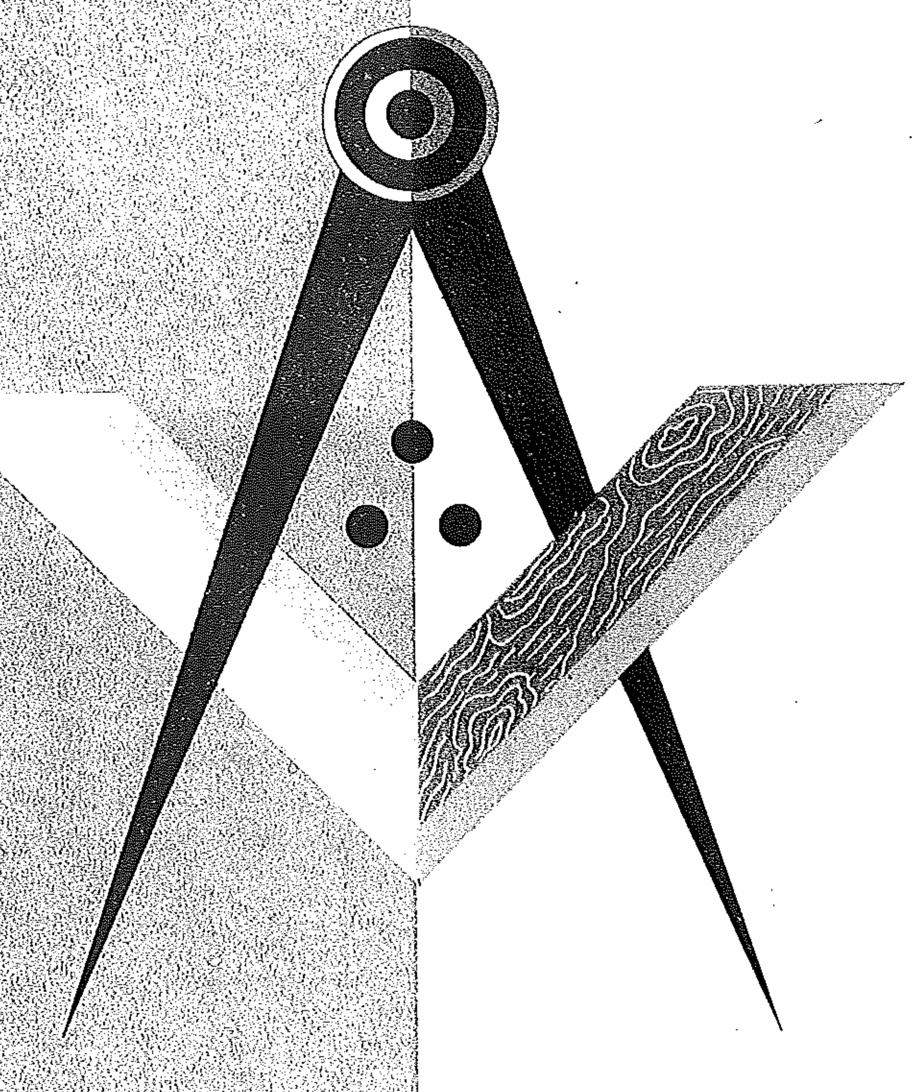
LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





AVRIL 1943 REVUE MENSUELLE NUMÉRO 7
Autorisation n° 257
2e année

SOMMAIRE

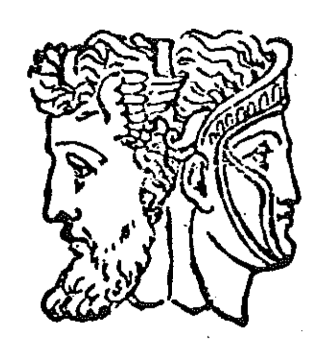
NUMÉRO 7 AVRIL 1943

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. 34-35
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



La F.: M.: et l'Histoire

On nous dit souvent : « A quoi bon remplir les **Documents maçonniques** d'études et de dissertations historiques ? Vous perdez votre temps. Occupez-vous du présent. Il y a tant à faire ! Les Francs-Maçons sont partout ; ils s'y cramponnent et, vous autres, vous vous occupez de souvenirs lointains. Soyez pratiques pour être actifs... »

Ces reproches répétés, accompagnés d'innombrables questions sur les événements présents, contemporains et urgents, constituent l'une des principales critiques que l'on nous fait.

Ces attaques viennent non seulement de militants anti-maçonniques tout à fait sincères et trop pressés, qui se rendent mal compte d'ordinaire des difficultés inextricables qu'il y a à condamner avant d'avoir réuni des renseignements sûrs et précis concernant la Franc-Maçonnerie, et des dangers qu'il y a à révéler trop tôt certains secrets, mais nous avons constaté que ces reproches s'élevaient aussi de milieux maçonniques, camouflés ou non, qui voient du plus mauvais œil nos efforts pour connaître le passé de la Maçonnerie. Sans doute, on a beaucoup parlé des traditions maçonniques dans les Loges. Sans doute aussi, certains Maçons ont pu se dire historiens de la Maçonnerie. Mais dès que l'on considère avec soin ces élucubrations lues dans les tenues de Loges et dès que l'on examine les publications des frères historiens, on constate que l'on est en face d'un incroyable verbiage, recouvrant une pauvreté d'information extraordinaire et reposant sur des quiproquos ou des faux. Il n'y a pas eu, dans la Franc-Maçonnerie française, un seul Maçon qui ait sérieusement étudié, d'une façon constante, méthodique et impartiale, les archives de la Maçonnerie. Il n'y a pas eu une seule Loge qui se soit appliquée à appuyer cet effort, et l'on peut même dire que constamment, les efforts du plus grand nombre des frères, ceux de presque toutes les Loges et les mots d'ordre de la hiérarchie maçonnique ont porté sur ce point : **le secret le plus absolu sur l'histoire de la Maçonnerie.** Quand je voulus moi-même frapper à la porte du Grand-Orient, entre 1925 et 1935, pour rédiger l'histoire du Frère Franklin, pourtant l'une des plus grandes gloires de la Maçonnerie, aucune Loge française ne voulut me prêter son appui. Le Grand-Orient me claqua la porte au nez et les quelques documents que je pus découvrir, je dus les surprendre par la ruse ou les dénicher dans des archives privées. **La consigne maçonnique, c'est le silence sur le passé.** On peut bien célébrer les gloires maçonniques du passé, mais l'on ne doit point les décrire ni les définir, et encore bien moins les étudier d'un point de vue scientifique. Si M. Lantoine voulait parler, il devrait avouer lui-même, quelque haut grade qu'il ait occupé à la Grande Loge, que les archives du Grand-Orient lui furent toujours fermées et ce n'est point une des moindres causes des lacunes que renferment ses livres.

Le mot d'ordre du silence touchant l'histoire de la Maçonnerie fut pratiqué avec un zèle scrupuleux par tous les Maçons et par tous les « Maçons sans tablier » que recélait, à ses divers degrés, l'Instruction publique, fille légitime et respectueuse de la Maçonnerie, sous la Troisième République. Un étudiant voulait-il s'aviser de faire une thèse sur la Maçonnerie ou de mentionner la Maçonnerie dans un ouvrage scolaire quelconque, il était aussitôt repris avec verdeur, châtié avec sévérité ou même mis en pénitence dans un coin obscur. Vous chercheriez en vain chez M. Jallifier, chez M. Seignobos, chez M. Aulard et même chez les esprits les plus distingués de la Sorbonne, dont M. Mathiez fut le meilleur exemple, un examen soigneux de la question maçonnique en elle-même, de la force maçonnique et de son action sur les autres éléments de la vie sociale et politique de la France. Il y eut un mot d'ordre, et de la façon la plus évidente ce mot d'ordre a été suivi jusqu'à ce jour.

Quand l'on veut nous détourner d'étudier l'histoire maçonnique et qu'on nous présente ce problème comme accessoire, je proteste tout de suite, car je sens là, chez mes interlocuteurs, une secrète coïncidence avec les vœux maçonniques et avec les consignes maçonniques.

Depuis 1920, je n'ai cessé, au contraire, d'examiner la Maçonnerie dans sa réalité et dans son développement historique. Cette étude m'a procuré d'une part les satisfactions intellectuelles les plus vives et, d'autre part, un enrichissement de ma connaissance historique, un renouvellement de points de vue qui sont, peut-être, la partie la plus intéressante de ma carrière d'écrivain. Mais durant tout le cours de ces recherches, je dus lutter contre la mauvaise volonté des Maçons et de la Maçonnerie. Je voudrais aujourd'hui faire comprendre pourquoi la Maçonnerie a voulu faire ce barrage et comment notre premier devoir à nous autres Français patriotes, qui désirons rétablir une France saine dans une Europe heureuse, est d'étudier, sans pitié comme sans haine, l'extraordinaire réussite de la plus grande église qui soit née depuis la création du christianisme.

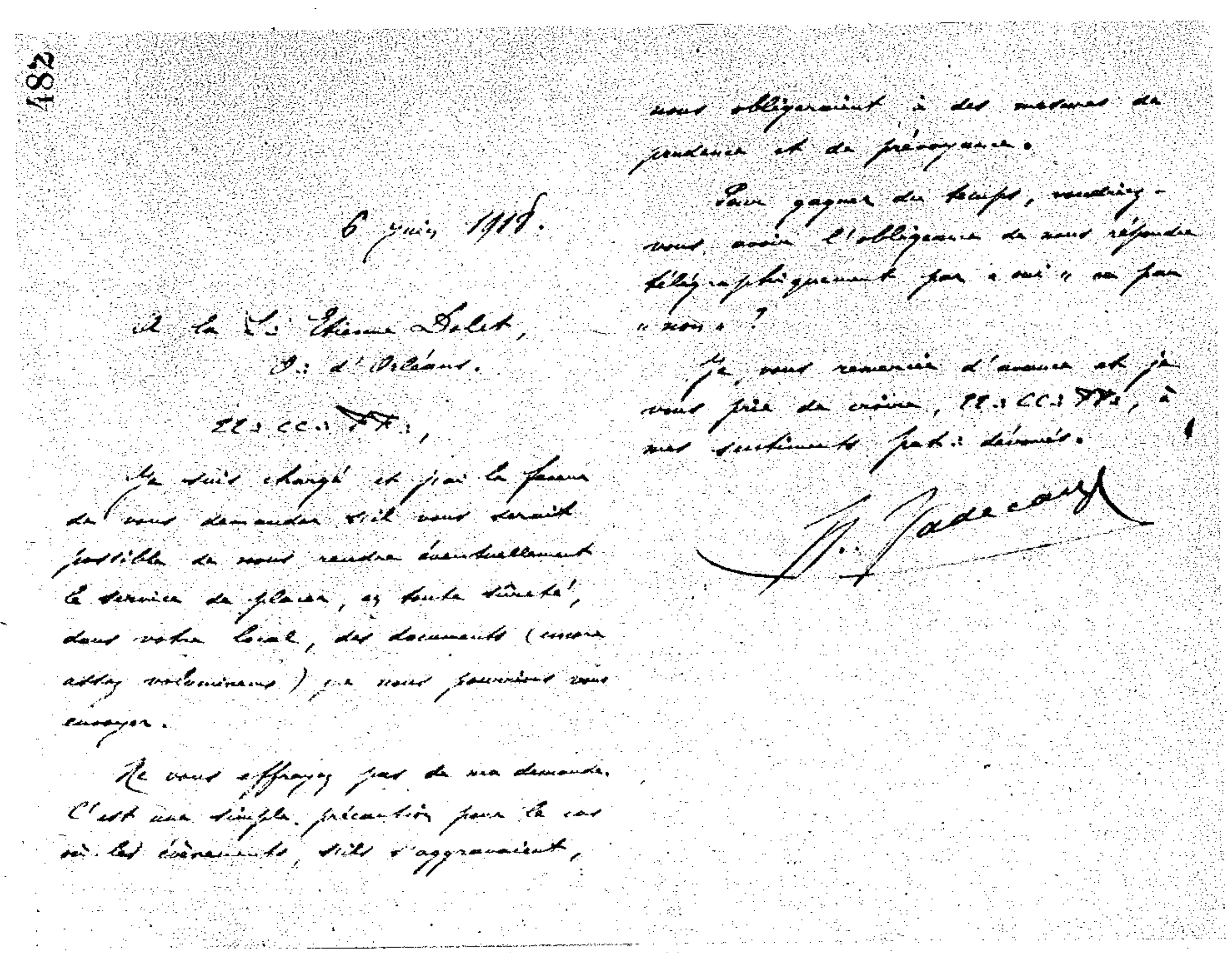
●

Si la Franc-Maçonnerie a interdit à ses fidèles, et encore bien plus aux profanes, l'étude de son histoire, c'est par souci de se conformer à la règle essentielle de son ordre : **le secret.** Quoi qu'on en puisse dire, la Maçonnerie est une association secrète. Ce qu'elle révèle n'a d'autre objet que d'égarer le profane ou d'attirer le badaud. C'est toujours une devanture derrière laquelle la hiérarchie des initiations

permettra de dissimuler ce que l'on veut cacher. Mais il faut noter que pour le problème historique, il n'y a même point de devanture officielle. La Franc-Maçonnerie française a purement et simplement refusé de présenter une « histoire de la Maçonnerie ». Elle a mis le masque sur son passé et le lui a laissé.

La règle du secret s'applique donc à l'histoire de la Maçonnerie, et elle s'y applique plus qu'à toute autre partie de la vie maçonnique. En effet, quiconque s'est appliqué, durant un nombre suffisant d'années, à ces études d'histoire maçonnique, constate très rapidement, avec un grand luxe de documents, que la Maçonnerie, dont il serait puéril de nier la force sociale et politique, fut, par ailleurs, toujours une association dont le recrutement fut médiocre, mêlé, souvent scandaleux. Les phrases maçonniques, les oraisons funèbres des Loges, dissimulent tant bien que mal les innombrables scandales que, depuis le duc de Warton jusqu'à Stavisky, l'histoire maçonnique recèle. En cherchant bien, on trouve des scandales dans tous les milieux et dans tous les groupes. Mais ici il n'y a pas nécessité de chercher et une telle accumulation, accumulation que les dossiers des Loges nous montrent jusqu'à l'évidence, est sans doute fort gênante pour les frères.

En dehors de cette tare, tare essentielle, la Maçonnerie en porte une autre, que son histoire révèle. Elle a voulu résister au temps ; elle a voulu ne point porter le sceau d'une époque ; à un moment où elle jugeait toutes les autres religions en décadence et où elle estimait que cette décadence était due à la rigidité intellectuelle des autres clergés, la Maçonnerie s'est imposée à elle-même de ne s'attacher à aucune forme du passé. Semblable à certains serpents, elle change perpétuellement de peau. On pourrait même dire qu'elle change d'âme. On l'a vue, tour à tour, s'attacher passionnément à la Révolution, se dévouer poliment à Napoléon Ier, saluer les Bourbons restaurés, s'incliner devant la gloire populaire de Louis-Philippe... Ces incarnations successives, pour quiconque les étudie de près, ont un sens et les virevoltes auxquelles s'est livrée la Maçonnerie sont un enseignement bien précieux non seulement pour l'historien, mais encore pour l'homme d'Etat. Une histoire complète de la Maçonnerie, quand nous pourrons l'écrire dans tous ses détails intellectuels, politiques et religieux, montrera, non seulement chez les Maçons isolés, mais dans l'ensemble du corps maçonnique, un si grand manque de scrupules à l'égard des idées, des régimes, des doctrines, des lois morales et des principes, qu'il en rejaillira sur toute la confrérie maçonnique, une tache indélébile. En effet, la Maçonnerie n'a pu survivre, elle n'a pu garder sa puissance que grâce à l'impudence qu'elle a mise à tourner casaque toutes les fois que cela était commode. Du déisme mystique et pan-


182

6 juin 1918.

A la R∴ L∴ Etienne Dolet,
O∴ d'Orléans.

TT∴ CC∴ FF∴,

Je suis chargé et j'ai la faveur de vous demander s'il vous serait possible de nous rendre éventuellement le service de placer, en toute sûreté, dans votre local, des documents (assez volumineux) que nous pourrions vous envoyer.

Ne vous effrayez pas de ma demande. C'est une simple précaution pour le cas où les événements, s'ils s'aggravaient, nous obligeraient à des mesures de prudence et de prévoyance.

Pour gagner du temps, voudriez-vous avoir l'obligeance de nous répondre télégraphiquement par « oui » ou par « non » ?

Je vous remercie d'avance et je vous prie de croire, TT∴ CC∴ FF∴, à mes sentiments frat∴ dévoués.

Vadecard

Lettre du F∴ Vadecard, demandant à la loge d'Orléans si elle peut recevoir « en toute sûreté » des Documents.

13 avril 1912.

Mon T.˙. C.˙. F.˙. DUPUY,

J'ai détruit la copie de la consultation relative à la "Déclaration" que vous aviez fait faire à la machine à écrire et que vous m'aviez envoyée.

S'il vous reste encore une copie, je vous serai bien obligé de la détruire également, le Conseil de l'Ordre, pour des raisons que vous devinez, ayant manifesté le désir qu'il ne reste aucune trace de ce document !

Le Conseil s'est prononcé favorablement, à une grosse majorité, pour la "Déclaration". Il en [illegible] le Convent prochain.

Cordial souvenir et bien frat.˙. à vous.



Lettre du F.˙. Vadecard au F.˙. Dupuy lui confirmant que la copie de la «Déclaration» a été détruite pour qu'il n'en reste aucune trace.

théïque d'un Newton, elle a sauté dans l'athéïsme mathématique d'un Lalande.

Ainsi, cette force sociale, l'une des plus remarquables des temps modernes, se présente devant l'intelligence humaine avec toutes les tares qui répugnent le plus à l'esprit d'un homme ayant conscience des droits et des devoirs de l'intelligence. Dans ces conditions, la Maçonnerie a toujours tout sacrifié pour dissimuler aux regards clairvoyants des humains ce vice essentiel qui est, par ailleurs, la condition nécessaire de son action et de sa durée.

Il ne faut point, en effet, sous-estimer la Maçonnerie, ni croire que le niveau intellectuel et moral très bas sur lequel on doit la placer l'empêche d'être, par ailleurs, un engin social d'une grande efficacité. En même temps qu'elle montre la bassesse mentale et morale de la Franc-Maçonnerie, l'histoire montre sa puissance sociale. Les raisons mêmes qui ne permettent pas d'estimer la Maçonnerie, lui permettent à elle de se maintenir, quoi qu'il arrive et à quelque prix que ce soit, dans le domaine social, et lui assurent ainsi une durée qui est la première prérogative et la première condition de la puissance en politique et en sociologie. Il ne faut point se moquer de la Maçonnerie. Elle accepte de paraître ridicule, d'être contradictoire, car elle ne veut pas mourir et car elle réussit à survivre. C'est l'un des thèmes les plus fréquemment traités dans les Loges. On y compare toujours la Maçonnerie au phénix et, sur ce terrain, l'on est dans le vrai. L'endurance, la faculté de s'accrocher et de se remettre en selle que possède la Maçonnerie, a quelque chose de surhumain. Quand tout va au plus mal pour elle, comme nous l'avons vu dans les dernières années, elle est toute prête à prendre le masque bouffon et grotesque d'une institution trop ridicule pour être importante. Nous avons entendu, nous entendons encore, ce chœur des protecteurs de la Maçonnerie qui, haussant les épaules, disent : « Pourquoi perdre votre temps à vous occuper d'une telle niaiserie !... » Une niaiserie qui défie les siècles, qui survit aux régimes, qui enterre tous ses adversaires, qui place tous ses fidèles et qui, après avoir sacrifié une partie de sa clientèle, peut à nouveau remettre la main sur des classes innombrables et vivaces ! Une telle institution, loin de mériter le mépris ou l'ironie, est digne d'une admiration faite de crainte.

L'histoire maçonnique nous montre à la fois l'immense efficacité sociale de la Maçonnerie et sa dégradation mentale. Elle est donc pour nous le seul moyen vraiment efficace de mesurer les périls qu'elle présente pour notre pays et notre continent, en même temps que les faiblesses par lesquelles elle est vulnérable.

●

Nous devons à la France, à la civilisation de l'Europe et à l'avenir de nos générations ce travail que nous avons entrepris. En ce moment, où les péripéties politiques nous ont ouvert les archives des Loges, bien incomplètes sans doute, mais pourtant fort révélatrices, ces matériaux doivent nous servir à connaître et à comprendre. C'est un fait que, depuis bien des siècles, en Europe, l'arme la plus solide a été la connaissance. L'intelligence hellénique, la sagesse romaine ont, tour à tour, été les armes qui ont assuré l'hégémonie politique à ces pays. Dans notre Europe renouvelée, il nous faut d'abord de la sagesse et de la clairvoyance. L'histoire de la Franc-Maçonnerie fait partie de cette cure.

Il ne faut point se figurer, du reste, que c'est un travail facile. A l'heure actuelle surtout, où les historiens, ayant adopté des méthodes naïves et puériles, prétendent ne connaître comme faits historiques que ceux dont ils trouvent, sur des documents paraphés et signés, les confirmations officielles, l'étude maçonnique est la quadrature du cercle !

GRAND ORIENT DE FRANCE

Extrait du

COMPTE RENDU

des Travaux de l'assemblée générale

1939

Ce qui fait la force de la Maçonnerie, c'est qu'elle est discrète. Nos adversaires nous craignent d'autant plus que nous ne leur livrons pas nos modes d'action (page 82).

....

Je supplie mes FF.˙. qui voudraient que la Maçonnerie se livre parfois à des manifestations extérieures de prendre garde que notre Ordre ne peut conserver sa force et sa valeur que s'il maintient son caractère secret. Le jour où nous aurons perdu notre caractère spécifique qui tient à notre discrétion et à notre secret, notre action dans le pays sera terminée. (*Applaudissements.*)

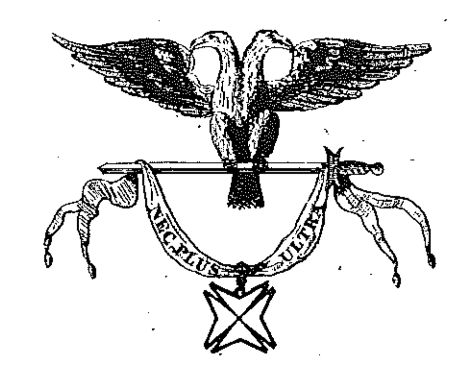
....

Il est toujours possible à un historien officiel d'affirmer que tel ou tel fait n'est pas suffisamment prouvé. L'historien de la Maçonnerie est donc sans cesse en butte aux suspicions de ses collègues. En même temps, il est en butte aux tentations de ses informateurs qui sont, très souvent, des personnes excitées, nerveuses, cherchant plus à prouver qu'à comprendre et à combattre qu'à savoir. Il est impossible de rédiger l'histoire de la Maçonnerie comme l'on rédige celle du prix de la terre dans le département des Landes ou celle des variations de la mortalité chez les cochons ou même celle de la durée des ministères sous la Troisième République... Pour écrire l'histoire maçonnique, il faut d'abord pouvoir la comprendre et savoir saisir la réalité maçonnique là où elle existe. En un mot, il faut des méthodes spéciales, méthodes à la fois très sévères pour échapper à la fantasmagorie toujours menaçante en un tel sujet, et très souples pour ne pas laisser filer entre les mailles d'un filet trop large une réalité toujours fuyante et toujours ténue.

Il faut comprendre les documens écrits en langage voilé ; il faut tenir compte du mensonge systématique de certains témoins ; il faut, enfin, suppléer à des évidences par des concordances. Il en résulte que l'histoire maçonnique peut seulement s'écrire si l'on étudie la Maçonnerie de beaucoup de points de vue différents et à beaucoup d'époques différentes. Les documents sont rares mais ils existent ; les documents sont ambigus, mais leur rapprochement leur donne un sens ; les témoins sont contradictoires, mais de leur contradictions comparées, la vérité ressort. Il n'est aucun domaine historique où les procédés de synthèse ne soient plus utiles que dans l'histoire maçonnique. Aussi, faut-il louer singulièrement M. de Boistel d'avoir songé à grouper des cercles historiques, qui, attaquant cette matière difficile de beaucoup de points de vue différents, apporteront aux chercheurs des moyens de recoupements inappréciables.

La réalité maçonnique est, avant tout, une réalité historique. C'est par sa durée plus encore que par ses tentacules que la Maçonnerie est puissante. Elle est devenue une habitude et rien n'est plus difficile à arracher d'une société qu'une habitude. Aussi, devons-nous nous mettre au travail avec autant de persévérance que de patience et de courage. La tâche est à la fois ingrate et passionnante. Elle réserve bien des désillusions au chercheur naïf, mais elle ménage à l'esprit curieux les plaisirs les plus vifs. Nous faisons appel aux moissonneurs.

Bernard FAŸ.



LE T∴ ILL∴ F∴ GROUSSIER

Le F∴ Arthur Groussier est une des figures les plus importantes de la F∴-M∴ française : député pendant trente ans et vice-président de la Chambre pendant la guerre de 1914-1918, président du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ presque sans interruption de 1924 à 1940, il mérite une étude particulière.

VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

Né à Orléans le 16 août 1863, il suivit les cours de l'école des Arts et Métiers d'Angers et en sortit « républicain ardent, imbu des principes socialistes ».

Ces principes le conduisirent à la F∴-M∴, dans laquelle il entra à vingt-deux ans : le 25 mai 1885, la L∴ **L'Emancipation** (G∴ O∴) de Paris, l'initiait à ses mystères. L'année suivante, le 22 février, il devenait Compagnon, et, le 4 novembre, il accédait à la Maîtrise.

Dans le compte rendu qu'il a fait de son activité maçonnique, il a écrit que, ne pouvant assister aux Tenues de **l'Emancipation**, il se fit affilier, vers 1888 ou 1889, à **Bienfaisance et Progrès** (G∴ O∴), rue Chaudron, puis rue Ramey, à Paris. Mais considérant qu'on ne doit faire partie que d'une Loge, il donna sa démission de la première :

« **Je n'ai appartenu,** a-t-il écrit, **à aucune autre Loge, ni du G∴ O∴, ni d'une autre Puissance maçonnique.**

« **J'ai été Vénérable de la Loge Bienfaisance et Progrès à de nombreuses reprises, probablement pendant une trentaine d'années ; je l'étais encore, sinon effectivement, du moins nominalement, au moment de la cessation de ses travaux.**

« **M'intéressant alors plus particulièrement aux questions relatives à la condition des ouvriers et des employés, j'ai fait de nombreuses conférences sur la législation du travail, tant dans ma Loge que dans d'autres Ateliers du G∴ O∴.** »

Il ne se contenta pas longtemps du milieu maçonnique ; le 3 septembre 1893, il se fit élire député du 10e arrondissement de Paris. Démissionnaire en mars 1896, il fut réélu le 7 juin et resta à la Chambre jusqu'au 11 mai 1902, où il fut battu par Bonvalot. Le 20 mai 1906, il était réélu contre le colonel Marchand et garda son siège quinze ans.

A la Chambre, il occupa d'importantes fonctions : secrétaire en 1899, vice-président en 1917, premier vice-président en 1918 et 1919. Mais il n'y gagna pas la célébrité, car ses interventions eurent lieu dans le domaine de la législation du travail, qui est trop aride pour attirer l'attention du grand public : en 1898 et en 1901, il déposa deux projets de loi sur le travail et fit, en 1912, un rapport à la Commission du travail sur les conventions collectives.

Les ouvrages qu'il a publiés sont, eux aussi, consacrés à ce sujet : le principal, édité chez Alcan, s'appelle **La réglementation légale de la convention collective du travail.** Groussier a, en outre, écrit le chapitre « Le contrat collectif du travail. Les conflits industriels », de **L'Œuvre sociale de la Troisième République,** publié en 1911 par Godart, Astier, Breton, Ferdinand Buisson, Bonnevay, Borrel, Aubriot et Lemire. Il quitta la Chambre des députés sans éclat, comme il y était entré, le 11 mai 1924. Sa défaite, ce jour de victoire maçonnique, cette « injustice », a écrit « Le Flambeau », dut lui être assez sensible, mais il ne tarda pas à avoir une compensation.

3° ET PRESIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DU G∴ O∴

En 1907, il était entré au Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ avec son ami Marcel Sembat. La présidence lui en avait été offerte l'année qui avait précédé la guerre. Il avait refusé, estimant que ses fonctions à la Chambre des députés l'auraient empêché de remplir convenablement cette nouvelle charge. Il avait seulement accepté à diverses reprises la vice-présidence.

Maintenant que ses électeurs lui avaient rendu sa liberté, rien ne l'empêchait plus de se consacrer au Grand-Orient. Le Conseil de l'Ordre accéda à son désir : en septembre 1925, il le nomma président à l'unanimité. Sauf pendant les années où le règlement lui interdisait de faire partie du Conseil, il devait toujours être président jusqu'à la dissolution du G∴ O∴ ; il a calculé lui-même qu'il exerça cette fonction pendant onze ans.

Lors de son élection à la présidence, il n'avait encore que le 3°. C'était, il est vrai, suffisant, aux termes du règlement, pour jouir de la plénitude des droits maçonniques. Il était, néanmoins, le premier président qui n'eût pas un haut grade.

Cette situation assez particulière n'avait pas d'importance pour l'administration du G∴ O∴, mais elle était intenable à l'égard du Grand Collège des Rites.

Celui-ci ne possédait pas encore l'administration des Ateliers supérieurs, qui ne devait lui être donnée que par le Convent de 1924, mais il s'occupait de toutes les questions relatives aux Rites et le président lui-même ne pouvait prendre part à ses travaux s'il n'était titulaire d'un haut grade.

Le Grand Commandeur et plusieurs membres du Grand Collège des Rites lui demandèrent donc de vouloir bien

accepter la collation de tous les grades afin de pouvoir être admis à leurs réunions. Groussier accepta ; les 18°, 30°, 31° et 32° grades lui furent conférés « exceptionnellement, par simple communication », le 21 juillet 1925 ; il fut élevé au 33° le 20 septembre et fut admis au Grand Collège des Rites à l'unanimité des membres, conformément au règlement, le 22 juin 1926.

En même temps, il se fit inscrire au Chapitre et au Conseil philosophique **l'Avenir.**

LA MANIFESTATION MAÇ∴ DE BELGRADE

Une des premières manifestations maçonniques internationales que le nouveau président du Grand-Orient de France eut à présider fut celle de Belgrade, qui se déroula du 11 au 16 septembre 1926.

L'Europe était alors la dupe des fausses ententes bâties hors du réel par Briand et les démagogues pacifistes à l'issue des bons déjeuners organisés dans les « palaces » où se réunissaient les conférences internationales. La F∴-M∴, qui était à l'origine de ce mouvement, voulut frapper l'esprit de ses adhérents par une grande manifestation pacifiste et donner une assise solide à la politique de la Petite Entente sur laquelle elle comptait pour contrôler les Balkans.

Cinquante délégués, représentant vingt Obédiences maçonniques de quinze pays d'Europe, avaient répondu à son appel ; ils avaient ceint « le tablier symbolique **pour répandre la lumière et assembler ce qui est épars,** restaurer la confiance entre les hommes et apporter, de leurs mains unies, une pierre nouvelle à l'édifice inachevé du Temple ».

Plusieurs députés de Fédérations maç∴ d'outre-mer étaient venus assister aux travaux et affirmer « à la face du monde profane l'universalité de l'Ordre et l'indestructibilité des liens qui en unissent les membres ».

« Poignant spectacle, lit-on dans le compte rendu, resplendissante aurore des temps nouveaux ! »

Le congrès fut ouvert par un dîner frat∴ à l'Hôtel Palace, puis, le dimanche 12 septembre, on procéda à la vérification des mandats et de l'identité maçonnique des congressistes ; enfin, on élut le bureau qui fut composé de cinq présidents, un secrétaire général et deux secrétaires. Le F∴ Groussier, qui était l'un des cinq présidents, prit ensuite la parole pour manifester son inébranlable confiance dans la fécondité de l'œuvre maç∴ et dans le succès de la manifestation de Belgrade :

> **« Aucune puissance balkanique, dit-il, ne s'est dérobée à l'appel de la paix et si toutes les Maç∴ occidentales ne sont pas là, notre manifestation n'en est pas moins l'expression profonde de la grande fraternité qui unit tous les Maç∴ de l'univers, un premier geste vers la grande réconciliation. Elle marquera l'heure solennelle où la F∴M∴, elle aussi, fait son Locarno. Il ne peut pas y avoir de divisions entre nous, nous avons oublié le passé et nous songeons à l'avenir. »**

Chacun des délégués prononça alors un discours, qui ne fut pas toujours bref. Celles de leurs idées auxquelles l'assemblée attacha le plus de prix furent condensées dans une motion demandant que la Société des Nations soit chargée de régler tous les conflits et que des comités spéciaux, fondés par l'Association Maçonnique Internationale, résolvent les différends d'ordre économique :

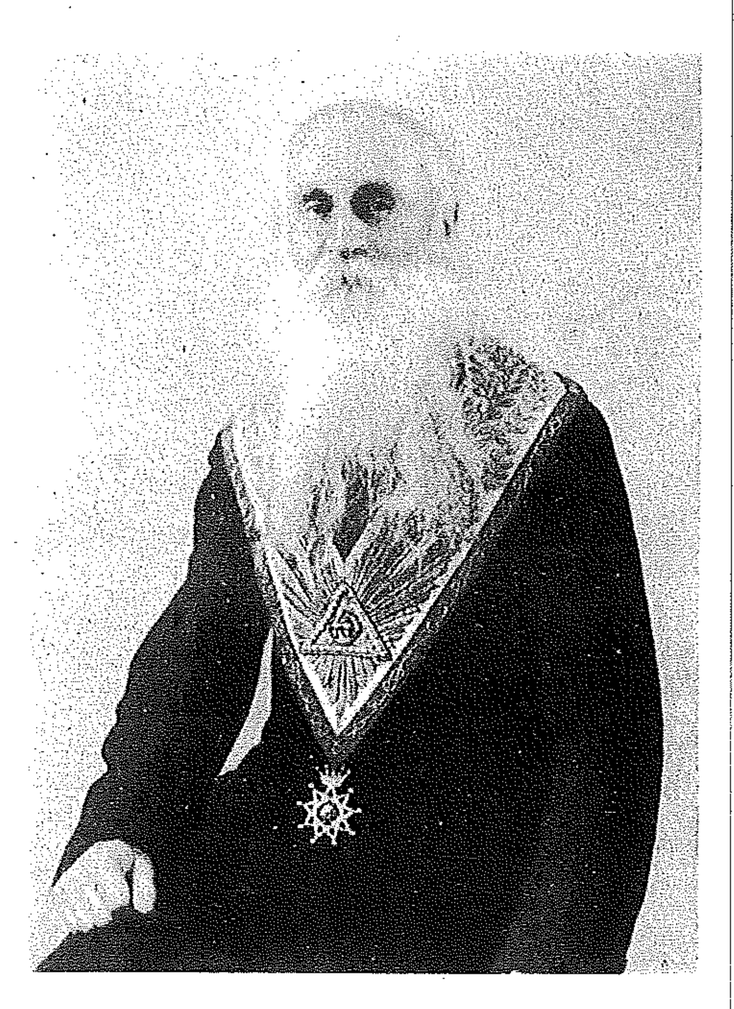
> **« ...L'Assemblée souhaite une fois de plus que les idées de liberté et de démocratie, seules capables d'assurer la justice et le respect entre les citoyens, deviennent la règle des relations internationales entre les peuples désormais émancipés et unanimement soucieux d'éviter le retour des catastrophes qui sont la honte du monde civilisé.**
>
> **Pour atteindre ces buts auxquels aspire toute l'humanité, l'Assemblée souhaite que la Maçonnerie, passionnément imbue de l'esprit de paix, préconise et soutienne toute tentative capable d'assurer par l'arbitrage les règlements des conflits ; elle accompagne de tous ses vœux les efforts faits en ce sens par la Société des Nations et ceux qui tendent à la réglementation des armements, pour aboutir un jour à leur suppression définitive.**
>
> **Mais le danger des conflits semble se développer plus particulièrement sur le terrain économique : leur solution doit être recherchée pacifiquement...**
>
> **...L'Assemblée considère que, sur l'initiative de chacune des Maçonneries nationales et en complet accord avec l'Association Maçonnique Internationale, dans chaque pays des Comités devraient être créés, qui rechercheraient les moyens de résoudre pacifiquement les conflits économiques et que, par l'intermédiaire de l'Association Maçonnique Internationale, des solutions établies en commun accord pourraient être diffusées ensuite dans la Maçonnerie tout entière.**
>
> **L'Assemblée, en se séparant, se réjouit d'avoir par ses travaux contribué à l'œuvre de rapprochement international ; elle souhaite que pareille occasion se présente le plus souvent possible. »**

L'occasion souhaitée ne se présenta pas et la F∴-M∴, loin de rechercher le rapprochement international, prit, avec le judaïsme révolutionnaire et le bolchevisme, la tête du mouvement antifasciste qui provoqua, vingt ans après la première, une seconde guerre mondiale.

A l'issue du congrès fut organisée, à l'amphithéâtre de l'Université, une manifestation publique de propagande. Quinze cents personnes vinrent entendre des Maçons « leur parler du rôle de la Franc-Maçonnerie dans le perfectionnement intellectuel, moral et social de l'humanité ».

Le F∴ Groussier déclara qu'elle était un guide sûr vers un avenir de justice et de bonté :

« **...La vie,** dit-il, **n'est-elle pas inutile et vide si l'on ne poursuit un idéal ?**



Le Tr∴ Ill∴ F∴ GROUSSIER
Président du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴

« Ce n'est pas à vous, peuple yougoslave, que j'ai à l'apprendre. Toute votre Histoire me le démontre.

« Opprimés tour à tour par le Saint-Empire germanique et Byzance, puis par la République de Venise, plus près de nous par la monarchie des Habsbourg et les sultans de Turquie, toujours vous avez cru en la liberté et vous avez lutté pour elle ; pendant la dernière et la plus sanglante des guerres, tout votre territoire a été envahi et saccagé, votre armée héroïque écrasée sous le nombre, tout semblait perdu, mais jamais vous n'avez désespéré et voilà que le droit triomphe et que les Serbes, Croates et Slovènes, enfin unis, se montrent dignes de la liberté conquise.

« Mais dans cette terrible conflagration, que de victimes, que de deuils...

« ...Aussi devons-nous à tout prix éviter de nouveaux conflits. Les peuples ont trop souffert, ils veulent, ils exigent la paix.

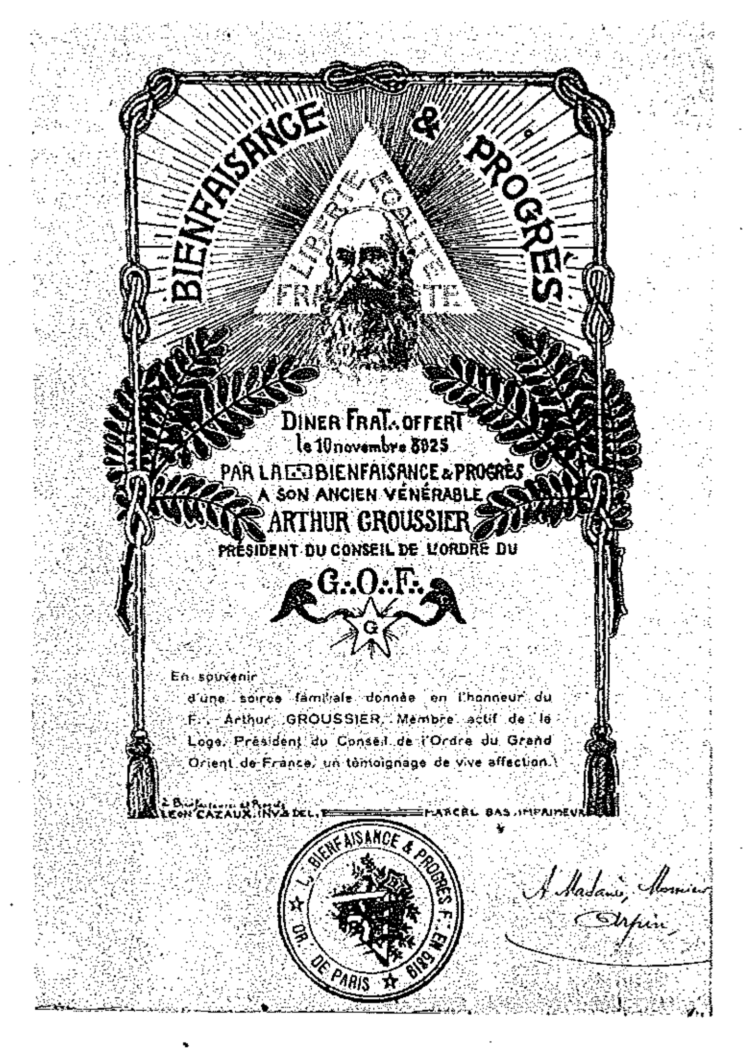
« C'est dans le but de s'efforcer de la maintenir que les Francs-Maçons venus de toutes les nations des Balkans et d'autres pays d'Europe se sont réunis ici, dans cette ville de Belgrade qui s'est montrée si digne dans le malheur.

« Travailler au bonheur des hommes dans la paix assurée, c'est la règle que nous nous sommes imposée.

Certes, il y aura bien des difficultés encore ; il nous faudra les vaincre.

« La voie du progrès est rude ; nous butons dans les pierres, nous nous déchirons aux ronces, nous reculons parfois, mais malgré tout, trop lentement peut-être, nous avançons.

« Par son altruisme, par son désintéressement, par son noble et haut idéal, la Franc-Maçonnerie s'efforce d'être, pour l'humanité, un guide sûr vers un avenir de justice et de bonté. »



LE SCANDALE STAVISKY

L'énormité des prétentions moralisatrices du F∴ Groussier fut démontrée par les scandales où la F∴-M∴ fut compromise en 1933 et 1934.

Le principal fut le scandale Stavisky. Nous ne rappellerons pas les noms des Maçons qui en furent les tristes héros, ni leurs tentatives désespérées d'étouffement, les manifestations des patriotes indignés et les circonstances dramatiques de l'assassinat du conseiller Prince. On se souvient qu'à la suite de la vigoureuse campagne de la **Revue Internationale des Sociétés Secrètes** et de la Fédération Nationale Catholique, les noms des Maçons coupables avaient été imprimés dans la grande presse et affichés sur les murs de nombreuses villes françaises.

Les révélations avaient semé la terreur dans les Loges, qui avaient cherché par tous les moyens à éviter la flétrissure, mais avaient dû subir l'orage sans mot dire, faute de pouvoir se justifier.

Le F∴ Groussier a fait, à ce propos, un intéressant rapport pour répondre aux critiques que sa passivité avaient soulevées. Il y avoue que le nombre et la qualité des FF∴ inculpés avaient mis le Grand-Orient en fâcheuse posture et que, pour éviter par une polémique maladroite de donner de nouvelles armes aux Nationaux, mieux avait valu se taire. Le seul moyen qu'avait trouvé le Conseil de désolidariser l'Ordre d'avec les coupables avait été d'exclure les inculpés, mais le Conseil n'avait pu aller plus loin. Après mûre réflexion, il avait renoncé à traîner ses adversaires devant la justice, à les contre-attaquer par voie d'affiches. Une seule fois, il était sorti de sa réserve : il avait édité un tract **Aux hommes de bonne foi.** L'effet de cette publication avait été médiocre ; il avait causé des divisions à l'intérieur des Loges. Le Conseil de l'Ordre ne pouvait donc que se féliciter de la réserve de son attitude :

« ...La campagne que nous venons de subir, a écrit le F∴ Groussier, a eu des précédents au moins aussi violents, sinon pires.

En 1904, les attaques contre la Maçonnerie se sont formulées jusqu'à la Chambre des Députés, alors qu'en 1934, aucun de nos adversaires n'a osé les porter à la tribune du Parlement.

Mais nous nous sommes trouvés dans une situation délicate en face des accusations de nos adversaires parce que, malheureusement, il s'est trouvé quelques indignes parmi nous.

Plusieurs de nos membres se sont fâcheusement trouvés mêlés au scandale Stavisky, ce qui a facilité un redoublement d'assauts contre nous.

Si nos adversaires avaient quelque loyauté, ils auraient dit la vérité, rien que la vérité, mais l'occasion était trop tentante de se servir de fautes individuelles pour salir notre Ordre tout entier.

Pourquoi a-t-on accusé la Maçonnerie plutôt que le parti auquel appartenaient les hommes politiques compromis ou qu'on essayait de compromettre ?

Pourquoi a-t-on osé lancer contre nous l'accusation abominable d'avoir fomenté un crime (l'assassinat du conseiller Prince), alors qu'on n'a trouvé nulle part la trace d'un criminel et qu'en cette affaire aucun Maçon n'a même été cité comme témoin ?

Sinon parce que l'on espérait que notre Ordre serait écrasé sous ce flot fangeux de mensonge, de calomnies et de haine.

***

A l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ordre, en France comme à l'étranger, l'attitude prise en cette affaire par le Conseil de l'Ordre a été diversement appréciée.

On comprend la stupeur et l'indignation des Maçons français lors-

qu'ils ont vu la presse, dite bien pensante, déverser ses outrages sur la Franc-Maçonnerie, et qu'ils ont appris que parmi les inculpés il y avait des Francs-Maçons.

D'urgence, le Conseil a examiné la situation. Devait-il s'en tenir aux règles ordinaires de la justice maçonnique à l'égard des Maçons compromis ? Il ne l'a pas pensé. Il n'aurait pu que les suspendre et il eût fallu attendre pour les juger qu'ils soient condamnés par la justice profane ou remis en liberté.

N'oublions pas qu'on accusait la Maçonnerie d'être complice et d'essayer de les soustraire à la juste punition de leurs actes délictueux.

Le Conseil a estimé qu'à des conditions exceptionnelles devaient correspondre des mesures exceptionnelles.

Il fallait rapidement désolidariser l'Ordre de ceux qui l'avaient compromis.

D'autre part, il ne suffit pas pour être Maçon d'avoir un casier judiciaire blanc ; tel acquitté peut l'être avec des considérants sévères, et on ne doit conserver dans l'Ordre que des Maçons d'une honorabilité parfaite.

On ne pouvait pas faire comparaître ceux qui sont encore emprisonnés, et il était impossible d'attendre devant l'émotion qui secouait le Grand-Orient jusque dans ses Loges les plus éloignées.

Qu'a-t-il fait ?

Au fur et à mesure des inculpations, il a étudié chaque cas particulier, sans se préoccuper des conséquences pénales des actes reprochés, examinant, du seul point de vue maçonnique, si des actes, même secondaires, non niés par les intéressés, étaient contraires à la haute moralité qui doit guider la conduite de tous les Maçons, et, dans l'affirmative, à regret, mais fermement il a prononcé l'exclusion de ces inculpés.

Le Conseil de l'Ordre a, de plus, donné des instructions sévères aux Loges, tendant à prendre d'urgence toute mesure visant à s'épurer, s'il y avait lieu, et à assurer un recrutement irréprochable.

Que faire contre la campagne outrageante ?

Les opinions, on le comprend, furent très partagées.

La plus grande partie de la presse s'était dressée contre nous et nous sentions, chez nos diffamateurs, le désir d'engager le fer avec nous, attendant nos réponses pour alimenter et redoubler les calomnies.

Nous ne pouvions pas, nous ne devions pas nier qu'il y eût des indignes dans nos rangs, allions-nous donner des noms, discuter ceux qui étaient et ceux qui n'étaient pas Maçons ?

Jusqu'où aurions-nous été entraînés ?

N'oubliez pas que les outrages atteignirent non seulement des personnages compromis, mais aussi des personnes d'une honorabilité parfaite, Maçons ou non Maçons, qu'on espérait englober dans les scandales.

⁂

Pouvait-on engager une action judiciaire ?

Légalement, le Grand-Orient pouvait intenter un procès ; mais lorsqu'on attaque la Maçonnerie en général, ce qui a lieu le plus souvent, peut-il prouver qu'il s'agit de lui ? C'eût été peut-être possible s'il n'y avait eu qu'une Obédience en France, mais vous savez qu'il en existe plusieurs.

Les Puissances maçonniques pouvaient-elles s'entendre pour une action commune ? Non, car plusieurs se refusent à avoir des rapports entre elles et même si l'accord eût été possible, l'action commune ne l'eût pas été, puisque seul le Grand-Orient est association déclarée et peut ester devant la juridiction compétente.

De plus, nous avons consulté des membres éminents du barreau et ils nous ont déconseillé toute intervention devant les tribunaux qui, étant donné l'état de la presse et de l'opinion, n'aurait servi qu'à nous faire salir davantage.



Le F∴ Groussier au milieu de membres de la L∴ Syrienne : La Fleur d'Oronte.

Quelques-uns pensaient qu'à l'attaque, il ne faut pas répondre par la simple défense, mais riposter par une contre-attaque.
Au moyen de la presse, c'était impossible, aussi nous proposait-on d'opposer, à une campagne d'affiches, une autre campagne d'affiches.
Cette conception peut se défendre, mais on me permettra de faire observer que c'était rapidement et fatalement nous engager dans une lutte politique, car n'oublions pas qu'à côté de la Maçonnerie on visait des hommes politiques et, derrière eux, leur parti.
Il est des moments où il n'y a pas à hésiter, mais ce moment était-il venu ?
Le Conseil a compris que s'engager dans cette voie, c'était diviser immédiatement le Grand-Orient, dont les membres s'apparentent à des partis qui, depuis quelques années, sont profondément désunis.

⁂

Nous avons reculé toute publication le plus longtemps possible, mais le 18 mars 1934, le Conseil de l'Ordre a cru devoir adopter une déclaration de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France aux hommes de bonne foi, qui a été publiée dans la presse et adressée à un nombre considérable de personnalités de notre pays.
La rédaction de ce manifeste, cependant d'esprit purement maçonnique, a amené dans notre Ordre, comme nous le craignions, de profonds remous, des menaces de démissions, de séparation, et ce n'est pas sans quelques difficultés que nous avons pu maintenir dans l'unité toutes les nuances de l'Ordre.
Quelles qu'aient été, sur le moment, les réactions, parfois contraires, des Maçons et des Loges, la conduite du Conseil de l'Ordre, en ces graves circonstances, sans être parfaite, sans doute, n'a pas été jugée si défavorablement dans son ensemble, puisque pendant la semaine qu'a duré, en septembre dernier, l'Assemblée générale de tous les délégués des Loges du Grand-Orient, et où des comptes pouvaient lui être demandés, le Conseil n'a été saisi d'aucune interpellation touchant aux événements que nous venions de traverser.

⁂

Les attaques dont le Grand-Orient de France a été l'objet ont été répandues dans le monde ; la Maçonnerie universelle en a été éclaboussée.
Nous le regrettons profondément, mais notre responsabilité est-elle aussi grande que certains le supposent ?
Certes, il y a eu des indignes parmi nous, mais il est abominable de penser que des actes délictueux aient pu être préparés au sein de la Maçonnerie.
Le nombre des Maçons ou anciens Maçons compromis dans toutes ces affaires est loin d'avoir l'importance qu'on a essayé de lui donner.
Sans doute on peut nous reprocher leur initiation, mais un examen attentif des cas individuels nous montre que la plupart ont été longtemps de très honnêtes gens ; il en est même qui, dans nos Loges de province, se sont montrés de parfaits Maçons, et c'est leur changement de situation et de milieu qui les a perdus.
La guerre a eu pour conséquence un abaissement général de la moralité dans toutes les catégories sociales, et qui, hélas, a déteint sur nous.
Mais la France a-t-elle seule été atteinte ?
Et si, plus que d'autres, elle étale ses plaies, n'a-t-elle pas montré, comme dans l'affaire Dreyfus, par exemple, qu'elle savait s'en guérir ?

⁂

Oserait-on nous donner la presse des pays étrangers comme un modèle de moralité ?... »

Les Obédiences étrangères n'avaient, certes, pas été flattées de la tache que le scandale Stavisky avait jeté sur elles et la position du Grand-Orient, surtout dans les pays anglo-saxons, n'en avait pas été renforcée. Mais le développement international de la lutte antifasciste, la constitution du Front Populaire n'avaient pas tardé à faire oublier ces mauvais jours.

LE G.'. O.'. MAUVAIS PATRON

Le Front Populaire imposa une législation sociale dont le principe avait été élaboré en Loge. Surprendrons-nous nos lecteurs en écrivant que le Grand-Orient, qui avait déclenché la campagne contre le « patronat de droit divin », était le plus arriéré des patrons ? C'est un fait, pourtant, que le personnel du Grand-Orient n'avait pas, avant 1936, de contrat collectif, et que celui-ci ne lui fut accordé qu'après étude de contrats proposés par la C.G.T. au personnel du Crédit Foncier et de celui de la Ligue des Droits de l'Homme. Le F.'. Groussier, technicien des problèmes du travail, avait, en outre, attendu le 10 mars 1937 pour écrire à la Caisse des Dépôts et Consignations au sujet des rentes à constituer à son personnel. Un chef de service très formaliste lui avait longuement répondu en lui disant :

« Il y aura lieu, préalablement à tout versement, d'indiquer à mon Administration la nature exacte de votre entreprise... »

M. Lebureau a de ces curiosités !

Comme le Conseil du G.'. O.'. n'était pas menacé d'une grève d'occupation, il prit tout son temps pour élaborer le statut de ses employés et, le 20 juin 1937, il adopta l'article 29, que voici, qui réglait la situation du délégué du personnel :

Article 29 :

S'il s'agit de réclamations intéressant une partie ou l'ensemble du personnel, les intéressés pourront désigner, suivant le mode qui leur conviendra, l'un des leurs pour les représenter dans les conditions ci-dessus.

Ces conditions avaient trait aux modes de présentation des doléances au chef du Secrétariat et au Conseil de l'Ordre.

Voilà donc qui était bref. Le G.'. O.'. ne se laissait pas traiter comme un vulgaire industriel !

LE RAPPROCHEMENT DES PUISSANCES MAÇONNIQUES

Cette question de contrat collectif devait avoir, aux yeux du F.'. Groussier et de ses collègues du Conseil de l'Ordre, un bien faible intérêt en face des grandes questions de politique internationale qui les passionnaient tous.

La première, celle qui conditionnait toutes les autres, était le « rapprochement des Puissances maçonniques ».

Depuis 1877, où il avait supprimé l'invocation au Grand Architecte de l'Univers, le G.'. O.'. avait été mis au ban de la société maçonnique. La F.'.-M.'. anglo-saxonne ne voulait plus avoir de relations avec lui. Pour ne pas déplaire aux Anglais et aux Américains, un certain nombre d'Obédiences évitaient de s'engager trop avec lui. Pour une fédération qui aspirait à un rôle de premier plan dans la direction de la Maçonnerie Universelle, c'était une situation très pénible.

Le G.'. O.'. avait bien cherché à sortir de l'isolement en fondant à Genève l'Association Maçonnique Internationale, mais la G.'. L.'. de New-York, qui avait donné son adhésion à cet organisme, n'avait pas tardé à en sortir, et le G.'. O.'. des Pays-Bas annonça, lui aussi, son désir de se retirer (1925).

Le G.'. O.'. craignit de recevoir d'autres démissions. Ses porte-paroles firent plusieurs déclarations pour essayer de montrer aux craintifs que le rejet du Grand Architecte de l'Univers n'était pas motivé par un bas sectarisme et que libre-pensée ne signifiait pour eux rien d'autre que respect absolu de la liberté de conscience et de recherche.

Au banquet de clôture du Convent du G.'. O.'. de 1927, qui précéda de peu le Congrès de l'A.'. M.'. I.'., le F.'. Groussier déclara qu'un souci d'honnêteté intellectuelle avait seul amené le G.'. O.'. à ne pas imposer à ses membres l'invocation au G.'. A.'. D.'. L.'. U.'. ; c'était à leurs yeux un mythe d'une interprétation trop difficile :

« La suppression délibérée du dogme de la divinité, dit-il, a entraîné, dans notre Ordre, l'abandon du symbole du G.'. A.'. D.'. L.'. U.'..

Nous ne méconnaissons pas la différence profonde existant entre un dogme qui nous est imposé et un symbole que chacun peut interpréter selon son cœur ou son esprit.

Le dogme de la divinité oblige à croire en un dieu personnel, enseigné avec autorité par Moïse ou Saint Paul, Mahomet ou Luther, tandis que le symbole du G.'. A.'., qui pour les uns est le signe du Dieu créateur de la Bible, peut représenter, pour d'autres, la divinité panthéiste de l'Inde, des Stoïciens ou de Spinoza, la divinité finie de William James, le Grand Etre d'Auguste Comte ou la Sagesse idéale; il pourrait même recouvrir plus modestement l'énergie que la science étudie.

Ce sont des raisons de clarté et de dignité qui nous ont déterminé à renoncer à ce symbole... »

Cette pétition de principes fut vaine: la G.'. L.'. Unie d'Angleterre se refusa à toute discussion. Le 4 septembre 1929, elle fit une déclaration en huit points sur les conditions de régularité qu'elle prétendait imposer aux Obédiences désireuses d'entrer en relations avec elle. Elle exigeait, notamment, la croyance au G.'. A.'. D.'. L.'. U.'. et l'exposition de la Bible en Loge.

A la suite de cet échec, le G.'. O.'. essaya de s'imposer au moins à la F.'.-M.'. française en dénonçant les conventions qui le liaient avec la Fédération française du Droit Humain et la Grande Loge. Il espérait ainsi arriver, sous l'égide de l'Association Maçonnique Internationale, à l'unité de la Maçonnerie en France. La brutalité de sa décision provoqua une certaine émotion à la G.'. L.'.. Le F.'. Groussier tenta de la calmer en venant faire une conférence à la L.'. **Le général Peigné** sur « l'unité de la Maçonnerie en France », le 26 novembre 1930.

Cette question provoqua la publication, dans **Les Annales Maçonniques Universelles** du 2 avril 1931, d'un article du F.'. Robert Barckley, de New-York. Arthur Groussier y répondit, peu après, dans la même revue, et revendiqua pour la Maçonnerie française le droit d'interpréter les Constitutions d'Anderson suivant les nécessités du milieu où elle vivait :

« Notre F.'. Barckley, écrivit-il, affirme qu'il y a une conception classique de la Maçonnerie dont le G.'. O.'. de France se serait écarté et, paraît-il, seul écarté.

Sans sortir de l'Europe, je constate autant de conceptions différentes qu'il y a d'Obédiences. »

L'entente était impossible ; le F.'. Groussier dut s'en rendre compte à la réception du rapport d'un F.'.-M.'. des Etats-Unis. Il donnait la F.'.-M.'. américaine comme plus « cléricale » encore que la F.'.-M.'. anglaise, dans sa description détaillée du rôle de l'Aumônier de Loge, et plus organisée pour se défendre contre les influences cosmopolites.

Le F.'. Groussier ne se découragea pas pour cela. Dès qu'il vit que la poussée de l'antifascisme allait rendre possible un rapprochement, il rédigea un **Rapport relatif à la « Recherche des possibilités et des moyens de rapprochement entre les diverses Puissances maçonniques du monde »** à l'Association Maçonnique Internationale (1938). L'année suivante, il fit traduire ce rapport en anglais et en fit tirer une élégante plaquette.

Montrant la diversité des idées qui avait présidé à l'évolution de la G.'. L.'. d'Angleterre depuis 1723, il demanda la même liberté pour le G.'. O.'. de France :

« ...Par ses « Constitutions » de 1723, écrivit-il, la Grande Loge Unie d'Angleterre avait dégagé la Maçonnerie de la religion catholique et l'avait placée au-dessus des diverses confessions; par ses « Principes fondamentaux » de 1929, elle rapproche la Maçonnerie de la Réforme, non pas dans son libéralisme, mais dans son orthodoxie, découlant des enseignements de Luther et de Calvin.

Le Grand-Orient de France a suivi une voie différente. Créé il y a deux siècles avec l'esprit des Constitutions de 1723, il a essayé de se rattacher au catholicisme en 1849, puis il s'en est dégagé en 1877 pour dépasser le protestantisme libéral et se placer sur le terrain de la liberté de pensée.

Les fluctuations qu'ont subies les pensées et les croyances des Maçons anglais et français ne devraient-elles pas les inciter à user de plus de tolérance les uns à l'égard des autres, et, s'ils avaient su conserver et accroître leurs rapports fraternels, n'est-il pas à penser que leurs divergences de conception eussent pu être moins accusées ?... »

Nous n'avons pas besoin de souligner l'abus des prétentions du G.'. O.'. à se rattacher au catholicisme. Insistons seulement sur l'affirmation de son désir de liberté.

Le F.'. Groussier écrivit, en effet, à la page 21 de son rapport :

« Le Grand-Orient de France se déclare partisan de la liberté dans tous les domaines; il estime qu'elle doit être absolue dans l'ordre de la pensée.

Il n'accepte pas plus de se rallier à un dogmatisme qui enchaîne l'esprit, qu'à la dictature qui supprime la liberté individuelle.

Il ne demande à aucune puissance maçonnique de changer ses formes de pensée, de renoncer à ses usages, de modifier son rite, d'abolir ses croyances; il souhaite simplement qu'on ait la même tolérance à son égard... »

La F.'.-M.'. anglaise ne répondit pas aux avances du F.'. Groussier ; elle resta enferrée dans ses dogmes.

Par contre, la F.'.-M.'. américaine parut considérer ses efforts avec sympathie.

Au mois d'août 1937, **The Masonic World** avait accueilli avec faveur un article de lui sur le déséquilibre politique et économique du monde et la nécessité de renforcer les pouvoirs de la Société des Nations.

Dans son numéro d'octobre-décembre 1939, **Le Symbolisme** put relever un article de **Square and Compass**, justifiant la position anticléricale des FF.'.-MM.'. français :

« Les Maçons français, lisait-on dans « Square and Compass », sont anticléricaux, comme nous le serions très vraisemblablement, si nous étions à leur place. La seule activité politique dont ils sont coupables est d'avoir constamment travaillé au maintien de l'indépendance religieuse, sans jamais laisser s'éteindre le flambeau de la Liberté.

Ils sont nos FF.'. ; notre devoir est de les traiter comme tels ! »

L'ANTIFASCISME

Les succès des gouvernements autoritaires et la destruction de la Maçonnerie dans une partie de l'Europe étaient à la base de ce rapprochement.

Quand il avait parcouru l'Europe centrale et balkanique, prêchant l'union de la Petite Entente, de concert avec le F.'. Benès, et la défense de la République maçonnique de Weimar, le F.'. Arthur Groussier avait éveillé des sympathies, mais il n'avait pas été soutenu ; les FF.'. anglo-saxons avaient cru plus habile d'agir de leur côté.

Il était cependant éloquent; qu'on en juge par cet extrait de son rapport de 1931 sur l'idéal maçonnique et le rôle de l'A.'. M.'. I.'.:

« L'effroyable conflagration générale qui a causé dans le monde tant de ravages, de souffrances et de deuils, a, en même temps, ébranlé la moralité publique et laissé après elle, des germes de nouveaux conflits.

Doit-on revoir les peuples s'entre-déchirer?

La Franc-Maçonnerie universelle ne fera-t-elle rien pour éviter le retour de ces conflits sanglants?

Il en est qui pensent que la guerre a toujours existé et existera toujours.

Cependant, en France, dans le passé, des provinces ont lutté contre d'autres provinces, alors qu'aujourd'hui cela serait inconcevable. Or,

non seulement la France, mais l'Italie, puis l'Allemagne, ont su réaliser leur unité ; l'Europe ne le pourrait-elle à son tour ?

Elle doit le tenter, et il nous faut l'y aider. Nous devons surtout veiller à ce qu'aucune étincelle ne vienne raviver les cendres encore chaudes.

La guerre ne guérit pas les blessures, elle les aggrave ; elle ne répare pas les injustices, elle les déplace. Les vainqueurs, comme les vaincus, sont ses victimes.

La justice ne peut être réalisée que dans la sérénité et par la fraternité.

Maçons, sachons nous pénétrer de l'étendue de nos obligations.

Il ne suffit pas, notamment, que toutes les puissances maçonniques des Balkans aient adhéré à l'A.·. M.·. I.·. et suivent ses travaux, il serait utile, à mon sens, que, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, leurs représentants se rencontrassent et que, sous la direction d'un délégué du Comité exécutif, s'il est nécessaire, ils s'efforçassent de resserrer les liens qui unissent leurs Obédiences en vue de réagir contre les antagonismes qui subsistent entre les peuples auxquels ils appartiennent.

Il est également indispensable que des rapports plus fraternels existent entre la Maçonnerie allemande et la Maçonnerie française, afin d'aider au rapprochement des deux Républiques dont l'entente assurerait la paix.

Je puis vous affirmer que la Maçonnerie française tout entière, en ce qui la concerne, y est fermement résolue.

Que les Maçons, tous les Maçons travaillent donc, de tout leur cœur, dans la mesure de leurs possibilités, à la réalisation de leur idéal de fraternité. »

La destruction de la F.·.-M.·. tchécoslovaque, puis celle de la F.·.-M.·. autrichienne, seules ouvrirent les yeux des Anglo-Saxons. Les lignes suivantes, que le F.·. Groussier écrivit dans son rapport sur le rapprochement des Obédiences, au lendemain de la fermeture de la G.·. L.·. de Vienne, portèrent certainement plus que les précédentes :

« Dans des circonstances aussi graves, la Maçonnerie a-t-elle fait et fait-elle son devoir ? Elle se prétend une grande puissance morale ? Pas plus que les églises, elle n'a su accomplir sa mission en s'élevant contre les intérêts égoïstes et les passions raciales.

Profondément divisée, elle ne pouvait agir avec quelque efficacité et elle a été, elle est victime de son inaction.

La Maçonnerie a laissé porter atteinte à la liberté et, comme elle est plus que toute autre organisation, imprégnée de l'esprit de liberté, c'est elle qui, la première, a été visée par la dictature se dressant brutalement en face de la démocratie.

En Europe, près de la moitié des Puissances maçonniques ont déjà succombé, dissoutes ou cruellement persécutées ; d'autres sont encore menacées.

Peut-être certains penseront-ils qu'elles ont payé leurs propres fautes. Nous ne le croyons pas.

Nous ne raconterons pas l'histoire douloureuse des Obédiences disparues, noble calvaire ou l'assassinat de grands Maçons, estimés, honorés par leurs concitoyens et que nous vénérons comme des maîtres éclairés.

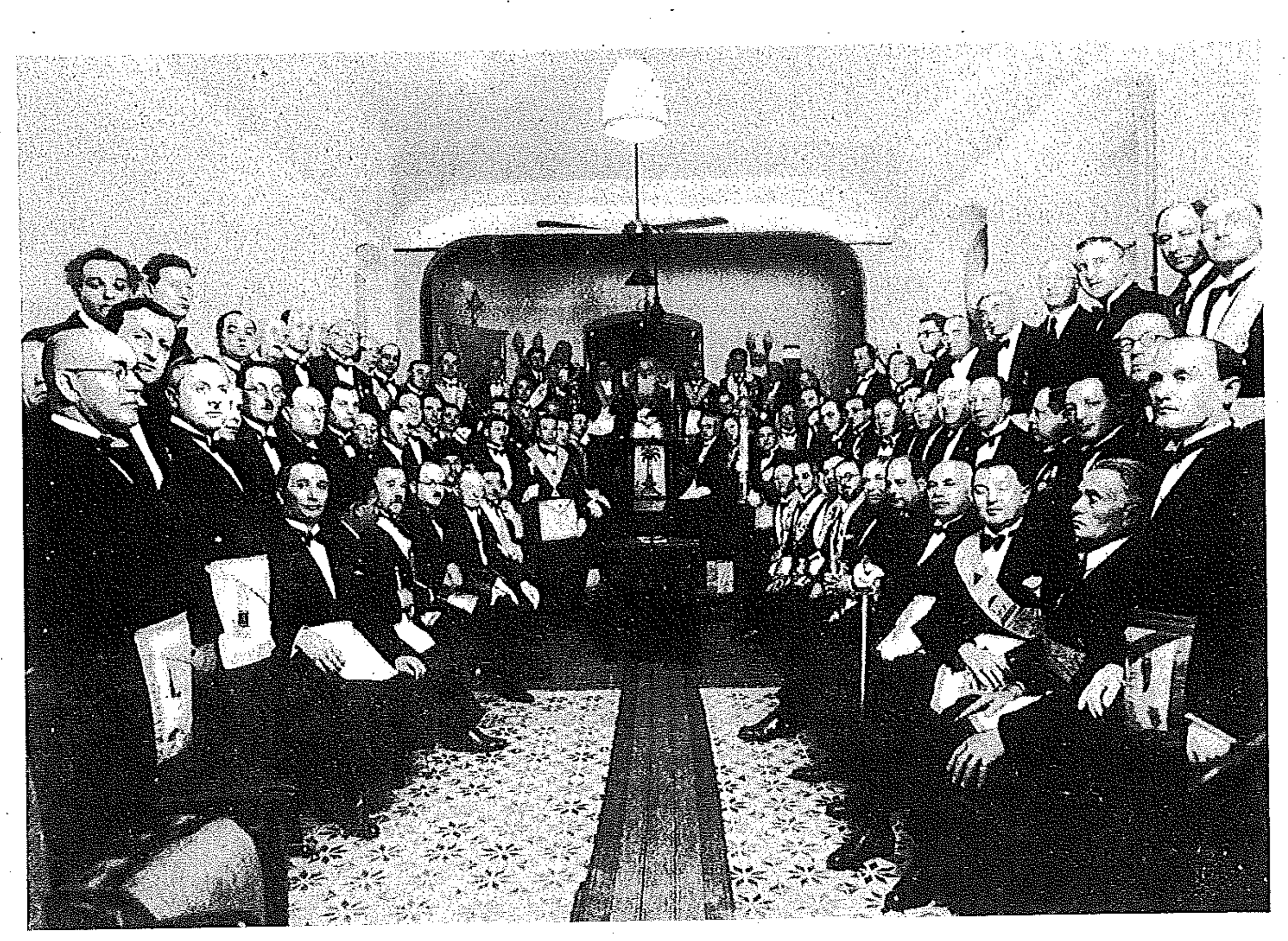
Parlons de la dernière disparue : la Grande Loge de Vienne. Quelle fut sa faute ? Avait-elle eu une action qu'on pût lui reprocher ?

Etait-elle en marge de la régularité maçonnique et payait-elle ce que certains considèrent comme des imprudences ?

Figurait-elle parmi ces Puissances maçonniques qu'on accuse de se mêler à la vie sociale ?

Certainement non.

Elle n'avait que vingt ans d'existence, mais elle s'était élevée à un rang honorable parmi ses aînées. Ses relations maçonniques étaient nombreuses. Elle échangeait des Garants d'amitié avec la Grande Loge Unie d'Angleterre qui, à un moment difficile, lui avait manifesté une sympathie agissante ; elle en échangeait également avec le Grand-Orient de France.



Une séance présidée par le F.·. Groussier.

Elle avait compris, elle, la nécessité de l'union entre toutes les Puissances symboliques.

Allons-nous laisser s'éteindre la Lumière maçonnique, au moment où jamais les peuples n'en ont eu un aussi pressant besoin ?

Rapprochons-nous, unissons-nous, si nous voulons que l'étoile brille et que le flambeau qui nous a été transmis par nos anciens éclaire, pour les hommes de bonne volonté, la voie salvatrice de l'amour fraternel. »

La guerre et la destruction de la F∴-M∴ continentale survinrent avant que les FF∴ anglais aient modifié leur attitude à l'égard de leurs FF∴ français. La fermeture des Loges françaises les amène, néanmoins, à reconsidérer la question. Nous n'en voulons pour preuve que la réouverture des Loges de Syrie et de l'Afrique du Nord.

MAÇON CONVAINCU

Le F∴ Groussier n'apparaît pas comme un profiteur de la F∴-M∴. On pourrait peut-être le taquiner à propos de l'imposante collection de menus de banquets qu'il avait rassemblés dans ses dossiers, mais ce serait, à notre sens, un argument sans portée.

Arthur Groussier croyait à l'idée maçonnique ; il a exprimé sa foi dans de nombreux discours et rapports. Nous n'en citerons qu'un à titre d'exemple :

« Dans nos Temples, inaugurés en allumant le feu sacré, nous nous réunissons entre les deux Colonnes et le Dehbir : Force, Beauté, Sagesse, les trois supports symboliques de la voûte d'azur parsemée d'étoiles, image de la sérénité qui doit régner en nous.

Eclairés par les cinq rayons de l'Etoile polaire, nous travaillons sous le regard sévère de notre conscience, brillant au centre du triangle lumineux, symbole de l'harmonie qui doit régner en nous.

Pour rétablir dans leur primitive pureté les proportions du Temple inachevé,

Pour réaliser l'accord parfait des parties de l'Edifice moral,

Près des Colonnes surmontées des grenades, symbole de l'abondance des fruits du Travail et du Salaire qui le récompense :

L'Apprenti animé par la Force qui exécute,

Le Compagnon inspiré par la Beauté qui rehausse,

Et dans la Chambre du Milieu, le Maître, ami de la Sagesse, qui dirige et conçoit,

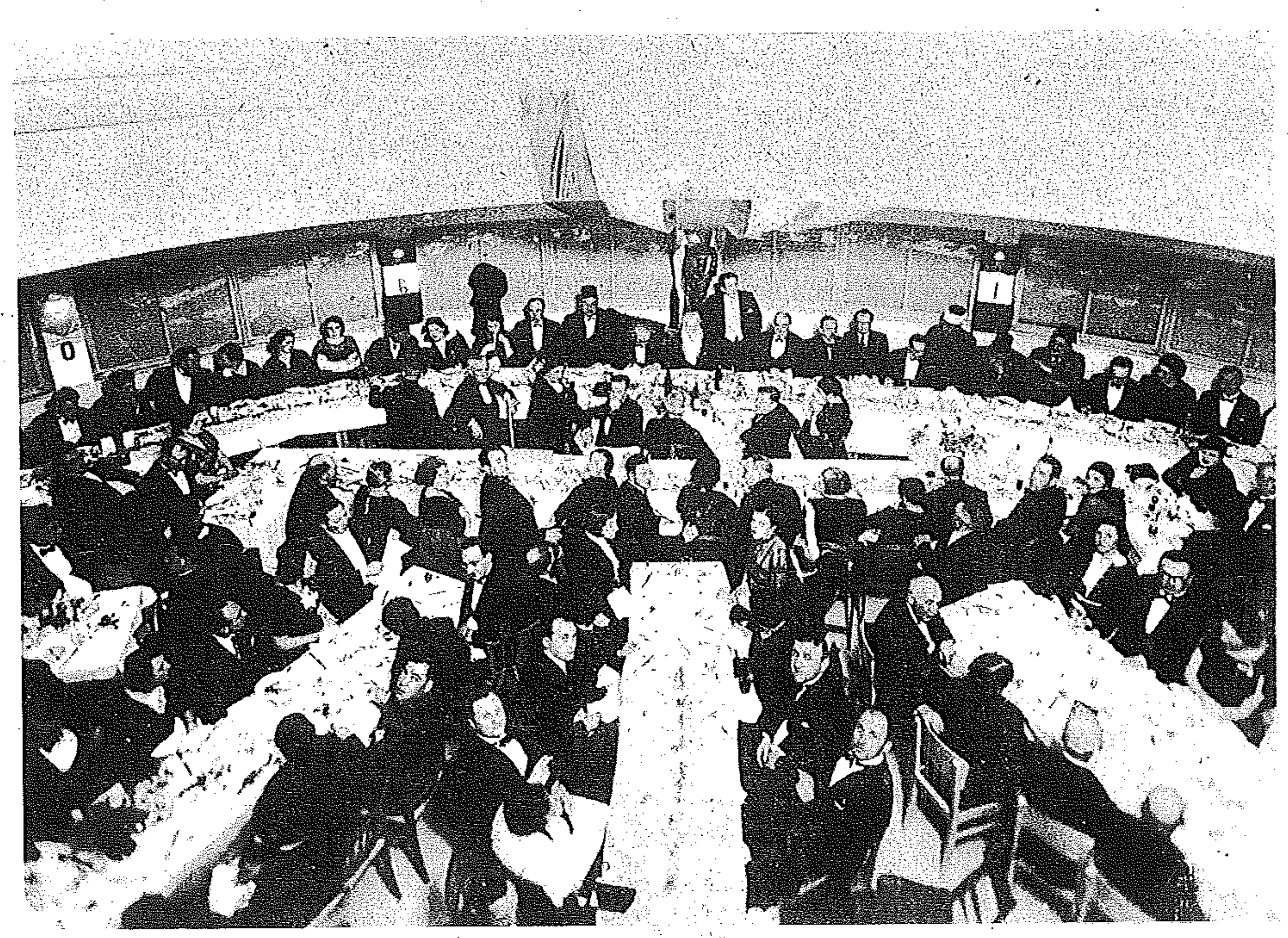
S'efforcent de bien entendre l'Art et d'harmoniser leurs efforts afin de mettre en œuvre les vertus et les idées qui sont les Matériaux des Francs-Maçons. » (Applaudissements.)

Nous croyons ce mysticisme infiniment plus dangereux que le goût du profitariat manifesté par la majorité de ses FF∴.

Le profitariat n'a jamais assuré le succès d'une société, tandis qu'une mystique, quelle qu'en soit la valeur, la pousse toujours à faire de grandes choses.

Le danger du Grand Œuvre maçonnique n'est plus à démontrer.

Yves du FUSTEC.



Un banquet présidé par le F∴ Groussier.

FÊTE MAÇONNIQUE ET PATRIOTIQUE

donnée en 1830 au

GÉNÉRAL MARQUIS DE LA FAYETTE

Personne n'ignore plus maintenant le rôle si important qu'a joué la Franc-Maçonnerie dans la préparation des révolutions qui se sont succédées en France depuis 1789.

Cette société secrète, dont les membres occupent chaque échelon de la hiérarchie nationale, participant à la vie politique et économique du pays dont ils contrôlent ainsi tous les rouages, livre ce pays à l'émeute chaque fois que le gouvernement en place s'oppose, consciemment ou inconsciemment, à la réalisation de l'idéal maçonnique. Dans le courant du XIXe siècle, c'est encore pour le triomphe de sa mystique qu'elle envoie ses troupes à la bataille, et la recherche opiniâtre du pouvoir se mêle à son désir de vaincre ce qu'elle appelle la tyrannie et l'obscurantisme. La hantise de l'oppression, la soif de progrès social confondu trop facilement avec la politique, traits caractéristiques de la pensée bourgeoise et intellectuelle, créent un état d'esprit que les Francs-Maçons entretiennent avec soin et qui aboutit fatalement à une sorte de complot permanent dont seront victimes tous les régimes.

Plus tard il ne s'agira plus pour les FF.·. que de conquérir les places les plus lucratives, les décorations, ou même de simples bureaux de tabac, mais après les rudes journées de 1830, par exemple, les plus hauts personnages du royaume s'enorgueillissent d'être Francs-Maçons et se félicitent sincèrement d'avoir replacé la France à la tête de la civilisation.

En feuilletant de vieux papiers, nous avons trouvé le compte rendu d'une fête maçonnique donnée en octobre 1830 au général de La Fayette. En même temps que le général, on fête les blessés des journées de Juillet, on est tout à la joie de l'avènement du roi-citoyen, l'enthousiasme et l'attendrissement se partagent le cœur des Maçons rassemblés dans le Temple pour assister à cet inoubliable spectacle, et naturellement de nombreux discours sont prononcés pendant cette fête. Il est triste de voir avec quelle témérité les dignitaires du régime excitent le peuple à la révolution, poursuivant de leur haine tout ce qui a fait dans le passé la grandeur et la gloire de la France.

Voici de longs extraits de cette relation qui permettent de jauger l'esprit de ces réunions, cela s'appelle :

« Fête maçonnique et patriotique donnée au général La Fayette, S.·. G.·. I.·. G.·. 33e degré, par les Loges du Rite français et du Rite écossais réunis, le 10 octobre 1830, E.·. V.·. (Paris, imprimerie de Setier, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 29, 1830).

« La séance est ouverte au premier degré dans un Temple richement décoré, où brillent de toutes parts les couleurs nationales, par le S.·. Grand Commandeur du Rite écossais, le T.·. Ill.·. F.·. duc de Choiseul, pair de France, ayant à ses côtés l'Ill.·. F.·. comte Alexandre de Laborde, membre de la Chambre des députés et premier aide de camp de S. M. Louis-Philippe, roi des Français, tous les deux désignés par les Loges pour présider cette grande réunion maçonnique et patriotique. Le T.·. Ill.·. F.·. maréchal Macdonald, duc de Tarente, Grand Maître adjoint du G.·. O.·. de France, qui devait partager cette présidence, s'est trouvé dans l'impossibilité de répondre au vœu des Ateliers. Le second maillet est tenu par le T.·. Ill.·. F.·. Vuillaume, membre dignitaire du Suprême Conseil de l'Ecossisme en France, et le troisième maillet par le T.·. Ill.·. F.·. Barentin, membre du G.·. O.·.. Le F.·. Berville, nommé orateur par les Loges, est à son banc. Les Ill.·. F.·. Odillon-Barrot et Mérilhou sont absents, retenus par les affaires publiques. Le F.·. Caille remplit les fonctions de secrétaire, sur l'invitation du Grand Commandeur.

« On remarque à l'Orient un grand nombre de dignitaires de l'Ordre dans les deux rites, et sur les colonnes sont placés trois cents Maçons, dans le nombre desquels se trouvent de grandes notabilités sociales. »

La musique qui se fera entendre pendant la cérémonie est dirigée par le F.·. Aimond, chef d'orchestre du Théâtre-Français.

Les premiers invités qui arrivent sont les membres du Suprême Conseil de l'Ecossisme et ceux du G.·. O.·. ; annoncés par les MM.·. des Cérémonies ; ils sont reçus sur les parvis du Temple, où on leur rend les honneurs qui leur sont dus ; on les introduit à l'Orient et le président leur adresse un bref discours, les assurant que leur présence « dans ce Temple y répand la joie et l'espérance », à la suite de quoi il propose un triple applaudissement, le premier pour le Rite français, le second pour le Rite écossais; le troisième au mélange spontané des deux Rites, pour célébrer leur union.

C'est ensuite l'arrivée des FF.·. blessés pendant les glorieuses journées de juillet et « initiés dans les dernières tenues des Loges » ; ils sont introduits par une députation et avec les honneurs maçonniques, c'est-à-dire qu'ils passent sous la voûte d'acier, tous les FF.·. étant debout et à l'ordre. Le président les accueille par un discours enflammé : « Mes FF.·., le sentiment que votre présence inspire, l'enthousiasme qu'elle fait naître, vous atteste que le monde maçonnique, comme le monde profane, célèbre la gloire impérissable des dignes vengeurs de la patrie et de l'humanité... La postérité, comme vos contemporains, applaudira à ceux qui, dans les trois grandes journées de juillet, ont mis le comble à l'héroïsme de l'action par la sublimité de la clémence. Déjà, dans la Chambre des pairs, j'ai payé un juste tribut d'éloges à tant de vertus, en présentant un rapport sur les récompenses nationales qui vous sont dues, et que vous décernera la patrie reconnaissante. »

Le président fait tenir, en l'honneur des FF.'. blessés, une triple batterie française et écossaise, au milieu des cris répétés de : « Vivent nos Ill.'. FF.'. blessés, vivent les défenseurs de la patrie, vivent les restaurateurs de notre liberté ! »

A ce moment, l'Ill.'. F.'. Dupin aîné, orateur du Suprême Conseil de l'Ecossisme, se fait l'interprète des FF.'. blessés et, d'une voix que l'émotion fait trembler, il remercie le président : « Grand Commandeur, et vous tous mes FF.'., s'il fut jamais un mandat honorable, c'est celui que je reçois aujourd'hui de nos FF.'. blessés dans ces immortelles journées de juillet, je l'accepte avec reconnaissance. En est-il, en effet, un plus beau que celui de porter la parole pour ceux à qui nous devons d'être désormais membres d'un Etat libre, de vivre sous les lois d'une charte en harmonie avec nos désirs et nos besoins, dont le gardien est le roi-citoyen, que nous devons à la glorieuse Révolution qui vient de nous replacer à la tête de la civilisation... » Les batteries sont couvertes avec enthousiasme au milieu de nouveaux cris de « Vivent nos immortels blessés de juillet ! etc. »

Mais le principal héros de cette journée est le général de La Fayette et l'Ill.'. F.'. comte Muraire, lieutenant, Grand Commandeur du Rite écossais, obtient la parole pour rappeler ses vertus : « Une fête votée en l'honneur du respectable et à jamais illustre La Fayette, de l'homme au nom duquel se rattachent tous les genres de gloire, toutes les pensées de liberté, d'humanité, de tolérance, de civilisation, et, par conséquent, toutes les espérances du bonheur du monde. Une fête où viennent se mêler et se retracer les glorieux souvenirs de la grande semaine... où l'héroïque population de Paris à laquelle l'honneur de cette semaine revient tout entier... » et le discours continue ainsi, mêlant la gloire du général à celle du peuple.



DUPIN Aîné

Président de la Chambre des Députés.



HONORÉ MURAIRE,

COMTE DE L'EMPIRE,

Conseiller d'État à vie, 1er Président de la Cour de Cassation,
Grand'Croix de l'Ordre Impérial de la Réunion,
Grand-Officier de la Légion d'Honneur.

Né le 6 novembre 1750 à Draguignan, Dépt du Var.

La musique fait entendre le chant de la « Marseillaise ». C'est alors que les Maîtres des Cérémonies « annoncent que le T.'. Ill.'. F.'. général La Fayette est arrivé sur le parvis du Temple ». Le comte Muraire est désigné pour conduire la députation chargée de recevoir le héros ; La Fayette est infiniment touché d'être accueilli par son « cher camarade », il est ensuite conduit au trône sous la voûte d'acier, maillets battants, aux cris répétés de « Vive La Fayette, vive le héros des deux mondes » ; c'est un enthousiasme indescriptible et les acclamations redoublent quand il prend place à la droite du président qui prononce un discours dont voici les principaux passages : « ...Depuis la grande Révolution qui, vengeant les outrages faits au peuple français, a donné au monde ce grand et utile spectacle d'une punition aussi prompte que terrible de la violation des serments les plus saints... **Les Maçons, régis par leurs lois, peuple invisible au milieu d'un monde profane, soumis aux lois générales, tout en conservant la scrupuleuse observance de leurs rites, au milieu du mouvement universel, se reconnaissent par leurs signes, identifiés par des principes aussi antiques que le monde...** Quel spectacle sublime que celui d'un peuple vainqueur offrant le trône héréditaire au prince le plus digne, au prince décoré de toutes les vertus civiques, au prince qui combattit pour la liberté de la France, qui porta le premier avec orgueil nos couleurs nationales... » Tout cela sera oublié dix-huit ans plus tard et on poussera ce même prince sur les routes de l'exil dès qu'il ne cédera plus devant les exigences maçonniques ! Mais nous n'en sommes pas là et une triple batterie française et écossaise est tirée aux cris de : « Vive le roi des Français, vive la famille royale ! » ; le président continue : « ...Peut-être un jour ce prince (le duc d'Orléans) élevé par la France, ce prince qui, comme Pierre le Grand, participe à tous nos travaux

en devenant l'émule et l'exemple de toutes les classes de la société, ce principe, simple camonnier et placé sur la première marche du trône, sera-t-il un jour le chef de la voûte maçonnique, supportée également par deux rites égaux, quoique distincts par leurs institutions, mais appartenant essentiellement au même ordre qui est un et indivisible, avec quelle joie et quel empressement ne déposerions-nous pas tous droits personnels sous cette nouvelle et royale égide !... Et vous, général, vénérable Frère, noble exemple des vertus civiques... laissez-moi vous féliciter du bonheur si doux de fêter, au nom de tous les Maçons, votre personne et votre gloire... C'est ici... l'ami de Washington, le fondateur de nos gardes civiques, le représentant des libertés françaises et américaines, le prisonnier d'Olmütz, le député courageux, le commandant en chef de nos forces nationales, l'illustre 33e degré du Conseil Suprême d'Amérique... » Voilà bien des titres de gloire pour celui que la cour avait surnommé en 1789 « Blondinet ».

Après ce discours, le Grand Commandeur, aidé par le T.·. Ill.·. F.·. comte Alexandre de Laborde, revêt le T.·. Ill.·. F.·. La Fayette du cordon de Maître sur lequel sont brodés en lettres d'or ces mots : « Les Maçons des deux rites à leur Ill.·. F.·. le général La Fayette, 10 octobre 1830.

Les acclamations deviennent à ce moment frénétiques, puisque se trouvent réunis à l'autel le duc de Choiseul, sauvé en 1791 par La Fayette, sauvé lui-même d'un acte d'accusation capitale dans l'Assemblée législative par le comte Muraire. On peut voir que la « chaîne d'union » n'est jamais interrompue ! Mais le héros fait un signe, il veut parler et les FF.·. se taisent respectueusement pour entendre les quelques mots de remerciement qu'il prononce : « Dès mes premiers pas dans cette enceinte, mon cœur a été vivement ému à l'aspect de la brillante réunion dont je me suis vu entouré et surtout à l'aspect de ces nobles couleurs, de ce signe indélébile de la liberté qui nous a rendu notre force... Pardonnez à la faiblesse de mes expressions, mon émotion est trop vive, l'éloge est un fardeau beaucoup trop pesant pour mes vieux ans... vous m'en accablez aujourd'hui avec trop peu d'indulgence et je veux m'en venger en vous offrant l'hommage de mes remerciements par un triple vivat ! » Les batteries de l'Ill.·. F.·. La Fayette ne sont pas couvertes par respect.

Le Grand Commandeur donne la parole au F.·. Berville qui retrace la carrière politique du général; il rappelle « l'infâme proposition de la cour d'Autriche au prisonnier d'Olmütz : accepter, pour prix de la liberté, un commandement dans l'armée autrichienne, contre la France ! — Je préfère, répond le héros, mille fois la mort au crime dont on n'a pas rougi de me croire capable. » De vifs applaudissements interrompent l'orateur ; tous les FF.·. ont saisi le rapprochement que présente cette époque de la vie du général avec celle où le vainqueur de Salamine, proscrit par sa patrie, reçut une pareille proposition de la cour de Perse, et ne survécut pas à sa double infortune, chacun se dit : « La France, plus heureuse qu'Athènes, a recouvré son Thémistocle ! » L'orateur peint « la miraculeuse délivrance du général en 1797, le jeune vainqueur de Marengo en fait une condition secrète du traité de Campo-Formio » et termine par cette vibrante apostrophe : « Choisissez, général, choisissez vous-même entre les trois grandes époques d'illustration de votre carrière politique, celle où vous acquîtes le plus de gloire ! Est-ce à l'époque de vos premières armes pour la cause de la liberté en Amérique ? Est-ce l'époque de la terrible épreuve des cachots de Luxembourg et d'Olmütz où, vous élevant au-dessus du malheur, vous repoussâtes d'humiliantes propositions ? Est-ce l'époque où, vous trouvant contemporain d'une nouvelle génération de Parisiens, vous avez rétabli avec elle la liberté conquise sous vos ordres par la génération précédente ?... Ce sont trois triomphes à jamais inséparables qui ne forment qu'un faisceau unique de gloire ! O La Fayette ! jouis d'une renommée acquise par tant de travaux, la postérité la plus reculée redira avec attendrissement que tu as contribué à la liberté des deux mondes !... »

Cet éloquent discours est applaudi maçonniquement, puis le F.·. Coudret est appelé à la tribune pour réciter une pièce de vers dont il est l'auteur. C'est un jeune médecin qui s'est distingué en soignant les blessés sur les barricades en juillet. Il paraît avoir été le poète officiel de cette fête ; voici l'œuvre, parfaitement orthodoxe, intitulée :

LE PRESENT ET LE PASSE

Qu'au mépris des regards d'un siècle qu'il abhorre
Un autre, s'il le veut, ose vanter encore
Les arts, les lois, les mœurs et l'éclat du passé,
Que son luth mensonger inspiré par la haine
Célèbre sans frémir de notre antique chaîne
Le souvenir presqu'effacé.

Que de la vérité, maudissant la lumière,
Il vante des vieux temps l'obscurité grossière
Où, sous le poids des fers, lâchement incliné,
L'homme, au sein de l'erreur, languissait sans murmure,
Où l'on voyait partout le front de l'imposture
Par l'ignorance couronné.

Où de l'intolérance, en crime si féconde,
La main d'un crêpe affreux obscurcissait le monde,
Où le vœu des tyrans était seul exprimé,
Où Galilée, armé du crayon du génie,
S'écriait « Elle tourne... et pourtant on le nie,
Et pourtant je suis opprimé. »



M. LE DUC DE CHOISEUL
Pair de France

Que des Croisés enfin, célébrant la mémoire
De leurs sanglants exploits, la honte de l'Histoire,
Il déroule à nos yeux les déchirants tableaux
Ou bien qu'au nom du ciel, maudissant sa patrie,
Il regarde en secret Henri comme un impie
Et Ravaillac comme un héros.

Aux lugubres accents de sa muse vandale,
Aux transports odieux que sa fureur exhale
Comme un faible tribut à sa férocité,
De mépris et d'horreur mon âme se soulève,
Mais en songeant à vous elle se calme et rêve
Au bonheur de l'humanité...

(Trois couplets faisant allusion à la libération de la Grèce)

Mais tout à coup, au bruit de soudaines alarmes,
Paris de tous côtés s'agite et crie « Aux armes ».
A ce cri mille échos répondent à la fois,
A ce cri tout Paris n'est plus qu'un champ de gloire
Où chaque citoyen médite une victoire
Ou meurt en défendant ses droits.

Au Louvre, au pont d'Arcole, une foule d'esclaves
Ont osé, mais en vain, contre un peuple de braves,
Défendre un sceptre affreux par le massacre usé.
Dans des ruisseaux de sang, enfanté par ses crimes,
Au milieu des débris de vingt mille victimes,
Le sceptre sanglant s'est brisé.

O Madrid, ô Lisbonne, Berlin, Naples, Bruxelles,
Que tant de sang versé, que des leçons si belles
Ne soient point sous vos yeux perdus pour l'avenir.
Les Français ont enfin vaincu la tyrannie.
Pour triompher comme eux, pour venger la patrie,
Comme eux sachez vaincre et mourir.

. . . .

« Ces beaux (!) vers, prononcés avec chaleur, inspirent un enthousiasme général, le président félicite le poète en le comblant d'éloges et fait applaudir maçonniquement. »

On voit, par les extraits de cette poésie, que le programme de l'école primaire suivi scrupuleusement par les instituteurs est déjà tout tracé. Avant 1789, c'est-à-dire avant l'arrivée au pouvoir des FF.'., il n'y avait que sottises, crime, ignorance...

On donne ensuite lecture d'une lettre envoyée par le F.'. James, retenu au lit par la blessure qu'il reçut en juillet, et qui, regrettant de n'être pas parmi ses FF.'., avoue que « aujourd'hui, pour la première fois, ma blessure m'a semblé douloureuse ».

Après le banquet et les santés portées aux héros de cette journée, les discours continuent ; c'est d'abord celui que prononce le F.'. colonel de La Pommeraye, qui a eu la touchante idée de répéter le discours avec lequel il accueillit La Fayette à Philadelphie, le 27 septembre 1824. Comme on porte enfin une troisième santé en l'honneur des FF.'. blessés, le F.'. Dupin aîné, au comble de l'émotion, répond par une brillante improvisation dont je détache ces passages : « ...Le général La Fayette n'a pas seulement voulu une délivrance de la capitale par la force des armes. D'accord avec les honorables citoyens qui veillaient sur les destinées de la patrie, il a voulu pour elle une liberté vraie... une liberté sérieusement garantie par les lois, une liberté large qui permît à chacun de jouir de son individualité, de sa fortune, de son talent, de son industrie, une liberté dégagée de privilège, fondée sur le droit commun, et qui n'eût pour limite même que la devise adoptée par la nation armée : Liberté, ordre public. C'est ainsi que l'entend notre roi Louis-Philippe, ce **roi-citoyen qui se glorifie d'être l'un de nous,** d'être Français, d'être Parisien. La Fayette aime Louis-Philippe parce que Louis-Philippe aime le peuple... » La fin de cette improvisation est couverte par des acclamations frénétiques, on crie « Vive le général, vive Dupin ! » Un des F.'.blessés demande et obtient la faveur de baiser la main de La Fayette qui la lui présente et serre affectueusement la sienne, cette scène touchante déchaîne de nouveaux vivats...

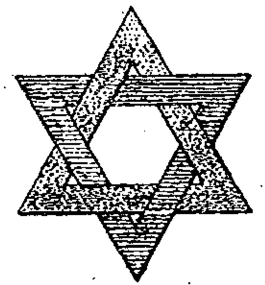
On porte enfin trois feux, le premier au « Dévouement absolu au général La Fayette », le second à « l'éternelle reconnaissance de tous les hommes libres au héros des deux mondes » et le troisième à « la longue durée d'une vie aussi précieuse que la sienne, puisse le Grand Architecte de l'Univers lui accorder autant de jours qu'il a fait battre de cœurs généreux ! ».

Quelques discours encore, deux chants du F.'. Coudret, une collecte en faveur des Belges et cette mémorable journée prend fin, non sans qu'on ait chargé les deux présidents d'être les interprètes de tous pour « appeler à la suprême direction de l'Ordre l'héritier du trône ».

C'est ainsi que La Fayette, qui avait joué un rôle de premier plan pendant la Révolution de 1789, était fêté par ceux qui venaient de faire la Révolution de 1830 et qui, par leurs discours, allaient préparer la Révolution de 1848. Ces luttes sanglantes, dont ne profite pas le peuple, cette destruction constante de tout le passé de leur pays au nom d'un faux patriotisme, tout cet amoncellement de ruines, toute cette misère, toutes ces haines, ces luttes de classes, tout cela est préparé, voulu, organisé sans pitié par les FF.'. Ils ont désiré le pouvoir, ils s'en sont emparés et ils ont voulu le conserver ; ils n'ont pas hésité à payer leur triomphe avec le sang des Français, des vrais, de ceux que l'on trouve sous l'humble uniforme chaque fois qu'on a besoin d'eux.

J. MARIE.





LA F.·. M.·. et la FINANCE (1)

Si l'on a bien souvent jeté l'anathème sur la haute finance, si l'on a déploré en même temps que dénoncé son influence sur les Etats, si l'on a enfin souligné le rôle néfaste des banquiers juifs dans l'activité économique de notre pays, trop peu de chercheurs, à notre avis, se sont penchés sur le problème de la **Finance maçonnique.**

Et cependant, bien qu'on l'ait négligé ou sous-estimé, on ne peut nier l'existence de puissants financiers, d'importants affairistes, trafiquant avec les politiciens inféodés aux Loges et rançonnant l'épargne sous le signe de la « Fraternité » républicaine et démocratique. Les uns sont des **Maçons sans tablier** comme Cornélius Herz, Alexandre Stavisky ou Marthe Hanau — qui commanditaient la presse maçonnique et subventionnaient les candidats de la gauche parlementaire — les autres sont d'authentiques initiés comme Louis-Dreyfus et Victor Lyon...

Certes, il ne nous vient pas à l'idée de comparer ce que nous appelons la « **finance maçonne** », à cette finance protestante (ou catholique, ou juive) (2) dont les ressortissants appartenant à de vieilles familles, se succèdent de père en fils et de beau-père en gendre depuis des générations. Le groupe maçon est tout différent : ses membres n'appartiennent pas à un milieu déterminé, mais à tous les milieux. Certains font déjà partie, soit du groupe juif — ce sont les plus nombreux — soit du groupe protestant ou catholique. C'est par leur initiation, puis du fait de leurs fréquentations à la Bourse et à la Loge que les banquiers et affairistes maçons ont fini par faire « bande à part », par constituer tout naturellement un groupe financier plus ou moins homogène, mais foncièrement différent des trois autres groupes, tant par sa composition et sa structure, que par les idées et les tendances qui l'animent.

Pour être juste envers les financiers des branches catholiques et protestantes, il faut dire que la « **finance maçonne** » tient davantage de l'affairisme que de la banque... ce qui ne veut pas dire que les financiers chrétiens, trop souvent contaminés par l'esprit juif et libéral, soient au-dessus de tout soupçon...

Donc, en fait, il existe au sein de la Maçonnerie un groupe financier, composé de FF.·. banquiers, directeurs de banques, administrateurs de sociétés, coulissiers, brasseurs d'affaires, capitaines (ou chevaliers) d'industrie, dont l'activité sous la III[e] République fut particulièrement nuisible aux intérêts de la nation. La Secte, qui a compris tout le parti qu'on pouvait tirer d'une entente avec les puissances d'argent, s'est rapprochée des financiers dès le XIX[e] siècle. Les Rothschild, sous la Monarchie de juillet, furent Maçons du Rite écossais : le baron James, matricule 4175, fit partie du Suprême Conseil en 1844, et le baron Anselme, matricule 4174, en 1846. Par la suite, les Rothschild maintinrent le contact avec les Loges par l'intermédiaire de certains de leurs hauts employés, tels par exemple le F.·. Cousin, dignitaire de la Grande Loge. D'autres financiers se firent aussi recevoir Francs-Maçons, et parmi eux on cite Fould, ministre de Napoléon III, Goudchaux, ministre des Finances de la République de 1848, Allegri, qui fut Grand Maître de la Grande Loge de France, le baron Erlanger, etc.

Ce rapprochement, la finance le recherchait autant que les sectes. Si les Loges avaient besoin de leur concours financier, n'avait-elle pas besoin, elle, de l'appui politique des Sociétés secrètes? Les financiers commanditaient la propagande laïque et républicaine, c'est-à-dire maçonnique ; en retour, les Loges facilitaient le placement de leurs emprunts, intervenaient en leur faveur auprès des administrations, faisaient classer les affaires gênantes et ennuyeuses. Cela leur était d'autant plus aisé que les postes importants de l'Etat monarchique ou républicain étaient occupés par des **initiés** ou par des **amis.**

Les ministres des Finances et leurs sous-secrétaires d'Etat, notamment, étaient souvent d'authentiques maçons, tels ce Léon Say, Grand Argentier de l'Ordre Moral ; ce Daniel Wilson, gendre du président Grévy et trafiquant de décorations ; ces Allain-Targe et Lelièvre, acolytes du « borgne sonore » ; ces Tirard, Rouvier, Doumer, René Renoult, Klotz, Besnard, Charles Dumont, Raoul Péret, Paul Jacquier, Henri Chéron, Paul Marchandeau, Paganon, Marcel Régnier, Max Hymans et tant d'autres ministres que le Grand-Orient manœuvrait dans la coulisse comme des guignols de foire.

UN ETONNANT PERSONNAGE

Puisque nous en sommes aux ministres maçons des Finances, qu'on nous permette de citer en exemple la carrière du F.·. Maurice Rouvier, Maçon modèle et type du politicien affairiste de la III[e] République.

Bien que sa réputation de flibustier soit solidement établie, le F.·. Rouvier n'en fut pas moins plusieurs fois chef du gouvernement et sept fois ministre des Finances, de 1887 à 1906.

---

(1) Les illustrations qui accompagnent les articles de notre collaborateur Henry Coston sont établies (clichés et légendes) par notre secrétariat de rédaction qui en prend l'entière responsabilité.

(2) Les spécialistes divisent la Haute Finance en trois groupes : le groupe catholique, le groupe protestant et le groupe juif, que des alliances répétées au cours de ces cinquante dernières années ont quelque peu mêlés, sans toutefois faire disparaître leur caractère distinctif (voir « La Finance juive et les trusts », par Henry Coston. - C. A. D., 8, rue Puteaux).

— **C'est un coquin,** disait-on de lui, **mais, comme financier, quel as !**

La vérité est que Rouvier ne fit pas mieux que ses prédécesseurs. Il se tira d'affaire le plus souvent, lorsque le budget était en déficit, en ayant recours à l'augmentation sensible des impôts. S'il n'eut pas recours à la méthode courante de l'emprunt, c'est que le vieux renard préférait procéder à la conversion des rentes. Il en abusa même, et les épargnants de l'époque, hélas ! s'en aperçurent.

Si sa carrière financière publique fut loin d'être honorable, sa conduite financière privée fut misérable. Il avait appris la comptabilité et la banque à Marseille où s'écoula sa jeunesse et où il réussit à escroquer un mandat législatif. Il avait fait son éducation professionnelle en qualité de caissier à la banque des Zafiropoulo, forbans de la finance, qui avaient amassé une scandaleuse fortune à la suite d'opérations effectuées au mépris des convenances et du code pénal.

Devenu député, puis ministre, le F.·. Rouvier s'attacha à la fortune du F.·. Gambetta. En sa compagnie, il tripota tant qu'il put, et l'on parla beaucoup à l'époque de sa participation à l'escroquerie de la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Louis (Rhône), société qui ne construisit jamais plus de dix kilomètres de voie ferrée.

On le trouve également mêlé à toute une série d'affaires véreuses telles que « Le Chemin de Fer des Bouches-du-Rhône », « La Compagnie Auxiliaire des Chemins de Fer », « Les Ports Sud de Marseille », « La Compagnie d'Alais (Rhône) », etc. La liste de ses compromissions dans les scandales et les escroqueries des années 1875 à 1890 remplirait plusieurs pages. Mentionnons cependant encore sa complicité dans l'affaire des Coupons commerciaux, ses agissements en compagnie d'Erlanger dans l'opération de la Dette marseillaise, ses bienveillances à l'égard des tenanciers du tripot de Monaco (il fit décorer de la Légion d'honneur, alors qu'il était président du Conseil, M. Edmond B..., principal dirigeant de la célèbre maison de jeux).

Les journalistes financiers de la fin du XIX[e] siècle signalent un certain nombre d'autres tripotages de ce genre, mais celui qui fit le plus de bruit fut sa participation à l'affaire de Panama. N'eut-il pas le toupet, — d'ailleurs, en compagnie de Clemenceau, — d'accompagner le Juif F.·. Reinach dans les visites que fit celui-ci à diverses personnalités dans le but d'éviter le pire ? Mis en cause à la Chambre, le F.·. Rouvier devait avouer cyniquement qu'il avait touché des sommes importantes du Panama pour alimenter les caisses électorales de son parti.

A la fin de sa vie, Rouvier créa une Banque Française pour le Commerce et l'Industrie qui semble s'être spécialisée à l'époque dans le placement de valeurs plus que douteuses. Lorsque Rouvier mourut, cette banque, qui courait à la faillite, se transforma en Banque Nationale de Crédit..., ce qui ne devait pas lui porter bonheur, comme on sait.

Hâtons-nous d'ajouter, pour être justes, que tous les Grands Argentiers émoulus des Loges n'ont pas d'aussi brillants états de services. Fort heureusement, d'ailleurs, pour notre malheureux pays !

PARLEMENTAIRES .·. ET FINANCIERS

Quittons les ministres pour nous occuper des parlementaires. Pour eux aussi, l'amitié des financiers avait son charme, et plus encore sans doute les avantages qu'on pouvait tirer de leur fréquentation. Le scandale de Panama, le krach Oustric et l'affaire Stavisky (1) ont bien fait apparaître les inconvénients de semblables collusions, mais les besoins d'argent de certains hôtes du Palais Bourbon et du Luxembourg l'emportaient le plus souvent sur l'élémentaire prudence. Et puis, il y avait cette solidarité maçonnique, à laquelle on ne faisait pas inutilement appel lorsque l'intérêt personnel y trouvait son compte.

A titre documentaire, voici une liste de parlementaires maçons qui cumulaient volontiers leur mandat de représentants du peuple avec les fonctions d'administrateurs de sociétés (2) ou de fidéi-commissaires des intérêts de la haute finance (fonctions occupées dans le présent ou le passé) :

Léon Accambray, député de l'Aisne, administrateur de la Compagnie Céramique Française, de la Compagnie Africaine de Commerce et d'Agriculture ;

Edouard Andrieu, sénateur du Tarn, administrateur des Hôtels Brébant et Beauséjour ;

Léon Archimbaud, député de la Drôme, administrateur de la Société de Journaux quotidiens et périodiques, directeur de « La Revue du Pacifique » et de « La Parole » ;

Jules Aubert, sénateur de la Réunion, administrateur de la Compagnie Maritime de Transports coloniaux ;

Paul Aubriot, député de la Seine, administrateur de la Compagnie d'Electrification de France et des Colonies ;

Georges Barthélémy, député du Pas-de-Calais, administra-

(1) Rappelons que les FF.·. Floquet, Rouvier, A. Proust J. Roche, Naquet, etc., avaient reçu des chèques du Panama, que les FF.·. Raoul Péret et Lautier ont émargé chez Oustric, et que Stavisky « honora » de son amitié les FF.·. René Renoult, Louis Proust, Gaston Bonnaure et quelques autres.

(2) Cette liste est tirée de l'ouvrage de M. Mennevée, ex-maçon, spécialiste des questions financières.



Le baron James de Rothschild

ORDRES DU JOUR DES LOGES DE LA REGION PARISIENNE — 21

Mardi 15 Décembre 1931

COSMOS (G.·. L.·.)
Temple : 8, rue Puteaux, Paris-17e.

Ouv.·. des trav.·. à 20 h. 30 précises.

Installation des Officiers

par le T.·. Ill.·. F.·. TAUTAIN, Conseiller fédéral, Inspect.·. de l'At.·.

✻ ✻ ✻

A 21 heures :

Réception des Délégations d'At.·., du Cons.·. Féd.·.
et des TT.·. Ill.·. FF.·. VORONOFF, membre du Cons.·. de l'Ordre du G.·. O.·.,
et LEBEY, Gr.·. Orat.·. du Gr.·. Coll.·. des Rites.

Où en sommes-nous des Assurances Sociales ?

Ce que nous avons fait
Ce qu'il nous reste à faire

Travail collectif.

Orateurs inscrits :

F.·. HELLER, Président de la Fédération Nationale de la Mutualité, Président de la Fédération mutualiste de la Seine, etc.

F.·. Etienne ANTONELLI, Député, Rapporteur de la loi.

F.·. Frédéric BRUNET, Député de Paris.

F.·. Louis-Louis DREYFUS, Député.

F.·. Gaston POITTEVIN, Député.

F.·. Dr SIBUT, Contrôleur en chef des Assurances Sociales.

F.·. GRASSET, Président de l'Association Mutualiste du Travail et Vice-Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

auxquels s'ajouteront des FF.·. du corps médical spécialement convoqués et d'éminentes personnalités maç.·. dont la haute situation profane conférera à cette Ten.·. un intérêt tout particulier.

Prière de faire part de cette invitation aux FF.·. qui s'intéressent à cette question sociale d'actualité.

Toutes les communications doivent parvenir avant le MARDI 10 HEURES
Les retards gênent pour l'expédition et la réception régulière du « Bulletin »

teur de la Société de Capitalisation des Annuités de l'Etat français ;

Léonus Bénard, sénateur de La Réunion, administrateur de la Société Hydro-Electrique de La Réunion ;

Paul Bénazet, député de l'Indre, président du Conseil d'administration de l'Omnium Cinématographique de France, administrateur de la Compagnie Minière d'Aguilas, des Mines de Bou-Arfa, de la Maison Agnès, de la Société Agricole et Financière d'Algérie, des Mines de l'Ouenza, de la Sté Algérienne des Mines, de la Sté d'Etudes et d'Exploitation Industrielles et Minières, Union Electrique Coloniale, de l'Union Electrique Rurale, de la Compagnie Internationale et Minière Estanera, de la Holding Electrique Franco-Orientale, de la Société Saint-Didier Automobiles, de la Société des Mines de Cuivre de Tenès ;

Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe, co-directeur de l'Agence Actualités, président des Chargeurs Réunis ;

André Berthelot, sénateur de la Seine, administrateur de la Banque Industrielle de Chine, de la Banque Impériale Ottomane, de la Rente Foncière, du Métropolitain de Paris, du Chemin de fer du Bois de Boulogne, de la Compagnie Générale des Chemins de fer vicinaux, des Chemins de fer économiques du Nord, du Chemin de fer Transafricain, de la Société Ottomane du Chemin de fer de Moudania à Brousse, de la Compagnie Générale des Chemins de fer et Tramways en Chine, de la Société du Chemin de fer du Congo Supérieur aux grands lacs africains, de la Société d'Etudes des Chemins de fer et Phosphates du Djebel-Onck, des Tramways électriques de Lille, des Tramways de Paris et du département de la Seine, des Tramways du Nord parisien, des Tramways de Suresnes-Saint-Cloud-Gargan, de la Société The Cairo Electric Railways and Heliopolis Caoas, de la Société Parisienne pour l'Industrie des Chemins de fer et tramways électriques, de la Société Nantaise d'Eclairage et de Force par l'Electricité, de la Sté Ottomane d'éclairage par le gaz et l'Electricité, de la Sté Gaz et Electricité du Hainaut, de la Sté Industrielle d'Electricité pour la Russie, de l'Electricité de Paris, de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, de la Société des Mines de Méria, de la Société des Grands Travaux de Pékin, de la Société Française pour l'Exploitation du Soja et de ses dérivés, de la Sté Financière des Caoutchoucs, des Caoutchoucs de Padang, de l'Union française de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, de la Société alsacienne de produits chimiques, des Huileries de Sumatra, de la Sennah Rubber Cy, de la Banque de Crédit Roumain, de la Société de Navigation Sud-Atlantique ;

Gaston Bonnaure, député de la Seine, administrateur des Etablissements Collet ;

Antoine Borrel, sénateur de la Savoie, administrateur de la Sté E. Dufour et Cie, de l'Immobilière du 17 de la rue des Perchamps, de la Semaine à Paris ;

Frédéric Brunet, député de la Seine, administrateur de la Sté des Habitations à Bon Marché des 17e et 18e arrondissements, de la Menuiserie Industrielle, de la Sté d'Expansion des Plages normandes, des Etablissements B. R. B.



Le juif Klotz

de constructions monolithiques, de la Société Le Taxi-Confortable, de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Paris, de l'Urbanisme municipal ;

Gratien Candace, député de La Guadeloupe, administrateur de la Sté Phocéa-Location ;

Guillaume Chastenet, sénateur de la Gironde, administrateur de la Sté fusionnée des lièges de Hamendas et de la petite Kabylie, de la Mutualité Universelle (Prévoyance) ;

Charles Chaumet, sénateur de la Gironde, président du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, de la Ligue Maritime et Coloniale, de l'Association des Grands Ports français, de l'Union des Chambres de Commerce maritimes, administrateur de la Sté d'Application de moteurs à huile lourde, de la Caisse de prêts fluviaux et maritimes, de la Prévoyance-Accidents, de la Prévoyance-Incendie, de la Prévoyance-Vie, de la Société Les Olivettes du Nord-Marocain, de la Société Immobilière du Nord-Africain ;

Adolphe Chéron, député de la Seine, administrateur de l'Avenir Familial (assurances), de l'Avenir Familial (vie), du Soldat de Demain, des Etablissements Alphonse Binet ;

Henri Cosnier, sénateur de l'Indre, administrateur de la Compagnie Africaine de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;

Paul Cuttoli, sénateur de Constantine, associé dans le Syndicat des Recherches des Phosphates du Djebel-Onk, administrateur des Etablissements Julien Laurens.

La place nous manquerait pour poursuivre l'énumération des compagnies et des sociétés administrées par ces parlementaires Francs-Maçons. Bornons-nous à continuer cette



Eugène Lautier



Rouvier

liste en faisant suivre les noms du nombre de sociétés aux conseils d'administration desquelles ils figurent ou ont figuré :

Fernand David, sénateur de la Haute-Savoie (6 sociétés) ;
Charles Debierre, sénateur du Nord (6 sociétés) ;
Amédée Dherbecourt, sénateur de la Seine (1 société) ;
Blaise Diagne, député du Sénégal (2 sociétés) ;
Marcel Donon, sénateur du Loiret (5 sociétés) ;
Paul Doumer, sénateur, puis président de la République (8 sociétés) ;
Charles Dumont, sénateur du Jura (12 sociétés) ;
Ludovic-Oscar Frossard, député de la Haute-Saône (2 sociétés) ;
Louis Louis-Dreyfus, sénateur des Alpes-Maritimes (10 sociétés) ;
Lucien Gasparin, député de La Réunion (2 sociétés) ;
André Grisoni, député de la Seine (4 sociétés) ;
Albert Hauet, député de l'Aisne (4 sociétés) ;
André Honnorat sénateur des Basses-Alpes (6 sociétés) ;
Gustave de Kerguezec, sénateur des Côtes-du-Nord (3 sociétés) ;
Joseph Lagrosillière député de la Martinique (1 société) ;
Eugène Lautier, député de La Guyane (26 sociétés) ;
André Lebon, sénateur (15 sociétés) ;
Charles Leboucq, député de la Seine (3 sociétés) ;
Arthur Levasseur, député de la Seine (2 sociétés) ;
Georges Lévy-Alphandery, député de la Haute-Marne (5 sociétés) ;
Joseph Loubet, sénateur du Lot (1 société) ;
Paul Marchandeau, député de la Marne (1 société) ;
Alfred Massé, sénateur de la Nièvre (2 sociétés) ;
Gaston Menier, sénateur de Seine-et-Marne (2 sociétés) ;
Adolphe Messimy, sénateur de l'Ain (12 sociétés) ;

Albert Meunier, sénateur des Ardennes (2 sociétés) ;
Léon Meyer, député de la Seine-Inférieure (1 société) ;
Emile Morinaud, député de Constantine (1 société) ;
Joseph Paganon, député de l'Isère (5 sociétés) ;
Henry Paté, député de la Seine (13 sociétés) ;
Raoul Peret, sénateur de la Vienne (2 sociétés) ;
Léon Perrier, sénateur de l'Isère (2 sociétés) ;
Joseph Petitjean, député de la Seine (2 sociétés) ;
Gaston Poittevin, député de la Marne (1 société) ;
Paul Poncet, député de la Seine (2 sociétés) ;
Louis Proust, député de l'Indre-et-Loire (1 société) ;
Antony Ratier, sénateur de l'Indre (3 sociétés) ;
Marcel Régnier, sénateur de l'Allier (2 sociétés) ;
Alphonse Rio, sénateur du Morbihan (7 sociétés) ;
Emile Roussel, sénateur de l'Aisne (1 société) ;
Henri Roy, sénateur du Loiret (1 société) ;
Louis Tissier, sénateur de Vaucluse (2 sociétés) ;
E. Turbat, sénateur du Loiret (1 société) ;
Isidore Tournan, sénateur du Gers (1 société) ;
Edouard Valadier, sénateur d'Eure-et-Loir (1 société) ;
Gaston Vidal, député de l'Allier (1 société).

Cette liste volontairement limitée aux parlementaires maçons les plus connus suffit, nous l'espérons, à donner une idée de l'activité financière des FF.·. de la Chambre et du Sénat.

LE F.·. LOUIS LOUIS-DREYFUS.

On aura remarqué au passage le nom du F.·. Louis Louis-Dreyfus, qui fut député de la Lozère, par la grâce du Parti socialiste, il y a quelque quarante ans, puis député et enfin sénateur des Alpes-Maritimes, par la volonté ou la jobardise de certains modérés trop enclins à adopter n'importe qui pourvu qu'il fût riche.

Louis Louis-Dreyfus est certainement le type le plus représentatif du financier maçon. Initié à la Loge L'Etoile Polaire, Rose-Croix en 1902, en dernier lieu membre de la loge La République, cet Israélite distingué s'intéressait à tout ce qui pouvait lui rapporter quelques nouveaux millions. Banquier, armateur, minotier, consul de Roumanie, trafiquant sur la monnaie comme sur les blés, achetant aussi bien une cargaison précieuse qu'une plume servile, cet honorable fondateur de « L'Humanité » — en compagnie d'ailleurs d'une douzaine d'autres Hébreux — marquait des préférences pour la gauche, au début de ce siècle. Jaurès apparaissait alors comme l'orateur le plus prestigieux de ce Parti socialiste dont les premiers vagissements avaient fait trembler les financiers et les agents de change du Second Empire. Le tribun disparu, Dreyfus ne s'intéressa plus, du moins pendant quelque temps, qu'au **business.** On connaît l'affaire que le sénateur Gaudin de Villaine évoqua à la tribune de la Haute Assemblée en 1915 pour dénoncer la trahison de l'armateur Dreyfus. Les preuves qu'il administra consternèrent les anciens collègues du banquier juif. Tout autre que lui eût été fusillé comme un vulgaire Lenoir, ou banni comme Malvy (chez qui la trahison semble être **presque** héréditaire : tel beau-père, tel beau-fils !) La puissance du financier, les relations de l'ex-parlementaire (il n'avait pas été réélu en 1914), les intelligences du commanditaire de la presse socialiste avec des ministres marxistes évitèrent à l'armateur les petits ennuis de la Haute Cour.

La politique devait de nouveau attirer le F.·. Dreyfus autour de 1930. Il débuta par une action d'éclat : à coups de billets de mille, il enleva de haute lutte un siège de député laissé vacant sur la Côte d'Azur par un parlementaire pressé d'aller rejoindre le Grand Architecte. Il fréquenta alors assidûment le Groupe Fraternel Parlementaire et prit la parole à la Loge La République, en compagnie des plus marquants de ses membres pour bien marquer son désir de militer activement.

Puis, tandis que l'armateur introduisait en fraude, d'accord avec le Juif Horace Finaly, grand manitou de la Banque de Paris et des Pays-Bas (où lui succéda l'**initié** Emile Moreau, gouverneur de la Banque de France), des milliers de quintaux de blé roumain et argentin, — baptisé marocain à la faveur d'une escale à Casablanca ou à Tanger, au grand dam de notre agriculture nationale (1) — le journaliste qui sommeillait en lui se réveilla et acquit, sans coup férir, « l'Intransigeant » de M. Léon Bailby. Mais son incapacité congénitale à conduire un organe de presse l'obligea quelques années plus tard à céder son journal à M. Prouvost, autre ploutocrate, celui-là flanqué de deux fils d'Israël, agents notoires de la rue Cadet.

Sur ses derniers jours, le F.·. Louis Louis-Dreyfus avait changé d'avis sur l'opportunité d'une révolution sociale ; chez ce gros ponte de la juiverie internationale, la haine du fascisme et de l'Allemagne l'emportait sur son ardent désir de chambardement. Dans son cœur et pour sa bourse, le bellicisme d'un Kérillis avait remplacé les derniers souvenirs du pacifisme jauressien. Il subventionna dès lors « l'Epoque » (2), ainsi qu'en fait foi une lettre personnelle du banquier, interceptée par notre ami Léon de Poncins et publiée dès février 1939 par « La Libre Parole ».

Fortement ébranlé par l'âge et la maladie, ce vieux coquin ne devait pas survivre à la fuite de son poulain et à la chute d'un régime de prédilection. Il mourut sur la Côte d'Azur dans les dernières semaines de l'année 1940.

Henry COSTON.

N. B. — Dans un prochain article, nous examinerons l'activité des émules et des complices maçons de feu Louis Louis-Dreyfus.

14 ORDRES DU JOUR DES LOGES DE LA REGION PARISIENNE

Jeudi 14 Décembre 1933

THELEME (G.·. O.·.)
Temple : 16, rue Cadet, Paris-9e.

Vén.·. : F.·. Maurice COUPELLE, 112, boulevard de la Chapelle, Paris-18e.
Secrét.·. : F.·. Albert GAVEAU, 25, rue Fontaine, Paris-9e.
Trés.·. : F.·. KERESTEDJIAN, 33, rue de Trévise (9e).

Salle des Fetes du Grand Orient de France

A 21 heures précises

Grande Tenue Blanche

La BATAILLE de L'OR

par M. Francis DELAISI

Auteur des Contradictions du Monde Moderne des Deux Europe

NOTA. — Les portes de la salle seront ouvertes de 20 h. 30 à 20 h. 55. — Invitation frat.·. à nos SS.·. et FF.·. et à leurs amis.

Les cartes d'invitation seront déposées chez le concierge et au Buffet, 16, rue Cadet.

Participation aux frais : deux francs.

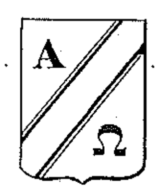
(1) Ces trafics — et bien d'autres — lui rapportèrent, selon sa propre déclaration au Fisc, plus de 800 millions pour la seule année 1934.

(2) D'après des papiers de « L'Epoque », on évalue l'aide dreyfusarde à une dizaine de millions.

LES OBÉDIENCES



dites de



SAINT JEAN

Les Francs-Maçons se sont de tout temps ingéniés à assigner à leur institution homogène et multiforme toutes sortes d'origines dont certaines procèdent d'une fantaisie délirante. Que ce fût par désir d'épaissir un mystère si profitable à la secte ou par besoin enfantin de se raconter de belles histoires, toujours est-il qu'ils ont amoncelé un beau fatras de versions contradictoires dont beaucoup ne méritent même point qu'on s'attarde à leur examen. Par contre, l'historien qui se penche sur ce problème si important se trouve en présence de trois grandes thèses qui ont eu leurs défenseurs autorisés et qui répondent à une division logique du problème. A savoir la thèse des origines opératives, c'est-à-dire l'apparition au sein du compagnonnage des travailleurs du bâtiment d'un symbolisme qui aurait abouti à la substitution d'une Maçonnerie uniquement spéculative. Celle des origines kabbalistiques, à laquelle nous nous rallions pour notre part. Enfin, celle des origines chevaleresques et spécialement templières que nous estimons non fondée, mais qui a profondément influencé la phraséologie maçonnique et qui est la seule dont nous ayons à faire état au cours de ces pages.

La thèse prétendant faire remonter aux Croisades la fondation de la Franc-Maçonnerie ne date pas d'hier. En tout cas, on en retrouve la trace dans le célèbre discours que prononça, le 26 décembre 1737 à la Loge de Saint-Jean, ce fameux chevalier de Ramsay qui est regardé, et sans doute à tort, comme le créateur de la « maçonnerie rouge » (celle des hauts grades).

Nous avons des secrets, y dit-il, ce sont des signes figuratifs et des paroles sacrées... C'étaient des mots de guerre que les Croisés se donnaient entre eux pour se garantir des surprises des Sarrasins.

Et plus loin il précise :

Du temps des Croisades dans la Palestine, plusieurs Princes, Seigneurs et Citoyens s'associèrent et firent vœu de rétablir les Temples des Chrétiens dans la Terre Sainte et de s'employer à ramener leur architecture à la première institution... Quelque temps après, notre Ordre s'unit intimement avec les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Dès lors nos Loges portèrent toutes le nom de Saint-Jean.

Un brochure anonyme publiée en Angleterre en 1731 développe exactement la même version. Tous les ordres hospitaliers de Palestine, celui du Temple comme celui de Malte, y sont présentés en vrac comme ayant été les fondations de l'édifice maçonnique. Et durant tout un demi-siècle, les FF.·. ne cessent de se réclamer d'une prétention si flatteuse et qui fait du plus roturier d'entre eux rien moins qu'un chevalier de chevalerie. Si on ne chausse pas les éperons d'or dans les Loges, chacun a l'impression que c'est uniquement par modestie. Par contre, et tout comme leurs FF.·. « bien nés », les robins et les bourgeois brandissent à cœur joie les épées de fer blanc dont ils se font pourtant de belles voûtes d'acier. Néanmoins, toute cette fière milice de Saint-Jean se réclame bien moins de l'Ordre de Malte que de l'Ordre du Temple, de tragique mémoire. C'est que la disparition de l'Ordre du Temple, après le supplice de Jacques de Molay et de ses compagnons, laissait une succession en deshérence bien facile à revendiquer et très propre aussi à satisfaire les esprits romantiques si enclins à s'enthousiasmer pour les mystérieuses survivances. Et puis l'héritage du Temple comportait surtout un programme d'historique vengeance contre les Pouvoirs Spirituels et Temporels qui s'allièrent pour l'écrasement de l'Ordre dégénéré. L'Eglise romaine et la Monarchie française allaient subir les assauts des héritiers putatifs et secrets des chevaliers suppliciés.

Pourtant, cette thèse de l'ascendance templière de la Franc-Maçonnerie, le Convent de Wilhelmsbad la répudiera solennellement en 1792 au nom de ce rite écossais dont Ramsay avait été, sinon le fondateur, tout au moins un des premiers et des plus beaux ornements.

N'empêche qu'une légende si propre à séduire l'imagination des FF.·. a la vie dure. Elle persiste obstinément jusqu'à la Restauration, cette grande époque de la littérature pseudo-chevaleresque, prélude de la grande orgie romantique et tout autant qu'elle entichée d'un bric-à-brac prétendu médiéval. En ces temps où le jeune et beau Dunois « partant pour la Syrie », orne, en bronze doré, les dessus de pendule, on voit apparaître dans les Loges de blanches chasubles sur lesquelles s'épanouit la croix rouge de Godefroy de Bouillon. Un ordre des Néo-Templiers s'agite beaucoup, multiplie les cérémonies spectaculaires et recrute beaucoup d'adeptes parmi les plus fervents défenseurs du trône et de l'autel. Son grand-maître brandit un parchemin vénérable autant qu'apocryphe et revêtu des seings de ses prédécesseurs jusqu'à Jacques de Molay. Le faussaire y a froidement apposé la signature calligraphiée du Connétable Bertrand du Guesclin. Une obédience des **Chevaliers Croisés** connaît vers la même époque l'égale faveur des initiés dont elle ne cesse de bénéficier durant pendant presque tout le XIX[e] siècle.

Nous avons dit pourquoi toute cette mystagogie a été principalement templière. Mais elle se situe bien dans son ensemble et dans son origine, comme une prétention à l'héritage global de la Chevalerie des Croisades, dont l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean, ancêtre des Chevaliers de Malte, fut le plus bel ornement. Si haut que l'on puisse suivre son histoire, la Franc-Maçonnerie a toujours réclamé

les « Chrétiens de saint Jean ». Le terme de « Pharisiens de saint Jean » eût été, en effet, mieux indiqué. Nous préférons nous référer à la source la moins suspecte de mythomanie antisémite, en l'espèce la monumentale « Jewish Enciclopedy » (New-York, 1906).

Nous y voyons à l'article « Mandeisme », **que dans le système religieux mandéen, l'influence juive est distinctement visible. Il est du type de l'ancien gnosticisme dont on retrouve les traces dans le Talmud, la Midrash et dans une forme modifiée de la Kabbale mineure.**

Voilà, n'est-il pas vrai, qui est singulièrement édifiant ?

Une remarque puisée à la même source nous fixera sans aucune équivoque sur la nature de leurs sentiments à l'égard des chrétiens. « **Il est intéressant de noter,** lisons-nous, **que les mandéens accusent les chrétiens d'employer le sang d'enfants juifs pour la confection des hosties.** »

Enfin, nous trouvons, dans la même notice de la « Jewish Enciclopedy » des précisions d'une importance capitale sur la doctrine des mandéens. On y voit que saint Jean-Baptiste, qu'ils appelaient Yahya, était, à leurs yeux, le fils d'une incarnation de Hibil (l'Eternel) qui, trompé par un fils du diable, le faux prophète Yeshu (le Christ), consentit à le baptiser. Sur quoi, Anos, frère de Yahya, descendit des cieux, fit crucifier Jésus et détruisit Jérusalem, en châtiment de la décollation de Yahya.

On voit maintenant pourquoi nous avons, tout à l'heure, attiré l'attention du lecteur sur l'incidente du F∴ Mercadier concernant « **cette célèbre entrevue** » de saint Jean-Baptiste et du « **législateur des chrétiens** » dont il se proposait d' « **essayer peut-être un jour de développer les résultats** ».

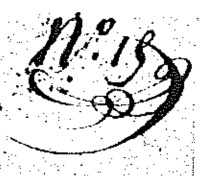
Il s'agissait bel et bien dans son esprit d'exposer à de plus hauts initiés qu'à ses auditeurs du moment, la version la plus occulte de la Kabbale touchant les mystères évangéliques.

Toute l'âme de la race déicide se retrouve dans cette démonologie mandéenne dont, au témoignage du F∴ Mercadier, la secte judéo-maçonnique est si profondément imprégnée.

●

S'ensuit-il de cette constante invocation du Baptiste que son homonyme ait toujours été relégué dans l'ombre ? Pas le moins du monde. Il arrive souvent à ces deux grands saints que leurs images soient embrinquées — qu'on nous passe ce langage imagé — dans un vrai tandem maçonnique. Nous les avons trouvées, fort reconnaissables, l'une à la toison de brebis qui lui sert de vêture, l'autre à l'aigle familier qui lui tient compagnie, sur les piédestaux des colonnes Jakim et Booz. Ce qui n'exclut pas qu'il arrive à l'Evangéliste de faire cavalier seul. C'est que l'Apocalypse est un champ trop merveilleusement riche en possibilités infinies d'ésotérisme, d'hermétisme et de symbolisme pour que les plus grands amateurs de ces sortes de mystères que le monde eût jamais connus ne se soient pas hâtés de se l'annexer. Dans le numéro de mai 1942 des **Documents Maçonniques**, M. Maitrot de la Motte-Carron a consacré une très perspicace étude à une frise de trente-deux motifs dorés sur fond marbré et qui développe depuis l'image de l'Evangéliste jusqu'aux emblèmes de la Secte (les deux colonnes, le soleil et la lune) un thème suivant de fort près l'Apocalypse.

Il s'agit du motif servant à l'initiation des princes sublimes du secret royal (32e degré), c'est-à-dire des très hauts dignitaires de l'écossisme.



G∴ O∴ DE FRANCE.

SAINT-JEAN D'ÉTÉ,

FÊTE DE L'ORDRE,

24e. Jour du 4e. Mois 5817.



O∴ DE PARIS.

POULET, IMPRIMEUR DU G∴ O∴, QUAI DES AUGUSTINS, N°. 9.

Il semble bien que d'une façon générale les Loges bleues du rite dit français (le Grand-Orient) aient eu une tendance très nette à se réclamer de saint Jean-Baptiste. Et que, par contre, les Loges rouges du rite dit écossais aient reconnu leur patron dans saint Jean l'Evangéliste.

La Franc-Maçonnerie allemande qui est essentiellement une Maçonnerie rouge (c'est-à-dire à hauts grades) s'est, elle aussi, placée sous l'invocation de ce même saint. Son rituel en trois volumes, publié à Berlin en 1803 sous le titre « Der Signatstem », précise en effet que le saint Jean que le « Maçon mystique » reconnaît pour patron est « le premier qui ait contemplé la Sainte Trinité ainsi que l'épistolier « aux Sept Eglises d'Asie ». C'est-à-dire l'auteur de l'Apocalypse.

Comme nous l'avons dit plus haut, toutes les Loges maçonniques sont en principe de saint Jean, toutes pourvues qu'elles puissent être le plus souvent d'un « nom personnel » indispensable à leur distinction. Mais l'appellation générique s'enrichit bien souvent d'un additif. On constate ainsi l'existence des Loges de Saint-Jean de Hérédom, de Saint-Jean des Arts (Auch et Perpignan), voire de Saint-Jean du Croissant (Pont-de-Vaux). Les Loges de Saint-Jean d'Ecosse sont plus nombreuses (on en trouve notamment à Toulouse, à Barbezieux et à la Guadeloupe). Celles de Saint-Jean de Jérusalem se rencontrent à Bordeaux, Lyon, Nancy, Toulon, etc.

On constate, d'autre part, l'existence d'une grande et souveraine Loge écossaise de Saint-Jean de Jérusalem qui se qualifiait en même temps de « Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident » et qui, vers la fin du XVIIIe siècle,

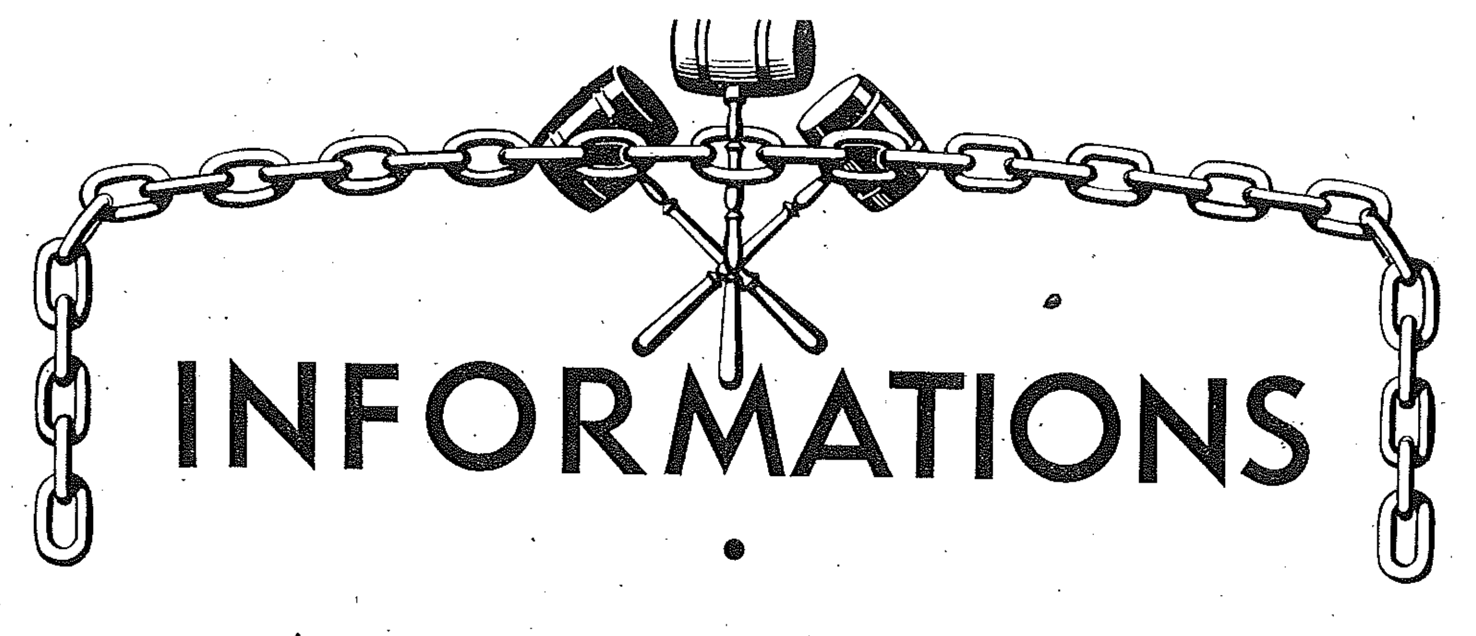
fit sa fusion avec le Grand-Orient. Entre temps, elle avait eu le temps de « faire de la belle ouvrage ». C'est en effet cette obédience-là qui décerna en 1761 au F.'. Etienne Morin la fameuse patente qui est à la base de l'apparition de la Franc-Maçonnerie aux Etats-Unis. Quoi d'étonnant que l'on compte aujourd'hui encore parmi les hauts grades américains des « Chevaliers de Malte » ? Un titre aussi prestigieux était tout indiqué pour la satisfaction de la mégalomanie vaniteuse des politiciens et des businessmen qui constituent l'armature sociale de la « Grande Démocratie » du Nouveau Monde. Les cagoules du Ku-Klux-Klan ne sauraient suffire à elles seules pour les mascarades auxquelles aspire leur romantisme ingénu.

Nous avons trouvé dans les archives du Grand-Orient une lettre bien amusante d'un Joseph Harris Parker qui signe froidement chevalier de Malte, sous prétexte qu'il a été installé en 1897 chevalier du Temple et du Saint-Sépulcre, puis chevalier hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, Palestine, Rhodes et Malte. Le tout dans le rite ancien et accepté pour l'Angleterre et Galles. Le nouveau Parsifal précise qu'il désire être enregistré en qualité de « gentleman » ou tout au moins « of independent means », c'est-à-dire « de ressources indépendantes ». Ce bourgeois-gentilhomme de Maçonnerie ne supportait point l'idée qu'on pût croire qu'il gagnait sa vie.

Notons aussi l'existence en Angleterre d'un Ordre de Saint-Jean dont la décoration est exactement semblable à celle de l'Ordre de Malte. Bien qu'il ne s'agisse point à proprement parler d'un Ordre de la Couronne, son caractère n'en est pas moins presque officiel. C'est sans hésitation qu'on doit le considérer comme une obédience triangulée, ce qui est tout naturel dans un pays où la Franc-Maçonnerie et les institutions monarchiques sont en état d'interpénétration traditionnelle.

C'est bien à tort que l'on ne voudrait voir que des amusements puérils dans ces contrefaçons si grossières. La Franc-Maçonnerie n'a jamais perdu, jusque dans ses fantaisies les plus échevelées, le souci d'utiliser à fond tous les ressorts psychologiques qui peuvent la servir et dont le mieux éprouvé réside dans l'insondable sottise de sa clientèle subalterne. Les plagiats dont nous venons d'étudier le mécanisme ont, n'en doutons pas, puissamment aidé à son recrutement, du fait même qu'ils masquaient son judaïsme essentiel tout en permettant de satisfaire à bon compte les vanités.

Armand BERNARDINI.



INFORMATIONS

THÉATRE ET RÉVOLUTION NATIONALE

Le théâtre est, sans conteste, l'art qui, avec le cinéma, devrait être le plus surveillé par un gouvernement révolutionnaire, car son influence sur les foules est bien supérieure en dynamisme à toute autre sorte de propagande.

Pourtant, de « Colinette » à « Echec à la Dame », en passant par « Nuits blanches », on ne trouve rien de changé : amoralité presque ordurière ou moralisme navrant, voilà l'alternative, comme du temps du théâtre juif d'avant la guerre.

En 1908, dans « Jean-Christophe » (1), Romain Rolland écrivait déjà sur le théâtre de l'époque :

Il y avait deux écoles parmi les marchands de plaisir. L'une était nationale, le gros plaisir bien sale, la bonne vieille façon, la façon à la bonne franquette, la joie de la laideur, des digestions copieuses, de la difformité physique, les gens en caleçon, les plaisanteries de corps de garde, les histoires de bisque, de poivre rouge, de viandes faisandées, de cabinets particuliers, — « cette mâle franchise », comme disent ces gens-là, qui prétend concilier la gaillardise et la morale, parce qu'après quatre actes de chienneries, elle ramène l'ordre et le triomphe du Code, en jetant, au hasard de quelque imbroglio, la femme légitime dans le lit du mari qu'elle voulait tromper — (pourvu que la loi soit sauve, la vertu l'est aussi) — cette honnêteté crapuleuse, qui défend le mariage en lui donnant les allures de la débauche : le genre gaulois.

L'autre école était « modern-style ». Elle était beaucoup plus raffinée, plus écœurante aussi. Les Juifs parisianisés et les chrétiens judaïsés, qui foisonnaient au théâtre, y avaient introduit le mic-mac habituel des sentiments, qui est le trait distinctif d'un cosmopolitisme dégénéré. Ces fils qui rougissaient de leur père s'appliquaient à renier la conscience de leur race ; et ils n'y réussissaient que trop. Après avoir dépouillé leur âme séculaire, il ne leur restait plus d'autre personnalité que de mêler les valeurs intellectuelles et morales des autres peuples ; ils en faisaient une macédoine, une « olla podrida » : c'était leur façon d'en jouir. Ceux qui étaient alors les maîtres du théâtre à Paris excellaient à battre ensemble l'ordure et le sentiment à donner à la vertu un parfum de vice, au vice un parfum de vertu, à intervertir toutes les relations d'âge, de sexe, de famille, d'affections. Leur art avait ainsi une odeur « sui generis », qui sentait bon et mauvais à la fois, c'est-à-dire très mauvais : ils nommaient cela « amoralisme ».

SOLIDARITÉ FRATERNELLE du XIe

Président : TABARY, 11, rue Rochebrune.

JEUDI 5 FÉVRIER 1931

A 21 HEURES

Dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XIe (place Voltaire)

GRANDE CONFÉRENCE

Organisée au profit de l'École de plein Air de Montigny-le-Roi
sous la présidence de Henri VIET, O. ✻, Maire de l'arrondissement, assisté de la Municipalité.

DÉMOCRATIE

et THÉOLOGIE

Conférence par le F.·. ANDRÉ GOBIN.

AVEC LE CONCOURS ASSURÉ DE

M. Jean HERVÉ
Sociétaire de la Comédie-Française.

M. Henry LAVERNE
la Vedette comique des disques Odéon.

M. LEDOUX
Sociétaire de la Comédie-Française

Mlle CUVILLIER
de l'Opéra-Comique.

M. VIDALIN
de la Comédie-Française.

Melle Dinah SINETTY
du Casino de Cannes.

F.·. VIBERT
de l'Opéra.

Le Comique DARLEX, *du Zig-Zag*
dans ses Nouveautés et ses Œuvres.

Le piano de la Maison BURGASSER sera tenu par Mme VIBERT.

Participation aux frais 3 francs par personne.

Les portes ouvriront à 20 h. 30.

Le F.·. Hervé est depuis toujours un des pilliers des manifestations artistiques maç.·., témoin ce document où on le voit entouré d'autres acteurs des théâtres nationaux, prêter son concours à une fête maç.·. organisée par le F.·. Viet, maire du XVe, dans la salle même de la mairie.

On voit, par ce texte hallucinant de clarté, que le mal vient de loin et on peut donc en conclure que si l'on s'est débarrassé des « Juifs parisianisés », il reste encore les « Chrétiens judaïsés » et autres hommes de paille.

Une action de salubrité révolutionnaire est nécessaire dans ce domaine comme dans les autres, et il faut qu'on se décide enfin à l'entreprendre et que les théâtres nationaux donnent l'exemple.

C'est pourquoi nous avons vu avec un certain étonnement l'Odéon inscrire à son répertoire une pièce (1) du F.·. Jean Renaitour, membre de la Loge « Francisco-Ferrer » de l'obédience de la Grande Loge de France.

Pourtant, les « Juifs parisianisés » d'avant guerre devaient avoir des raisons (d'ordre artistique, sans doute)

(1) R. Rolland. « Jean Christophe à Paris », « La foire sur la place », pages 112 et 113.

(1) La Duchesse en Sabots.

pour refuser méthodiquement les pièces de ce F.'. dramaturge, et le directeur du « Palais de Chaillot » (autre Théâtre National) ne doit pas les tenir pour valables, lui qui vient de faire jouer « Les Filles du Soleil », pièce où l'on trouve « du sang, de la volupté et de la mort », comme le F.'. auteur le dit lui-même et qui est tirée d'une œuvre du F.'. Mamontel et interprétée par un autre F.'. Jean Hervé, « démissionné » comme tel de la Comédie-Française.

Le mécanisme est simple : on chasse M. Hervé d'un théâtre national parce qu'il est Maçon et, pour le dédommager, on l'engage dans un autre théâtre national pour lui faire jouer une pièce d'un auteur sans autre mérite que d'être également Maçon et dont les classiques sont des écrivains dont les noms figurent dans la brochure : **Principaux personnages ayant appartenu au Grand-Orient de France !**

Le nom d'Hervé a paru au « Journal Officiel », le 18 août 1941. Il ne devrait donc, en principe, plus rien avoir à faire avec des organismes d'Etat, et Renaitour, lui aussi, a occupé une fonction en Loge, puisqu'il fut orateur-adjoint de la L.'. « Francisco-Ferrer », en 1924.

Nous avons cru bon de signaler cette trilogie maçonnique (deux vivants pour l'action, un mort pour l'esprit), car elle semble cacher tout un réseau de noyautage et de camaraderie maç.'. opérant dans le monde du théâtre et qui ne doit pas manquer de faire tout ce qu'il est possible de faire pour saboter la **Révolution Nationale.**

Maurice-Th. MULLER.

LA PRESSE ET "**FORCES OCCULTES**"

Pour la première fois de son histoire, la Maçonnerie subit la dissection publique, la divulgation, la dispersion brutale de ses oripeaux, de ses appétits, de ses fantoches... « FORCES OCCULTES », bain de vérité, est un acte courageux et salubre.

(*Le Matin.*)

...Drame où se mêlent la vérité historique et le mystère...

(*Vedettes.*)

...Techniquement, ce film est parfait... Il est servi par d'excellents interprètes...

(*L'Œuvre.*)

Documentaire précis, mais attachant et qui sait ménager le mystère..., « FORCES OCCULTES » est une anecdote calquée sur tous ces crimes maçonniques demeurés chaque fois impunis... Les scènes essentielles, minutieusement reconstituées : cérémonies de l'initiation, grande tenue rue Cadet respirent la vérité...

François VINNEUIL.
(*Le Petit Parisien.*)

Un gros succès..., une très utile propagande...

(*Le Cri du Peuple.*)

Un beau film, qui fera réfléchir le spectateur...

(*Union Française.*)



UN PROCÈS MAÇONNIQUE

La Franc-Maçonnerie, cet Etat dans l'Etat, a toujours eu sa propre justice basée sur un système juridictionnel très poussé, un code des délits maçonniques et de leurs sanctions.

Contrefaçon de ce que les Maçons appellent avec une certaine nuance de dédain, la « Justice profane », elle était hiérarchisée et soumise à des règles de procédure exposées dans le règlement général.

Elle comprenait, au Grand-Orient, deux degrés : à la base, les Jurys fraternels ; en appel, les Chambres d'Appel, émanation de certaines loges désignées à cet effet par le Conseil de l'Ordre ; enfin, couronnant cet édifice, la Chambre de Cassation, dont le siège était au Grand-Orient, rue Cadet, et qui permettrait à une quinzaine de FF.·. de s'affubler d'un titre complémentaire, bien pâle il est vrai, à côté de ceux de Grand Inspecteur, Commandeur, Inquisiteur du 31[e] degré du Tribunal des 9, par exemple, ou de Souverain Grand Inspecteur général !

Cette justice maçonnique a eu souvent à jouer à l'encontre de FF.·. renégats ou coupables de manquements à la loi maçonnique.

Depuis, ceux qui, violemment ou plaisamment, osèrent s'attaquer à la « Veuve », jusqu'aux parlementaires convaincus de n'avoir pas voté suivant les directives du Grand-Orient nombreux sont les Maçons sur lesquels s'abattit la main justicière de la Secte.

Qu'il nous soit permis d'évoquer à ce sujet ou de rappeler un procès qui, à son époque, fit beaucoup de bruit et causa dans les Loges une vive agitation et une non moins forte indignation.

Il est vrai que celui qui osa ainsi braver les foudres du Grand-Orient, n'était ni un obscur initié, ni un quelconque citoyen.

Le F.·. Louis Andrieux, ancien parlementaire, ancien préfet de police, ancien ambassadeur à la Cour d'Espagne, ancien Vénérable et membre du Conseil de l'Ordre, ne craignit point, tout au long de deux articles parus **en janvier 1885** dans le journal « La Ligue », sous le titre « Mes Souvenirs », de dévoiler les rites secrets qui avaient présidé à son initiation d'apprenti à la Loge « Le Parfait Silence », de Lyon.

Citons, si vous le voulez bien, certains passages de cette grosse indiscrétion, délit maçonnique par excellence, qui valut à son auteur d'être poursuivi par la justice de son atelier.

« J'avais, dit le F.·. Andrieux, un confrère distingué par son talent, autant que par la fermeté de ses convictions républicaines. C'était Le Royer qui fut depuis procureur général, membre de l'assemblée nationale, sénateur, garde des Sceaux, président du Sénat. Il était Vénérable, c'est-à-dire président de la régulière Loge « Le Parfait Silence », ainsi dénommée sans doute parce que la plupart de ses membres étaient avocats.

« Le Royer me proposa de me mener à sa Loge. Par déférence pour mon ancien, la curiosité du système s'en mêlant, j'acceptais.

« Mon ordination s'accomplit suivant le rite accoutumé. Avant que mes yeux s'ouvrissent à la lumière de l'Orient, je dus passer par de terribles épreuves.

« Des Frères inconnus s'emparèrent de ma personne, me mirent un bandeau sur les yeux, puis dans les ténèbres des couloirs et des escaliers, par de brusques secousses, ralentissant ou précipitant ma marche, me conduisirent en un lieu souterrain...

« Là ils me délivrèrent du bandeau ; à la lueur vacillante d'un porte-flambeau, j'aperçus des murs tapissés de têtes de morts et de tibias humains placés en croix de Saint-André. Sur ma tête, une voûte blanchie à la chaux ; pas de fenêtre, pas d'ouverture autre que la petite porte par laquelle j'étais entré en me baissant.

« Pour mobilier, un escabeau et une table en bois blanc. Sur cette table, un morceau de pain noir et une cruche pleine d'eau ; à côté un encrier, une plume et du papier : tout ce qu'il faut pour faire un testament.

« Les Frères inconnus me dépouillèrent de ma montre, de mon porte-monnaie, de tous les objets d'or et d'argent que je pouvais avoir. Après quoi, ils m'invitèrent à écrire mes dernières volontés. »

Le profane répond au questionnaire philosophique imprimé sur le papier et remplit son testament.

Puis il est ramené, le bandeau de nouveau sur les yeux, par les mêmes couloirs, jusqu'à la grande salle du temple.

« Rompant un religieux silence par trois coups de maillet, le Vén.·. prononça des paroles solennelles, et, toujours dirigé par mes conducteurs, je fis les « voyages symboliques ». Passant au milieu d'une double haie d'hommes armés, j'entendais le cliquetis des épées entrechoquées, je courbais la tête sous la « voûte d'acier ». Sous mes pas s'allumaient des flammes bizarres, rouges, vertes, jaunes.

« Après chaque voyage, le Vén.·. m'interrogeait sur les impressions que j'avais ressenties. Il voulait bien me dire que les épreuves auxquelles j'étais soumis n'avaient pas pour but de m'effrayer, qu'elles étaient destinées à appeler mon attention sur leur signification symbolique... »

Après avoir bu le breuvage d'amertume et être entré dans un long débat philosophique au sujet de ses réponses au questionnaire, le profane fut alors admis au serment solennel :

« Tenant à la main un compas ouvert en équerre, l'une des pointes dirigée vers le cœur, je répondis affirmativement à la question du Vén.·. : « Promettez-moi de ne rien divulguer des mystères de la Franc-Maçonnerie, sous peine d'avoir la tête coupée, la langue arrachée, le corps jeté dans l'océan pour être éternellement roulé par le flux et le reflux de la mer. »

Bien entendu, cette publication fit l'effet d'une pierre dans la mare aux grenouilles. Si les facéties ténébreuses de l'initiation au premier degré amusèrent le public, l'indignation et la colère grondèrent dans les Loges. Une telle attitude de la part d'un ancien membre du Conseil de l'Ordre, deux fois Vénérable de sa Loge, était intolérable ; une sanction s'imposait. Sur la plainte déposée par de nombreux FF.·., la Loge du renégat, « Le Parfait Silence » de Lyon, décida de le faire comparaître devant son tribunal.

Un comité d'instruction se réunit aussitôt et admit la plainte déposée contre le F.·. Andrieux.

L'Orateur de la Loge, le F.·. Bard, fut désigné comme

rapporteur en cette affaire et chargé de transmettre au prévenu les résolutions du Comité d'Instruction.

Voici quelques extraits de la décision du Comité :

« Le Comité, après avoir examiné attentivement les articles incriminés (ceux du journal « La Ligue ») y a trouvé non seulement la violation formelle du serment maçonnique prêté par le F∴ Andrieux le jour de sa réception, mais encore la violation du serment de fidélité à la Constitution Maçonnique et aux règlements généraux de l'Ordre, prêté à plusieurs reprises par le F∴ Andrieux, dans les diverses fonctions qu'il a occupées au sein des Loges maçonniques, et notamment la violation du serment écrit et signé par lui à deux reprises, lors de son installation comme Vénérable du « Parfait Silence ».

« Ces publications engagent d'autant plus la responsabilité morale de leur auteur qu'elles émanent d'un Maçon qui a occupé, à des époques encores récentes, des fonctions maçonniques élevées, et qui n'a jamais refusé les distinctions qui lui ont été offertes tant qu'on l'en a supposé digne.

« En conséquence, le Comité déclare que ces faits constituent un délit maçonnique de 2ᵉ classe, défini par le 2ᵉ § de l'article 5 des dispositions judiciaires, prévu et puni par l'article 7 et qu'il y a lieu de procéder au jugement du F∴ Andrieux dans les formes réglementaires. »

Le rapporteur, convoquant le prévenu à une tenue prochaine, le prévenait qu'il pouvait se faire représenter par un Maçon régulier, muni d'un pouvoir spécial, faute de quoi il lui serait nommé un défenseur d'office.

La tenue symbolique eut lieu à la date fixée ; le F∴ Andrieux fit défaut. Voyons comment se déroule cette instance que nous relate la minute du jugement :

« Après avoir ouvert les travaux suivant les rites accoutumés, le Vén∴ fait donner l'entrée du temple aux FF∴ Visiteurs qui, au nombre de plus de trois cent cinquante, attendent dans le parvis. Après les avoir chaleureusement remerciés, le Vén∴ exprime l'espoir que la L∴ « Parfait Silence », qui a eu la douleur de voir la Maçonnerie trahie et bafouée par un de ses enfants, aura du moins la consolation de voir tous les FF∴ de l'Orient lui rendre le témoignage qu'elle a sauvegardé les intérêts de l'association et son honneur.

« Le Vén∴ prie ensuite un des FF∴ maître des cérémonies d'appeler par trois fois dans le parvis le F∴ Andrieux. Celui-ci n'ayant pas répondu, ni personne pour lui, le Vén∴ désigne comme défenseur d'office le F∴ Thévenet, qui accepte.

« La parole est alors donnée au F∴ Orateur qui lit à l'atelier les pièces du dossier.

« Après quoi, l'Orateur, développant les conclusions du rapport d'instruction, fait remarquer que les révélations du F∴ Andrieux constituent une audacieuse et cynique violation du serment qu'il a prêté lors de son initiation, que ce parjure est encore aggravé par l'intention évidente de tourner en ridicule les antiques coutumes que nous conservons par respect pour la mémoire de nos ancêtres et à cause de leur caractère symbolique. Il fait remarquer la mauvaise foi du F∴ Andrieux prétendant justifier sa conduite par le désir, suivant sa propre expression, « d'aérer » le temple, c'est-à-dire de provoquer l'abandon, la réforme de quelques-unes de nos vieilles cérémonies et de quelques-uns de nos usages, alors que lui, Andrieux, ancien Vén∴, ancien membre du Conseil de l'Ordre, aurait pu pendant dix-neuf années d'activité maç∴ trouver tant d'occasions de signaler à ses FF∴ les réformes nécessaires.

« Le Défenseur d'office a ensuite la parole. Il fait voir dans le F∴ Andrieux « le sceptique, le railleur » ; cette boutade contre la Maçonnerie n'est que la conséquence logique et naturelle de son caractère. Après de courtes répliques des FF∴ Orateurs et du Défenseur, les débats sont clos, et le Vén∴ invite les FF∴ Visiteurs à couvrir le temple (sortir).

« Alors a lieu le vote au scrutin secret sur la culpabilité et la sanction.

« Sur les 33 votants, 32 le reconnaissent coupable et 30 demandent son expulsion définitive.

« Le Vén∴ donne alors l'ordre de faire rentrer les FF∴ qui ont couvert le temple ; il fait donner par l'Orateur lecture de l'article 7 et ayant fait mettre tous les assistants debout et à l'ordre (1), il déclare, au nom du G∴-O∴ de France, le F∴ Andrieux déchu de ses droits maçonniques et expulsé définitivement de la Franc-Maçonnerie. »

Les Loges de la région applaudirent à ce geste. Toutes adressèrent à la Loge « Le Parfait Silence » de vives félicitations pour l'énergie dont elle avait fait preuve. L'indignation toujours vive des FF∴ éclate librement dans ces ordres du jour votés à l'unanimité dans les ateliers. En voici quelques extraits :

« Ces révélations ont ému la Maçonnerie, écrit la L∴ « La Réunion des Amis Choisis » de Béziers, parce qu'elles faisaient le jeu des cléricaux, qui, en nous combattant, n'ignorent pas que notre constitution a pour devoir de faire pénétrer la parole vivante de la science dans les consciences les plus obscures. »

De la Loge « Les Vrais Amis Réunis » d'Avignon, cette adresse : « Dans sa tenue du 25 courant, notre R∴ L∴ a tiré une triple et vive batterie en l'honneur de votre at∴ pour la preuve d'indépendance et d'énergie que vous venez de donner en chassant de votre sein M. Andrieux, ex-préfet de police. Que son nom soit en exécration dans tout l'univers. »

La Loge des « Arts Réunis » de Grenoble, elle aussi, exprime la résolution de tous ses membres de ne plus témoigner à l'égard de l'ex-F∴ Andrieux, soit dans la vie maç∴, soit dans la vie profane, que le profond mépris que l'on ressent pour les gens sans aveu et sans honneur.

Le ton s'élève à « l'Alliance Ecossaise » de Grenoble : « Quel moment choisit cet homme pour venir ainsi aux yeux de tous se vautrer dans son infamie ? Est-ce celui où, libre de toutes entraves, débarrassée de ses ennemis, la Maçonnerie n'a plus qu'à jouir en paix du fruit de ses conquêtes morales et humaines tout en continuant de par le monde son rôle de civilisatrice ? Non, pas du tout !

« C'est au contraire au moment où, de tous côtés, les cléricaux (le Pape en tête, bien entendu) déversent sur elle la bave, l'insulte, la calomnie ; c'est au moment où l'on suscite contre elle la superstition et le fanatisme que ce parjure est venu joindre sa voix à ce concert pour la ridiculiser parmi le monde profane.

« Son châtiment ne se fera pas attendre, soyez-en sûrs ; exécuté par la Maçonnerie, couvert de mépris, le peuple ne tardera pas à l'exécuter à son tour. C'est fatal ! »

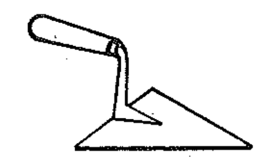
Cet éclat n'était pas une rodomontade. Louis Andrieux eut une obscure fin de carrière que la vengeance de la secte sut lui ménager.

Si la Maçonnerie a toujours su pousser très loin et très haut ses fidèles, ceux qui osèrent lui résister purent, à leurs dépens, mesurer sa néfaste puissance.

La Secte malfaisante n'est pas encore abattue, elle n'est qu'ébranlée, mais les coups redoublés en viendront à bout au jour voulu par les hommes de bonne volonté.

Paul CARON-BERGER

(1) Se « mettre à l'ordre » consiste à porter la main droite à plat au-dessous de la gorge, les quatre doigts serrés et le pouce écarté formant équerre, le bras gauche pendant naturellement.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

L'AFFAIRE DU COLLIER

Notre secrétaire général, M. Jacques de Boistel, a donné le 8 mars, au théâtre des Ambassadeurs, la 3e grande conférence organisée cette saison par la Revue. Ce fut un magnifique succès auquel la presse a fait largement écho.

Voici en quels termes, notamment, **L'Union française** en rend compte :

« Manifestation antimaçonnique à Paris. D'abord, une conférence de M. de Boistel sur Marie-Antoinette et la Franc-Maçonnerie, au Théâtre des Ambassadeurs, à Paris, où le public était si nombreux que bien des auditeurs durent se contenter d'une marche d'escalier.

« La pauvre et noble reine de France, pour laquelle le conférencier laisse voir qu'il nourrit (à la manière, du reste, de tous ceux qui ont étudié sa vie d'abord si brillante, ensuite si douloureuse et tragique) des sentiments profonds de vénération affectueuse, a été une victime des machinations de la Franc-Maçonnerie.

« Marie-Antoinette, comme bien des victimes de la secte, se refusait à la prendre au sérieux et la traitait, dans ses lettres à la cour d'Autriche et à Mme de Lamballe, avec une légèreté amusée.

« C'est par « L'Affaire du Collier » que l'on peut se rendre le mieux compte de cette volonté secrète de la Franc-Maçonnerie de discréditer la reine, révélée seulement par des études impartiales telles que celles de M. de Boistel.

« M. de Boistel est le premier à nous révéler que, dans les Mémoires de l'aumônier du cardinal de Rohan, on trouve l'énumération de tous les dignitaires de la Franc-Maçonnerie mêlés à un complot ourdi pour perdre la reine dans l'opinion du peuple. Parmi eux figure le fameux Joseph Balsamo, dit Cagliostro, qui se trouve précisément un de ces personnages du procès du collier.

« Alchimiste, astrologue illusionniste, magicien, il est aussi et surtout Franc-Maçon, actif et bientôt influent, puissant, un agent de liaison entre les Franc-Maçonneries de tous les pays et aussi un agent de l'Angleterre (de cette Angleterre qui n'a jamais pardonné à la cour de France son intervention armée dans la guerre d'Indépendance).

« Le procès démontra l'innocence de la reine, autant que du naïf cardinal de Rohan, mais Marie-Antoinette demeura atteinte et salie dans l'esprit du peuple. Et cela, c'était le but que la Franc-Maçonnerie voulait atteindre.

« M. de Boistel parla comme un avocat à la barre plutôt que comme un conférencier, avec une chaleur qu'il communiqua à son public. Il obtint un beau succès.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE... OU MAÇONNERIE

Le **Pilori** publie d'édifiants échos sur les singuliers agissements de certains « pontes » (maçons, comme il se doit) des services de l'Enseignement Technique.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ces textes sans y rien changer :

UN REPENTI

A la Société auxiliaire de l'Enseignement Technique, en face de M. Luc, déchet de la Troisième Tordue, maçon sans tablier, partisan farouche du retour à la République juive, démocratique et parlementaire qui lui avait donné de royales prébendes, M. Maurice Arnaud représente la Révolution Nationale (il le dit). Ayant un poste de première importance, M. Arnaud nomme pratiquement tous les cadres techniques des Centres de Formation Professionnels.

Pourtant dans tous les Centres S. E. T. on trouve encore aux postes importants des démocrates chrétiens, des gaullistes, des saboteurs de la Révolution. Comment M. Arnaud ne les a-t-il point limogés ? C'est là une question que nous nous posions depuis longtemps. Quelques recherches dans les archives de la Grande Loge de France nous ont donné la réponse.

F∴ FIDELE

A la Loge « Les Libérateurs de Paris », 12 mai 1937, le profane Arnaud Maurice, ingénieur A. M., administrateur délégué de la S. E. T., 57, rue du Mont-Cenis, Paris (18e), reçut la lumière. Et il fut, depuis, l'un des maçons les plus actifs de la Grande Loge, ne ratant pas une tenue, profitant même de ses permissions, alors qu'il était mobilisé comme capitaine d'infanterie dans la guerre juive de 1939-1940, pour assister aux comités des « Libérateurs ». Il fit de nombreux travaux maçonniques, entre autres : la F∴M∴ à travers l'Histoire, 22 juin 1938 et un rapport sur la question du statut futur du travail le 12 avril 1939.

Vint la défaite et le F∴ Arnaud tourna sa veste pour garder sa place, se proclama un des plus actifs militants de la Révolution Nationale, mais n'en continua pas moins à protéger les FF∴ dans la détresse.

LES PETITS PROTEGES

Voyons maintenant le cas de quelques FF∴ couverts par la protection de cette splendide crapule.

Rue d'Arbois, à Paris, un centre de la coiffure s'est ouvert avec la mission de former, en même temps que des coiffeurs, des militants révolutionnaires prêts à l'action directe contre les tenants du capitalisme judéo-maçonnique. A qui a-t-on confié cette tâche magnifique ? Sur la proposition du F∴ Arnaud, au F∴ Rambaud René, inspecteur de l'Enseignement Technique, ancien coiffeur, 114, avenue de Versailles, à Paris, initié à la Loge « La Clémente Amitié », du G∴O∴D∴F∴, le 4 juin 1924. Le F∴ Rambaud, qui ne cache pas, d'ailleurs, ses idées républicaines, fut arrêté ces temps derniers pour une importante affaire de marché noir, mais des influences jouèrent et il fut relâché. Le F∴ Rambaud est toujours chef du Centre de la rue d'Arbois.

F∴ D'HONNEUR (sic)

M. Rémy, qui dirige le Centre de Formation Professionnelle, 8, rue Florian, à Pantin, n'est pas un F∴ mais il est digne de l'être.

A l'abri de qualités professionnelles indiscutables M. Rémy poursuit une ignoble besogne de dégradation morale de ses élèves, et leur donne, en cette période de deuil pour la France, l'odieux exemple de ripailles organisées par ses soins. Alors que nos prisonniers souffrent loin du foyer, que les combattants du front de l'Est tombent héroïquement pour la défense de la civilisation, M. Rémy ne cache pas que pour lui il y a un seul problème, celui de la gueule ; pour le reste, on attend les Américains.

A LA SANTE DU GRAND ARCHITECTE

A l'occasion de la Noël il organisa un déjeuner suivi d'une veillée avec distribution de jouets pour les petits frères et sœurs des équipiers. Rien de plus légitime. Ce qui le fut moins, c'est le banquet qu'il organisa pour ses amis dans une salle voisine du réfectoire des enfants, et dont voici le menu :

Hors-d'œuvre variés
Thon à la Catalane
Gigot de Pré salé
Aux délices de Hollande
A la Dauphinoise
Salade de saison
Fromages divers
Fruits
Pièce montée
Café
Vin rouge en carafe
Saint-Emilion, Médoc
Mousseux
Fine, Calvados

Une centaine d'invités, dont quelques-uns de marque, M. Luc, le F∴ Arnaud, le F∴ Quesnay, chassé du secrétariat général à la Jeunesse comme F∴M∴, le F∴ Labeyrie, maire de Pantin qui maintient dans chaque salle des écoles de sa commune le buste de Sainte Marianne. Nous en passons et des meilleurs.

PATIENCE

Parents et équipiers, qui avaient fini leur repas depuis longtemps, attendirent que tout ce beau monde sortit de table, passablement congestionné, pour voir la fête. De quart d'heure en quart d'heure jusque vers 15 h. 30 on faisait annoncer, sans craindre le ridicule, que « des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent à vous prier de patienter encore un peu ».

M. Rémy, enfin, vint placer son discours ; ce fut pour faire l'apologie de la discipline librement consentie. On distribua les jouets, puis le goûter fut le gros scandale de la journée. Alors que les équipiers et leurs parents avaient, avec un gâteau, un verre de vin ou un bol de café, les cent invités de M. Rémy eurent champagne à discrétion et les parents des enfants purent entendre des rires de gens avinés. On vit des personnes complètement ivres. Et, cependant, que les gosses regagnaient leur logis, on continua à sabler le champagne dans le bureau de M. Rémy. A 19 h. 30 la fête n'était pas terminée.

LES DOUZE BALLES

Cette histoire a dû coûter la bagatelle de 20.000 francs, alors que le déficit de la colonie de vacances n'était pas encore comblé. Et M. Rémy a le culot de vouloir faire passer sa note de champagne dans les frais pour le vin des équipiers de janvier-février.

M. Lamirand est saisi de l'affaire mais le Rémy se vante d'avoir des protecteurs.

On attend avec impatience les sanctions. Nous espérons aussi une petite enquête des inspecteurs du ravitaillement au Centre de Pantin : nous serions curieux de connaître les fournisseurs du gueuleton...

LE « PAPE » DE LA MAÇONNERIE

L'agence espagnole **Efe** annonce de Honduras que le Congrès maçonnique de l'Amérique Centrale siégeant à Guatémala a donné l'ordre de placer le portrait de Roosevelt dans toutes les Loges du pays.

Selon la même source, les Loges maçonniques auraient, en outre, assuré le F∴ Roosevelt que son effigie serait mise en bonne place dans « les domiciles privés de tous les maçons ».

C'est beaucoup d'honneur, mais il y a mieux. En considération des services éminents rendus par le F∴ Roosevelt à la Maçonnerie mondiale, la même assemblée lui a décerné le titre de « Benemerito ».

Si les loges de l'Amérique Centrale s'aplatissent à ce point devant Roosevelt, conclut l'Agence, cela montre quelle extension a prise la toile d'araignée de la Maçonnerie nord-américaine.

La toile d'araignée s'étend maintenant à l'Afrique du Nord française, où l'ex-général Giraud, qui n'a, évidemment, rien à refuser aux FF∴ yankees vient de rouvrir les Temples et de replacer dans leurs fonctions officielles les dignitaires maçons que le gouvernement du Maréchal avait éliminés.

LES CATHOLIQUES ET LA FRANC-MAÇONNERIE

L'**Osservatore Romano**, organe officieux du Vatican, donne, dans son numéro du 17 janvier, de substantiels passages de l'appel lancé, voilà trois quarts de siècle, par les fondateurs du mouvement de la Jeunesse Catholique Italienne.

Encore aujourd'hui, écrit M. Luigi Gedda, on ne peut pas lire ce document sans « frémir », tellement il exprime « les sentiments les plus fiers des consciences instruites, décidées et généreuses », tellement il met l'accent « sur le péril numéro 1 qui, déjà, à cette époque empoisonnait tous les problèmes politiques, culturels et sociaux ».

Ce « péril numéro 1 », nos lecteurs l'ont deviné, c'est la Franc-Maçonnerie.

La Franc-Maçonnerie, disait l'appel, cette assemblée d'hommes sans foi et sans Dieu qui, jusqu'à présent, se tenait parmi nous en cachette, dans les ténèbres les plus profondes des sectes secrètes, est depuis quelques ans, sortie dehors et rôde hardiment dans nos contrées cherchant, avec des artifices trompeurs et avec des semblants mensongers de liberté et de progrès, à corrompre l'esprit et le cœur de la jeunesse et à enlever au peuple toute notion de surnaturel et de divin. Ceux qui, pour leur malheur, en font partie, ne se donnent pas de repos ni de tranquillité, pour arriver à leur but diabolique. Ils osent tout, ils se servent de tout, presse, université, lycées, magistrature, législation ; tout cela ils l'ont envahi et corrompu. Ils dorment le jour, ils veillent la nuit, ils ne ménagent pas leurs efforts, ils ne s'arrêtent devant aucune privation, ni même devant le danger pour leur vie, afin d'arriver à réaliser dans une mesure quelconque leur projet impie...

...Devant une lutte aussi vile et infernale, qu'est-ce que doivent faire les jeunes qui sentent brûler en eux une étincelle de foi ? Rester incertains, oisifs, indifférents ? Vive Dieu ! Non seulement la société, la famille, l'honneur, les substances qui, toutes, sont menacées par ces ennemis de la société et de Dieu, mais, surtout, l'âme, la morale, la religion nous appellent, nous invitent, nous poussent à sortir enfin de l'indifférence glaciale dans laquelle on a jusqu'ici dormi, depuis tant d'années, et à nous lancer, avec une âme pleine de courage, à la défense, de nous, de nos familles, de la Patrie, de la foi.

Cet appel devrait résonner dans tous les cœurs des catholiques de France, jeunes et vieux.

SON DE CLOCHE PROTESTANT

La Suisse du 10 février cite un article du pasteur Jean de Saussure dans **La Vie Protestante.**

M. de Saussure s'élève contre la prétention de certains d'interdire aux ministres de la religion réformée de faire de la politique du haut de la chaire. Il y a, écrit M. de Saussure, politique et politique. Un pasteur a le droit et même le devoir « de faire entendre la parole de Dieu même sur le plan politique. Prétendre le lui interdire, relève d'une **fausse philosophie franc-maçonnique** ». Il ajoute :

Le christianisme est une religion d'incarnation ; il ne se laissera jamais ramener au spiritualisme désincarné, auquel veulent le réduire ses adversaires, soit par la violence, soit — ce qui est bien plus nocif encore — par les sophismes mielleux du laïcisme.

Au premier rang de ces « adversaires », M. de Saussure l'a indiqué expressément, il y a la secte maçonnique.

La secte est l'ennemi numéro 1 de toutes les religions.

MAÇONNERIE ET JUDAISME

Nous avons montré, dans notre numéro de janvier, d'après l'**Appel**, le parallélisme entre l'invasion juive et l'invasion maçonnique en Afrique du Nord. A son tour, **Gringoire** publie des chiffres révélateurs :

En 1832, le Grand-Orient fondait deux Loges, l'une à Alger, l'autre à Bône : les Loges « Bélisaire » et « Ismail ».

En 1834, étaient fondées la Loge l'Union Africaine, à Oran, et, en 1839, une deuxième Loge à Bône : « les Arts inséparables ».

En 1842, « Les Enfants de Mars », à Philippeville, en 1843 les « Trinosophes Africains », à Mostaganem, et, en 1846, deux nouvelles Loges à Bône. De sorte que cette dernière en possède quatre. Dans les années qui suivirent, de nouvelles Loges ne cessèrent de naître. Ainsi, en 1901, quatre en Algérie, puis quatre autres encore en 1904. En 1936, l'Algérie ne comptait pas moins de 42 Loges, attestant de façon éclatante aux yeux des plus sceptiques la puissance de la Franc-Maçonnerie dans ce pays.

L'installation des juifs dans nos trois départements d'Afrique du Nord suivit une courbe parallèle. En 1900, par exemple, il n'y a pas un seul juif à Saïda, alors qu'il y en a un peu plus de 1.000 en 1931. A Alger la population juive, en 1938, représentait 9 % de la population totale.

Voici des chiffres encore plus parlants :

35% du commerce des meubles ;
50% du commerce des bijoux ;
60% du commerce du blé
80% du commerce des cuirs et peaux ;
95% du commerce de la bonneterie ;

étaient, à la veille de la guerre, entre les mains des juifs.

Assurés de la bienveillance des F∴ dont l'influence était grande au gouvernement général et à Paris, les israélites mettaient le pays en coupe réglée. Il était temps que le gouvernement du Maréchal vint y mettre un terme, en abolissant le décret Crémieux, décret que les dissidents n'ont pas encore osé rétablir.

JUSTE REQUISITOIRE

Il s'en faut que la lutte contre la Franc-Maçonnerie rencontre une adhésion générale. Les antimaçons sont parfois considérés comme des exaltés, des partisans, d'affreux sectaires. Aux avocats des Loges, Paul Riche, dans L'**Appel** du 25 février, répond en énumérant quelques-unes des raisons qui le poussent et qui poussent ceux qui veulent vraiment le redressement français, à demander contre la Maçonnerie et les Maçons « des rigueurs civiques justes et motivées. »

Voici ces raisons :

Parce que la Maçonnerie est la secte rationaliste qui a fait le plus de mal à la France et au monde, pour avoir lutté depuis sa fondation contre la vérité métaphysique, la vérité politique, la vérité morale, la vérité historique, contre toutes les vérités...

Parce que la Maçonnerie fut un poison dans l'Etat subordonnant tout à son influence personnelle, attaquant sans répit l'esprit national, les valeurs raciales, la tradition, la santé morale et administrative française...

Parce que la Maçonnerie fut contre l'enfance, privant nos fils de tout enseignement véritablement français, leur déchiquetant l'histoire par bribes frauduleusement truquées, leur montrant notre passé sous un jour scandaleusement faux, les poussant vers l'avenir désarmés, détraqués, enivrés de philosophies maléfiques, de science politique inexacte.

Parce que la Maçonnerie fut le pire agent du capitalisme et du communisme. D'un côté marxisme, de l'autre côté, libérale, la F∴M∴ n'était que le triomphe d'un temple matériel ou l'argent et la brute sont rois...

Parce que la Maçonnerie fut contre l'élite. Quiconque n'était pas pour les comités, les partis, les syndicats, les groupements politiques de droite ou de gauche, quiconque prétendait découvrir une loi non inscrite sur le fronton des temples, non acceptée par les serviteurs de la déesse Raison, était implacablement rejeté dans le silence et l'oubli.

Parce que la Maçonnerie était d'inspiration juive. Tous les dogmes maçonniques sont juifs, donc de pensée métisse...

Parce que la Maçonnerie française est une institution venant d'Angleterre, protégée et soutenue par les Anglais pour servir la politique ploutocratique anglaise sur le continent...

Parce que la Maçonnerie est responsable de la paix de 1918, qui fut une catastrophe pour l'Europe — et pour la France.

Parce que la Maçonnerie est responsable de la guerre de 1939-1940, qui nous a coûté 200.000 morts et 1.500.000 prisonniers.

A NOS LECTEURS

Nous avertissons nos fidèles lecteurs que la crise du papier nous oblige à ne mettre en vente dans les kiosques et librairies qu'un nombre restreint d'exemplaires de notre revue.

Pour recevoir régulièrement « Les Documents Maçonniques », abonnez-vous ; vous faciliterez notre tâche tout en bénéficiant d'une notable réduction de prix.

(Détachez ou mieux **recopiez** la formule suivante)

Je soussigné ____________________

demeurant à ____________________

déclare souscrire un abonnement de un an / 6 mois

à la revue mensuelle **" LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "** et payer pour cet abonnement

la somme de ____________________

A ______________, le ______________

Signature de l'Abonné :

Un an .. .. .. 70 francs.
Six mois.. .. 40 francs.

RÈGLEMENT PAR MANDAT OU ESPÈCES

Pour la zone non occupée :
à VICHY, 39, rue de Paris, Hôtel Mondial
C.C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone occupée :
à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
PARIS (SEINE) 3-144-13

Les prisonniers de guerre français en Allemagne peuvent recevoir les " Documents Maçonniques " en souscrivant eux-mêmes l'abonnement à la Kommandantur de leur camp.

Imprimerie spéciale des DOCUMENTS MAÇONNIQUES
39, rue de Paris, VICHY

LE GÉRANT : ROBERT VALLERY-RADOT

NOS GRANDES CONFÉRENCES

Saison 1943

Lundi 10 Mai 1943 — 20 h. 30

La F.·. M.·. et la désagrégation de l'ordre social français

CONFÉRENCIER
M. Michel CHRISTIAN

Lundi 7 Juin 1943

LES RESPONSABILITÉS DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE DANS LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE ...... M. J. de BOISTEL

Ces Conférences auront lieu aux dates fixées ci-dessus, à **20 h. 30**

dans la

SALLE DU THÉATRE DES AMBASSADEURS

1, avenue Gabriel - PARIS (8e)

PRIX DES PLACES : de **10** à **25** francs

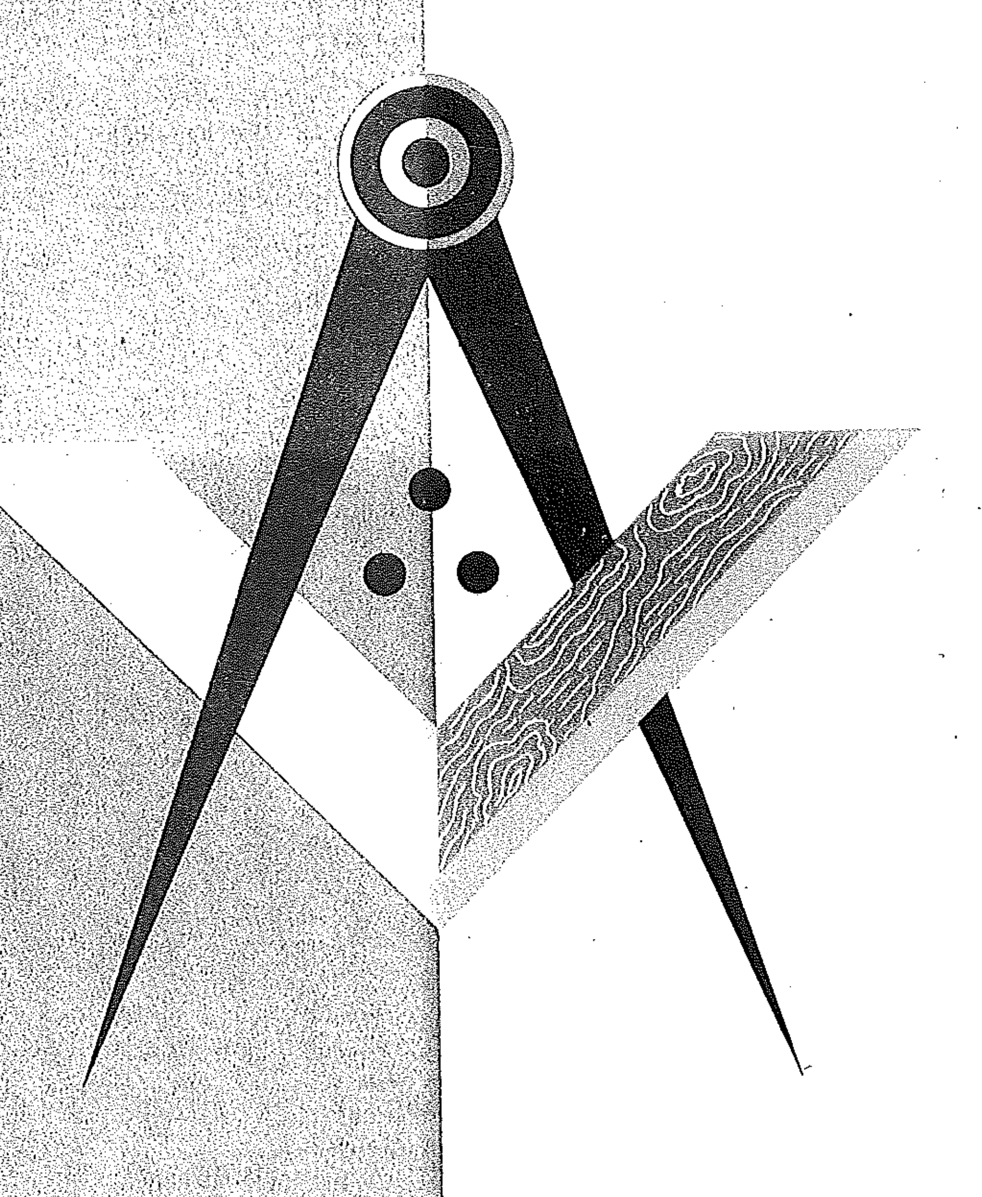
On peut louer dès maintenant :

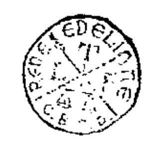
Au THÉATRE DES AMBASSADEURS. — **Tél. : ANJ. 97-60**

Chez DURAND & Cie, 4, place de la Madeleine, 4 — **Tél. : OPE. 62-19**

A la Revue « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES », 7, rue Saulnier, 7
Tél. : PRO. 46-28

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





MAI 1943

REVUE MENSUELLE
Autorisation n° 257

NUMÉRO 8

2e année

SOMMAIRE

NUMÉRO 8 MAI 1943

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

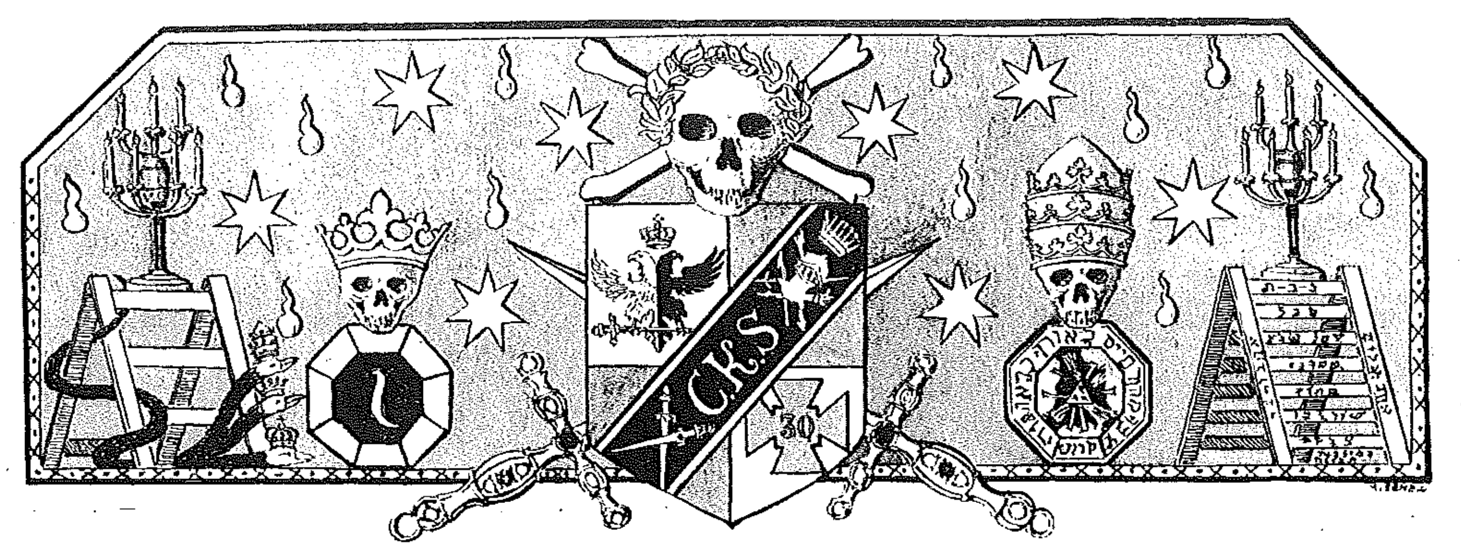
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. 34-35

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



LA F∴ M∴ ET LA VIOLENCE

AUTOUR de la Maçonnerie, dans le long débat qu'elle a suscité, l'une des discussions les plus passionnées qui se soit engagée a trait aux « crimes maçonniques ». La Maçonnerie est-elle responsable d'assassinats individuels ou collectifs. A-t-elle poussé au meurtre, encouragé au meurtre, couvert les meurtres ? C'est la question que tout antimaçon et tout homme impartial a dû se poser s'il a commencé à faire des recherches sur les obédiences maçonniques. Quand nous avons nous-mêmes trouvé, dans la région de Perpignan, le petit squelette que nous avons publié dans notre numéro du mois d'août 1942 de notre Revue (n° 11, p. 23), nous avons eu à nous le demander. Et comme nous ne possédions pas des renseignements suffisants, nous avons publié tel quel le document, sans vouloir prendre une position qui aurait risqué d'être contraire à la vérité. Il ne nous appartenait pas de condamner ou d'exonérer la Maçonnerie, alors que nous n'avions pas à notre disposition de preuves formelles. D'autres ont été moins scrupuleux que nous et, depuis bien des années, des polémiques sans issue se sont ainsi engagées. On n'a pas oublié l'affaire Prince, les conditions extraordinaires dans lesquelles le conseiller Prince a disparu, puis a reparu, cadavre inanimé, ligoté, maquillé. Il est difficile de ne point s'étonner, mais, jusqu'ici, il a été impossible de répondre d'une façon définitive.

L'Amérique du début du XIXe siècle a connu une crise analogue, qui fut même plus grave pour la Maçonnerie. Pendant plus de vingt ans, on s'est passionné outre-mer sur le cas de M. Morgan, lequel avait disparu sans laisser aucune trace après avoir été l'objet de menaces et de brimades de la part de Frères incapables de lui pardonner les révélations faites par lui. L'émotion fut si grande aux Etats-Unis et la masse du pays, concluant d'après des dires nombreux et probants, fut si convaincue de la culpabilité maçonnique que, dans tout le pays, une vague d'indignation fut soulevée et qu'un parti antimaçonnique s'établit, qui devait durer plusieurs décades.

En France, la Maçonnerie fut accusée d'avoir machiné des massacres. Des esprits très sérieux ont jugé et ont déclaré que la Terreur (1792 à 1794) avait été voulue, préparée, établie par la Maçonnerie. Ils ont même allégué des déclarations et esquissé une démonstration qui les a satisfaits.

La même attitude a été prise souvent au sujet des massacres de la Révolution russe. Enfin, le déclanchement de plusieurs guerres a été porté au passif de la Maçonnerie et toutes les protestations de celle-ci n'ont pas réussi à la blanchir.

Le problème a préoccupé de nombreux Maçons et les protestations des Loges, des obédiences même, contre les faits qui leur étaient imputés, ont été aussi nombreuses que les accusations. Des deux côtés, on a bien compris la portée du débat. Il s'agit, à la vérité, de savoir quelle est l'attitude de la Maçonnerie en face de la violence et quelle est, sur ce point, l'attitude adoptée par elle. L'aigreur même des discussions a rendu difficile de s'y reconnaître, mais il est possible, en utilisant les documents que nous possédons, de définir au moins les donnés du problème et de s'orienter vers une solution.

●

Dès 1717, dès l'époque de la fondation de la Grande Loge de Londres, le noyau de la Maçonnerie moderne, la Maçonnerie s'appuie sur l'opinion publique. C'est elle qu'elle prétend exploiter. Qu'il s'agisse de la politique, de la morale ou de la religion, elle veut avant tout rester en contact étroit avc l'opinion publique. Elle ne renonce pas à utiliser le Pouvoir. Elle se réclame de la Science toutes les fois qu'elle le peut. Mais son véritable domaine, c'est l'opinion publique. Alors que les religions veulent s'imposer par leur autorité, alors que la science allègue son raisonnement tout-puissant, la Franc-Maçonnerie s'installe dans l'opinion des masses humaines et elle est prête à tout sacrifier pour garder ce contact. Préoccupée de religion, soucieuse de politique, toujours prête à s'ingérer dans l'économie, elle n'est pourtant tout à fait chez elle que dans l'opinion publique. Son organisation en fait un merveilleux instrument à cet effet. Bien dissimulée, invisible et irresponsable, elle peut insinuer dans l'esprit des hommes tout ce qui lui plaît et régner ainsi sur les esprits. Le mécanisme de ses Loges et la mise en scène de ses tenues ont pour principal objet, non pas d'aboutir à une foi, mais à des opinions et à des croyances et de mettre ses fidèles dans un certain état d'esprit. Elle est donc la grande technicienne de l'opinion et elle est obligée de se conformer à la nature de celle-ci. Or, l'opinion a le goût de la violence et l'horreur de ses résultats. Il plaît aux hommes d'envisager et d'évoquer les résolutions, les actes, les décisions les plus brutales ; il leur plaît de prononcer de grandes paroles menaçantes. Il leur plaît, ensuite, de s'apitoyer sur les ruines, sur les dégâts que cause toute explosion de la violence. L'opinion est une force féminine, qui se

précipite vers les catastrophes qu'elle déplorera par la suite. Elle a le goût de la violence oratoire et l'horreur de tout ce qui résulte de la violence.

Telle fut l'attitude de la Maçonnerie à travers les âges. Sitôt créée, elle a établi dans ses Loges des séries de degrés et de rites dont l'un des plus importants fut le rite de la vengeance. On peut dire que la Maçonnerie écossaise, la plus éminente et la plus distinguée de toutes les Maçonneries, n'aurait point de sens sans ce rite de vengeance. Certains grades, comme le grade de chevalier Kadosh, sont entièrement établis sur l'idée de vengeance. Les Maçons ont prétendu tantôt qu'il s'agissait de venger le grand architecte Hiram, assassiné par de mauvais compagnons, après la construction du temple de Jérusalem, tantôt qu'il s'agissait d'une réparation éclatante due au Grand Maître de l'Ordre du Temple, victime innocente des intrigues de Philippe le Bel ; tantôt encore, on prétendait faire réparation à la dynastie des Stuarts, injustement persécutée.

Le XVIII[e] siècle chamarré s'est plu à ces réunions de Loge où les ornements étaient noirs et argent et où l'on invoquait les sacrifices sanglants. On a multiplié les discours, les menaces. Puis, est venu 89, 92, la Terreur. La Maçonnerie s'est d'abord pudiquement dérobée aux regards. Son grand Maître, Philippe-Egalité, qui n'avait point été le dernier à utiliser ce bric-à-brac macabre, a donné sa démission de grand Maître ; les Loges se sont éclipsées. Plus tard, quand est survenu le 9 Thermidor, que la vie sociale a repris partout et que les Loges se sont rouvertes, ce jour qui vit la chute de Robespierre fut célébré dans les Loges comme une fête de l'Ordre et l'on a affecté d'y voir une intervention de la Maçonnerie. En fait, s'il y eut des Maçons au 9 Thermidor et si bon nombre de Frères encouragèrent cette journée que la lassitude générale et la peur aiguë d'une majorité de l'Assemblée amenèrent, il serait audacieux d'en donner tout le mérite à la Maçonnerie. Cependant, son attitude dans ce cas montre bien et définit exactement la position qu'elle prend à l'égard de la violence. L'histoire de la Révolution française montre comment la Maçonnerie a encouragé de toutes façons, au cours du siècle, l'idée de violence, de vengeance et de réparation par le sang. L'histoire prouve même qu'au début de la Révolution, la Maçonnerie a stimulé la formation de clubs qui utilisaient la violence. Cela avait été le cas, aux Etats-Unis, quand la Maçonnerie patronnait les Liberty-boys (1769-1778). Ce fut le cas en France, de 89 à 93, quand, dans la plupart des communes, les cadres des Loges fournirent les éléments dirigeants de la société jacobine. On peut dire que les Loges ont pétri et surexcité les passions violentes.

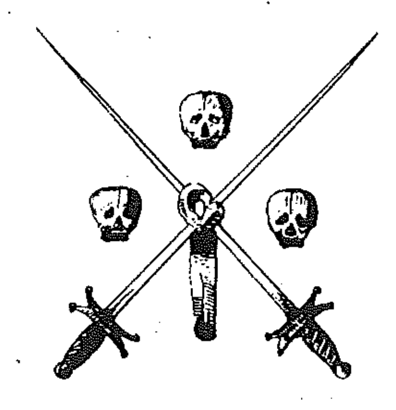
Mais il faut constater aussi que plus ces passions s'élevaient et plus les groupes violents se déchaînaient, plus l'activité des Loges se restreignait et plus la Maçonnerie elle-même se faisait immatérielle et invisible. Au moment où tous les organismes de violence entraient en action, elle entrait en sommeil. Elle ne reprenait son activité efficace et officielle qu'au moment où la violence ayant opéré toutes les destructions qu'elle avait souhaitées, les organismes de violence cessaient d'avoir un sens ; et elle pouvait ensuite, elle Maçonnerie, profiter paisiblement des résultats obtenus par ces clubs, en fait ses succédanés, qu'elle se plaisait maintenant à désavouer tout en profitant de leur action. Ainsi, à mesure que les Loges se reconstituaient de 1794 à 1798, les clubs des Jacobins se fermaient ; mais les Loges s'ouvraient aux anciens Jacobins, comme les anciens Jacobins s'étaient cristallisés autour des Maçons sortis des Loges. Qu'ils allassent aux armées, qu'ils restassent dans l'administration, qu'ils entrassent dans le commerce, les Jacobins n'étaient pas abandonnés à eux-mêmes et ils pouvaient, après avoir fait leur croisade sanglante, la continuer dans la prédication. Qu'ils s'appelassent Volney, Lalande, David, ils se trouvaient ainsi susceptibles d'une incarnation nouvelle et bourgeoise après la période du délire.

●

Dans tous les cas que nous avons pu étudier, la méthode est la même. C'est le procédé suivi par la Maçonnerie pour la Révolution de 1776, la Révolution de 1789-1794, la Révolution de 1830 et pour celle de 1848. De même que, de 1934 à 1939, la Maçonnerie n'a cessé d'exciter l'opinion à la croisade antifasciste et de la pousser à la guerre. Cependant, les formules qu'elle employait lui permettaient d'alléguer qu'elle était pacifiste et les soins qu'elle prenait pour exiger une guerre pacifiante permettaient des quiproquos. Au demeurant, sitôt le grand conflit engagé, la Maçonnerie se faisait petite et tout en mettant ses archives à l'abri du mieux qu'elle le pouvait, elle se voilait la face et laissait les événements suivre leur cours en évitant toutes les responsabilités actuelles.

Telle fut la Maçonnerie d'hier ; tout prouve qu'elle est encore ainsi aujourd'hui. Il est peu probable que l'on puisse jamais trouver la Maçonnerie en flagrant délit de crime rituel à son bénéfice et au détriment de ses ennemis. Par ailleurs, plus on étudiera ses archives, plus on verra qu'au cours de ses discussions théoriques elle n'a jamais hésité à susciter, à solliciter puis à déchaîner les passions les plus violentes et les plus meurtrières. Aussi, on doit dénoncer son goût de la violence bien qu'à aucun moment, semble-t-il, elle n'ait tenu elle-même le couteau dont elle poussait les autres à se servir. C'est en cela même que consiste son adresse et sa perfidie. Elle n'accomplit jamais elle-même le mal qu'elle ne cesse de préparer. Elle n'a point même le courage de pratiquer cette violence dont elle est l'avant-courrière et l'initiatrice.

Bernard FAŸ.



ORGANISATION DE LA MAÇONNERIE

par le

GRAND-ORIENT DE FRANCE

(1772-1780)

De l'histoire encore obscure des origines de la Franc-Maçonnerie, on peut cependant tirer cette conclusion qu'elle a été importée d'Angleterre en France dès les premières années du XVIIIe siècle. Il est à peu près certain que les premières Loges anglaises en France ne furent pas les Loges hanovriennes protestantes, mais les Loges jacobites (dévouées aux Stuarts) et de tradition catholique. Ce fut par des familles dévouées aux Stuarts qui, après la Révolution de 1688, suivirent la famille royale déchue à la Cour de Louis XIV qui lui avait offert un asile au château de Saint-Germain. C'est ainsi qu'elle pénétra à la cour et dans les hautes classes de la société française. Un Franc-Maçon écossais de marque, Ramsay, devint l'un des amis et des commensaux de Fénelon à l'archevêché de Cambrai. Ce fut aussi par les régiments écossais (1) que formèrent les jacobites (2) pour servir dans les armées du grand roi au rétablissement des Stuarts. Plusieurs officiers qui déjà en Angleterre avaient fait partie de Loges fonctionnant dans leurs régiments, en fondèrent de semblables en France, dans les régiments écossais et irlandais qui s'y formèrent; dès lors la Maçonnerie pénétra dans l'armée française et en son sein se multiplièrent les Loges militaires du rite écossais. Enfin, des commerçants anglais en relations d'affaires avec les ports de la Manche et de l'Océan y firent connaître la Maçonnerie anglaise et c'est ce qui explique l'existence, dans le premier quart du siècle, de Loges à Bordeaux et en plusieurs autres ports.

La Franc-Maçonnerie pullula et, en quelques années, les Loges se multiplièrent en France. Elle prit une telle importance qu'elle fixa l'attention des plus hauts personnages. En moins de dix ans, la Loge fondée à Paris par quelques Anglais, dont le plus illustre était lord Dervent Waters, réunit jusqu'à cinq cents à six cents Frères et un des plus grands seigneurs de la Cour, le duc d'Antin, descendant direct et légitime de Mme de Montespan et de son mari le marquis de Pardaillan Gondrim, accepta de devenir le premier Grand Maître de la Franc-Maçonnerie française. Quand il mourut, en 1743, Paris comptait déjà 22 Loges et Rouen 7 (3).

Ce qui prouve l'importance de ce mouvement, c'est que, à la mort du duc d'Antin, trois grands personnages en briguèrent la direction : le maréchal de Saxe, le prince de Conti et le comte de Clermont, ces deux derniers princes du sang (1). Ce fut ce dernier qui fut élu Grand Maître et le demeura jusqu'en 1769. L'un des plus grands seigneurs de la cour, le duc d'Aumont, était Vénérable d'une Loge de Paris qui, fondée par lui, tenait ses réunions dans son hôtel, sous son nom.

Ce qui prouve encore l'importance de ce mouvement, c'est qu'il provoqua des polémiques devant l'opinion publique et qu'il fut défendu en 1738 contre les attaques dont il était l'objet par un écrivain qui a laissé un nom, l'auteur du roman célèbre **Manon Lescaut**, l'abbé Prévost, dans son périodique **Le Pour et le Contre.**

Ces progrès, enfin, inquiétèrent à la fois l'Eglise et l'Etat, effrayés des dangers qu'elle pouvait faire courir à la société civile et religieuse. Le pape Clément XII la condamna en 1738 et sa sentence fut confirmée en 1751 par le pape Benoit XIV. Le cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, ordonna contre elle des poursuites, malgré les hauts personnages qu'elle avait à la Cour. En 1742, le vaillant évêque de Marseille, Belzunce, lançait contre elle une lettre pastorale.

L'affiliation à la Maçonnerie devint une mode, un engouement qui gagnait la Cour et la ville, la noblesse de robe et la noblesse d'épée (2) comme la bourgeoisie et même le clergé malgré les condamnations pontificales. Une telle croissance devait avoir sa crise.

Les Loges se créaient dans le désordre et l'anarchie. Elles provenaient de sources différentes, les unes orangistes, c'est-à-dire anglaises, et du parti orangiste bénéficiaire de la révolution de 1688 ; les autres jacobites. Au sein même de ces grands mouvements se produisaient des schismes. Dès 1735 s'était détachée d'une organisation plus ancienne une « Réforme écossaise » qui avait voulu donner plus de sérieux à l'Ordre en prétendant le rattacher à celui du Temple, supprimé en 1313, en affirmant l'existence du fameux et mystérieux Supérieur Inconnu (3).

Loin de combattre cet émiettement, le Grand Maître de l'Ordre, le comte de Clermont, le laisse s'accroître en laissant toute liberté à deux aventuriers, agissant en son nom, le financier Baur et un maître à danser, Lacorne, qui exploitèrent l'engouement général, baillèrent monnaie en multipliant des Loges qui leur payaient tribut. Leur procédé a trouvé de nombreux imitateurs et, sans mandat de personne, plusieurs particuliers en firent autant. De leur côté, beaucoup de Loges, pour se donner de l'importance, en créèrent d'autres qu'elles appelaient leurs filles et qui, à ce titre, leur devaient une redevance. D'autres aspirèrent à une

(1) Et Irlandais.

(2) Les jacobites étaient les partisans du roi défunt Jacques II Stuart, qui tentaient de le rétablir en servant, dans les armées de Louis XIV, alors en guerre contre Guillaume III d'Orange, gendre de Jacques II, qu'il avait supplanté.

(3) Le choix du duc d'Antin et son acception prouvent : 1° que la Maçonnerie voulait avoir des attaches officielles, car le Grand Maître qu'elle se donna était l'un des plus grands seigneurs de la cour puisqu'il faisait partie, par Mme de Montespan, de la famille des princes qu'elle avait eus de Louis XIV, le duc de Maine et le comte de Toulouse, et qui, ayant été légitimés quoique doublement adultérins, se classaient immédiatement après les princes du sang avec le titre d'Altesse Sérénissime. Pour qu'un tel personnage se trouvât lui-même honoré d'un tel choix, il fallait qu'il considérât la Maçonnerie comme une puissance.

(1) Le maréchal de Saxe, fils illégitime d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, était passé au service de la France et se couvrit de gloire pendant la guerre de la Succession d'Autriche (1741-1748) et fut le vainqueur de la bataille de Fontenoy (1745). Le prince de Conti et le comte de Clermont, qui commandèrent aussi des armées royales, étaient des cadets des Condé, eux-mêmes appartenant à une branche cadette de la maison royale. Avec le comte de Clermont comme Grand Maître, la Maçonnerie approchait du trône.

(2) La noblesse d'épée se composait des nobles qui servaient dans les armées royales ; la noblesse de robe était celle qui le servait dans les tribunaux et les grandes administrations civiles.

(3) Dermenghem, préface à **La Franc-Maçonnerie** de Joseph de Maistre (p. 13).

suprématie en groupant chacune autour d'elle des Loges qui leur étaient soumises et en s'érigeant elles-mêmes en Chapitres. Avec les Obédiences et les Chapitres se diversifiaient les coutumes et les pratiques intérieures des Loges, leurs rites et leurs grades. Ce fourmillement de groupes, le plus souvent rivaux, rendait souvent éphémères ces créations improvisées et, faute de direction, beaucoup ne vivaient que l'espace d'un matin ou finissaient par être écrasées par des ateliers ou des rites rivaux.

Les divisions qui opposaient les uns aux autres chapitres et rites, Obédiences et Loges, se faisaient parfois sentir au sein d'une même Loge, la coupant en deux parties ennemies. C'est ce qui se passa à Carcassonne au sein de la Loge de rite écossais qui s'appelait, hélas ! « **La Parfaite Union** », et à la suite de conflits pénibles entre des FF.·. ennemis, prit le nom de « **Parfaite Vérité** » (1).

Le besoin se fit de plus en plus sentir d'une centralisation maçonnique faisant cesser tous ces désordres ; on s'y prit à plusieurs fois.

On commença par se détacher de la Grande Loge d'Angleterre pour constituer, à Paris, un centre national, la Grande Loge de France. Elle avait, avant 1770, 164 Loges affiliées, dont 7 à Paris, 85 en province, 5 aux colonies, 1 à l'étranger. Parmi les Vénérables de ces Loges, signalons de grands seigneurs : le duc d'Ayen, de la maison de Noailles, le duc de Crussol, le marquis de Briqueville, le marquis de Malauze (2), le comte de Choiseul, le comte de Thiessé, etc. (3). Elles mirent à leur tête le duc de Luxembourg, mais on se heurta à la mauvaise volonté du délégué de l'ancien Grand Maître, le danseur Lacorne.

Les Maçons réformateurs agirent en dehors de lui, de 1769 à 1772, et envoyèrent aux Loges des circulaires proposant une organisation plus serrée, et, pour en finir avec les hésitations et les atermoiements, les Loges de Paris s'entendirent pour donner mission au duc de Luxembourg, déclaré administrateur de la Maçonnerie, de faire nommer Grand Maître, à la place du comte de Clermont, le duc de Chartres, fils du premier prince du sang, le duc d'Orléans.

En même temps, une circulaire des Loges réformatrices annonçait « la création de vingt-deux grands inspecteurs provinciaux chargés de visiter toutes les Loges du royaume, de maintenir l'exécution des règlements, d'y vérifier les registres, à charge d'en rendre compte eux-mêmes à la Grande Loge (4) ».

Les enquêteurs apportèrent à ceux qui les avaient institués un état exact de la Maçonnerie avec l'indication des mesures qui devaient être prises pour la réformer. La première fut l'institution d'un nouvel organisme central avec lequel la Grande Loge fusionna et qu'on appela **le Grand-Orient de France,** ayant son siège à Paris. Il s'est défini lui-même dans la circulaire qu'il envoya à toutes les Loges le 26 juin 1773 : « Ce corps royal de la Franc-Maçonnerie, sous le titre distinctif du corps maçonnique de France, sera composé des seuls Maçons réguliers reconnus pour tels par le Grand-Orient, qui ne reconnaîtra désormais pour Maçons réguliers que les seuls membres d'une Loge régulière et pour Loges régulières que celles qui seront pourvues de constitutions **accordées ou renouvelées par lui et il aura seul le droit d'en délivrer.** » Il ne reconnaîtra désormais pour Vénérable de Loge que le maître élevé à cette dignité par le choix des membres de sa Loge.

« Le corps maçonnique de France sera représenté au Grand-Orient par tous les Vénérables en exercice ou députés de Loges tant de Paris que de province qui pourraient

(1) Ces incidents sont racontés dans les procès-verbaux de cette Loge. Bibl. Maç. de Carcassonne 9.884-245.
(2) Qui appartenait à une branche seigneuriale des Bourbons, restée protestante.
(3) Lesueur. La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle (p. 94).
(4) Ragon. Orthodoxie (p. 68).



Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont.

assister à ces assemblées. Son siège est invariablement fixé à Paris ; **seul il a le droit de législation.** »

Le désordre avait été grand ; le remède apporté fut énergique. Le Grand-Orient prenait le monopole de l'institution des Loges, soit qu'il les créât lui-même, soit qu'il en confirmât la création, soit qu'il la régularisât. Elles pouvaient se créer sans lui, mais c'était de lui que, créées, elles recevaient l'investiture maçonnique.

Cela n'alla pas sans difficultés. Un certain nombre de Loges voulurent conserver leur indépendance, surtout dans le rite écossais ; dans leur nombre mentionnons la « **Parfaite Vérité** » de Carcassonne. Pour en ramener quelques-unes, on les autorisa, tout en étant soumises au Grand-Orient, de continuer à adhérer à leur rite particulier. Les dissidents finirent souvent par se rallier ; d'autres formèrent la Grande Loge de Clermont, qui devait demeurer plus de vingt ans autonome, puisqu'elle ne fusionna avec le Grand-Orient qu'en 1799 quand, après la Révolution, la Maçonnerie se reconstitua ; enfin, plusieurs finirent par disparaître dans leur isolement.

Toutes les Loges qui adhérèrent à la réforme durent envoyer au Grand-Orient leurs statuts qui y furent examinés, réformés ou acceptés tels quels, et solliciter leur incorporation. Nous pouvons suivre dans le registre des procès-verbaux de la Loge Saint-Julien de Brioude, conservé à la Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont, les démarches que fit cette Loge pour obtenir son affiliation (sixième jour du second mois (6 avril 5778 (1778) (1).

(1) La Maçonnerie fixe le nombre des années non pas d'après l'ère chrétienne, mais d'après la création « de la vraie lumière », c'est-à-dire la Création du monde par le Grand Architecte de l'Univers, Dieu, considéré comme Créateur et non plus comme Rédempteur. Ainsi s'affirmait l'adhésion de la Maçonnerie à la religion naturelle. C'est à l'an 4000 avant Jésus-Christ qu'une chronologie douteuse plaçait la création : ainsi l'année 1778 devenait en style maçonnique (4000+1778) 5778. L'année maçonnique commence en mars.

« Après les exercices ordinaires, les FF.·. ont unanimement délibéré que le F.·. Caillé, Vénérable, ferait les placets et autres objets nécessaires pour demander au Grand-Orient la rénovation des livres constitutifs de notre R.·. (respectable) Loge Saint-Julien de la ville de Brioude, matrice et institutrice de toutes les Loges d'Auvergne, ce qui a été accepté par le F.·. Caillé (huitième jour du quatrième mois 1778)... a été arrêté que le F.·. Dalbine ayant été chargé par la Loge d'écrire au Grand-Orient à l'effet d'avoir les instructions nécessaires relativement aux lettres de reconstitution que la Loge se propose d'obtenir. Il a reçu une planche (lettre) très détaillée où sont contenues toutes les précautions qu'il y a à prendre pour être reconstitué, de laquelle planche il est à propos qu'on fasse lecture pour prendre par la Loge telle délibération qu'elle avisera.

« Laquelle lecture ayant été faite, il nous a observé qu'il paraît par les instructions qu'il est d'un préalable nécessaire de faire précéder d'une délibération par laquelle soit arrêté que l'on demande des lettres de reconstitution au Grand-Orient ; sur quoi les Frères ont statué d'une voix unanime qu'il serait demandé incessamment le renouvellement des constitutions de la Loge pour tenir le premier rang, conformément à ses premières lettres de constitution en date du 6 novembre 1744 et qu'ils autorisent les FF.·. Martinon de Flageac, premier surveillant, et Dalbine, secrétaire, pour dresser la requête nécessaire et enfin se conformer en tout au mémoire dont il vient d'être fait lecture. A été aussi exposé par le F.·. Dalbine qu'il croit que le moment est arrivé où l'on doit savoir des anciens Frères quelle est leur intention sur le nouveau tableau (1) qui va être envoyé au Grand-Orient et s'ils veulent y être compris et qu'il est à propos pour cela de charger quelqu'un des Frères qui se transportera chez eux pour leur réponse et être statué ce qu'il appartiendra.

« Sur quoi les Frères ont unanimement nommé les FF.·. Dubreuil, trésorier, et Dalbine, secrétaire. A été de plus arrêté d'envoyer l'original des anciennes lettres de constitution ; elles seront copiées et insérées dans la planche à tracer (procès-verbal) ainsi qu'une copie des institutions adressées au F.·. Dalbine par le Grand-Orient en date du 1er du quatrième mois de l'an de la Vraie Lumière 5778 (1er juin 1778), lesquelles commissions ont été acceptées par les FF.·. susnommés qui ont signé ainsi que tous les FF.·., les dits jour et an. » **(Suivent les signatures.)**

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 1778 tenue à l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, patron, avec Saint-Jean l'Evangéliste, des Loges, porte cet article concernant les démarches poursuivies pour l'affiliation au Grand-Orient : « De plus a été délibéré qu'il serait envoyé pour don gratuit au Grand-Orient la somme de trente livres ainsi que six livres pour les frais de reconstitution. »

Et dans celle du 8 octobre suivant : « On lit une lettre du Grand-Orient demandant à la Loge de désigner sur une liste qu'il envoie un représentant de la Loge auprès de lui. Elle propose au Grand-Orient le T.·. C.·. F.·. (très cher Frère) Popelin, avocat au Parlement, membre de la Respectacle Loge l'**Etoile Polaire**, à l'Orient (2), de Paris, demeurant quai d'Anjou, île Saint-Louis, maison de monsieur Titon, conseiller au Parlement, auquel elle donne pleins pouvoirs. On écrira au F.·. Popelin. »

Enfin, le dixième jour du neuvième mois 5778 (10 novembre 1778), le procès-verbal dit :

« Le secrétaire donne connaissance d'une « planche à tracer » du vingt-sixième jour du huitième mois 5778 (26 octobre 1778) adressée par le Grand-Orient à la Respectable Loge, signée de Salivet, secrétaire général d'office, par laquelle planche le Grand-Orient accuse la réception du pouvoir donné au sieur de Popelin pour représenter la Respectacle Loge en qualité de son député. »

(1) Liste des membres de la Loge avec leur qualification maçonnique ou profane.

(2) « L'Orient » désigne la ville ou localité où se trouve la Loge.

Le Grand-Orient procédait avec lenteur à l'examen du dossier de la Loge Saint-Julien et, pour provoquer enfin une réponse, la Loge écrivit au F.·. Henry, de la Loge de Thiers, qui se trouvait alors à Paris, pour être renseignée sur ce retard. Il répondit par une lettre qui fut lue dans la tenue du cinquième jour du cinquième mois 5779 (5 juillet 1779) et ne fut pas reproduite par la « planche à tracer », sans doute parce qu'elle ne disait rien de précis (1). Les FF.·. commençaient à s'impatienter (tenue du septième jour du dixième mois 5779 (7 décembre 1779) lorsqu'ils reçurent presque aussitôt après la lettre qui leur envoyait enfin le diplôme d'affiliation si impatiemment attendu.

La Bibliothèque de Clermont conserve ce diplôme (ms 893) dont voici le texte :

« A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, sous les auspices et au nom du Sérénissime Grand Maître, le Grand-Orient de France à tous les Maçons réguliers Union, Force, Salut.

« Sur la demande présentée le sixième jour du cinquième mois de l'an de la Vraie Lumière cinq mille sept cent soixante-dix-huit (6 juin 1778) par les Frères composant la Loge de Saint-Julien de Brioude à l'effet d'obtenir le renouvellement des constitutions pour leur Loge sous le dit titre.

« Vu la décision de la Chambre des Provinces du onzième jour du neuvième mois de la présente année (11 novembre 1779).

« Nous avons reconstitué et reconstituons à perpétuité par ces présentes à l'Orient de Brioude une Loge de Saint Jean sous le titre distinctif de Saint-Julien pour la dite loge continuer à se livrer aux travaux de l'Art Royal, à la charge pour elle de se conformer exactement aux statuts et aux règlements faits et à faire en notre Grand-

(1) Ce fut aussi et surtout parce que, en général, les procès-verbaux des Loges mentionnent les lettres reçues par elles mais sans en donner le texte sur lequel est gardé le secret.


Allan Ramsay.

Orient et être inscrite sur le tableau des Loges régulières de France à la date du sixième jour du neuvième mois de l'an de la Vraie Lumière cinq mille sept cent quarante-quatre (6 septembre 1744) époque des constitutions accordées par la Grande Loge de France.

« En foi de quoi, nous lui avons délivré ces présentes qui ont été expédiées au Grand-Orient de France scellées et timbrées de l'Ordre, signées de nous et contresignées par notre Secrétaire général, le neuvième jour du neuvième mois de l'an de la Vraie Lumière cinq mille sept cent soixante-dix-neuf (29 novembre 1779). »

Le duc de Luxembourg.

Chambre des provinces,	Chambre de Paris,
(1) Guillotin, prés.˙., Savary, Chabonille, Delacomte, S.˙. S.˙. Salivet, Mondolot.	**Millon, Noir, Demange, Poupard.**

Chambre d'administration,

Morin Peyrelte, hospitalier gén.˙.	**Morin.**
Carbone, doyen,	**Laurent**
Pointel, archit.˙. vén.˙.,	**Popelin.**

plusieurs autres signatures parfois peu lisibles.

Scellé et timbré par nous, Garde des seaux et timbres du Grand-Orient de France, **Du Terreau.**	Vu par nous, trésorier général du Grand-Orient de France, absent, **Tassin.**

Registrée sur le registre des expéditions du Grand-Orient de France à la Chambre d'administration n° 111,

Dauvertin.

(1) Cette signature est celle du F.˙. Guillotin, médecin, qui plus tard fut élu membre pour Paris des Etats Généraux qui devinrent l'Assemblée Constituante. Ce fut lui qui inventa la guillotine, cette machine dont la Révolution devait faire de si fréquents usages et à laquelle on donna son nom.



(en marge) Enregistré à la Chambre des Provinces à la date du vingt-cinquième jour du neuvième mois de l'an de la Vraie Lumière cinq mille sept cent soixante-dix-neuf (25 novembre 1778),

Chabouillé, secrétaire d'office.

est appendue au parchemin par des lacs rouges et noirs et un cachet de cire et d'une boîte contenant deux plaques circulaires (comme une ancienne pièce de cinq francs moins épaisse), l'une porte les armes d'Orléans (couronne ducale sur lambel et trois fleurs de lis) avec cette inscription Grand Maître (emblèmes maçonniques).

L'autre porte une couronne drapeaux émergeant d'un manteau encadrant l'écusson de Luxembourg avec cette inscription : « Dieu aide au premier baron chrétien **» (devise des Montmorency), emblèmes maçonniques.**

(en marge) « Enregistré en la Chambre de Paris à la date du vingt-quatrième jour du neuvième mois de l'an de la Vraie Lumière cinq mille sept cent soixante-dix-neuf (24 novembre 1779). **»**

Après son affiliation et réception de son diplôme il restait à la Loge deux devoirs à accomplir :

Le premier était le renouvellement de son conseil, conséquence de son propre renouvellement. Elle s'en acquitta dans la tenue où elle venait de recevoir son diplôme.

« On procède, dit le procès-verbal, à la nomination des dignitaires. Le premier maillet a été donné au F.˙. Martinon de Flageac, le second au F.˙. Dulac fils. Les fonctions d'orateur ont été confiées au F.˙. Delagrande, celles de secrétaire au F.˙. Dalbine, celles de trésorier au F.˙. de Reyrolles, celles de garde des Sceaux au F.˙. Bec Dubreuil, celles de maître des cérémonies au F.˙. Caille, ex-Vénérable, celles de frère expert au F.˙. Dupuy, celle de zélateur au F.˙. Demolein. »

Le second devoir était la prestation de serment de fidélité au Grand-Orient; elle eut lieu le septième jour du premier mois de l'an de la Vraie Lumière 5780 (7 mars 1780) en ces termes : **« Je promets d'honneur en vrai Maçon,** déclara chaque F.˙., **d'être constamment et fidèlement attaché au Grand-Orient de France, en foi de quoi j'ai signé à l'Orient de Brioude. »**

La minute de ces serments fut envoyée au Grand-Orient ; une copie en resta au secrétariat de la Loge. Le serment fut suivi de l'installation de la Loge renouvelée, dont il fut dressé (ainsi que du serment) le procès-verbal suivant :

« Aujourd'hui, l'an de la Vraie Lumière, la Loge, régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais FF.˙., les travaux ont été ouverts par le Vén.˙. F.˙. Belamy du Breuil éclairant l'Orient et les Très Chers Frères Martinon de Flageac et du Lac fils éclairant l'Occident, et, ouverture faite de la Loge, il a annoncé et communiqué sa commission spéciale à l'effet d'installer, laquelle a été applaudie en la manière ordinaire, et lecture faite des statuts particuliers de la Loge, au défaut de ceux du Grand-Orient, le Vénérable s'est fait remplacer par le T.˙. C.˙. F.˙. Martesson de Flageac, son premier surveillant, et a prêté entre ses mains, à genoux et à haute et intelligible voix, l'obligation (serment) qu'il a signée tant à l'original qu'à la copie ainsi que les trois expéditions au tableau de la Loge (liste de ses membres) et après avoir été procédé au Tableau des Frères absents, tous les FF.˙. debout, l'épée à la main gauche et la droite en signe de Loge ouverte, le Vénérable a dit : « Au nom du Grand-Orient de France, et en vertu du pouvoir reçu à cet effet, j'installe à l'Orient de Brioude la Loge de Saint-Jean sous le titre distinctif de Saint-Julien. » Le Vénérable a ajouté : « La Loge de Saint-Julien est installée ! » Ce qui, répété par les deux surveillants, a été salué de l'applaudissement général et de suite a été procédé à la Loge du banquet à la satisfaction de tous les Frères qui ont signé le septième jour du premier mois de l'an de la Vraie Lumière mille sept cent quatre-vingts. »

(Signature de tous les FF.˙. présents.)

Il est probable que furent affiliées au Grand-Orient de la même manière toutes les Loges qui firent agréer leurs anciennes constitutions ou en reçurent de lui de nouvelles et c'est pour cela que nous avons donné ces larges extraits du Registre des procès-verbaux de la Loge Saint-Julien de Brioude.

L'affiliation terminée, le nom de la Loge prenait place dans le tableau au rang que lui assignait la date de sa fondation si elle avait été régulière, ou à celle de son affiliation si, son irrégularité constatée, elle en recevait de lui de nouvelles constitutions.

Jean GUIRAUD.

Ci-après tableau des Loges maçonniques adhérentes au Grand-Orient en 1778.

Loges Maçonniques adhérant au Grand-Orient en 1778

Loge du Sérénissime Grand Maître
Saint-Jean de Chartres, à l'O. de Mousseaux.

Constitutions accordées par le G. O., le 9 Septembre 1774, à la date du 20 Décembre 1773.

Vén. : le Sérénissime très respectable et très cher Frère Louis-Phil.-Joseph d'Orléans, Duc de Chartres, prince du sang. Grand Maître de toutes les LL... de France.

Villes	Noms des Loges	Nombre des adhérents	Date de la formation de la Loge ou de sa confirmation
ABBEVILLE	La Parfaite Union.	17	26 Janvier 1764 (17 Octobre 1750), 11 Janvier 1776
AGEN	La Parfaite Union.	18	16 Mai 1775 (11 Août 1773).
	La Sincérité.	28	9 Mars 1775.
ALENÇON	Les Cœurs Zélés	38	9 Mars 1775.
	Saint-Christophe de la Forte Union.	18	19 Septembre 1772 (2 Juillet 1764).
AMIENS...........	La Sincère Amitié.		19 Août 1776.
ANGOULÊME	La Parfaite Union.	15	28 Octobre 1774 (12 Octobre 1764).
ANNONAY	La Vraie Vertu.	15	2 Avril 1775 (1er Octobre 1766).
AUXONNE	La Parfaite Amitié.	12	8 Mai 1772.
BASTIA	La Parfaite Union.	18	12 Mars 1774.
BAYEUX	La Constance.	31	25 Mai 1774 (28 Septembre 1763).
BAYONNE	La Zélée.	22	10 Février 1770.
BESANÇON	La Parfaite Union.	32	19 Septembre 1776 (2 Octobre 1766).
BÉZIERS	Les Vrais Amis.	10	30 Octobre 1777.
BORDEAUX	Directoire Ecossais.	15	11 Mai 1776.
	La Française.		11 Mai 1775 (1740).
	L'Amitié.	178	22 Juillet 1774 (18 Mai 1746).
	L'Harmonie sous le Directoire Ecossais.	13	24 Juin 1776.
BOURBON	(Ile de la Réunion) Saint-Pierre.	10	4 Septembre 1777.
BOURG-EN-BRESSE.	Les Elus.	20	2 Décembre 1774 (4 Novembre 1768).
BREST	L'Heureuse Rencontre.	67	7 Décembre 1773 (6 Novembre 1745).
	Loge Militaire de la Marine.	33	10 Juillet 1775.
BRIANÇON	La Réunion.	17	11 Mai 1775.
BRUXELLES	Les Vrais Amis de la Justice.	16	12 Juin 1775.
CAEN	Les Cœurs sans fard.	13	15 Novembre 1773 (12 Décembre 1765).
	Thémis.	19	15 Novembre 1773 (12 Décembre 1765).
CAHORS	La Parfaite Union.	11	19 Août 1776 (12 Mai 1755).
CARCASSONNE ..	La Parfaite Amitié.	25	8 Novembre 1773 (11 Décembre 1744).
CASTELSARRASIN..	La Confiance couronnée.	19	1er Août 1776.
CASTRES	Saint-Jean.	49	30 Août 1773 (30 Décembre 1744).
	Saint-Pierre.	15	23 Septembre 1774 (10 Août 1747).
CHALON-s.-SAONE	L'Amitié.	18	21 Février 1774 (10 Août 1747).
	L'Union Parfaite.	16	31 Janvier 1774.
CHARLEVILLE	Les Frères discrets.	14	9 Décembre 1774 (2 Mai 1762).
	Les Frères réunis.	18	11 Juin 1774.
CHATEAUROUX .	Les Amis réunis.	21	29 Janvier 1775.
CHATELAUDREN ..	La Sincère Union.	14	9 Décembre 1774.
CLERMONT - FERRAND	La Parfaite Union de Saint-Hubert.	14	18 Septembre 1777 (7 Mai 1752).
	Saint-Maurice.	46	10 Février 1777 (10 Juillet 1753).
COGNAC	L'Anglaise.	45	24 Janvier 1775.
COLMAR..........	La Concorde (sous le Direct. Ecossais de Strasbourg).	18	22 Décembre 1777.
COLOGNE	Le Secret des Trois Rois.	57	11 Mai 1775.
COMPIÈGNE.......	Saint-Germain.	54	27 Septembre 1774 (4 Février 1767).
COULOMMIERS....	La Parfaite Union.	26	1er Mai 1777.
COUR (LA)........	Loge Militaire des Trois Frères Unis.	84	7 Septembre 1775.

Villes	Noms des Loges	Nombre des adhérents	Date de la formation de la Loge ou de sa confirmation
CROISIC (LE)	La Parfaite Fraternité.	18	19 Septembre 1775.
DIJON	G.·. L.·. provinciale.	12	5 Octobre 1775.
	La Concorde.	32	25 Mars 1774 (10 Juillet 1771).
	La Parfaite Amitié.	26	6 Mai 1774 (2 Juin 1767).
	Les Arts réunis sous saint Luc.	39	11 Décembre 1777 (12 Mars 1772).
DINAN	La Tendre Fraternité.	17	25 Janvier 1773 (4 Juillet 1765).
DOLE	Le Secret Inviolable.	20	12 Juin 1777 (1er Octobre 1770).
DOUE-EN-ANJOU	Saint-Paul.	23	27 Juillet 1774.
ERNÉE	La Nouvelle Union.	30	2 Mai 1776.
FIGEAC	Saint-Paul des Vrais Amis.	30	19 Juin 1777.
FOUGÈRES	L'Aimable Concorde.	33	13 Mai 1777.
GAILLAC	La Parfaite Harmonie.	23	1er Décembre 1774.
GIVET-EN-FLANDRE	Les Amis réunis de Saint-Hilaire et de N.-D.	17	29 Janvier 1775 (10 Décembre 1772).
GLANFEUIL	Le Tendre Accueil.	17	1er Décembre 1774.
GUADELOUPE (LA)	Grande-Terre.	35	18 Mai 1775 (11 Juillet 1770).
	Basse-Terre.	30	9 Mars 1774 (12 Février 1768).
	Saint-Louis de la Concorde.	20	11 Juillet 1774 (5 Août 1772).
	La Moulle, l'Humanité.	17	31 Août 1775 (10 Août 1770).
	Antigue.	18	6 Juillet 1775 (1er Janvier 1766).
GUINGAMP	L'Etoile des Maçons.	36	17 Juin 1777 (15 Juin 1772).
GUISE	La Franchise.	9	11 Février 1774.
LE-HAVRE-DE-GRACE	La Fidélité.	35	2 Décembre 1774 (1744).
	L'Aménité.	20	23 Mai 1776.
HESDIN	La Fidélité.	31	11 Août 1774 (17 Juillet 1749).
JARNAC	L'Anglaise de l'Union.	12	1er Juin 1775.
JOIGNY-EN-CHAMPAGNE	L'Aigle de Saint-Jean.	26	31 Juillet 1777.
LAON	La Parfaite Union.	20	15 Mars 1773.
	La Parfaite Egalité.	17	20 Mars 1777.
LIÉGE	La Parfaite Intelligence.	17	29 Février 1776 (1770).
LILLE	Ancienne de Saint-Jean (1).	30	4 Avril 1774 (6 Novembre 1744).
	La Vertu triomphante (1).		15 Novembre 1773 (16 Juin 1764).
	Les Amis Réunis.	19	20 Février 1777 (15 Juin 1766).
	L'Union Indissoluble.	18	15 Novembre 1773 (19 Octobre 1760).
LIMOGES	Les Frères Unis.	18	10 Janvier 1777 (4 Février 1767).
LIMOUX	Les Enfants de la Gloire.	32	21 Avril 1774.
LISIEUX	Saint-Philippe de la Concorde.		9 Décembre 1774 (9 Juillet 1770).
LOCHES	Les Cœurs Unis.	19	30 Octobre 1777 (7 Mai 1765).
LONS-LE-SAUNIER	La Parfaite Intelligence.	20	6 Décembre 1776.
	L'Egalité.	25	7 Août 1777 (17 Juillet 1766).
LYON	Directoire Ecossais.	37	31 Mai 1776.
	G.·. L.·. Provinciale.	17	4 Avril 1774 (18 Juin 1761).
	La Bienfaisance (sous le Directoire Ecossais).	32	16 Janvier 1777.
	La Parfaite Réunion (2).		25 Mars 1774 (16 Novembre 1765).
	Les deux LL.·. réunies de la Parfaite Amitié et des Vrais Amis.	48	11 Novembre 1756. (les 2) 25 Mars 1774.
MACON	La Parfaite Union.	31	17 Mai 1774 (18 Décembre 1765).
MARENNES	L'Union Rétablie.	7	6 Juin 1777 (23 Août 1756).
MARTINIQUE	La Parfaite Union (3).	54	11 Mai 1775 (1738).
	La Tendre Fraternité Ecossaise (3).		11 Juillet 1774 (12 Décembre 1765).
METZ	Saint-Jean.	25	18 Octobre 1773 (16 Mai 1762).
MÉZIÈRES	L'Union Parfaite du Corps de Génie.	28	11 Août 1774 (3 Juin 1765).
MONASTIER	L'Etroite Union.		15 Août 1775.
MONTAUBAN-EN-QUERCY	La Bienfaisance.	24	15 Avril 1774 (3 Juin 1765).
	La Bonne Foi.	52	15 Avril 1774.
	La Constance.	27	22 Mai 1777.

(1) LL.·. réunies depuis le 14 Juin 1775 sous le titre de « L'Heureuse Réunion. »
(2) LL.·. dont les travaux ne sont pas en vigueur.
(3) LL.·. sont réunies sous le titre de « la Parfaite Union et la Tendre Fraternité réunies ».

Villes	Noms des Loges	Nombre des adhérents	Date de la formation de la Loge ou de sa confirmation
MONCONTOUR-EN-POITOU	La Tendre Union.	7	22 Mai 1777.
MONTOULIEU	La Victoire.	12	12 Août 1775.
MONTPELLIER		24	18 Juillet 1776 (10 Janvier 1765).
		21	17 Avril 1777 (21 Mars 1765).
		26	6 Juin 1777 (4 Novembre 1769).
MONTEREAU	L'Unanimité.	7	6 Juin 1777 (5 Novembre 1769).
MORLAIX	La Noble Amitié.	5	8 Juin 1775 (1746).
	L'Ecole des Mœurs.	11	4 Septembre 1777.
MOSCOU	La Réunion des Etrangers.	39	7 Février 1777.
NANCY	L'Auguste Fidélité (1). (sous le Directoire Ecossais de Strasbourg).	20	22 Décembre 1777.
	Saint-Jean de Jérusalem.	16	4 Décembre 1775.
	Saint-Louis et Saint-Philippe de la Gloire.	17	10 Décembre 1775.
NANTES	La Paix et Union.	12	19 Avril 1775.
	La Parfaite.	25	2 Juillet 1774 (6 Mars 1757).
	Les Cœurs Unis.	16	11 Août 1774 (15 Novembre 1766).
	Saint-Germain.	40	2 Mars 1775 (3 Juin 1765).
NARBONNE	La Parfaite Union.	17	20 Juin 1776 (10 Septembre 1768).
NEVERS	La Colombe.	26	7 Mars 1776.
	Les Amis à l'Epreuve.	15	29 Janvier 1778.
NIORT	L'Intimité.	22	28 Juin 1774.
NOYON	L'Heureuse Rencontre de l'Union Désirée.	24	18 Novembre 1774.
OLÉRON (Ile d')	Les Vrais Frères.	22	23 Avril 1774.
ORIENT (L.)	L'Union.	33	4 Décembre 1777 (1744).
ORLÉANS	Jeanne d'Arc de la Parfaite Union.	20	17 Décembre 1760.
ORNANS	La Constante Amitié.	18	13 Juin 1777.
PARIS	Caroline-Louise reine de Naples.	19	6 Avril 1777.
	David.	19	12 Décembre 1765.
	Henri IV.	45	20 Décembre 1776.
	La Bonne Union.	41	18 Octobre 1776.
	La Candeur.	42	25 Avril 1775.
	La Céleste Amitié.	31	17 Décembre 1776.
	La Concorde.	37	26 Août 1775 (27 Décembre 1743).
	La Fidélité.	30	6 Mai 1777.
	L'Amitié.	45	13 Février 1776.
	La Noble et Parfaite Unité.	26	14 Mars 1774 (15 Juin 1761).
	La Parfaite Egalité (1).		21 Mars 1775.
	La Triple Harmonie (1).	26	20 Décembre 1775.
	La Vérité.	18	30 Juillet 1775.
	La Victoire (1).		20 Janvier 1774.
	La Vraie Lumière.	24	5 Octobre 1773 (14 Mai 1762).
	Le Bon Zèle.	30	21 Janvier 1774 (17 Janvier 1751).
	Le Choix.	20	10 Juin 1777.
	Les Amis de la Vertu.	30	28 Octobre 1774 (21 Mars 1765).
	Les Amis Réunis.	60	25 Octobre 1773 (23 Avril 1771).
	Les Arts Sainte-Marguerite (1).		29 Octobre 1773 (15 Décembre 1729).
	Les Cœurs simples de l'Etoile polaire.	46	13 Juin 1775 (3 Avril 1762).
	Les Cœurs Unis.	17	29 Mai 1775 (7 Mai 1765).
	Les Frères Amis.	33	2 Octobre 1775.
	Les Frères Initiés.	50	10 Décembre 1776.
	Les Neuf Sœurs.	60	9 Juillet 1776.
	L'Etoile Polaire.	15	21 Février 1774 (14 Mai 1766).
	L'Irlandaise du Soleil Levant.	13	17 Octobre 1775.
	L'Union désirée. (1)		6 Juin 1774.
	Saint-Alexandre (1).		2 Juillet 1774 (14 Juin 1766).
	Saint-Charles des Amis Réunis.	44	14 Janvier 1773 (20 Décembre 1763).
	Sainte-Geneviève.	17	24 Janvier 1778 (24 Décembre 1758).
	Sainte-Sophie.	30	21 Mars 1775 (19 Novembre 1772).

(1) LL.·. dont les travaux ne sont pas en vigueur.

Villes	Noms des Loges	Nombre des adhérents	Date de la formation de la Loge ou de sa confirmation
PARIS	Saint-Etienne de la Vraie et Parfaite Amitié.	17	30 Mai 1775.
	Saint-François des Amis Réunis.	21	24 Janvier 1775 (16 Août 1771).
	Saint-Joseph.	36	10 Février 1774 (10 Mars 1762).
	Saint-Julien de la Tranquillité.	16	2 Juillet 1774 (25 Avril 1751).
	Saint-Laurent.	18	17 Mai 1777.
	Saint-Louis.	40	10 Février 1774 (12 Décembre 1772).
	Saint-Louis de la Martinique des FF.·. Réunis.	50	5 Juillet 1774 (11 Janvier 1761).
	Saint-Pierre des Vrais Frères.	17	6 Décembre 1773 (24 Juillet 1768).
	Thalie.	36	17 Juillet 1776.
PAU	La Sincère Réunie.	38	12 Novembre 1775.
PÉRIGUEUX	L'Anglaise de l'Amitié.	45	16 Février 1775 (7 Mai 1765).
POITIERS	La Vraie Lumière.	18	28 Octobre 1774.
PONT-AUDEMER	La Persévérance.	20	1er Juin 1775 (28 Décembre 1765).
PONT-DE-VAUX	Saint-Jean du Croissant.	20	1er Juin 1775 (27 Mai 1767).
LE PUY	La Parfaite Union.	41	4 Avril 1774 (10 Mai 1770).
QUIMPER	La Parfaite Union.	41	4 Avril 1774 (1er Mai 1769).
	LOGES MILITAIRES		
HUNINGUE	Régiment d'Angoumois.	18	24 Septembre 1777.
PROVINS	Régiment Dauphin-Dragons.	30	29 Février 1776 (5 Mai 1760).
BREST	Régiment d'Auvergne.		20 Juillet 1775 (1er Juin 1769).
STRASBOURG	Régiment de Beaujolais.	32	11 Avril 1774.
LANDAU	Régiment de Conti-Dragons.	23	14 Novembre 1775.
LILLE	Régiment de Flandre.	26	2 Mai 1776 (1er Octobre 1766).
CORSE	Régiment de Guyenne.	15	31 Janvier 1774 (23 Mars 1771).
TOULON	Régiment de Hainaut.	11	13 Décembre 1773 (1er Juin 1763).
	— —	36	13 Décembre 1773 (1er Juin 1763).
ROUEN	Régiment de la Sarre.	50	6 Avril 1775 (15 Novembre 1767).
SAINT-HIPPOLYTE	Régiment du Lyonnais.	7	9 Décembre 1774 (14 Juin 1769).
	— —	41	9 Décembre 1774 (14 Juin 1769).
CORSE	Régiment de Navarre.	16	6 Septembre 1775.
BERGUES	Régiment de Rohan-Soubise.	16	4 Septembre 1777.
SAINT-OMER	Régiment de Saintonge.	25	4 Avril 1774 (2 Juin 1763).
BESANÇON	Régiment de Toul-Artillerie.	46	25 Novembre 1776 (3 Août 1766).
	— —	23	15 Mai 1777.
MONTPELLIER	Régiment de Vermandois.	29	25 Mars 1774.
SAINT-OMER	Régiment de Vivarais.	15	1er Juin 1775 (15 Avril 1759).
LANDAU	Régiment de Waldner-Suisse.	16	2 Mai 1776 (1761).
BAPAUME	Régiment de Walsh-Irlandais.	27	13 Mars 1777 (26 Mars 1688).
AIRE	Régiment d'Orléans-Infanterie.	19	7 Août 1777.
BESANÇON	Régiment du Roi-Infanterie.	17	14 Août 1777.
	— —	58	14 Septembre 1775.
LIBOURNE	Régiment Royal - Champagne - Cavalerie.	36	25 Août 1773.
GRENOBLE	Régiment Royal-Marine.		29 Février 1776 (1760).
METZ	Régiment Royal-Pologne.	36	22 Novembre 1776.
SEDAN	Régiment Royal-Roussillon-Cavalerie.	23	17 Juillet 1774.
BORDEAUX	Régiment Royal-Vaisseaux.	11	16 Mars 1774.
REIMS	La Triple Union.	31	27 Juillet 1774 (19 Juin 1762).
RENNES	La Parfaite Amitié.	20	21 Octobre 1774 (27 Décembre 1762).
	La Parfaite Union.	59	21 Octobre 1774 (24 Juin 1758).
	L'Egalité.	25	4 Janvier 1776 (24 Juin 1758).
RIOM	Saint-Amable.	37	21 Mars 1774 (22 Mai 1764).
ROCHEFORT	La Constante Société.	23	22 Février 1776.
	L'Aimable Concorde.	52	12 Avril 1774 (17 Mai 1755).
LA ROCHELLE	La Concorde.	16	9 Décembre 1774 (6 Novembre 1744).
	L'Union Parfaite.	50	12 Avril 1774 (9 Mars 1752).
ROMANS	Les Amis de la Prudence.	13	17 Juillet 1777.
ROUEN	La Céleste Amitié.	12	3 Novembre 1777.
SABLES D'OLONNE (LES)	La Fidélité	18	28 Mars 1776.
SAINT-BRIEUC	La Vertu triomphante.	37	23 Septembre 1774 (1er Mars 1767).

Villes	Noms des Loges	Nombre des adhérents	Date de la formation de la Loge ou de sa confirmation
SAINT-DOMINGUE .	CAP FRANÇAIS. La Vérité.	56	2 Mars 1775 (Mars 1767).
	CAP FRANÇAIS Saint-Jean de Jérusalem.	35	25 Avril 1776 (1er Mars 1749).
	FOND-DES-NÈGRES. Les Frères Choisis.	26	20 Juillet 1774 (24 Mai 1772).
	SAINT-MARC. La Concorde.	45	17 Octobre 1775 (1765).
SAINTES	La Sincérité.	23	2 Juillet 1774 (28 Mars 1762).
SAINT-ÉTIENNE ...	La Philanthropie.	18	26 Février 1776.
SAINT-JEAN D'ANGÉLY	L'Egalité.	15	11 Juin 1774 (18 Mai 1764).
SAINT-MALO	La Triple Essence.	35	6 Avril 1775.
SAINT-MARTIN-DE-RÉ	La Sagesse.	11	10 Novembre 1777.
SAINT-QUENTIN ..	L'Humanité.	16	14 Mars 1775.
	Saint-Jean.	52	6 Décembre 1774 (6 Novembre 1744).
SALINS	La Parfaite Union.	48	16 Janvier 1777.
SEDAN	La Famille Unie.	17	7 Mars 1776 (24 Juin 1762).
	Les Amis Réunis.	10	10 Avril 1777.
SENS	La Concorde.	16	27 Juin 1777.
SOISSONS	Les Frères Amis.	13	31 Juillet 1777.
STRASBOURG	Directoire Ecossais.	17	31 Mai 1776.
	La Candeur.	32	22 Décembre 1777.
	L'Amitié (1).		25 Juin 1774 (17 Octobre 1764).
TARBES	La Paix.	46	29 Février 1776 (10 Novembre 1764).
THIERS	Saint-Etienne.	19	10 Janvier 1777 (5 Août 1754).
	Saint-Genest des Amis de la Vertu.	24	6 Juillet 1773.
THIONVILLE	La Double Union	19	21 Mars 1776.
THOISSEY	La Parfaite Intimité.	27	5 Mars 1778.
TONNEINS	La Fidélité.	17	5 Février 1778.
TOULON-SUR-ARROUX	L'Amitié.	12	21 Avril 1777.
TOULOUSE........	La Sagesse.	64	27 Septembre 1774 (10 Juillet 1757).
	Les Cœurs Réunis.	32	18 Novembre 1774.
	Les Elus de Chartres.	51	17 Août 1774.
	Les Vrais Amis Réunis.	50	2 Juin 1775.
	Saint-Jean d'Ecosse.	35	25 Juin 1774 (5 Juillet 1745).
TOURNON	La Parfaite Union.	15	16 Février 1775.
TOURNUS	La Parfaite Union.	15	27 Mai 1774 (4 avril 1756).
TROYES	L'Union de la Sincérité.	20	17 Septembre 1776 (21 Mai 1751).
VALENCE.........	La Sagesse.	25	12 Janvier 1775 (27 Décembre 1765).
VALENCIENNES ..	La Parfaite Union.	26	11 Août 1774 (1er Juillet 1733).
VIRE	La Victoire.	18	21 Mars 1774 (4 Mai 1764).
VOIRON	La Parfaite Amitié.	23	24 Janvier 1774.
VOUTE EN VIVARAIS (LA)	La Persévérance.	19	30 Août 1774 (23 Novembre 1769).

Extrait de la Planche à tracer de la 217e Assemblée de la Chambre d'Administration du 26e jour du 11e mois de l'an de la V.·. L.·. 5778.

Arrête qu'il sera, à la diligence du T.·. V.·. F.·. Secrétaire général, envoyé à toutes les LL.·. régulières, sous les timbres et sceaux du G.·. O.·., copie de la 1re partie du second volume de **l'Etat du G.·. Orient de France** contenant la circulaire du 22e jour du 6e mois de cette année et le Tableau alphabétique des LL.·. constituées et reconstituées par le G.·. O.·. de France.

Collationné sur la minute et vérifié par nous, Orateurs du G.·. O.·.

Signé : MANIN,
Orateur de la Chambre d'Administration.

Signé : PEYRILHE,
Orateur de la Chambre de Paris.

Signé : LEFEBVRE,
Orateur de la Chambre des Provinces.

Vu et approuvé par nous, Administrateur Général,
Signé : LE DUC DE LUXEMBOURG.
Par mandement du G.·. O.·. de France.

Timbré et scellé par nous, Garde des Timbres et Sceaux du G.·. O.·. de France.

Signé : JOUBERT DE LA BOURDINIÈRE,
Secrétaire Général.

Cachet : écusson royal.
(Signé Maç.·. : triangle, soleil, équerres, compas, etc.)

(1) L.·. réunie au Directoire Ecossais du même Orient.

LES MAITRES
de la
DÉMOCRATIE AMÉRICAINE

On a souvent écrit que M. Roosevelt a un si grand nombre de conseillers et d'amis juifs que sa liberté en est affectée, mais, jusqu'ici, on n'a pas souvent cité les noms de ses principaux conseillers, ni donné sur eux beaucoup de renseignements.

La plupart, disons-le tout de suite, appartiennent à la F∴ M∴ comme M. Roosevelt.

FRANKLIN ROOSEVELT F∴ M∴.

On sait que le 28 novembre 1911, ce dernier a été initié à la **Holland Lodge n° 8** que fréquentent les membres de **L'Union Club**, qui sont, en général, des diplomates et des hommes d'affaires distingués, ayant eu la faveur d'être présentés à la Cour d'Angleterre. Il a atteint le 32ᵉ du Rite Ecossais le 28 février 1929. Il fait, en outre, partie de plusieurs des ordres pseudo-religieux et chevaleresques, si nombreux dans la F∴ M∴ américaine : le 25 mars 1930, il a été élu membre du **Cyprus Shrine Temple**, d'Albany ; le 25 avril de la même année, la **Greenwood Forest n° 81**, des **Grands Cèdres du Liban**, de Warwick (N.-Y.), l'a nommé « Grand Cèdre » et, le 25 mai 1914, il est devenu membre honoraire de l'**Almas Shrine Temple**, de Washington.

C'est une tradition dans la famille Roosevelt d'être Maçon : Théodore Roosevelt, qui fut le vingt-sixième président des Etats-Unis, fut Maître à la **Matinecock Lodge** n° 806, d'Oyster Bay (N.-Y.), et le fils de Franklin, Delano Roosevelt Elliot, a été initié à l'**Architect Lodge** n° 519, de New-York, le 17 février 1933, quelques semaines avant que son père ne prît le pouvoir.

Nous ne citerons pas tous les politiciens FF∴ MM∴ de Washington ; ce serait fastidieux. Disons, toutefois que :

M. Henry Wallace, vice-président des Etats-Unis, ancien ministre de l'Agriculture, a été initié à **Capital Lodge** n° 110, de Des Moines (Iowa), le 4 octobre 1927 ;

M. Harry Woodring, ancien ministre de la Guerre, a été initié à la **Harmony Lodge** n° 94, de Neodesha (Kansas), le 23 juin 1911 ;

M. Fiorello La Guardia, maire de New-York (demi-Juif), est membre à vie de la **Garibaldi Lodge** n° 542, de New-York, depuis le 17 octobre 1933 ;

M. Georges W. Norriss, sénateur du Nébraska, l'un des plus dangereux propagandistes du marxisme, est membre du **Sesostris Shrine Temple** de Lincoln.

Et arrêtons-nous plus longtemps devant les personnages, souvent moins connus, mais dont l'influence sur les destinées de la politique américaine est la plus grande.

HEDBERT LEHMAN (JUIF).

Commençons par le Juif Herbert Lehman, dont la presse étrangère parlait, ces jours derniers, pour le poste d'administrateur de l'Afrique du Nord française.

Herbert Lehman est né à New-York, le 28 mars 1878. Son père venait d'Allemagne qu'il avait fuie, comme tant d'autres Israélites, après l'échec de la révolution maç∴ et marxiste de 1848. Après avoir fait ses études au Collège du Dr Sachs, le jeune Herbert fit son apprentissage commercial à la maison de textiles J. Spencer Turner, dont il devint le trésorier et le vice-président après un stage de moins de neuf ans, puis il fut associé aux fructueuses affaires de la Banque Lehman Brothers, qui appartient à sa famille.

Lorsque les Etats-Unis entrèrent dans la précédente guerre mondiale, il se présenta à une école d'élèves officiers, mais dut être assez satisfait d'être réformé, car **The American Hebrew** laisse à entendre qu'il fallait beaucoup d'héroïsme à un homme marié comme lui pour s'engager dans une unité combattante. A n'en pas douter, il fut très heureux de trouver un emploi dans le cabinet de M. Franklin Roosevelt, qui était alors sous-secrétaire d'Etat à la Marine. Comme il avait tout de même envie de porter l'uniforme, il entra, peu après, dans l'Intendance, devint rapidement commandant, lieutenant-colonel et même colonel sans quitter Washington. En 1919, il avait rendu des services si éminents à l'armée qu'il reçut la Distinguished service medal !

La guerre terminée, il reprit le cours interrompu de ses opérations financières et fut, de 1926 à 1928, président de la Commission du Budget de New-York.

Mais la politique commençait à le passionner. En 1900, il s'était inscrit au Parti démocrate, qui est, on s'en souvient, le parti de M. Roosevelt. En 1922 et 1926, il fut l'agent électoral d'Alfred Smith, et réussit, les deux fois, à le faire nommer gouverneur de l'Etat de New-York. Il essaya, mais en vain, par la suite, de le pousser à la présidence. Il avait montré son adresse à manier les foules : M. Roosevelt en fit son adjoint, lorsqu'en 1928, il devint gouverneur de l'Etat de New-York et, tout naturellement, Lehman succéda à M. Roosevelt lorsque celui-ci remplaça M. Hoover à la présidence en 1932.

Lehman resta à ce poste jusqu'en 1940.

Herbert Lehman est F∴ M∴ et a fait une conférence à la **Paul Revere Lodge** n° 929, de New-York, le 15 octobre 1929.

C'est, en outre, un Juif très actif. Il fait partie du **Joint Distribution Committee**, qui a beaucoup défendu et matériellement secouru les Juifs de l'Europe centrale et orientale depuis vingt ans. Il est vice-président de la **Palestine Economic Corporation**, administrateur de la **Jewish Colonization Association**, qui organisait l'émigration des Juifs et leur fournissait les moyens matériels de s'installer dans le Nouveau Monde.

Il est, en outre, membre des **B'nai B'rith** et a pris, à différentes reprises, la parole à leurs congrès.

De tendances marxistes, Herbert Lehman fait partie du comité directeur d'une association que les communistes ont fondée pour enrôler les nègres : la **National Association for the advancement of Coloured People.** Les Juifs s'intéressaient beaucoup à ce groupe, car Lehman prit au comité directeur la place de Louis Marshall (le président de l'**American Jewish Committee**, qui avait obligé Ford, sous la menace de la ruine, à renoncer à l'antisémitisme). Le professeur

Frankfurter, dont nous parlerons tout à l'heure, faisait partie du comité juridique de cette association.

Au mois de mars 1938, le gouverneur Lehman eut soixante ans. La revue **The American Hebrew** consacra un numéro à cet événement, numéro fort bien illustré où Lehman est représenté en costume marin dans sa prime jeunesse, en jaquette à côté de M. Roosevelt, assis au milieu d'un état-major chamarré, dans sa famille... Les placards les moins curieux de cette publication ne sont certainement pas les adresses de félicitations que lui avaient envoyées pour la circonstance les chefs des organisations syndicalistes : **United Hatters, New-York Clothing Cutters Union, Amalgamated Clothing Workers of America, Cloakmakers Union.** Tous le remerciaient à l'envi des services inappréciables qu'il leur avait rendus depuis le début de sa carrière politique. Que de Weinstein, de Katz, de Lévy, de Hollander, de Zartitsky, de Zuckerman et de Langer parmi les signataires de ces messages !

Les Etats-Unis sortaient à peine, alors, des grèves qui les avaient ravagés, comme la France, depuis deux ans et l'enquête dirigée par Martin Dies à la Chambre des Représentants avait mis à jour le rôle joué dans cet essai de bolchévisation par les meneurs juifs du Parti communiste et des syndicats ouvriers.

On devine aisément la nature des services rendus par Herbert Lehman au syndicalisme. Aussi nous ne verrions pas sans inquiétude ce dangereux personnage « administrer » à un titre quelconque notre Afrique du Nord.

SAM ROSENMAN (JUIF).

M. Roosevelt rencontra Sam Rosenman peu avant de se présenter aux élections au gouvernement de New-York. Rosenman faisait partie de la Commission législative de l'Etat. Il était adroit, insinuant, fertile en ressources et bien introduit dans les cercles influents : **F∴ M∴, Phi Beta Kappa, American Jewish Committee.** M. Roosevelt se l'attacha et lui confia de multiples missions confidentielles. Aussi, quand il le nomma à la Cour suprême, il déclara en riant qu'il coupait son bras droit. Ce n'était pas de la flatterie, car Rosenman possède une photographie du sous-secrétaire d'Etat, Raymond Moley, dédiée : « A Sam Rosenman, fondateur et tête du Trust des Cerveaux. »

On pourrait taquiner M. Roosevelt sur sa façon d'appeler ses collaborateurs les plus précieux ses « bras droits », car nous lui connaissons ainsi au moins deux « bras droits » : Sam Rosenman et le gouverneur Lehman, mais nous reconnaissons que M. Roosevelt ne saurait trop louer les services de Rosenman : « Samy the Rose », ainsi qu'on l'appelle à Washington, et Harry Hopkins lui ont suggéré de faire appel à certains professeurs de l'Université de Columbia (la plus enjuivée de toutes les universités américaines) pour la préparation de ses discours électoraux. Il accepta, en invita plusieurs à venir chez lui, le soir, lui révéler les principes de l'école de philosophie sociale dont ils étaient les maîtres et reçut avec eux leurs amis de l'Université de Harvard ; c'est par cette voie que l'**Intelligentsia** juive fournit au président les idées et les hommes de son règne.

La nomination de Rosenman à la Cour suprême ne lui fit pas perdre le contact avec la Maison Blanche, et l'Université de Columbia. M. Roosevelt le chargea de maintenir la liaison entre les deux institutions. Il lui a toujours gardé sa faveur, alors qu'il a usé beaucoup d'hommes au cours des péripéties de la politique sociale du New-Deal.

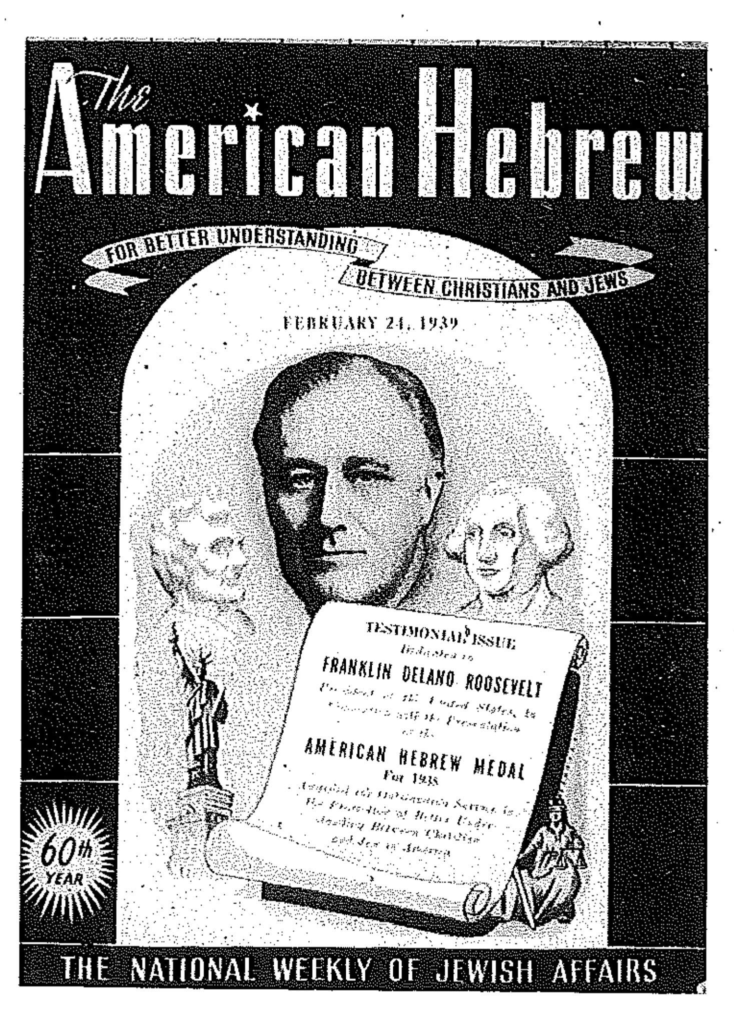
BERNARD BARUCH (JUIF).

Tout différent est Bernard Baruch. C'est un vieux routier de la finance politicienne. Il a fait beaucoup parler de lui après le départ de M. Wilson de la Maison Blanche. Jusque-là, le grand public ne soupçonnait même pas son nom. Une Commission d'enquête parlementaire le lui apprit, et le **Dearborn Independant,** de M. Ford, fit une large publicité à ses révélations.

Né dans la Caroline du Sud, Bernard Baruch a été élevé au Collège de la Cité de New-York. Cet établissement jouissait d'une grande faveur chez les Juifs, son directeur étant le Dr Mezes, beau-frère du colonel House. A vingt-six ou vingt-sept ans, Baruch avait une belle situation dans la maison A.-A. Housman et Cie. Bientôt, il siégeait à la Bourse, était chargé d'importantes missions financières : l'achat de la **Ligget and Myers Tobacco Company,** de la **Selby Smelter** et de nombreuses affaires de cuivre, de tungstène et de caoutchouc. Il devenait le maître du marché du caoutchouc au Mexique, puis concentrait toute son activité sur la production de l'acier.

En 1914, il était immensément riche et songeait à jouir en paix du fruit de ses spéculations, mais ses amis avaient besoin de lui. Ils le poussèrent au Comité des industries de guerre, organe essentiel de l'**Advisory Commission,** qui préparait les travaux du Conseil de la Défense nationale. L'**Advisory Commission** comprenait sept membres. Trois étaient Juifs et Baruch était l'un d'eux. Il était alors au faîte de sa puissance : aucun crédit ne pouvait être obtenu pour les fabrications de guerre sans son assentiment ou celui de son adjoint : Eugène Meyer.

Il distribuait les commandes aux agents que ses amis avaient eu soin de placer dans les offices du gouvernement aux titres de conseillers techniques ou de représentants de la Chambre de Commerce. C'est lui que l'on consultait en



Roosevelt a mérité « L'American Hébreu Medal » dès 1938.

dernière analyse et, pendant les mois sombres de la guerre où les fournitures des alliés venaient surtout d'Amérique, il avait la faculté de décider si l'armée française, l'armée russe ou le corps expéditionnaire anglais du Levant recevrait le premier les munitions et les locomotives dont il avait besoin. Les bénéfices de toutes ces opérations ont été incalculables. Ceux des fournisseurs de cuivre, Guggenheim et Lewisohn, ont attiré, d'une façon toute spéciale, l'attention de la commission d'enquête parlementaire.

La richesse avait ouvert aux financiers les portes de toutes les commissions interalliées. Après la signature de l'armistice, Baruch entrait, derrière le président Wilson, dans les divers comités de la Conférence de la Paix. Il avait même accès au Comité des Cinq. Il est vrai que les Cinq recevaient tant de conseillers israélites qu'on appelait leurs réunions le « Comité Kasher! »

Tel est le personnage qu'en 1933, le président Roosevelt a nommé conseiller sans portefeuille au moment du départ de M. Morgenthau, sous-secrétaire d'Etat, pour la conférence économique de Londres. A la vue de ce Juif qui incarnait à leurs yeux la puissance occulte, les Américains n'eurent qu'un cri : « Voici le président officieux ! »

Le mot ne correspondait peut-être plus à la réalité, car Bernard Baruch paraît avoir joué un rôle moins important sous M. Roosevelt que sous Wilson. Son influence est partagée avec celle de Rosenman et de Frankfurter.

Il reste, cependant, l'un des personnages que M. Roosevelt consulte avec le plus d'empressement lorsqu'il a besoin de trouver un homme de confiance pour un poste délicat. Ainsi, Bernard Baruch a-t-il fait nommer le général Johnson, son ancien collègue au Comité des Industries de guerre, à la tête de l'Administration du Redressement industriel national (N. I. R. A.), lors de la mise en marche du premier **New-Deal.**

Quelques années avant la seconde guerre mondiale, Bernard Baruch fut de ceux qui poussèrent M. Roosevelt au bellicisme. Aussi fut-il entendu, en avril 1939, par une commission d'enquête parlementaire destinée à modifier la loi de neutralité qui était, dans sa forme première, un gros obstacle à la politique d'intervention des Etats-Unis en Europe.

Il convient de rappeler que les Américains étaient alors opposés à toute intervention dans la proportion de 80 %.

Soucieux de ne pas heurter l'opinion, Bernard Baruch fit un discours rempli de contradictions pour arriver à faire accepter l'idée d'une guerre économique aux dictateurs. Les Etats-Unis ne lui semblaient pas en danger d'être entraînés dans un conflit, ni surtout d'être envahis. Ils pouvaient donc, sans inconvénient, accepter la clause **cash and carry.** Pour eux, le risque était ailleurs : il résidait dans les représailles économiques que l'Angleterre pouvait leur infliger si elle coupait leur ravitaillement à la déclaration de guerre. C'était là un astucieux moyen de fausser les données du problème, mais il ne trompa personne.

Le sénateur Pittman fit part à Bernard Baruch de rapports établissant que son bellicisme était commandé par ses immenses intérêts dans l'industrie de guerre. Touché au vif, Baruch se leva, prit un air théâtral et répondit avec aplomb qu'il n'avait jamais été un banquier international et n'entretenait aucune relation avec les fabricants de munitions.

Au cours de l'été 1940, le président Roosevelt créa divers offices pour coordonner la production de guerre. A qui eut-il recours lorsqu'il délimita les attributions de ces services et choisit leurs chefs ? A Bernard Baruch qui reste, depuis 1916, l'agent de liaison indispensable entre les financiers et les politiciens.

Souhaitons qu'il ne soit appelé à aucune fonction en Afrique du Nord, car le vol des titres de nos grosses entreprises, déjà commencé par la Banque Morgan, ne pourrait que prendre une cadence singulièrement accélérée.

SOL BLOOM (JUIF).

Si Bernard Baruch mit, un moment donné, son influence au service de la révision de la loi de neutralité, il joua dans cette affaire un rôle bien inférieur à Sol Bloom.

Sol Bloom est le représentant de l'Etat de New-York. Il a présidé en 1939 la Commission des Affaires étrangères de la Chambre. C'est l'un des parlementaires les plus en vue de Washington. Il a, cependant, fait dans la vie une entrée sans éclat.

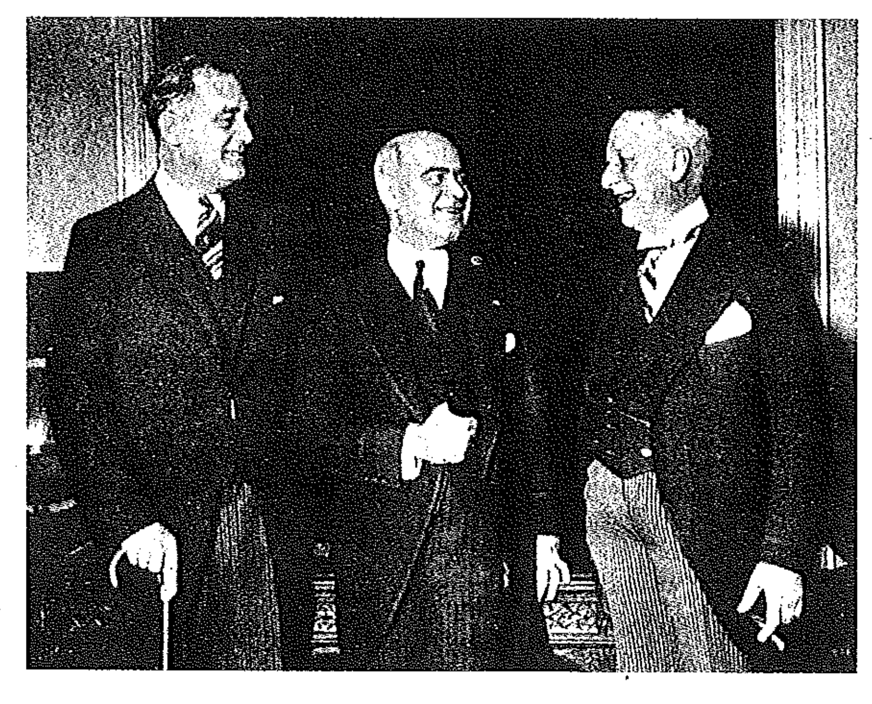
Né à Pékin, dans l'Illinois, le 9 mars 1870, d'une pauvre famille d'émigrants juifs polonais, il suivit ses parents à San Francisco et commença à travailler à neuf ans dans une fabrique de brosses pour la modeste somme d'un dollar vingt-cinq par semaine. Mais il était débrouillard : à dix-neuf ans, il se vantait de gagner plus d'argent qu'il n'en pouvait dépenser. Il décida de faire le tour du monde et partit en direction de Chicago.

Il ne dépassa pas cette ville : l'Exposition Universelle de 1893 allait ouvrir ses portes ; il fit venir des mangeurs de scorpions et de verre pilé, les présenta au public et tira des bénéfices substantiels de ces attractions et de quelques autres plus ou moins inédites.

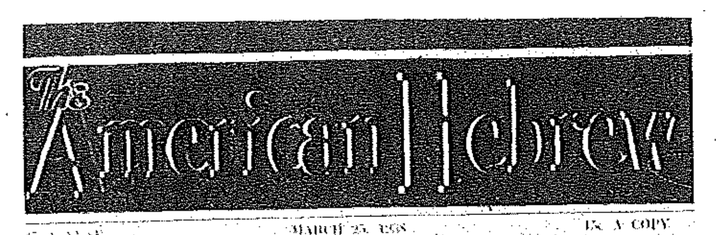
Il s'intéressa ensuite à des affaires de toutes sortes, notamment à la liquidation du matériel abandonné par la Compagnie française de Panama, composa des chansons, fit construire un théâtre, devint très riche et se lança dans la politique.

Il entra dans le Parti républicain et le représenta dans un des districts de New-York. Puis, il jugea plus sûr pour sa réélection de passer au Parti démocrate et le fit sans scrupules. Il dispose, aujourd'hui, d'une majorité stable.

Au milieu de ses



Le Président Roosevelt, le gouverneur Lehman (Juif) et Alfred Smith.





Le gouverneur Lehman (Juif).

combinaisons financières et de ses intrigues politiques, Sol Bloom n'oublie jamais ses devoirs envers la tradition juive : il prend la parole au congrès des **B'nai B'rith**, refuse de fumer le jour de Sabbat. Une grande image de la nuit du **Kol nidre** (cérémonie religieuse qui suit le Jour d'Expiation) orne son bureau.

Dans la Maçonnerie (il est 32e du Rite Ecossais), ce Juif pieux fait comme tant d'autres Israélites : il s'associe aux campagnes anticléricales contre l'école libre pour détruire les traditions de son pays d'adoption.

Ce qui ne l'empêche pas de se mettre, par vanité, au premier rang des adulateurs des têtes couronnées : lorsque le roi et la reine d'Angleterre rendirent visite au président Roosevelt, il n'eut de cesse qu'on ne l'eût nommé maître des cérémonies de la réception au Capitole.

Le Sénat convia Leurs Majestés à dîner, mais on s'aperçut au dernier moment qu'il manquait un tapis approprié à la toilette de la reine. Le président allait ouvrir un crédit de cent cinquante dollars quand Sol Bloom offrit le magnifique tapis vert de sa bibliothèque. Il fut accepté avec enthousiasme. **The American Hebrew** annonça la nouvelle sur le ton de vanité enfantine qui caractérise les journaux juifs : « Le roi et la reine ont marché sur son tapis... il a épargné cent cinquante dollars à l'Etat. »

Contrairement à ce que l'on a dit et écrit, ce Juif glorieux, dont le physique et l'habillement sont ridicules, n'est pas un clown. C'est un maître intrigant qui se prend au sérieux et sait avec exactitude ce qu'on peut attendre d'une publicité bien faite. Il varie ses effets suivant qu'il s'adresse à ses coreligionnaires et aux Américains.

Ainsi, lorsqu'il brigua la présidence des comités de fêtes républicaines : deuxième centenaire de Washington, cent cinquantième anniversaire de la réunion du premier Congrès, cent cinquantième anniversaire de la Cour suprême, il fit vanter par la presse l'ardeur des sentiments patriotiques qui le poussaient à organiser ces commémorations. Les journaux juifs prirent, bien entendu, la tête de ce concert de louanges. **The American Hebrew** écrivit : « Sol Bloom est l'homme grâce à qui tout le monde sait qui est Washington ! » C'était un peu gros. Les notes envoyées aux grands journaux de New-York ne continrent pas de compliments aussi lourds : alertes, sobres, elles ne risquèrent pas d'effaroucher les démocrates et les puritains de la ville.

Aussi, l'attention du public avait-elle été attirée sur sa personne lorsqu'il déposa, d'accord avec M. Roosevelt, son projet de loi de neutralité.

L'ardeur excessive avec laquelle il engagea la lutte au début de l'été 1939 lui fit essuyer un cuisant échec en dépit des complicités nombreuses dont il disposait à la Chambre des Représentants, mais le malheur a été réparé depuis, et Sol Bloom reste un des hommes politiques avec lesquels nous risquons d'avoir à compter le jour de la paix.

FELIX FRANKFURTER (JUIF).

Félix Frankfurter est, de beaucoup, le plus puissant de tous ces personnages.

FROM THE FIRST LADY



I AM glad to have the opportunity to add a word to your tribute to Governor Lehman. I want to express my deep appreciation of his fine character, his great ability, devotion to public service, and his charming and lovable personality.

He has my best wishes on his birthday, March 28.

Eleanor Roosevelt.

Mme Roosevelt témoigne son admiration au gouverneur juif Lehman.

Il est né, en 1882, à Vienne (Autriche), d'une famille de rabbins. Il a été admis au barreau américain en 1905. A peine naturalisé, il est entré au cabinet de M. Stimson, procureur de l'Etat de New-York, puis à celui de M. Newton Baker, ministre de la Guerre.

En 1916, un communiste nommé Tom Mooney jetait une bombe dans la rue un jour de fête officielle : il tuait dix personnes et en blessait cinquante. Un attentat politique était, à l'époque, chose peu courante aux Etats-Unis ; l'émotion fut considérable, mais les communistes causèrent une agitation telle que M. Wilson céda à la peur et nomma un « Comité de médiation » pour obtenir la mise en liberté de l'assassin. Félix Frankfurter fut invité à en faire partie.

Il chercha aussitôt à intéresser les personnalités les plus éminentes de la République à son misérable client et écrivit dans ce but à M. Théodore Roosevelt. Ce dernier, qui n'avait pas l'habitude de dissimuler sa pensée, lui adressa une lettre, aujourd'hui célèbre, où il lui dit à deux reprises que son attitude ressemblait étrangement à celle de Trotzky et des chefs bolchéviques de Russie : « ...Vous vous êtes appliqué à excuser des hommes semblables aux Bolchéviques de Russie, qui sont des meurtriers ou des provocateurs au meurtre, des traîtres à leurs alliés, à la démocratie, à la civilisation, comme aux Etats-Unis... »

Le scandale n'empêcha pas Frankfurter de rester à l'Université de Harvard, où il était entré depuis deux ans, d'y enseigner le droit administratif, grâce à l'appui de son ancien maître et frère de race Brandeis et de devenir, en 1917, secrétaire adjoint au ministère de la Guerre.

Cependant, il militait dans de nombreux groupements communistes : **American Civil Liberties Union, National Popular Government League, National Save our Souls Committee, National Association for the advancement of coloured People.** Le ministère de la Justice s'inquiétait de son activité et ouvrait des dossiers à son nom. L'un des plus intéressants est, sans doute, celui de l'affaire Sacco-Vanzetti où Frankfurter a joué un rôle de premier plan, mais on ne l'a jamais ouvert, car, même à l'époque où Frankfurter n'avait pas de charge politique officielle, il passait pour dominer l'Etat de très haut. On a dit en parlant de lui : « Il est l'homme qui se dissimule derrière ceux qui se dissimulent derrière le président des Etats-Unis. » La formule peut sembler mélodramatique. Elle ne paraîtra pas exagérée s'il est vrai que le général Johnson a dit de lui, comme le rapporte M. Tompkins au **New York American :** « C'est le personnage le plus puissant des Etats-Unis. »



Justice Felix Frankfurter: a $10 bill may have been responsible for his appointment

Le Juif Felix Frankfurter.



Representative Sol Bloom: The King and Queen walked on his rug

Le Juif Sol Bloom.

Sa force tient à la façon magistrale dont il a placé ses créatures dans l'administration américaine.

C'est lui qui prit, en 1936, la direction du nouveau Trust des Cerveaux. Sam Rosenman qui avait fondé le premier, ne gardait qu'un rôle, très important d'ailleurs, de conseiller officieux et d'agent de liaison.

Frankfurter s'était, depuis longtemps, préparé à sa tâche. Lorsqu'il avait été nommé professeur à l'Université de Harvard, il avait commencé, en 1914, à placer quelques élèves à des postes officiels.

Il avait réussi à en glisser plusieurs au ministère de la Guerre, en 1917, quand il avait été secrétaire d'Etat adjoint, mais, comme il avait été frappé par l'insuffisance de l'administration américaine, réduite par les partisans du « laissez-faire » aux besognes élémentaires de police d'un Etat semi-colonial, il avait étudié l'organisation de l'administration anglaise avec un professeur juif très influent à Londres : Harold Laski. Il en avait tiré des conclusions fort ingénieuses sur la façon dont les « cent familles » de la haute noblesse anglaise tenaient le pouvoir politique et sur l'influence presque illimitée qu'acquerrait celui qui placerait de la même

façon ses créatures aux postes-clés de l'administration américaine.

Passant de la théorie à la pratique, il avait fait de l'Université de Harvard une pépinière de fonctionnaires et commencé à fournir des secrétaires à la Cour suprême, puis à la **Reconstruction Finance Corporation.** Presque tous étaient israélites, naturellement. Ils avaient été très bien reçus, car ils avaient trouvé pour les accueillir deux Israélites très puissants : Brandeis, l'ancien professeur de Frankfurter à Harvard, et Eugène Meyer.

Après la triomphale élection de M. Roosevelt en 1936, Frankfurter pensa le moment venu de travailler en grand, et assuma auprès de M. Roosevelt le double rôle de conseiller et de directeur secret du personnel pour le **New Deal.**

Il fut aidé dans sa tâche par deux jeunes gens qu'il avait placés auprès de Moley lors de la constitution du premier Trust des Cerveaux. Le premier était un Irlandais très ardent, Tom Corcoran ; le second, un Juif plus taciturne, Ben Cohen. Pendant quatre ans, ils avaient rédigé les discours de M. Roosevelt et avaient, par un travail de tous les instants, gagné sa confiance. Avec Harry Hopkins, le chef des services du Chômage, le ministre de l'Intérieur, Harold Ickes, le ministre des Finances, Morgenthau, et l'avocat général Jackson, ils formèrent le conseil secret que Frankfurter et Rosenman utilisaient pour l'exécution de leurs graves décisions. Grâce à leur adresse et à l'étendue de leurs relations, ils réussirent à placer trois ou quatre cents élèves de Frankfurter dans les différentes branches du **New Deal.**

C'est aux ministères du Travail, de l'Intérieur, de l'Agriculture et à la **Public Works Administration** qu'ils entrèrent le plus facilement. Les portes du ministère des Affaires étrangères leur furent, tout d'abord, moins ouvertes, M. Cordell Hull étant d'esprit assez conservateur (bien qu'il soit marié à une femme d'origine juive, Rose Frantzes Witz), mais le Trust des Cerveaux réussit à lui faire adjoindre Berle, qui s'était révélé une des fortes têtes de la finance marxiste, et, quelque temps après, à lui faire désigner John Winant pour l'ambassade de Londres. La trouée était faite et M. Cordell Hull se montra d'autant plus souple qu'il craignit d'être supplanté par M. Sumner Welles, ami d'enfance de M. Roosevelt, appartenant comme lui à l'une des familles patriciennes des Etats-Unis, mais dévoré d'une insatiable ambition et prêt pour la satisfaire à fouler tous les principes.

Une fois nommé sous-secrétaire adjoint au ministère des Affaires étrangères, Berle joua, sur le conseil de Frankfurter, un rôle semblable à celui que tenaient Corcoran et Ben Cohen dans la politique intérieure. Il rédigea, en particulier, presque toutes les déclarations du président à l'usage de l'étranger.

VERS LA FEDERATION MAÇ∴ DES DEMOCRATIES.

Le conflit européen donnant décidément le pas aux soucis de politique extérieure et incitant le Trust des Cerveaux à remettre à plus tard l'exécution des projets marxistes du **New Deal,** Ben Cohen fut envoyé à l'ambassade de Londres où il fait la liaison entre Winant, Harold Laski et Frankfurter.

Laski, nous l'avons écrit, est un travailliste, ami de Félix Frankfurter. Il l'a connu chez le juge Brandeis qu'il allait voir chaque fois qu'il allait aux Etats-Unis à des conférences sionistes. Il partage toutes les idées de Frankfurter sur l'internationalisation du monde et lui a donné d'ingénieux conseils pour arriver à ce but.

Dans le cabinet de guerre de M. Churchill, Harold Laski s'est fait attribuer une situation de conseiller analogue à celle dont jouit Frankfurter auprès de M. Roosevelt.

Ainsi, les champions de l'Internationale juive occupent les situations politiques les plus essentielles à Londres comme à Washington et s'apprêtent à appliquer sous des termes diplomatiques divers un projet de Fédération des démocraties semblable à celui qu'avait présenté, en mars 1939, Clarence Streit (1).

Ces projets partent tous des idées lancées par les Convents maçonniques. Quoi qu'en pensent des Français mal informés, ils ne peuvent qu'aboutir à la destruction de notre patrie.

Georges OLLIVIER.

(1) Cf. Les **Documents Maçonniques**, octobre 1941 : La Franc-Maçonnerie et la Société des Nations, par Georges Ollivier.

I

LES HISTORIENS [1]

C'est assurément une tâche ingrate que d'écrire l'histoire de la Franc-Maçonnerie, précisément parce que la Maçonnerie est une société secrète.

Les meilleurs historiens y ont renoncé, peut-être bien dans la crainte de soulever des mécontentements occultes, mais plus certainement parce que le manque de documentation, estimaient-ils, ne les autorisait pas à émettre des appréciations solides et définitives. Jusqu'à ces derniers temps, la Maçonnerie restait, pour les écrivains, un sujet intouchable, une institution dont il était convenable de ne pas parler.

Les historiens profanes

Le sujet a cependant tenté quelques profanes téméraires, souvent hostiles à la Maçonnerie.

Le pionnier d'entre eux est l'abbé Barruel qui, dans ses « Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme » (1799) soutient cette thèse : « Dans cette Révolution française, tout, jusqu'à ses forfaits les plus épouvantables, tout a été prévu, médité, combiné, résolu, statué, tout a été l'effet de la plus profonde scélératesse, puisque tout a été amené par des hommes qui avaient seuls le fil des conspirations longtemps ourdies dans des sociétés secrètes qui ont su choisir et hâter les mouvements propices aux complots. »

A la suite de l'abbé Barruel, les écrivains antimaçons ont rendu les sociétés secrètes responsables de la Révolution de 1830, de celle de 1848, de la fondation de la Troisième République, des nombreux scandales de ces dernières années qui ont mené notre pays à la catastrophe. Ces thèses sont parfaitement condensées dans l'ouvrage de M. Marquès-Rivière « Histoire de la Franc-Maçonnerie Française » (1942).

Bien que la Maçonnerie ne leur ait jamais donné accès à ses archives, certains de ces écrivains sont parvenus à de belles réussites. Citons : Gustave Bord : « La Franc-Maçonnerie en France, des origines à 1815 » (Paris, 1908), dont il faut regretter que seul ait pu paraître le premier tome, qui fait d'ailleurs autorité, même dans les milieux maçonniques. Augustin Cochin : « Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne » (Paris 1928) ; Bernard Fay : « La Franc-Maçonnerie et la Révolution Intellectuelle au XVIII[e] siècle » (Paris 1935). Je citerai encore le travail d'Alice Joly : « Un mystique lyonnais et les secrets de la Franc-Maçonnerie, 1730-1824 » (Mâcon 1938), sur cet inlassable Maçon illuminé du XVIII[e] siècle que fut Willermoz, dont elle a utilisé les papiers conservés dans les archives lyonnaises.

L'annuaire de l'abbé Tourmentin, paru en 1910, est même un tour de force, car il donne avec exactitude près des deux tiers des Maçons inscrits dans les Loges de cette époque.

Répulsion des Maçons pour leur histoire

Quant aux Maçons, leur répugnance à étudier l'histoire de leur secte, et encore plus à la faire connaître aux profanes, est manifeste. Ils se sont très longtemps complu dans des origines fabuleuses et des légendes dorées ; puis, publier leur histoire, n'était-ce pas manquer au serment du secret sur ce qui s'était passé à l'intérieur des temples ?

Cette répugnance date de loin. En mai 1781, lorsque Nicolas de Bonneville vint à publier son ouvrage : « Les Jésuites chassés de la Maçonnerie et leur poignard brisé par les Maçons », les annonces priaient de s'adresser à M. Michel au bureau du « Journal de Paris », rue Plâtrière, pour s'y procurer des exemplaires. Le Grand-Orient fit sur-le-champ défense au F.·. Michel, concierge et servant de la Loge « La Réunion des Etrangers », d'en vendre les exemplaires et demanda en même temps des explications à cette Loge à laquelle appartenait Bonneville.

Dans leur rapport de septembre 1900, de la Commission de Propagande du Grand-Orient, Govain et Savoire se sont élevés contre « une somme relativement forte allouée à une Loge faisant imprimer son historique, ce luxe devant être, à notre avis, supporté par le trésor de l'Atelier ».

La Loge d'Angoulême, « L'Etoile de la Charente et Amis de la Paix réunis », émet, dans la tenue du 7 mai 1905, le vœu que les tableaux adressés annuellement au Grand-Orient soient incinérés.

« Considérant...

« Que les douloureux incidents relatifs à l'affaire des Fiches ont eu pour cause principale l'habitude fâcheuse de conserver des archives et, pour dire le mot, de « paperasser ». Que rien n'est dangereux, pour une institution qui doit être secrète, comme les papiers archives qui ne sont plus jamais consultés. Que non seulement ces papiers peuvent être enlevés par le vent, mais qu'aussi une main criminelle peut les dérober, un œil indiscret peut les consulter... »

Vers la même époque, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient eut à délibérer sur un projet de l'Histoire de la Maçonnerie; le compte rendu des travaux du Grand-Orient (janvier-mars 1907, p. 61), s'exprime ainsi sur ce sujet :

« Pour l'Histoire de la Maçonnerie, dont on vient de parler, le F.·. Blatin reconnaît qu'il serait utile d'en écrire une, mais avec beaucoup de soin et de prudence. Toutes les choses ne

(1) Voir, sur le même sujet, l'article de M. B. Fay dans la Revue d'avril 1943.

sont peut-être pas bonnes à dire dans l'histoire de notre Ordre. Il ne faut jamais oublier du reste que, d'une manière générale, moins on écrit en Maçonnerie, plus on demeure fidèle aux habitudes de transmissions verbales, plus on se met à l'abri des interprétations hostiles de nos ennemis. »

En janvier 1908, le F∴ Limousin écrivait dans l'Acacia :

« Le Grand-Orient imprime trop ; la condition par excellence du secret, la condition unique et certaine est de ne pas imprimer. La lettre moulée est une bavarde qui, tôt ou tard, vous trahit. »

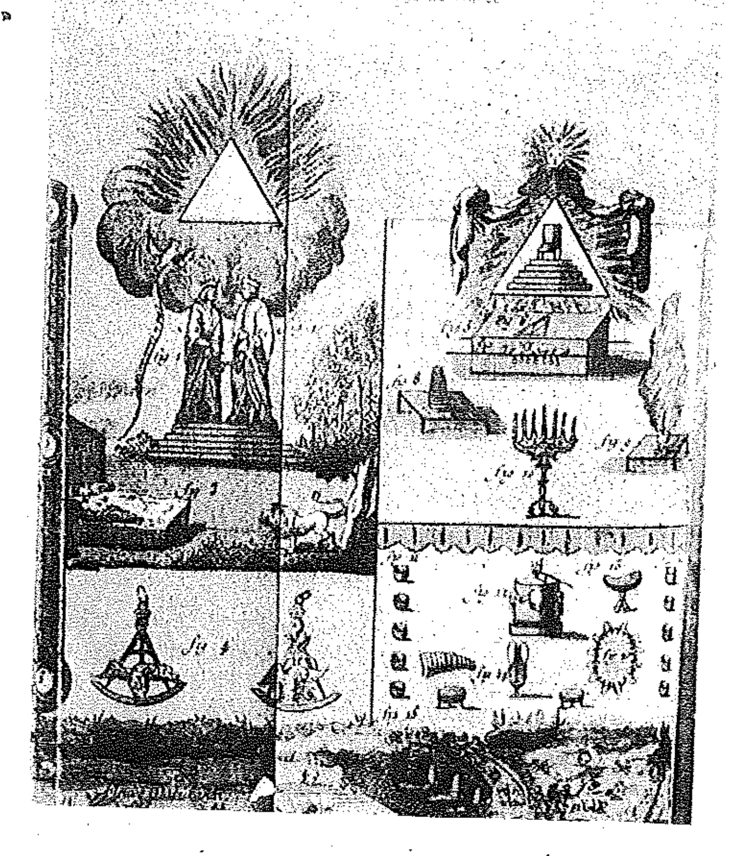
Le 23 novembre 1926, le Vénérable Chandavoine écrit de Chartres, au Grand-Orient, que l'archiviste départemental d'Eure-et-Loir, recommandé par l'historien maçon Marcy, va demander au Grand-Orient communication de documents maçonniques, en vue de la publication d'une histoire locale ; il croit que celui-ci, M. Jusselin, est un fervent libre-penseur, mais... quelques membres de la Loge Marceau, habitant Chartres et qui connaissent Jusselin, l'ont chargé d'écrire au Grand-Orient qu'il y aurait lieu d'être prudent dans le choix des documents à lui communiquer : « Nous estimons qu'il est imprudent d'autoriser un profane à s'installer aux archives du Grand-Orient. » Le 26 novembre, le secrétariat de Paris répond : « Il sera tenu le plus grand compte de vos observations ; au reste il n'est pas dans nos habitudes de livrer nos archives à des profanes. »

Alors on ne sera pas surpris d'apprendre que ce ne fut que récemment que la Grande Loge de France posséda une reproduction en fac-similé du livre des Constitutions d'Anderson. Pour consulter un des rares exemplaires de l'édition originale, il fallait aller à la bibliothèque de la « R. I. S. S. », revue que dirigeait Mgr. Jouin, c'est-à-dire chez les anti-maçons. Celui-ci avait acquis un exemplaire ayant appartenu à l'un des ducs de Richemond, probablement le deuxième du nom, Charles, élu Grand Maître le 18 avril 1724, et qui en avait fait hommage à la Loge de Nortampton, ainsi qu'il en porte la mention manuscrite.

EFFORTS D'ETUDES HISTORIQUES AU GRAND-ORIENT

Ce ne fut qu'à la fin de la première guerre mondiale que se dessina un mouvement pour les études historiques parmi les initiés de l'obédience du Grand-Orient. Ces travaux restèrent généralement confidentiels.

Déjà, en 1865, Jouaust avait publié anonymement à Rennes une « Histoire du Grand-Orient de France », suivie, en 1878, d'un « Tableau historique de la Franc-Maçonnerie en France ». Je citerai seulement encore « La Franc Maçonnerie





Deux ouvrages de fond récents pour l'étude impartiale de l'histoire de la Maçonnerie.



Dr A. BLATIN

Président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France. — 33.·. — Membre du G.·. Coll.·. des R.·. — Ancien Député. — Ancien Maire de Clermont-Ferrand. — Professeur de Physiologie. — Chevalier de la Légion d'Honneur.

1894

en France depuis 1715, exposé historique et doctrinal fait le 16 juillet 1889 en séance de Congrès Maçonnique International », par Louis Amiable et J.-C. Colfavru (Paris 1890), et qui fut réimprimé, entendant négliger quelques autres auteurs qui ne sont que des compilateurs sans intérêt.

A partir de 1924, il y eut chaque année rue Cadet, à l'issue du Convent, un Congrès de l'Histoire de la F. M. Il fut établi à la suite de la fondation par Arthur Mille, président du Conseil de l'Ordre, d'un prix annuel de 3.000 francs, destiné à être attribué à l'auteur du meilleur travail de recherches historiques et d'érudition relatif à la Franc-Maçonnerie universelle : Monographie du G. O., d'une Grande Loge, d'une Loge, ou d'un Franc-Maçon illustre, soit à l'influence des principes de l'Ordre maçonnique sur les mœurs et l'organisation sociale des peuples.

C'était une imitation de la fondation Peeters-Bartsoen, du G. O. de Belgique, qui avait établi vers 1905 des prix de 6.000 francs à un ou plusieurs ouvrages d'histoire maçonnique publiés pendant une période décennale.

En 1925, neuf ouvrages furent soumis au jury du prix Mille :

1° La F. M. française et la préparation de la Révolution française ;

2° Le procès des Templiers ;

3° La F. M. à Saint-Denis depuis 1785 ;

4° Mémento chronologique pour l'histoire des Initiations et de la Maçonnerie à travers les siècles ;

5° Les origines de la Maçonnerie tourangelle, aïeule des Démophiles (Triple nœud, Enfants de la Loire), 1745-1847 ;

6° La F. M. à Troyes, la Loge l'Union et la Sincérité ;

7° Esquisse de l'histoire de la F. M. en Russie au XVIIIe siècle et au début du XIXe ;

8° Histoire de l'O. de Lille depuis ses débuts jusqu'au Second Empire ;

9° Quarts d'heure d'instruction maçonnique sur l'histoire de la F. M.

Le jury, réuni le 6 juillet, écarta tout de suite le Mémento n°4, qui n'était qu'une suite de dates ; les nos 3, 5 et 6 ne présentaient pas le caractère d'ouvrages originaux et finis, il ne retint que les ouvrages nos 1, 7, 8 et 9 et, dans sa seconde réunion du 15 septembre, attribua le prix de 4.000 francs à Gaston Martin, membre de l'Encyclopédique de Toulouse, auteur de « La F. M. et la préparation de la Révolution », et 2.000 francs à François Denjean pour son « Esquisse sur l'histoire de la F. M. en Russie ».

En 1926, aucun travail ne fut présenté ; en 1927, deux ouvrages sont sur les rangs : « Histoire abrégée du G. O. de France » et « Manuel d'histoire de la F. M. française » ; le prix ne fut pas attribué. En 1928, le jury se trouve en présence de quatre ouvrages, dont le « Précis de l'histoire du G. O. », par Feuillette ; deux auteurs se partagent le prix : Gabriel Gouaux, chef adjoint du secrétariat du G. O., vénérable de la Fraternité des Peuples, et de nouveau Gaston Martin. Ce fut, au surplus, la dernière réunion du jury ; on ne lui présentera plus désormais aucun travail historique. Le jury ne s'était réuni en tout que six fois depuis la fondation du prix Mille.

Le premier congrès d'histoire maçonnique eut lieu sous la présidence de Bernardin, membre du Grand Collège des Rites et auteur d'un livre apprécié sur l'histoire de la F. M. à Nancy. On y vit Lantoine, de la Grande Loge, y lire un chapitre de son Histoire maçonnique en préparation, Gaston Martin le contredire, Marcy pousser le scrupule à ne publier que de la documentation originale, l'archiviste Romulus Feuillette, qui ne devait pas craindre par la suite de démarquer le « Précis historique du G. O. » de Bernardin dans l'espoir vain de décrocher le prix Arthur Mille.

La phalange des Maçons présents qui avaient la tête historique ne dépassa jamais la trentaine ; elle rêva de jeter les fondations d'une « Grande Histoire de la Maçonnerie », sous la direction d'un comité permanent. Dans ce but, le comptable Feuillette fut nommé archiviste pour mettre de l'ordre dans les dossiers anciens qui étaient depuis toujours dans un état de grand désordre ; on y discuta des méthodes historiques à employer, des recherches documentaires à faire dans les archives publiques et familiales ; on fit un appel aux Ateliers pour établir des monographies de leurs Loges, faire l'inventaire de leurs propres archives, en communiquer des copies ; il fut même établi un modèle de fiche-questionnaire à remplir par tous les Ateliers. Le 15 janvier 1932, le G. O. envoya aux Loges une circulaire faisant « appel à tous les Maçons pour collaborer à notre entreprise en nous signalant les documents du XVIIIe siècle qu'ils pourraient posséder ou dont ils ont constaté la présence dans les archives privées ou publiques, soit manuscrites, soit reproduites en annexes dans les ouvrages français ou étrangers ».

On y fit des communications. Citons celles de Feuillette sur les dossiers des Chambres de correspondance du G. O. de 1773 à 1792, de Marcy sur la Loge militaire l'Amitié à l'Epreuve à l'Orient, d'Orléans-Dragons, sur la non-initiation de Napoléon Ier, de Gaston Martin sur l'ouvrage de Cochin sur les Sociétés de pensée en Bretagne, etc.

En 1931, on songea à mettre chaque année une question historique à l'étude : « Qu'est devenue la F. M. française de 1791 à 1798 ? » Mais on ne posa pas ultérieurement d'autre question.

En 1926, Gaston Martin publia « La F. M. française et la préparation de la Révolution », où il s'efforça d'anéantir la légende d'un complot ourdi dans les Loges pour détruire la société monarchique : « Si les Maçons ont eu en vue de construire une société nouvelle, leur influence aurait été seulement d'éduquer des cadres pour cette œuvre. » Le même auteur publie son « Manuel d'histoire de la F. M. française », un peu remanié dans les éditions postérieures ; il lui vaut, à juste titre, le prix Arthur Mille en 1928.

A la même époque, Groussier publie « Constitution du G. O. de France par la Grande Loge Nationale » (Paris 1931).

Après quelques espoirs en 1927, le X[e] Congrès, tenu en 1932, marque les déceptions. Le Comité se plaint de manquer de rapports écrits et de communications susceptibles d'alimenter sérieusement les travaux d'histoire ; la question posée sur le sort de la Maçonnerie de 1791 à 1798 reste sous le maillet, elle n'a produit qu'une courte étude de Lagorces, de l'Union Philanthropique. En 1933, il n'y a que vingt-quatre présents sous la présidence de Marcy, membre du Conseil de l'Ordre. En mars 1934, le Comité fait un dernier appel aux Loges ; on leur signale que si le classement des archives du G. O. est fort avancé, aucun renseignement n'est jamais parvenu sur les archives des Loges.

C'était donc finalement un échec. Ainsi le G. O. n'était pas arrivé à secouer sérieusement l'indifférence de ses membres pour les études historiques ; ceux-ci, toujours dédaigneux de la tradition, se laissaient davantage enthousiasmer par les jeux de la politique du moment.

LES TRAVAUX HISTORIQUES DE LA GRANDE LOGE

C'est surtout à la Grande Loge qu'il faut chercher les historiens de la Maçonnerie. Cela tient sans doute à ce que cette obédience, ayant eu longtemps à se défendre contre les tentatives d'accaparement du G. O., s'est acharnée à établir ses titres d'ancienneté et à justifier historiquement ses droits.

Les meilleurs historiens de la Maçonnerie restent toujours le vieux Thory, secrétaire et archiviste du Rite Ecossais Philosophique avec « Annales originis magni Gallirarum ou Histoire de la fondation du G. O. de France » (Paris 1812) et « Acta latomorum ou Chronologie de la Franc-Maçonnerie française et étrangère jusqu'en 1814 » (Paris 1815) ; Rebold, « Histoire générale de la Franc-Maçonnerie » (Paris 1851) et « Histoire des Trois Grandes Loges de Francs-Maçons en France » (Paris 1864) ; Emile Daruty, « Recherches sur le Rite Ecossais ancien et accepté précédé d'un historique de la Franc-Maçonnerie en Angleterre, en Ecosse et en France » (Paris 1879).

Dans un livre publié en 1801, l'ancien constituant Mounier réfute l'abbé Barruel : « Je n'hésite pas à soutenir que les Francs-Maçons n'ont pas eu la plus légère influence sur la Révolution. ». C'est la thèse que défend Albert Lantoine dans ses ouvrages bien connus dans les milieux initiés : « Le Rite Ecossais ancien et accepté » (Paris 1930) et « Histoire de la Franc-Maçonnerie française : I. La F. M. chez elle » (Paris 1927) et « II. La F M. dans l'Etat » (Paris 1935). Mais ces ouvrages sont moins clairs et moins objectifs que le manuel de Gaston Martin.

D'ailleurs cette thèse, ainsi que quelques autres, divisa les deux obédiences et mit, rue Cadet, le 24 septembre 1925, Lantoine aux prises avec Gaston Martin, qui prit la parole pour soutenir, de son côté, que la Maçonnerie avait bien préparé la Révolution de 1789 ; il fut appuyé par un certain Zivy qui ajouta que « la F. M. avait joué un rôle dans la préparation de la plupart des révolutions, par exemple la Révolution russe ».

A l'exemple du Grand-Orient, la Grande Loge voulut avoir aussi son prix d'histoire ; il fut créé par Albert Lantoine, vénérable et fondateur de la Loge écossaise Le Portique, qui mit chaque année, avec plus de constance que le G. O., mais sans guère plus de succès, un sujet au concours : en 1932, pour la meilleure étude en langue française intéressant l'histoire de la F. M. française (monographie d'un Atelier, biographie d'un Maçon célèbre au point de vue maçonnique, bibliographie, documents particuliers, etc.) ; en 1933, pour la meilleure étude d'histoire de la F. M. opérative ; en 1934, pour un Manuel élémentaire d'histoire de la F. M. française ; en 1935, Samson obtenait le prix pour son étude sur David d'Angers Franc-Maçon ; en 1936, pour les rapports des F. M. étrangers avec les Loges françaises durant l'occupation du pays par les armées alliées au début de la Restauration (1815) et sur les Ateliers créés en France par leurs officiers ; en 1937, sur la part prise par la F. M. à l'émancipation de l'Amérique à la fin du XVIII[e] siècle ; en 1938, sur les Loges créées à l'étranger par les émigrés durant la Révolution et l'Empire et sur leur participation aux travaux des Ateliers étrangers.

IMPORTANCE DES MONOGRAPHIES LOCALES

La Maçonnerie n'a pas eu de chance avec ses historiens. Si les antimaçons ont été accusés de faire trop souvent du « roman policier », selon l'expression de M. Bernard Fay, il faut bien constater que les Maçons eux-mêmes ne sont pas d'accord sur leur passé et qu'ils en savaient vraiment trop peu de choses. La circulaire du G. O. du 15 janvier 1932 l'avoue : « Bien peu de Maçons ont des notions exactes sur la vie maçonnique aux XVIII[e] et XIX[e] siècles ; trop d'auteurs ont écrit l'histoire de cette période sans remonter aux sources. » L'histoire maçonnique reste évidemment tou-



André Lebey.

jours à écrire, car les éléments qui la composent commencent seulement à être un peu mieux connus.

Maintenant que les archives secrètes des obédiences sont accessibles aux érudits, il leur sera désormais possible de travailler à une histoire valable de la Maçonnerie ; ce n'est plus qu'une question d'inventaires d'archives et de méthode historique dont nous nous réservons de parler par la suite.

Mais si ces archives des comités directeurs de la Maçonnerie se montraient incomplètes, si elles se révélaient étonnamment discrètes sur l'activité politique des obédiences, alors on ne pourrait espérer trouver les sources de l'histoire générale que dans les études locales.

Or il semble bien que c'était la conviction des historiens francs-maçons. Le 17 juillet 1889, dans son rapport moral sur les travaux du G. O., Déquaire fait remarquer : « Les prodromes de la Révolution française, qui se rattachent, comme on le sait, pour une grande part à l'histoire du Dauphiné, trouvent dans l'histoire de la Maçonnerie de cette province des explications qui leur enlèvent le caractère de faits sans préparation. Il y aura un jour, avec les archives du Grand-Orient de France, toute une nouvelle histoire de la Révolution française à écrire. Le grand mouvement de 1789 est inintelligible pour quiconque ne s'est pas préparé à l'étudier à l'aide de l'histoire maçonnique. Nulle part on ne saisit peut-être mieux la justesse de cette affirmation qu'en présence de l'histoire de la Maçonnerie dauphinoise. »

Les congrès d'histoire du G. O. ne recommandaient-ils pas de faire des recherches dans les archives des Loges ? Puis, en 1931, ne préconisaient-ils pas la rédaction de biographies et de monographies locales ? De son côté, l'archiviste paléographe Alice Joly recommandait nettement de bonnes études de détail sur la vie et le développement de la Maçonnerie dans les provinces avant de reprendre des études générales.

Il n'y a d'ailleurs pas eu tellement de monographies locales rédignées par les Maçons ; les communications sur l'histoire des Loges faites à l'intérieur des Ateliers et restées



Le F.·. Bernardin.

manuscrites sont fort rares. On peut citer des départements comme l'Orne et le Loir-et-Cher dont les membres n'ont jamais eu la moindre préoccupation de rechercher l'histoire de leur Loge.

Le nombre des monographies locales imprimées est encore plus faible ; on n'en compte guère qu'une cinquantaine pour toute la France, et d'inégale valeur. Beaucoup, qui ne sont que de courts articles, se limitent au XVIII[e] siècle; presque toutes sont sans vie, car quand leurs auteurs sont Maçons, ils jettent à tout propos, et même hors de propos, un voile pudique sur les dissensions intérieures et les petites difficultés qui sont la monnaie courante de la vie maçonnique à toutes les époques, et, quand ils ne le sont pas, ils manquent de documentation. Ainsi, le Congrès annuel des Sociétés Savantes ayant posé pour son Congrès de Lille, en avril 1938, une question n° 7 : « Etude dans une région de la France de l'activité philosophique et philanthropique au XVIII[e] siècle », il ne se trouva aucun érudit pour s'en charger, et la question ne fit l'objet d'aucune communication. La même question avait déjà été posée pour 1923, où elle avait produit une étude d'Auclair et Desforges sur les Loges du Nivernais et de Maury sur celles de Troyes, puis maintenue sans autre résultat.

Voici la liste de ces études imprimées :

Ain. Philibert Le Duc : « Papiers curieux d'une famille de Bresse » (Nantua 1861) in « Le Monde maçonnique (1861-1862).

Aisne. H. de Loucelles : « Recherches historiques, département de l'Aisne » (La Chaîne d'Union, avril 1881-mars 1882).

Aube. E. Maury : « La F. M. à Troyes à la fin du XVIII[e] siècle et la Loge l'Union et la Sincérité » (Congrès des Sociétés Savantes, Dijon, 1924).

Ardèche. Dr. Francus : « Quelques notes historiques sur la F. M. en Ardèche » (Privas 1898).

Bouches-du-Rhône. Brémond Ch. : « La Parfaite Sincérité et la Réunion des Amis Choisis, vallée de Marseille », « La Mère Loge écossaise de Marseille, Loge provinciale de Provence » (Marseille 1875).

Bretagne. Léonce Maitre : « Une Loge maçonnique au XVIII[e] siècle en Bretagne » (Paris 1904).

Bretagne. Gaston Martin : « La Maçonnerie bretonne à la veille de la Révolution » (Toulouse 1926).

Bretagne. Augustin Cochin : « Les Sociétés de Pensée et la Révolution en Bretagne » (Paris 1928).

Calvados. Mancel : « Essai historique sur la F. M. à Caen » (Caen, sans date, in-16).

Calvados. R.-N. Sauvage : « La Loge maçonnique La Constante » (Fabert, à Caen, en 1785, in Mémoire de l'Académie de Caen, 1920, p. 395).

Calvados. Georges Le Chefallier : « Aperçu historique de la Maçonnerie à Lisieux » (in Acacia, fév. 1932).

Charente-Inférieure. Anon. : « Notice sur les Loges de Saintes » (Le Monde Maç. Octobre 1860).

Charente. Denis Mamoz : « Histoire de la F. M. à Angoulême au XVIII[e] siècle » (1889, compte rendu dans la Chaîne d'Union).

Constantine. Emile Ledermann : « Histoire de la Loge Les Enfants de Mars à l'Or. de Philippeville de sa fondation à nos jours (1841 à 1926) » (Philippeville, 1927).

Côte-d'Or. Anonyme : « L.·. Les Amis de la Nature et de l'Humanité à Beaune, 1805 à 1881 » (in Chaîne d'Union, 1882).

Côte-d'Or. Zurlinden : « Recherches historiques sur la Maçonnerie dijonnaise » (in Chaîne d'Union, juillet 1882).

Côte-d'Or. Marcel Henriot : « La Loge maçonnique de Toulouse » (in La Révolution française, 1901).

Côte-d'Or. Lapaiche : « Une Loge dijonnaise avant la Révolution française (1771-1786) ; 2e Congrès historique du G. O. »

Dauphiné. Valentin du Cheylard : « Essai sur quelques Loges du Bas-Dauphiné » (in Revue hist. de la Rév. française).

Doubs. Fernand Chapuis : « Une Loge de Misraïm à Besançon en 1822 » (Paris 1935).

Doubs. Anonyme : « Histoire de la F. M. à Besançon depuis 1764 » (Paris 1859).

Eure-et-Loir. Marcy : « La Franc-Maçonnerie et les Francs-Maçons à Châteaudun avant et pendant la Révolution » (in Acacia 1933).

Franche-Comté. Maire : « La F. M. en Franche-Comté au XVIIIe siècle » (2e Congrès d'hist. du G. O.).

Gers. G. Bretails : « La F. M. auscitaine avant, pendant et après la Révolution » (Auch 1911).

Gironde. H. de Loucelles : « Recherches historiques pour servir à l'histoire de la F. M. française, O. de Bordeaux, 1732-1827 » (in la Chaîne d'Union, août 1880).

Haute-Garonne. Gros : « Les Loges maçonniques de Toulouse » (in La Rév. franç. 1901).

Haute-Loire. Gauthron : « Les Loges maçonniques de la Haute-Loire » (Issingeaux 1937).

Haut-Rhin. Zurlinden : « Histoire de la Loge la Fidélité de Colmar » (La Chaîne d'Union, sept. 1881).

Ille-et-Vilaine. Jouaust : « La Maçonnerie à Rennes jusqu'en 1789 » (Le Monde Maç. 1859).

Indre-et-Loire. Anon. : « Les origines de la Maç. tourangelle et les aïeules des Démophiles (Triple Nœud, Enfants de la Loire, 1745-1847) » (Concours Arthur Mille).

Jura. E. Maury : « Une Loge maçonnique à l'abbaye de Clairvaux » (Acacia 1925).

Loire-Inférieure. Pageot : « La F. M. dans la Loire-Inférieure » (Ancenis 1911).

Loiret. Jules Doinel : « Discours sur l'histoire de la F. M. orléanaise prononcé le 15 mai 1887 » (La Chaîne d'Union, sept. 1887).

Loire. Anonyme : « Notice historique sur la Maçonnerie roannaise » (La Chaîne d'Union, sept. 1887).

Lot. E. Bosc : « Une Loge de province de 1782 à 1789 : les Elus de Chartres, fondée à Cahors le 23 juin 1782 » (Cahors 1912).

Marche. Maurice Fakone : « La F. M. dans la Marche » (Dorbon, éd. Paris).

Meurthe-et-Moselle. Charles Bernardin : « Notes pour servir à l'histoire de la F. M. à Nancy jusqu'en 1805 » (2 vol., Nancy 1910).

Normandie. De Loucelles : « Histoire générale de la F. M. en Normandie, 1739-1875 » (Dieppe 1875).

Nord. Le Maître : « La F. M. à Dunkerque » (Dunkerque 1910).

Nord. Anonyme : « Histoire de l'O. de Lille depuis ses débuts jusqu'au second Empire » (Concours Mille).

Nivernais. Auclair et Desforges : « Les Loges du Nivernais » (Congrès des Sociétés Savantes, 1923).

Oise. André Rousselle : « La F. M. à Beauvais » (in Le Guetteur du Beauvoisis, cf. Monde Maçonnique, sept. 1865).

Pas-de-Calais. Anon : « Bulle d'institution d'un S. C. primatial et métropolitain de Rose-Croix jacobine à Arras par Charles Marie Stuart en 1745 » (in Monde Maçonnique, mars 1861).

Pas-de-Calais. Lesueur : « La F. M. artésienne au XVIIIe siècle » (Paris 1914).

Pas-de-Calais. Lesueur : « Les livres d'architecture de la Loge la Fidélité ».

Pas-de-Calais. Charpentier : « La Loge maçonnique de Montreuil-sur-Mer, 1761-1809 » (in La Révolution française, 1894).

Constantine. Emile Ledermann : « Histoire de la Loge les Enfants de Mars, à l'or. de Philippeville de sa fondation à nos jours (1841 à 1926) » (Philippeville 1927).

Puy-de-Dôme. Soanen : « Les Loges maçonniques de Thiers de 1754 à 1815 » (Acacia 1928).

Rhône. E. Vacheron : « Ephéméride des Loges maçonniques de Lyon » (1875).

Rhône. J. Pricaud : « La F. M. lyonnaise » (in Revue hist. de Lyon, 1905).

Rhône. P. Vuillaud : « Les Rose-Croix lyonnais au XVIIIe siècle » (Paris 1929).

Rome. G. Bourguin : « Une Loge française à Rome sous l'Empire » (in la Révolution française, tome 50).

Russie. Anonyme : « Esquisse de l'hist. de la F. M. en Russie au XVIIIe siècle et au début du XIXe » (Concours du prix Mille, 1925).

Sarthe. Alp. Courtois : « Notice histor. sur la Maçonnerie dans la province du Maine » (Le Mans 1849).

Savoie. Vermale : « La F. M. savoyenne à l'époque révolutionnaire » (in Annales révolutionnaires, 1912).

Seine. Anonyme : « La F. M. à Saint-Denis depuis 1785 » (Concours prix Mille, 1925).

Seine-et-Oise. De Loucelles : « Notice historique sur la R. L. la Bonne Foi, Or. de St-Germain-en-Laye » (St-Germain 1874).

Seine-Inférieure. Degraux : « Histoire de la R. L. l'Aménité du Havre, 1735-1889 » (Le Havre 1889).

Seine-Inférieure. Delamare : « Historique de la F. M. à Rouen avant 1789 » (Discours prononcé). (La Chaîne d'Union, sept. 1889).

Seine-Inférieure : « Historique des anciennes Loges qui ont existé à Rouen et tombées en sommeil », lu le 26 novembre 1889. (in La Chaîne d'Union, janvier 1886).

Somme. Frédéric Petit : « Vestiges de la F. M. à l'Orient d'Amiens » (in Monde maçonnique, juin 1860).

Vaucluse. H. Chabault : « Les débuts de la F. M. à Avignon » (Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1924).

Divers. Louis Amiable : « Le F. M. Jérôme Lalande » (La Chaîne d'Union, juin 1889). — A. Atger : « Court de Gebelin, Franc-Maçon » (Bull. Sté d'hist. protestante, 1901, p. 599). — Maury : « La Loge militaire la Régularité, O. des Gardes du Corps du Roi, 1786-1790 » (L'Acacia, 1928, p. 204). — Mathiez : « La F. M. de l'an VIII à l'an IX » (La Révol. française, tome 41). —. G. Bourguin : « La F. M. sous l'Empire » (La Révol. française, tome 49). — Calmette : « Les Carbonari en France sous la Restauration » (in La Révolution de 1848, année 1910). — André Lebey : « La Fayette ou le militant franc-maçon » (un vol., Paris 1937).

Ainsi, qu'il s'agisse de monographies locales ou d'études générales sur la Maçonnerie, le domaine reste presque entièrement à explorer. Les travailleurs qui s'y attacheront seront certainement récompensés de leur travail ingrat et plein d'embûches par des découvertes susceptibles d'éclairer deux siècles de l'histoire de notre pays.

André FRESNAY.

Le Traître BIDEGAIN



Jean Baptiste BIDEGAIN

né à Paris le 26 Avril 1870

ex sous-chef du Secrétariat du G∴ O∴ D∴ F∴

révoqué par décret du Conseil de l'Ordre en date du 3 Novembre 1904

et chassé de la F∴ M∴ pour vol de documents et trahison.

SIGNALEMENT

Taille environ : 1m68 — Yeux noirs — Sourcils noirs — Cheveux noirs — Moustaches noires, fines et cirées

Barbiche noire — Myope, porte lorgnon.

Le F∴ Bidegain qui, écœuré de la besogne qu'on lui faisait faire, dévoilà le scandale des Fiches à l'abbé de Bessonnies, directeur de la « Franc-Maçonnerie démasquée ».

DU NOUVEAU DANS L'AFFAIRE DES FICHES

LES LETTRES DU F∴ VADÉCARD

Lorsque nous sortons de la poussière ces archives de la Franc-Maçonnerie qui maintenant appartiennent à l'Histoire, il nous vient un regret : c'est que ces documents terriblement révélateurs n'aient pas été connus des contemporains.

Ah ! si le conseil de Léon XIII : « Il faut arracher à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre » avait été suivi, la France n'en serait certainement pas où elle en est, ni l'Europe, ni le Monde. Le cours de l'Histoire eût été changé.

Il y a une certaine mélancolie à imaginer ce qu'il eût été, ce cours de l'Histoire, si les documents qu'il nous est possible de révéler l'avaient été, alors qu'ils étaient encore tout frais...

Ces considérations nous sont suggérées par la découverte que nous venons de faire des registres de copies-lettres du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, pour la période 1904-1905, c'est-à-dire en pleine Affaire des Fiches.

Nous avons trouvé là quelques pelures de lettres du F∴ Vadécard qui sont inédites et qu'il faut verser au dossier de l'Affaire des Fiches (1).

On connaît l'affaire : le ministre de la Guerre, le général **André**, avait chargé le Grand-Orient de faire ficher les officiers de l'armée française suspects de nationalisme, voire simplement d'aller à la messe, ceci afin de les écarter systématiquement de tout avancement, celui-ci devant être réservé aux officiers francs-maçons.

C'était très exactement la mainmise de la Franc-Maçonnerie sur la France, l'armée étant le seul corps social organisé susceptible de s'opposer à la dictature judéo-maçonnique.

Le général André avait fait ouvrir deux registres : l'un appelé **Corinthe**, où étaient inscrits les noms des officiers sûrs du point de vue maçonnique ; l'autre, appelé **Carthage**, constituait la liste noire des officiers à écarter par tous les moyens.

L'explication de ces deux noms de **Corinthe** et **Carthage** prouvait que le général André avait des lettres, car cela signifiait en effet : **Non licet omnibus adire Corinthum** (tout le monde ne peut pas aller à Corinthe) et **Delenda Carthago** (il faut détruire Carthage).

Le général André avait remis ces deux registres à son chef de cabinet, le général de brigade Percin, qui s'était adjoint une équipe d'officiers délateurs. Mais les candidats à une telle besogne étaient peu nombreux. André et Percin eurent l'idée de s'adresser à la Franc-Maçonnerie. En effet, le réseau secret des Loges, savamment tissé, s'étendait sur tout le territoire ; il devait permettre de recueillir facilement et secrètement les renseignements désirés.

Le ministre fit appel à un capitaine franc-maçon attaché à son cabinet : Mollin. C'est Mollin qui aboucha le ministre avec le secrétaire général du Grand-Orient : Vadécard.

Or, ce sont les registres copies-lettres de Vadécard que nous avons trouvés ces jours derniers au Grand-Orient. Nous voilà donc en plein cœur de l'Affaire des Fiches.

Feuilletons ces registres. Tout d'abord, donnons quelques spécimens des interventions de Vadécard :

Le 9 mai 1904.

T∴ C∴ F∴, Président,

Je me permets de vous rappeler la demande du F∴ Bernheim, dont je vous ai déjà entretenu.

Pour empêcher le départ du F∴ Comte aux colonies, il s'agirait de le faire nommer sous-chef du Cabinet du Ministre de la Guerre...

VADECARD.

Le 13 mai 1904,
au Capitaine Mollin.

Mon cher ami,

Je vous envoie, sous ce pli, une nouvelle série de renseignements. Avec tout cela, je crois que vous pourrez faire de bonne et excellente besogne.

Bien affectueusement à vous.

VADECARD.

Le 1er juin 1904,
au même :

Confidentielle.

Mon cher ami,

Un de nos amis de Bretagne me dit qu'il serait bon, dans l'intérêt de la République, que le ministre imposât au général Passereau un officier d'ordonnance absolument sûr et énergique, des nôtres autant que possible...

VADECARD.

Le 11 juin 1904.

T∴ C∴ F∴, Président,

J'ai la faveur de vous adresser sous ce pli, une note concernant le F∴ Fumet, lieutenant-colonel, sous-directeur des Etudes à l'Ecole supérieure de guerre. Le F∴ Fumet est un officier républicain sur lequel le gouvernement actuel peut compter et qui mérite d'arriver rapidement aux grades les plus élevés...

VADECARD.

Le 23 juin 1904, à Mollin :

Mon cher ami,

Je vous remets, sous ce pli, un certain nombre de renseignements. Soignez bien les promotions du 14 juillet.

Bien affectueusement à vous.

VADECARD.

Le 3 juillet 1904, toujours au capitaine Mollin, cette note concernant la Garde Républicaine :

Mon cher ami,

Ci-joint des renseignements qu'on vient de me remettre. Je vous ai déjà dit que la Garde, en raison du rôle qu'elle peut être appelée à jouer, devait être l'objet d'une attention toute spéciale !

Bien à vous.

VADECARD.

(1) On consultera avec profit deux excellents résumés de cette affaire : a) l'article de notre ami Marquès-Rivière pour les Documents Maçonniques de mars 1942 ; b) l'article du colonel Larpent, dans L'Appel de Paris, du 18 mars 1943.

Le 3 septembre 1904, une lettre adressée à un F.·. de province qui montre comment s'établissent les fiches :

T.·. C.·. F.·.,

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer, dans le plus bref délai possible, les renseignements les plus détaillés que vous aurez pu recueillir sur la personne désignée dans la note ci-jointe : Attitude politique, opinions et pratiques religieuses, mode d'instruction des enfants... L'intéressé a-t-il de la famille dans la localité ? Si oui, quelles sont ses fréquentations ?

Il vous suffira de me retourner la fiche avec les renseignements sans lettre d'envoi.

Remerciements et sentiments frat.·. dévoués.

VADECARD.

On a, avec ces quelques extraits des volumineux registres de copies-lettres de Vadécard, un aspect suffisamment clair, je pense, de l'abominable besogne de délation et de favoritisme maçonnique auquel se livrait la F.·. M.·..

Le F.·. Vadécard passait ses journées rue Cadet à éplucher les fiches de délation qui lui parvenaient des Vénérables de province.

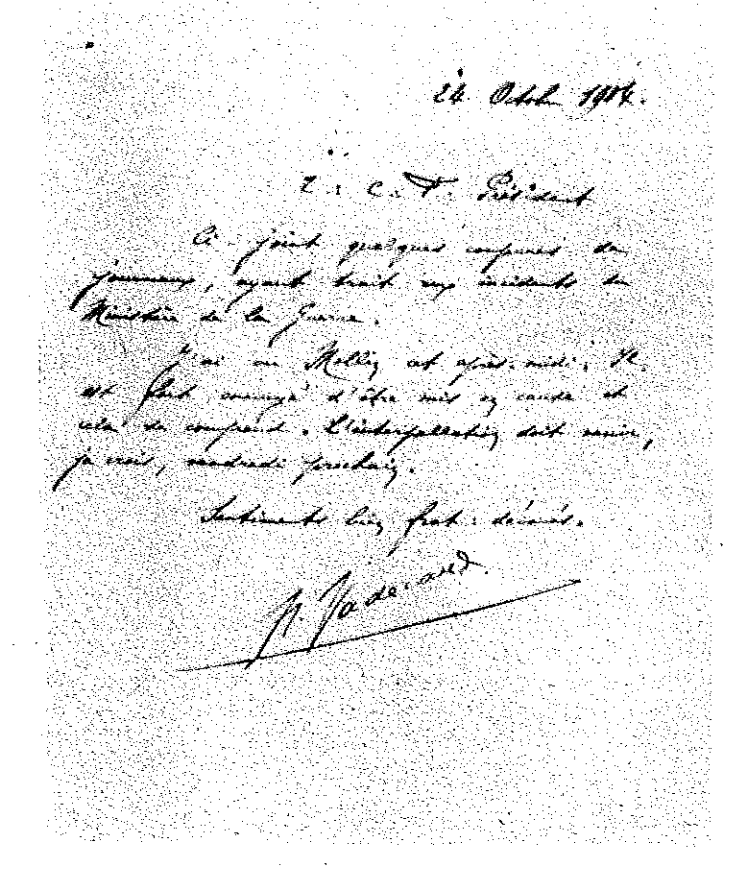
On imagine, dans le silence de son cabinet, cet homme penché sur l'honneur de l'Armée française, salissant de ragots infâmes les officiers dont le crime était de n'être pas Francs-Maçons.

Le comique ne perd jamais ses droits dans les événements les plus graves et, à rester assis toute la journée à faire sa sale besogne, cela valut à Vadécard, paraît-il, certain petit désagrément dont il s'ouvre à un F.·. Ranson dans une lettre du 24 avril 1903.

...Voilà une dizaine de jours que je suis souffrant. Des hémorroïdes imbéciles sont venues jeter quelque trouble dans mon existence. Ce n'est pas grave, mais c'est plutôt gênant !



Le F.·. Vadécard, secrétaire général du G.·. O.·. à l'époque de l'Affaire des Fiches.



157

24 Octob. 1904.

T. C. F. Président

Ci-joint quelques coupures de journaux, ayant trait aux incidents du Ministère de la Guerre.

J'ai vu Mollin cet après-midi, il est fort ennuyé d'être mis en cause et cela se comprend. L'interpellation doit venir, je crois, vendredi prochain.

Sentiments bien frat. dévoués.

N. Vadécard

Copie-lettre du G.·. O.·., n° 36, p. 157.

Et, mêlant hémorroïdes et politique, le F.·. Vadécard continuait ainsi sa lettre :

Que dis-tu du gouvernement qui vient de donner une importante fonction au député nationaliste Pierre Richard ?

VADECARD.

Quel scandale, évidemment !

Mais de plus graves ennuis guettaient le F.·. Vadécard. Tout semblait aller pour le mieux lorsque le capitaine Charles Humbert, attaché au cabinet du général André fut renvoyé. Malheureusement pour le ministre de la Guerre, le capitaine Humbert avait emporté quelques spécimens de fiches qu'il communiqua au **Matin** et au **Figaro.** L'inquiétude commence à s'emparer de Vadécard. Le 24 octobre 1904, nous trouvons copie de la lettre suivante qu'il adresse au président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient :

T.·. C.·. F.·., Président,

Ci-joint quelques coupures de journaux ayant trait aux incidents du ministère de la Guerre. J'ai vu Mollin cet après-midi. Il est fort ennuyé d'être mis en cause et cela se comprend. L'interpellation doit venir, je crois, vendredi prochain.

Sentiments bien fraternellement dévoués.

VADECARD.

Le 8 novembre 1904, nous voyons Vadécard répondre par une lettre en quelque sorte « omnibus » au T.·. C.·. F.·. Gaumand, Vénérable de la Loge « Les Amis des Hautes-Alpes » de Gap :

T.·. C.·. Vén.·.,

Nous avons la faveur de vous informer que, dans sa séance du 7 novembre courant, le Conseil de l'Ordre a pris connaissance de vos diverses communications. Il n'est pas encore possible d'établir le nombre de documents qui nous ont été volés et qui ont été ensuite livrés à nos adversaires. Mais il faut envisager la situation de sang-froid et conseiller le plus grand calme à nos amis. Nous pouvons vous assurer de l'appui et du concours du Conseil de l'Ordre, surtout en cette pénible circonstance. Il saura défendre, avec énergie, ceux des nôtres qui pourraient être menacés en raison du dévouement qu'ils ont apporté à la défense de la République.

Cinq jours après, Vadécard écrit à un F.·. Ligneul :

Je ne vous ai pas encore répondu, il est vrai, et je m'en excuse. Mais je vous assure que je suis débordé, cette triste affaire n'y étant pas étrangère. Vous savez que nous avons été trahis et volés par un des nôtres, qui avait toute notre confiance. Combien a-t-il dérobé de documents ? Il n'a pas été possible de l'établir quant à présent. On fait des recherches à ce sujet, mais c'est un travail assez long... Conservons notre sang-froid et je suis persuadé que nous sortirons victorieux de ce nouvel assaut nationalo-clérical.

Veuillez croire, T.·. C.·. F.·. Ligneul, à nos sentiments frat.·. dévoués.

VADECARD.

« Nous avons été trahis », déclare Vadécard. En effet, le secrétaire général adjoint du Grand-Orient, Jean Bidegain, écœuré à la longue par le métier qu'on lui faisait faire, avait livré la correspondance Vadécard-Mollin à l'abbé de Bessonnies, directeur de la Revue « **La Franc-Maçonnerie démasquée** ». L'abbé de Bessonnies entra en relations avec Guyot de Villeneuve et c'est ainsi que fut découvert le pot aux roses. Fallait-il que Bidegain en ait vu, et de toutes les couleurs ! car enfin il était, lui aussi, un assez joli sectaire.

Le 3 novembre 1904, le Conseil de l'Ordre radiait le F.·. Bidegain. La Maçonnerie était bien décidée à sauver ceux de ses membres compromis dans l'affaire. Pour cela, tous les moyens allaient être bons.



Le F.·. Général André, Ministre de la Guerre à l'époque de l'Affaire des Fiches.

Nous trouvons dans le copie-lettres de Vadécard (registre 361, folio 381), une lettre qui a retenu particulièrement notre attention. Il s'agit d'un bref mot de Vadécard au F.·. Sincholle, daté du 17 novembre 1934. Le voici :

T.·. C.·. F.·. Sincholle,

Ci-joint trois photographies du triste personnage. Ne pourriez-vous pas faire agrandir l'une d'elles, pour donner suite au projet que vous connaissez ?

Sentiments bien frat.·. dévoués.

VADECARD.

Le « triste personnage » dont il est question est vraisemblablement le F.·. Bidegain, car toute la correspondance de cette époque a trait à l'affaire des Fiches. Cet agrandissement, « pour donner suite au projet que vous connaissez », n'a-t-il pas tout bonnement l'air de préparer un mauvais coup contre Bidegain ?

La Franc-Maçonnerie, pensant arrêter les révélations, a-t-elle eu l'idée un moment de faire assassiner Bidegain ? En tout cas, voilà une lettre bien troublante D'autant que Vadécard apparaît bien comme décidé à ne reculer devant aucun moyen pour étouffer l'affaire.

Le 19 novembre 1904, nous le voyons avouer qu'il est un menteur dans une lettre qu'il adresse au F.·. Crescent.

Je pense comme vous, écrivait-il, qu'il n'est pas possible de laisser sacrifier ceux de nos amis qui se sont dévoués pour la République. D'ailleurs, le Conseil de l'Ordre les défendra avec la dernière énergie. Puis le gouvernement paraît aujourd'hui animé de meilleures dispositions.

Le capitaine Mollin habite 148, rue de la Pompe, à Paris. Mais ne donnez cette adresse à personne, car je réponds journellement que je ne le connais pas.

VADECARD.

Le 28 novembre, il tranquillise un autre F.·., le F.·. Raynaud.

Des premières recherches faites, il résulterait que deux dossiers ont disparu. Un, enregistré au nom de votre Loge, le 14 septembre 1901, l'autre, enregistré au nom de votre Loge, le 2 septembre 1902. Le misérable a-t-il pris copie des autres documents ou des photographies, voilà ce que nous ignorons. Il faut nous montrer extrêmement prudents en cette pénible circonstance et surtout conserver tout notre sang-froid.

Sentiments dévoués.

VADECARD.

Vadécard assure ses correspondants affolés que le gouvernement étouffera l'affaire. Il l'assure notamment, le 9 décembre, au F.·. Delon :

T.·. C.·. F.·. Delon,

J'ai la faveur de vous informer, en réponse à votre pl.·. du 7 décembre courant que des démarches sont faites auprès du Ministre.

Il me paraît impossible de penser que le gouvernement soit assez faible pour frapper ceux des nôtres qui ont contribué à renseigner le Ministre de la Guerre.

Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·. Delon, l'assurance de mes sentiments frat.·. dévoués.

VADECARD.

Le 13 décembre 1904, il calme les craintes du Vénérable de la Loge de Bastia, le F.·. Orsini :

T.·. C.·. F.·. Orsini,

Je crois que si des explications vous sont demandées, vous devez bien dire nettement que je vous ai demandé des renseignements et que, comme Vén.·. de la Loge de Bastia, vous me les avez envoyés. Vous pourrez même ajouter que vous saviez que ces renseignements étaient sollicités par le Ministre de la Guerre.

Conservez tout votre sang-froid et évitez de répondre aux provocations dont vous pourriez être l'objet. En tout cas, vous pouvez compter sur le concours du Conseil de l'Ordre.

Sentiments frat.·. dévoués.

VADECARD.

Mais les FF.·. de province s'inquiètent de plus en plus et le Conseil de l'Ordre leur fait savoir comment s'opérait le classement des fiches. Le 17 décembre 1904, une lettre signée : « L'un des secrétaires du Conseil de l'Ordre » nous explique le mécanisme du classement des fiches :

17 décembre 1904.

A la Loge Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies O.·. de Besançon.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous avons la faveur de vous informer que, dans sa séance du 5 décembre courant, le Conseil de l'Ordre a pris connaissance de votre pl.·. du 29 novembre, relative aux derniers incidents. Il n'est pas exact, comme le prétendent les journaux, que les renseignements transmis aient été signés au G.·. O.·. du nom de l'expéditeur. Les indications portées sur les dossiers, à leur réception, pour en permettre le pointage et le classement, ont pu les faire attribuer, après le vol, aux personnalités qui les avaient réellement envoyées; mais elles ne sauraient donner à ces documents le même caractère d'authenticité que la signature de leurs auteurs.

Dès leur arrivée au G.·. O.·., ces renseignements étaient transcrits à la machine à écrire et envoyés au Ministre de la Guerre, sans nom d'auteur. Dès la première heure, le Conseil de l'Ordre a pris les mesures les plus énergiques pour parer aux conséquences désastreuses qui furent le résultat d'une trahison qu'on ne pouvait prévoir. Soyez assurés que son concours le plus dévoué et le plus actif ne fera jamais défaut aux FF.·. qui seraient menacés dans leur situation pour avoir accompli leur devoir de républicains.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'expression de mes sentiments fraternellement dévoués.

L'un des Secrétaires du Conseil de l'Ordre.

On remarquera que le Conseil de l'Ordre laissait sous-entendre que les fiches n'étant pas signées par leurs auteurs, ceux-ci pourraient nier les avoir établies.

L'année 1904 s'achève sur cette grande émotion qui bouleverse le Grand-Orient. Pour un temps, il s'agit de se mettre en sommeil, et nous voyons, le 2 janvier 1905, le F.·. Vadécard adresser une lettre bien significative à un F.·. Orsini :

T.·. C.·. F.·. Orsini,

Je laisse à Mme Orsini le soin de vous dire tout ce qu'a fait notre T.·. C.·. F.·. Président pour arriver à une solution plus conforme à vos désirs. Mais vous me permettrez bien d'ajouter quelques mots personnels, en raison de l'intérêt que je vous porte. Je sais que vous n'allez pas être satisfait et je le comprends sans peine.

Est-ce suffisant pour résister aux décisions du ministère? Je ne le crois pas. Je me permets donc de vous donner, en maç.·., un conseil sage et fraternel : celui de rejoindre sans bruit le nouveau poste qui vous est assigné. Vous ferez plaisir au Ministre, qui vous en tiendra compte plus tard et cela permettra à notre T.·. C.·. F.·. Président, après l'orage, de rappeler les promesses faites...

VADECARD.

Janvier, février, mars 1905, toujours la même prudence. On dédouane des FF.·. qui sont accusés d'avoir fourni des fiches. Voici une lettre du 7 mars 1905 à un F.·. Pissard accusé d'avoir fiché des officiers :

7 mars 1905.

T.·. C.·. F.·. Pissard,

Je n'éprouve aucun embarras à déclarer que jamais je ne vous ai demandé de renseignements sur les officiers de la Roche-sur-Yon et que, conséquemment, vous ne m'en avez pas adressé.

Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·. Pissard, l'assurance de mes sentiments frat.·. dévoués.

VADECARD.

Je ne sais si les officiers de La Roche-sur-Yon ont été satisfaits, mais les démentis ne coûtaient pas cher à Vadécard.

Un certain nombre de Maçons trouvaient qu'il était devenu un peu trop voyant et Vadécard avait fort à faire à se défendre contre ses propres frères.

Le 18 mars 1905, il écrit à un F.·. Bayle :

...J'accepte avec grand plaisir votre frat.·. invitation et celle de notre F.·. Jourde. Je serai heureux de pouvoir causer avec vous et de vous faire juger ma conduite, car il est des maçons qui ne seraient pas fâchés de me faire jouer le rôle de bouc émissaire !

VADECARD.

Au début d'avril 1905, le Petit Convent se réunit même pour juger le « cas Vadécard ». Le 6, Vadécard donne les indications suivantes.

Lettre au F.·. Morin :

...Le F.·. Bouley vous mettra au courant de ce qui s'est passé à la séance secrète du Petit Convent. Quant à moi, je l'ignore. Je puis cependant vous dire que vers midi, le Président m'a fait appeler à la séance pour me dire que le Conseil, à l'unanimité, et par appel nominal, me maintenait sa confiance. Je ne vous cache pas que cette communication m'a été sensible. En route maintenant pour la deuxième étape : le Convent !

Meilleure santé et sentiments bien frat.·. dévoués.

VADECARD.

Le Convent dont il est question ici devait se tenir en septembre 1905 ; le 18, à l'issue d'une séance orageuse, l'ordre du jour suivant fut adopté :

Le Convent, après avoir entendu les explications du Président du Conseil de l'Ordre à propos de l'affaire dite des Fiches, approuve sa



**Le F.·. Capitaine Mollin,
chef de cabinet du Général André.**



Guyot de Villeneuve, le député nationaliste qui dénonça le scandale des Fiches à la tribune de la Chambre.

conduite, le félicite de son action et de son dévouement dans ces événements et passe à l'ordre du jour.

Vadécard était blanchi par ses FF.·.. Et tout allait reprendre comme par le passé.

Le 22 décembre 1905, nous trouvons une lettre de Vadécard au capitaine Mollin qui montre que le favoritisme maçonnique recommence de plus belle :

Ci-joint une note sur le lieutenant Hecquiston, qui a peu de chances, m'avez-vous dit, d'être inscrit au tableau d'avancement. Nos amis de Toulouse en sont navrés. Ils considèrent que cet échec produira le plus mauvais effet dans le parti républicain. Ils en rendent responsable le Colonel, qui a la réputation de s'opposer de parti pris à l'avancement de tout officier sortant du rang. Ils pensent que le Ministre peut choisir parmi les officiers proposés sans se préoccuper outre mesure du rang que ceux-ci occupent, étant donné que les républicains sont généralement desservis par beaucoup de chefs de corps.

Voyez ce qu'il est possible de faire en l'espèce.

Bien affectueusement à vous.

VADECARD.

Le lendemain, nouvelles lettres du même genre. En voici un spécimen :

29 décembre 1905.

T.·. C.·. F.·. Comte,

Notre F.·. Guynemet, capitaine de recrutement à Saint-Denis (Réunion), est menacé dans sa situation par un autre capitaine, le prof.·. (profane, c'est-à-dire non maçon) Primat qui, possédant d'importantes propriétés dans cette île, serait heureux d'y retourner. Il a, dans ce but, fait faire des démarches auprès du gouverneur, M. Samary, qui, peut-être, le demandera nominativement. Il y a d'autant plus lieu de s'opposer à cette nomination, qui serait une injustice, que le F.·. Guynemet nous est très chaleureusement recommandé par le Vén.·. de notre Loge de cet Orient, et qu'il nous est représenté comme un excellent maçon actif et dévoué, comme un républicain convaincu.

Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·., l'assurance de mes sentiments frat.·. dévoués.

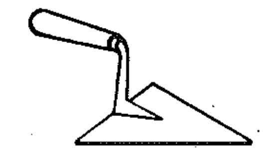
VADECARD.

Plus que jamais, l'intrusion de la Franc-Maçonnerie dans les affaires militaires et politiques allait s'affirmer.

La Franc-Maçonnerie avait fort bien manœuvré, rompant devant la colère publique, et arrivant à maintenir, grâce au secret maçonnique, le vaste réseau d'espionnage politique savamment créé par Vadécard et les chefs du Grand-Orient.

Ces quelques lettres de Vadécard que nous avons extraites des registres de copie-lettres du Grand-Orient, devaient être versées au dossier de l'Affaire des Fiches.

Jacques PLONCARD.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

●

EXPLICATION DE LA LEGISLATION ANTIMAÇONNIQUE

La **Voix Française** explique et justifie, dans son n° du 2 avril, la politique adoptée contre les Associations secrètes par le gouvernement du Maréchal, politique dont nous sommes ici les fidèles exécutants. Voici cet intéressant « papier » :

« Si les Francs-Maçons s'étaient contentés de se réunir en secret pour pratiquer des rites bizarres, le Maréchal ne se serait pas occupé d'eux en juillet 1940. Il avait alors assez de sujets de préoccupations : deux millions de prisonniers, onze millions de réfugiés, les transports désorganisés, le ravitaillement compromis, le pays occupé aux trois cinquièmes. »

S'il a jugé qu'il fallait agir tout de suite contre la Maçonnerie, c'est qu'il lui est apparu que le danger qu'elle représentait était immense.

« En effet, avec ses cent mille membres, la Maçonnerie disposait de nombreuses complicités dans l'Etat, grâce aux hommes politiques et aux fonctionnaires affiliés à ses loges.

« D'autre part, une forte proportion de ses membres avaient des postes importants dans des groupes de toutes sortes, les uns secrets (les Fraternelles maçonniques), les autres ouverts aux profanes, mais dotés d'un cercle intérieur secret en correspondance avec les Vénérables de Loges (La Fédération Nationale des Combattants républicains par exemple) d'autres plus éloignés d'elle en apparence mais où son influence se faisait sentir à des titres divers.

Les Sociétés pénétrées par les Francs-Maçons se comptaient par centaines :

« Il y en avait de toutes sortes : partis politiques, ligues, organisations corporatives, associations pacifistes et antimilitaristes (commuées à partir de 1935 en agences bellicistes).

« C'est le nombre, la variété, la puissance de ces associations auxquelles la Franc-Maçonnerie apportait des idées et des méthodes de combat qui faisaient de cette dernière une organisation redoutable.

« Elle était en mesure de s'opposer à toute tentative de redressement qui n'aurait pas coïncidé avec ses plans. »

Il fallait briser cette organisation. La loi du 13 août 1940 et les lois postérieures n'ont pas eu d'autre but. Mais elles n'y sont malheureusement que très imparfaitement parvenues.

LA « TRAHISON DES MANDARINS »

Sous ce titre, la **Révolution Nationale** (13 mars) dénonce l'attitude de certains fonctionnaires qui, en dépit des textes que nous venons d'évoquer, sont restés en place et profitent de cette impunité pour saboter l'œuvre gouvernementale.

« On peut affirmer, sans crainte d'exagérer, précise ce journal, que toutes les préfectures de France constituent encore, à l'heure actuelle, et à des degrés différents, des foyers actifs de sabotage. Les Francs-Maçons sentant encore le porc y pullulent, en qualité de chefs de bureaux, de services ou de divisions, et aussi les sous-ordres haineux de la plus basse espèce anglophile et revancharde...

« Dans les communes rurales, enfin, les maires souvent, n'ont pas été remplacés, non plus que les secrétaires de mairie, instituteurs sectaires, et les cultivateurs de bonne volonté se heurtent quotidiennement à leur travail de larves sournoises acharnées à entraver le bon fonctionnement des services du ravitaillement, les efforts des syndics et l'organisation équitable de la corporation paysanne. »

Le Pilori est du même avis que la **Révolution Nationale**. Par la plume d'Henri Coston, il réclame un « Fouquier-Tinville » de la Révolution Nationale, qui épurerait, sans pitié, mairies et préfectures.

« Boulogne-Billancourt, la ville martyre, Pantin, Courbevoie, Moulins, Orléans, Dax, Nantes Reims, etc., sont encore administrés respectivement, rappelle notre confrère, par les FF.'. Colmar, Labeyrie, Grisoni, Boudet, Templier (et Brechemier), Prunetti, Bichon, Marchandeau, etc., tandis que, dans Paris même, le noyautage maçonnique des mairies d'arrondissement, poursuivi méthodiquement, révèle, à la seule mairie du XVIII[e], la présence du F.'. Riandey, haut dignitaire de la Grande Loge, comme secrétaire chef des bureaux. »

Les administrations préfectorale et communale ne sont pas les seules à être truffées de F.'., René Pernoud s'étonne, dans **Paris-Midi**, de trouver dans le haut personnel des P. T. T. des noms de Maçons agissants et fervents.

« Voici, par exemple, un directeur adjoint : nous trouvons son nom sur les listes de la Grande Loge de France, Orient de Paris, Loge Diderot.

« Voici un chef de bureau à la direction du Budget et de la Comptabilité : initié le 20 octobre 1924 à la Loge Agni, Orient de Paris du Grand-Orient, compagnon le 29 mai 1925, maître l'année suivante, il atteignait en 1928 au grade de Grand Expert. Peut-être a-t-il reçu, depuis lors, une nouvelle « augmentation de salaire » ?

« Un agent comptable, initié le 22 mai 1928 à la Loge Locarno, Orient de Paris du Grand-Orient de France, promu maître le 6 mai 1930.

« Un inspecteur principal adjoint, initié le 17 novembre 1924 à la loge Etude, du même G. O., orateur en 1930.

« Un chef de bureau initié le 3 décembre 1924, à la Loge Le Parfait Silence et Egaux, du Grand-Orient de France, à Lyon affilié le 3 octobre 1927, à la même Loge Etude, de l'Orient de Paris, cette loge Etude, qui semble grouper tant de postiers. Il est juste d'ajouter qu'il en fut radié pour défaut de paiement et manque d'assiduité le 4 décembre 1935... »

Notre confrère ajoute :

« Tous ces dignitaires appartiennent aux cadres supérieurs de l'administration centrale, dans la capitale. Combien d'articles nécessiterait une énumération de leurs FF.'. de province ? »

Conclusion ?

Nous l'empruntons à Pierre du Rhieu qui, dans **Le Pays Libre** du 21 mars, analyse fort bien le rôle de la Maçonnerie et de ses agents dans l'Etat :

« Lorsqu'un Etat laisse la F.'. M.'. envahir son administration, il est perdu à l'avance... Et cela, parce que les deux hiérarchies se contredisent : celles de l'Etat et celle souvent la plus forte, de la Franc-Maçonnerie. »

LES RESPONSABILITES DE LA MAÇONNERIE DANS LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Si l'on avait des doutes sur les responsabilités de la secte en cette affaire, les opportuns rappels d'Henry Coston, dans le **« Cri du Peuple »** (10 mars), les auraient vite levés.

Le directeur du « Bulletin d'Information antimaçonnique », montre, en effet, textes en main, la frénésie belliciste qui s'est emparée des FF∴ à dater du jour où le Chancelier Hitler « eut mis dans le Reich, un terme aux exactions des judéo-marxistes ».

D'habiles conférences en Loges commencèrent par créer la psychose de guerre :

La guerre vient-elle ? questionne un atelier, le 22 janvier 1935 ; la guerre est-elle possible ? insiste la L∴ Les Cœurs Unis Inséparables, le 17 avril 1935. Et, en novembre-décembre 1935, le F∴ Louis Launay fait une tournée de conférences pour expliquer ce que sera « La prochaine guerre ».

Des centaines de causeries se succèdent sur ce thème au début de 1936. Avec le triomphe électoral des Loges, en mai, la campagne prend un tour plus violent :

La Loge Agni met Hitler en accusation, aussitôt imitée par cinquante autres Loges parisiennes. Le F∴ Pierre Vachet, médecin de Stavisky, annonce le conflit inévitable aux FF∴ de la Loge Eleusis.

Suite naturelle de ce branle-bas :

Les crédits militaires, jusque-là régulièrement rognés par les FF∴ radicaux et formellement refusés par les FF∴ marxistes, sont votés avec empressement par les uns et par les autres.

En 1937 et 1938, la fureur belliqueuse des FF∴ est à son paroxysme :

Le T∴ Illustre, F∴ Paul Perrin, fier-à-bras impénitent, champion de la cause des démocraties, fulmine contre les fascismes au nom des officiers de réserve républicains, cadres éprouvés de la future armée de la défaite. Et le F∴ Badin fait cet aveu au Convent de 1938.

« Savez-vous l'impression que j'éprouve, pendant ces jours d'angoisse, alors que se décide le destin de l'Europe et de la France ? Ce n'est pas l'effroi de penser que l'Allemagne va peut-être exercer, en Europe, une véritable hégémonie de fait. C'est l'effroi de constater le prestige grandissant que la doctrine nationale-socialiste exerce sur des peuples de plus en plus nombreux. »

Il faut à tout prix soustraire « ces peuples » au mirage national-socialiste.

Aussi bien, lors de la crise des Sudètes, en septembre 1938, la Maçonnerie — dans son immense majorité — fait campagne pour l'intervention, repousse les accords de Munich et finalement, un an plus tard, « au nom du patriotisme menacé, réussit à entraîner dans son sillage les derniers opposants ».

...ET DANS LA PREMIERE

C'est déjà des machinations de la Juiverie et des organismes promaçonniques, qu'était sortie la guerre de 1914-1918.

Le **Service Mondial** (numéro du 15 février) cite à ce sujet d'importants extraits de l'ouvrage de M. Alfred Rosenberg, **« Sur la trace du Juif à travers les siècles »**, paru en 1920 :

« Il ne faut pas, après tout, s'étonner, écrit M. Rosenberg, si les hommes d'Etat de l'Entente sont presque tous sans exception Francs-Maçons... Clemenceau, Briand (1), Lloyd George, Balfour, Orlando, Sonnino, et tant qu'ils se nomment, ce sont tous des Francs-Maçons... C'est sur l'ordre des loges qu'est tombé l'archiduc Ferdinand, à Sérajévo, sous les balles d'un Franc-Maçon serbe...

Et plus loin :

« Je ne suis pas compétent pour juger des ramifications sûrement multiples et des phases mouvementées de la Grande Guerre, mais une chose me paraît certaine : c'est l'exploitation satanique des aspirations nationales des peuples par l'argent juif, exploitation couverte par les sociétés secrètes, pour affermir la puissance universelle de la juiverie superétatique. »

Le **« Service Mondial »** fait suivre ces extraits de cette recommandation qui vaut pour tous les peuples du continent :

« C'est le devoir sacré pour tous les peuples de réduire pour toujours à l'impuissance les bellicistes judéo-maçons. Ce n'est que lorsque la question juive sera résolue définitivement dans tous les pays, que les peuples ne seront plus en danger d'être victimes des excitateurs judéo-maçons à la guerre.

LES MAITRES DU BAL

Nos FF∴ qui, de 1935 à 1940, surtout, ont tout fait — voir les extraits plus haut cités — pour précipiter notre pays dans la grande aventure, n'étaient-ils, au demeurant, que des marionnettes dont la Franc-Maçonnerie internationale tirait les ficelles ? J'affirme, écrit notre rédacteur en chef, Jean Marquès-Rivière, dans le numéro de janvier de **Notre Combat**, que la F∴ M∴ française était en fait, une filiale de la Franc-Maçonnerie internationale, et que les suggestions étrangères, les intérêts étrangers, l'argent étranger ont été la cause profonde de notre corruption par le circuit des obédiences maçonniques. »

Il en donne un lumineux exemple :

Dans chaque pays, le rite écossais était dirigé par le plus haut grade de la maçonnerie écossaise, c'est-à-dire le 33e degré, ceux qu'on appelait en maçonnerie les Souverains Grands Inspecteurs Généraux. Leur nombre, on tant que membres du Suprême Conseil du Rite écossais, ne pouvait pas dépasser trente-trois par pays, et leur réunion formait le Suprême Conseil. Il n'y avait qu'un Suprême Conseil par pays et il existait une Internationale des Suprêmes Conseils, dont le nom exact était Confédération des Suprêmes Conseils. Cette confédération se réunissait d'une façon régulière dans les diverses capitales du monde... »

Pour quoi faire ?

« Nous touchons à la haute maçonnerie d'affaires dont les travaux s'occupaient aussi précisément de créer de nouveaux Suprêmes Conseils, de surveiller des puits de pétrole dans le Proche-Orient, de faire la propagande maçonnique dans les pays où cela devenait nécessaire, de lutter contre les gouvernements qui n'acceptaient pas la mainmise judaïco-maçonnique des Loges. Nous voyons l'intervention de cette Confédération omnipotente dans les affaires du Mexique, dans les affaires d'Espagne, dans les affaires de Yougoslavie, dans les affaires de Roumanie, dans les affaires de Palestine... »

Pour ce corps constitué, dont le siège n'est nulle part et qui se réunit partout, rien ne compte en dehors de l'intérêt maçonnique.

« Il importe peu que le Mexique soit à feu et à sang : le Suprême Conseil d'Amérique veut surveiller les pétroles mexicains. Il importe peu que des mesures de répression en Roumanie soulèvent la moitié d'une population contre l'autre moitié : les Suprêmes Conseils maçonniques d'Angleterre et de France désirent contrôler les exportations et les importations de ce pays. Et nous verrons, lors des affaires d'Espagne, ces Suprêmes Conseils se féliciter hautement de leur activité occulte et puissante lors de la première Révolution maçonnique, en 1931, et se plaindre amèrement en 1936, lors du coup d'Etat de Franco. C'est alors que le jeu devient clair : la maçonnerie espagnole et la maçonnerie internationale exigent de la maçonnerie française une intervention immédiate en Espagne. **Les Loges françaises reçoivent les visites des hauts dignitaires maçons qui prononcent des paroles comminatoires. On veut, on exige, on impose... »**

Et la Franc-Maçonnerie française a obéi — sans succès heureusement, à ce moment-là — car on ne peut qu'obéir à l'organisme international.

LA DOMESTICATION CONTINUE

C'est du moins ce que laisse entendre M. Pierre Costantini, dans l' **« Appel »**, du 25 février. Selon lui, l' « affaire d'Afrique si importante dans la conduite de la guerre, si grosse de conséquences pour l'avenir, a été l'œuvre conjuguée des forces juives, synarchiques et maçonniques ».

Il écrit :

La discipline maçonnique a joué. Qu'on ne perde pas de vue qu'elle a son centre à Londres et à New-York. La Maçonnerie française n'est dissoute que sur le papier. Elle obéit aux ordres de Londres. L'Intelligence Service contrôle son action. »

LA MAÇONNERIE AU SERVICE DE L'ANGLETERRE

Dans un intéressant article de **La Gerbe** (15 avril), notre rédacteur en

---

(1) N. D. L. R. — Dans l'état de notre documentation, nous n'avons pas la preuve de l'affiliation maçonnique de Clemenceau et de Briand. Mais il est possible que ceux-ci aient appartenu à une Loge française ou étrangère.

chef, M. Robert Vallery-Radot, montre la persistance avec laquelle la Franc-Maçonnerie mondiale a servi les intérêts anglais.

« Depuis cent cinquante ans, écrit-il la politique anglaise n'a été qu'une longue suite de manœuvres apparemment contradictoires, mais secrètement logiques, qui, à chaque étape, fit gagner dans les Etats un point en même temps au Foreign Office et à l'Ordre maçonnique. C'est ce qu'on a appelé le progrès.

« ...Tour à tour l'Autriche, le Saint-Siège, l'Espagne, le Portugal, la France ont subi les assauts de la Maçonnerie derrière laquelle, dans l'ombre, la main de l'Angleterre toujours se profilait pour monnayer l'opération, et il est à remarquer que jamais la Maçonnerie n'a hésité à briser un des siens quand ceux-ci se sont obstinés à préférer la grandeur de leur nation aux volontés de l'Angleterre. »

Un Gambetta, un Ferry, par exemple, en ont fait l'expérience lorsqu'ils ont voulu s'opposer aux visées britanniques en Egypte, en Tunisie et au Tonkin.

LE PLAN DU F∴ BENES

La France est une « démocratie corrompue et pourrie », c'est ainsi que le F∴ Bénès juge notre pays. Saint-Brice, dans **La Garonne** du 9 mars, relève vertement le propos.

« Encore si le coup de pied de l'âne que nous administre M. Bénès avait l'excuse d'une contrition et d'un ferme propos d'amendement. Mais c'est exactement le contraire, c'est même pour cela que les Français n'ont pas le droit d'opposer aux injures de M. Bénès le silence méprisant qui paraîtrait la réaction la plus naturelle de notre infortune et de nos erreurs. Bien au contraire, il est indispensable que les Français sachent bien ce que M. Bénès a dans la tête lorsqu'il nous couvre de boue pour justifier la mise en tutelle qu'il leur réserve dans son plan d'organisation de l'Europe ».

Car celui que l'on a appelé le « Rat Bénès » poursuit sans désemparer ses misérables intrigues. Il prétend être le reconstructeur de demain.

« Invraisemblable mais sérieux, car la capacité d'intrigue de M. Bénès, le rang qu'il occupe dans la Franc-Maçonnerie, et plus encore ses collusions avec les Soviets ne permettent pas de douter du rôle que le plus redoutable des Boute-Feu serait appelé à jouer s'il pouvait réaliser ses désirs. C'est alors que les Bolcheviks auraient la partie belle. »

Et voici le plan de M. Bénès :

« A l'entendre, la faute qui a ruiné tous les espoirs de paix après la Grande Guerre a été l'isolement de la Russie, condamnée pour son régime bolchévico-communiste. C'est donc la directive exactement inverse qui doit être adoptée. La Russie soviétique ne doit pas seulement faire sa rentrée en Europe, elle doit y occuper une place telle que l'on peut vraiment se demander ce que devient la théorie d'équilibre de M. Bénès. Jugez-en. Dans le système Bénès, l'Angleterre contrôlerait la France, la Belgique et la Hollande. Elle pourrait aussi avoir une influence sur les puissances hispaniques et même sur les puissances scandinaves appelées à former des groupements distincts. Mais, du moins, en ce qui concerne les Scandinaves, cette action ne serait-elle pas plus que compensée par la formidable puissance du bloc russe ? Songez que ce bloc russe contrôlerait d'abord un groupement comprenant la Tchécoslovaquie et la Pologne, ensuite un autre groupement balkanique rallié autour de la Yougoslavie. La Turquie pourrait s'agréger au bloc balkanique à sa convenance. De toute manière, elle serait dominée par le formidable voisin. La Roumanie aurait le choix de se rattacher au bloc balkanique ou au bloc de l'Europe centrale, mais de toute façon elle resterait sous la tutelle de Moscou. »

Entre les deux masses contrôlées, l'une par l'Angleterre, l'autre par la Russie, l'Italie serait désarmée et ramenée aux frontières d'avant 1914, la Hongrie serait démembrée, l'Allemagne réduite et divisée en plusieurs Etats.

« Et c'est avec de telles mesures, conclut Saint-Brice, que l'on aurait la prétention de fonder la paix. Ne parlons pas du rétablissement de la place que la France a tenue dans le monde et qu'elle peut revendiquer si elle sait rester fidèle à sa mission séculaire. M. Bénès a vraiment exagéré. Cela ne veut pas dire que le danger qu'il nous laisse entrevoir ne soit pas redoutable. Aveugle qui compterait seulement sur les événements pour le déjouer. »

NOS GRANDES CONFÉRENCES

Saison 1943

●

Lundi 21 Juin 1943 20 h. 30

Les responsabilités de la Judéo-Maçonnerie dans la deuxième guerre mondiale

CONFÉRENCIER

M. J. de BOISTEL

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la dernière Conférence de notre saison 1943 est reportée au

Lundi 21 Juin 1943, à 20 h. 30

SALLE DU THÉATRE DES AMBASSADEURS

1, avenue Gabriel - PARIS (8e)

●

PRIX DES PLACES : de **10** à **25** francs

●

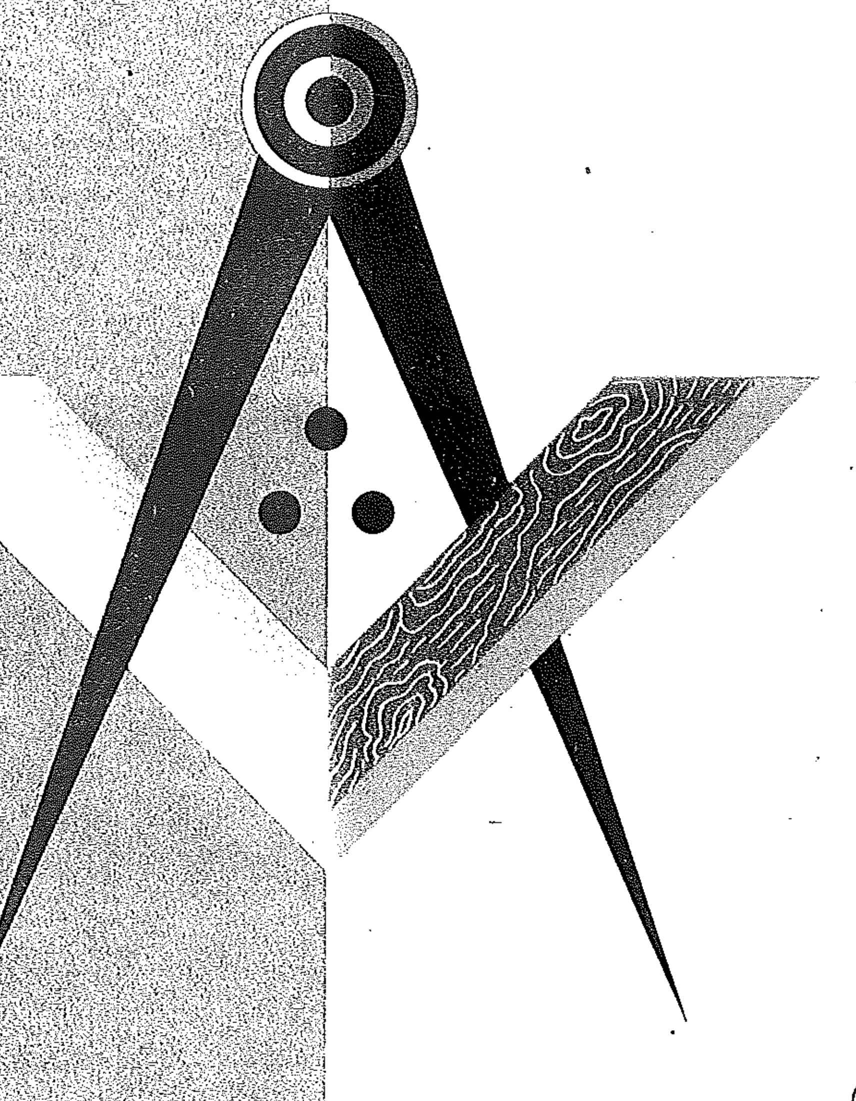
On peut louer dès maintenant :

Au THÉATRE DES AMBASSADEURS. — **Tél. : ANJ. 97-60**

Chez DURAND & Cie, 4, place de la Madeleine, 4 — **Tél. : OPE. 62-19**

A la Revue « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES », 7, rue Saulnier, 7
Tél. : PRO. 46-28

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

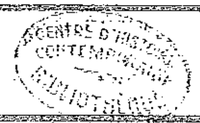




JUIN 1943

REVUE MENSUELLE

Autorisation n° 257



NUMÉRO 9

2e année

SOMMAIRE

NUMÉRO 9

JUIN 1943

INFORMATIONS

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. 34-35
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



Le DÉCLIN de la FRANC-MAÇONNERIE (1910-1940)

LE DECLIN DE LA FRANC-MAÇONNERIE (1910-1940)

A mesure que nous dépouillons les archives de la rue Cadet, les renseignements qui s'accumulent et dont la valeur résulte surtout de leur masse, de leur concordance, de leurs recoupements, nous prouvent que la Franc-Maçonnerie française était entrée, depuis près de trente ans, dans une phase de déclin qui s'accentuait d'année en année.

Au cours de sa longue histoire, la Franc-Maçonnerie française a connu beaucoup de hauts et de bas. La fin du règne de Louis XVI et les débuts de la IIIe République, jusqu'en 1920, ont été sans doute ses deux périodes les plus brillantes de son histoire. En l'un et l'autre cas, la Maçonnerie était arrivée à tenir la plupart des leviers de commande et à exercer sans risque une autorité dont elle n'avait point la responsabilité. Elle attirait dans son sein la plupart des privilégiés et ainsi elle pouvait, dans l'un et l'autre cas, continuer à distribuer les privilèges. Le nombre des Loges, leur activité, leur composition, tout témoignait alors de la prospérité maçonnique. Mais elle était plus grande encore qu'on ne s'en doutait en réalité car, par ses filiales et par les sympathisants, elle mettait la main sur beaucoup de milieux où l'on ne soupçonnait même pas qu'elle pût se glisser. Il n'est point étonnant qu'une période d'expansion aussi brillante ait été suivie d'une phase moins favorable. Ce fut le cas de 1791 à 1797 ; grisée de sa puissance, la Maçonnerie s'était alors jetée dans une aventure où elle risqua de sombrer : la Révolution française avec la Terreur. En fait, elle obtint les résultats essentiels qu'elle cherchait mais non sans courir de grands risques et non sans être obligée de changer de peau.

Avec des variantes, les conditions du début du XXe siècle rappellent celles de la fin du XVIIIe siècle. Depuis 1870, la Maçonnerie s'est assuré une telle emprise sur les pouvoirs publics français et les administrations qu'elle en a été grisée. Si elle avait eu le sentiment du danger, elle ne se serait pas jetée et ne nous aurait pas jetés tête baissée dans la guerre, en 1939. Elle a commis la même imprudence, plus grave encore que celle de 1790 et infiniment moins fructueuse. Au demeurant, les circonstances sociales et morales rendaient bien plus difficile à l'heure actuelle qu'au XVIIIe siècle la renaissance de la Maçonnerie car, depuis une vingtaine d'années, on constatait dans son sein une décadence interne graduelle et grave.

Cette décadence se marquait principalement sur trois terrains. D'abord, et c'est là l'essentiel, la Maçonnerie française n'avait pas été fidèle à sa doctrine. En voulant pousser trop loin ses idées, elle avait renoncé à l'une de ses méthodes essentielles, elle avait biffé de ses registres le nom du Grand Architecte de l'Univers. Par là même elle était amenée à prendre une position qui rendait plus difficile les manœuvres de persuasion et le travail d'opinion qui sont ses meilleures armes. De plus, elle écartait d'elle les idéalistes et les hommes inquiets qui sont l'un des éléments les plus actifs de toutes les sociétés secrètes. Tel fut en effet le deuxième facteur de sa décadence. Les Maçons entre eux se l'avouaient : les Loges attiraient de plus en plus les intrigants, les aventuriers et tout le clan des utilitaires. On y rencontrait de moins en moins d'hommes sérieux et idéalistes. Les problèmes philosophiques et moraux n'y tenaient plus guère de place, tandis que la manœuvre politique et politicienne était devenue une obsession. Les amis de M. Combes avaient été remplacés par les amis de Stawisky. Alors qu'au début du XXe siècle les Loges contenaient un bon nombre d'intellectuels distingués et que des professeurs d'université, des agrégés, des professeurs de lycée s'y rencontraient avec des écrivains et des artistes, depuis 1920, rares étaient les professeurs de l'Enseignement supérieur qui admettaient encore de se laisser voir dans les Loges ; les cadres intellectuels de la Maçonnerie étaient, en général, constitués par des instituteurs. Cette évolution devait la mener très loin et la pousser jusque dans le camp des matérialistes. Il eût donc été naturel que les Loges s'ouvrissent à des éléments communistes, et ce fut le cas assez fréquemment. Ce ne fut pourtant pas la règle générale. Les communistes faisaient peur à la Maçonnerie ; telle est manifestement la troisième cause de cette décadence.

Les Loges, depuis 1730, ont, en France, un caractère bourgeois. La plupart des frères y rentrent afin d'obtenir des bénéfices concrets et tangibles, tout au moins le plaisir de briller et de disserter. Le bourgeois y est plus à son aise

que le prolétaire, le commerçant que l'ouvrier. C'est surtout l'avocat, le commis voyageur, le bureaucrate qui se plaisent dans ces réunions où la vulgarité ne manque pas, où les entretiens se multiplient, où l'action n'apparaît que d'une façon indirecte et voilée. Pour l'homme de l'atelier, de l'usine et du chantier, la Maçonnerie est trop théorique et donne des résultats trop lointains.

C'est surtout par les bureaux que la Maçonnerie a tenu la France et ce mariage est devenu si intime qu'on ne peut savoir aujourd'hui si l'abaissement du niveau moral de la Maçonnerie a entraîné l'abaissement des qualités techniques des bureaux de l'administration française, ou si les mauvaises habitudes administratives ont corrompu la Maçonnerie. Quoi qu'il en soit, il y eut parallélisme. A mesure que la probité, le zèle, le goût du travail diminuaient dans l'administration française, les Loges se remplissaient d'un personnel plus médiocre. Le fichier des démissions et radiations est, à ce sujet, significatif. Sans doute faut-il tenir compte de la crise de pudeur et des manœuvres de prudence de 1934-1936, mais elles n'expliquent pas tout. A cette date, la Maçonnerie, effrayée par le 6 février, s'allégea. Elle se débarrassa de certains membres qui lui paraissaient compromettants. D'autre part, elle s'efforça de ne point compromettre certains autres membres qu'il lui semblait important de garder dans son sein et de ménager comme une réserve utile. Aussi y eut-il, dans ces années-là, une diminution d'effectifs. Après 1936, au contraire, l'afflux reprit, mais point dans les conditions où on l'avait vu naguère. Les plus zélés des militants de gauche passaient dans les cellules communistes. Les plus actifs et les plus brillants tribuns s'orientaient vers une action directe beaucoup plus brutale. Sentant approcher l'heure où les discussions feraient place aux coups, les Maçons étaient moins attirés par la Loge et plus par la Cellule où ils rencontraient des camarades porteurs de matraques, de revolvers et de mitraillettes.

Cette diminution de valeur morale et de qualité dans la Maçonnerie n'entraînait pas, du reste, une diminution actuelle de son influence. Celle-ci se maintenait grâce à ses traditions et grâce à la veulerie des hommes politiques qui, même hostiles à la Maçonnerie, n'en cherchaient pas moins ses suffrages et sa protection.

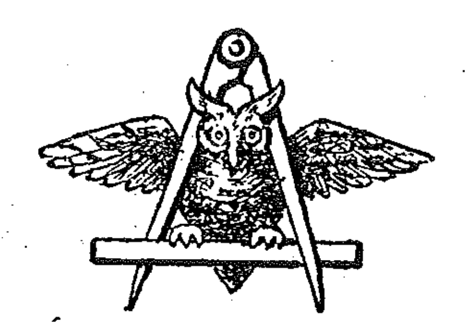
Mais de nombreux éléments maçonniques sentaient le danger et cherchaient à renouveler leurs équipes, à renforcer leurs cadres et à grossir leurs effectifs en attirant à eux l'aile gauche du catholicisme. Telle fut la manœuvre de M. Lantoine et de tout un groupe de Maçons qui, d'une façon persistante, préconisèrent un ralliement de toutes les forces « idéalistes » pour sauver la civilisation. C'était là, à la fois, un aveu de faiblesse et une manœuvre extrêmement adroite s'inspirant de la doctrine appelée communément : la relève des équipes. Toutefois cette opération était vue d'un fort mauvais œil par la majorité des Frères et par les hautes sphères mêmes du Grand-Orient. On n'était point du tout prêt dans ces milieux à accepter la transformation des cadres et le partage des bénéfices. On l'a bien vu au gouvernement, où le parti démocrate-chrétien n'arrivait point à se faire accepter par la majorité maçonnique, même quand celle-ci profitait largement de ses votes. Aussi M. Lantoine et ses partisans représentaient-ils dans la Maçonnerie une équipe encore à l'état d'ébauche et qui était incapable d'assurer le sauvetage de l'ordre.

La catastrophe de 1940 a donc trouvé la Maçonnerie en pleine crise morale ; elle n'en était, du reste, que plus dangereuse. Se sentant touchée, elle cherchait à se cramponner et elle ne reculait plus devant rien pour sauver ses positions et préserver son emprise sur l'Etat. Les pires coups de tête, les imprudences gratuites qu'elle eût évités à toute autre époque ne lui paraissaient pas interdits.

A l'heure actuelle, c'est bien encore le danger qu'elle représente pour notre pays. Elle appartient au passé, mais elle est une de ces mauvaises habitudes dont il est d'autant plus difficile de se débarrasser qu'on la sent désuète : cadavre en putréfaction, elle répand autour d'elle l'infection et elle constitue pour le pays un centre de pestilence dont seule une opération chirurgicale rapidement et énergiquement conduite peut nous débarrasser.

Bernard FAŸ.





LE F.˙. BROSSOLETTE

Speaker de la Radio anglaise

Il est certains Français qui ont, pour nos efforts, un grand mépris. Nous sommes des « excités », assoiffés de cléricales vengeances, et empêchant l'union sereine et confiante de tous les citoyens par le rappel de divisions anciennes et tristement périmées. C'est la thèse de ces hauts personnages qui ayant, eux-mêmes, joué fort longtemps ces jeux anciens et s'étant bien compromis autrefois, recherchent avec ardeur une clientèle de rechange.

Une telle propagande, faite à profusion, a pu ébranler les convictions de braves gens qui se demandent où en est sinon la Révolution Nationale, du moins la ligne générale de la pensée du Maréchal Pétain, Chef de l'Etat. Des paroles non équivoques, des ordres formels, des rappels incessants ont précisé à maintes reprises la volonté du Maréchal de France. Fin avril 1943, parlant à sa milice, le Chef de l'Etat lui a confié le soin de « mener la lutte contre les forces occultes » ; tout le monde a compris, sauf les aveugles et les sourds, qu'il s'agissait de la Franc-Maçonnerie, de la juiverie et du terrorisme communiste. Car ces trois ont partie liée ; ce sont les doigts d'une même main, n'en déplaise à certains politiciens.

La maçonnerie, frappée par des lois précises, n'a pas été abattue ; les petits FF.˙. ont été frappés dans la mesure où ils ont été sans appui, ni recommandations. Les autres continuent à vivre administrativement et sourient quand on leur parle des décrets qui les frappent. Et tout ceci prouve d'abord une chose : la franc-maçonnerie était et est encore plus forte qu'on ne l'a cru et l'impuissance de la Révolution Nationale à l'abattre **réellement** en est la preuve. Les Sociétés Secrètes ont pourri la France à un tel point que personne n'ose plus toucher à cette bâtisse, de peur qu'elle ne l'écrase sous les décombres. Le silence que l'on fait actuellement autour de la Franc-Maçonnerie démontre la puissance de celle-ci ; la protection qui couvre ses membres démontre sa malfaisance ; la discrétion qui entoure ses manœuvres démontre l'urgence absolue et la nécessité profonde de reprendre le problème par la base.

La Franc-Maçonnerie, agent de l'étranger ? Les exemples abondent mais on ne les voit point où, plutôt, on ne veut pas les voir. Quand les spécialistes parlent de la S.D.N., des Loges anglaises en France, des rapports étroits des agents de l'Intelligence Service avec certains Maçons, du lien réel et matériel qui a existé entre les Anglo-Américains et les Maçons d'Afrique du Nord, on leur rit au nez, on ne veut pas les croire, on les traite de mauvais Français, semeurs de discorde. Que l'on me permette d'apporter deux exemples.

Le premier sera l'entrefilet suivant paru dans un journal de Tanger, le 21 avril dernier :

A Alger a eu lieu une assemblée générale de francs-maçons, où l'on discuta de la réintégration ordonnée par Giraud et les autorités anglo-américaines d'occupation, de tous les membres de sociétés secrètes dans leurs précédentes fonctions.

L'assemblée du Grand Orient à Alger a envoyé à Roosevelt, pour le remercier de l'abrogation des lois d'interdiction, un message lui exprimant son fidèle dévouement et a élevé en même temps une violente accusation contre l'ex-général Giraud qui n'abrogea les lois antijuives et antimaçonniques que sur l'ordre du gouvernement américain.

Des délégués de loges sud-africaines, égyptiennes, palestiniennes et ibéro-américaines participaient à cette assemblée.

Quelle hâte de reconstituer les Loges ! Il fallait une urgence réelle pour que le traître Giraud, sans attendre même la réorganisation économique de l'Afrique du Nord, abrogeât les lois du Maréchal Pétain sur les Sociétés Secrètes. Et quelle importance cette reconstitution des Loges maçonniques n'avait-elle pas pour que des délégués d'Egypte, de Palestine, d'Amérique du Sud participassent à cet événement ! Notons l'envoi du télégramme à l'inévitable F.˙. Roosevelt, grand maître de la belliqueuse maçonnerie d'affaires anglo-américaine. N'y a-t-il pas ici l'aveu du rôle primordial, bien que secret, que doit jouer la Franc-Maçonnerie dans les plans futurs de la démocratie universelle ? La guerre actuelle est une guerre juive ; c'est au même titre une guerre capitaliste et maçonnique.

Le second exemple sera le F.˙. Pierre Brossolette, journaliste de profession, maçon militant, animateur du « Front Populaire » et grand ami des Léon Blum, Buré, Pertinax, Péri et Tabouis. Pierre Brossolette débuta en 1927 au très maçonnique **Quotidien** ; il collabora jusqu'à la guerre au **Popu-**

laire dont il tenait la rubrique de la politique étrangère ; il était aussi attaché à la radio-diffusion nationale où sa façon de présenter les événements n'était pas sans exaspérer les auditeurs. A ses heures perdues, il fabriquait des manuels scolaires ; de méchantes langues ajoutent qu'il les faisait même écrire par des nègres. Le bon et brave journal **Excelsior** de la tribu des Dupuy, l'abrita paternellement dans sa rédaction pendant longtemps. Enfin, Pierre Brossolette se fit initier en 1928 à la Loge **Emile-Zola,** de la **Grande Loge de France ;** le 26 juin 1928, il était maître maçon. Il en fut dignitaire en 1936, cumulant les fonctions de député de Loge et de premier surveillant. En novembre 1936, il demandait son affiliation à une Loge de Troyes du **Grand Orient de France : l'Aurore Sociale.** Il fut également conférencier en Loge : il traita de la « situation ministérielle » en 1930 et de « la politique générale et la situation extérieure » en juin 1939. En somme, le parfait maçon, discret, disert, ne grimpant pas trop haut, utilisant la maçonnerie comme il sied de le faire et la servant comme tout F.'. doit le faire.

Brossolette est un des grands responsables de la guerre de 1940 ; ses articles dans le **Populaire** sur la politique étrangère française rallièrent peu à peu la masse pacifiste et antimilitariste des socialistes à l'idée de la guerre sainte contre le fascisme. Nous avons là, sur le fait, l'action d'un maçon travaillant les masses populaires françaises pour les amener aux croisades belliqueuses contre l'hitlérisme et les régimes de dictature. Pendant les mois qui précédèrent la guerre, ses articles sont des appels à l'incendie ; en voici quelques extraits :

Ceux qui ont signé les scandaleux accords Bérard-Jordana ont fait jouer à notre pays le plus ridicule et le plus désagréable des rôles de dupes (11 mai 1939).

Le sentiment public, que certaines campagnes avaient profondément entamé au moment de Munich, s'est redressé en France et en Angleterre. La Pologne est plus forte que n'était la Tchécoslovaquie (12 mai 1939).

La méthode de fermeté commence à payer (16 mai 1939).

Les pays nordiques ont décliné l'offre de pacte de non-agression faite à chacun d'eux par l'Allemagne. Les Démocraties ne leur marchanderont certainement pas leur reconnaissance (18 mai 1939).

Le bloc militaire italo-allemand a sans doute achevé de se souder hier. Ne nous laissons pas exagérément émouvoir par la conclusion de cette alliance (23 mai 1939).

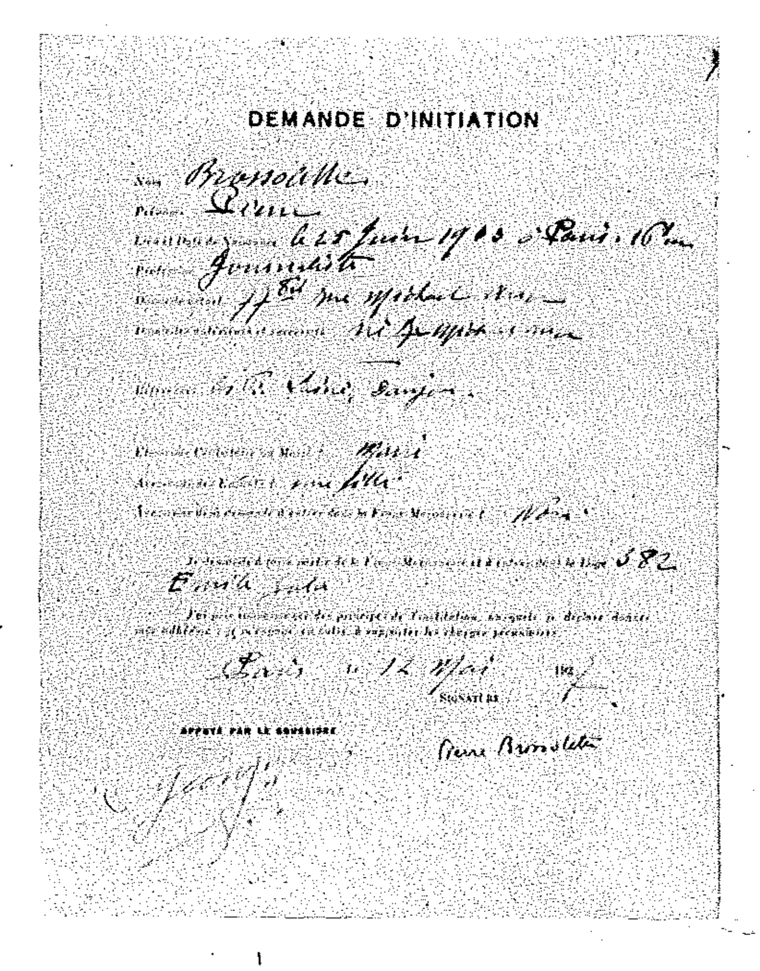
Le Japon, si provocant qu'il se montre, n'est pas dans une situation telle qu'il puisse s'exposer à une nouvelle guerre avec qui que ce soit. Londres devrait donc pouvoir jouer et gagner à coup sûr. (16 juin 1939).

Si la guerre éclatait en Europe, il ne se passerait pas trois semaines avant qu'une aide matérielle sans limite soit accordée par l'Amérique aux Démocraties. Son appui ne nous ferait donc pas défaut pour défendre notre liberté et notre vie (2 juillet 1939).

Majorque a été transformée par les Italiens en une formidable base aérienne (16 juillet 1939).

Déjà, au temps de la guerre des Rouges, il exigeait la fourniture d'armes et de ravitaillement aux bolcheviks contre les nationaux espagnols. Ce « va-t-en-guerre » antifasciste fut l'interprète des volontés maçonniques internationales.

La défaite de 1940 ramène le F.'. Brossolette à Paris ;



DEMANDE D'INITIATION

Nom Brossolette

Prénoms Pierre

le 25 juin 1903 à Paris 16me

Journaliste

Emile Zola 382

Paris le 12 Mai 192

Signature

Appuyé par le soussigné

Pierre Brossolette

que fit notre maçon ? Il racheta à un juif une librairie, rue de la Pompe, et commença du bon travail de gaullisme maçonnique. Sa librairie devint un lieu de conspiration contre le Maréchal Pétain et son gouvernement. Ce maçon faisant appel à la chaîne de tous les maçons, comme dans la chanson, créa un centre de renseignements pour les agents de l'Intelligence Service et du gaullisme. Socialistes S.F.I.O., maçons haineux, agents communistes fréquentèrent la librairie de la rue de la Pompe, pendant que les ondes courtes des postes clandestins transmettaient à Londres les renseignements recueillis grâce au maçon Brossolette.

Les Darlan et Pucheu, qui devaient par la suite trahir le Maréchal, proclamaient leur volonté « d'union » et de « concorde » et dédaignant, volontairement, les foyers gaullistes que constituaient les Loges occultes recréées par les FF.'. dans l'administration et dans les affaires depuis 1940, laissèrent comploter à leur aise ces F.'.-M.'. adversaires de la France. Cette comédie dura jusqu'en septembre 1942 où la présence à Londres de notre maçon devenant sans doute nécessaire, il gagna par avion la capitale britannique en compagnie du P.S.F. Charles Vallin.

Alors seulement, le Gouvernement prit une sanction : il prononça, en janvier 1943, la déchéance de la nationalité française. Ce maçon n'était plus Français.

Le gouvernement anglais marqua le coup; dans cette lutte implacable qu'il mène contre la France, il a décidé de créer un comité chargé de décerner une « médaille de la résistance française » aux ex-Français en état d'insurrection contre le Président Laval. Les membres de ce singulier comité sont les juges du patriotisme français, revu et corrigé au profit de l'Angleterre. Parmi ces membres, nous rencontrons le F.·. Pierre Brossolette, l'ami du cher Blum. Peut-être aurait-il mieux valu que le Gouvernement eût usé, à son égard, d'un peu moins de clémence...

Or nous apprenons qu'un comité vient de se constituer dans le département de l'Aube, dit « Comité Pierre Brossolette », dont le but est d'entretenir la flamme maçonnique pendant l'absence du F.·. dignitaire; ce comité recrute ses adhérents parmi les membres de l'enseignement et les anciens ligueurs des **Droits de l'Homme**; ce n'est pas le F.·. Paul Tiersin, inspecteur primaire en retraite à Nogent-sur-Seine, grand animateur de ce curieux comité, qui me contredira.

Le F.·. Brossolette, pour finir ce sujet, n'est pas le seul maçon français émigré à Londres. Là aussi, nous pouvons constater l'irréductible haine maçonnique contre le régime nouveau qui a osé remplacer le ternaire maçonnique: **liberté, égalité, fraternité**, par le ternaire national: **Travail, Famille, Patrie.** Une dépêche de Londres du 7 avril annonçait que des membres de l'ancien Parlement français évadés de France avaient fondé un nouveau groupe de dissidents. Le président en était l'ex-député S.F.I.O., Félix Gouin, et le secrétaire, l'ex-sénateur démocrate Maroselli. Or Félix Gouin était membre depuis 1919 de la Loge **La Parfaite Union** de Marseille et de la Loge **Les Arts et l'Amitié** d'Aix, et Maroselli était membre depuis 1925 de la Loge **Mont Tonnerre** et de la Loge **Les Cœurs Unis** de Vesoul. Comme par hasard, deux maçons...

Cet exemple porte en lui sa leçon. Les nouveaux « anciens petits saints » que l'on voit partout, à tous les échelons sociaux et administratifs, devraient méditer ce triste exemple de maçon gaulliste et reconnaître avec humilité que la maçonnerie correspond encore à quelque chose. Ils devraient avouer que si tous les gaullistes ne sont pas maçons, tous les maçons de cœur et de conviction sont gaullistes et comme tels dangereux pour le Gouvernement du Maréchal; que les sous-Brossolette sont légion et se rencontrent à tous les degrés de l'administration et des classes sociales, qu'il est vain enfin de vouloir convertir un maçon démocrate et irréductible. Ces messieurs pourraient essayer, une fois n'est pas coutume, de devenir, eux aussi, des « irréductibles » de la Révolution Nationale et d'opposer tout leur vouloir et toute leur énergie à défendre l'œuvre du Maréchal et de son Gouvernement. Peut-être alors s'apercevraient-ils qu'il existe des saboteurs de cette œuvre et que les maçons ont, dans ce travail de sape, une part importante, eux qui regrettent le temps des Démocraties et de la Troisième République et qui trahissent à journées entières la France du Maréchal pour le compte de Londres. Il y a quelque chose qui se communique plus aisément que la lâcheté, c'est le courage. Encore faut-il en posséder un peu.

J. MARQUES-RIVIERE.

BULLETIN D'ADHÉSION

ASSOCIATION FRATERNELLE DES JOURNALISTES FF.·. MM.·.

Nom Brossolette

Prénoms Pierre

Date de Naissance 25 Juin 1903 lieu Paris

Titre du journal Le Quotidien

R.·. L.·. Emile Zola 382 Or.·. de Paris en activité

... et sceau de l'At.·.

Signature du Candidat,

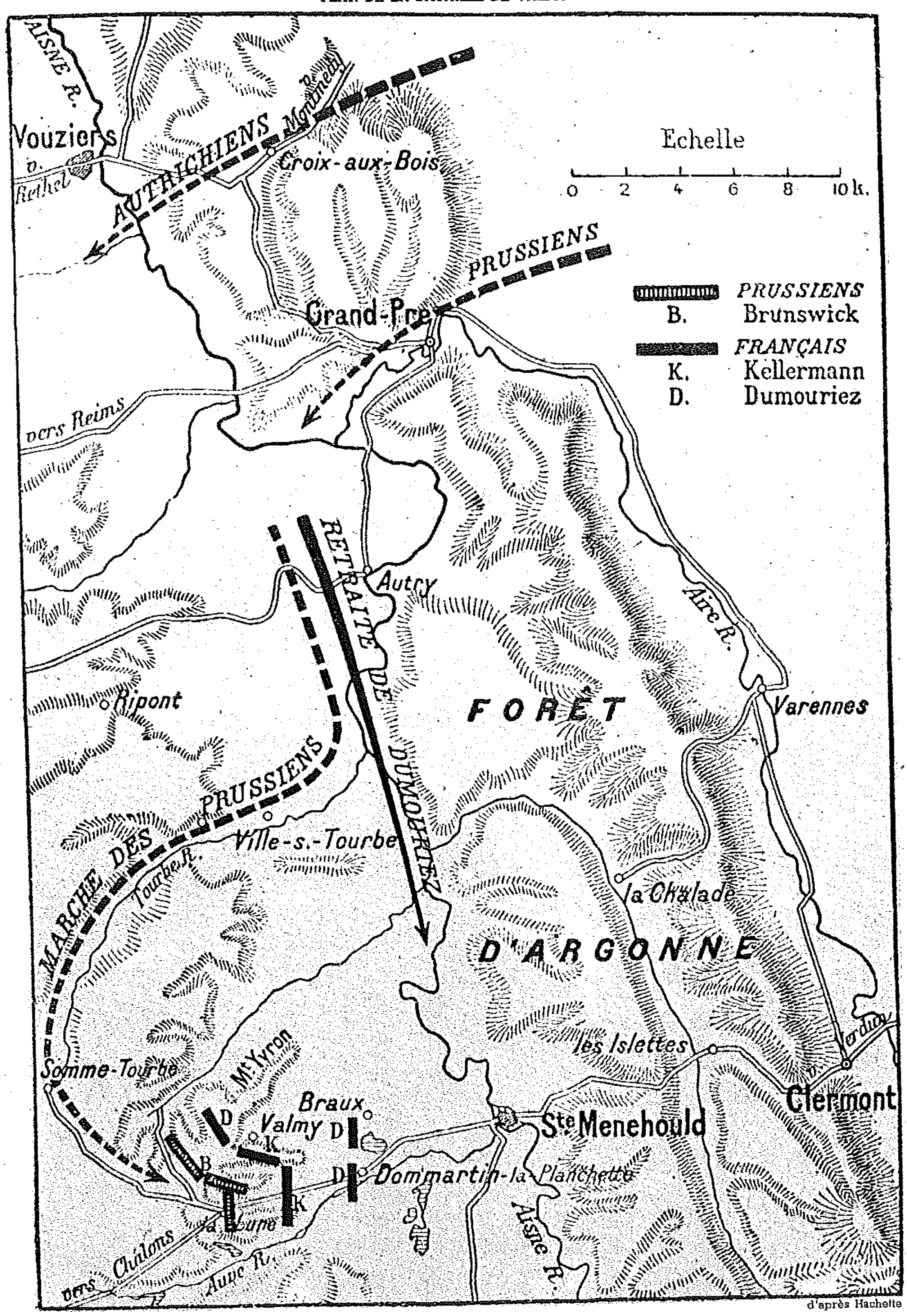
LA VÉRITÉ EST EN MARCHE ET RIEN NE L'ARRÊTERA — L'ÉMILE ZOLA

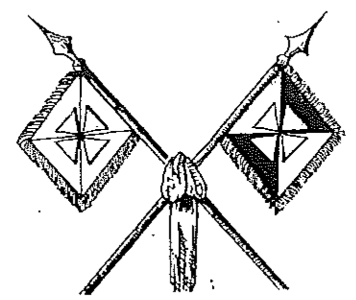
Pierre Brossolette

Admis le

Le Président, Le Secrétaire, Le Trésorier,

Présenté par les FF.·. Lainé et Pen Meyer


Aisne R.
Vouziers
v. Rethel
AUTRICHIENS
Croix-aux-Bois
Echelle
0 2 4 6 8 10 k.
PRUSSIENS
Grand-Pré
PRUSSIENS
B. Brunswick
FRANÇAIS
K. Kellermann
D. Dumouriez
vers Reims
RETRAITE DE DUMOURIEZ
Autry
Aire R.
Ripont
FORÊT
Varennes
MARCHE DES PRUSSIENS
Ville-s.-Tourbe
Tourbe R.
la Chalade
D'ARGONNE
les Islettes
Somme-Tourbe
Mt Yvron
Braux
Valmy
Clermont
Ste Menehould
Dommartin-la-Planchette
la Lune
vers Châlons
Auve R.
Aisne R.
d'après Hachette



L'ÉNIGME DE VALMY

Sans nous targuer de pouvoir élucider la question souvent débattue de savoir si les suites heureuses de la bataille de Valmy furent ou ne furent pas la conséquence d'un accord entre Brunswick et Dumouriez, il paraît intéressant de jeter un regard sur les opinions émises à ce sujet. La fameuse canonnade qui fera dire à Gœthe : « En ce lieu et dans ce jour commence une nouvelle époque pour l'histoire du monde », a été célébrée par presque tous les historiens comme une éclatante victoire. Les suites en furent d'une importance indiscutable, mais ni dans le combat lui-même, ni dans les jours qui le précédèrent ou le suivirent, on ne voit prodiges de tactique, ni recherche d'une exploitation militaire.

« La Grande Nation », a écrit Louis Madelin, s'élançait du tertre de Valmy, capable de conquérir le monde » (1). Ne fût-elle pas aidée dans ce bond fantastique non seulement par la « courée » dont se gaussèrent longtemps les pays meusiens, mais aussi par l'attitude d'un chef qui n'aurait pas été sans subir l'action de certaines forces occultes ?

Le 20 avril 1792, Louis XVI, de la tribune de la Législative, avait déclaré la guerre « au roi de Hongrie et de Bohême », c'est-à-dire au Chef de la Maison d'Autriche, afin, dit-on, de témoigner, une fois de plus, la sympathie de la France pour le roi de Prusse, lequel, du reste, se joignit immédiatement aux coalisés armés contre nous. (2).

La déclaration avait été acclamée avec enthousiasme, disent les comptes rendus de la séance. Nos révolutionnaires voyaient déjà une formidable offensive lancée victorieusement contre « les despotes ». Ils durent bientôt déchanter car la France provoquait déjà cette fois l'adversaire sans s'être préparée à la lutte. Nos armées se replièrent et le territoire fut envahi.

Le 22 août, les Prussiens entraient à Sierck ; le 25 août, Longwy capitulait; le 2 septembre, Verdun faisait de même, malgré les efforts de Marceau et de Beaurepaire qui se tuait de désespoir. La municipalité de la ville avait eu le dernier mot. La route de Paris était ouverte et les troupes françaises étaient éparpillées. L'armée du Nord, sous Dumouriez (50.000 hommes), se trouvait entre Lille et Sedan, l'armée de la Moselle (120.000 hommes), avec Kellermann, était à Metz, Custine, qui commandait l'armée du Rhin, avait 15.000 hommes à Landau et 20.000 sous les ordres de Biron, à Strasbourg. Dumouriez commandait en chef.

En amont de Sedan, sur une longueur de 15 lieues environ, la rive gauche de la Meuse est bordée par la forêt de l'Argonne, contrée montagneuse d'une largeur moyenne de 12 kilomètres, entrecoupée de bois, de ravins et d'étangs ; ce pays n'était franchissable que par cinq défilés où passaient les seules routes carrossables. C'étaient là, disait Dumouriez, « les Thermopyles de la France » et il comptait y barrer le chemin de l'invasion. Après avoir rejeté à Stenay les Autrichiens de Clairfayt sur la rive droite de la Meuse, il se porte rapidement aux passages de l'Argonne en exécutant audacieusement son mouvement devant le front des Prussiens entre la Meuse et le sommet des plateaux.

L'avant-garde, avec Dillon, occupe les Islettes et la Chalade ; Dumouriez, avec 10.000 hommes, s'installe à Grandpré ; il envoie s'établir, au Chêne-Populeux, Dubouquet et confie le passage de la Croix-aux-Bois, dont il mésestime l'importance, à un faible détachement. En même temps, il donnait l'ordre à Beurnonville de venir à Rethel avec 16.000 hommes retirés des frontières des Pays-Bas et à Kellermann de se rendre par Bar-le-Duc à Sainte-Menehould pour opérer sur le flanc gauche des coalisés. Toutes ces mesures étaient judicieuses et hardies.

Les attaques de l'ennemi sont repoussées le 10 septembre, mais le 15, la Croix-aux-Bois trop faiblement tenue est enlevée et le Général Chazot qui s'y trouvait se replie sur Vouziers, ce qui oblige Dubouquet, coupé du reste de l'armée, de lâcher le Chêne-Populeux pour se retirer sur Attigny.

Dumouriez, à Grandpré, n'a que 16.000 hommes. En face de lui sont réunis 40.000 Prussiens ayant à leur gauche 25.000 Autrichiens. Cette supériorité numérique de l'ennemi lui fait prendre le parti de revenir sur Sainte-Menehould et d'y concentrer les détachements rejetés sur Vouziers et sur Attigny, le corps de Beurnonville qui atteint Rethel et celui de Kellermann en route pour le rejoindre. Il compte laisser l'ennemi s'engager sur la route de Châlons afin d'opérer ensuite sur ses communications et refuse d'obtempérer aux ordres du ministre Servan qui voudrait le voir barrer la route de Paris. Le 16 septembre, sans qu'un parlementaire reçu dans la journée ait pu relever aucun indice de départ, il abandonne Grandpré. Le 17, il s'établit près de Sainte-Menehould, sa droite à l'Aisne, sa gauche à la route de Châlons près des étangs de Dampierre-sur-Auve, tournant dans cette position le dos à l'Argonne. Il est rejoint par les différents corps qu'il a appelés et le 19, Kellermann, avec ses 24.000 hommes, occupe les hauteurs de Valmy. Les Prussiens qui avaient marché très lentement passaient l'Aisne à Vouziers et se portaient sur Somme-Tourbe pour gagner la route de Châlons et envelopper l'armée française. Les fronts se trouvent renversés et c'est l'ennemi qui paraît vouloir barrer à Dumouriez la route de Paris.

Le 20 septembre, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, veut attaquer. Les Prussiens quittent Somme-Bionne dans la

(1) Louis Madelin : La Révolution. (Hachette éditeur).
(2) Henri de Rolland : Ce que fut la victoire de Valmy. (Revue Universelle : 25 septembre 1941).

matinée mais ne se portent que lentement en avant. Leur avant-garde se heurte aux avant-postes français au Mamelon-de-la-Lune. Kellermann est surpris par leur arrivée ; ses troupes sont entassées sur les hauteurs de Valmy, leur déploiement est difficile et ses flancs ne sont pas gardés. Dumouriez envoie en hâte Stengel au Mont-Yvron pour couvrir sa droite et Chazot à la Butte de la Lune pour couvrir sa gauche, mais les Prussiens ont déjà pris pied sur cette position capitale. Il semble donc que l'avantage va être pour eux ; il n'y a qu'à pousser de l'avant. C'est ce que veut faire Frédéric-Guillaume, mais Brunswick insiste pour qu'on attende l'arrivée des Autrichiens et que, jusque-là, on contienne seulement l'ennemi. Il range ses colonnes en deux lignes parallèles au coteau de Valmy et pousse mollement l'attaque. Il fut alors tiré de part et d'autre plus de 20.000 coups de canon à des portées excessives et les dégâts ne semblent pas avoir été très importants, car on ne signalera, en fin de journée, que 150 Français et 184 Prussiens tués.

Un moment, il y eut du remue-ménage dans les troupes françaises par suite de l'explosion de caissons, mais Brunswick n'en profita pas; déclarant la position inattaquable, il ordonna la retraite. Ce mouvement inattendu excita au plus haut point l'enthousiasme de nos troupes ; elles étaient en belle forme pour exploiter le succès. On a remarqué que Brunswick avait en ligne 50.000 hommes de troupes aguerries, que non loin de lui se trouvaient 30.000 Autrichiens et les émigrés alors à cinq lieues de Châlons. Le recul anticipé paraît donc étrange.

D'autre part, Kellermann, dans le rapport qu'il rédigea plus tard dans sa prison, témoigne de son étonnement lorsqu'en arrivant sur le terrain il avait vu les dispositions prises par ses confrères, en particulier par Custine. Il est vrai de dire que lorsqu'il écrivait son factum, il était sous les verrous par suite de la dénonciation de ce dernier. Il rend hommage au sang-froid et au courage de Dumouriez, mais avoue ne pas comprendre pourquoi l'armée prussienne se retirant on ne soit pas tombé sur l'arrière-garde, ce qui eût permis de changer la retraite en déroute. Il reçut au contraire de Dumouriez l'ordre de se retrancher dans une position telle qu'il ne pouvait agir ; il demanda des explications en déclarant que s'il ne les recevait pas avant minuit, il partait avec ses troupes à la poursuite des Prussiens. C'est du reste ce qu'il était en train de faire quand lui parvint l'ordre formel de s'arrêter, les représentants du peuple lui confirmant celui du général en chef.

Si on compulse les Mémoires de Damas, on se trouve de l'autre côté de la barricade, puisque cet écrivain était avec les Prussiens. Il dit avoir dormi dans la même pièce que le duc de Brunswick le soir de la bataille et avoir été stupéfait de l'entendre ronfler en homme content de son sort après la perte d'une si belle chance de victoire, car il n'admet pas que ce général n'ait pas volontairement abandonné une partie qui s'offrait très belle. « Comment se permettre, écrit-il, de croire qu'on dût à l'incapacité de M. le duc de Brunswinck, la nullité absolue du succès dans une occasion aussi simple à saisir ? Tout ne démontre-t-il pas la volonté de ne pas s'en servir ? Je l'ai trop suivi, trop observé pour ne pas croire à son talent au-dessus de ceux qui le jugent si défavorablement. Quand il manque d'habileté, de prévoyance et de détermination, c'est à sa conscience qu'il faut en appeler, mais point à son génie militaire... Il s'est persuadé qu'en montrant la force, il pourrait offrir la clémence et que, dans une guerre de fanatisme dont **lui-même approuvait la base,** il devait parvenir à éclairer sans jamais tenter d'abattre. La perte de M. le duc de Brunswick, dans cette campagne, doit être regardée comme l'ouvrage de l'adresse de ses ennemis, mais non comme celui de leur supériorité... Il a été dépassé par le temps que Dumouriez a su faire couler dans le vide des négociations » (1).

A plusieurs reprises, Damas insiste sur ce que le général français savait fort bien dans quel triste état se trouvait l'armée prussienne, car, sous de vagues prétextes, il envoyait six ou sept estafettes par jour rejoindre cette armée. Il eût donc été facile de la mettre à merci. Il préférait la ménager ; voici une plaisante anecdote qui prouve une mansuétude voulue.

Dumouriez renvoya au duc, avec l'escorte d'un trompette, son valet de chambre de confiance pris la veille, alors qu'il s'était éloigné quelque peu du convoi, il lui faisait en même temps remettre un billet dans lequel, par politesse ou ironie (on peut hésiter sur le choix de ces mots), il le complimentait sur les manœuvres qui avaient eu lieu la veille. Le duc répondit d'une façon non moins courtoise en laissant les patriotes continuer leurs mouvements sans chercher à les inquiéter.

Les échanges de bons procédés ne s'arrêtèrent pas là. Malgré la faible ardeur montrée à mener la poursuite, la débandade se mettra peu à peu dans l'armée prussienne ; on ne la talonnera guère, mais la dysenterie faisait des ravages et la démoralisation croissait de jour en jour ; toutefois, la complaisance des vainqueurs ne se démentait pas et on vit des soldats français aider leurs ennemis à dégager les pièces d'artillerie qui s'embourbaient dans les mauvais chemins transformés par la pluie en bourbiers dont les chevaux d'attelage n'arrivaient pas à les sortir.

Le lieutenant-colonel Lacoste, du 4e régiment de dragons, enverra le 24 septembre, à sa femme, une lettre tout à fait rassurante :

« Nous avons eu, écrit-il, ce soir, la meilleure nouvelle du monde; M. Dumouriez est allé dîner avec le roi de Prusse et demain, Kellermann y va aussi; le roi de Prusse ne veut plus de guerre, il demande à traiter pour les émigrés et que le roi soit constitutionnel comme il nous plaira ; enfin, on en est bien décidément à des propositions telles que le désir de la République peut seul y mettre obstacle ; hier au soir, en conséquence, les vedettes ont cessé de tirer les unes sur les autres et nos volontaires portaient la soupe à manger aux sentinelles prussiennes qui leur baisaient les mains, les embrassaient et se félicitaient avec eux comme bons amis, en même temps, nos volontaires leur portaient, en allemand, le décret de 100 livres de pension concernant les déserteurs, ainsi, quand il n'y aurait que ce point-là, le roi de Prusse y perdrait beaucoup, puisque, s'il cessait d'entrer aux arrangements qu'il a proposés, il resterait toujours auprès de ces troupes la certitude du sort qui les attendrait chez nous, opposé comme la nuit au jour, aux pendaisons que leur promettaient, de notre part, leurs officiers et les émigrés. Voilà notre position actuelle, j'ai cru qu'il valait la peine de t'en faire part par un exprès pour récompenser ton patriotisme.

« Kellermann, les princes français d'Orléans, M. de Valence sont venus ce soir me confirmer cette bonne nouvelle, que nous ne regardions que comme gazette de nos soldats ; ainsi, tu vois, c'est du très certain.

« Après en avoir fait part aux amis de la chose publique, tu devrais bien en faire enrager quelques aristocrates de ta connaissance ou plutôt, suivant les sentiments de ton âme, leur dire qu'il est plus que temps que tous les hommes se regardent décidément comme frères et oublient au plus tôt leurs torts respectifs. »

Le lendemain de la bataille, les Prussiens auraient pu encore, avec un peu de résolution et d'audace, retourner les événements en leur faveur, mais le découragement

(1) Louis-Charles Damas : Mémoires.



Le général Kellermann

s'était mis dans leurs rangs ; l'attitude inattendue de l'armée française, les hésitations, les tergiversations des chefs, l'abandon prématuré du champ de bataille avaient produit un désastreux effet moral. Toutefois, on ne bat pas immédiatement en retraite et Dumouriez reste inactif ; il y a une trêve et pendant celle-ci on cause.

Le 23 septembre, Frédéric-Guillaume envoie Manstein au camp français tâter le terrain pour des propositions de paix. Il entrait en rapport avec le Gouvernement français et une série d'entrevues aura lieu. Dumouriez écrit à Paris qu'il se proposait de réunir 80.000 hommes et, en attendant, de maintenir une espèce de « trêve » en amusant l'ennemi par de « vaines négociations ». Etaient-elles dans son esprit aussi vaines que cela ? — La chose est douteuse, car l'idée de détacher le roi de Prusse de la coalition demeurait en son esprit et il se trouvait mieux établi dans son camp pour faire de la diplomatie que dans n'importe quel autre poste. Un autre chef eût voulu agir et chasser l'adversaire, il préfère causer. On a l'impression que Dumouriez et Brunswick, ces deux fins renards, tout en paraissant vouloir se jouer l'un de l'autre, furent plutôt compères qu'adversaires.

On avait répondu de Paris au roi de Prusse que « la République (elle avait été proclamée le 21 septembre) ne pouvait entendre aucune proposition avant que les troupes prussiennes eussent définitivement quitté le territoire français ». Westermann et Benoit n'en continuèrent pas moins à reprendre des conversations que des incidents interrompaient parfois quand le ton des propositions réveillait des susceptibilités qui ne songeaient qu'à se rendormir.

Enfin, le 1er octobre, l'armée prussienne bat en retraite. « L'armée s'ébranle tristement et lentement. » « C'était, dira Gœthe, une sinistre parodie du désastre de Pharaon dans la Mer Rouge, car cavaliers et fantassins risquaient à tout moment de s'abîmer dans la fange rougeâtre des champs d'argile détrempés. »

Et les Français les laissent patauger, mais ne les talonnent pas. Les coalisés abandonnent l'Argonne, Verdun, Longwy et repassent la frontière. Le territoire est libéré.

Les questions suivantes se posent. Pourquoi, après leur proclamation incendiaire, les forces envahissantes battent-elles en retraite à la suite d'un combat peu acharné, ne laissent-elles aucune troupe dans les villes occupées et abandonnent-elles sans aucune résistance le territoire conquis ? Pourquoi les généraux français ont-ils remplacé la poursuite qui s'imposait par un accompagnement des plus anodins ? Chanter « La Marseillaise » et le « Ça ira », en plantant les chapeaux sur les baïonnettes donne mal l'impression d'une exploitation guerrière. Aider l'ennemi à sauver ses canons au lieu de les lui prendre, lui apporter la soupe, l'escorter gentiment jusqu'aux portes de sortie sont de bons témoignages de philanthropie ; l'humanité ne peut que s'en louer, mais quelles raisons peuvent justifier ces conduites paradoxales ?

Voilà deux généraux de valeur, dit-on, en présence ; l'un paraît satisfait d'avoir vu la victoire lui échapper, l'autre ne cherche pas à profiter de la sienne et il aide même son adversaire à souffrir le moins possible de sa défaite.

Les émigrés, en particulier, accusèrent Brunswick de s'être laissé acheter par Danton ; le pillage des diamants de la couronne (1) aurait permis à celui-ci d'être généreux, et il est prouvé que le duc qui, à cette époque, était écrasé de dettes, en acquitta pendant l'année 1792 pour plus de huit millions. Il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que des arguments sonnants aient été joints à des explications diplomatiques. Des amis de Danton admettent parfaitement qu'il y ait eu marché : « Faisons un pont d'or à l'ennemi, lui écrivait Noël, cette maxime de tous les temps trouve toujours son application. » Les fonds secrets sont souvent insondables et il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'ils aient trouvé un déversoir de ce côté.

Dumouriez aurait eu ainsi des facilités pour étoffer ses arguments. En tous cas, il est certain que même les auteurs qui veulent la justifier ne peuvent s'empêcher de s'étonner de sa conduite.

Il se vante d'imiter Fabius Cunctator en laissant les troupes d'Annibal se liquéfier au Camp-de-la-Lune et ne cherche nullement à les harceler, au contraire les palabres se succèdent les unes aux autres. Les Prussiens battent en retraite ; il ne fera rien pour changer celle-ci en déroute. Il peut les écraser à Grandpré et il les laisse passer et lorsque, le 2 octobre, il sera à Vienne-la-Ville, il ralentira la marche de ses lieutenants aussi bien celle de Kellermann, que celles de Stengel, de Dampierre et de Beurnonville. Ce n'est que le 5 octobre, alors que l'ennemi a quitté Grandpré, qu'il fait tirer quelques coups de canon qui sont plutôt une salve d'adieu poli que le harcèlement d'un poursuivant contre des fugitifs.

Avant, pendant et après la bataille, la conduite des deux généraux est énigmatique.

Brunswick, au début des opérations, a empêché le roi de Prusse de profiter de sa supériorité matérielle et morale pour presser l'offensive. Il n'a pas inquiété Dumouriez dans sa périlleuse marche de flanc et il n'a pas essayé de le devancer dans l'Argonne, ce qu'il eût pu faire facilement, il n'a pas profité de la prise de la Croix-aux-Bois le 13 septembre pour pousser de l'avant et a laissé à Dumouriez tout le temps nécessaire pour concentrer ses troupes et s'installer ;

(1) Les diamants de la Couronne furent retrouvés; ce sont d'autres bijoux du Trésor qui ne le furent pas. Il est fort probable qu'ils alimentèrent les fonds secrets.

enfin, nous avons vu son attitude le 20 septembre à Valmy.

Chuquet, qui a étudié longuement et minutieusement cette époque, ne croit pas à une entente entre Brunswick et Dumouriez. La cause de la rupture prématurée du combat tient pour lui au mauvais moral des assaillants et aux tiraillements qui existaient entre Brunswick, d'une part, Frédéric-Guillaume et Nassau-Siegen, envoyé par Catherine II, d'autre part. Il lui paraît difficile d'admettre qu'un général comme Brunswick puisse risquer sa réputation en pareille aventure et accepter de se faire battre. Quoi qu'il en soit, sa conduite paraît louche. Napoléon, à Sainte-Hélène, a dit : « Je n'aurais point osé demeurer dans les positions choisies par Dumouriez à moins qu'il n'y eût quelque négociation secrète que nous ignorons. » Or, Brunswick n'a pas abordé sérieusement ces positions défectueuses. Son inaction, son départ hâtif, l'attitude de son adversaire qui ne le presse en aucune façon, les relations par vedette ou à table, les négociations enfin, tout permet de conclure à une entente préalable (1).

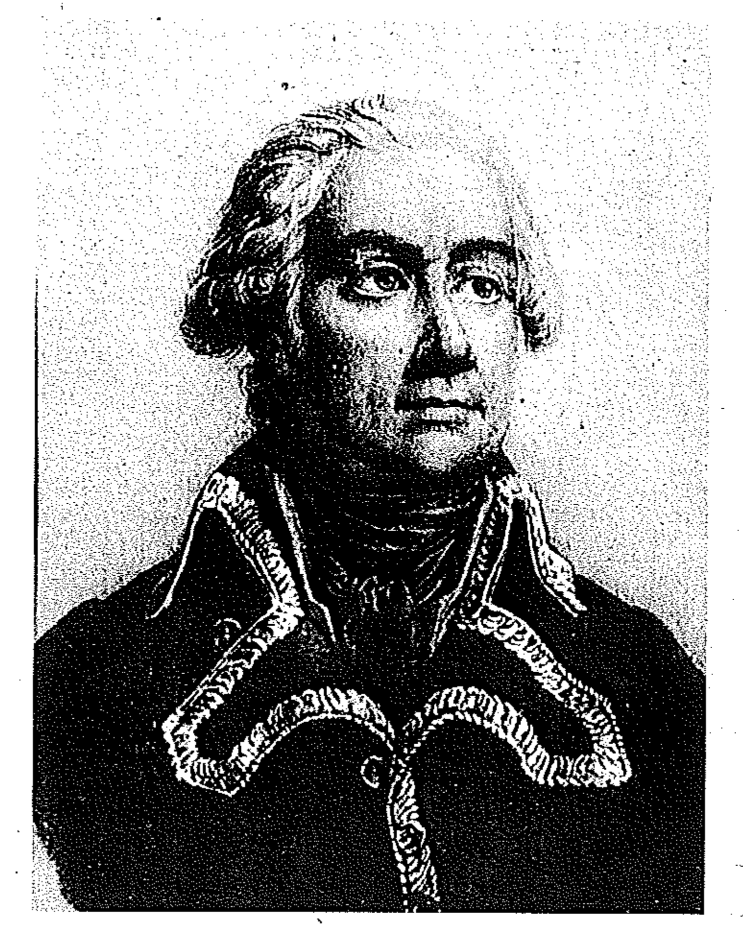
Ce ne peut être seulement comme remerciement de lui avoir sauvé la mise le 13 septembre après la Croix-aux-Bois que Dumouriez, pour lui rendre la pareille, ne le tarabuste pas pour hâter sa déconfiture.

Dumouriez est l'homme de Danton. Or, celui-ci voulait s'attirer la Prusse, donc ne pas l'accabler (2). La retraite des Prussiens lui suffisait ; il ne tenait pas à leur écrasement ; les ménager était un sûr procédé pour les détacher de l'Autriche. Quant à Dumouriez, bon général, sans doute, mais aussi politicien avéré, son plan était toujours d'attaquer l'Autriche dans les Pays-Bas qui, émancipés, se constitueraient en république fédérative sous la protection de la France. « Il espérait obtenir le consentement de l'Angleterre en lui cédant Tabago et en s'engageant à ne pas annexer la Belgique. Il se flattait de dissoudre bientôt l'alliance mal cimentée de la Prusse et de l'Autriche et il comptait sur la neutralité des princes allemands à qui la guerre ne pouvait qu'être nuisible et à qui il représentait que la France était la seule nation qui pût sauver la liberté germanique, c'est-à-dire la seule qui fût en état de la préserver des empiétements de l'Autriche et de la Prusse (3). »

Comment le contact put-il facilement s'établir entre les deux généraux. Deschamp est formel dans ses conclusions : « Le duc de Brunswick, écrit-il, le Grand-Maître de tout l'Ordre maçonnique, élu à Wilhelmsbad, avait été précisément choisi pour généralissime de la coalition. Or, il refusa systématiquement de subordonner son action à celle de l'armée des princes, ce qui eût évité de froisser le sentiment national et eût bien plus sûrement amené le triomphe des alliés, si son but réel eût été la restauration de la monarchie.

Mais il ne pouvait entrer dans ses projets de détruire l'œuvre de la Révolution. Il entra en négociations secrètes avec les hommes de la commune de Paris et Dumouriez, franç-maçon avancé lui-même, qui commandait en chef l'armée française. Ces négociations aboutirent à la retraite de Valmy que la légende révolutionnaire a transformée en victoire, mais qui ne fut qu'une trahison honteuse pour les deux partis (4). »

M. Gaston Martin, ayant brièvement résumé les faits, n'admet pas l'ingérence maçonnique et se moque des imaginations entrant en campagne parce que Dumouriez est dignitaire du G. O. et le duc Grand-Maître de la Stricte Observance Ecossaise. Il nie ainsi que Mathiez qu'une entrevue ait eu lieu la veille de la bataille entre les deux chefs ; il doit avoir raison, car la préparation du scénario n'eut pas échappé à la curiosité de Kellermann et des autres lieutenants, et plus tard ceux-ci y eussent fait allusion ; mais on a des motifs de croire à des prises de contact par des agents de liaison.



Le général Dumouriez

« Ceux qui ont des tendresses pour la Maçonnerie, écrit G. Martin, n'hésitent pas à deviner dans l'acte de Brunswick une adhésion de principe aux grandes idées directrices de la Maçonnerie. Il se retire pour ne pas gêner l'émancipation d'un peuple. Les adversaires de la société donnent une explication beaucoup plus compliquée de la conduite du prince allemand. Le duc de Brunswick est persuadé que les destinées de la France sont liées au sort de la monarchie ! S'il sauve celle-ci, il sauvera par là même le pays, qu'en sa qualité de Maçon il aspire à détruire, comme le royaume très chrétien par excellence, et le rempart du droit divin. Toute sa conduite est donc inspirée par cette pensée ; précipiter la perte de la France en aidant au triomphe des révolutionnaires, et subsidiairement en poussant le roi à l'abîme. Le manifeste de juillet a été le premier acte de ce plan, la dérobade de Valmy est le second. Dumouriez, un niais, puisqu'il s'est rallié aux idées émancipatrices, a été joué par les Prussiens. C'est, on le voit, du machiavélisme à la seconde et troisième puissance. »

Or, l'auteur combat ces deux hypothèses. Il fait d'abord remarquer qu'entre le G. O. et la Stricte Observance, les relations n'étaient ni cordiales ni étroites ; il pouvait y avoir entre leurs membres une sorte de vague fraternité, mais rien qui puisse amener entre les deux dirigeants une entente telle qu'elle pût aboutir à une vraie trahison de la part du Prussien. Il s'appuie sur ce fait que la Franc-Maçonnerie était à l'époque de la Révolution beaucoup plus **nationa-**

(1) Charles X dira un jour : « Je n'ai jamais bien su si Brunswick avait ou non reçu de l'argent ou des ordres pour se retirer. »
(2) Louis Madelin : Danton (Hachette).
(3) Grosjean : Mission de Sénonville, à Constantinople (Révolution française). Tomes XII et XIII.
(4) Deschamps : Les sociétés secrètes.

liste que de nos jours et ne voulait développer les relations internationales fraternelles que dans le **cadre de la patrie.** On ne conçoit donc pas que l'intérêt de la Prusse fut d'assurer la victoire des Révolutionnaires.

« Rien n'autorise, ajoute-t-il, à considérer le duc de Brunswick acquis aux idées de la Révolution ». « Si l'on relit le mémoire que lui adressait J. de Maistre pour la régénération de la Maçonnerie, on s'aperçoit très vite que l'idéal de ces Maçons et la Stricte Observance était une théocratie qui ne ressemblait ni de près ni de loin à la conception constitutionnelle et libérale que se faisaient du pouvoir des Maçons du G. O. »

Il explique la bataille de Valmy par des causes qui lui paraissent toutes naturelles. Tout d'abord, militairement parlant, l'armée prussienne se trouvait fort mal en point; état sanitaire déplorable par suite de la dysenterie, service de l'arrière déplorable, non-occupation des places fortes, ce qui rendait périlleuse la marche en avant. Puis il ajoute que Brunswick n'avait aucun désir de faire le jeu des Autrichiens et qu'il regardait plutôt du côté de la Vistule que vers la Seine, vu les difficultés qu'allait faire surgir le second partage de la Pologne. Mais M. G. Martin ne pourra s'empêcher de terminer son raisonnement par ces phrases : « Les Francs-Maçons n'ont pas trahi au profit de l'ordre la nation qu'ils servaient. Mais leur présence à tous les degrés de la hiérarchie bureaucratique, des conseils du roi aux bureaux des commis, leur a permis d'exercer sur la marche des événements le plus légitime et le plus efficace des contrôles ».

« Chacun dans sa sphère sait qu'il y a au-dessus et audessous de lui des frères dont le concours lui est acquis. Tous, animés d'un même idéal, se rendent compte que leurs efforts séparés ne sont que les mille détails d'un plan commun. Dans cette incohérente machine, grinçante de toutes parts, dont l'attelage gouvernemental tire à hue et à dia, ministres contre intendants, parlements contre bureaux, eux seuls poursuivent avec patience une œuvre continue et méthodique ».

Donc, c'est reconnaître que la Franc-Maçonnerie influe sur les événements. Les indécisions, les tergiversations des deux chefs, tous deux dignitaires et naturellement soumis à la même puissance occulte, ne sont pas sans laisser croire qu'ils jouent leur rôle dans cette œuvre continue et méthodique, pour employer les mêmes termes.

Et c'est pourquoi Hello et divers auteurs n'hésitent pas à expliquer ces tractations par l'effet des influences franc-maçonnes. Pour le premier, le fait que le duc de Brunswick, Grand-Maître de l'Ordre maçonnique élu au Convent de Wilhelmsbad, ait été précisément choisi pour généralissime des Alliés, s'explique par les intrigues maçonniques qui se nouaient autour des souverains pour les trahir. A Valmy, il devait remplir son rôle de Grand-Maître de l'Ordre (1).

Léon Pagès a voulu démontrer que Brunswick empêcha la victoire par calcul. « Il paralysa, divisa les troupes qu'il commandait, empêcha le roi de Prusse d'agir avec les 150.000 hommes qu'il pouvait réunir, simula seulement une attaque, puis ordonna une retraite. » Pour cet auteur, le départ fut surtout obtenu par le versement des sommes importantes auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

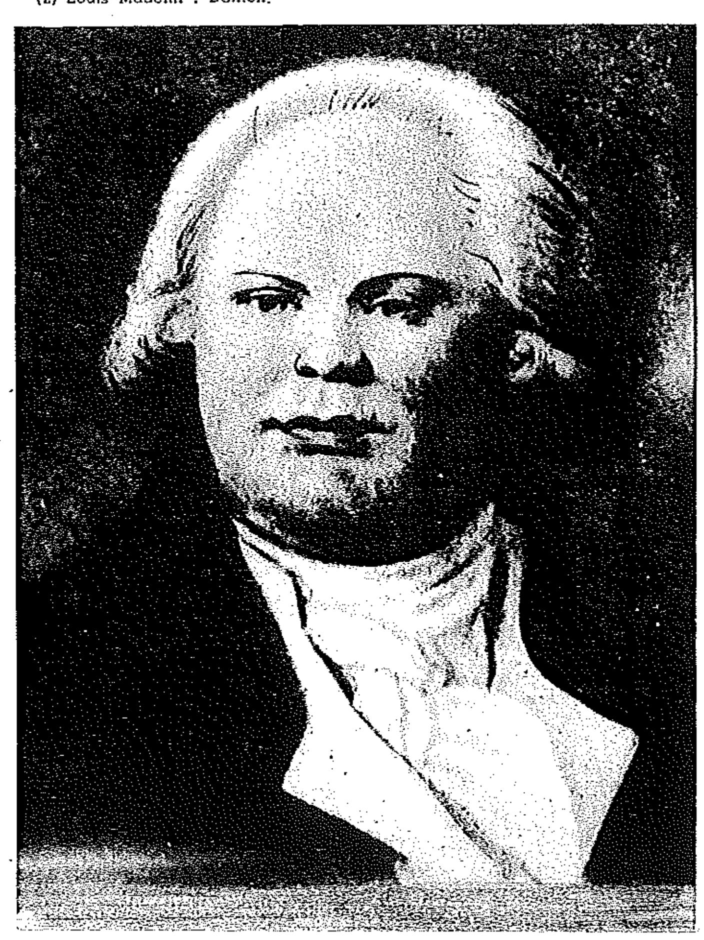
En étudiant les faits sous un autre aspect, on est frappé de l'attitude observée par Brunswick vis-à-vis des émigrés. L'invasion de la France par les Alliés a comme but avoué de rétablir la monarchie dans son lustre primitif et de rendre à Louis XVI sa puissance perdue. Avec eux se trouve le corps des émigrés, phalange qui se bat pour son monarque ; dans leurs rangs, il n'y a ni le comte de Provence, ni le comte d'Artois, mais il y a Condé et leur étendard est celui des Bourbons, il semblait logique de permettre à ces combattants volontaires d'acquérir gloire et prestige et de leur donner un rôle de premier plan. Or, comme le répétera Damas avec insistance, dans cette triste campagne, pour employer sa propre expression, les émigrés furent toujours traités en qualité négligeable, on ne leur procura jamais l'occasion de se distinguer ; on morcelait leurs troupes, on avait l'air de les traîner avec ennui à la remorque et de les considérer non comme des auxiliaires, mais comme des impedimenta en exagérant leurs défauts d'indiscipline et de mésentente pour n'avoir pas à les utiliser. C'est à se demander si Brunswick tenait tellement au succès des Bourbons et si la devise « Lilia pedibus destrue » ne hantait pas son esprit.

A l'armée de Dumouriez, le duc de Chartres commande une brigade formée par les 14e et 17e régiments de dragons, et son jeune frère le duc de Montpensier, l'accompagne comme aide de camp. On tiendra à les mettre en vedette, et Kellermann dira : « Les princes français ne m'ont pas quitté, ils se sont montrés au mieux. Chartres a déployé un grand courage et Montpensier un sang-froid que son extrême jeunesse rend encore plus remarquable. » On ne les a pas mis sous le boisseau, on les a fait agir et ils se sont brillamment tirés d'affaire.

On s'expliquerait alors le langage que Danton aurait tenu au jeune duc de Chartres quelque temps après Valmy : « Vous avez de nombreuses années devant vous ; la France n'aime pas la République, elle a les habitudes, les faiblesses de la Monarchie... qui sait ce que la destinée vous réserve ? » (2).

Car suivant son biographe, Louis Madelin, Danton n'était

(1) Hello : L'action maçonnique au XVIIIe siècle.
(2) Louis Madelin : Danton.



Danton

pas plus zélé le 21 septembre que la veille du 10 août pour la République. Il ne la croyait pas viable parce qu'il ne la croyait pas désirée. Et l'éminent historien ajoute : « A défaut du roi révolutionnaire, il s'est résigné à une république quasi conservatrice. Il voudrait qu'après avoir « traversé les orages », « passé par la sale démocratie », on aboutît à cette république qui ne saurait être « une république de visigoths ». « Après l'avoir fondée, on saurait l'embellir », paroles prononcées le 27 avril 1793, mais qui répondaient à ce qui se passait déjà en son esprit en 1792. La monarchie constitutionnelle était l'embellissement prévu. Les relations entre Danton et le duc d'Orléans sont certaines ; celles qu'il conserva toujours avec Laclos prouvent qu'il resta toujours en liaison avec le Palais-Royal et son action pour faire élire le duc d'Orléans à la Convention dévoile son arrière-pensée ; il tiendrait le père sous sa coupe, mais ses espérances sont fondées sur le fils, car le premier n'a que trop prouvé qu'aux heures décisives la peur l'emportera sur l'ambition. Après les journées des 5 et 6 octobre, Orléans n'a rien trouvé de mieux que de se réfugier en Angleterre, fuite couverte par le prétexte d'une mission royale ; après Varennes, alors que les intrigues de Laclos, de Danton, et de Brissot vont lui faire avoir la régence, il déclare aux Jacobins, le 25 juin 1791, qu'il rejette le trône et publie son manifeste qui se termine ainsi : « J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe du simple citoyen où je ne me suis placé qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours et que l'ambition serait en moi une conséquence inexplicable ». Il est vrai que cette déclaration lui fut presque dictée par Mme de Genlis, laquelle était franc-maçonne et qui était trop heureuse de voir rejaillir sur son élève, le duc de Chartres, les « refrains chaleureux que la cause du père inspirait la veille encore aux journaux ». Enfin, « Le Moniteur » du 17 septembre 1792 ayant promulgué l'arrêté de la Commune qui, sur sa demande, lui accordait ainsi qu'à sa famille le nom d'Egalité, il lançait un remerciement enthousiaste pour lui avoir choisi cette étiquette « si conforme à ses sentiments et à ses opinions ».

Louis-Philippe-Joseph Egalité était brûlé, mais il était Grand-Maître de la Maçonnerie, car sa démission ne date que du 22 février 1793, donc il était encore à ménager et à employer.

Si Dumouriez avait été lié d'amitié avec lui, depuis longtemps il l'avait jugé incapable de jamais faire le geste nécessaire pour réaliser son rêve. Il n'en était pas de même du fils. Homme de Danton et partageant ses idées, très ambitieux lui-même, le général français se voyait fort bien appelé à devenir une sorte de maire du Palais le jour où il serait appelé à restaurer ou plutôt à instaurer le régime auquel son protecteur et lui-même songeaient. L'heure n'était pas propice, mais elle pouvait et à son avis devait sonner. Cette préoccupation dominante sera plus tard le principal motif de sa trahison ; alors, dit-on, il voudra marcher pour Louis XVII, ce qui est assez improbable vu que Chartres était avec lui.

Pour le quart d'heure, l'essentiel était que les Alliés n'arrivassent pas à Paris. Leur victoire eût été l'effondrement des révolutionnaires. Or, nos troupes n'inspiraient qu'une médiocre confiance. On pouvait, en principe, compter sur la tenue au feu des soldats de l'ancienne armée, mais les volontaires n'avaient pas fait leurs preuves, et certains avatars ne militaient guère en leur faveur. La légende a été créée pour les besoins de la cause d'une victoire remportée par d'enthousiastes volontaires. Or, sur treize régiments ou bataillons, on ne trouve que deux unités de volontaires, ceux de Moselle et de Saône-et-Loire. Les autres éléments provenaient des anciens régiments Colonel-Général, Navarre, Viennois, Brie, Orléans, Conti, Chartres, Perche, Salm-Salm et Nassau. La cavalerie comprenait les hommes des anciens corps de hussards d'Estechazy, les dragons de Conti et de Chartres, les chasseurs d'Alsace, le Royal Bourgogne, le Royal Dragons, le régiment de la Reine. Mais même parmi ces régiments, les cadres étaient disloqués, la discipline flottante; si certains chefs énergiques avaient pu la rétablir, d'autres étaient à la merci des mutins, les parlotes déclamatoires n'avaient encore que trop d'influence. Un grand succès remettrait sans doute les choses en état, mais n'était-il pas aléatoire d'en courir le risque, et Dumouriez se demandait lui-même comment ses régiments supporteraient en rase campagne le choc des troupes aguerries. C'est la question qu'on se posait avec anxiété à Paris où la crainte régnait. Aussi Danton, l'audacieux, avait fait marcher le jeu des négociations secrètes et elles avaient réussi.

Dumouriez avait d'autant mieux suivi ses directives qu'elles répondaient à ses propres conceptions. Il serait le libérateur du territoire, et grâce à une heureuse propagande, serait le général vainqueur sans avoir eu grand risque à courir. Au jour voulu, à l'heure adroitement choisie, il pourrait, avec sa renommée, jouer un rôle prépondérant dans la politique de son pays. Débarrassé des ennemis qu'il va habilement faire partir du sol français, il pourra poursuivre son plan vers les Pays-Bas à la suite duquel il se considérera comme le maître de la situation et jouera, s'il le juge utile, le rôle de Monk, puisqu'il a son prétendant sous la main et qu'il saura ne pas se laisser évincer ou payer d'ingratitude.

Et son meilleur atout sera Brunswick. Il sait que ce dernier est achetable et on ne lésinera pas, mais s'il a pu le joindre et faire aborder certaines questions délicates avec lui, c'est parce qu'il y a la fraternité des Loges et que le sacrifice qu'on lui payait en espèces sonnantes répondait aux désirs de la Société Secrète qui maniait les fils de l'intrigue.

En effet, dans toute cette histoire, nous voyons les premiers rôles tenus par les Francs-Maçons Danton, Dumouriez, Brunswick, et au deuxième plan, le duc de Chartres qui n'est certainement pas sans savoir ce que dans l'avenir on compte faire pour lui.

L'énigme de Valmy qui paraît très difficile à déchiffrer semble moins insoluble quand on cherche à pénétrer dans les arcanes de la Maçonnerie. L'ardeur même des F∴ mise à nier leur ingérence dans cette action est un argument de plus pour la constater et expliquer pourquoi tout s'est passé avant la bataille comme si Brunswick, lancé à la poursuite de Dumouriez, avait peur de le rattraper, comme si, une fois le contact pris, le général prussien ne voulait pas d'une bataille heureuse et finalement pourquoi Dumouriez mit un soin particulier à ne pas gêner la retraite de son adversaire.

E. HERBILLON.



LA DISPERSION des LOGES ITALIENNES





LES PUISSANTES ATTACHES DE LA F.·.-M.·. ITALIENNE

Le gouvernement hongrois est le premier des gouvernements d'ordre qui ait détruit la F.·.-M.·.. Le second est le gouvernement italien. Ils ont procédé de façons différentes, car les circonstances qui les ont amenés à prendre cette décision n'étaient pas les mêmes ; au surplus, ils ne se sont pas heurtés aux mêmes difficultés.

C'est après la révolution bolchevique et la fuite de Bela Kuhn que le régent Horthy a ordonné des perquisitions dans les Loges maç.·.. Il y a trouvé la preuve que la très grosse majorité des FF.·.-MM.·. de Hongrie étaient juifs et qu'un grand nombre de ces juifs avaient pris une part active à la révolution.

Le sentiment d'horreur laissé par la dictature rouge était assez profond pour permettre au régent d'arrêter contre la Maçonnerie des mesures radicales. Il les prit et rencontra d'autant moins de difficultés que les Maçons hongrois étaient peu nombreux et presque tous de race juive ; seuls quelques rares fonctionnaires durent être licenciés ; la répression ne troubla ni la vie parlementaire, ni les intérêts de toute une classe de citoyens.

Il en alla tout autrement en Italie : introduite dans ce pays entre 1775 et 1780, la F.·.-M.·. y avait suivi l'impulsion donnée par la Révolution française de 1789. Elle avait été fort active au Piémont et à Naples où elle avait fondé la République parthénopéenne ; au XIXe siècle, elle s'était rangée derrière Mazzini et Garibaldi. Ce dernier avait été Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil d'Italie et était devenu Grand Maître de la Maçonnerie Unifiée quand la réalisation de l'unité italienne avait rendu possible une fusion des Obédiences maç.·..

Avec Mazzini et Garibaldi, la F.·.-M.·. avait soutenu le **Risorgimento** et assisté, dans ce but, les **Carbonari.**

La F.·.-M.·. avait donc des attaches puissantes dans le pays ; elle avait dirigé la renaissance italienne du XIXe siècle ; elle y avait gagné des sympathies enthousiastes qui lui avaient permis de recruter des adhérents dans toutes les élites italiennes : politique, militaire, administrative et économique.

Rares étaient les hommes capables de se rendre compte que la formation de la nation italienne n'était pas une fin en soi pour la Maçonnerie, mais que la nation italienne, comme toutes celles auxquelles la F.·.-M.·. avait donné le jour, devait être transformée en simple section de cette Internationale que la Maç.·. appelait de ses vœux depuis sa fondation.

L'appui donné par la F.·.-M.·. à la révolution marxiste depuis 1920 ouvrit bien quelques yeux, mais la F.·.-M.·. disposait de trop de complicités intéressées pour que les hommes d'Etat conscients du péril engagent la lutte sans prendre les plus extrêmes précautions. Le monde subissait alors la dictature absolue des Loges ; il était à craindre que celles-ci ne laissent pas tomber une de leurs citadelles sans lancer de violentes contre-attaques.

LE « BALUSTRE » DU F.·. TORRIGIANI

Dès 1912, au Congrès d'Ancône, M. Mussolini avait compris que la F.·.-M.·. entraverait toute œuvre politique qu'elle ne pourrait capter à ses propres fins ; il avait fait voter une motion d'incompatibilité entre le parti socialiste dont il était le chef et la Maçonnerie.

A son arrivée au pouvoir, la question se reposa à son esprit : il prépara, sans tarder, le peuple à la dissolution des Obédiences maçonniques.

Le F.·. Torrigiani, Grand Maître du G.·.-O.·. d'Italie, le sentit ; il fit circuler dans les Loges un « balustre » rappelant les fascistes au « respect des traditions libérales et démocratiques du **Risorgimento** » (19 octobre 1922).

La Maçonnerie, y disait-il, conserve précieusement un patrimoine de croyances civiques considérées par elle comme des conquêtes intangibles du progrès... Les francs-maçons savent qu'il s'agit là de choses sacrées pour lesquelles notre tradition glorieuse et héroïque nous enseigne que c'est un privilège de vivre et de mourir.

Comme il craignait que l'audace de ce message n'attirât sur les Loges les foudres des Chemises noires, le F.·. Torrigiani accorda, le 30 décembre 1922, au **Giornale d'Italia** une interview où il déclara que la Maçonnerie devait « coopérer au succès du gouvernement de Mussolini ainsi que l'exigeait l'intérêt national ». A cette étonnante déclaration, son interlocuteur objecta que les FF.·. italiens de Paris avaient adopté une attitude d'opposition intransigeante. Torrigiani répondit que s'ils dépendaient de lui, ils obéiraient à ses directives ou sortiraient de l'Ordre. Pour achever de se couvrir, il retira au F.·. Triaca, membre de la L.·. **Italia**, de Paris, le titre de Garant d'Amitié du Grand-Orient d'Italie auprès de la G.·. L.·. de France.

En réalité, cette procédure était guidée par des raisons d'intérêt tactique et non par un manque de courage, car Torrigiani, de même que le Vice-Grand Maître, le général Capello, se montrèrent pour le Parti fasciste des adversaires redoutables. Torrigiani avait une haute idée de ses fonctions de Grand Maître : jamais, avant la marche sur Rome, il n'avait répondu à l'invitation d'un ministre et c'est toujours les secrétaires d'Etat qui étaient venus à son bureau du Palais Giustiniani.

LA S.·. MARIA RYGIER

Les antimaçons d'Italie eurent aussi à compter avec la S.·. Maria Rygier, 30° du Droit Humain. C'était une femme ardente qui avait réussi à prendre la tête d'organisations en apparence fort éloignées de la F.·.-M.·.: la **Ligue des Femmes patriotes**, le **Comité national pour l'annexion de Fiume et de la Dalmatie**, l'**Union antibolcheviste de Rome.** Tant qu'elle le put, elle maintint ces organisations dans la zone d'influence de la F.·.-M.·. afin d'éviter tout rétablissement d'un véritable régime d'autorité.

Elle fut très sensible au reproche d'internationalisme adressé par ses adversaires à la Maçonnerie ; aussi donna-t-elle à ses œuvres de propagande un accent patriotique

très fait pour tromper les profanes, mais qui ne pouvait donner le change aux initiés, car ceux-ci sentaient bien que, sous sa plume, le mot de patrie avait le sens abstrait qui lui est habituellement donné dans les Loges et que, chez elle, l'amour de l'Humanité dominait tout autre.

Elle l'a avoué, d'ailleurs, dans la préface de son livre : **La Franc-Maçonnerie italienne devant la guerre et devant le fascisme.** Cette préface est animée par la flamme que l'on retrouve dans tous ses écrits. Elle fait un singulier contraste avec le style prudemment nébuleux des auteurs maçons :

J'aime éperdument ma Patrie, l'Italie immortelle aux prodigieux renouveaux. Je l'embrasse, à genoux, dans la poussière de son sol, sur les pierres de ses monuments, au front de ses nouveau-nés, et dans les plis de son drapeau. Je ne suis qu'une flamme, qui brûle, en perpétuelle adoration devant son Autel, — devant toutes ses tombes et devant tous ses berceaux.

Mais, par-dessus cela même, je connais une passion plus grande encore : le noble orgueil de me rattacher à une parenté plus haute, d'appartenir à l'élite pensante de l'humanité, d'être une frêle enveloppe où brille la lumière de l'intelligence. Et je n'admets d'autre universalité, — ni d'autre internationalisme, — que la « Chaîne d'union » des Initiés et des Intellectuels de tous pays et de toutes races, encerclant le globe de leur étreinte puissante, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, dans l'éternel présent et l'unité indivisible, malgré la multiplicité des formes et des apparences, de l'unique Esprit.

Cette déclaration révèle l'immensité de l'orgueil des FF.·.-MM.·. italiens : ils avaient une si haute idée de leur force qu'ils croyaient vouées à l'échec toutes les attaques dirigées contre eux. Ils avaient tout préparé, d'ailleurs, en Italie, à l'étranger en vue d'une résistance victorieuse.

Les Chemises noires avaient fait des expéditions punitives contre quelques Loges. Les FF.·.-MM.·. firent le signe de détresse et le F.·. Harding, 32°, président des Etats-Unis, intervint : il protesta contre ces violences et refusa de recevoir le prince Caëtani, qui devait lui remettre ses lettres de créance, tant que le gouvernement italien n'aurait pas garanti, d'une façon formelle, la sécurité des Enfants de la Veuve.

LE PARTI FASCISTE SE DEFEND CONTRE LE NOYAUTAGE MAÇ.·.

D'autre part, les Maçons s'étaient glissés dans les rangs des Fascistes. Ils espéraient bien, grâce à l'habileté de leur « noyautage », paralyser l'action du parti.

Le Grand Conseil vit le danger ; le 13 février 1923, il adopta un ordre du jour sommant les Fascistes FF.·.-MM.·. de choisir entre leur qualité de fasciste et celle d'adhérent à la Maçonnerie.

Le voici :

Le Grand Conseil fasciste, ayant examiné la question des rapports entre la Maçonnerie et le fascisme, mise en discussion dans la séance du 12 février,

Considérant que les derniers événements politiques et certaines manifestations et résolutions récentes de la Maçonnerie donnent lieu à penser que celle-ci poursuit un programme et emploie des méthodes qui contrastent avec les directives et l'action du fascisme :

Invite les fascistes qui sont Maçons à choisir entre leur qualité de membres du parti national fasciste et celle d'affiliés à la Maçonnerie. Car, pour les fascistes, il ne saurait y avoir qu'une seule discipline, celle du fascisme, une seule hiérarchie, celle du fascisme, une seule obéissance : l'obéissance absolue, dévouée et quotidienne au « Duce » et aux chefs du fascisme.

Les fascistes FF.·.-MM.·. essayèrent de profiter du secret maçonnique pour rester dans les rangs du parti. Mal leur en prit : ceux dont les noms furent trouvés dans des documents maçonniques ou que des Chemises noires reconnurent au cours d'incursions en Loge furent soumis à des bâtonnades et à des purges qui retirèrent à de nombreux FF.·. l'envie de jouer au plus fin avec le fascisme.

Les membres du Rite écossais furent pourtant invités par leur chef, le Souverain Grand Commandeur Palermi, 33°, à poursuivre la comédie. Ce personnage multipliait les bassesses à M. Mussolini, espérant, grâce à des déclarations trompeuses d'adhésion au fascisme, obtenir la survie du Rite écossais dans la péninsule.

Le lendemain du vote de la résolution du Grand Conseil, il convoqua au Palais de la place du Jésus un collaborateur du **Giornale d'Italia** et le surlendemain, 15 février 1923, les lecteurs de ce journal furent à même de méditer une note sur la possibilité qu'auraient eue les Maçons du Rite écossais fidèles à la hiérarchie fasciste, de continuer leur action :

Le Suprême Conseil du Rite Ecossais... ayant vu la délibération du Grand Conseil fasciste, par laquelle les fascistes sont invités à « choisir » entre le parti et la Maçonnerie, parce que « les derniers événements politiques et certaines manifestations et résolutions de la Maçonnerie donnent lieu à penser que celle-ci poursuit un programme et emploie des méthodes qui contrastent avec les directives et l'action du fascisme » ;

Estimant que ce reproche ne concerne que le Grand-Orient, qui précisément ces jours-ci adoptait une attitude et émettait des vœux qu'une note officieuse a aussitôt déplorés, comme contraires au programme et aux méthodes du parti fasciste ;

Rappelant que le Suprême Conseil de la place du Jésus, après avoir chaleureusement soutenu l'avènement du fascisme, a manifesté à plusieurs reprises son adhésion fervente au Gouvernement présidé par Son Excellence Mussolini, dont il approuve sans réserve tous les actes et déclare considérer la haute Hiérarchie fasciste comme l'expression légitime de la volonté nationale, à qui tous indistinctement, et sans en excepter quelque Association que ce soit, doivent être subordonnés ;

Rappelant le serment de fidélité pleine et entière prêté par l'Ordre à Mussolini et à son gouvernement ;

Rappelant la « Déclaration de principes », en conformité de laquelle l'Ordre n'exerce aucune autorité sur les individus, mais proclame que ceux-ci ont l'obligation d'obéir aveuglément aux ordres de leur Parti et des Chefs de leur Parti et que les adeptes de la Maçonnerie ne doivent jamais contrevenir à leurs devoirs de fonctionnaires, d'officiers de l'Armée ou de la Marine, et de citoyens ;

Cohérent à ce qui précède :

Reconnaît que l'ordre du jour voté par le Grand Conseil fasciste est logique, nécessaire à la sauvegarde de la Nation, menacée dans sa triomphale revanche par des menées que notre Suprême Conseil a lui-même dénoncées dans un récent communiqué : (celui du 12 janvier 1923) ;

Et confirme que les fascistes affiliés à notre Ordre obéissent dévotement à la hiérarchie du Parti, supérieure à toutes les contingences, et que, partant, ils peuvent continuer à servir la Patrie et l'Organisation fasciste, fidèles et disciplinés au « Duce » suprême Benito Mussolini et à son gouvernement.

M. Mussolini connaissait le danger de semblables manœuvres ; il ne se laissa pas séduire par ce langage trompeur et déclara, au début d'août 1924, que les deux Maçonneries procédaient du même esprit étranger au fascisme :

Les deux Maçonneries, celle du Palais Giustiniani (le Grand-Orient) et celle de la place du Jésus (le Suprême Conseil du Rite Ecossais) sont également composées d'hommes qui, par leur mentalité, leur origine et leurs idées, sont nécessairement antifascistes, même si, pour des raisons de rivalité et de concurrence, l'une d'elles semble vouloir se rapprocher du gouvernement. En réalité, elles sont les rameaux d'un même tronc, et sont pareillement répugnantes à l'esprit, à la foi, à la théorie et à la pratique du fascisme.

LA MOTION ANTIMAÇ.·. d'AOUT 1924

Cette déclaration fut suivie du vote par le Grand Conseil d'une seconde motion antimaçonnique (4 août 1924).

Celle-ci ne se cantonnait pas aux questions d'affiliation ; elle plaçait le problème sur le terrain plus élevé de la doctrine et concluait à la nécessité de la lutte contre la Maçonnerie, « truchement d'organisations étrangères » en opposition avec le fascisme comme à tout mouvement essentiellement national :

Le Conseil national du parti fasciste, ..

Ayant présentes à la pensée les paroles par lesquelles le « Duce » a défini la conduite de la Maçonnerie envers le parti ;

Considérant que la Maçonnerie a toujours été en Italie le truchement d'organisations étrangères, telles que le méthodisme américain, le radicalisme français, et la racaille démocratique de tous les pays ;



Le F.·. juif Bela Kuhn.

que les oppositions au fascisme, comme à tout mouvement exclusivement national, ont constamment trouvé auprès de la Maçonnerie l'hospitalité la plus complaisante, pour se concerter et s'organiser ;

que le fascisme doit, de par sa nature même, être l'adversaire des doctrines universalistes, son but étant de fortifier l'individualité impériale de la Nation italienne et de proscrire toute Universalité qui ne soit pas celle de Rome ou celle de l'Eglise catholique ;

qu'il n'est pas conforme à la morale fasciste d'admettre qu'un militant du parti puisse, en même temps, être membre d'une société secrète, laquelle autorise, par surcroît, ses adeptes à dissimuler leur affiliation en prêtant de faux serments ;

Décide :

de proclamer, comme des données essentielles du programme fasciste, non seulement le caractère nettement antidémocratique du parti, mais encore la suprématie absolue, nécessaire et permanente de l'idée de patrie sur toutes les théories humanitaires et universalistes ;

d'inscrire parmi les principaux objectifs de son action politique la lutte contre la Maçonnerie ;

de déclarer incompatible la qualité de fasciste avec l'adhésion à quelque société secrète que ce soit, et notamment à la Maçonnerie, tant du Palais Giustiniani que de la place du Jésus.

C'était la déclaration de guerre.

LE CONGRES MAÇ.·. DE NAPLES

La F.·.-M.·. du Droit Humain y répondit en demandant à la S.·. Maria Rygier de présenter un rapport contre le fascisme au congrès qu'elle réunissait à Naples du 1er au 3 novembre 1924.

Maria Rygier le fit avec une véhémence qui pourrait lui mériter dans l'histoire le titre de **Pasionaria** de la F.·.-M.·. italienne.

Après avoir dit que le fascisme trahissait l'œuvre du **Risorgimento**, elle rappela les deux motions du Grand Conseil. Le fascisme, écrivait-elle, a « follement » déclaré son hostilité à la Maçonnerie. Il aurait dû se souvenir que d'autres régimes, plus puissants que lui, ont succombé pour avoir « défié la juste vengeance de la Maçonnerie ». Il tombera, lui aussi, pour avoir commis « la même faute » :

...La Maçonnerie ne peut pas voir sans douleur l'Etat italien dépouillé de son caractère laïque, car cet Etat est, en grande partie son œuvre à elle, l'œuvre des associations secrètes qu'elle a créées et dirigées, non pas certainement pour que la nouvelle Italie se prosternât au pied du Vatican.

Il n'était pas même nécessaire que le fascisme, sous l'inspiration des nationalistes, qu'il espérait réussir à assimiler, et qui au contraire le tiennent désormais prisonnier, s'étant emparé du Ministère de l'Intérieur, de la presse du parti et des plus importantes charges de la hiérarchie fasciste — proclamât son incompatibilité avec la Maçonnerie, pour que celle-ci combattît en lui l'adversaire de ses doctrines, et surtout de ce principe d'universalité, qui est la raison même de son existence.

Mais le fascisme a voulu follement déclarer et confirmer, par deux distinctes délibérations de son Grand Conseil, son hostilité envers la Maçonnerie. Il a fait pis encore : il a osé des provocations et des persécutions telles que seulement l'intolérance religieuse en avait commis contre la Maçonnerie, en des siècles de ténèbres dont le retour semblait désormais impossible. Sans se préoccuper de l'impression d'horreur que de semblables excès pourraient susciter à l'étranger, ni des représailles qu'ils pourraient attirer sur l'Italie, les fascistes, avec l'inconscience et l'aveuglement qui caractérisent toute leur action, ont pris d'assaut les Loges, se sont emparés des symboles sacrés qu'ils ont profanés sur les voies publiques; ils ont imprimé dans leurs journaux des listes de proscription, où ils dénonçaient chaque maçon comme un Ennemi de la Patrie ; ils ont interprété calomnieusement et comme aurait pu le faire la haine cléricale, les fragments de nos rituels que la trahison ou la violence leur ont livrés.

La Maçonnerie dédaigne les jugements défavorables que les profanes, dans leur ignorance, expriment à son égard ; car étant la dépositaire d'une vérité supérieure et occulte, elle sait qu'elle ne peut trouver qu'en elle-même la mesure de sa propre valeur. Mais il n'est pas dans les habitudes de la Maçonnerie de pardonner les attentats contre sa sécurité, contre le secret dont elle entoure ses travaux, contre la réputation de ceux qu'elle initie à ses Mystères, parce qu'elle les estime les plus dignes, par le caractère et par l'intelligence, d'entre leurs contemporains.

D'autres régimes, plus puissants que le fascisme, gardés par le prestige de traditions séculaires, protégés par le souvenir de leurs bienfaits passés envers la Nation, soutenus par la force de la coutume et la solidarité des intérêts moraux et politiques qu'ils représentaient, sont tombés, pour avoir défié la juste vengeance de la Maçonnerie.

Le fascisme tombera donc lui aussi, à cause de la même faute et sous la même révolte...

Pour conclure, Maria Rygier conseillait une savante pénétration des partis socialiste et populaire (démocrate chrétien), afin de les amener à une action commune de masses contre le fascisme.

Cette suggestion fut approuvée par le Congrès.

LE SIGNE DE DETRESSE AU G.·.O.·. DE FRANCE

Maria Rygier, qui avait des amis au Grand-Orient de France, s'empressa de leur communiquer son rapport.

Soucieux de témoigner à la F.·.-M.·. italienne dans l'angoisse l'assurance de leur solidarité, ceux-ci le publièrent dans l'**Acacia** de janvier 1925, en même temps que la motion approuvée à l'unanimité par le Congrès de Naples et dont voici la reproduction :

Le Congrès,

Après avoir examiné la situation anormale créée dans le pays par les continuelles violences fascistes qui brisent l'unité morale de la Nation et déshonorent l'Italie en face du monde, et par une politique gouvernementale réactionnaire et contraire à la constitution, qui renie les plus nobles traditions du peuple italien ;

exprime les sentiments les plus chaleureux de sympathie et de solidarité à toutes les victimes de la persécution, et surtout aux Maçons de tous les Rites, contre lesquels le fascisme s'est fait l'instrument de la haine des séculaires ennemis de la Maçonnerie ;

salue avec joie les signes de réveil de la conscience nationale, qui s'affirme de nouveau sur les principes, vainement méconnus, de la liberté et de l'égalité, préparant ainsi le retour à l'égalité et à la concorde entre les fils d'une même terre ;

et tandis qu'il s'associe en esprit à la commémoration de la victoire, célébrée par les combattants, il rappelle avec vénération le sacrifice des morts et des mutilés de la guerre, qui s'immolèrent, non pour replonger l'Humanité dans un état de barbarie et d'oppression,

mais pour assurer le triomphe du droit et de la fraternité entre les peuples.

Cependant, le journal **Roma fascista**, fondé en juillet 1924, faisait une vigoureuse campagne contre les FF.˙.-MM.˙. ; il publiait des listes de FF.˙., des rituels, réclamait l'épuration de l'Administration et lançait l'idée d'un referendum contre la Maçonnerie.

Une fois encore, le Grand-Orient de France tint à montrer aux antimaçons d'Italie que les FF.˙.-MM.˙. trouveraient tous les secours possibles près de lui. Au mois de mars 1925, l'**Acacia** publia la motion suivante adoptée peu auparavant par le Conseil de l'Ordre :

Fidèle à ses principes et à ses traditions, le Grand-Orient de France ne saurait rester étranger aux événements heureux ou malheureux qui touchent l'universalité des Francs-Maçons répandus sur toute la surface du globe.

Constatant qu'au cours de manifestations violentes la Franc-Maçonnerie italienne a eu la douleur de voir un certain nombre de ses Loges détruites et plusieurs de ses membres outragés, dans leur personne et dans celle de leurs familles, le Grand-Orient de France adresse au Grand-Orient d'Italie l'expression de ses sentiments émus et de fraternelle solidarité.

Cet ordre du jour n'avait pas, sans doute, la flamme des discours de Maria Rygier, mais le G.˙.-O.˙. de France suppléait à son défaut d'éloquence par une action discrète, efficace contre les adversaires de ses amis. Le gouvernement italien s'en aperçut lors des affaires Garibaldi et Matteoti.

LA LOI SUR LES SOCIETES SECRETES

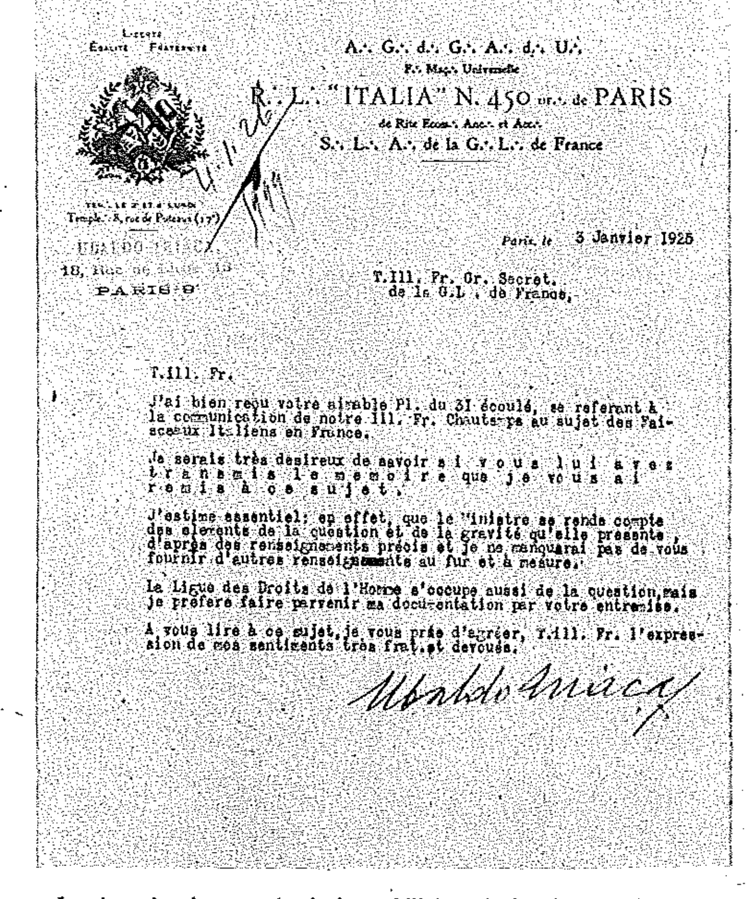
Cette guérilla ne fit pas renoncer M. Mussolini à son projet. Après s'être débarrassé du ministre de la Justice Oviglio qui, depuis deux ans, s'opposait au dépôt d'une loi contre la Maçonnerie et l'avoir remplacé par M. Rocco, il fit présenter son projet à la Chambre par ce dernier.

L'article premier de cette loi avait pour but de percer le secret des Loges : il obligeait toutes les associations à « fournir aux autorités de police, à la sommation des dites autorités, et ce dans un délai de deux jours : copie du procès-verbal de fondation, les Constitutions et règlements intérieurs, les listes nominatives des membres du Conseil directeur et des simples affiliés, ainsi que les informations supplémentaires qui pourraient éventuellement leur être demandées ». Une peine de prison qui ne pouvait pas être inférieure à trois mois et une amende de deux mille à six mille lires étaient prévues pour ceux qui refuseraient de faire les déclarations requises. Quant aux déclarations fausses ou incomplètes, elles étaient punies d'une année au moins de réclusion et d'une amende de cinq mille à trente mille lires, ainsi que de cinq ans d'interdiction des offices publics. Dans tous les cas (omission, déclaration fausse ou incomplète), le préfet de la province pouvait, en outre, ordonner la dissolution de la société fautive.

L'article 2 du projet visait les fonctionnaires de toutes catégories. Le fait, pour les agents de l'Etat, des départements et des communes d'appartenir, « fût-ce à titre de simple membre, à une association constituée dans le Royaume ou à l'étranger et agissant d'une façon même partiellement clandestine, ou astreignant au secret ses affiliés », entraînait « la révocation, la privation du grade ou de l'emploi, en un mot le licenciement ».

Afin de permettre à l'Etat d'assurer son contrôle, obligation était faite aux fonctionnaires de déclarer « s'ils avaient appartenu ou appartenaient, même en qualité de simples membres, à des sociétés, groupements ou instituts de quelque nature que ce soit, dans le Royaume ou à l'étranger ».

Le 21 avril 1925, le F.˙. Torrigiani lança un « balustre » de protestation contre cette législation. Il y rappelait une sentence de Lessing sur la force des gouvernements qui laissent vivre la Maçonnerie. La voici :



Liberté Égalité Fraternité

A.˙. G.˙. d.˙. G.˙. A.˙. d.˙. U.˙.
F.˙. Maç.˙. Universelle
R.˙. L.˙. "ITALIA" N. 450 Or.˙. de PARIS
de Rite Ecoss.˙. Anc.˙. et Acc.˙.
S.˙. L.˙. A.˙. de la G.˙. L.˙. de France

Temple : 8, rue de Puteaux (17e)

[illegible]
18, [illegible]
PARIS-9e

Paris, le 3 Janvier 1925

T.Ill. Fr. Gr. Secret.
de la G.L. de France,

T.Ill. Fr.

J'ai bien reçu votre aimable Pl. du 31 écoulé, se referant à la communication de notre Ill. Fr. Chautemps au sujet des Faisceaux Italiens en France.

Je serais très desireux de savoir si vous lui avez transmis le memoire que je vous ai remis à ce sujet.

J'estime essentiel, en effet, que le Ministre se rende compte des elements de la question et de la gravité qu'elle presente, d'après des renseignements précis et je ne manquerai pas de vous fournir d'autres renseignements au fur et à mesure.

La Ligue des Droits de l'Homme s'occupe aussi de la question, mais je prefere faire parvenir ma documentation par votre entremise.

A vous lire à ce sujet, je vous prie d'agréer, T.Ill. Fr. l'expression de mes sentiments très frat. et devoués.

Ubaldo Triaca

Le signe le plus certain de la stabilité et de la vigueur d'un gouvernement a toujours été la liberté qu'il a laissée à la Maçonnerie de vivre à ses côtés ; et aujourd'hui encore, c'est une preuve infaillible de la faiblesse et du manque de confiance en soi-même d'un Etat, que de ne pas tolérer franchement la Maçonnerie, qu'il n'en sera pas moins, inéluctablement, obligé de supporter.

Si le F.˙. Torrigiani s'exposa, non sans courage, aux coups du fascisme, il commit, du point de vue tactique, une erreur ; il déclara dans son « balustre » que la Maçonnerie ne tenterait même pas d'esquisser un mouvement d'opposition à la proposition de loi, estimant que les Chambres étaient impuissantes à résister à la volonté du gouvernement. Il ajouta, enfin, que les fonctionnaires feraient un « sacrifice inutile » en affrontant le licenciement et la misère, plutôt que de se séparer de la Maçonnerie.

Maria Rygier affecte de croire que, sans cette déclaration les Maçons auraient pu organiser une résistance victorieuse. Nous en doutons. Quoi qu'il en soit, le vote de la loi fut acquis sans peine à la Chambre le 19 mai 1925.

Il provoqua une vive émotion dans les milieux maçonniques de l'étranger.

LA PROTESTATION DES FF.˙. AMERICAINS

Le 30 juin 1925, un groupe de FF.˙. américains d'origine italienne se réunit dans le Temple baptiste du Rédempteur, à l'Or.˙. de Washington, et adopta l'ordre du jour de protestation que voici :

Nous, Francs-Maçons d'origine italienne, réunis en Convent dans la Capitale de cette grande Nation, nous attestons notre sympathie fervente à nos FF.˙. d'Italie, et notre ressentiment de l'injustice dont ils sont menacés.

Nous délibérons en outre de faire usage de tous les moyens honorables pour remédier à la douloureuse condition de nos FF.˙. infortunés, afin qu'il soit permis aux citoyens intelligents de l'Italie de répandre l'Evangile de la Vérité, qui est contenu, en sa véritable essence, dans la Fraternité maçonnique et dans l'Art Royal.

Encouragée par les protestations de ce genre qui furent lancées des points les plus différents du globe, la Commission sénatoriale tenta de repousser la loi. Elle montra une hostilité particulière au paragraphe de l'article 2 qui demandait compte aux fonctionnaires, non seulement de leur conduite présente, mais encore de leur passé en étendant l'enquête aux associations dont ils avaient fait partie antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi ; ce qui rendait tous les Francs-Maçons actifs ou en sommeil passibles de licenciement. Le danger était d'autant plus grave que cet article frappait de révocation les membres de sociétés même partiellement secrètes.

La Commission nomma rapporteur un ancien libéral, le sénateur Bonicelli, et lui donna le mandat précis d'introduire dans le texte plusieurs amendements et, surtout, d'en faire disparaître la clause « odieuse » (Maria Rygier **dixit**) de la rétroactivité.

Pour briser toute tentative d'obstruction, le Parti fasciste déchaîna des manifestations contre les Loges de Florence. Puis, comme l'avertissement ne semblait pas compris, le général Luigi Capello, Vice-Grand Maître de la Maçonnerie, fut arrêté, le 4 novembre 1925, sous la double inculpation de complicité dans une tentative de meurtre contre le Président du Conseil et de menées contre la sûreté de l'Etat. Le F.·. Torrigiani fut aussi impliqué dans la prévention, mais laissé en liberté provisoire.

L'incarcération du général Capello produisit l'effet attendu : le 26 novembre 1925, le Sénat vota le texte proposé par le gouvernement.

Au début de janvier 1926, les différentes administrations de l'Etat firent parvenir à leur personnel des questionnaires enjoignant à chaque fonctionnaire de déclarer sur l'honneur :

Si et à quelle des sociétés contemplées par la loi du 26 novembre 1925 il a appartenu autrefois (en ayant soin surtout d'indiquer son affiliation éventuelle à la Maçonnerie et le nom de l'Obédience dont il était membre) et la date de sa démission.

S'il est inscrit actuellement à une des sociétés précitées, et à laquelle.

Au cas où la réponse serait affirmative à la première question et négative à la seconde, s'il promet de ne jamais se faire réintégrer dans l'association qu'il a quittée ou dans une autre similaire, et de ne plus s'intéresser, de quelque manière que ce soit, à leur action (1).


C 00.22 IV/1

A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Maç.·. Univ.·. R.·. S.·. A.·. A.·.
I.·. N.·. E.·. S.·. G.·. A.·. D.·. G.·. L.·. D.·. F.·.

R.·. L.·. ITALIA NUOVA N° 609

« Incendere et ardere »

Temple : 8, rue de Puteaux (17e)
Tenue les 2e et 4e mercredi
R. Vén.·.

N° [illegible] 12 MARS 1936

Le conseil fédéral au 21 mars 1936 passe à l'ordre du jour

Or.·. de Paris, le 10 Mars 1936

T.·. Ill.·. F.·. Louis Doignon
Grand-Maître de la Grande-Loge de France.

Comme vous le savez bien notre R.·. L.·. à travers difficultés innombrables, s'est toujours efforcée de renseigner et de documenter de son mieux la Maç.·. française, sur la véritable situation de l'Italie fasciste, sur sa politique intérieure et extérieure, sur ses buts, sur ses visées.

Il nous serait très facile hélas ! de prouver que tout ce que nous avions prévu s'est produit avec une malheureuse précision.

Mais nous avons horreur d'une si mesquine et honteuse satisfaction; tandis que nous croyons qu'il est de notre devoir, dans une heure si grave, de nous adresser une fois de plus, au Chef de la G.·.L.·.D.·.F.·., et à la Maç.·. Française pour leur rappeler le rôle du fascisme italien vis-à-vis de la paix et de la S.·.D.·.N.·. et pour les solliciter avec angoisse et avec confiance en même temps, de faire tout ce qu'ils peuvent pour que la paix et la liberté — car il n'y a pas de paix sans liberté, comme il n'y a pas de liberté sans la paix — soient sauvées par l'oeuvre courageuse de la Maç.·. à laquelle nous sommes plus que jamais profondément attachés.

Il n'est pas prétentieux de notre part de vous affirmer que le document que nous avons l'honneur de vous adresser et qui provient d'une petite L.·. de proscrits, pourrait être le document de la Maç.·. italienne toute entière et du peuple italien s'ils pouvaient s'exprimer librement.

Veuillez croire, T.·. Ill.·. Grand-Maître, à nos sentiments très frat.·. et très dévoués.

Le Vén.·.

Dans le préambule de ce document, les fonctionnaires étaient invités à faire preuve de sincérité et assurés que seraient seuls punis ceux qui, étant tombés dans l'erreur, manifesteraient la volonté d'y persévérer.

Un grand nombre de FF.·. furent tentés de persévérer dans l'« erreur », car l'année 1926 vit un essai, poussé très loin, de reconstitution de la Maçonnerie. Le Parti fasciste brisa cette tentative par de vigoureuses manifestations et, le 25 novembre 1926, le Parlement vota une loi interdisant la reconstitution, même sous une forme et un nom différents, des associations et partis dissous et punissant de trois à dix années de réclusion et de l'interdiction perpétuelle des offices publics les promoteurs, et de deux à cinq années de réclusion et de la même peine d'interdiction perpétuelle des offices publics les membres des groupements ainsi reconstitués.

La répression des menées maçonniques put alors être menée avec énergie : le général Capello fut condamné à trente ans de réclusion. Le F.·. Torrigiani fut arrêté ; cinq années de déportation lui furent infligées par mesure administrative. Il fut dirigé sur l'île de Lipari où furent concentrés de nombreux dignitaires et haut-gradés de Loges, après enquête de commissions spéciales fondées auprès de toutes les préfectures du royaume.

LA FONDATION D' « ITALIA NUOVA » A PARIS

Tous ceux qui purent s'échapper partirent en exil et c'est, bien entendu, en France que la majorité se fixèrent. Quelques-uns s'affilièrent à la L.·. **Italia**, rue Puteaux à Paris ; d'autres fondèrent, en 1930, la L.·. **Italia Nuova**. Son installation solennelle eut lieu le 28 mai et le **Bulletin de l'Association Maçonnique Internationale** donna de cette cérémonie le compte rendu que voici :

Le G.·. M.·. de la Grande Loge de France, le T.·. Ill.·. F.·. Le Foyer; le Souv.·. G.·. Comm.·. du Sup.·. Cons.·. de France, le T.·. Ill.·. F.·. Raymond; le Président du Cons.·. de l'Ordre du Grand-Orient de France, le T.·. Ill.·. F.·. A. Groussier, assistaient à la cérémonie. Etaient également présents seize vénérables et les représentants de nombreuses Loges des deux Obédiences françaises.

La cérémonie fut présidée par un délégué du Conseil fédéral de la Grande Loge de France qui, dans son discours, évoqua les grands épisodes de l'histoire d'Italie ainsi que les mérites de la F.·.-M.·. de ce pays, ses vertus et sa constance. Il félicita les FF.·. italiens de leur patriotisme. Le Vén.·., une victime du fascisme, répondit en expliquant que la Loge « Italia Nuova » avait été fondée dans le but de grouper de nouvelles forces, d'encourager les initiations et de former un noyau maçonnique de missionnaires et de soldats de notre idéal. C'est pour cela que la nouvelle Loge a pris comme devise : « Incendere et ardere », c'est-à-dire : « Allumer et entretenir la flamme de la vérité, de la justice et de l'amour. » Il dit encore : « Nous sommes tous des émigrés ou des proscrits politiques. Tous nous avons été élevés à la grande école de la douleur la plus ardue mais la plus féconde.

« Plusieurs parmi nous ont leur famille dispersée ou gardée en otage par nos adversaires; nos parents, nos frères, nos fils sont emprisonnés, déportés, privés de leur emploi. Notre situation matérielle ruinée, nous errons par le monde comme le juif de la légende biblique.

« Nous ne demandons l'aide de personne, ni pour nous, ni pour notre Patrie. Nous souffrons dignement avec la ferme volonté de régénérer l'Italie. Nous acceptons avec fierté notre sacrifice et comprenons la noble tâche que nous avons à accomplir, nous nous livrons avec joie à l'œuvre dangereuse de la régénération des esprits et de notre pays.

« Nous ne demandons à nos FF.·. étrangers que la fleur de la fra-

(1) Maria Rygier : « La F.·.-M.·. italienne devant la guerre et devant le fascisme » (pp. 372-373).

ternité comme nous la leur offrons nous-mêmes. »

Faisant allusion aux menaces et aux paroles de haine qui assombrissent, en ce moment, l'horizon, le Vén.'. blâme la politique de nationalisme et d'orgueil contraire à la justice et aux principes maç.'. : « S'il y a des différends à aplanir, dit-il, entre la France et l'Italie, on doit attendre le résultat amicalement, la main dans la main, fraternellement, et cela se fera lorsque nous aurons un gouvernement populaire et démocratique. »

Il assure que bien que la F.'.-M.'. italienne ait soutenu avec enthousiasme l'entrée de l'Italie dans la Grande Guerre, bien que d'innombrables fils de la Veuve soient tombés au champ d'honneur, elle sera maintenant un adversaire irréductible de la guerre et que les FF.'. ne suivront jamais ceux qui la voudraient déclencher, mais resteront toujours fidèles à la paix ;

« Les FF.'. italiens aiment non seulement la France, mais, en vrais Maçons, ils aiment pareillement tous les peuples de la terre auxquels ils s'unissent dans un sentiment de justice, de liberté, d'égalité et de fraternité. »

Il fallut à peine plus de cinq ans pour que cette déclaration fût trahie : lorsque la Franc-Maçonnerie universelle vit l'Italie se lancer dans la conquête de l'Ethiopie, elle chercha à l'asphyxier par un blocus économique. Les LL.'. **Italia** et **Italia Nuova** firent tout ce qu'elles purent pour provoquer une guerre générale de représailles contre l'Italie fasciste.

Deux exilés furent les tristes héros de cette propagande : le F.'. Mario Angeloni, ancien avocat à la Cour de cassation de Rome, secrétaire général de la Ligue italienne des Droits de l'Homme, Premier Surveillant d'**Italia Nuova**, et le F.'. Luigi Campolonghi, publiciste, président de la Ligue italienne des Droits de l'Homme, très connu dans les partis de gauche pour ses campagnes en faveur du « droit d'asile ».

LE GRAND-ORIENT D'ITALIE EN EXIL

Ils furent très aidés dans leur tâche par le « Grand-Orient d'Italie en exil ».

Celui-ci avait été fondé à Londres en 1931, à la suite de négociations menées entre les LL.'. **Italia Nuova** de Paris, **Ettore Ferrari** de Londres, **Mazzini** et **Garibaldi** de Tunis et **Labor et Lux** de Salonique. Les quatre Loges italiennes de Buenos-Aires s'étaient ralliées au Grand-Orient d'Italie à Londres peu après sa fondation.

L'Association Maçonnique Internationale parut douter de la légitimité de cette création, mais la fraîcheur de son accueil n'empêcha pas le Grand-Orient d'Italie en exil de vivre.

Les 20 et 21 juin 1937, il tint son convent biennal au siège de la Grande Loge de France, rue Puteaux.

Ce fut une réunion mémorable, car des Maçons allemands et portugais, venus de Lyon, Strasbourg et Copenhague y constituèrent une **Alliance des Maçonneries persécutées** et nommèrent un directoire composé de deux FF.'. allemands, de deux FF.'. italiens et d'un F.'. portugais.

Au cours de l'assemblée générale, les délégués allèrent déposer une couronne de laurier et de chêne sur le socle du monument de Giuseppe Garibaldi. Sur le ruban rouge de la couronne on lisait cette inscription : **Al suo primo Gran Maestro. Il Grande Oriente d'Italia. »**

Après avoir placé la couronne, le Grand Maître rappela les hauts faits de Garibaldi et envoya ses vœux à ceux qui, en Espagne, combattaient dans les rangs de la Brigade Garibaldi « pour la République et la Liberté ».

Parmi les combattants de cette brigade avait figuré le F.'. Mario Angeloni. Les journaux marxistes avaient annoncé sa mort glorieuse au cours d'un combat meurtrier, mais la rumeur publique assurait que ce redoutable F.'. avait reçu une balle dans le dos de miliciens rouges excédés par sa brutalité.

*
**

Tant bien que mal, la F.'.-M.'. italienne s'était donc reformée à l'étranger. Lors des guerres d'Ethiopie et d'Espagne, elle montrait sa dangereuse vitalité.

Soyons certains qu'elle n'attend qu'une occasion pour se ressaisir de l'Italie et laver dans le sang l'affront que lui a infligé M. Mussolini.

C'est à nous de ne pas nous prêter à son jeu.

Yves DU FUSTEC.

ORDRES DU JOUR DES LOGES DE LA REGION PARISIENNE 15

Lundi 22 Juin 1931

ITALIA (G.'. L.'.)
Loge d'amitié franco-italienne fondée en 1911.
Temple : 8, rue Puteaux, Paris-17e.
Vén.'. : F.'. Ubaldo TRIACA, 33e, 18, rue de Liége, Paris-9e.

Ouv.'. des trav.'. à 20 h. 45. — P.'.-V.'. et corresp.'.
Communic.'. relative à l'aide aux FF.'.-MM.'. italiens réfugiés en France.

PROTESTATION


contre la mise en accusation par le Gouvernement fasciste

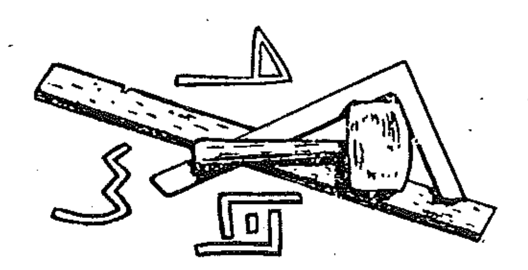
auprès du Tribunal Spécial
des FF.'. Ubaldo TRIACA, Vén.'.; Probe DIOZZI, 1er Surv.'.; A. COLALUCCI, Trés.'. adj.'.,
à cause de leur opposition au régime fasciste.

Organisation de la promenade champêtre du Solstice d'été le dimanche 5 juillet prochain.
Clôt.'. des trav.'.

ITALIA

TENUE DE MAITRISE
Aug.'. de sal.'. aux FF.'. Comp.'. L.'. et F.'.





F.·. M.·. ET FINANCIERS

Nous avons vu, dans notre précédent article, qu'il existait « une finance maçonne » composée de banquiers, d'hommes d'affaires, de politiciens même, que l'on retrouve au sein d'importants conseils d'administration. Et nous avons cité le cas du F.·. Juif Louis Louis-Dreyfus, banquier, armateur, minotier, directeur de journal, consul de Roumanie, sénateur, qui constitue bien le type du financier maçon.

LA PIEUVRE

Le cas du F.·. Victor Lyon n'est pas moins intéressant. La « Pieuvre » — c'est ainsi qu'on appelait ce Juif dans les milieux boursiers — membre de la loge Cosmos, puis de la loge Le Mont Sinaï, — a joué un rôle considérable à la Bourse de Paris au cours de ces vingt dernières années. Sa cupidité, son âpreté au gain étaient connues de tous ; à tel point qu'il y eut une protestation unanime de la presse financière lorsqu'il fut question d'élever ce Maçon au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Il travaillait souvent avec le Juif Robert Bollack, qui favorisait ses louches tractations par des campagnes habilement orchestrées dans **l'Agence Economique et Financière** et dans **l'Information.** Il possédait un luxueux appartement, avenue Foch, où il menait grand train, occupant une nombreuse domesticité et possédant une demi-douzaine de voitures.

Peu de temps avant la guerre, l'âge de la retraite étant venu, ce « roi de la finance » abdiqua... Son fils, Roger Victor-Lyon prit en main ses affaires et s'associa avec le Juif J.-P. Pfeiffer. Son vieux coquin de père pensait ainsi tirer son épingle du jeu. Les événements en décidèrent autrement...

BRASSEUR D'AFFAIRES

Politicien et homme d'affaires, le F.·. André Lebon, de la loge Cosmos, fut pendant près d'un demi-siècle l'un des personnages les plus représentatifs de la finance. Comme parlementaire il joua un rôle important dans la politique de la IIIe République ; comme financier, il en joua un plus considérable encore dans l'économie de notre pays.

Le F.·. Lebon figura tour à tour dans le conseil d'administration d'une multitude de grandes compagnies et de grosses sociétés dont le capital réuni dépassait 10 milliards. Au mieux avec les Rothschild, il passait pour l'un de leurs associés dans certaines combinaisons aussi lucratives que louches.

Cet ancien ministre fut administrateur du Canal de Suez, de la Cie du P.-L.-M. (affaire Rothschild) et censeur du Crédit Foncier de France. Il contrôlait en même temps le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et administrait la Banque de Madagascar, le Crédit Foncier de Madagascar, le Crédit Foncier d'Orient, le Crédit Foncier de Syrie, la Banque Atlas (de sinistre mémoire), la Cie Industrielle et Financière pour la Russie (avant 1914), le Crédit Général du Canada.

Les entreprises de navigation l'intéressaient aussi. Il fut président des Messageries Maritimes, administrateur de la Cie Marseillaise de Navigation à vapeur, de la Cie de Navigation Danubienne, de la Sté Franco-Anglaise d'Affrètement. Il présida le conseil d'administration de la Société du Port de Tanger et fonda diverses sociétés d'usines à gaz en Algérie.

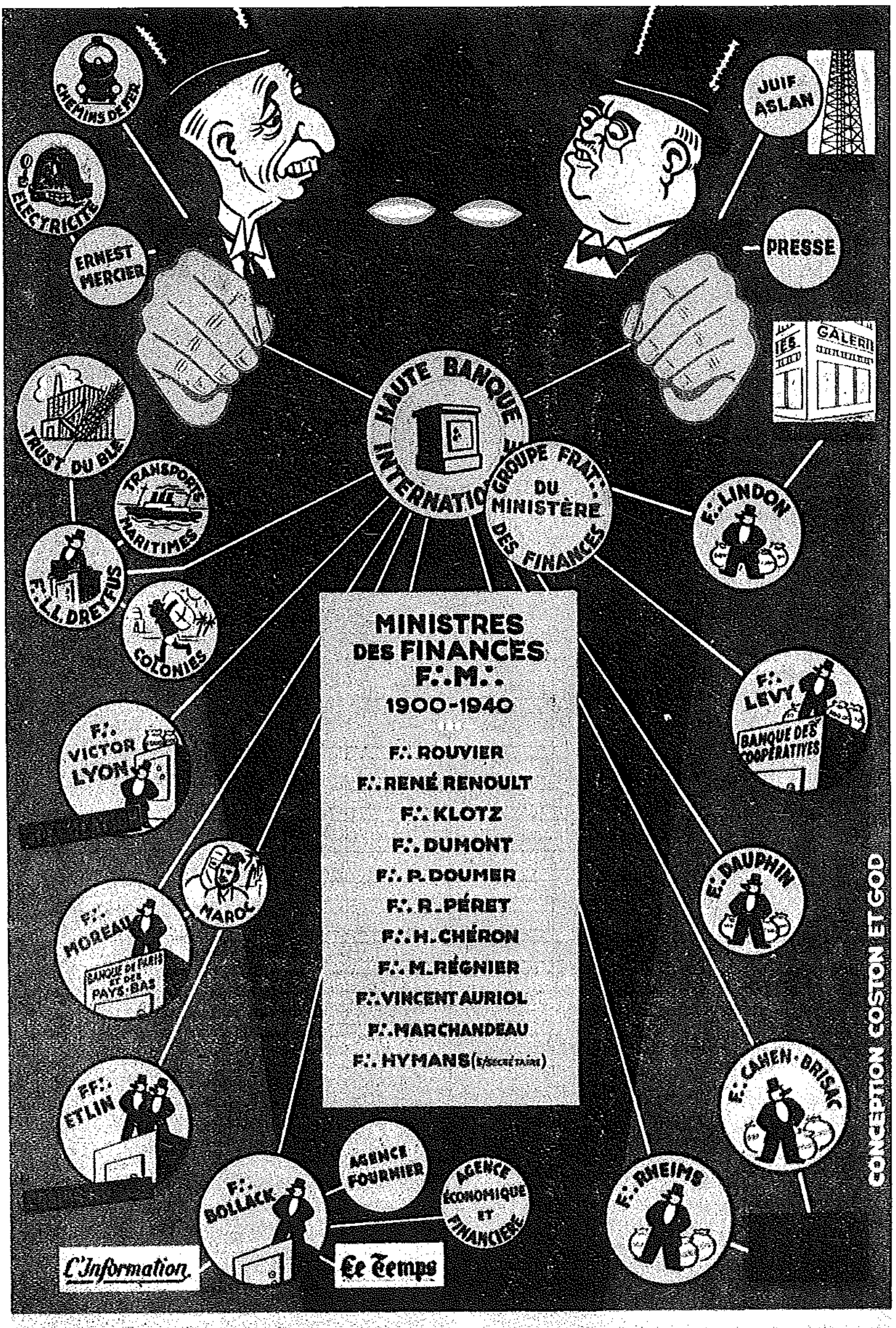
En liaison avec le Crédit Foncier, dont il était le censeur, il prit des participations à la Société des Immeubles de France, et d'accord avec son ami Horace Finaly, le banquier juif du Cartel des Gauches et du Front Populaire — il acquit le contrôle de la Cie des Chemins de Fer du Maroc. Acoquiné au fameux Demetrius Zafiropoulo, son collègue au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, il lança un certain nombre d'affaires toutes aussi ruineuses les unes que les autres pour les épargnants français : la Compagnie des Chemins de Fer Transafricains, la Société d'Etudes et du Commerce du Maroc, la Foncière Marocaine, la Société pour le Développement de Tanger, la Société Marocaine de Travaux Publics, les Mines de Chabet-Kohol, la Société Minière de l'Afrique du Nord, les Mines d'Aouli, la Compagnie Française Marocaine, etc...

Habile négociateur, bénéficiant d'un prestige à notre sens usurpé, le F.·. André Lebon trempa dans une infinité de petits scandales financiers dont les plus connus furent ceux auxquels on mêla les sociétés suivantes : L'Industrielle Foncière, Le Matériel Moderne, L'Industriel du Génie Civil, Les Etablissements Simon Carvès, Le Cinéma Omnia, Les Etablissements de Dietrich et la Société France-Etats-Unis.

Une mort brusquée mit fin à une aussi brillante carrière, quelques années avant la guerre.

UNE BROCHETTE D'AFFAIRISTES !

Dans le sillage de ces grands requins, on remarquait :


CHEMINS DE FER
ÉLECTRICITÉ
ERNEST MERCIER
TRUST DU BLÉ
TRANSPORTS MARITIMES
F∴ L. L. DREYFUS
COLONIES
F∴ VICTOR LYON
MAROC
F∴ MOREAU
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
FF∴ ETLIN
F∴ BOLLACK
AGENCE FOURNIER
AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
L'Information
Le Temps
HAUTE BANQUE INTERNATIO
GROUPE FRAT∴ DU MINISTÈRE DES FINANCES
JUIF ASLAN
PRESSE
F∴ LINDON
F∴ LEVY
BANQUE DES COOPÉRATIVES
F∴ DAUPHIN
F∴ CAHEN-BRISAC
F∴ RHEIMS
MINISTRES
DES FINANCES
F∴M∴
1900-1940
F∴ ROUVIER
F∴ RENÉ RENOULT
F∴ KLOTZ
F∴ DUMONT
F∴ P. DOUMER
F∴ R. PÉRET
F∴ H. CHÉRON
F∴ M. RÉGNIER
F∴ VINCENT AURIOL
F∴ MARCHANDEAU
F∴ HYMANS (S/SECRÉTAIRE)
CONCEPTION COSTON ET GOD
DICTATURE SUR LA FINANCE

Les frères Raymond et Philippe Etlin, tous deux de la loge Le Mont Sinaï, qui exerçaient leur talent d'agioteurs à la bourse de Commerce ;

Le F.·. Juif André Citroën, initié à la L.·. La Philosophie positive le 20 juin 1904 (il n'était alors qu'un modeste ingénieur), qui devait réaliser une fortune considérable dans les fournitures de guerre, grâce à l'aide de son beau-père, le ministre Loucheur, et finir assez lamentablement à la suite d'un « boom » de 300 millions ;

L'initié Emile Moreau (loge L'Avenir, de Poitiers), fidéicommis des Rothschild, ancien Gouverneur de la Banque de France, président d'honneur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, administrateur du Crédit Foncier Egyptien, président honoraire de la Cie des Chemins de Fer du Maroc, président d'honneur de la Cie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez ;

Le F.·. André Rheims (Juif), de la loge Le Mont Sinaï, principal dirigeant de la Banque Rheims, Eschwège et Cie, qui travaillait parfois en liaison avec la Banque de l'Union Parisienne (dont l'un des directeurs est le propre frère de l'ex-général de Gaulle) ;

Le F.·. Dauphin, de la loge Le Mont Sinaï, président de la Banque Dauphin et Cie, qui publiait une feuille financière Bourse-Eclair ;

Le F.·. Mapou (Juif), de la loge Le Mont Sinaï, associé d'agent de change ;

Le F.·. Robert Worms (Juif), de la loge Le Mont Sinaï, banquier, associé du Juif F.·. Lajeunesse, éditeur de l'Annuaire des Téléphones, de « Benjamin » et de l'Annuaire national des contemporains ;

Le F.·. Cahen-Brisac, de la loge Le Mont Sinaï, banquier...

LE F.·. CAHEN-BRISAC

La personnalité de ce judéo-maçon mérite qu'on s'y arrête quelque peu. Né en 1889, à Marseille, le Juif Cahen-Brisac était issu d'une tribu originaire du Comtat-Venaissin. Son père était un gros négociant en chaussures. Très jeune, il se sentit attiré par la Banque. Il débuta comme employé, puis devint fondé de pouvoirs. C'est alors qu'il se fit initier à la loge Les Frères Unis Inséparables, en janvier 1920. Pendant la guerre, — qu'il avait faite comme tout bon Juif... dans les tranchées parisiennes, — il avait réussi à s'introduire au ministère de la Marine marchande, puis à celui de l'Intérieur où il gagna des galons de sergent !... Ses relations dans la Maçonnerie, les appuis qu'il obtint dans les milieux juifs, lui permirent de s'établir à son propre compte et il fonda, en 1922, la banque qui porte son nom, dans les locaux de la Banque Laville Spier et Cie, laquelle lui avait cédé son fonds. Cahen-Brisac se fit alors accepter au Syndicat des Banquiers et se spécialisa dans le placement de valeurs douteuses patronnées par le groupe Hanau, la Banque Sitri-Bloch et la Banque Neuburger (pétrole Victoria).



Horace Finaly

Dans le questionnaire que lui firent remplir les FF.·. du Mont Sinaï lors de son affiliation à cette loge, il se déclara prêt à accepter « l'impôt sur le capital », à condition que l'on fit une nette discrimination entre le **capital actif** et le **capital passif**, étant entendu, cela va de soi, que la « fortune anonyme et vagabonde », considérée comme capital actif ne serait pas touchée par cette mesure draconienne préconisée alors par le Cartel des Gauches... Le F.·. Cahen-Brisac, on le voit, est un malin.

LE F.·. GASTON LEVY, DIRECTEUR DE LA BANQUE DES COOPERATIVES

Tout aussi malin était l'actif Gaston Lévy, dont il fut beaucoup question en 1934 lors du krach retentissant de la Banque des Coopératives.

Ce Juif avait débuté dans la carrière comme « attaché » d'un établissement de crédit. Initié à la loge L'Age Nouveau, il devint rapidement l'une des lumières du groupe financier maçonnique. C'est à lui que l'on confia la direction de la Banque des Coopératives créée par la C. G. T., le Parti Socialiste et les loges maçonniques pour le lancement de certaines affaires d'intérêt... strictement républicain. Le F.·. Lévy participa ainsi au lancement des actions de la Cie Universelle Cinématographique, des Presses Universitaires, des Editions Rieder, dont l'activité prosoviétique est bien connue.

Cependant les opérations de la Banque des Coopératives ne furent pas excellentes. L'exercice 1933 accusa un déficit de 5 millions, bien que le bilan ait été habilement truqué. Ce fut alors le commencement de la panique. Alertés par le F.·. Lévy, les loges, les syndicats, les groupements républicains et marxistes, qui avaient un compte dans cet établissement, retirèrent bien vite leurs fonds. Seuls les gogos, attirés jadis par une habile propagande, y laissèrent des plumes : un peu plus de 50 millions !

Lévy fut poursuivi, puis relaxé. La Maçonnerie avait le bras long, n'est-ce pas F.·. Frette-Damicourt ? Et notre Juif put poursuivre, en toute quiétude, ses activités au sein du mystérieux Comité Bancaire Coopératif International, dont il était le secrétaire... tandis que la banque renflouée, ayant obtenu son concordat, continuait ses opérations... (1).

DU « MILIEU » A L'INFORMATION

Plus entreprenant encore que son frère de race et F.·. Gaston Lévy, le Juif Robert Bollack occupait avant la guerre une situation de premier ordre dans les milieux financiers.

(1) Dans le conseil d'administration de la Banque des Coopératives, il y avait également les FF.·. Berland, de la loge « Les Artistes Réunis » ; Berthet, de la loge « Le Parvis Philosophique d'Aquitaine » ; Auguste Fouconnet, de la loge « Le Libre Examen » ; Eugène Gaillard, de la loge « Les Artistes Réunis ».

Richon entretenait des relations suivies avec la plupart des dirigeants du Front Populaire. C'est la raison pour laquelle, sans doute, la Société Parisienne de Banque, dont il était l'un des directeurs, bénéficia sous le proconsulat du Léon de Judée d'une mansuétude gouvernementale particulière. La Société Parisienne de Banque avait été fondée par les Juifs R. Schumann (proche parent du Bourdon, alias Schumann, de Radio-Londres), A. Singer, J. Bernard, G. Lehmann, Georges Dreyfus et Léon Pissard, l'ami de Bazil Zaharoff.

Ce Pissard n'a de commun que le nom avec le F.·. Charles Pissard, inscrit comme banquier sur les registres de la loge La Fraternité des Peuples.

Le F.·. Charles Pissard n'est pas connu comme banquier mais il avait une certaine notoriété avant guerre comme journaliste financier et plus particulièrement comme « rabatteur » de banque. C'est à ce titre qu'il dirigeait un organe de presse de réputation douteuse, L'Auxiliaire Financier.

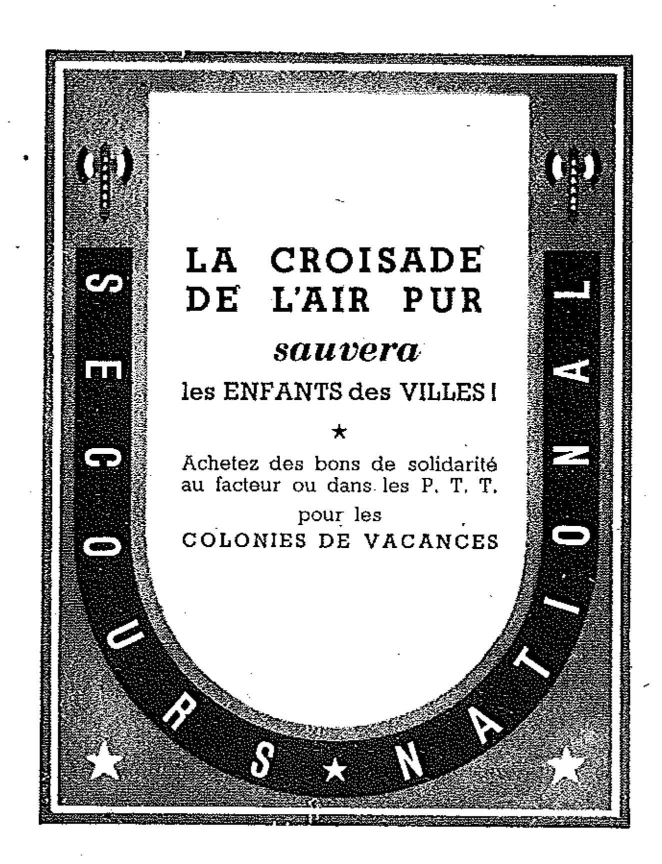
Toujours en liaison avec certaines banques, il créa une importante feuille financière, **L'Agence Télégraphique Universelle,** qui joua un certain rôle sur le marché parisien. Puis, ayant rompu avec cette agence, il lança un organe assez particulier qui portait le titre de « Prospectus Financier ». Il s'agissait là d'une simple feuille de la dimension d'un prospectus, imprimée au recto et au verso. Sous prétexte de conseiller ses lecteurs, le F.·. Pissard recommandait les valeurs, souvent douteuses, de ses amis.·. et relations, et attaquait férocement les autres. Sa **manière** lui avait valu une solide réputation de maître... à chanter !

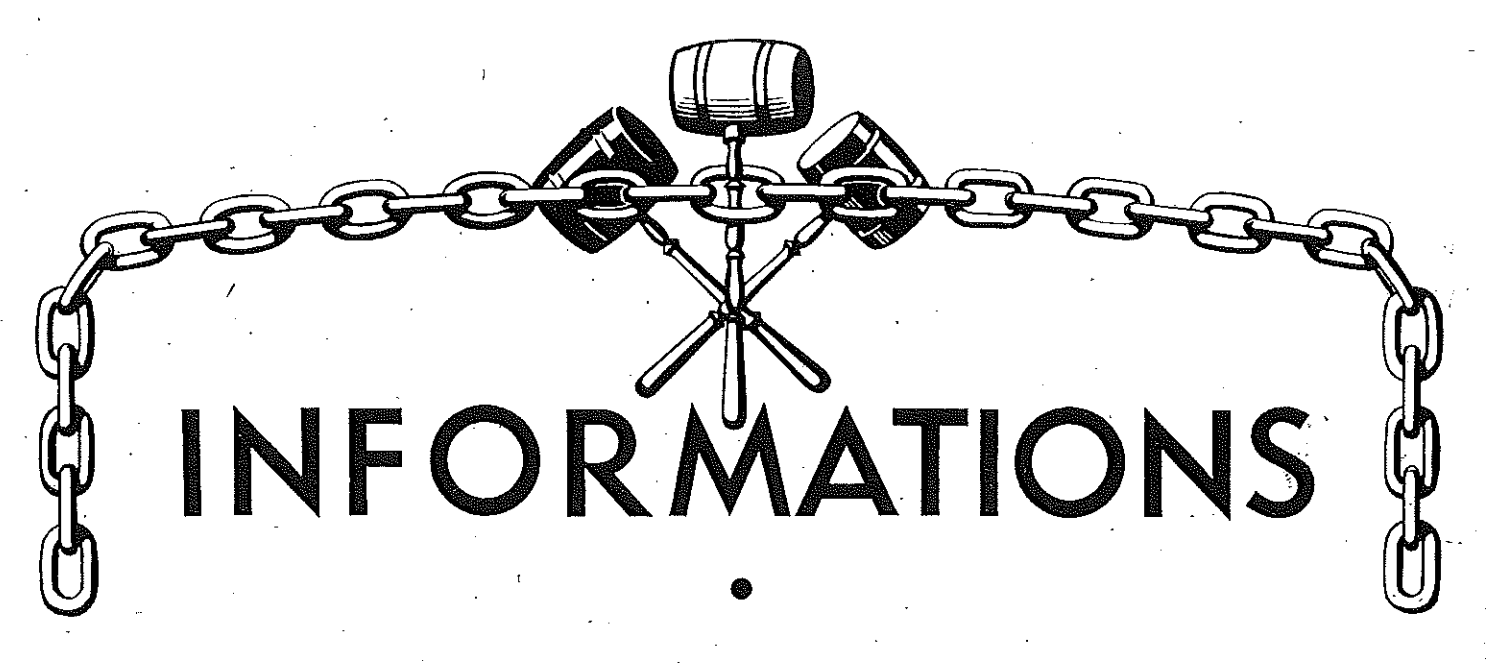
C'était là, on le voit, une personnalité dont les loges pouvaient à juste titre s'enorgueillir...

Henry COSTON.

N. B. — Dans notre prochain numéro, nous poursuivrons l'exploration du maquis de la finance maçonnique et nous examinerons quelques-uns des types les plus représentatifs de cette faune politico-financière.







DÉMOCRATIE ∴ AMÉRICAINE

De tout temps la démocratie américaine a été enjuivée et maçonnisée, les Américains eux-mêmes n'ont jamais cherché à le cacher, bien au contraire, ils ont toujours célébré l'identité des principes républicains et des principes maçonniques.

Nous donnons ci-après une statistique montrant à quel point les milieux parlementaires américains sont maçonnisés. Il en ressort que la majorité des sénateurs et une grande quantité des députés (5 de moins que la majorité absolue) sont soit maçons, soit membres d'une filiale maçonnique.

Il est à signaler que cette statistique a été établie d'après des documents connus en Europe et qui n'ont pas pu être mis à jour depuis la guerre : il faut donc en conclure que les chiffres sont plus que probablement au-dessous de la réalité.

Défilé de F∴M∴ dans les rues de New-York

Députés et Sénateurs maçons ou membres d'une filiale maçonnique.

ÉTAT	NOMBRE DES ÉLUS	F.·. M.·. OU MEMBRE DE FILIALE MAÇONNIQUE	
		SÉNAT	REPRÉSENTANTS
Alabama	12	1	6
Arizona	3	1	1
Arkansas	8	—	2
Colorado	6	2	3
Connecticut	8	—	3
Delaware	3	1	—
Floride	7	2	3
Georgia	12	2	4
Idaho	4	1	2
Illinois	29	1	10
Indiana	14	1	4
Iowa	11	2	6
Californie	22	1	8
Kansas	9	2	6
Kentucky	11	1	7
Louisiane	10	1	2
Maine	5	1	1
Maryland	8	1	2
Montana	4	1	1
Massachusetts	17	—	8
Michigan	18	1	7
Minnesota	12	—	4
Mississipi	9	1	7
Missouri	14	2	3
Nebraska	6	1	4
Nevada	3	2	—
New-Hampshire	4	2	1
New-Jersey	16	1	5
New-Mexico	4	1	1
New-York	47	—	22
North-Carolina	13	1	5
North-Dakota	4	2	1
Ohio	26	1	11
Oklahoma	11	1	4
Oregon	5	2	3
Pennsylvania	36	1	12
Rhode Island	4	—	1
South-Carolina	8	—	4
South-Dakota	4	1	2
Tennessee	11	—	4
Texas	23	2	11
Utah	4	1	1
Vermont	3	1	1
Virginia	11	2	6
Washington	8	1	5
West-Virginia	7	—	4
Wisconsin	12	—	4
Wyoming	3	—	—
Alaska	1	—	1
Philippines	1	—	—
Hawaii	1	—	—
Porto-Rico	1	—	—

Sénateurs	96	F.·. M.·. ou filiales	49
Représentants	437	F.·. M.·. ou filiales	213
Totaux	533	F.·. M.·. ou filiales	262

Les parlementaires américains se répartissent comme suit sur les différentes obédiences maçonniques ou les associations para-maçonniques, etc.

F.·. M.·.	181	Old Fellow Orden	40
Rite Ecossais	51	Knights of Columbus	21
Rite d'York	5	Woodmen of the World	6
Shriner	45	Woodmen	5
Knights Templar	18	Redmen	7
Elks	103	Modern Woodmen of America	11
Loyal Order of Moose	29	Order of the Eastern Star	4
Fraternal Order of Eagles	33	Tall Cedar of Lebanon	1
Knights of Pythias	34	B'nai B'rith	4
Rotary International	70		
		Total	668

Il ressort de ces tableaux que les 262 sénateurs et députés membres de la Maçonnerie ou de filiales maçonniques représentent 668 adhésions à ces sortes d'associations, ce qui nous prouve que chacun d'eux est membre d'au moins deux de ces associations.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de conclure sur le sens de cette maçonnisation des milieux parlementaires des U. S. A.

UNE SIGNATURE JUIVE AU XVIIIe SIÈCLE

Il existe des quantités de documents maçonniques dans tous les genres : des manuscrits, des imprimés, des peints, des gravés, des sculptés, des ciselés, en un mot en toutes les manifestations d'un art qui est devenu bien caduc en notre XXe siècle.

Mais il est un genre qui est relativement peu connu et dont l'étude nous réservera très certainement dans l'avenir bien des surprises. Je veux parler de tout ce qui a trait à la sigillographie. Très nombreux sont les sceaux incrustés en belle cire rouge, qui se trouvent au bas des diverses « pièces d'architecture » figurant dans les archives des Loges.

Une des surprises, dont il vient d'être parlé, et non des moindres, est celle qui est procurée par la découverte, au milieu de gravures extrêmement fines, d'attributs soigneusement étudiés, de symboles souvent hermétiques, d'une signature juive. Entendons-nous bien ; je ne veux pas dire qu'un artiste quelconque a tracé, en manière de sigle, une ou plusieurs lettres hébraïques, mais que parmi tous ces symboles empruntés à tous les cultes et à toutes les philosophies, s'est sinon toujours, du moins presque toujours, glissé un rien, qui passe inaperçu aux yeux de ceux qui ne sont pas quelque peu spécialisés en la matière ; c'est, cependant, la « véritable marque de fabrique », le coin de frappe.

C'est d'autant plus intéressant que cette marque ne se révèle comme réellement intéressante que sur les sceaux du XVIIIe siècle, c'est-à-dire l'époque où l'on hésite quelquefois à reconnaître l'empreinte juive, alors qu'elle est presque toujours faussée, oblitérée, intentionnellement ou non, je me suis déjà expliqué à ce propos, sur les sceaux des siècles suivants.

En voici deux exemples très nets. Dans un delta rayonnant (fig. 1), classique, pourrait-on dire, on voit des caractères qui ne peuvent paraître hébreux qu'à ceux qui ne connaissent pas la langue. Pour les autres, ce n'est même pas de la fantaisie, c'est de la duperie. Ou bien (fig. 2), c'est, toujours dans un delta, des lettres françaises qui donnent les mots : Le Moria. Et si l'on cherche à se renseigner sur ce Moria, on apprend qu'il s'agit d'une élévation qualifiée quelquefois : Mont, sur laquelle Salomon fit monter la reine de Saba pour lui permettre d'assister au défilé des ouvriers du Temple. Or, c'est de la pure légende. Le Mont (Bible II, Chroniques III) est celui sur lequel le Temple fut bâti. C'est une tradition erronée que la Maçonnerie a usurpée des Compagnonnages, sans l'avoir vérifiée.

Alors qu'au XVIIIe siècle, tout est soigneusement étudié, et artistiquement présenté. Le sceau de « L'Union de Famille » de Saumur n'est-il pas une véritable pièce de musée, pleine de grâce et de délicatesse, non seulement dans la présentation des sujets, mais dans le choix de ceux-ci ? C'est l'arbre du Bien et du Mal, d'une part, l'arche de Noé après le Déluge, d'autre part, la faute et le pardon, avec même une allusion à l'échelle de Jacob qui joint la terre (l'arche) au Ciel (fig. 3).

Ou bien encore (fig. 4, collection Jacques Meurgey) (1), c'est la mer d'Airain, avec les vases qui figuraient sur l'autel des parfums et sur l'autel des sacrifices. Dans l'eau de la vasque, le soleil fait même miroiter le reflet des quatre teintes (le chiffre 4) du rideau qui séparait le Temple du Saint des Saints.

Car il ne s'agit plus de la construction du Temple, mais du Temple lui-même et des cérémonies qui s'y déroulaient, en un mot, du culte juif et même uniquement de lui, dans le présent sceau.

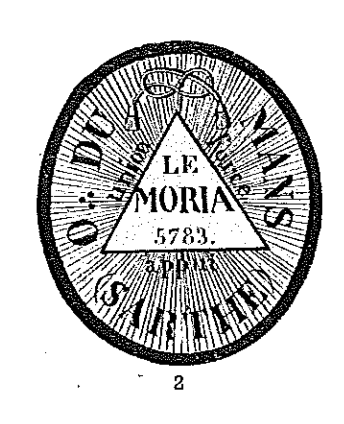
***

Il est évident que, à pareille assertion de ma part, on peut très facilement rétorquer qu'il ne s'agit pas ici de culte juif

(1) Ce sceau fait partie de la merveilleuse collection héraldique et sigillographique de M. Jacues Meurgey, qui comprend 1.200 pièces dont 700 matrices de sceaux et cachets.



1



2



3

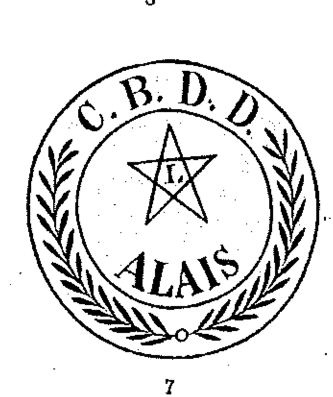
4



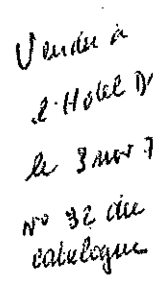
5



6

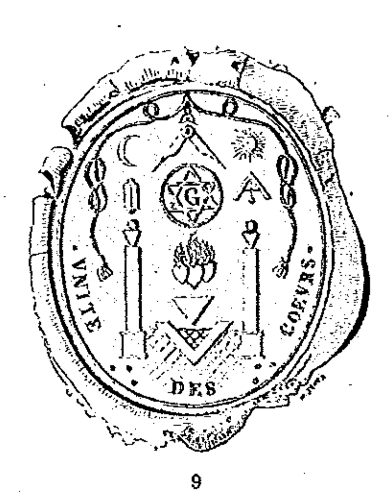


7

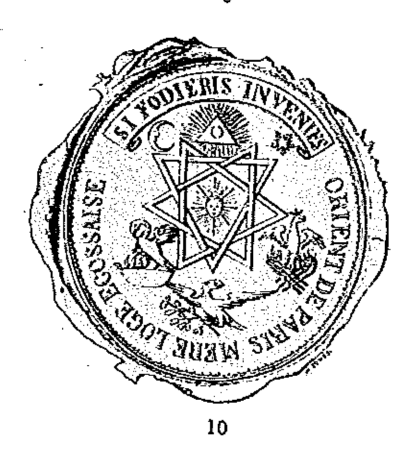




8



9



10

ou madianique, mais uniquement de la Bible. Et la Bible est un livre sacré pour les Chrétiens de toutes les confessions et l'est bien peu, tout au plus avec une simple valeur historique, pour les Talmudistes.

Ce serait tout à fait exact et réduirait à néant tout ce que je pourrais encore écrire à ce propos, si d'autres sceaux ne venaient à l'appui de ma thèse. Que dire du sceau de la Loge de la « Parfaite Union » de Sommières (Gard) (fig. 5, collection J. Meurgey) ? On y voit la même mer d'Airain, mais ce n'est plus le tout-puissant soleil qui s'y mire, c'est un pentagramme, c'est-à-dire une étoile à cinq pointes, tracée d'un seul trait, autrement dit le sceau magique si en honneur chez les alchimistes médiévaux, parmi lesquels les Juifs étaient si nombreux. Et cette figure presque géométrique ne s'y reflète pas, elle en émerge. C'est l'Humanité magiquement régénérée par le fait d'un agent qui se cache dans cette judaïque mer d'Airain.

Cependant l'étoile, tracée géométriquement et non d'un crayon attaché au papier, n'est pas plus innocente, lorsqu'elle peut être interprétée de certaine façon, dérivant de l'ensemble de la présentation. Tel est le cas pour le sceau de l' « Harmonie Parfaite », de « Engoulesme ». Au centre de l'étoile, la lettre G, presque banale, avec des multitudes de significations presque trop connues. Mais il convient de remarquer que si l'étoile flamboie, la lettre émet, au centre de l'astre, des rayons rectilignes, c'est-à-dire d'émission directe, alors que généralement c'est une réflexion de lumière reçue d'autre part. C'est donc l'initiale de la Ghematria, la deuxième partie de la Qabbale Juive (fig. 6).

Il est plus curieux encore et plus probant également. C'est le sceau de la Loge d'Alais (fig. 7, collection J. Meurgey). On y voit l'étoile de l'Humanité, qui ne serait rien par elle-même, si elle n'était « activée » par un agent supérieur, figuré ici par la lettre L qui figure en son centre et qui est l'initiale du mot « Limmud », une des qualités de la Divinité : Celui qui Sait. Elle est d'autant mieux placée et plus significative que l'étoile est un pentagramme magique.

Sur un autre sceau, celui de la Loge « La Parfaite Union de Saint-Hubert », de Clermont-Ferrand, on fait une constatation pour le moins surprenante. Au centre, se voit un triangle équilatéral, dont chacun des côtés est doublé d'un ou plusieurs mots : « Orient de », sur le côté gauche ; « Clermont » sur le côté droit, et enfin « Ferrand » sur la base. Les lettres des côtés sont disposées normalement, le pied vers le centre de la figure géométrique. Il n'en est pas de même pour la base. Les lettres y sont placées le pied vers la pointe du sceau et pour faire suite au mot Clermont, auquel il est lié par le trait d'union normal, Ferrand est écrit de droite à gauche, à la juive. Peu de chose, dira-t-on, mais combien surprenant !

Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de petits détails à négliger. Ils ont tous leur importance, d'autant qu'ils sont cachés, et ils ne peuvent être découverts avec leur véritable sens que par des initiés et des initiés attentifs. C'est assez juif, d'audace prudente. L' « Aimable Concorde », de Rochefort, est bibliquement classique : chandelier à sept branches, buisson ardent..., mêlés à des attributs banaux, tels qu'un poignard. Mais cette arme est placée entre deux lettres : N et M, de facture bien latine. Et cependant ce sont les initiales de deux mots hébreux : Nekam Maqqhah, qui sont un des mots de passe du 32e degré, et qui signifient : Pour la Vengeance. Cela n'a absolument rien de biblique. D'autant qu'il est à remarquer que si les religions chrétiennes font allusion à des termes hébreux empruntés à la Bible, elles ne les présentent pas de cette façon. La religion catholique emploie surtout le tétragramme divin: IAVE et l'écrit correctement, dans la plupart des cas ; la religion protestante emploie la langue nationale ; la religion orthodoxe se sert de la langue grecque. Il n'y a que la Maçonnerie qui transpose, plus ou moins heureusement, en lettres françaises les mots qu'elle emprunte à l'hébreu, sans presque jamais les comprendre ; je me suis déjà expliqué sur ce point. Ne les comprenant pas, les estropiant, les transcrivant en des lettres qui ne sont pas les leurs, ne subit-elle pas nettement l'influence juive ? (Fig. 8.)

***

Mais le doute n'est pas permis, lorsque la source à laquelle a été puisé le symbole est la Qabbale, nettement et uniquement juive.

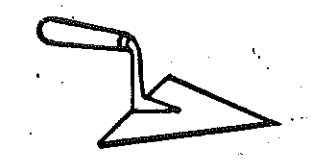
N'est-ce pas le cas pour le sceau de la « Mère Loge Ecossaise de Paris » ? (fig. 9). Au milieu d'emblèmes et de symboles aujourd'hui bien connus, on découvre un petit rien, qui pourrait bien passer inaperçu. Au sommet, un delta lumineux et dans celui-ci un simple disque nu. C'est la couronne qabbalistique, « Kéther », qui est la manifestation de l'Absolu, de l'Inconnaissable. Cette irradiation lumineuse est recueillie par la lune qui la reflète au cours des longues nuits de l'ignorance et par l'étoile à cinq pointes de l'Humanité qui en devient flamboyante.

Enfin, car je pourrais continuer, pendant des pages et des pages, à écrire à propos de cette influence sur les sceaux de l'Ancien Régime monarchique, c'est la même idée qui a présidé à la conception du timbre de la Loge « Unité des Cœurs ». Les colonnes J. et B., qui sont généralement coiffées de grenades, symboles d'union étroite entre les FF∴, supportent, ici, un triangle surmonté d'un disque. La colonne B est dédiée à la Divinité ; le cercle est, d'après la Qabbale, la première manifestation de l'absolu et de l'inconnaissable, comme il vient d'être dit ; le triangle renversé, c'est-à-dire en involution, est l'âme, la sensibilité applicable, en matière qabbalistique, au Dieu non pas Créateur, mais procédant par émanation, conception judéo-qabbalistique et uniquement telle. La colonne J est dédiée au peuple, le disque est la manifestation finie, la limitation de la compréhension humaine involuant dans l'âme des mortels (fig. 10).

Que peut-on trouver dans tous ce fatras, le mot peut-être employé, qui soit chrétien, qui soit biblique ? C'est du dérivé de Talmud, de la dilution de Qabbale à l'usage de primaires, mais c'est nettement signé : Juif (1).

A. MAITROT DE LA MOTTE-CAPRON.

(1) Au moment de livrer cet article à l'imprimeur, j'ai eu le bonheur de découvrir, dans le dossier d'une Loge du XVIIIe siècle une série de documents dont non seulement les titres sont écrits en lettres hébraïques, mais dont certains sont signés de mots juifs avec des caractères sémites. Je voulais en donner ici un certain aperçu ; mais je me suis bien vite rendu compte que cette découverte méritait une étude très sérieuse qui fera le sujet d'un article ultérieur.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

●

LA PAIX MAÇONNIQUE DE 1919

On sait que la première guerre mondiale aurait pu s'arrêter en 1917. L'empereur Charles de Habsbourg avait fait, à cette époque, aux gouvernements de l'Entente, avec l'assentiment tacite du cabinet de Berlin, des propositions parfaitement acceptables. Elles furent repoussées.

Elles furent repoussées parce que la Maçonnerie veillait.

« Je me demandais, a écrit plus tard, dans la **Résurrection d'un Etat**, le F∴ Mazaryk, je me demandais avec anxiété, si la guerre durerait aussi longtemps que je l'avais escompté. Au cas d'une victoire rapide des Alliés, nous resterions, je le craignais, les mains vides, une guerre plus longue nous donnerait plus de temps pour faire notre propagande ».

C'est pour permettre aux FF∴ Mazaryk et Benès de faire « leur propagande », que les hommes d'Etat français et, en particulier, le sinistre Ribot, ont refusé de prêter l'oreille aux offres du prince Sixte de Bourbon qui eussent épargné à la France 500.000 vies humaines.

Ribot, qui était Maçon ne fut, en effet, en l'occurrence, que l'agent d'exécution de la Maçonnerie internationale qui allait bientôt, en un Congrès fameux tenu à Paris, rue Cadet et rue Puteaux, jeter les bases de la paix voulue par l'Ordre.

M. Robert Vallery-Radot, dans la magistrale conférence qu'il a donnée au théâtre des Ambassadeurs, le 5 avril, a rappelé ce que fut ce Congrès des Internationales maçonniques :

> **« Trois jours durant (28-29-30 juin 1917), on discutera du sort des peuples, on leur imposera, sous peine de mourir de faim et d'être rayés de la carte d'Europe, l'adhésion à la démocratie universelle.**

> **« Enfin, au nom de la liberté, il sera trouvé indispensable de créer une autorité internationale qui aura pour but de résoudre pacifiquement les différends entre nations. Cette autorité, la S.D.N., sera l'agent de propagande de l'idéal maçonnique. »**

Vint l'armistice. Les négociations diplomatiques s'engagèrent aussitôt à Paris et à Versailles entre le F∴ Wilson, flanqué de son confident le colonel House « qui ne lui conseille rien sans s'être entendu préalablement avec les FF∴ Mazaryk et Bénès », MM. Lloyd Georges, Orlando et Clemenceau. Sur ces négociations, M. Robert Vallery-Radot a projeté une vive lumière.

Citons-le, d'après le **Réveil du Peuple du 15 avril :**

> **« Pour juger ce qui se passa à Versailles, le conférencier se réfère aux notes du secrétaire de la délégation britannique : « Nous étions venus à Paris croyant qu'un nouvel ordre de choses avait été acquis. Nous le quittons convaincus que le nouvel ordre de choses a simplement gâché l'ancien. »**

M. Robert Vallery-Radot fait alors appel à nos idées claires de cartésiens pour juger la façon dont a été dépecé l'empire des Habsbourg.

> **« Sans que la Hongrie ait été consultée la Conférence de Paris décide de son sort. Ce fut six mois après que l'on invita la Hongrie à envoyer ses délégués. Pendant quatre mois la délégation s'applique à relever les monstruosités géographiques, les absurdités économiques que le F∴ Bénès appela les décisions de la Conférence de Paris, décisions définitives auxquelles ne serait faite aucune modification... »**

Mais la démocratie américaine et « la démocratie tout court » n'avaient pas prévu qu'en dépeçant l'Autriche-Hongrie, au nom du principe de la nationalité des peuples, elles allaient retourner contre elles ces nations.

> **« Car le réel se venge. Pour détruire le Saint-Empire Romain, la Maçonnerie avait dû dresser contre Rome et l'Autriche les jeunes nationalistes italiens et allemands. Or le carbonarisme italien devait engendrer le fascisme. »**

M. Robert Vallery-Radot conclut :

> **« Les gouvernements maçonniques ont cru pouvoir propager ouvertement la haine de la force tandis qu'ils n'hésitaient pas à l'employer quand leur existence était en jeu.**
>
> **« Or la force suppose la maîtrise de soi-même. L'abus de la force ne prouve rien contre le bienfait de la force.**
>
> **« En France, le règne de la lâcheté, tel qu'il a été encouragé, promu aux plus hautes charges de l'Etat, a fait plus de mal que tous les excès du pouvoir absolu. D'un peuple courageux il a fait un peuple de trafiquants.**
>
> **« Si l'abîme ne s'était pas ouvert, bientôt le sang français n'aurait plus été reconnaissable car la Maçonnerie a la haine de tout ce qui fait la substance d'un peuple. Par les naturalisations en masse des éléments les plus troubles venant d'Europe centrale, elle espérait en peu d'années anéantir toute survivance de notre génie ethnique et disposer ainsi d'une collectivité anonyme sans foi et sans souvenir. C'est encore la main de la Franc-Maçonnerie qu'on retrouve tirant les ficelles des pantins politiques de 1938-1939.**
>
> **« Qu'on le veuille ou non, l'Allemagne est venue nous sauver, durement peut-être, mais elle nous a sauvés. »**

La **Pariser Zeitung, l'Union Française, Le Petit Parisien, La Gerbe,** ont, eux aussi, publié des extraits de cette conférence où selon **Le Réveil du Peuple,** « l'élégance du verbe ne le cédait en rien à la solidité de la documentation et à la noble envolée des sentiments ».

Détachons du compte rendu de la **Pariser Zeitung** ces détails sur la façon dont, à Trianon, « des vieillards fatigués et ignorants » décidèrent du sort de la Hongrie :

> **« Impudemment, les mêmes hommes qui invoquaient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se mirent à dépecer la Hongrie, dont les représentants, enfermés au château de Madrid sous la garde de policiers, ne sortirent de leur prison que pour prendre connaissance de l'irréparable. Que venait-on parler de referendum ? Nous avions à choisir, écrit André Tardieu, entre le referendum et la création de la Tchécoslovaquie ».**

Ainsi la « guerre sainte » aboutissait-elle, comme l'a écrit Robert Vallery-Radot dans **Les Furieux de la Paix**, à préparer sous « son masque d'hypocrite pacifisme et ses pactes contradictoires la plus formidable charge d'explosifs qui ait jamais été posée sous les assises des Etats européens ».

UN DOCUMENT SUR SERAJEVO

A l'occasion de la conférence de notre rédacteur en chef, dont il rend compte, M. Claude Wacogne publie dans **l'Union Française**, un intéressant document relatif aux origines de la Grande Guerre mondiale. Il s'agit d'extraits de l'interrogatoire des meurtriers de l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse, à Serajevo. Ce papier est accablant pour la Maçonnerie. Le voici :

Interrogatoire de Nedjelk Cabrinovie.

Avocat Premusie. — **Est-ce que Voja Taukosic est franc-maçon ?**

Accusé. — **Pourquoi posez-vous des questions sur les francs-maçons ? Oui, il l'a été.**

Président. — **Comment le savez-vous ?**

Accusé. — **Je le sais positivement d'après ce que Ciganovic a raconté : lui aussi a été franc-maçon.**

Président. — **Est-ce que le fait qu'ils étaient francs-maçons et qu'éventuellement, vous l'ayez été aussi, a joué un rôle dans votre décision de tuer l'héritier du trône ?**

Accusé. — **Oui, ce fait a aussi son importance...**

Président. — **Je vous demande si le fait qu'ils sont francs-maçons a une connexion avec l'attentat ?**

Accusé. — **En tant que nous sommes partisans des idées maçonniques.**

Président. — **La franc-maçonnerie préconise-t-elle l'accomplissement d'attentats contre les détenteurs du pouvoir ? Du moins savez-vous quelque chose à ce sujet ?**

Accusé. — **Elle le préconise. Ciganovic m'a dit lui-même que feu Ferdinand avait été condamné à mort par les francs-maçons...**

Interrogatoire de Gavrilo Princip :

Président. — **Connaissez-vous Taukosic et Ciganovic ?**

Accusé. — **Oui.**

Président. — **Savez-vous qu'ils sont tous deux francs-maçons ?**

Accusé. — **Ciganovic a dit un jour, au café « Moruna », lorsqu'on parlait de l'attentat, que les francs-maçons avaient, en telle ou telle année, condamné François-Ferdinand à mort.**

Notre confrère fait suivre cette relation d'un extrait non moins significatif du comte Czernin, ancien ministre de Charles d'Autriche : « **Im Welt-Kriege** » :

« L'archiduc savait clairement que le risque d'un attentat contre lui était toujours imminent. Un an avant la guerre, il m'annonça que les francs-maçons avaient résolu sa mort. Il me nomma la ville où cette décision aurait été prise et me cita les noms de différents hommes politiques hongrois et autrichiens qui devaient en savoir quelque chose».

Les informations du malheureux archiduc n'étaient que trop exactes. La Maçonnerie, pour provoquer une guerre générale et asseoir sa domination sur le monde, ne reculait pas devant le crime.

LE BELLICISME MAÇONNIQUE

Encore un document à verser au dossier du « Bellicisme maçonnique », dont nous avons administré maintes preuves au cours de nos précédentes revues de presse. Il s'agit d'une adresse envoyée par le Grand-Orient de France à M. Roosevelt, réélu, pour la seconde fois, président de la République des Etats-Unis, en 1936.

« Nous n'avons garde d'oublier, dit l'adresse, **que l'homme qui pour quatre années nouvelles vient d'être appelé à diriger les destinées d'un peuple immense, reçut la lumière dans nos Temples. »**

Et tout de suite après cet aveu, c'est l'appel aux armes :

« Non, la fraternité entre les hommes n'est pas et ne doit pas être une vaine illusion ! Mais encore faut-il — et qu'il nous soit pardonné de n'apercevoir à l'horizon de nos vieilles capitales nulle autre voix de salut ! — qu'à tous les échos de l'ancien continent notre F∴ Franklin Roosevelt crie sa tendre alarme ! Votre Excellence a commencé. Et magnifiquement. Mais nous la supplions de persévérer... »

« Veuille Votre Excellence écouter d'un cœur ému l'appel de notre fraternelle angoisse. C'est en Elle et à travers Elle, en la Lumière qu'elle reçut aux lieux où règnent la bienfaisance et la paix que repose notre suprême espoir, au nom de quoi nous la saluons par les Nombres Mystérieux que nous seuls connaissons. »

Tout ceci est extrêmement clair. La Franc-Maçonnerie qui venait d'être chassée de l'Allemagne Nationale Socialiste, de l'Italie de Mussolini, de la Hongrie, du Portugal de Salazar et de la Turquie, n'apercevait de salut, à cette époque, que dans une guerre de « reconquête ».

« Mais en France et en Angleterre, note M. P.-A. Cousteau qui publie dans « Paris-soir » **l'intéressant document que nous avons cité, les hommes politiques même les plus maçonnisés renâclaient devant les perspectives du grand carnage.**

Pour leur redonner du cœur au ventre, il était indispensable que la « grande voix » — comme on dit — du président Roosevelt se fît entendre, et que les démocraties eussent l'assurance qu'elles étaient épaulées.

C'est à quoi le président Roosevelt devait s'employer sans faiblir au cours des années qui suivirent jusqu'à la catastrophe du 3 septembre 1939. »

L'HOMME DE LA MAISON BLANCHE

L'adresse de félicitations des F∴ français à Roosevelt, à l'occasion de sa réélection, en 1936, faisait allusion, on l'a noté au passage, à l'appartenance maçonnique du président des U.S.A.

Son inclination vers les loges date de loin.

« Dès son jeune âge, écrit l'agence de presse croate « Ipa », **Roosevelt reconnaissait que l'on ne pouvait faire aucune carrière politique aux Etats-Unis, sans appartenir à une loge.**

Membre de la « Holland Lodge » n° 8, Roosevelt fut élevé en 1928 à un haut grade du rite écossais. Depuis, ajoute l'agence, **il a dû grimper encore quelques degrés de l'échelle. »**

C'est d'autant plus vraisemblable que M. Roosevelt a tout ce qu'il faut pour faire une brillante carrière dans la Maçonnerie.

« Roosevelt, en effet, selon la même information, **aurait du sang juif dans les veines. Il descendrait d'une famille juive, celle des Rossa-Campo. Expulsés d'Espagne en 1620, certains membres de cette famille cherchèrent un refuge en Allemagne et en Hollande où ils prirent le nom de Rosenbaum et Rosenveld. Les Rosenveld hollandais vinrent ensuite en Amérique et devinrent finalement Roosevelt. L'homme de la Maison Blanche est le septième membre de la famille hollandaise émigrée aux Etats-Unis.**

L'Agence **Ipa** donne ses sources. Les renseignements qu'elle publie sont extraits de la généalogie du président Roosevelt, publiée à Washington même, par l'Institut Carnegie, document qui, à notre connaissance, n'a jamais été contesté.

AU PAYS DU F∴ ROOSEVELT

Ne quittons pas l'Amérique sans donner quelques savoureux détails sur l'organisation maçonnique aux Etats-Unis. Nous les empruntons à une étude de M. Auguste Halfeld dans le **Berliner-Lokal-Anzeiger.**

Notre confrère a séjourné outre-Atlantique. Un jour, arrivant à Santa-Fé, capitale du New-Mexico, il tombe en pleine liesse maçonnique :

...« Une foule de gens remplissait le hall, le restaurant, le bar de l'hôtel. Ils avaient joint à leurs smokings des sabres turcs et

des « fez ». Les Indiens et les cowboys s'enfuyaient devant les « initiés ». Car il s'agissait des hôtes non-bienvenus, membres de la plus grande Loge maçonnique des Etats-Unis, à laquelle appartient le Président Roosevelt. »

« Tout l'après-midi, les F.·. se promenèrent en cortèges, stationnèrent dans les bars et firent entendre leurs chants dans le petit parc de la ville. Vers minuit, ils étaient tous à peu près ivres. Les garçons leur servaient des blocs de glace, avec des bouteilles de whisky et de soda. On ne pouvait pas dormir. Les ivrognes se cognaient contre les portes, dans les couloirs... Le lendemain matin, je vis dans la salle, des tables renversées, des chaises brisées et de la porcelaine cassée. L'employé me dit en riant : « Oui, oui, les initiés ont beaucoup de temps !... »

Santa-Fé n'a pas le privilège de ces réjouissances d'un genre particulier. Durant l'été, des « journées » semblables — là-bas, on appelle cela « des Conventions » — sont organisées dans toutes les villes et les bourgs un peu importants.

«L'affaire commence par une grande procession qui s'appelle « parade ». L'orchestre en uniformes voyants est conduit par un tambour-major femme. La jeune coquette porte un uniforme bleu-clair ou rose-rouge, avec un haut chaco garni d'un plumage bariolé et des bottes blanches qui font ressortir ses mollets nus. Elle fait tournoyer son bâton dans l'air et tournoie elle-même avant de ratttraper le bâton. »

Dans un pays sans traditions, ces réunions suscitent un intérêt puissant. Les petits bourgeois américains sont tout fiers d'arborer des uniformes rutilants et de s'affubler de noms qui semblent les placer au-dessus du commun des mortels : Chevaliers de Colomb, de l'Aigle d'Or, Frères de l'Ordre du Cerf, etc. La Franc-Maçonnerie a compris ce trait distinctif de l'Américain « moyen » — pour parler comme M. Herriot — et elle a su admirablement en tirer parti.

« Les Loges fourmillent aux Etats-Unis. A côté des « Shriners » et des Chevaliers de Colomb qui sont, d'ailleurs, un ordre strictement catholique, à côté de l'Ordre royal de l'Elan, de l'Ordre du Cerf et de l'Etoile d'Orient, il y a les Ordres des Frères, de l'Aigle, le vieil Ordre des Amis, l'Ordre des Hibous et l'Ordre féminin des Dames d'Orient. Les Rotary et les Kiwanis, qui prennent dans leurs filets surtout les petits hommes d'affaires et commerçants, sont répandus non seulement aux Etats-Unis, mais ont de nombreux adhérents hors l'Amérique du Nord. Généralement leurs enseignes, une roue dentée ou un « K », sont exhibés sur les portes des hôtels. Les Cerfs et les Elans, au contraire, possèdent dans de nombreuses localités américaines de grandes maisons. On les reconnaît à la statue représentant un cerf ou un élan qui se trouve devant elles. Ajoutons que le Tammany Hall, puissante organisation du parti démocrate à New-York, est une Demi-Loge qui est dirigée par le « Grand Sachem ».

Toutes ces organisations, tous ces « ordres » ont salué, avec enthousiasme, l'entrée des Etats-Unis dans la guerre. La guerre ? c'est la possibilité d'organiser une parade de plus.

« S'agit-il de saluer les « héros » anglais ou américains ou d'organiser la collecte du vieux caoutchouc ou de lancer une souscription à l'emprunt de guerre, toutes les unions, Loges et organisations possibles et imaginables y participent de même que des dizaines de milliers d'autres hommes qui appartiennent aux associations des vétérans, à la Croix Rouge, à la police, aux sapeurs-pompiers, à l'armée et à la marine. Ces innombrables orchestres qui sont conduits par des centaines de tambours-majors du sexe féminin font un vacarme indescriptible. Des sacs entiers de confetti sont déversés sur le pavé des fenêtres des gratte-ciel... »

Ainsi, c'est sur la « manie » du petit bourgeois américain et son goût d'un accoutrement fantaisiste que se base l'organisation des F.·. aux Etats-Unis.

« Les tambours-majors du sexe féminin, les excès d'alcool pendant les « Conventions », les costumes fantaisistes, — tout cela a servi à séduire la masse pour la remplir plus facilement du poison qui l'a préparée à devenir la servante docile de la Juiverie internationale et, conduite, par les Loges maçonniques, l'a entraînée dans la guerre de Roosevelt. Là il n'y a plus de tambour-major chic, ni de coquets uniformes de fantaisie. Mais cela est égal aux bourgeois américains qui continuent leurs cortèges et leurs beuveries. Ils gagnent à la guerre. Mourir — ils le laissent à d'autres. »

LA LUTTE ANTIMAÇONNIQUE

André Algarron, dans **Le Petit Parisien** (23 avril), précise ce qu'elle doit être.

Lutter contre la Franc-Maçonnerie, écrit-il, cela signifie à la fois : prévenir, démasquer et sévir.

« PREVENIR, parce que la Franc-Maçonnerie opère dans le secret, mais selon des méthodes et des principes immuables. Quoi qu'on dise et quoi qu'on puisse en penser dans certains milieux d'une inconcevable légèreté politique, c'est la Maçonnerie inféodée au capitalisme juif qui a précipité la France dans la guerre, et c'est elle qui, aujourd'hui encore, concentre et transmet les mots d'ordre de la résistance passive à l'organisation continentale de l'Europe. On sait, d'autre part, que, chaque fois que le gouvernement a essayé de faire avancer d'un pas la Révolution nationale, il s'est trouvé aux prises avec le réseau ramifié à l'extrême des mille et une intrigues de la Franc-Maçonnerie installée dans les fonctions publiques et aux leviers de commandes de l'Etat.

« DEMASQUER est la seconde opération nécessaire. Disons tout de suite que dans tout opposant à la réconciliation d'une France révolutionnaire avec l'Allemagne nationale socialiste il y a un Franc-Maçon ou un commissaire du peuple qui sommeille, l'un n'excluant d'ailleurs pas forcément l'autre. Le Franc-Maçon est, en effet, animé d'une double haine : d'abord à l'égard du national socialisme, qui le premier a percé à jour ses intrigues internationales et ses ambitions capitalistes ; ensuite à l'égard de tout ce qui peut retarder en France le retour à l'ancien régime où, à travers les conseils municipaux et généraux, à travers les assemblées cantonales, parlementaires ou nationales, la Franc-Maçonnerie faisait pénétrer et obéir ses mots d'ordre dictés de Washington ou de Londres.

« SEVIR parce que le gouvernement de la France du Maréchal ne peut indéfiniment tolérer cette opposition sournoise qui ruine chacun de ses efforts pour réaliser la communauté nationale et la collaboration européenne. Périodiquement, depuis l'armistice, nous assistons à des spectacles répétés où, en toute quiétude et liberté, des Maçons notoires ou camouflés battent le rappel des ennemis de la Révolution pour défendre leurs privilèges, leurs places et les profits qu'ils se sont attribués dans la misère de la défaite ; bien mieux, certains n'hésitent pas à menacer dans leur dignité et dans leur indépendance professionnelle les partisans déclarés d'une Europe conçue dans l'honneur et la loyauté : leur impudence n'a d'égale que la mansuétude dont ils ont bénéficié.

Notre confrère ajoute :

« Jusqu'à présent, il n'a plu que de petites ondées sur le temple de la Franc-Maçonnerie, des ondées qui n'ont pas réussi à éparpiller les fidèles : le signal de détresse n'a jamais retenti comme un glas. Nous sommes persuadés que M. Gabolde aura à cœur de tirer lui-même la cloche et qu'il saura à la fois prévenir, démasquer et sévir. »

LA FRANC-MAÇONNERIE CONTRE LA FRANCE

Le Matin (11 mai) réclame, de son côté, des mesures énergiques contre la Franc-Maçonnerie. Son **éditorialiste,** M. Robert de Beauplan, insiste pour que l'on ne rende pas, « par quelque biais d'indulgence ou de faiblesse coupable, la force de nuire à ceux qui portent une si lourde responsabilité dans l'abaissement et les malheurs du Pays ».

« Il a fallu, écrit-il, la dissolution de cette société secrète pour que le grand public commençât à s'apercevoir du rôle prépondérant qu'elle jouait et du mal qu'elle nous avait fait.

Le rédacteur du **Matin** énumère quelques-uns de ses méfaits :

« Pendant les quelque soixante-dix ans qu'a duré notre IIIe République, la Franc-Maçonnerie, identifiée au radical-socialisme, fut l'aile marchante d'Israël. Les quelques braves gens, les naïfs — car il y en avait — qu'elle recrutait dans son fretin, ne s'en doutaient guère, mais en obéissant aveuglément à leurs chefs occultes, ils faisaient le jeu de la juiverie. Ils entretenaient en France le fumier de corruption qui était indispensable aux Juifs pour prospérer, et ils asservissaient la politique française à la domination du capitalisme international dont les Juifs sont les détenteurs et les profiteurs cyniques.

« Quand il s'est agi de jeter la France dans la guerre contre l'Allemagne, la Franc-Maçonnerie a suivi, d'un élan unanime, comme elle avait soutenu le Front populaire du Juif Léon Blum, comme elle avait couvert de sa protection tous les scandales de notre régime, de Panama à Cornélius Herz et de Joseph Reinach à Stavisky. »

Ce sont là des faits que les Français doivent avoir constamment présents à la mémoire. Ils justifient — et au-delà — la politique gouvernementale contre les Loges !

LES « ENNEMIS » DE LA FRANCE

Les Cercles Populaires Français que préside M. Abel Bonnard, et dont le siège est 10, rue des Pyramides, organisent, nous apprend **Aujourd'hui**, un cycle de conférences sur les « ennemis de la France ».

Qui sont-ils ?

« Les Anglo-Saxons », les « communistes », les « Juifs » et les « Francs-Maçons ».

TOUT S'ECLAIRE

Le **Times**, dans son numéro du 3 décembre 1942, a consacré un entrefilet à l'archevêque de Canterbury.

Il est fait état, pour la première fois, de l'affiliation du prélat au « Rotary-Club » dont les attaches sont fort suspectes. A la lueur de cette révélation, on s'explique mieux certains discours et certains actes.

COURRIER

A la suite de la parution d'un article de notre collaborateur, M. Henry Coston, intitulé « LA F∴ M∴ ET LA PRESSE », dans notre numéro 6 de mars 1943, nous avons reçu deux demandes de rectifications, l'une de M. Louis Gauche, l'autre de l' « Intransigeant », que nous publierons dans notre prochain numéro, le temps matériel nous ayant manqué pour le faire dans celui-ci.

UN AVEU

COMPTE RENDU DES TRAVAUX
DU 56e CONGRÈS

des LL.·. de l'Est du G.·. O.·. de France, tenu à Lyon,
les 18, 19, 20 et 21 Mai 1939

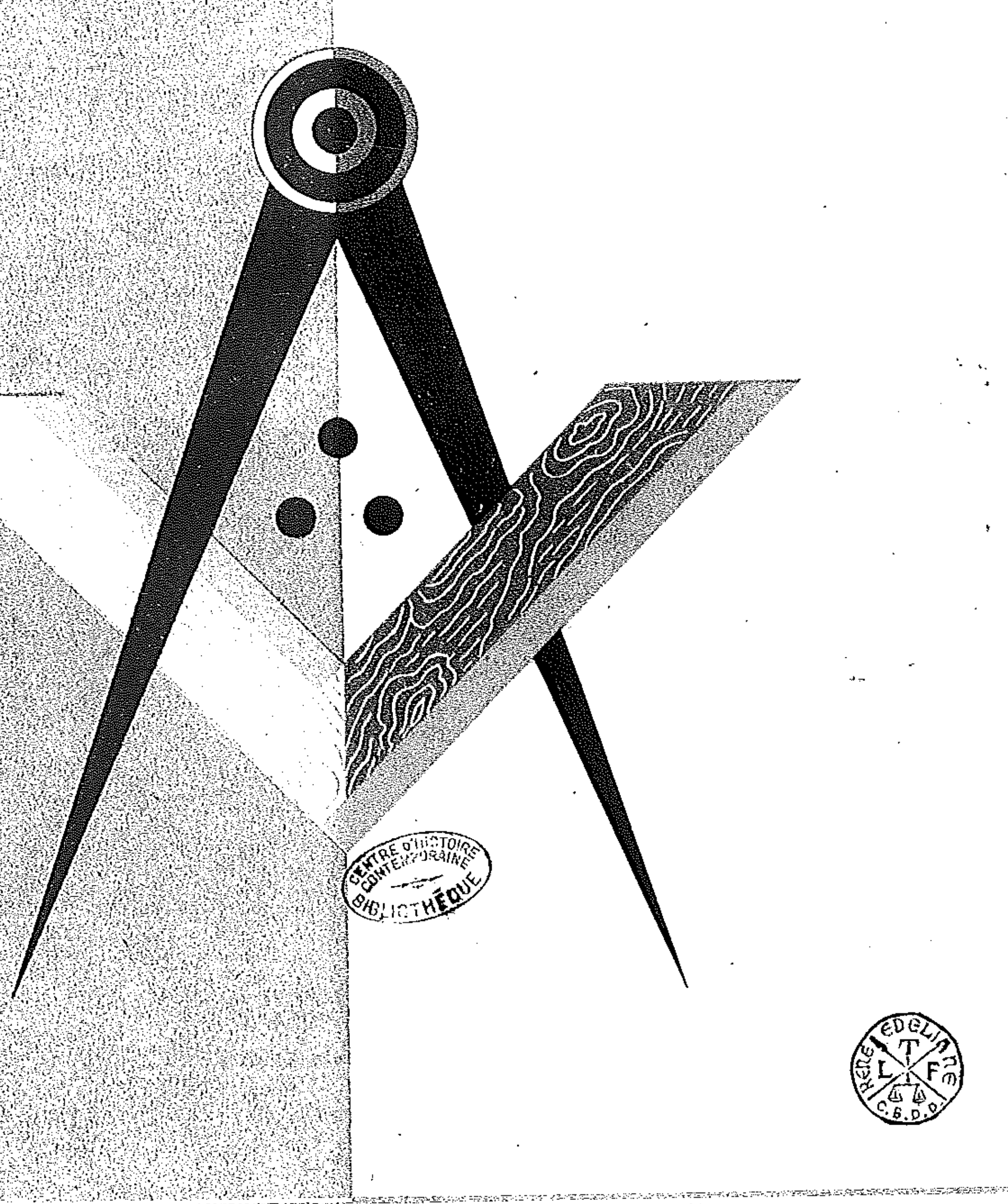
DISCOURS
DU TR.·. ILL.·. FR.·. GROUSSIER

Président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France

« Notre action est souvent discrète et il est nécessaire qu'elle le soit. C'est la Maçonnerie qui est à la base des messages du F.·. Roosevelt.

« Nos adversaires y ont bien vu la marque de la Franc-Maçonnerie française, et leurs critiques sont en train de faire le tour de l'Europe. »

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



JUILLET 1943 — REVUE MENSUELLE — NUMÉRO 10
Autorisation n° 257
2e année

SOMMAIRE

NUMÉRO 10

JUILLET 194[illegible]

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

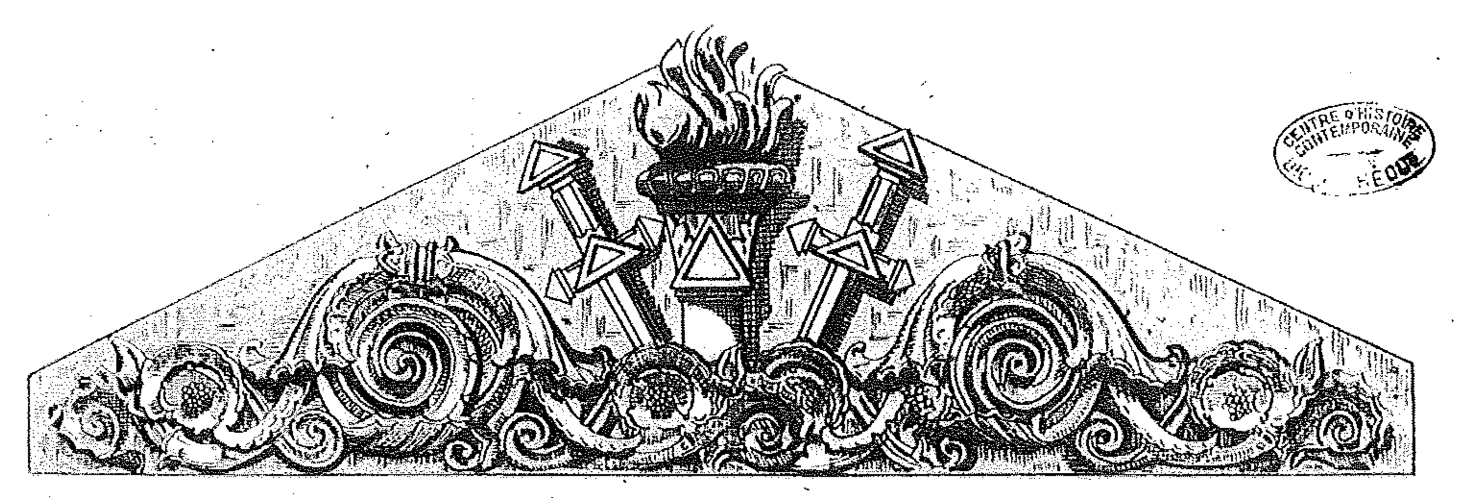
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. 34-35

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



LA MAÇONNERIE MONDAINE AU XVIIIE SIECLE
ET SA PORTÉE

Il est difficile de réunir des dossiers complets sur un aspect quelconque de la Maçonnerie; cela rend fort délicate la tâche de l'historien maçonnique. Il lui arrive pourtant de tomber à l'improviste sur des documents qu'il ne cherche pas et qui lui ouvrent des perspectives lointaines. Tel est le cas de la Maçonnerie mondaine au XVIIIe siècle; on ne s'est guère appliqué à l'étudier et pourtant il n'est presque pas d'années, on pourrait dire de mois qui n'apportent à l'historien du XVIIIe siècle quelques nouveaux documents sur ce secteur de la vie maçonnique. Récemment, j'ai eu le plaisir de mettre la main sur deux brochures de ce genre.

J'ai commencé par les comparer avec les renseignements que donne l'historien maçonnique F. T. B. Clavel. Dans son curieux ouvrage : « Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie » ; il fournit une liste des « Sociétés Secrètes Maçonniques, politiques, religieuses, de pur agrément ». Voici les principales d'entre elles, d'après la liste de Clavel :

« Chevalerie sociale de l'aimable Commerce », établie à Verdun-sur-Meuse en 1724 ;

« Ordre des Amazones de la Maçonnerie androgyne », qui fonctionnait vers le milieu du XVIIIe siècle ;

« Les Amicistes », corporation des étudiants du Collège de Clermont ;

« Ordre de la Boisson », établi en 1705 dans le Bas-Languedoc, société de plaisirs qui publiait chaque année des recueils de vers et de prose.

« Ordre du Bouchon », qui semble avoir été originaire d'Allemagne, dont les statuts sont imprimés sans porter de date et qui se consacrait aussi aux réjouissances.

« Chevaliers de la Cajote », dont les statuts furent publiés en 1683 et qui paraît n'avoir été qu'une réunion de bons vivants ;

« Ordre Capripède, ratier et lucifuge », qui se consacrait à la gastronomie et qui paraît dater du début du XVIIe siècle ;

« Chevaliers de la Colombe », organisée à Versailles, en 1784, et apparemment société galante ;

« Ordre de la Culotte », dont nous connaissons les statuts rédigés en 1724 par Bequillard ;

« Ordre des Chevaliers feuillants et des Dames philéïdes », constitué en Bretagne au XVIIIe siècle et voué, semble-t-il, aux plaisirs sociaux et moraux ;

« Chevaliers de la Grappe », institué à Arles en Provence dès 1697, avec des buts gastronomiques ;

« Ordre des Chevaliers de la Joie », dont les statuts furent imprimés en 1696 et qui se consacrait aux plaisirs de la vie mondaine ;

« Ordre des Lanturelus », que fonda en 1771 le marquis de Croixmare et qui avait son centre dans le salon de Mme Geoffrin, dont la fille Mme de La Ferté-Imbault faisait les beaux jours ;

« Ordre de la Liberté », fondé à Paris en 1740 et sur lequel nous savons très peu de choses ;

« Ordre de la Méduse », datant, selon Clavel, de la fin du XVIIIe siècle et ayant pour centre Marseille et Toulon. Nous possédons encore ses statuts, dit-il, imprimés à Marseille et sans date.

« Société du Palladium », qui passe pour avoir été fondée à Douai par Fénelon et qui reste peu connue ;

« Les Panthéïstes, Loge socratique », fondée en Allemagne, d'après les principes de Toland, tels qu'ils étaient exprimés dans son livre « Panthéisticum » ;

« Ordre des Chevaliers rameurs », constitué à Rouen en 1738 ;

« Ordre de la Rape », datant, nous dit-on, de 1612 et consacré aux plaisirs ;

« Ordre de la Ribalderie », établi à la même époque avec le même objet ;

« Ordre de Tancardius », que l'on trouve dans le Midi de la France, dès la fin du XVIIe siècle et qui se livrait aux joies de la table ;

« Ordre du Vaisseau », mentionné au début du XVIIIe.

Ajoutons enfin, toujours d'après Clavel, « Ordre des Coteaux », « Ordre de Noé », « Ordre de la Pelote », « Ordre des Compagnons de Pénélope », Ordre du Sifflet », sur lesquels nous ne savons rien.

A cette liste, Ragon, dans son « Manuel complet de la Maçonnerie d'adoption », ajoute encore :

« L'Ordre des Mopses » qui fleurissait en Allemagne au XVIIIe siècle :

« L'Ordre de la Félicité » qui fut prospère dans les milieux maritimes et fut établi entre 1740 et 1750 :

« L'Ordre des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre », issu du précédent ;

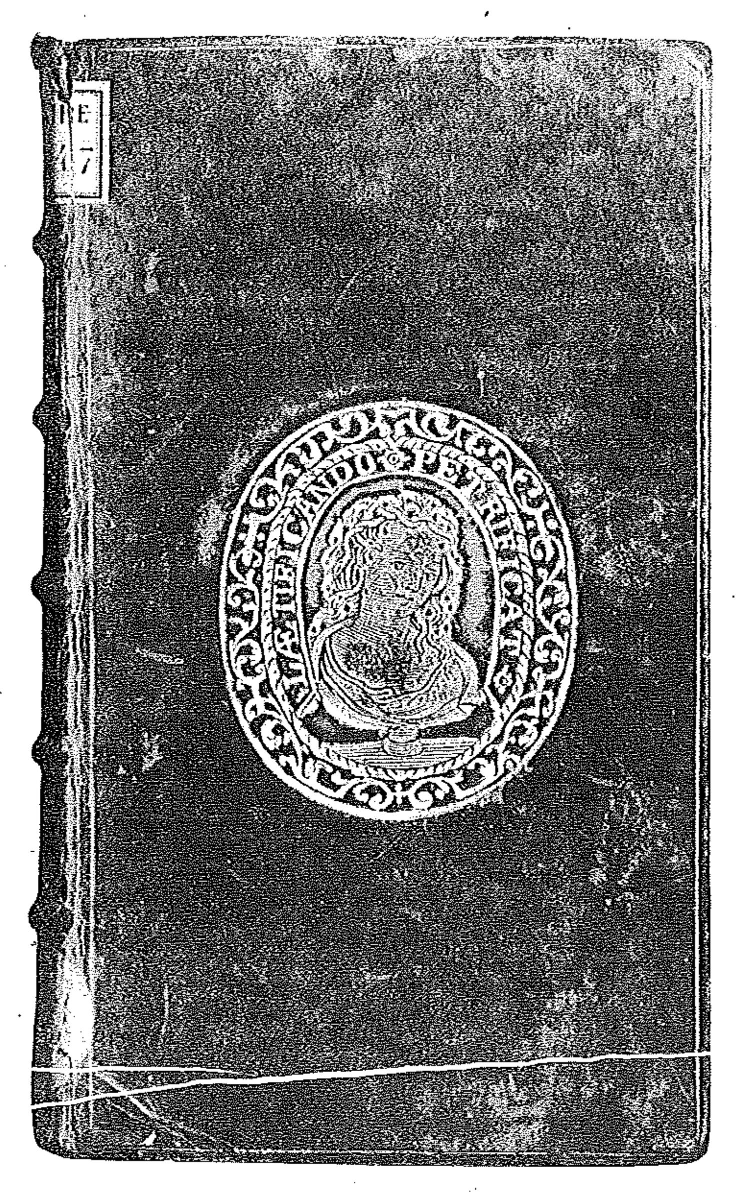
« L'Ordre des Fendeurs et Fendeuses », auquel il rattache l' « Ordre de la Cognée », ceux de la Centaine, de la Fidélité, de la Grappe et de la Méduse ;

« L'Ordre de la Persévérance », qui fleurissait à Paris en 1777 ;

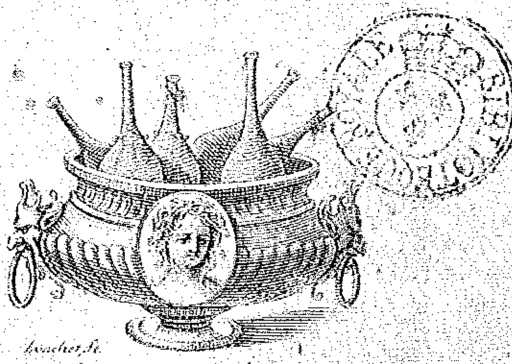
« L'Ordre des Chevaliers et des Nymphes de la Rose », fondé à Paris, en 1778, par le F∴ de Chaumont.

Cette simple énumération suffit à prouver l'importance du mouvement maçonnique mondain.

Ce fait si évident n'a pas manqué d'attirer l'attention des historiens et des polémistes qui s'en sont servis, tantôt pour prouver que la Maçonnerie anglaise, celle du Grand-Orient et de la Grande Loge écossaise, n'était, comme les autres Maçonneries mondaines, qu'une société de caractère anodin, tantôt pour affirmer que la Maçonnerie anglaise avait eu grand peine à se développer et avait été assaillie de mille rivaux. Quelle que soit la valeur de ces arguments, il est manifeste que l'on ne peut négliger ces associations. Elles prouvent que tout le mouvement maçonnique se rattachait à un instinct très général, très profond à la fin du XVII[e] siècle et au début du XVIII[e] siècle, dans un monde où les vieux cadres si solides, constitués à la chute de l'empire Romain et qui assurèrent la continuité de la civilisation durant tout le moyen âge, étaient en train de s'effriter. Les hommes, spontanément, cherchaient à se grouper, selon des formules nouvelles ; les Sociétés Secrètes étaient l'un des cadres qui sollicitaient le plus le désir et la curiosité humaines. Cependant les esprits aventureux et entreprenants hésitèrent d'abord entre plusieurs formes de Sociétés



Reliure du seul exemplaire connu des règlements de l'Ordre de La Méduse (remarquez la légende : « Elle pétrifie en réjouissant »).



LES AGREABLES DIVERTISSEMENS DE LA TABLE, OU LES REGLEMENS de l'illustre Societé des Freres & Sœurs de l'Ordre de MEDUSE.

A LYON, Chez ANDRE' LAURENS, seul Imprimeur ordinaire de la Ville, ruë Raisin, à l'Ange Gabriel.

M. DCC. XII. AVEC PERMISSION.

Page de frontispice et de titre des règlements de l'Ordre de La Méduse (exemplaire de la Bibliothèque nationale).

Secrètes et il est intéressant de voir comment certaines d'entre elles se sont imposées, tandis que d'autres ont disparu; c'est ce témoignage que nous donnent les Sociétés Maçonniques mondaines dont la réussite éphémère et le prompt succès apportent un rare témoignage pour l'étude de la Maçonnerie anglaise, qui a survécu à toutes les autres.

En utilisant les documents récemment découverts, il nous semble donc utile d'examiner certaines de ces Maçonneries mondaines par nous mieux connues, afin de définir quel est cet instinct qui pousse, à la fin du XVII[e] siècle et au début du XVIII[e] siècle, tous les hommes entreprenants vers les Sociétés Secrètes. Nous verrons sans doute en même temps quelles étaient les différences typiques qui caractérisaient ces diverses sociétés et qui les opposaient entre elles et avec la Maçonnerie du Grand-Orient ; nous discernerons ainsi les raisons de leur échec et les causes du succès de la Maçonnerie anglaise apparaîtront.

●

La société de « La Méduse » nous a laissé sur son existence des renseignements plus nombreux que les autres

groupes. Nous possédons, en effet, à la Bibliothèque nationale, un petit livre intitulé : « Les agréables divertissements de la Table ou les réglemens de l'illustre Société des Frères et Sœurs de l'Ordre de Méduse », imprimé à Lyon, chez André Laurens en 1712 (1). Dans ses 64 pages, ce petit rituel donne l'idée la plus pittoresque et la plus précise de ce qu'était cette Maçonnerie mondaine à la fin du XVII[e] siècle. Les reproductions que nous présentons permettent de voir le souci d'élégance et de raffinement qui se joint au désir de bombance.

Il faut noter aussi le caractère nettement maçonnique de cette société ; elle est, en effet, secrète, elle a son langage : on ne dit point « boire du vin », on n'emploie point les mots de « Monsieur » et « Madame » mais on dit une « lampée d'huile », on dit « frère et sœur ». On est extrêmement soucieux de prosélitisme. Ils tiennent les profanes à l'écart de leurs réunions (article 13 du règlement). Ils n'autorisent point de défections, et enfin leur cérémonial ressemble à l'initiation que l'on pratiquait alors dans la Maçonnerie. Le souci de mondanité et d'épicurisme se remarque partout. Les règlements de l'ordre insistent sur les façons de boire et donnent les règles à suivre afin de boire le plus possible, de s'en incommoder le moins possible et de ne point du tout gêner ses voisins par ces absorptions répétées.

Un trait caractéristique de l'ordre, c'est l'attribution de noms pseudonymes pour chacun des F.·.. Le grand Maître, en 1712, était le F.·. Nécessaire, plus tard ce devait être le Frère Bienfaisant (M. de Vauvré, conseiller d'Etat). On trouve aussi le F.·. Sérieux, le F.·. Appliqué, le F.·. Commode, le F.·. Ferme à table (M. Joly), le F.·. Pénétrant (M. de Périgné), le F.·. Moileux (M. Turgot, conseiller au Parlement et père du fameux ministre), le F.·. Dégourdy (M. de La Moignon, conseiller à mortier), le F.·. Espiègle (M. de Saint-Maurice, du Parlement de Paris), le F.·. Gracieux (M. Le Poulletier, intendant de la Généralité de Lyon), le F.·. Malassy (M. de Saint-Quentin). Parmi les sœurs, notons la S.·. Nécessaire, la S.·. Engageante, la S.·. Sans Egal, la S.·. Orphée, la S.·. Bien Intentionnée (Mme de Grandmaison), la S.·. Sensée (Mlle de Vanolles), la S.·. Solide (Mme de Cambray), la S.·. Mutine (Mme de Lataignan), la S.·. Glouglou (Mme de La Ravoye), la S.·. Fine Mouche (Mme de Bonnefond), l'Aimable Sœur Gratieuse (Mme la comtesse de Sagonne), la S.·. Désirette (Mme d'Ollivier).

Dans le rituel de 1712, nous trouvons de petits vers qui donnent l'idée de ce qu'était la Société. Nous citerons en exemple les vers dédiés au Frère Bienfaisant, Grand Prieur de Provence.

Sur l'air du « Branle de Metz » :

Le Grand Prieur de Provence,
Bienfaisant dans ces beaux lieux,
Fait éclater à nos yeux,
Sa noble Magnificence :
Il est digne des Autels,
Qu'on élève aux Immortels.

Dans l'Empire de Neptune,
Il tient un rang glorieux,
Il est là, comme les Dieux,
Au-dessus de la Fortune ;
En faisant tout pour autrui,
Ne fait jamais rien pour lui.

Signalons aussi les vers faits pour Mme S., S.·. Taupe à Tout.

Sur l'air, « Amis, sans regretter Paris » :

Taupe à tout, quel est ton plaisir ?
Je sens que ta présence
En moi fait naître le désir
Et mourir l'espérance.

(1) Je n'ai pas pu retrouver l'édition de Marseille, signalée par Clavel. Mais une note de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale affirme que l'édition de Lyon est une copie parfaite de celle de Marseille.

La « Méduse » passait donc à juste titre pour une société légère, c'est ainsi que Clavel la montre. Son nom caractéristique et son champ d'action limité aux ports de mer, avec, semble-t-il, Toulon et Marseille comme centres, indiquent pourtant une orientation particulière. La liste de ses membres que vient de trouver notre collaborateur, M. Marie, dans les Archives de la Seine, confirme cette impression.

Dans cette liste, on remarque aisément l'accumulation de hauts fonctionnaires de la marine, des flottes, des arsenaux du roi, tous les fonctionnaires dont les devoirs et les charges se rattachaient à la mer ; cependant, ils ne sont pas les seuls. A la date de 1709 est notée l'initiation du F.·. Secourable, le Chevalier Bernard. Or, les archives de la famille de Clermont-Tonnerre contiennent un curieux papier dont nous donnons ici la copie et qui montre que ledit chevalier Bernard n'était autre que le banquier Samuel Bernard :

« Nous Grand-Maître, Frères et Sœurs de la Société de Méduse, déclarons qu'ayant reconnu les bonnes mœurs, le zèle ardent et la véritable vocation du F.·. Secourable, qui nous a requis très instamment et très humblement de l'agréger dans notre aimable et délicieuse société : Nous,



Vignette qui se trouve à la première page des règlements de l'Ordre de La Méduse, et qui représente à la fois une tête de méduse et les attributs bachiques propres à cet ordre.

ayant égard à sa prière et soumise réquisition, et à ses bonnes inclinations à travailler conjointement avec Nous à la Propagation de Nôtre-dit Ordre, Nous l'avons admis et admettons, agrégé et agrégeons dans l'Ordre de Méduse, le recevons dans nôtre Fraternité, le réputons pour nôtre cher Frère suivant nos règles et Statuts que nous voulons être par lui observés très ponctuellement. Donné dans l'Auspice principal de l'Ordre le vingt-trois septembre, l'an de grâce 1709 et le dix-neuf de l'Institution.

FRERE NECESSAIRE, GRAND MAISTRE
FRERE BIENFAISANT, GRAND PRIEUR DE PROVENCE ET COMTE DE NICE
SŒUR SOUVERAINE, FRERE OFFICIEUX,
FRERE PATRIARCHE.

Viza pour Nous Chancelier de l'Ordre,

Frère Magnifique. »

Or Samuel Bernard, ni directement, ni indirectement, n'avait rien à voir avec la flotte. Comment expliquer la présence de son nom dans l'état-major de l'ordre de la Méduse ? Cela est d'autant plus curieux qu'en cette année 1709 il était touché par la banqueroute de la ville de Lyon; les sommes considérables qu'il avait avancées au roi Louis XIV et que l'Etat français ne lui rendait pas, l'avaient mis en effet en difficulté.

Les raisons de son initiation à l'Ordre de la Méduse paraissent pourtant si l'on étudie sa vie. Il avait reçu, quelques années auparavant, l'Ordre de Saint-Michel (27 juin 1702) ; banquier de Louis XIV, il était au comble des honneurs et de la puissance, il avait acquis dans le Languedoc (21 juin 1707) la baronnie de Rieux, ainsi il représentait pour l'Ordre de la Méduse une acquisition précieuse qui lui permettait de se pousser à la Cour.

La « Société de la Méduse » ne pensait point seulement à s'amuser, elle était aussi une société de secours mutuels ; le simple plaisir n'exige pas tant de personnages influents et n'implique pas un tel rayonnement social, politique et administratif. Ce mélange de jolies femmes, de grands seigneurs, de financiers tout-puissants, de courtisans adroits ne s'expliquerait point si tout ce beau monde n'avait tenu, en quelque façon, à s'entr'aider et à se pousser réciproquement. Le nom rituel donné à Samuel Bernard, « Frère Secourable » confirme cette impression. Dans l'Ordre de la Méduse, il y a à la fois le souci du plaisir, une fraternité à base navale, le goût de la galanterie et de l'élégance, mais avant tout le désir de conquérir l'influence sociale et politique.

●

La même impression se dégage d'un petit livre tricolore, rose, jaune et vert, qu'un libraire de Dijon nous a récemment procuré. Ce mince cahier manuscrit à tranches dorées de 52 pages, dont certaines sont restées blanches, s'intitule « Ordre de la Coignée. — Constitutions, Statuts et Réglemens de l'Ordre de la Coignée, qui doivent être observez par tous les collèges de l'obéissance du Grand Directoire de France ».

Il comporte tout d'abord une première partie, les 72 articles constitutionnels de la Société de la Coignée, puis les noms des 77 membres qui, entre 1743 et 1752, furent tour à tour agrégés à ladite société.

Cet ordre fut apporté en France de Suisse par T.-A. de Perregaux, capitaine dans le régiment royal allemand, lequel initia Robert de Carbonel, avocat au Parlement de Grenoble, en la ville de Chambéry, en octobre 1743, et par son canal fonda le premier collège de l'Ordre de la Cognée à Grenoble en janvier 1744. L'Ordre essaima ensuite à Paris, à Lyon et diverses autres villes, semble-t-il. Il eut une constitution régulière à Paris dès le 23 novembre 1744 et son président fut M. Marchand, avocat au Parlement, commis au bureau de la guerre au Département des Hôpitaux militaires. Robert de Carbonel l'ayant choisi, par l'intermédiaire de M. Jacaud de La Bretonnière (natif de Payerne en Suisse), se servit de lui pour établir à Paris un Collège (23 novembre 1744) et le fit élire Grand Maître. Il demeurait à Versailles, au bureau des Hôpitaux militaires.

Le développement que prit l'Ordre est marqué par quelques faits caractéristiques. Il comprenait dix-huit financiers et environ quinze membres du Parlement, tandis qu'il n'avait attiré que neuf militaires, trois membres du Clergé, treize fonctionnaires, deux artistes et dix-sept autres personnages dont les professions ne sont pas définies. Ajoutons que soixante de ces membres étaient Parisiens, cinq vivaient en province, trois dans les colonies, quatre à l'étranger et le domicile des cinq autres ne nous est pas connu.

Les principaux financiers qui s'empressèrent d'y entrer sont entre autres : le banquier Cottin, le négociant Dessain, le banquier Tassin, l'agent de change Daché, le banquier Hilner. le banquier Wezner, l'agent de change Buslé, le banquier Naville, le banquier Dumas, le banquier Dumas jeune, le banquier Pradel, l'agent de change Soret de Noizettes, l'agent de change de Marine, le fermier général Dejan. C'était sans doute, avec les fonctionnaires du gouvernement, le groupe le plus compact ; il est intéressant de voir comment le recrutement s'est fait. Conformément aux procédés généraux de la Maçonnerie, c'est le Parlement qui a donné les principaux cadres. Si deux Suisses ont lancé l'innovation, c'est un avocat au Parlement, Marchand, qui en a été le pivot, c'est ensuite un membre du Parlement, le président Dupuis, qui a été le grand secrétaire de l'Ordre de la Cognée. Il lui donna vingt-neuf membres, dont les cadres les plus illustres. Cette institution était donc nettement parlementaire et bourgeoise.

Voici les principaux parmi les fonctionnaires et les parlementaires.

Fonctionnaires :

Robinot, secrétaire du roi ;
Pecquet, officier du Gobet du roi ;
Jacquette Delenchères, conseiller au Grand Conseil ;
De Viarme, intendant de Bretagne ;
Pajot, maître des Comptes ;
Guyot de Villers, receveur général des Finances de Rouen ;
Patin, intéressé dans les affaires du roi ;
Charron, receveur général des domaines et de la place des généralités de Paris ;
Le Pelletier de La Houssaye, conseiller du roi en ses Conseils ;
Dusaut Donzac, gentilhomme ordinaire du roi ;
De Mondorge, maître de la Chambre aux deniers du roi ;
Couffaud, trésorier des Ponts et Chaussées du roi ;
Bertin, conseiller du roi en ses Conseils, trésorier général des parties casuelles.

Parlementaires :

Dupuis, président honoraire du Grand Conseil ;
Dujardin, ancien maître des Requêtes ;
De Vigier, conseiller au Parlement de Bordeaux ;
Robert de Carbonel, avocat au Parlement de Grenoble ;
De Luilfumyr Defrenel, président à mortier du Parlement de Metz ;
De Mortain, commissaire au Châtelet ;
Dupuis de Marcé, conseiller au Parlement de Paris ;
Perret, notaire ;
Saunier, conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier ;
Delpech de Montreau, conseiller au Parlement de Paris ;
Chicoyneau de Lavalette, conseiller au Parlement de Paris ;

Petit de Boulard, avocat au Parlement ;
Michon, avocat au Parlement de Paris ;
De Pignet, conseiller au Parlement de Provence.

Tels étaient les groupes principaux dont était composée la Société de la Cognée. Mais il est encore intéressant de noter que cette Société avait pris du développement en Allemagne et par ailleurs dans les colonies françaises, en particulier à Saint-Domingue.

Pour l'Allemagne, elle avait choisi un sieur de Lisle, reçu en mars 1745, pour la représenter dans les collèges d'Allemagne (décision du 7 avril 1745), et lui avait donné comme adjoint le sieur Meunier qu'il reçut à Strasbourg le 28 mai 1745. On a pu remarquer dans la liste des banquiers un nombre important de noms genevois, comme Naville, et l'on peut conclure que la Société de la Cognée avait l'Europe Centrale comme centre.

Elle poussait jusqu'au Danemark, puisque nous rencontrons le nom de Neergard de la ville de Copenhague qui fut reçu en 1747, ainsi que celui de M. de Pleissen, chambellan du roi de Danemark, reçu en 1751. Il n'y a rien de bien étonnant, car le Danemark est l'un des bastions des Sociétés Secrètes. Le nom de Swedenborg et l'activité des loges danoises marque le développement de la Maçonnerie d'Europe Centrale dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il est plus curieux sans doute de trouver, dans l'Ordre de la Cognée, bon nombre de fonctionnaires des îles françaises d'Amérique. Peut-être furent-ils amenés à la Cognée par M. Deslandes, ancien commissaire général de la Marine. Quoi qu'il en soit, on vit tour à tour admettre parmi les Chevaliers de la Cognée : L'Huillier de Marigny, conseiller procureur du roi à Fort-Dauphin et à Saint-Domingue (30 novembre 1749), Le Mercier, premier secrétaire du Gouvernement général des Isles de Saint-Domingue (30 novembre 1749) ; Clozier, ancien juge de la Grenade ; Dorvilliers, commandant au port de Paix ; Fournier de Belvue, commandant aux quartiers de Limonade et Bois des lances à Saint-Domingue...

La Cognée avait, par ailleurs, réussi à conquérir un certain nombre de hauts personnages dont on voit les noms paraître dans les registres, au bout de quelque temps. Tout d'abord, des ecclésiastiques ; il est assez piquant de trouver côte à côte l'abbé de Voisenon, dont la littérature légère n'a pas oublié la réputation plus légère encore, et M. l'abbé de Berchère, procureur général de l'Ordre de Cluny ! Un peu plus loin, nous trouvons l'abbé Pecquet, mais là se clôt en somme la liste des ecclésiastiques agrégés à la Cognée, ce qui constitue une proportion bien inférieure à celle que contenaient en même temps les Loges maçonniques.

Il en va de même pour l'élément militaire qui est représenté, mais n'est point dominant. M. Jacaud, colonel suisse au service du duc de Modène, M. de Beauregard, ancien officier dans le régiment de Saxe, le comte de Vidampierre, capitaine de cavalerie du régiment de Fumel en sont les principaux représentants.

Rares sont également les artistes, car, en dehors du peintre Guibert et du maître de musique Naudot, on n'en trouve point d'autres.

L'Ordre de la Cognée avait l'esprit pratique. Dans la haute société, il avait attiré, en août 1748, le duc de Valentinois et le duc de Lauraguais, ainsi que le marquis de Bouthillier de Chavigny et que le marquis de Caraman, lieutenant général des armées du roi. Bertin n'était pas non plus à négliger et l'Ordre avait par eux un appui solide dans les milieux officiels.

Les caractéristiques rituelles de l'Ordre le rapprochent sur bien des points de la Maçonnerie. Sans doute, on était en présence d'une société maçonnique avec ses trois grades de : Novices, chevaliers Profés et Parfaits. La constitution des Collèges était identique à celle des Loges, de même l'ouverture et la fermeture des réunions ressemblaient étrangement à l'ouverture et à la fermeture des tenues maçonniques. Le Grand Maître de la Cognée a une situation analogue à celle du Grand Maître de la Maçonnerie. Enfin et surtout même règle absolue du secret. Sur ces points, on peut dire que la Cognée est une société maçonnique.

Il est une autre preuve du caractère maçonnique de la Cognée, c'est la mention qui se trouve en face des noms des principaux dignitaires et des gens les plus importants qui sont appelés « Chevalier du Liban, Maître syrien ». Nous savons, par ailleurs, que les historiens maçons attribuent à la Cognée l'invention de ce degré. Il y a là une coïncidence qui ne saurait être fortuite. Elle l'est d'autant moins que plus tard la Maçonnerie anglaise devait avoir comme 25e degré celui de Chevalier du Liban. Par ces faits, une corrélation intime se trouve établie entre la Cognée et la Maçonnerie.



NOUS que le zéle de MEDUSE a unis, aſſociés, & inſpirés d'un même eſprit de concorde & de charité, & qu'elle anime chaque jour du noble deſir de ſe rendre dignes de ſon amour, & de ſes mérites ; reconnoiſſans qu'il n'y a rien de ſi fragile & de ſi foible que l'Homme, quand il n'eſt point conduit & dirigé ; & que dans une Societé ſi belle & ſi douce, il eſt neceſſaire de faire des Loix qui tiennent les Freres dans une conti-

Première page de la brochure contenant les règlements de l'Ordre de La Méduse. Cette première page est intéressante, parce qu'elle montre un festin ordonné à la mode du temps et selon les règles de l'Ordre de La Méduse.

Au contraire, la Cognée se sépare de la Maçonnerie en proclamant son dévouement pour le beau sexe de la façon la plus nette.

« **Article 19.** — Comme le respect pour les Dames a tou-
« jours été inséparable des Chevaliers de la Cognée, ils ne
« sauraient mieux leur marquer le sincère dévouement
« qu'ils ont pour le beau sexe qu'en choisissant parmi elles
« des protectrices dont la grande vertu, le rare mérite et le
« rang distingué concourent à soutenir l'éclat de l'Ordre.
« Et c'est par cette considération que tous les Collèges as-
« semblés en grand prendront le temps de cette assemblée
« pour faire choix de leurs illustres protectrices qu'ils éli-
« ront au nombre de quatre dans l'étendue du Grand Direc-
« toire ».

Parmi ces femmes, l'une d'entre elles était la protectrice suprême ; les collèges devaient leur rendre hommage, les chevaliers devaient personnellement aller leur présenter leur respect dans des cérémonies spéciales et l'on devait célébrer le culte qu'on leur rendait.

Cette insistance dans l'Ordre de la Cognée à mettre en avant les femmes peut avoir diverses raisons sur lesquelles nous reviendrons.

Au demeurant, la Cognée ne s'écartait guère de la Maçonnerie dans son attitude à l'égard de la Divinité. Comme la Maçonnerie, l'ordre se refusait à prendre position pour telle ou telle religion, tout en professant qu'il était chrétien et qu'il excluait les impies. Tout comme la Maçonnerie, il gardait un langage mystique et faisait précéder ses diverses cérémonies et ses banquets d'un hommage rendu à l'Eternel, sans que celui-ci pût être identifié au Dieu des catholiques, à celui de Luther, de Calvin ou même de Mahomet. Comme la Maçonnerie, il professait un entier dévouement au roi, sans du reste insister sur les devoirs précis que cela impliquait.

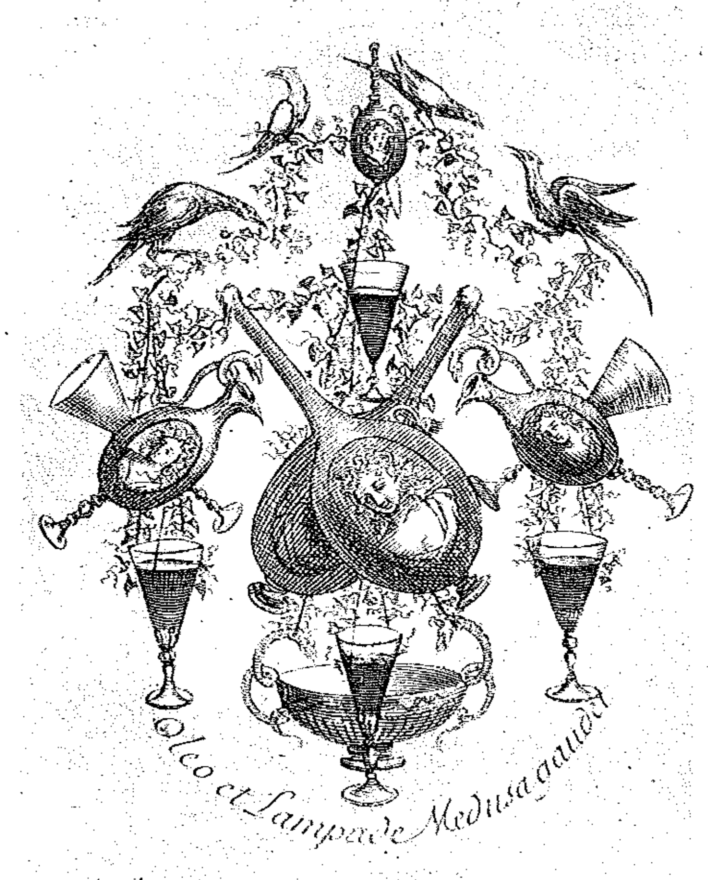
Une autre nuance qui le sépare de la Maçonnerie anglaise, c'est l'existence de nombreux frères salariés. Il en existe dans les divers ordres maçonniques, mais la Cognée semble en avoir fait un principe général et les avoir multipliés. Ils paraissent, en effet, avoir été assez nombreux et assez bien payés; ils étaient chargés du soin de l'attirail et des meubles des chevaliers, de l'entretien et de la surveillance des « arsenaux » sur lesquels la règle revient sans cesse.

On évoque, au cours de ces articles, les exercices auxquels les chevaliers et les profés devaient se livrer sous la direction des Parfaits et de ce groupe d'élite que l'on nommait les « Parfaits des Parfaits ». Il semble bien que cet ensemble, somme toute bourgeois, se soit constitué en une sorte de garde nationale ; c'est tout au moins ce que le texte semble impliquer.

Faut-il voir dans la Société de la Cognée, l'amorce de ce que devait être également la Société des Fendeurs qui existait déjà à cette époque et qui fut l'ancêtre français des Carbonari, ou Maçons combattants, que l'on trouve au XIX[e] siècle si efficaces pour fomenter les révolutions armées? Tous les auteurs maçonniques du XIX[e] siècle, qui ont été au courant de l'évolution de leur Société rattachent l'Ordre de la Cognée à l'Ordre des Fendeurs, lequel passe pour avoir été une société libertine et le point de départ des Carbonari. Ces témoignages probants nous mettent sur une voie où il faudra continuer les recherches. Nous en sommes réduits jusqu'à nouvel ordre, à accepter cette hypothèse autour de laquelle de très nombreux historiens se groupent.

●

Qu'il s'agisse de la Méduse ou de la Cognée, ce sont des sociétés mondaines ; nous ne disons pas cela pour en diminuer l'importance, mais au contraire pour marquer la place prise par elles. Au XVIII[e] siècle, l'élection populaire n'était point un moyen universel pour arriver au pouvoir, l'opinion seule régissait les hommes et les conduisait au pouvoir, or l'opinion, c'était le monde. Quiconque tenait les salons et les antichambres, les ruelles et les boudoirs, pouvait espérer arriver à ce salon détenteur des principales faveurs : la Cour. La Maçonnerie qui cherchait à installer ses membres dans les plus hautes fonctions, ne pouvait se passer de la mondanité, pas plus qu'au XIX[e] siècle, on ne pouvait se passer du suffrage universel et des élections pour arriver au pouvoir.



Vignette qui se trouve à la dernière page des règlements de l'Ordre de La Méduse. On remarquera les instruments bachiques caractéristiques de cet ordre.

La Maçonnerie anglaise, celle de la Grande Loge et celle du Grand-Orient, a, comme les autres, cherché la mondanité, mais, tout en la recherchant, elle a évité, autant qu'elle a pu, la présence de femmes dans ses Loges. Elle voyait dans cette interdiction la condition nécessaire pour le main-

tien du secret. Arrivée aux époques où son succès et son emprise étaient assurés, c'est-à-dire après 1775 et jusqu'en 1800 et ensuite de 1875 jusqu'en 1940, la Maçonnerie a admis, mais elle ne pouvait guère l'éviter, des femmes dans ses Loges Ce ne fut pas sans inconvénients pour elle. Les notes de police accusaient les Maçons de mauvaises mœurs, les chansons insistaient sur cet aspect ; des scandales éclatèrent en même temps en Angleterre et jusque dans la lointaine Amérique où la carrière maçonnique et civique de Franklin risqua d'être brisée par une initiation très fâcheuse, au cours de laquelle un jeune apprenti fut pratiquement assassiné par ses bourreaux impudiques. C'était là, à une époque galante et mondaine, l'un des principaux griefs que l'on faisait à la Maçonnerie. On comprend que la Maçonnerie ait voulu éviter ces reproches et s'abriter derrière des femmes rangées et influentes. Elle y trouvait un double avantage, elle évitait la calomnie et la médisance et elle utilisait la vanité que l'on trouve parfois dans le plus beau des sexes. Ainsi la Maçonnerie orthodoxe rejoignit tardivement sur cette voie la maçonnerie mondaine.

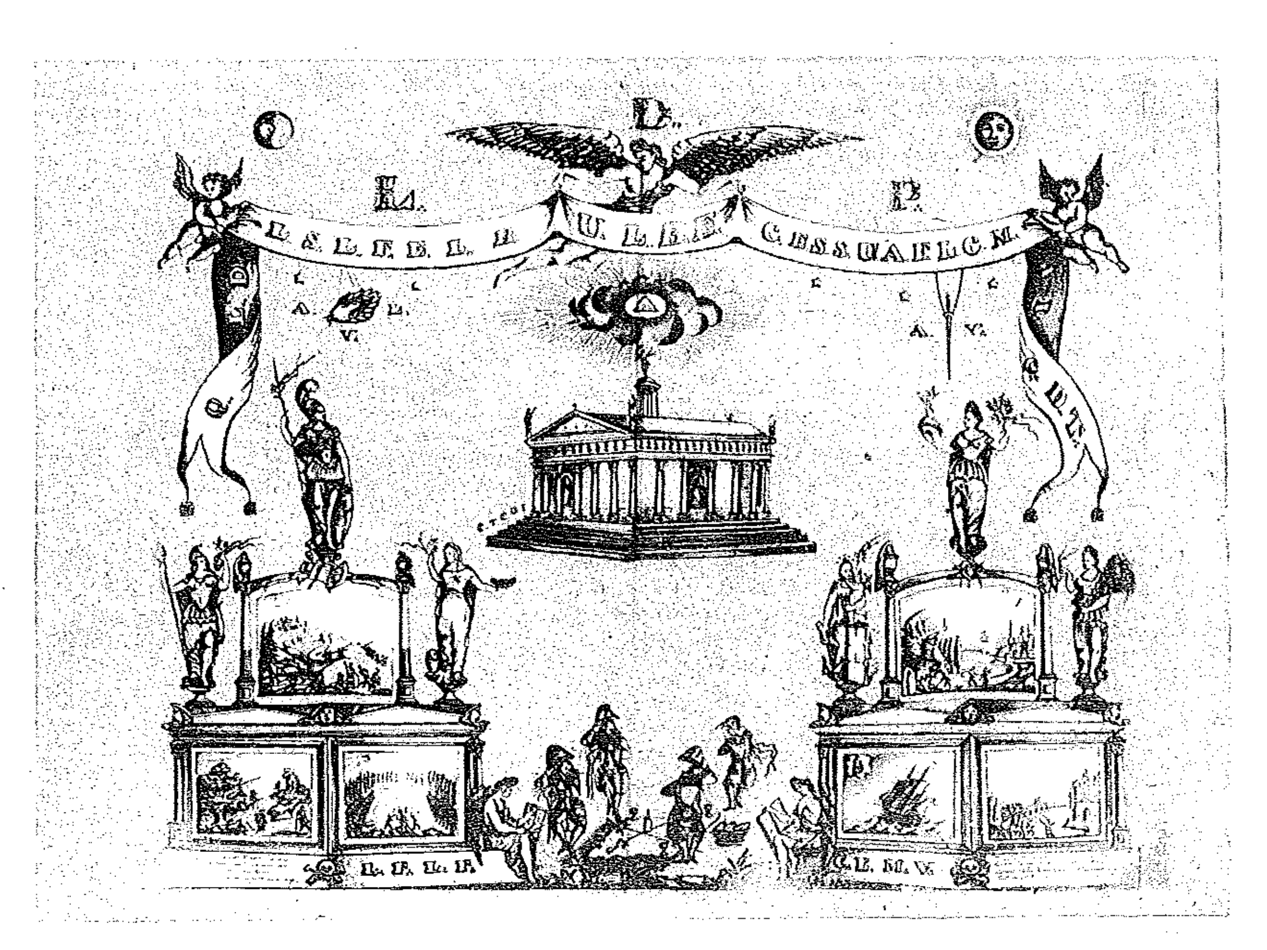
Les rituels de la Méduse et de la Cognée nous permettent aussi de voir comment toutes ces sociétés avaient une caractéristique essentielle en commun. Qu'il s'agisse du Grand-Orient, de la Grande Loge, de la Cognée ou de la Méduse, toutes elles s'abstiennent, dans leurs articles fondamentaux, de donner pour leur activité aucun autre but que l'existence même de la société. Ce sont des associations créées seulement en vue d'elles-mêmes ; ce sont des sociétés à but social.

L'on n'a point assez remarqué cette caractéristique de la Maçonnerie. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les groupements humains ont un objectif extérieur, on peut dire transcendant ; il s'agit d'abord pour eux ou bien de servir les hommes, ou bien d'étudier telle ou telle question, ou bien encore d'obtenir tel ou tel résultat positif. Les sociétés maçonniques (et il en va de même pour la Cognée et la Méduse), réunissent leurs membres afin de constituer une société qui existe, qui dure et qui s'affirme comme société. Alors qu'aux XVI[e] et XVII[e] siècles le grand effort social a pour objet de rechercher le divin et principalement de socialiser le divin, l'innovation capitale de la Maçonnerie consiste dans son apothéose du social, on pourrait dire la divinisation du social. La société, d'après la sagesse maçonnique, n'a pas d'autre but qu'elle-même, le divin ne doit pas être cherché en dehors du social, mais découvert dans le social, qui le contient et le résume.

Renan devait indiquer plus tard une idée analogue, qu'il est naturel de trouver dans son esprit si maçonnisant quand il suggéra que Dieu n'existe point mais que, grâce à l'évolution sociale, l'humanité est en train de le créer. De même, l'imagination maçonnique de Durkheim a trouvé une formule parfaite pour définir cette thèse de la Maçonnerie quand il montra dans le social le seul élément tangible à la portée des hommes et qui ne peut pas être ramené à des phénomènes matériels, mais qui présente un caractère absolu et divin.

La puissance de l'emprise maçonnique sur les intelligences depuis deux siècles s'explique principalement par l'adresse qu'elle a mise à exploiter cette tendance humaine, dans un monde où les hommes se cherchent sans se trouver et où les contacts sociaux deviennent à la fois de plus en plus difficiles et de plus en plus pressants. La Maçonnerie a, avec un soin particulier et une grande patience, présidé à la déification du social pour le plus grand bénéfice de ceux qui géraient ces organismes sociaux.

B. FAŸ.



MISE AU POINT

M. Louis Gauche, « Chef de publicité », demeurant à Lille, 2, rue Arnould-de-Vuez, et à Paris, 63, boulevard des Batignolles (VIIIe), a cru devoir adresser à notre gérant, M. Robert Vallery-Radot, par lettre recommandée et par exploit de Me Louis Bennet, huissier, la lettre ci-après :

Dans le numéro 6 du périodique « Les Documents Maçonniques », paru en mars 1943, votre collaborateur, M. Henry Coston, a publié un article intitulé « La Franc-Maçonnerie et la Presse », duquel je détache les lignes suivantes :

« Parmi les agents de publicité maçons, CITONS A TITRE D'EXEMPLE DEUX NOMS : Louis Gauché, de la L.·. Cosmos, et Le Bail, de la L.·. Les Amis des Hommes. A eux deux, ces FF.·. contrôlaient, par le canal de la publicité, plus de quatre cents journaux. »

Je n'ai jamais été Maçon.

Je n'ai jamais mis les pieds dans une loge quelconque.

Je n'ai jamais entendu parler de la Loge Cosmos.

La légèreté de M. Coston dépasse donc les bornes permises.

Je regrette de n'avoir pas lu l'article de M. Coston lorsqu'il a paru. Je ne l'ai connu que la semaine dernière et, de toutes parts et en même temps, me parviennent des lettres désagréables qui me prouvent à la fois l'étendue de votre tirage et le mal que votre périodique peut faire à un homme faussement accusé.

Je vous somme donc, Monsieur, à la fois par cette lettre et par exploit d'huissier, d'avoir :

1° A rectifier l'erreur commise en publiant cette lettre à la place même où se trouvait placé l'article accusateur.

2° A me communiquer, soit publiquement, soit directement, les documents sur lesquels s'est appuyé M. Coston pour m'attribuer la qualité de franc-maçon.

Il est bien entendu que vous aurez à réparer le préjudice considérable que je viens de subir.

D'autre part, M. Gauche a déposé une plainte entre les mains de M. le Procureur de la République et il entend nous réclamer des dommages-intérêts en réparation du préjudice que lui aurait causé notre affirmation « diffamatoire ».

Si nous reprenons les termes mêmes de la sommation de M. Gauchè, nous y lisons :

a) — qu'il n'a jamais été maçon ;

b) — qu'il n'a jamais mis les pieds dans une loge quelconque ;

c) — qu'il n'a jamais entendu parler de la loge Cosmos;

d) — que la légèreté de M. Coston (l'auteur de l'article incriminé) dépasse les bornes permises.

classé à Louis Gauche

Association Frat.·. des Journalistes F.·. M.·.

9, Faubourg Montmartre — PARIS (9e)

Téléph. : Central 46 67

MON T.·. C.·. F.·.,

Faites-nous l'honneur de venir déjeuner avec nous, le **LUNDI 12 JANVIER 1925, à midi,** *à la G.·. L.·. de France, 8, Rue Puteaux, Salle de la Crypte.*

Présidence effective de notre **F.·. CHAUTEMPS,** *Ministre de l'Intérieur, assisté de nos* **FF.·. Ministres,** *du* **Président du Conseil de l'Ordre** *du G.·. O.·. et du* **G.·. M.·.** *de la G.·. L.·. de France.*

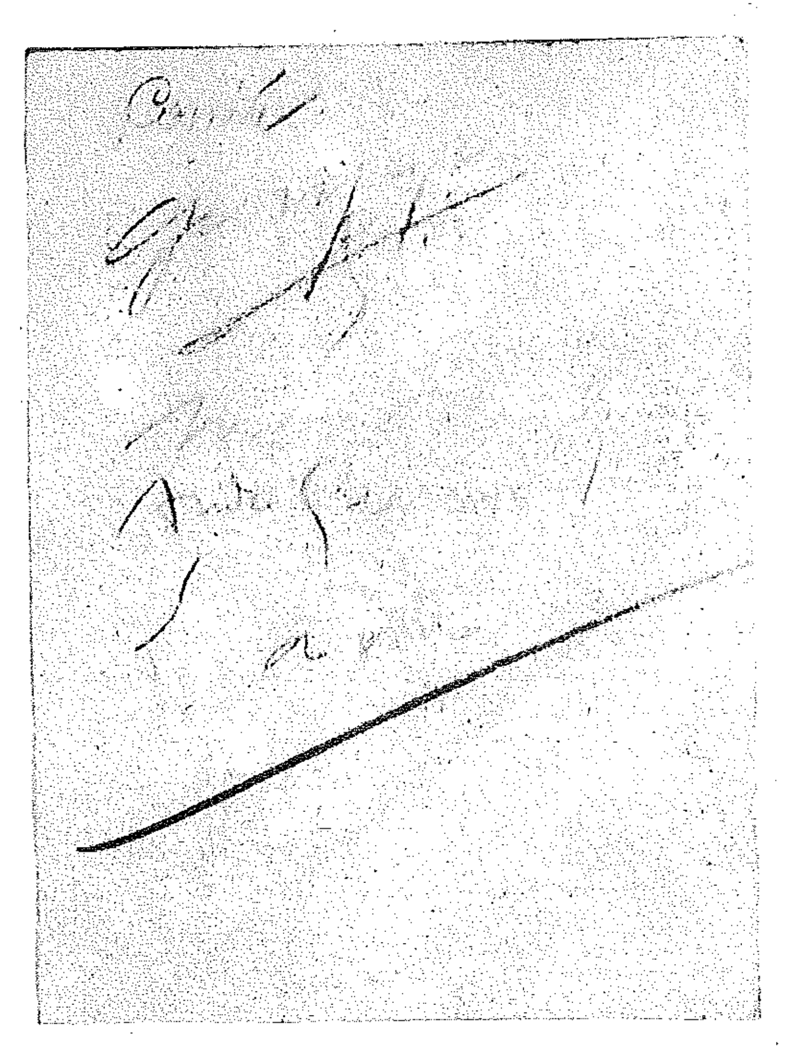
Le Président,

Marcel HUART.

M F.·. L. Gauche, publiciste, de Cosmos

Répondre avant le 8 Janvier, au F.·. L. CRINQUE,
8, Rue de Richelieu, PARIS (Ier).

Invitation Maç.·. adressée à M. F.·. L. Gauche.



Dos de l'invitation revêtu de signatures dont celle du F.'. juif Géo Meyer.

Pour répondre aux affirmations pour le moins osées de M. Gauche, il nous suffit de publier la photographie d'un document que nous avons retrouvé dans les archives des Loges et qui a permis à notre collaborateur d'attribuer au réclamant la qualité de « frère ».

Comme nos lecteurs pourront s'en rendre compte, il s'agit d'une invitation adressée par l'Association Fraternelle des Journalistes Francs-Maçons à M. Louis Gauche à venir déjeuner avec les FF.'. qui composent cette Société maçonnique, le lundi 12 janvier 1925, à la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux, Salle de la Crypte. Ce déjeuner était placé sous la présidence effective du F.'. Chautemps, ministre de l'Intérieur, assisté d'autres FF.'. ministres, du président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient et du Grand Maître de la Grande Loge de France.

Or, le document dont il s'agit porte, en tête de la convocation : « Mon T.'.C.'.F.'. » ; il est adressé au F. .L. Gauche, publiciste, de Cosmos.

Il en résulte que sur une invitation officielle, M. Louis Gauche est appelé **« Mon très Cher Frère »** et que son prénom et son nom sont précédés de la lettre F suivie de deux points, ce qui semble confirmer — s'il en était besoin — sa qualité de Frère ; le troisième point (le point supérieur) ayant sans doute été omis par la dactylographe.

Notons que les invitations de ce genre, **de caractère maçonnique indiscutable**, ne sont envoyées qu'à des Maçons, celles envoyées à des profanes étant toujours rédigées en style profane.

Notons encore, que non seulement M. Louis Gauche a reçu cette invitation, mais qu'il dût assister au déjeuner maçonnique en question, parce que le même document est revêtu au verso de signatures maçonniques apposées probablement à l'issue du déjeuner, comme cela est d'une coutume courante. Parmi ces signatures, nous avons relevé celle du F.'. Géo Meyer, autre membre de l'Association Fraternelle des Journalistes Francs-Maçons.

De plus, nous avons retrouvé dans les archives de la Loge Cosmos un document signé du F.'. Mezé, qui fait état de la très grande amitié qui liait M. Louis Gauche au F.'. Monier, Grand Maître de la Grande Loge de France, et qui précise que M. Louis Gauche « fréquentait » le F.'. Crinque, celui-là même auquel les réponses devaient être envoyées pour le déjeuner du 12 janvier 1925.

Indépendamment de ses relations avec les FF.'. Monier et Crinque, M. Gauche était en rapport avec d'autres FF.'. dirigeants ou attachés à son journal « Le Progrès du Nord ».

C'est ainsi que nous avons en notre possession une lettre, à en-tête de ce journal, datée de Lille le 28 mars 1925, et adressée par un de ses collaborateurs le F.'. Callame à un autre F.'..

C'est ainsi qu'en consultant l'Annuaire de la presse de 1929, nous avons relevé que le journal « Le Progrès du Nord » avait alors deux directeurs, Louis Gauche et Gabriel Meyer.

Or Gabriel Meyer était membre de la Loge « La Fidélité », de Lille, 18e degré (Chapitre n° 259 « La Fidélité Sub Rosa »), et il appartenait à l'Association Fraternelle des Journalistes F.'.M.'. comme l'établit le bulletin d'adhésion reproduit ci-contre.

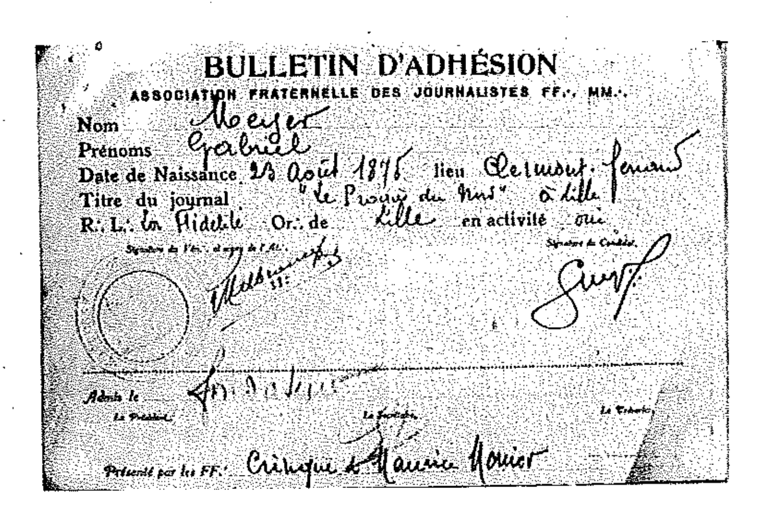
Sur ce bulletin, nous pouvons lire également que ses parrains furent les FF.'. Crinque et Monier, les deux amis de M. Gauche.

Nous nous retrouvons en pays de connaissance... maçonnique !

Nous livrons « ces papiers » à l'appréciation de nos lecteurs. Ils sont de nature à prouver que la « légèreté » de M. Coston ne saurait être mise en cause, mais que, d'autre part, **en contradiction formelle avec les affirmations contenues dans le papier timbré qu'il nous a adressé,** M. Gauche est considéré comme Franc-Maçon par les FF.'. de l'Association Fraternelle des Journalistes F.'. M.'., qu'il était en relation avec de nombreux Maçons, qu'il fréquentait la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux, qu'il prenait part aux agapes fraternelles des journalistes francs-maçons et qu'il connaissait fort bien la Loge Cosmos.

Si M. Louis Gauche a, depuis l'année 1925, cessé toutes relations avec la Franc-Maçonnerie et le Groupe Fraternel de la Presse, il n'aura qu'à nous adresser des précisions à ce sujet ; nous les joindrons au dossier et nous les publierons pour que nos lecteurs puissent connaître toute la vérité.

J. de BOISTEL.



BULLETIN D'ADHÉSION

ASSOCIATION FRATERNELLE DES JOURNALISTES FF.'. MM.'.

Nom Meyer

Prénoms Gabriel

Date de Naissance 23 Août 1876 lieu Clermont-Ferrand

Titre du journal "Le Progrès du Nord" à Lille

R.'.L.'. La Fidélité Or.'. de Lille en activité oui

Signature du Vén.'. et appr. de l'At.'. — Signature du Candidat

Admis le

Le Président — Le Secrétaire — Le Trésorier

Présenté par les FF.'. Crinque & Maurice Monier

LA F∴-M∴ AMÉRICAINE AU SECOURS DU COMMUNISME

LA COMMISSION DIES

LA FRANC-MAÇONNERIE FAVORABLE AU NEW DEAL

Bien avant Léon Blum et le Front Populaire en France, le F∴ Roosevelt avait tenté une expérience socialiste que ses partisans, dans leur enthousiasme, avaient baptisée de **New Deal**, expression que nos journalistes de gauche, qui ont moins que leurs confrères d'Amérique le goût du jeu et plus celui des idées abstraites, traduisirent par les mots d'Ordre nouveau.

Cette expérience avait abouti à un échec et, plusieurs mois avant sa campagne électorale de 1936, le F∴ Président avait dû y mettre un terme et licencier l'administration qui en avait eu la charge (la **National Industrial Recovery Administration**).

Mais les partisans de ce nouveau désordre n'avaient pas renoncé pour cela à exécuter leur plan. Ils assuraient que si l'expérience avait causé des déceptions, c'est qu'elle n'avait pas été faite avec assez d'audace. Aussi, dès que la réélection de M. Roosevelt eût été assurée, ils n'eurent qu'une idée : la reprendre sur une plus vaste échelle, avec plus de violence, pour briser toutes les oppositions.

C'est ainsi que, grâce au juif viennois Félix Frankfurter et à son Trust des Cerveaux, les Etats-Unis connurent les occupations d'usines, les batailles rangées entre communistes et syndicalistes de la Fédération américaine du Travail, les arbitrages ruineux et qui ne résolvaient rien, car une revendication en appelait une autre : augmentations de salaires, semaine de trente heures, contrôle de l'embauche par les communistes... autant de mots qui éveillent en nous les scènes désolantes de juin 1936, prélude du désastre de juin 1940.

M. Roosevelt patronnait cette entreprise et la F∴ M∴ soutenait à fond le Président qui la défendait de son autorité.

Au lendemain de sa réélection, en novembre 1936, **The New Age**, organe du Suprême Conseil de la juridiction du Sud des Etats-Unis, l'organe le plus important de la Franc-Maçonnerie américaine, se félicitait de la réélection du F∴ Roosevelt. Le peuple avait parlé ; il avait marqué son approbation de la politique suivie depuis 1933 par le Président ; celui-ci n'avait plus qu'à continuer, guider le vaisseau de l'Etat à travers les récifs, défendre la démocratie américaine contre toutes les causes de trouble et sauver le monde de la dictature. Voici, d'ailleurs, ce curieux « morceau d'architecture » :

Par le Peuple.

Le peuple américain a, une fois de plus, exercé le grand privilège qu'il a d'exprimer ses vues au cours d'une élection nationale en choisissant le Chef de l'Exécutif qui doit guider le vaisseau de l'Etat pendant les quatre prochaines années.

Le vote est fondamental pour la liberté d'une nation. Dénier au peuple le droit de voter et, de la sorte, de choisir son président ou chef, c'est établir la dictature, inaugurer un régime de force, étrangler par degrés toutes les libertés civiles dont jouit un peuple émancipé.

Alors que le monde a subi d'effrayantes transformations ces toutes dernières années, le Gouvernement des Etats-Unis a peu changé depuis la journée mémorable de Gettysbourg où le Président Lincoln a payé son tribut magistral à l'héroïsme et défini les relations de notre peuple avec son gouvernement.

Les citoyens américains contrôlent encore par leurs votes les affaires du pays ; leurs volontés sont souveraines ; la majorité des voix énoncent clairement leurs préférences sur la politique du gouvernement ; elle détermine ainsi les destinées futures de la Nation. Tous ces louables principes placent l'Amérique d'une façon définitive dans une position absolument opposée à celle de ces pays où un dictateur, qui s'est nommé lui-même, tient le peuple sous sa sujétion par l'exercice de la force et la peur, et ne peut garder le pouvoir qu'en faisant appel à la violence.

Que notre Nation ne soit jamais requise en aucune circonstance d'abandonner ce grand moyen d'expression des principes démocratiques, ce grand baromètre du sentiment public qu'est l'urne. Si une telle éventualité se produisait, le glas de nos libertés civiles sonnerait. Notre souveraineté de peuple libre serait, en effet, détruite.

Qu'avec le loyal soutien de tous les vrais citoyens américains, le Président récemment élu guide le vaisseau de l'Etat à travers les eaux troublées qui semblent, aujourd'hui, menacer la sécurité de nombreuses nations ! Que les rochers pointus des dissensions étrangères et domestiques, le trouble industriel, les « ismes » étrangers, l'instabilité économique, les luttes civiles et autres sinistres causes de danger pour la sécurité nationale puissent être habilement évités par le maître pilote qui a été élevé par le « consentement des gouvernés », exprimé par un vote, au plus haut poste que puisse offrir le peuple américain !

L'OPPOSITION DU PAYS REEL

Si la F∴M∴ exprimait sa satisfaction à la pensée que la réélection du F∴ Roosevelt avait sauvé la démocratie, une fraction importante de l'opinion s'effrayait des dangers que ses encouragements aux marxistes faisaient courir au pays. Mais ce n'était qu'une minorité et les minorités sont, en démocratie, vouées à subir la tyrannie des majorités, même si elles ont raison dans le principe. Les notabilités politiques et industrielles du pays, mieux placées que quiconque pour connaître la réalité du péril, se taisaient par peur des puissants du jour. Il semblait que la catastrophe était inéluctable.

Dans des crises de ce genre, ce sont toujours des inconnus qui, pensant n'avoir rien à perdre, sauvent la situation. Alors que la grande presse vendue aux Juifs répandait des mensonges intéressés, des publicistes isolés et sans moyen, sans non plus beaucoup de talent, entreprirent la lutte contre le marxisme. La foule les crut d'autant mieux qu'ils paraissaient plus pauvres et des propagandistes, par milliers, colportèrent leurs tracts sous le manteau. Lorsque l'un d'eux, Edmundson, fut poursuivi à l'instigation de Juifs de Wall Street, il connut une véritable popularité et ses adversaires jugèrent préférable de renoncer à toute action contre lui.

Ces patriotes trouvèrent bientôt un allié d'une valeur inestimable dans la personne du Révérend Père Coughlin.

Il s'était fait connaître en suscitant à M. Roosevelt la concurrence de Lemke, candidat de l'**Union Party**, aux élections présidentielles de 1936. La défaite de Lemke l'avait fait un peu oublier, mais le grand service qu'il avait rendu à Ford en favorisant le rassemblement d'une partie de son personnel dans des syndicats chrétiens opposés au **Comité d'Organisation Industrielle** (de tendance communiste), l'avait remis à la tête de la contre-révolution.

Il inaugura en 1937 une série, ininterrompue jusqu'en 1939, de discours à la T. S. F. contre les marxistes fauteurs de troubles sociaux et de guerres étrangères. Son succès fut prodigieux. On ne le désigna plus aux Etats-Unis que sous le nom de **radio-priest** et ses adversaires cherchèrent vainement, pendant plusieurs mois, à lui rendre l'accès des stations de T. S. F. impossible. Son action à la radio fut doublée par l'édition d'une revue de combat : **Social Justice**, dont le succès fut aussi très vif.

Cependant, quelques parlementaires courageux avaient donné sur l'organisation communiste et ses moyens de pénétration dans le pays des renseignements précis. L'un d'eux avait même commencé sa campagne avant l'arrivée de M. Roosevelt à la Maison Blanche : c'était George Holden Tinkham. Deux autres vinrent confirmer ses déclarations en 1937 et 1938 : Cox, de la Georgie, et Clare Hoffmann, du Michigan.

LES REVELATIONS DE LA COMMISSION DIES.

Au cours de l'été 1938, les révélations faites dans le public incitèrent la Chambre des Représentants à charger une commission de l'examen des « activités non américaines » sur le territoire de l'Union. La présidence en fut confiée à Martin Dies, député du Texas.

Elle recueillit des dépositions sensationnelles.

L'une des premières fut celle d'un ancien professeur socialiste nommé J.-B. Matthews, qui avait fait partie de quinze associations contrôlées par le parti communiste et pris la parole au nom de dix-neuf groupes de mêmes tendances. Mieux que personne, il avait été à même de connaître les chefs communistes, leurs commanditaires (entre autres Lamont, de la Banque Morgan), leurs dupes (au premier rang desquelles il mettait l'évêque méthodiste Ralph Cushman), leurs procédés tactiques. Il donna, en outre, des informations inédites sur les organisations auxiliaires du parti communiste.

Le témoignage principal recueilli par Martin Dies et ses collègues fut, néanmoins, celui de M. Steele, représentant du groupe de la République nationale et président de l'**American Coalition Committee on National Security.**

Il avait déjà fait deux dépositions de ce genre, la première devant la commission Fish en 1930 : la seconde, devant la commission Mac Cormack en 1934.

Cette fois-ci, il était mandaté par cent quatorze associations patriotiques et religieuses représentant vingt millions de membres.

Il montra que les forces « non américaines » s'élevaient à six millions cinq cent mille âmes et qu'elles pouvaient mettre en mouvement une masse de vingt millions de personnes étrangères au pays ou fraîchement naturalisées pour la plupart.

Il révéla les affiliations diverses des membres du comité central du parti, les origines étrangères, juives notamment, de certains d'entre eux ; produisit des documents sur la société juive hongroise **Amerika Magyar Nepazowa** propriétaire de **The Daily Worker**, l'organe central du Parti ; donna les noms des quatre-vingt-neuf journaux édités aux Etats-Unis en langue étrangère par les communistes, ceux de leurs grandes maisons d'éditions : **Vanguard Press, New Age Publishers, Working Women Publishing Co, Weekly Masses Co...**

Enfin, il passa en revue tous les groupements dont les communistes se servaient pour faire leur propagande : sociétés de pensée et cercles d'études (Ligue pour la Démocratie industrielle, clubs Jack London), organisations syndicalistes (**Industrial Workers of the world, Public ownership League**), les groupes de sans-Dieu et de nudistes, les comités de défense des prisonniers politiques, des nègres, des Chinois et des Polonais (comprenons des Juifs polonais), les Amis de Gandhi, les coopérateurs, les pacifistes, les antifascistes de toutes nuances.

LA GRANDE IRRITATION DU F.·. ROOSEVELT.

La divulgation de ce formidable appareil révolutionnaire fut pour beaucoup d'Américains un sujet de surprise et, pour les conjurés, une cause de grand mécontentement. Grâce à la Commission Dies, on ne traitait plus du marxisme dans de simples tracts ; les plus grands journaux, **The New York Herald Tribune** en tête, commençaient à formuler à son sujet des jugements équitables. Le public se passionnait et nombreux étaient les électeurs qui écrivaient à leurs députés pour leur demander de voter des mesures efficaces contre les fauteurs de troubles.

Ces derniers demandèrent la protection du F.·. Roosevelt. Il ne la leur marchanda pas et critiqua Martin Dies en termes très violents au cours d'une conférence de presse tenue à la fin d'octobre 1938. Mark Sullivan remarqua dans **The New York Herald Tribune**, le 27, que jamais le Président n'avait attaqué de pareille façon une commission parlementaire et, pourtant, la Commission Dies comptait cinq Démocrates parmi ses sept membres. Par moments, le ton de son discours fut celui de « l'exaspération ».

Cette réunion fut le point de départ d'une lutte ardente pour la mise en sommeil de la Commission.

L'importance de ses découvertes plaida, tout d'abord,



« The New Age », organe du Rite Ecossais à Washington.

pour elle et c'est à l'énorme majorité de trois cent quarante-quatre voix contre trente-cinq que les crédits nécessaires lui furent accordés au début de février 1939. Dies avait demandé la prorogation de ses pouvoirs pour deux ans et cent cinquante mille dollars. La Chambre des Représentants lui donna un délai d'un an et cent mille dollars. C'était un compromis, mais il sauvait l'essentiel.

LES NATIONALISTES AMERICAINS TRAITES EN SUSPECTS.

La Commission Dies convoqua donc de nouveaux témoins. Ils ne firent pas de révélations aussi sensationnelles que les précédents, mais deux d'entre eux causèrent de ces mouvements que, par un étonnant souci de décence, on qualifie de « divers ».

Le premier s'appelait George Deatherage. C'était le chef des Chevaliers du Camélia blanc. Il avait fondé cette association de tendance fasciste en Virginie et avait réussi à l'étendre à presque tous les Etats de l'Union.

Il fut, tout d'abord, assez mal reçu par la Commission. Celle-ci était impressionnée par la forte proportion de Juifs venus assister à l'audience. Elle essaya de mettre Deatherage en mauvaise posture en le questionnant sans aménité sur une visite qu'il avait faite au consul allemand de San Francisco.

La netteté de sa déposition lui gagna la sympathie du public : le lendemain, les Aryens constituaient la majorité des assistants à la Chambre. Il donna d'intéressantes précisions sur le développement du marxisme et, lorsqu'il invita la Commission à envoyer des enquêteurs dans la Virginie pour examiner l'énorme masse de documents rassemblés par ses soins, Martin Dies accepta.



Martin Dies, représentant du Texas.

INVESTIGATION OF UN-AMERICAN PROPAGANDA ACTIVITIES IN THE UNITED STATES

EXTRACT FROM HEARINGS

BEFORE A

SPECIAL

COMMITTEE ON UN-AMERICAN ACTIVITIES

HOUSE OF REPRESENTATIVES

SEVENTY-FIFTH CONGRESS

THIRD SESSION

ON

H. Res. 282

TO INVESTIGATE (1) THE EXTENT, CHARACTER, AND OBJECTS OF UN-AMERICAN PROPAGANDA ACTIVITIES IN THE UNITED STATES, (2) THE DIFFUSION WITHIN THE UNITED STATES OF SUBVERSIVE AND UN-AMERICAN PROPAGANDA THAT IS INSTIGATED FROM FOREIGN COUNTRIES OR OF A DOMESTIC ORIGIN AND ATTACKS THE PRINCIPLE OF THE FORM OF GOVERNMENT AS GUARANTEED BY OUR CONSTITUTION, AND (3) ALL OTHER QUESTIONS IN RELATION THERETO THAT WOULD AID CONGRESS IN ANY NECESSARY REMEDIAL LEGISLATION

STATEMENT OF

WALTER S. STEELE

National Republic, Chairman of the American Coalition Committee on National Security, Representing Various Organizations



UNITED STATES
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
WASHINGTON : 1938

Couverture du Compte rendu des travaux de la Commission Dies.

Le second témoin fut le général Moseley. George Van Horn Moseley, qui avait commandé la troisième armée à Atlanta, avait pris sa retraite au mois de septembre 1938. Il avait une figure énergique, des yeux clairs et francs. En quittant l'armée, il avait dit que le gouvernement n'avait pas d'autorité et que la nation donnait des signes de désagrégation intérieure comparables à ceux qui avaient précédé la chute de la Rome antique. Sous l'influence des étrangers, le pays se livrait à de dangereuses expériences qui perdraient la démocratie et provoqueraient fatalement la naissance d'une dictature.

Ce discours avait été très mal accueilli par **l'Intelligentsia** juive et le F∴ Woodring (membre de **l'Harmony Lodge**), ministre de la Guerre, l'avait trouvé « nettement déloyal ». Des sanctions avaient été requises contre le général et l'on s'était demandé au ministère si l'Administration n'avait pas les moyens d'arrêter le paiement de la retraite de six mille dollars qui lui avait été allouée, mais le règlement était formel : un officier en retraite avait la plus entière liberté d'expression de ses idées.

Le général Moseley avait donc entrepris une sérieuse campagne de propagande antimarxiste et les journaux signalaient ses fréquentes interventions. Il donna pourtant la preuve d'une réelle modération et ne commença à dénoncer le bellicisme des Juifs qu'en mars 1939, au cours d'une réunion à Philadelphie. L'Amérique, demanda-t-il, allait-elle

être, une fois de plus, forcée d'emprunter de l'argent à Kuhn et Loeb pour faire la guerre ? Allait-elle être dans le cas d'implorer le secours des Soviets ?

La Commission Dies entendit Moseley au mois de juin 1939, mais son nom y avait été prononcé le mois précédent, à propos d'une lettre écrite par Deatherage au capitaine Campbell sur l'organisation d'un mouvement contre-révolutionnaire. La préparation d'une contre-offensive semblait bien urgente et délicate, d'ailleurs, étant donné les complicités dont les Rouges disposaient pour leurs préparatifs d'attaque.

A la publication de cette lettre, le général Moseley avait répondu d'El Centro (Californie) :

Mon attention a été attirée sur des rapports tendant à me faire passer pour fasciste et engagé dans une action non américaine...

Tout ce que je fais consiste à suivre les principes des Américains chrétiens et patriotes. Ces principes m'ont guidé pendant toute ma vie, qui a été consacrée au service de la République des Etats-Unis et, surtout, dans cette période dangereuse où, de la position subalterne qui est la mienne, j'ai aidé l'Amérique à se sauver d'elle-même autant que je l'ai pu.

Le peuple américain ne comprend-il pas que nous sommes au milieu de la plus grande bataille de notre histoire, bataille pour sauver l'Amérique de la guerre, bataille pour nous sauver nous-mêmes des ennemis qui se sont introduits dans nos murs et occupent, ainsi que la Commission Dies l'a découvert, les positions clés des services fédéraux...

Si c'est « non américain » de montrer à nos concitoyens les tragiques difficultés de la présente situation et de s'efforcer de prolonger l'existence de la République que des millions d'entre nous aiment encore, j'accepte d'être coupable.

(New-York Herald Tribune, 21 mai 1939.)

Après une déclaration aussi nette, la venue du général Moseley à la Commission Dies était attendue avec une curiosité légitime.

L'attente ne fut pas déçue, car le général commença par dire aux commissaires :

La première chose que je ferais si j'étais le président, ce serait de donner l'ordre de renvoyer tous les communistes siégeant au Gouvernement des Etats-Unis et tous ceux qui leur fournissent des secours.

La seconde serait de dégager l'armée des Etats-Unis de sa position actuelle. L'armée peut faire des plans pour combattre l'Allemagne en Amérique du Sud. Mais elle ne peut pas combattre l'ennemi qui est dans nos murs.

Il continua en assurant que le général Craig, chef d'état-major, avait appris par le service de contre-espionnage qu'il existait un plan de bouleversement de l'ordre établi et trouvait la situation « sérieuse ».

Ce début parut fâcheux aux commissaires ; ils lui interdirent de lire les notes qu'il avait préparées pour sa déposition. Après une discussion assez vive, le général finit par obtenir la permission de les expurger et de les présenter à la prochaine séance.

Il les lut le lendemain, mais quand il cita la lettre que le ministre des Pays-Bas à Pétrograd avait adressée à M. Balfour, le 18 septembre 1918, pour le conjurer de tuer le bolchevisme dans l'œuf et d'empêcher les Juifs de le répandre sur l'Europe tout entière, le commissaire Dempsey ordonna que cette partie de la déposition ne figure pas au procès-verbal. Feignant de n'avoir pas entendu que cette lettre était tirée du Livre Blanc anglais de 1919 sur la Russie, il pria le général de ne produire que des faits qu'il serait capable de prouver et se rapportant à son activité.

Le général ne se laissa pas intimider. Il cita plusieurs textes originaux prouvant la volonté des Juifs et des communistes de prendre le pouvoir. Puis, il raconta comment un associé de la Banque Kuhn et Loeb (Lewis Strauss) avait cherché à arrêter sa propagande et lut la réponse qu'il avait envoyée à l'obligeant intermédiaire du financier. Lettre fort intéressante, où le général montrait qu'il n'avait pas, tout d'abord, spécifié la qualité juive des révolutionnaires les plus puissants, mais que les Juifs, gênés par son action, l'avaient attaqué de plus en plus violemment et forcé, pour sa propre défense, à les mettre en cause.

Le général termina son discours en demandant une enquête sur quatre grandes organisations de tendance internationaliste : **l'American Jewish Committee, l'American Jewish Congress,** les **B'nai B'rith,** le **Jewish Labor Committee,** et proposa que leurs membres fussent privés du droit d'être électeurs et fonctionnaires.

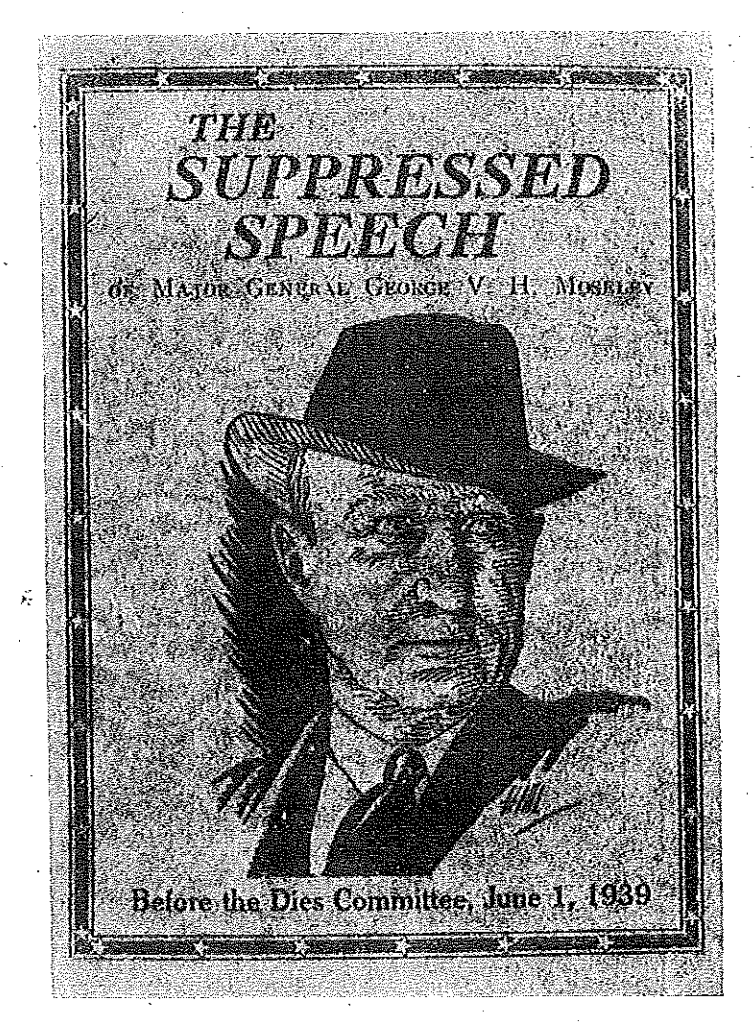
Cette conclusion eut encore le malheur de déplaire à l'irascible Dempsey qui se leva, rouge de fureur, et déclara que la déposition tout entière du général Moseley serait retirée du procès-verbal de la réunion.

Le vieil officier fut ensuite rudement questionné sur ses ressources financières et les dons qu'il avait pu recevoir pour sa propagande. Le ton adopté par la Commission était si désagréable qu'il finit par demander s'il était accusé ou témoin.

Puis, la Commission se sépara sans fixer la date de sa prochaine réunion.

Aucun journal ne donna un compte rendu intéressant de la déposition du général Moseley. Les documents qu'il avait cités seraient tombés dans l'oubli si ses amis n'avaient publié son discours dans une petite brochure intitulée **The Suppressed Speech of major general George V. H. Moseley before the Dies Committee, June I, 1939.**

Il causa, néanmoins, une grande irritation dans les milieux juifs, maçonniques et marxistes. Pendant deux jours, le ministère de la Guerre reçut un nombre considérable de



La brochure du général Moseley.

lettres demandant que le général fût déféré à un conseil de guerre pour « déclaration subversive ».

Le F∴ Roosevelt jugea plus habile de ne pas donner suite à ces requêtes. Il dit, non sans raison, que ce serait faire un martyr du général. Le lendemain (4 juin 1939), le représentant Dempsey essaya de minimiser la déposition de ce dernier et déclara qu'il n'avait apporté aucune contribution à l'œuvre entreprise par la Commission.

LA F∴M∴ CONTRE LA COMMISSION DIES.

Il était évident que si les Juifs et les marxistes des diverses obédiences n'avaient pu empêcher la Commission Dies de se réunir en 1939, ils avaient fait sur ses membres une pression telle que ceux-ci avaient retourné leurs batteries contre les « fascistes » ; d'accusés, les communistes étaient bien près d'être passés au rôle d'accusateurs.

Là aussi, la F∴M∴ était intervenue pour empêcher la balance de pencher à droite. Elle s'était sentie visée au cours des débats. Le doute avait été jeté sur la netteté de son attitude à l'égard des communistes et la propagande chuchotée faite contre elle dans les milieux nationalistes américains avait ému ses Grands Maîtres. L'un d'eux, Karl M. Vestburg, du Missouri, avait cru devoir rédiger une circulaire afin de mettre ses FF∴ en garde contre les attaques « sournoises » dont la Maçonnerie était l'objet. **The Masonic World**, de San Francisco, fit écho à cette circulaire dans son numéro de février 1940. A propos de la Commission Dies, l'éditorialiste de **The Masonic World** écrivit :

... Une allusion a aussi été faite dans la lettre du Grand Maître aux témoignages apportés devant la Commission Dies d'enquête sur les activités non américaines. Ils indiquent que des groupes dont la force et l'influence sont inconnues se sont donné pour objet de combattre la Fraternité, de jeter la suspicion sur ses objectifs dans l'opinion publique, en un mot, de faire du tort à sa réputation.

Lors de la parution de cet article, le Suprême Conseil de la Juridiction du Sud des Etats-Unis avait donné la consigne à la Commission Dies, maintenant que la divulgation du complot communiste était chose faite et que celle d'un prétendu complot nazi était près de l'être, de pousser ses investigations contre le fascisme. Dans son numéro de décembre 1939, **The New Age** avait écrit :

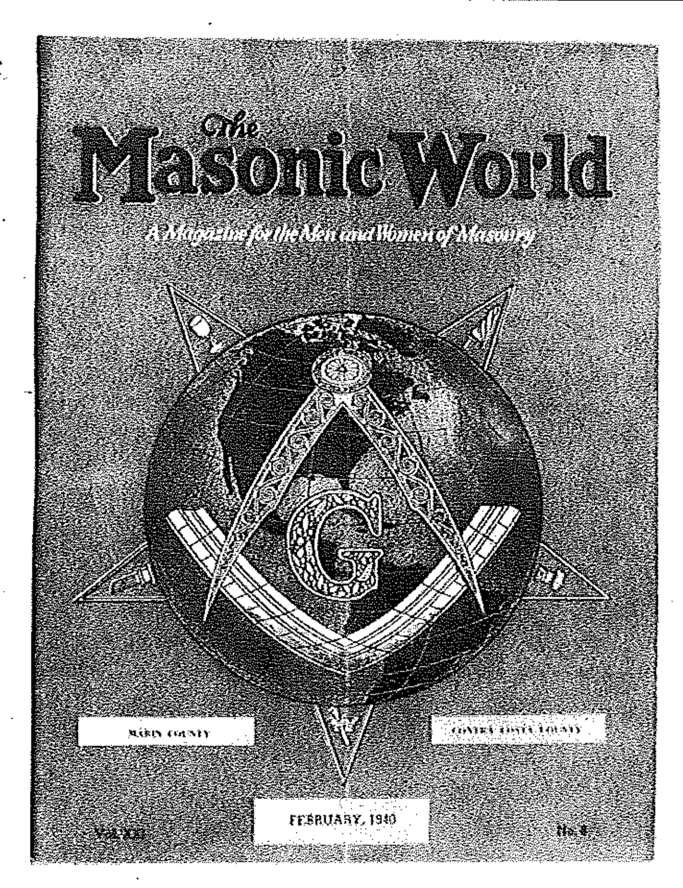
La Commission Dies a maintenant mis le Communisme à nu et, dans une certaine mesure, le Nazisme, mais elle n'a presque pas touché au Fascisme. Nombreux sont ceux qui attendent le moment où cette enquête sera faite, ainsi que toutes autres sur les « ismes » subversifs ; ils espèrent que les éléments ouvertement ou secrètement favorables ne seront autorisés à gêner ou arrêter les recherches par un quelconque procédé de stratégie politique.

Cette consigne était dans la plus pure tradition de la Maçonnerie. Ainsi cette dernière est-elle souvent arrivée à jeter la suspicion sur ses adversaires pour détourner l'attention générale des révélations faites sur sa propre activité.

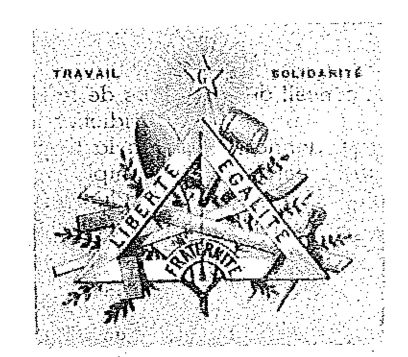
En dépit de ses efforts, jamais la Commission Dies n'avait pu convaincre le général Moseley, Deatherage et leurs amis de complicités étrangères. C'étaient des Nationalistes intègres qui avaient seulement cherché à défendre leur pays contre le marxisme juif. Le fascisme ne pouvait pas être, non plus, une source d'inquiétude pour le Gouvernement américain, mais il était commode d'attirer l'attention sur lui et de paraître vouloir lutter sans parti pris contre « toutes » les dictatures.

Ce qui est curieux, c'est qu'étant donné la fréquence de l'emploi de ce procédé, il puisse encore faire illusion. Nous sommes pourtant obligés de constater qu'il réussit et que, de cette façon, la Maçonnerie contribua au sauvetage du communisme aux Etats-Unis.

Georges Ollivier.



The Masonic World, **organe de la F∴ M∴ californienne.**



LES "ERREURS-FORCES" MAÇONNIQUES

Tout homme cultivé se demande avec étonnement comment les arguments des Loges, si pauvres en apparence, ont pu avoir autant de succès parmi les « initiés », jusqu'à créer cette solidarité mystérieuse, puissante, cette véritable mystique quasi « infernale » (au sens ésotérique du mot) comportant une pseudo-science, une pseudo-technique, au service d'un pseudo-art dit art « royal », pour qui se dévouaient avec ferveur des milliers d'illuminés.

Si tant de pauvretés intellectuelles font sourire les esprits droits, par contre, le luxe de fausses sciences dont s'était parée la Maçonnerie, a pu faire choir dans les cadres des obédiences des braves gens égarés, des médiocres désireux de briller, des arrivistes refoulés par ailleurs, et autres badauds ou malins.

Il faut convenir aussi que les arguments maçonniques représentaient pour la foule ignare, un certain nombre d' « idées-forces », ou plus exactement d' « erreurs-forces » que les Maçons ont su machiavéliquement utiliser pour satisfaire leurs besoins de domination politique.

Si l'on examine chacune de ces erreurs-forces », on verra qu'elle est toujours l'expression très habilement présentée d'un tourment populaire poussé au paroxysme, jusqu'au dynamisme révolutionnaire, exaspération dangereuse quand elle est exploitée par des spéculateurs politiques. La Maçonnerie a cultivé ces « erreurs-forces » ; elle s'en est fait des drapeaux; elle en a tiré des mots d'ordre; elle y a puisé tous ses slogans. Il suffit de parcourir d'un œil rapide la liste des Loges des Obédiences françaises pour s'apercevoir que le titre de chaque Loge est en lui-même un slogan, un mot d'ordre, un argument philosophique, métaphysique, social ou antisocial, religieux ou antireligieux, une « **erreur-force** » mise en action.

1re « ERREUR-FORCE » : LA LIBERTE.

La première « erreur-force » — et sans doute la plus puissante — est le concept de **Liberté.** On sait les ravages que cet argument incendiaire fit dans l'esprit des foules. Pour les masses populaires, comme pour les bourgeois, **la liberté** s'opposait à **la tyrannie** représentée tout naturellement par la meilleure élite de la société (royauté, aristocratie, église, université). Renverser l'autorité d'en haut consistait pour ces niais à recouvrer l'état bienheureux de nature, dispensé par Dieu lui-même, révolution simpliste qui devait rendre automatiquement à la nation (ramenée au néant primitif, c'est-à-dire à l'esprit de tribu), l'équilibre des fonctions sociales. On sait combien il est inutile de raisonner la foule aveugle. Un mot suffit pour l'enflammer, alors que toutes les bonnes raisons du monde n'arriveront jamais à la discipliner. Pour les Maçons, l'argument de liberté fut le feu destructeur avec quoi ils tentèrent de supprimer les civilisations millénaires. Ces apprentis sorciers ne savaient pas utiliser le feu dans un sens constructif. La liberté, quand elle n'est pas disciplinée, devient révolte.

Le nombre des Loges dont le nom est basé sur l'idée de liberté-révolte est considérable. L'argument est employé tantôt directement (LL.. « Emancipation », « Liberté », « L'Homme libre »), tantôt philosophiquement (L. « Liberté de Conscience »), tantôt socialement (L.. « Liberté par le Travail ».

Quelquefois, cet argument se dissimule sous une façade pédagogique. Pour renverser l'enseignement officiel imposé par le roi ou l'église, on préconise l'enseignement mutuel à la base, donc **liberté** de choisir des dogmes, de les discuter, de les nier, d'en formuler d'autres. Des Loges ont adopté des titres subtilement révolutionnaires quoique apparemment paisibles (« Ecole Mutuelle », « Enseignement Mutuel », « Etudiants », « Etude »...). Mais il s'agit bien plus de détruire que d'étudier.

Chez quelques autres, l'anticléricalisme se précise (« Défense Laïque », « Libre Pensée », « Les Préjugés vaincus », « Les Indépendants »). Celles-là étaient sans doute composées d'éléments plus turbulents.

La liberté de détruire le passé inclut l'idée d'un **monde nouveau.** Belle occasion pour les maçons de tomber dans l'erreur du « modernisme ». Six Loges sont imprégnées de ce messianisme juif qui veut que demain soit automatiquement meilleur qu'aujourd'hui (« Les Temps Futurs », « L'Humanité Future », « En avant », « L'Avenir », « L'Avenir Social », « La Marche en Avant »), tandis que six autres se sont coiffées, toutes cornes dehors, des insignes « progressistes » (« Les Amis du Progrès », « Le Progrès », « Bienfaisance et Progrès », « Les Pionniers du Progrès », « La Fraternité Progressive »).

Dix autres ont des titres encore plus ronflants et prometteurs : (« La Renaissance », « Les Rénovateurs », « L'Aurore Sociale », « Le Monde Nouveau », « Espérance », « Les Précurseurs », « Les Réformateurs Unis », « Le Réveil des Cévennes », « Les Idées Nouvelles », « Le Phénix »). Que d'illusions sur l'avenir !

L'idée de liberté engendre celle de mouvement — étant sous-entendu dans l'esprit des maçons que — par principe — l'ancienne société était figée dans l'inaction. C'est pourquoi quelques Loges vantent l'effort humain : (« L'Action », « l'Effort », « L'Industrie », « L'Avant-Garde Maçonnique »). La Maçonnerie prétendait avoir le monopole de l'activité intellectuelle et sociale. Mensonge. Elle ne monopolisait que des slogans vides de sens.

2e « ERREUR-FORCE » : L'EGALITE.

La deuxième « erreur-force », autre slogan maçonnique puissant, est celle de l'égalité. Nous touchons là un des ressorts les plus cachés de la vie des peuples. Il semble qu'une des manifestations les plus habituelles de l'éternel « Mal » soit l'Envie, continuellement dressée contre l'éternel « Bien ».

Dès qu'un homme un peu doué arrive par l'étude et par l'expression heureuse de sa nature spirituelle à une démonstration florissante de qualités supérieures, soit artistiques, soit intellectuelles, soit sociales, toutes les forces conjuguées de la malfaisance publique s'unissent pour l'abattre. La loi de Dieu est « élever ». La Loi du monde est « abaisser ». L' « égalité », manipulée par nos maîtres maçons, avait beau jeu, pour tenter de détruire toute possibilité de développement individuel.

L'égalité conduit tout droit au communisme, à la pire société humaine où le méchant commande et oblige ses supérieurs à se courber devant sa loi bassement personnelle. L'égalité est antinaturelle. Tout, dans le monde et dans l'homme réel est ordre et hiérarchie. Les races, les familles, les espèces se superposent. Toute construction harmonieuse est échafaudage de proportions. Dans un Etat social, les hommes ne sont nés ni pour l'esclavage ni pour le despotisme, mais pour obéir et commander à la fois. Leurs qualités les plus hautes s'exercent sur ce qui leur est inférieur, comme leurs faiblesses ont besoin d'être prises en charge par des aînés en expérience. Plus on conçoit un monde parfait, moins on saurait se passer de l'idée de hiérarchie, car dans la société idéale, les fonctions sont inégales entre elles, comme les responsabilités. L'homme qui se charge de celles-ci endosse en même temps la hiérarchie de la fonction.

La Maçonnerie n'a pas manqué de se tromper lourdement sur ce point. Elle ne peut nier avoir favorisé outre mesure l'éclosion des idées démocratiques, marxistes, et autres formes destructives de la jalousie humaine qui accuse chez ses servants l'ignorance de l'équilibre social. Certaines Loges n'affichaient que l'argument égalitaire simple : (« Chantiers des Egaux », « Démocratie Maçonnique », « Niveau Social », « France Démocratique », « Les Démophiles »). D'autres rappelaient les conquêtes où les hommes les plus sanglants de la Révolution Française (« 1793 », « Floréal », « Georges-Jacques Danton » « Jean-Jacques Rousseau », « Lien des Peuples et Jacobins »); d'autres tendaient directement au marxisme (« Action Socialiste », « Evolution Economique », « Evolution Sociale », « Spartacus », « Germinal »). Leurs travaux correspondaient évidemment à leurs enseignes. La rage de niveler enflammait ces médiocres.

3e « ERREUR-FORCE » : LA FRATERNITE.

La troisième « erreur-force » est cette « fraternité, tant prônée par les maçons qu'ils se décoraient entre eux du nom de Frères, prétendant englober peu à peu l'humanité tout entière dans leur embrassade universelle. Nous n'attaquons pas ici le principe respectable de la charité chrétienne, quoique celui-ci doive être appliqué avec beaucoup de discernement. Mais la fraternité spirituelle, argument métaphysique, est loin des effusions sentimentales maçonniques qui ne sont qu'utopie et effervescence des bas instincts. Ne nous illusionnons pas non plus sur le sens politique de la manœuvre maçonnique. Cette fraternité rêvée par les maçons n'était-elle pas une sorte de coalition des masses contre les groupes dirigeants qu'ils voulaient abattre ? De plus, au sens propre ou figuré, fraternité générale implique l'idée de paternité unique. Nous retombons là dans l'argument monogéniste juif que nous lègue la Bible, qui suscitera encore longtemps des querelles entre théologiens orthodoxes et chrétiens scientistes. Fraternité maçonnique est donc confusion des races, comme des individus, coalition des masses contre les élites. Les troubles mondiaux que nous subissons n'ont pas d'autres causes idéologiques.

Les titres « fraternels » de Loges sont nombreux : (« Union Fraternelle », « Fraternité des Peuples », Frères Unis Inséparables », « Fraternité », « Vraie Fraternité », « Unité », « Solidarité », « Les Chevaliers de la Fraternité », etc...), tout comme les « Unions » : (« Temple de l'Honneur et de l'Union », « Union de Belleville », « Union et France », « La Parfaite Alliance », « Chaîne d'Union », « Le Trait d'Union »). On se trouve bien en présence d'un argument politique révolutionnaire de bas étage et non d'une méthode de construction sociale.

La « fraternité » suppose l'amitié. Nos maçons judaïsants, enclins au métissage des idées et des hommes ont utilisé l'amitié comme un outil grossier de « brassage social ». La perversion de l'amitié est complicité dans le mal. Qui s'unit au criminel pour détruire, devient lui-même malfaiteur, quoiqu'il pare de vertus familiales. C'est pourquoi les titres benêts de certaines loges ne nous font pas illusion. (« Amitié », « Franche Amitié », « Amis bienfaisants », « Les Amis des Hommes », « Les Arts et l'Amitié », « La réunion des amis choisis », « La prudente amitié », « Les amis éprouvés », « Les amis du peuple »). Tous ces « amis » n'étaient que des comploteurs.

De même, la **tolérance** découlait automatiquement de la **fraternité.** On sait qu'en Maçonnerie, la tolérance ne fut jamais que l'excuse de l'erreur, chez soi ou chez les autres. C'est pourquoi les maçons lui tressaient des couronnes : (« Les Amis de la Tolérance », « Concorde et Tolérance »). ...Idem de la philanthropie : (« Les Zélés Philanthropes », « Union philanthropique », « Nature et Philanthropie »). Les maçons niant Dieu en tant qu'Amour prétendaient le remplacer par une solidarité humaine. Le monde maçonnique est bien entaché de narcissisme.

4e LES ERREURS DES « VERTUS PHILOSOPHIQUES ».

La Maçonnerie se parait volontiers de toutes les vertus philosophiques qu'elle opposait systématiquement aux vertus chrétiennes. Dans son désir de créer une nouvelle morale capable de supplanter ce qu'elle appelait les « erreurs religieuses », elle mit en avant un certain nombre d'arguments purement intellectuels qui tendaient à supprimer chez l'initié toute extase mystique, toute affectivité transcendante, en un mot toute **révélation.** L'homme maçonnisé n'est plus qu'un individu **humain** raisonnant **sur des faits physiques concrets.** C'est pourquoi nombre de Loges ont pris pour devises des formules et des principes philosophiques particulièrement desséchés. (« Conscience et Volonté », « Loyauté », « Persévérance », « Raison », « Vérité », « Equité », « Conscience », « L'Evolution Morale », « Simplicité », « Constance », « Vérité Réforme », « Les Zélés », « La Bonne Foi », « La Parfaite Harmonie », « Les Amis de la Raison », « Honneur et Probité », etc...) tout le stock d'arguments rationalistes.

Là aussi, on retrouve le désir de supplanter le christianisme et de le remplacer par une morale dépouillée de toute inspiration métaphysique.

5e LE DRAPEAU DES « VERTUS SOCIALES ».

Les vertus sociales furent aussi revendiquées par les maçons comme étant leur propriété. La Maçonnerie se donnait ainsi des airs de grande civilisée. Elle devenait l'initiatrice des travaux humains, comme si les régimes politiques précédents n'avaient rien créé de valable. Le Travail (sous-entendu matériel — ce qui veut dire pour les maçons, à la fois intellectuel et manuel) et la Paix (la Paix humaine, le rêve de l'anarchiste qui prétend au paradis terrestre) y sont célébrés avec grandiloquence. Les titres des loges portent des noms ronflants (« Paix », « Travail », « Solidarité », « Thélème », « Concorde », « Travail, Vérité, Justice », « Paix et Union », « Paix et République », voilà pour le pacifisme. « Les Travailleurs », « Travail et Perfection », « Paix et Travail », « Fervents du Travail » !... Que de travailleurs cérébraux ! (On pense au mot de Léon Daudet, qui, à la Chambre, interpellant violemment un député, se

vit menacer... — Laissez-nous travailler, Monsieur Daudet ! — Travailler à quoi ? répliqua le leader royaliste.)

D'autres Loges avaient une propension pour le jurisme (« Droit et Justice », « Droits de l'homme », « Justice », « Thémis », « Vers la Justice ». On sait ce que vaut la justice aux mains des spéculateurs financiers ou politiques — et les maçons n'étaient que cela.

6° ERREURS ESOTERIQUES.

Sentant sa faiblesse sur le plan religieux, la Maçonnerie tenta d'y parer en reprenant à son compte la plupart des hérésies, des systèmes hermétiques ou magiques, des ésotérismes antiques et modernes. Elle fit un mélange ahurissant de Kabbale, de Rosicrusisme, de Christime, de bouddhisme, de théosophie, et autres gnosticismes d'autant plus fumeux qu'ils étaient interprétés par des incultes, des demi-savants et des bavards.

La Grande Loge était plus teintée d'écossisme, le Grand-Orient de judaïsme, le Droit humain d'orientalisme théosophique. Toutes les Obédiences s'entendaient néanmoins pour admettre en matière de métaphysique les pires libertés d'interprétation qui aboutissaient presque toujours à la plus extrême confusion, voire à l'abrutissement des sectateurs. On retrouve dans les titres de loges l'esprit des Illuminés, de Cagliostro, de Cazotte, des Mesméristes, de Papus, et autres fantasmagoristes. Nos modernes Homais qui s'imaginaient reconstruire le Temple de Salomon ou faire revivre la chevalerie de Jacques de Molay avaient piètre figure, empêtrés dans leurs mystères d'arrière-boutique, et il était plaisant de voir nos gladiateurs de l'occultisme se délecter de bière et de saucisson au café d'en face, après une cérémonie particulièrement macabre, de tradition égyptienne ou moyenâgeuse. Que d'épithètes ridicules aux frontons de ces Loges (« La Jérusalem Ecossaise », « La Rose des Septante », « Les Chevaliers du Temple », « Etoile et Compas », « Les Enfants d'Hiram », « Saint-Jean de Jérusalem », « Les Trinosophes », « La Nouvelle Volubilis », etc.). Ces benêts jouaient aux mages avec des hochets de grands prêtres.

La loi du silence à l'extérieur était la règle absolue en Maçonnerie. Dans quelques ateliers, on y prônait les grands secrets de l'Invisible (« La Rose du Parfait Silence », « Le Parfait Silence et les Egaux », « Secret »). On attend encore de connaître le fameux secret. Les maçons eux-mêmes l'ont toujours ignoré. Sans doute qu'il n'existe pas.

De même la mythologie, l'astronomie, les sciences orientales guidaient quelques autres (« Agni », « Eole », « Isis », « Montyon », « Nord-Midi », « Orion »). Prétentions à la divination ! O fumées !

Ailleurs, on honorait la Grèce antique (« Pythagore », « Adrademos », « Athena », « Démos »). Egalement les Arts et les Métiers (« Art et Science », « Arts et Métiers », « Vrais Experts », « Les Neuf Sœurs », « Mars et les Arts réunis », « l'Encyclopédique »)

Tout était bon à prôner, pourvu que cela ne fût pas chrétien.

A noter aussi l'utilisation à l'excès de l'idée de « lumière », base de tous les ésotérismes religieux. Le monde profane était censé être « la nuit », et l'initié entrait dans « la lumière vive de la connaissance » dès que le bandeau qui lui couvrait les yeux lui révélait le monde mystérieux des loges. Symbolisme puéril, dira-t-on. C'est avec ces enfantillages qu'on conduisait des millions d'hommes selon les caprices de quelques milliers. Les « erreurs-forces » les plus puissantes sont quelquefois les plus grossières. Qu'on en juge par les titres des Loges « illuminées » d'une désespérante banalité (« Clarté », « Etoile de l'Avenir », « Etoile du Nord », « Pro Solis », « Etoile Polaire », « La Lumière », « Hélios », « Etoile de l'Espérance », « Le Phare du Quercy », « Phœbus », « Soleil Levant », « Soleil d'or », « Triangle Lumineux »). On y retrouve la volonté athée de remplacer le christianisme par une religion solaire.

7° ERREURS UNIVERSALISTES.

L'erreur de certains peuples (surtout les juifs) et de certains hommes d'Etat est de vouloir universaliser leur propre expérience. Les démocraties, en particulier, n'échappent pas à cette tendance. L'ambition de dominer vient du désir d'uniformiser le monde, de réduire la multiplicité de ses principes à un mécanisme politique standard. La Maçonnerie, mère de la démocratie, prétendit naturellement à l'Universel, niant par définition les races, les ethnies, les nationalismes, les différences, les hiérarchies, les ordres. C'est ainsi qu'elle envisagea ouvertement la conquête intellectuelle de l'Humanité, prétendant avoir trouvé une fois pour toutes les formules politiques, sociales, pédagogiques et autres qui permettront à l'Univers entier de se mouvoir. Cette promesse d'un contrôle du monde enflamma les Loges pénétrées d'esprit juif. Elle aboutit à la Société des Nations. De la Loge à l'Esprit de Genève, il y eut toujours relation de cause à effet. C'est pourquoi tant de titres de Loges portent des titres « universalistes ». (« Fédération Universelle », « Internationale », « Locarno », « Amis de l'Humanité », « L'idéal Humain », « Les Deux Hémisphères », « L'Humanité », « La Philosophie Cosmopolite », « L'Etoile des deux Pôles », « La Cosmopolite »). N'oublions pas que c'est au Grand-Orient qu'en 1917 les maçons rédigèrent les articles du Traité de Versailles.

8° A L'ABRI DES GRANDS HOMMES.

La Maçonnerie avait besoin de gloire. Les idées seules sont souvent insuffisantes à mouvoir les foules ou les groupes. Il fallait bien en venir à prôner des individualités qui pouvaient passer pour des chefs ou des modèles. Les chefs ne sont pas dangereux quand ils sont défunts. Les modèles sont d'autant plus louables qu'ils émettent des idées discutables pouvant jeter à nouveau le trouble partout. C'est pourquoi la Maçonnerie avait mis en tête de certains de ses ateliers la plus belle collection du monde d'anticléricaux, de révoltés, d'utopistes, de libertaires, de faux grands hommes mêlés à d'authentiques gloires qu'elle avait glissées çà et là pour en utiliser le renom. On trouvait parmi les titres de Loges, Anatole France (non pour son génie, mais parce qu'il raillait les dogmes), Voltaire (pour son « Ecrasons l'Infâme »), Etienne Dolet (le martyr libre-penseur), Ernest Renan (qui « humanisa » Jésus), Michelet (pour sa Bible de l'Humanité), Jean de La Fontaine (malicieux antijésuite), Montaigne (dont l'esprit rabbinique plaisait), Victor Hugo (le panthéiste), Diogène et Socrate (ces rationalistes), Jean Jaurès (vedette prolétaire), Etienne Marcel (qui sut mater son roi), Montesquieu (qui sut affaiblir la royauté), La Fayette (qui sut la trahir) pour aboutir à Jules Ferry et à Frédéric Desmons, gloires uniquement maçonniques qui avaient confondu la France et la Secte, la poignardant d'une épée symbolique.

Les « erreurs-forces » maçonniques sont aujourd'hui au pilori. Elles ont fait tout le mal possible au monde civilisé. Elles ont failli détruire l'acquis d'expériences millénaires, renverser l'antique société aryenne, équilibrée sagement sur l'ordre naturel des choses, remplacer les réalités de tous ordres par des idéologies, des non-sens, des utopies, des valeurs fausses.

La France a été traîtreusement frappée par la Maçonnerie (notre défaite fut son œuvre). Elle ne pourra se relever que dans la mesure où elle éliminera peu à peu l'influence des « erreurs-forces » et retrouvera sa vitalité raciale, ethnique, nationale et spirituelle.

Paul RICHE.



LE F.˙. TOMITCH

JOURNALISTE INCONNU ET « TIREUR DE FICELLES » POLITIQUES

Il existait à Paris, avant la guerre, des personnages qui se disaient journalistes sans jamais chercher à faire passer un article dans un grand journal et qui exerçaient, cependant, une influence considérable sur les destinées de notre pays. De ceux-là était le F.˙. Douchan Tomitch.

Il était membre de l'ASSOCIATION FRAT.˙. DES JOURNALISTES et l'annuaire de ce groupe le donnait comme correspondant de la presse de Belgrade.

Ce titre était assez vague. Il pouvait laisser supposer que le F.˙. Tomitch se contentait de télégraphier à intervalles plus ou moins réguliers les nouvelles communiquées par le ministère des Affaires étrangères et les agences de presse.

Il était la raison officielle de la résidence à Paris du F.˙. Tomitch. Mais cette activité publique en cachait une autre, bien plus importante : Douchan Tomitch était l'agent à Paris de la F.˙.M.˙. yougoslave ; mieux même, du groupe maç.˙. qui veillait aux destinées de la Petite-Entente. C'est pourquoi il a joué dans la coulisse un rôle considérable.

Initié le 21 novembre 1916 à la L.˙. N° 288 COSMOS, de la Grande Loge de France, Tomitch était devenu Compagnon le 21 avril 1918 et Maître, le 21 octobre 1918.

Pour quelle raison quitta-t-il COSMOS, dont l'activité internationale était considérable ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'il donna sa démission de cet Atelier le 1er décembre 1920. Depuis deux ans, il était affilié à la FRATERNITE DES PEUPLES (G.˙.O.˙.). Le 29 décembre 1924, il prenait part, au titre de trésorier provisoire, à la fondation de la L.˙. GENERAL PEIGNE, « Loge d'amitié franco-yougoslave » (G.˙.L.˙.), et, le 18 octobre 1926, il contribuait à fonder la ROSE DES SEPTANTE (G.˙. O.˙.). S'il ne chercha pas à obtenir un grade élevé au Grand-Orient ou à la Grande Loge, il accepta des fonctions de Loge : il fut délégué judiciaire suppléant à LA ROSE DES SEPTANTE (1929), et secrétaire de la L.˙. GENERAL PEIGNE.

Nous nous excusons de ces précisions, mais elles ont leur importance. Elles montrent notre héros tel qu'il était : plus dévoré d'activité que d'ambition, plus soucieux de pouvoir réel que d'honneurs, un Maçon militant, rompu au maniement des hommes. Et c'est ainsi qu'il va nous apparaître dans la pénombre de son action politique.

Jamais il n'apparut en public ; il poussait ses FF.˙. et amis sur le devant de la scène et restait dans la coulisse en « tireur de ficelles », expérimenté qu'il était. Il ne se manifestait que dans les assemblées maçonniques, mais il y tenait une grande place, la place correspondant à son importance réelle. Aussi n'est-il possible de reconstituer son activité politique qu'en lisant les comptes-rendus de convents et la partie de sa correspondance trouvée dans les archives maçonniques.

Ses interventions dans les convents maçonniques furent nombreuses : retenons les discours dont il fut officiellement chargé aux assemblées générales de la Grande Loge de France en 1923, 1925 et 1933, et à celles du Grand-Orient en 1926, 1929, 1932, 1933 et 1936.

Son discours au Convent de la Grande Loge, en 1923, fut bref, mais c'est un précieux témoignage des services rendus à la F.˙.M.˙. yougoslave par la fédération de la rue Puteaux, services si considérables que, de l'aveu du F.˙. Tomitch, ils faisaient de la première la « fille adoptive », de la seconde :

> **Pendant la guerre, le hasard a voulu que le local de la G.˙.L.˙., à Belgrade, ait été envahi par la soldatesque. Nos archives et notre bibliothèque ont surtout beaucoup souffert. Qu'avons-nous fait ? Nous sommes venus à Paris, à la Grande Loge de France, qui nous a accueillis avec beaucoup d'amitié et nous a fourni tout ce qui nous manquait. Vous pouvez considérer que la Grande Loge de Yougoslavie est une fille adoptive de la Grande Loge de France. Nos rituels, nos symboles, tout ce qui touche à la vie maç.˙., nous les avons recueillis ici. C'est pourquoi vous me voyez heureux, parmi vous, de représenter une Ob.˙., fille de la Grande Loge de France.** (Applaudissements.)

LA MANIFESTATION MAÇONNIQUE DE BELGRADE

Le discours que Tomitch prononça au Convent du G.˙. O.˙. de 1926 est un compte rendu de la manifestation maçonnique de Belgrade.

On sait que le G.˙.O.˙.D.˙.F.˙. et l'Association Maçonnique Internationale l'avaient organisée pour faciliter l'œuvre de rapprochement des puissances balkaniques sous l'égide de la F.˙.M.˙. et préparer sur ce petit coin de la terre le gouvernement d'une Société des Nations, renforcée par une prétendue « démocratisation ».

Tomitch y fut délégué par la Respectable Loge GENERAL PEIGNE. Comme le travail à accomplir était de toute importance, il ne perdit pas de temps à prononcer un discours : il occupa l'un des trois postes de secrétaire de l'assemblée et se fit, en outre, nommer secrétaire de la première commission.

Satisfait des résultats obtenus, il déclara au Convent du G.˙.O.˙. :

> **Nos TT.˙.III.˙.FF.˙. Groussier, Savoire, Dupré, Mille et Provandier vous ont déjà rendu compte de la manifestation de Belgrade. Mais ils ne vous ont pas tout dit, notamment ce qu'ils ont fait, eux. Si cette belle manifestation maçonnique a pu se tenir et réussir avec des résultats réels, c'est en grande partie leur mérite. Le Grand-Orient de France doit éprouver une fierté légitime de l'œuvre qu'ils ont accomplie en son nom. Ils ont parlé en bons Maçons ; ils ont été compris et approuvés par tous les représentants qualifiés des Obédiences maçonniques qui y ont pris part. Leur appel aux peuples des Balkans et de l'Europe centrale à se tendre la main pour collaborer désormais dans la paix, a retenti dans tous ces pays à tel point que les feuilles des pêcheurs en eau trouble commencent à s'en inquiéter. Il suffit de lire leurs commentaires pour se rendre compte du succès moral qu'a remporté cette belle manifestation de propagande maçonnique. La Franc-Maçonnerie française se devait à elle-même, à ses traditions, d'en prendre l'initiative et d'y prêter tout son concours moral. Je suis sûr qu'en présence des résultats obtenus, elle ne peut le regretter aujourd'hui. Au nom de la Grande Loge yougoslave, qui m'a chargé de la représenter ici, je vous en exprime toute notre gratitude.**
>
> **La manifestation de Belgrade a atteint un double but : elle a,**

d'abord, réussi à réunir pour la première fois les représentants de toutes les Obédiences régulières de la péninsule balkanique et de l'Europe centrale avec ceux de l'Occident et leur a donné ainsi l'occasion d'échanger de vive voix des vues sur l'ensemble des problèmes qui les intéressent dans leur activité maçonnique. Ils ont convenu qu'il faut en finir une fois pour toutes avec ce qu'on appelle les querelles balkaniques et que les dissentiments d'ordre local doivent s'effacer devant l'intérêt commun. D'autre part, le premier effort a été accompli pour déblayer le terrain vers la réconciliation maçonnique franco-allemande et en vue de la reconstitution de l'unité de la Franc-Maçonnerie universelle.

Ces deux résultats acquis nous permettent de proclamer qu'à Belgrade a été accomplie une véritable œuvre de Locarno maçonnique. Il reste maintenant à consolider cette œuvre et nous sommes sûrs que les Obédiences participantes consacreront toute leur activité pour atteindre ce but.

Mes FF∴, pour la première fois depuis la fin de la guerre européenne, la Franc-Maçonnerie a déployé son drapeau de combat pour répandre l'esprit de paix dans les masses populaires et en imposer le respect même aux plus farouches éléments qui cultivent encore les haines religieuses ou nationales. Ceux-là sont prévenus que la Franc-Maçonnerie universelle veillera désormais à ce que leurs intrigues et manœuvres n'entraînent plus les peuples à s'entr'égorger, à ce que les masses populaires aient constamment le souvenir vivant des horreurs de la guerre et s'habituent à collaborer dans la paix, au lieu de courir les aventures meurtrières et désastreuses pour des conquêtes territoriales au mépris du droit élémentaire de respect que les peuples civilisés se doivent réciproquement. Si, dans un Etat, les citoyens sont concients de leurs droits et devoirs, si les cas isolés d'assassinat et de brigandage entre eux sont réprimandés, il n'y a pas de raison qu'il n'en soit de même dans les rapports entre les peuples.

Les représentants des Francs-Maçonneries occidentales ont eu l'occasion de se rendre compte sur place des dispositions foncièrement pacifiques du peuple yougoslave, qui a toujours été respectueux des droits d'autrui à la vie dans la communauté européenne et qui est en droit de le revendiquer pour sa propre existence nationale. Ils ont pu constater la force morale de la Franc-Maçonnerie dans mon pays. Pour les Balkans et pour l'Europe centrale, elle peut, en effet, servir de point d'appui pour l'œuvre qui reste à accomplir dans le domaine de pacification de l'Europe par notre propagande maçonnique.

C'est avec la profonde conviction qu'une grande besogne a été accomplie à Belgrade pour le bien de l'Humanité tout entière et en particulier pour celui des peuples d'Europe, que je lève mon verre à la gloire du Grand-Orient de France et pour le triomphe de l'idéal de la Franc-Maçonnerie universelle. (Vifs applaudissements.)

Ainsi, dès 1926, le F∴ Tomitch pouvait annoncer que la Maçonnerie défendrait son œuvre par les armes. L'aveu est bon à retenir.

L'OFFENSIVE MAÇONNIQUE DANS LES BALKANS.

En réalité, la Maçonnerie ne se contentait pas de la défensive. Elle attaquait toutes les forces susceptibles d'entraver ses progrès, en premier lieu les religions qui donnaient une âme à chacune des races mêlées dans les Balkans. Elle leur faisait la guerre, sous prétexte qu'elles « cultivaient le chauvinisme religieux ou national ». Son action avait déjà causé un grand mécontentement, mais en dépit des accusations portées contre elle, Tomich estimait qu'elle devait la poursuivre.

Il le déclara au Convent du G∴O∴ de 1929 :

Certains d'entre vous ont pu se rendre compte sur place, à Belgrade, lors de la manifestation de Franc-Maçonnerie Universelle, des dispositions qui animent les Francs-Maçons yougoslaves. Nous avons été en toutes circonstances à vos côtés, et nous nous efforçons d'être à la hauteur de la confiance que nos FF∴ de France ne cessent de nous témoigner. Je puis vous donner l'assurance que les Francs-Maçons yougoslaves ne failliront pas à leur devoir, qu'ils le rempliront à l'avenir comme ils l'ont fait jusqu'à présent et qu'ils ne trahiront jamais cette confiance.

En Yougoslavie, la Franc-Maçonnerie est arrivée à ce degré de développement qu'elle est respectée même dans le monde profane comme une institution bienfaisante au sein de laquelle le culte de l'amour de l'humanité s'harmonise parfaitement avec celui du patriotisme national. La plupart de nos intellectuels et hommes politiques en font partie. Dans nos Loges, Croates, Slovènes ou Serbes travaillent aujourd'hui plus que jamais à la consolidation de l'union nationale sur la base de l'égalité absolue au devoir civique pour chacun et des droits identiques pour tous. Leurs efforts seront sûrement couronnés de succès, puisque la Maçonnerie est en pleine progression chez nous. Nous gagnons du terrain au détriment de l'influence de l'Eglise, de toutes celles qui existent chez nous. Qu'elles soient catholique, orthodoxe, musulmane, protestante ou israélite, elles constituent indiscutablement l'unique obstacle à maîtriser quand il s'agit de rapprocher les peuples, de les unir et de les faire vivre en paix. Elles prétendent enseigner l'amour du prochain alors que loin d'être même tolérantes pour les autres, elles entretiennent les divisions entre les peuples, en cultivant le chauvinisme religieux ou national (Applaudissements.) Et c'est précisément parce que notre force morale s'affirme de plus en plus et parce que notre activité au service de la cause de la paix et au rapprochement des peuples, porte atteinte à leur prestige ou influence, que la Franc-Maçonnerie yougoslave est très souvent attaquée par ses adversaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

On nous accuse d'être, dans les Balkans et dans l'Europe centrale, le porte-flambeau de la Franc-Maçonnerie occidentale et d'agir en son nom et pour son compte. Une telle accusation nous honore et nous en sommes fiers. Quant aux calomnies grossières dont on nous accable, nous les repoussons avec mépris, et cela publiquement en donnant au monde profane la possibilité de le juger lui-même. Nos FF∴ ont fait, tout à l'heure, allusion aux dangers qui nous menacent. Je veux, moi aussi, souligner ce danger. Je suis de ceux qui considèrent que nous ne devons pas seulement nous borner à rester sur la défensive, mais que nous avons les moyens et la force morale de prendre l'offensive pour combattre ce danger. (Applaudissements.) Toute l'histoire de notre Institution n'est qu'une lutte offensive et comme nous sommes loin d'avoir atteint notre idéal, nous ne pouvons faire autrement que de persévérer dans cette voie.

Aux calomnies dont la Franc-Maçonnerie est accablée publiquement par ses adversaires, nous devons répliquer publiquement. Notre idéal est si noble et si élevé que nous n'avons pas à le cacher au monde



Fr. Georges Weifert, 33e Souverain Gr. Commandeur Gr. Maître ad vitam, Gr. Industriel etc, Propriétaire des mines en son uniforme d'ouvrier des mines.

profane. Je suis sûr qu'en agissant ainsi nous ferons d'excellente besogne. (Applaudissements.)

Non contente d'attaquer de front les religions des peuples balkaniques, la Maçonnerie s'efforçait de les miner, en attirant leurs ministres dans ses temples. C'est une tactique qui lui a toujours réussi depuis la Révolution française. Au Convent du G.'.O.'. de 1932, Tomitch déclara qu'elle avait recruté des archiprêtres orthodoxes, des rabbins israélites et des hodjas musulmans, mais qu'elle n'avait pas réussi à attirer un seul prêtre catholique. L'expérience de 1789 leur avait probablement servi !

A ce même Convent, Tomitch fit aussi allusion aux heureux effets du Convent de l'Association Maçonnique Internationale d'Istamboul :

Mes FF.'.,

Chargé par la Grande Loge Yougoslavia de la représenter à votre Convent et de vous apporter le salut fraternel des Francs-Maçons de Yougoslavie, je m'acquitte de cette mission avec un empressement d'autant plus agréable que, comme le disait tout à l'heure le T.'. Ill.'.F.'. Groussier, je suis plus Français que Serbe. Ayant été initié en France, appartenant aux deux Obédiences françaises, vivant en France depuis vingt-huit ans, ayant des enfants qui ne parlent que le français et, comme langue étrangère, le picard, vous conviendrez que je suis tout à fait de cœur avec vous. (Applaudissements.)

Les TT.'.Ill.'.Fr.'. Groussier et Estèbe qui, se rendant à Istamboul, se sont arrêtés quelques instants à Belgrade et ont pris contact avec les Maçons yougoslaves, vous ont certainement dit ce qu'ils y ont vu et entendu. Notre Maçonnerie est, en effet, en pleine activité ; son influence et même son action s'exercent de plus en plus, surtout dans le domaine de l'éducation civique et laïque. Nous avons compris que la Maçonnerie, non seulement en Yougoslavie, mais dans tous les pays des Balkans et de l'Europe centrale, avait un grand rôle à jouer ; qu'elle a à déployer toute son activité dans l'œuvre constructive, là, comme partout ailleurs, en s'inspirant des directives de notre idéal !

Nous avons réussi à amener vers nous, dans nos Loges, des archiprêtres orthodoxes, des pasteurs protestants, des rabbins israélites et des hodjas musulmans. Ils se réunissent, travaillent et s'instruisent, en FF.'., sous l'égide de nos emblèmes maçonniques, alors que, en d'autres circonstances, grâce à leurs divisions antagonistes, ils se combattraient. Par contre, nous n'avons pas un seul représentant qualifié de la religion catholique ! Mais, ce qui vous paraît impossible, nous semble, à nous, réalisable. Nous nous faisons des illusions, c'est possible ; mais, nous avons des raisons d'en garder l'espoir ! Autrefois, il n'y a pas même un siècle, il y avait dans les Loges, en Serbie et en Croatie, des évêques catholiques et des évêques orthodoxes qui travaillaient, côte à côte, sans que la différence de religion ait pu les gêner. Pourquoi désespérerions-nous, aujourd'hui, de les revoir à nouveau réunis dans nos temples maçonniques ? En tout cas, mieux vaut encore cultiver un tel espoir que d'avoir à craindre pour nos enfants qu'ils deviennent les piliers d'un cléricalisme catholique triomphant dans tous les pays de l'Univers !

« Qu'il me soit permis de rendre hommage aux FF.'. délégués des deux Obédiences françaises qui étaient au Convent de l'A. M. I., à Istamboul. Par leur présence et en collaboration avec les représentants qualifiés des autres Maçonneries nationales de l'Occident, ils ont accompli, là-bas, une excellente besogne. Ils ont déblayé le terrain et facilité grandement la tâche à poursuivre par les Maçonneries des Balkans et de l'Europe Centrale. Croyez-le, les efforts de celles-ci méritent bien d'être soutenus et encouragés. Ils tendent à la pacification de toute cette partie de l'Europe et au rapprochement de ses peuples qui se sont combattus parce qu'ils n'avaient pas conscience que l'intérêt et la sécurité de chacun se trouveraient largement garantis dans une étroite collaboration...

LE PACTE A QUATRE.

L'objectif immédiat de la F.'.M.'. balkanique était d'étayer les démocraties des Balkans et de Tchécoslovaquie sur la démocratie française et de neutraliser l'Italie en la rapprochant de la Yougoslavie.

Cette politique parut menacée par la signature du Pacte à Quatre. Cependant, les démocrates avaient obtenu que le projet initial de M. Mussolini fût modifié, mais, bien que les signataires du Pacte aient, pour des raisons de convenance diplomatique, sacrifié à la mystique de la Société des Nations, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie avaient manifesté le regret que « dans les négociations des jours derniers, l'idée d'une politique révisionniste ait été soulignée (1) » (25 mars 1933).

Le 16 février 1933, elles avaient, de leur côté, signé un pacte « d'organisation de la Petite-Entente », qui instituait un Conseil permanent, composé de leurs ministres des Affaires étrangères et de délégués spéciaux. A côté, elles avaient créé un Conseil économique. L'article X du pacte stipulait que la politique du Conseil permanent devait avoir pour cadre le Pacte de la Société des Nations. Afin de donner toutes garanties sur ce point à Genève, une section du secrétariat de ce Conseil fut installée dans les locaux de la Société des Nations.

Au cours de l'été 1933, Tomitch pensa qu'il convenait de faire entendre à Paris la protestation de la Petite-Entente contre les projets de révision des traités attribués aux signataires du Pacte à Quatre.

Il écrivit à un certain nombre de parlementaires français pour leur demander de rédiger un article sur cette question dans le **Bulletin du Comité des Amitiés franco-yougoslaves.**

Ce Comité était composé, en majeure partie, de FF.'. MM.'. et de Maçons sans tablier :

BUREAU

Président : Edouard HERRIOT, député, ancien président du Conseil.

Vice-présidents : Fernand DAVID, sénateur, ancien ministre ; l'amiral GUEPRATTE, président de l'Association nationale des Croix de guerre.

Trésorier : Lucien LAMOUREUX, député, ancien ministre.

MEMBRES DU BUREAU

F. ALLENGRY, recteur de l'Université de Besançon ; C. BOUGLE, directeur de l'Ecole normale supérieure ; Joseph BRENIER, vice-président de la Ligue française de l'enseignement ; Dr Ed. GRINDA, ancien ministre ; Arthur GROUSSIER, ancien vice-président de la Chambre des Députés ; général C. LAMIABLE ; André LEBEY, ancien député ; Lucien Le FOYER, ancien député, vice-président du Bureau international de la Paix ; A. LIRONDELLE, recteur de l'Unisité de Lyon ; Gaston ROUSSEL, conseiller d'Etat ; Joseph VALLIER, sénateur ; Maurice VIOLETTE, sénateur, ancien ministre.

Secrétaire général administratif : Louis BRESSE.

Parmi les rédacteurs du **Bulletin** de ce Comité, on pouvait noter des Maçons authentiques, dont beaucoup étaient de hauts dignitaires : Mendès-France (juif), André Lebey, Lucien Le Foyer, Jean-Michel Renaitour, Paul Perrin, Camille Savoire, Gaston Bonnaure, Louis Proust, André Grisoni.

Les articles demandés par Tomitch commencèrent à paraître dans le numéro d'août-septembre 1933. Ils étaient signés par Désiré Valette, sénateur ; Margaine, député de la Marne ; André Lebey, André Grisoni et Mendès-France. Dans le numéro d'octobre-novembre, parurent des articles de Gaston-Martin, député du Lot-et-Garonne ; Max Hymans, député de l'Indre ; Gaston Bonnaure, député de Paris, et Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, président du Comité « Mascuraud ». Il était temps que ces deux derniers donnent leurs articles, car leur compromission avec Stavisky aurait, quelques mois plus tard, rendu leur intervention impossible.

Fidèle à sa tactique, le F.'. Tomitch n'avait pas écrit une ligne pour le **Bulletin du Comité des Amitiés franco-yougoslaves** et nul ne pourrait dire en le lisant qu'il ait été pour quelque chose dans cette levée de boucliers contre le Pacte à Quatre.

Ce coup frappé, Tomitch s'attela à une autre besogne. Il avait écrit un petit livre intitulé **Intrigues révisionnistes**

(1) La protestation de la Petite-Entente contre le projet de Directoire européen et contre la révision des traités. (**Bulletin du Comité des Amitiés franco-yougoslaves**, mai 1933, p. 34.)

contre les traités de paix depuis 1919, qu'un lecteur superficiel pouvait croire inspiré par un patriotisme ombrageux, mais de bon aloi. Il en fit la base de sa propagande en faveur de la politique de la Maçonnerie dans les Balkans.

Son premier soin fut d'instruire les FF.·.MM.·. français qu'il jugeait assez mal informés des aspirations de la Petite-Entente. Avec une patience inlassable, entre 1934 et 1939, il s'efforça d'entrer en relation avec les vénérables et les personnalités maçonniques de province. Quand le contact était pris, il envoyait trois exemplaires de son livre, de façon à provoquer un travail d'équipe et une discussion du sujet en Loge. Propagande coûteuse peut-être, mais qui évitait l'oubli de son ouvrage sur des rayons de bibliothèques. Quelquefois, Tomitch accompagnait son envoi de livres de quelques paquets de cigarettes ou d'une caisse de fruits.

C'est ainsi que le F.·. Félicien Court, Maçon très important de Toulouse (c'était le Garant d'Amitié de la moitié des Obédiences d'Espagne et de l'Amérique latine), lui écrivit, le 11 avril 1934 :

En rentrant de voyage (pour changer !) je trouve vos aimables envois : cigarettes et ouvrage sur les intrigues révisionnistes. Je savourerai les deux...

Le F.·. Custaud, vénérable de LA REUNION, de Toulon, lui répondit qu'il gardait l'un des volumes ; le second était remis au président de la Fédération varoise de la Ligue des Droits de l'Homme et le troisième, à la bibliothèque de la Loge.

Le vénérable des ENFANTS DE GERGOVIE (Clermont-Ferrand), voulut bien promettre une discussion en Loge et des articles dans la presse locale. Le vénérable de LA SINCERE UNION ET LES VRAIS AMIS REUNIS, d'Avignon, conseilla à Tomitch de sacrifier un quatrième exemplaire de son livre et de le dédicacer au F.·. Coulet, professeur à l'école primaire supérieure de la ville : « Un envoi direct avec un mot de dédicace ferait plus d'effet », dit-il.

Des réponses du même ordre vinrent des « Orients » les plus éloignés. La lettre la moins curieuse de ce dossier n'est certainement pas celle de Mony Sabin. Ce personnage, dont la plupart de nos lecteurs ignorent même le nom, était un juif très influent : c'était le président de la Loge des B'NAI B'RITH de Paris.

Qu'écrivait Mony Sabin ?

4 juin 1934.

Cher Ami,

Le président Steeg et moi-même, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt votre livre. Merci.

Vous ne sauriez assez fermement militer en faveur de la reconstitution du front allié, seule sauvegarde de la paix européenne.

Cordialement,

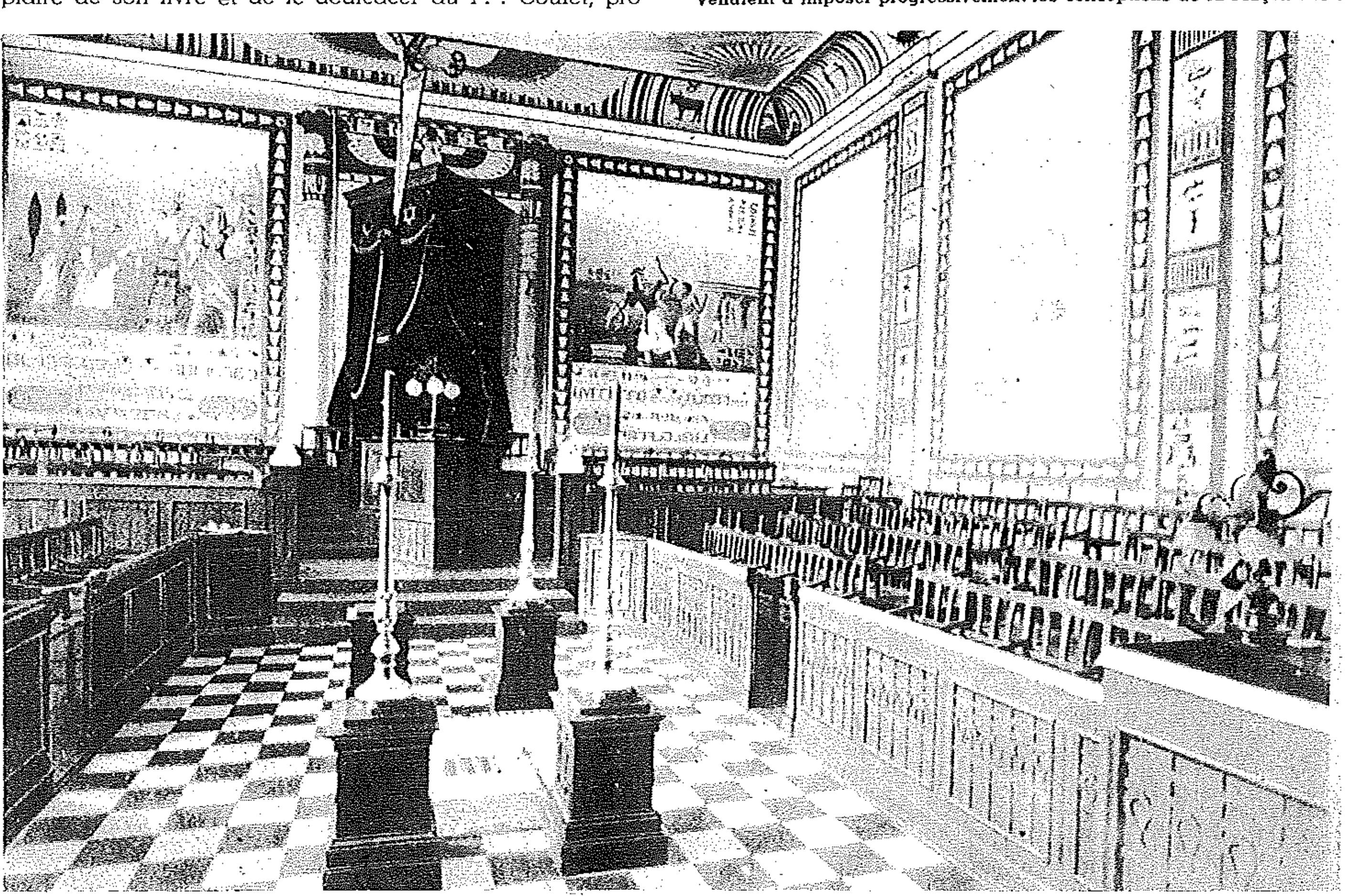
Mony Sabin.

La reconstitution du front allié en juin 1934 ! Il n'était encore guère question de guerre pourtant, sauf dans les milieux juifs impressionnés par l'expulsion des israélites d'Allemagne, la fermeture des Loges maçonniques et la dissolution des partis marxistes de ce pays.

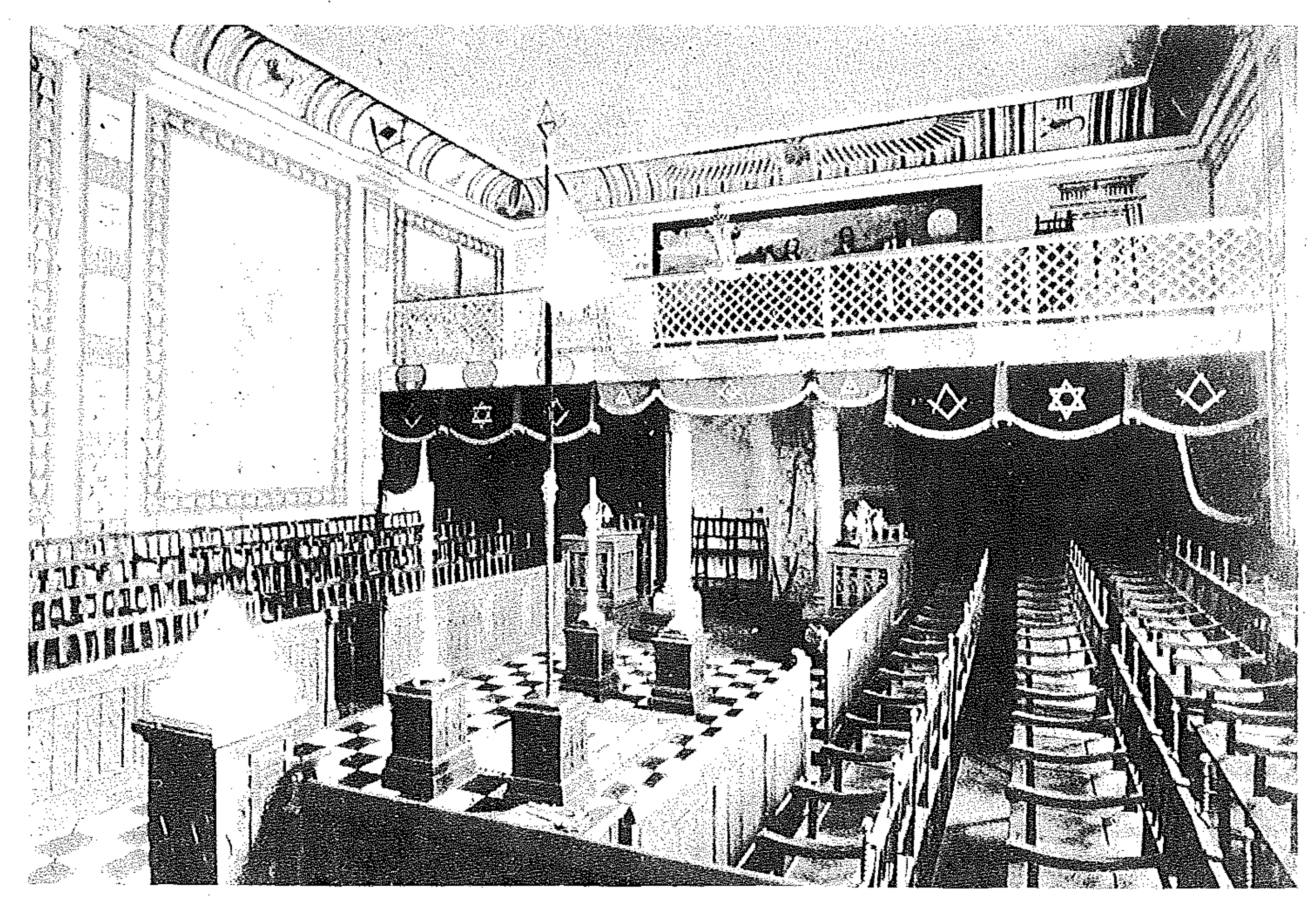
LE SIGNE DE DETRESSE.

Au Convent du G.·.O.·. de 1933, le F.·. Tomitch avait jeté un cri d'alarme. Evoquant la fermeture des Loges allemandes, italiennes et hongroises, il avait dit :

... Mes FF.·., la tâche qui nous incombe est grande et rude ; mais nous devons la poursuivre avec la confiance absolue d'y réussir. Ne perdons jamais de vue que les générations qui nous ont précédés ont connu des moments tragiques, au cours desquels il fallut un certain courage civique pour être Maçon. Individuellement ou collectivement, dans les pays où la Maçonnerie existait, reconnue ou non, les Maçons relevaient le défi de l'adversaire, la tête haute, lui résistaient et parvenaient à imposer progressivement les conceptions de la Maçonnerie,



Temple du Suprême Conseil pour la Serbie, en 1913.



Temple du Suprême Conseil pour la Serbie, en 1913.

celles dont l'application honore la civilisation moderne, depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen jusqu'à l'émancipation des peuples du servage féodal, de l'oppression de l'Eglise ou de la domination d'un impérialisme quelconque.

En évoquant la tâche accomplie par les Maçons d'autrefois, nos cœurs se serrent en voyant ce qui se passe autour de nous. Après l'étranglement de la Maçonnerie italienne et celle de Hongrie, nous venons d'assister à l'effondrement de la puissante Maçonnerie d'Allemagne. Certes, les Grandes Loges allemandes différaient sensiblement des nôtres, mais il y en avait dont les buts et les traditions étaient suffisamment rapprochées de celles-ci pour nous permettre d'espérer que tôt ou tard, elles entreraient dans notre Association Maçonnique Internationale. Elles étaient, d'ailleurs, en relations avec certaines Obédiences qui en font partie, ainsi qu'avec les Grandes Loges de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et des pays scandinaves. C'était donc une Maçonnerie régulière. Il n'en reste plus rien. L'Allemagne de Hitler foule les emblèmes dont Frédéric le Grand et d'autres souverains allemands s'étaient parés. A l'heure actuelle, certains Maçons allemands sont arrêtés, emprisonnés ou internés. Puissent nos pensées de cet instant parvenir jusqu'à eux et les réconforter dans leur détresse !

Qui l'aurait cru et qui pouvait prévoir que cette puissante Maçonnerie allemande se volatiliserait en si peu de temps et aussi facilement ? Qui pouvait le prévoir, surtout, pour la Maçonnerie italienne, que nous connaissions si florissante et qui était si près de nous, collaborant à nos côtés, au sein de l'A.M.I. ?

C'est à se demander à qui le tour maintenant ? Car, d'après certains indices, nous devons nous attendre à des persécutions encore dans d'autres pays. La Maçonnerie de l'Univers va-t-elle permettre que les Maçonneries nationales soient étranglées les unes après les autres, jusqu'à l'écrasement complet, ou bien se redressera-t-elle, dans un suprême effort, pour empêcher, désormais, la moindre brèche dans son front unique ? Il faut espérer que les Maçons d'Angleterre et des Etats-Unis, de même que ceux des pays scandinaves, si puissantes que soient, à l'heure actuelle, leurs Maçonneries nationales, méditeront sur la fin tragique de la Maçonnerie allemande. Ils finiront bien par se rendre compte que la disparition de toute Maçonnerie nationale affaiblit, indirectement, la puissance de celles qui existent et constitue une menace, proche ou lointaine, en tous cas certaine, pour leur propre existence. Souhaitons que cette leçon amène les Maçonneries de l'Univers à se montrer moins intransigeantes et plus conciliantes les unes envers les autres, quand il s'agit de servir l'idéal commun, en se serrant les coudes, comme il convient dans une unité d'action, face à l'adversaire. (Applaudissements.)

Tomitch concluait que le sort de la Maçonnerie yougoslave était lié à celui de la Maçonnerie française. Si la sécurité de cette dernière était compromise, elle entraînerait celle de la Yougoslavie et même de la paix dans les Balkans et en Europe centrale.

La F.·.M.·. yougoslave aurait pu survivre à la F.·.M.·. française. Si elle a succombé, c'est qu'elle est, d'elle-même, allée au suicide, poussée par le mirage de l'assistance américaine.

Hanté par l'idée de la défense des démocraties, Tomitch prit la parole au banquet de clôture du Convent du G.·.O.·. de 1936, pour préparer l'esprit de ses FF.·. à la pensée de la guerre,. Il le fit en termes véhéments :

... Si l'Eglise catholique en France est la fille aînée de l'Eglise romaine, on peut dire pour la Maçonnerie yougoslave qu'elle est la fille cadette de la Maçonnerie française. Ce lien de parenté nous guidera dans notre ligne de conduite. (Applaudissements.)

La Maçonnerie yougoslave est consciente de la gravité de la situation internationale actuelle ; elle se rend parfaitement compte que l'avenir dépend de l'issue de la bataille décisive qui se trouve engagée entre la démocratie et le fascisme, pour ne pas dire entre le pacifisme et le militarisme ! (Applaudissements.)

A cette heure critique, ayons le courage de reconnaître que l'indécision et le manque de cohésion dans les Maçonneries européennes ont grandement contribué à l'aboutissement du chaos dans lequel se débattent les peuples, actuellement. L'Eglise romaine, du moins, a pris une attitude plus nette : elle s'est déclarée ouvertement favorable à l'avènement du fascisme ou du militarisme dans les pays où ils ont quelque chance de triompher, et leur prête tout son concours sans ménagement. (Applaudissements.)

C'est pour avoir manqué de fermeté et, disons le mot, d'impartia-

lité, que la S. D. N. agonise, à l'heure actuelle, à Genève ; car, il en est des relations entre les peuples comme il en est pour les individus.

Du moment qu'il y a des lois qui régissent les rapports, ces lois doivent être appliquées, invariablement, aux grandes nations aussi bien qu'aux petites, sans transiger dans leur application par des concessions ou par des complaisances qui, parfois, ressemblent à des complicités non avouées. (Applaudissements.)

Si un bandit a commis un assassinat, ou s'il s'est emparé par la violence ou par le vol du bien d'autrui, est-ce que la justice le laisse courir — et cela par crainte qu'en le punissant il ne s'en fâche et fasse pire ?

Lors de l'agression de l'Italie contre l'Ethiopie, j'ai entendu même des Maçons trouver naturel que la France ne se rallie pas au point de vue soutenu par l'Angleterre, à savoir que le pacte de la S. D. N. imposait à l'une et à l'autre d'obliger l'Italie à respecter l'indépendance et l'intégralité territoriale de l'Ethiopie. (Applaudissements.)

Ils trouvaient stupide que la France ait à faire la guerre à une grande nation européenne pour défendre l'indépendance des « négrillons d'Abyssinie ». Or, peu de temps après, du côté anglais, on fit entendre le même raisonnement mais, cette fois-ci, à la France, à propos de l'entrée des troupes allemandes en Rhénanie ! Les Anglais dirent aux Français : « Vous n'allez tout de même pas nous entraîner dans une guerre contre l'Allemagne par amour-propre et par orgueil pour empêcher les troupes allemandes de défiler au pas de parade dans les villes rhénanes ? »

Ni les Français ni les Anglais ne se rendent compte que l'une et l'autre violation en restant impunies serviront d'encouragement pour en commettre d'autres et que, à force de se répéter et de s'étendre, elles aboutiront fatalement à l'anarchie internationale. (Applaudissements.)

Ce n'est que depuis la leçon que les petites et jeunes démocraties viennent d'infliger à la France et à l'Angleterre, à la S. D. N., en leur imposant de se conformer scrupuleusement au Pacte à propos de la validation des pouvoirs de la délégation éthiopienne, que les délégués de ces deux vieilles démocraties occidentales ont enfin reconnu publiquement que désormais elles veilleront à ce que la sécurité de chacun soit assurée par la garantie collective et que chacun se conforme aux devoirs qui en découlent.

Pour remédier à l'état de choses actuel, il faut avant tout et par-dessus tout rétablir l'autorité des lois internationales entre les peuples et lui donner la même vigueur comme (sic) celle qui régit les relations entre individus. Il est inadmissible qu'un pays, aussi puissant soit-il, puisse s'y dérober par menace ou par chantage ou, encore, les renier, attenter au droit d'autrui !

Ce n'est pas en cachant au peuple la vérité sur ce qui se passe dans le pays voisin ou dans un pays ami que l'on contribue à la consolidation de la paix. Cela ne peut servir qu'à envenimer les relations, à exaspérer le peuple victime d'une injustice ou d'une agression et aboutir à l'explosion d'un conflit entre pays voisins et pouvant se transformer rapidement en une nouvelle conflagration générale.

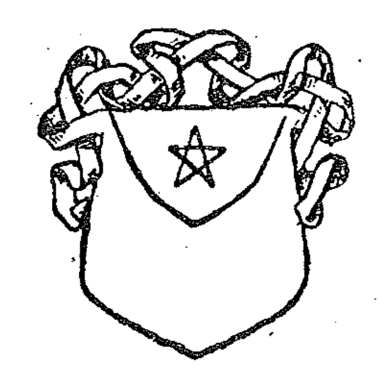
La Franc-Maçonnerie aurait certainement un beau rôle à jouer dans le relèvement moral qui s'impose à l'heure actuelle, pour sauver le monde de la déchéance dans laquelle il se débat. Elle ne peut pas s'enfermer dans ses Temples et rester indifférente à tout ce qui se passe au dehors. Elle doit intervenir et prendre ses responsabilités en faisant entendre sa voix. Je ne dis pas qu'elle devrait le faire pour chaque cas particulier et se laisser entraîner dans les bagarres quotidiennes de l'agitation profane. Mais, elle doit se saisir de chaque cas particulier pour rappeler aux Maçons et même au monde profane, les buts qu'elle poursuit et les moyens qu'elle préconise pour les atteindre. C'est ainsi que je conçois le rôle et les raisons d'être de la Maçonnerie, et votre approbation me confirme que nous sommes tous d'accord sur ce point. (Applaudissements.)

J'exprime l'espoir d'un Maçon yougoslave qui s'est formé à l'école des Maçons français, que la Maçonnerie parviendra à reprendre son rôle émancipateur à l'heure décisive et que, par son activité aussi bien dans la Maçonnerie que dans la vie profane, elle parviendra à collaborer efficacement au salut de la démocratie, si dangereusement menacée. (Applaudissements.)

La F.'.M.'. a « pris ses responsabilités ». Elle est « intervenue ». Sous l'influence, non peut-être du F.'. Tomitch que la question de Dantzig n'intéressait pas directement, mais sous celle de ses amis, la France est entrée en guerre, après avoir été désarmée moralement et matériellement pendant vingt ans par ces mêmes FF.'.MM.'..

La leçon de la catastrophe doit être retenue : il faut à jamais rendre impossible en France l'action des Tomitch et de tous les politiciens étrangers, sans responsabilité, ni mandat régulier.

Yves du Fustec.



LES CÉRÉMONIES FUNÈBRES MAÇONNIQUES

Les cérémonies maçonniques sont de deux ordres. Les unes : Fêtes d'adoption de Lowtons et Reconnaissances conjugales, font partie de la tradition mais ne sont pas reconnues par les Obédiences. Nous avons développé leurs rituels dans des articles précédents (1).

Les autres : banquets d'ordre et tenues funèbres, comportent un rituel officiel et sont d'obligation. C'est ainsi que les banquets doivent se tenir une fois l'an à la Saint-Jean d'Eté ou à la Saint-Jean d'Hiver (2), et que le règlement général oblige chaque atelier à organiser une fois tous les trois ans une tenue destinée à honorer la mémoire des FF.·. passés à l'Orient Eternel.

La tradition maçonnique est ainsi respectée malgré les exigences de la vie moderne qui ne permettent plus que rarement la pratique des anciens usages.

●

Les Enterrements maçonniques, dont nous proposons d'étudier les cérémonies et les rituels, se pratiquent suivant les pays ou même les Loges de la manière la plus diverse.

Les cérémonies varient selon qu'elles se déroulent au Temple, à la maison mortuaire ou au cimetière.

« En France, écrivait déjà Clavel en 1843 (3), les rituels des pompes funèbres sont très multipliés, chaque Loge se croit même en droit de régler ce cérémonial selon son caprice. »

Les rituels les plus anciens que nous connaissons ne remontent pas au delà du XIX[e] siècle.

A défaut de rituels pour le XVIII[e] siècle, nous connaissons cependant par les « Statuts généraux et anciens » en vigueur vers 1760, le cérémonial pratiqué à cette époque.

Article 15. — **...Le vénérable ira lui-même ou enverra des députés complimenter les intéressés et leur offrir tous les secours de la Loge, et au jour de la pompe funèbre il ira et fera trouver tous les Frères, en gants blancs et crêpe en écharpe, lesquels de retour de la cérémonie, reviendront à la maison de la Loge, écouteront prononcer à l'orateur l'éloge du défunt, dont la date de la mort sera enregistrée au livre secret, ils se retireront ensuite sans tenir atelier, pour marquer leur douleur.**

Au XIX[e] siècle, le cérémonial reste sensiblement le même. Nous avons retrouvé parmi de vieilles archives le compte rendu d'une cérémonie funèbre, intitulé « Oraison Funèbre du T.·. C.·. F.·. Fage pour le 21[e] jour du 7[e] mois 5845 » (4).

Nous résumerons ce compte rendu et en donnerons quelques extraits :

Le T.·. C.·. F.·. Verdery, docteur-médecin, demeurant à Castet, vénérable de la R.·. L.·. « La Fraternité » à l'Or.·. de Langon, se rend à Caudrot, accompagné d'une délégation de la Loge, chez les fils du F.·. Vital Fage, leur exprime « combien les FF.·. de leur estimable père sont pénétrés de la même douleur qui les afflige », terminant ainsi son discours :

Puissiez-vous un jour sentir la nécessité de vous rapprocher encore plus de nous en méritant par votre belle conduite d'être initiés à nos sublimes mystères.

Après ces quelques mots de consolation, les FF.·. se dirigent vers le cimetière et, arrivés sur la tombe du F.·. Fage, le Vénérable la fait entourer par les FF.·.. Le F.·. Expert s'étant assuré que tous ceux qui forment le cercle sont Maçons, le Vénérable prononce un discours :

Mes FF.·.,

...Dans ce lieu consacré à nos regrets profonds, les jeunes apprentis, les maîtres vénérables et les hauts dignitaires de la maçonnerie sont absorbés et comme frappés de stupeur...

...Toutes les âmes fixent leurs yeux sur cette tombe... O Tombe, asile inviolable, tu es tour à tour l'effroi des mortels. Pauvre Fage ! la Parque impitoyable a tranché le cours de ta destinée alors que tu sacrifiais ton temps et que tu veillais au perfectionnement de la maçonnerie...

Et après avoir évoqué tour à tour « les arrêts de l'aveugle destin » et « la Volonté suprême qui envoie tant de maux, des épidémies, des trombes, des incendies, des grêles, des inondations et des fléaux de tous genres », il termine par cet appel :

Oui, venez à nous, Hommes graves, venez nous aider dans la tâche incessante que la maçonnerie nous impose.

Puis le Vénérable récite une prière que tous les FF.·. suivent :

G.·. A.·. de l'Univers, Père de bonté, Dieu de Miséricorde ! Toi qui donnes la Vie, Toi qui nous l'ôtes par ta Sainte Volonté, viens-nous en aide sur cette terre de larmes et de misère... Père du Monde, Divine Providence, du haut du Trône de ta Gloire Eternelle, laisse tomber sur nous un regard de ta bonté infinie. ...Fais-nous grâce, Toi qui es la source de toutes les grâces, O Dieu de Bonté ! Dieu Unique ! Roi des Rois ! Dieu de toutes les croyances !... Nous attendons de ta clémence que Tu daignes placer au rang de tes Elus l'âme de notre bien-aimé F.·. Fage... Fais-lui partager la gloire des Justes et le repos de l'Eternité. Amen...

La prière terminée, le Frère Hospitalier présente la « Couronne des Pauvres » dont le produit en est remis à M. le curé de Caudrot.

Le F.·. Orateur de l'Or.·. de La Réole, ainsi que le F.·. Lacombe, de l'Or.·. de Marmande, prononcent également

(1) Les Documents maçonniques n° 5 : « Le Baptême maçonnique », et n° 8 : Le Mariage maçonnique ».

(2) Les banquets se tenaient jadis à la suite de chaque tenue de Loge. Cet usage est encore pratiqué par les Loges anglo-saxonnes.

(3) Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie, par Clavel.

(4) Lire le 21 septembre 1845. On sait, en effet, que l'année maçonnique prend pour point de départ la base de 4.000 ans avant notre ère. Elle commence le 1[er] mars ; le septième mois est donc le mois de septembre.

une pièce d'architecture ; quant au F.·. Noé, il en prononce une, lui aussi, sur la mort « qui arrache des larmes à tous les assistants qui sont nombreux ».

La cérémonie terminée au cimetière, le cortège, au nombre d'environ soixante Frères, accompagne, en gardant le plus grand silence, les fils du F.·. Fage à leur domicile et en prenant congé leur donnent le « baiser de Paix et d'Amitié ».

Le cortège se rend ensuite à la Loge de Langon. La Loge est tendue en noir, les étoiles brillent dans toutes les parties du Temple, au-dessus de la porte, et, dans l'intérieur, est écrit en gros caractères : « F.·. Fage ». Au milieu du Temple se trouve un cercueil recouvert d'un drap noir, entouré de treize étoiles. A la tête sont deux cyprès formant couronne, un troisième cyprès est placé à l'extrémité du cercueil, du côté de la colonne du midi, les étoiles sont placées de la manière suivante : quatre du côté droit du cercueil, cinq du côté gauche, deux à la tête et deux aux pieds. Sur le cercueil sont les « habits maçonniques » du F.·. Fage.

L'Orient est également tendu en noir, « ...tout respire le deuil et la tristesse ». Les travaux sont ouverts dans les formes d'usage :

Le Vénérable frappe un faible coup de maillet (symbole de la naissance de l'homme), le premier Surveillant frappe un fort coup (désignant le midi de l'âge), le deuxième Surveillant frappe un coup presque insensible (rappelant le dernier soupir).

Les deux Surveillants, à la demande du Vénérable, s'assurent que le Temple est couvert et que toutes les personnes peuvent participer aux travaux.

Les FF.·. députés et visiteurs sont alors introduits et conduits à l'Or.·., tandis que les autres FF.·. se trouvent sur les colonnes.

Le Vénérable dit. — F.·. 1er Surveillant, à quelle heure les maçons ouvrent-ils leurs travaux ?

Le 1er Surveillant. — A minuit, très cher Vénérable.

Le Vénérable. — Pourquoi, mon frère.

Le 1er Surveillant. — Parce que c'est l'heure à laquelle les ténèbres les plus épaisses étendent leur voile de deuil sur la nature qui attend le retour de l'astre qui vivifie.
(La cloche sonne douze coups).

Le Vénérable. — Quelle heure est-il F.·. 2e Surveillant ?

Le 2e Surveillant. — Minuit, très cher Vénérable.

Le Vénérable. — Puisqu'il est minuit, puisque la cloche vient nous rappeler que l'heure du travail a sonné, puisque minuit est l'heure à laquelle les maçons ouvrent leurs travaux funèbres, frères 1er et 2e Surveillants, annoncez sur vos colonnes que je vais ouvrir au grade d'apprenti les travaux funèbres de la Loge « La Fraternité » à l'Or.·. de Langon.

Le Vénérable. — Frère 2e Surveillant, où est maintenant le regretté chaîne symbolique ?

Le 2e Surveillant. — Très cher Vénérable, la parole est perdue, la chaîne d'union est rompue.

Le Vénérable. — Mes FF.·. la chaîne d'union est rompue, que nos batteries soient remplacées par ce mot trois fois répété : Gémissons, Gémissons, Gémissons !

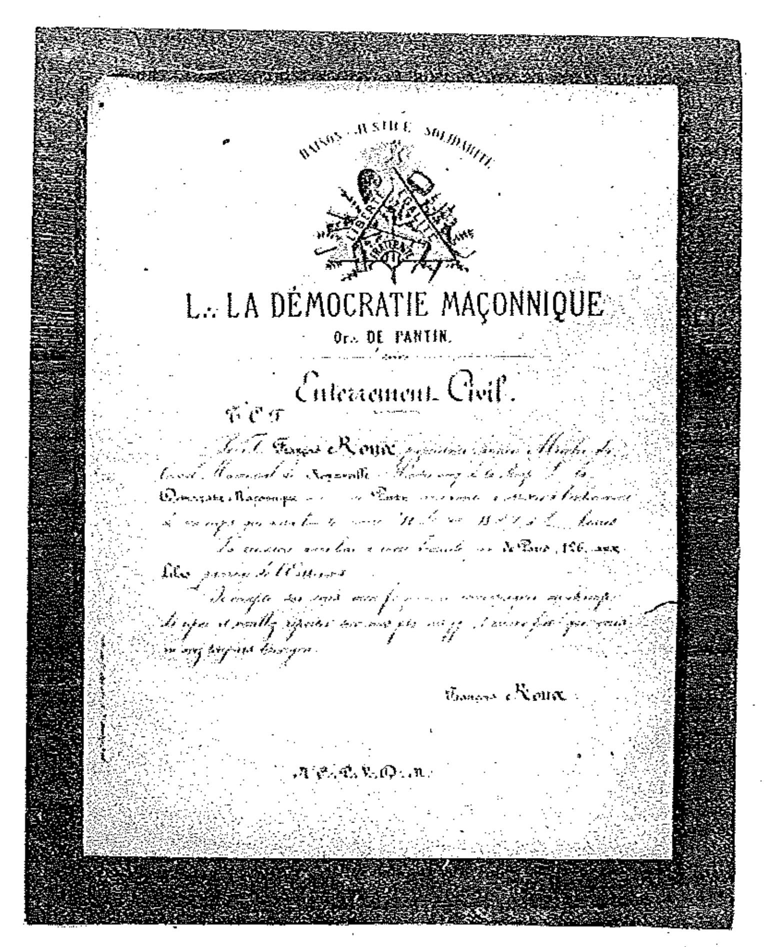
Des discours sont alors prononcés par le Vénérable, le premier Surveillant et enfin le F.·. Noé, orateur de la Loge, qui retrace la vie du F.·. Fage.

Celui-ci avait fait sa carrière dans l'administration militaire, avait parcouru l'Allemagne et l'Espagne, avait été initié à Barcelone où il avait été élu Vénérable d'une Loge militaire. Il exerçait enfin la charge de percepteur.

Cette charge porta le désordre dans ses facultés morales et physiques alors qu'il était pressé, obsédé de mettre à exécution toutes



Funérailles maçonniques à Warren.



RAISON · JUSTICE · SOLIDARITÉ

L.·. LA DÉMOCRATIE MAÇONNIQUE

Or.·. DE PANTIN.

Enterrement Civil.

François Roux

Le F.·. Roux annonce lui-même sa mort à ses FF.·. ! !...

les rigueurs de sa charge contre les contribuables ! Pauvre Fage ! Tu crus trouver un calme à tes souffrances morales dans un sommeil bienfaisant qui fut celui de la mort...

Le Vénérable. — Frère 1er Surveillant où est maintenant le regretté F.·. Fage ?

Le 1er Surveillant. — Il habite les ténèbres, les lieux qui le connaissaient ne le reconnaissent plus et les lieux qu'il parcourt nous sont inconnus.

Le Vénérable. — Qui donc le rendra à la lumière ?

Le 1er Surveillant. — Le G.·. Arch.·. de l'Univers vers lequel leur âme retourne et qui seul peut les guider vers le Temple immuable de la Vérité.

Le Vénérable. — Que devons-nous aux mânes de notre Frère ?

Le 2e Surveillant. — L'expression de nos regrets, le parfum des premières fleurs de chaque saison, symbole de la régénération. Nous lui devons encore l'aspersion du Vin, celles de l'Eau et du Lait, symbole de la force, de la pureté et de la candeur en mémoire des intelligences qu'elles ont servies.

Le Vénérable. — Debout, glaive en mains, mes FF.·., la pointe baissée.

Le Vénérable répète l'invocation au G.·. Arc.·. de l'Univers déjà prononcée au cimetière.

Le Vénérable et les FF.·. se rendent alors au pied de l'autel, ainsi que le M.·. des Cérém.·., porteur d'une corbeille de fleurs. Ils font le tour du cénotaphe sur lequel ils jettent chacun trois pincées de fleurs.

Puis le Vénérable fait trois aspersions de vin :

Que la force qui jaillissait pour vous du règne végétal vous soit rendue et retourne avec vos dépouilles aux sources de la vie matérielle pour servir aux sages desseins du G.·. Arc.·..

Il fait trois aspersions de lait :

Plus heureux que nous vous êtes délivrés des pièges de la duplicité, de la flatterie, de l'intolérance, de l'hypocrisie et du mensonge! que la vérité brille pour vous de toute sa splendeur et vous console des égarements de l'humanité.

Il fait trois aspersions d'eau :

Soyez purifiés par la mort ! que le souvenir de vos faiblesses se perde dans les eaux de la charité et qu'en présence de la tombe où vous reposez nous ne pensions plus qu'à vos vertus.

Il passe le goupillon aux FF.·. et se rend près du trépied, y verse trois fois de l'encens. Il fait distribuer par les FF.·. Maîtres de cérémonies à huit FF.·. Chefs des députations des branches d'acacia et des glaives. Puis toute la Loge étant debout et à l'Ordre, il fait les neuf tours mystérieux suivi des huit FF.·. Chefs des députations. Arrivé à la tête du cénotaphe, il prononce une des vertus du F.·. Fage que les deux surveillants répètent l'un après l'autre de leur place pendant que les huit FF.·. font le tour du catafalque :

Au premier tour : le défunt fut homme de bien. Au deuxième tour : il fut bon fils, bon mari et bon père. Au troisième : il fut bon maçon. Au quatrième : il fut juste sur cette terre d'iniquité. Au cinquième : il eut en partage tout ce que peut ambitionner le sage. Au sixième : il fut homme d'honneur. Au septième : il fut bon F.·. et ami charitable. Au huitième : il mérita notre estime. Enfin au neuvième tour: il fut aimé des hommes sur la terre, il sera bienheureux dans le séjour des justes.

A chaque tour le Vénérable frappe sur le catafalque — un coup la première fois, deux coups la deuxième fois, et ainsi de suite ; et les FF.·. surveillants répètent les batteries, chaque F.·., de sa place, répond : « Gémissons ! ».

Le 1er Surveillant. — Très cher Vénérable, le pieux pèlerinage l'aspersion, la jetée des fleurs, le dépôt du rameau sont terminés.

Le Vénérable fait circuler le tronc des pauvres, mais nous ne savons si cette fois le produit en est versé à M. le curé de Langon.

Le Maître des Cérémonies fait former la chaîne d'union autour du cénotaphe par tous les FF.·.. Les mots sont : « Dieu » et « Eternité » (les mots circulent).

Le Vén.·. dit alors. — Puisse mes FF.·. cette chaîne d'union ne se rompre jamais ! Amen. Reprenons nos places mes FF.·. les travaux de deuil sont terminés.

Le Vénérable. — F.·. 1er Surv.·. quand les maçons ferment-ils leurs travaux funèbres ?

Le 1er Surv.·.. — Au point du jour, très cher Vén.·..

Le Vénérable. — Pourquoi, mon frère ?

Le 1er Surv.·.. — Parce que l'entrée du soleil dans le temple de la nature est pour nous comme l'entrée de l'âme de nos FF.·. dans la grande loge céleste, où brille éternellement une lumière sans ombre.

Et la clôture est effectuée comme d'usage après qu'un triple vivat est porté en faveur des députations, des hauts dignitaires et enfin de tous les FF.·. visiteurs qui ont assisté à la cérémonie.

●

De nos jours les cérémonies funèbres maçonniques se passent plus simplement.

Le plus généralement, le Vénérable ou l'Orateur se borne à prononcer quelques paroles sur la tombe du défunt. Quelquefois les FF.·. présents revêtent en cette occasion leurs insignes maçonniques. La photographie ci-contre représente une scène de ce genre qui s'est déroulée il y a quelques années seulement dans le cimetière d'un petit village du Puy-de-Dôme. Le cimetière entoure l'église mais ce n'est qu'une illusion, les Maçons ne se disposent pas à y pénétrer, — l'enterrement est civil, — le Gr.·. Arch.·. de l'Univers n'est plus invoqué et le produit d'aucune quête ne sera remis au curé comme au temps du F.·. Fage.

Des cortèges, bannières en tête et cordons au col, sont extrêmement rares, contrairement à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons où ces cérémonies sont l'occasion

d'un luxueux et carnavalesque déploiement d'ornements et de tabliers.

D'ailleurs, le règlement général du Grand-Orient de France (art. 16) a interdit toute manifestation sur la voie publique (1).

Quelquefois aussi le cérémonial des obsèques maçonniques est fixé par certains FF.'. dans leur testament.

Voici le testament rédigé par le T.'. Ill.'. F.'. Antonio Coën, avocat juif d'origine italienne, ancien G.'.M.'. adjoint de la Grande Loge.

(Prière de ranger cette enveloppe et ne pas l'oublier le jour où je passerai à l'Orient Eternel). Paris 24-12-1932.

Par les dispositions jointes en ce pli, j'indique quelles funérailles je désire.

J'ajoute que je désigne comme exécuteur testamentaire le Grand Maître de la Grande Loge de France qui sera en exercice le jour de mon décès et, à son défaut, le Grand Maître adjoint pour Paris.

« Je désire être incinéré. »

Je désire que tous les transports soient effectués « rapidement en automobile... les morts vont vite ! »

Je désire qu'une « seule cérémonie ait lieu pendant la durée de l'incinération » — pour que ceux qui auront bien voulu se déranger ne s'ennuient pas trop.

« Et que l'on y joue de la bonne musique » en particulier : la Symphonie pour un frère mort de Beethoven ; la Marche des Pèlerins de « Thannhaüser » ; et surtout que l'on termine sur cet appel à la vie : « Printemps », premier acte « Walkyrie » de Wagner.

Enfin que l'on bannisse autant que possible la tristesse d'une cérémonie qui accompagne un fait si naturel — que ceux qui me survivront vivent longtemps et joyeux — qu'ils vivent surtout pleinement et ne sacrifient jamais la joie aux règles mensongères d'une société hypocrite.

La vie est bonne ; il faut vivre longtemps, le plus longtemps possible (2).

●

Les rituels pratiqués actuellement pour les cérémonies funèbres et les tenues commémoratives sont très récents et diffèrent des anciens rituels par leurs conceptions philosophiques. Non seulement le côté religieux et la notion du G.'. Arch.'. de l'Univers ont été supprimés, mais le symbolisme maçonnique devient en quelque sorte la contre-partie et le « contre-poison » des symbolismes religieux.

M. Marquès-Rivière (1) a publié le rituel le plus récent, celui du docteur Charles Vie, qui date de 1938.

Cette transformation des anciens rituels est l'œuvre du F.'. Blatin, qui publia un rituel à Clermont-Ferrand en 1887.

Dans un discours prononcé dans la séance de clôture du Convent maçonnique de 1883, ce même F.'. Blatin avait projeté cette transformation.

Pour toutes ces grandes circonstances de la vie, qui sont la Naissance, l'Adolescence, le Mariage et la Mort, il faut préparer de nouveaux rituels de « maçonnerie blanche »...

...Si nous voulons ouvrir de temps en temps nos portes à ceux qui ont tant d'intérêt à connaître quelques-uns des côtés élevés et attachants de nos vieilles institutions, le nombre de nos adeptes croîtra, j'en suis certain, dans des proportions inconnues jusqu'ici. Alors, nous pourrons marcher avec ardeur à la conquête définitive du monde profane et notre minorité grandissante deviendra bientôt peut-être la majorité de la nation.

...Ce jour-là, mes FF.'., notre œuvre aura véritablement accompli ses destinées. Dans ces édifices élevés de toutes parts, depuis des siècles, aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, nous serons peut-être appelés à notre tour à prêcher nos doctrines, et au lieu des psalmodies cléricales qui y résonnent encore, ce seront les maillets, les batteries et les acclamations de notre Ordre qui en feront retentir les larges voûtes et les vastes piliers.

●

Nous terminerons cette étude par la relation d'un enterrement maçonnique à Java, communiquée à la revue « Alpina » par le F.'. Roussy et publiée dans le n° du 15 septembre 1933 de cette revue.

Le 30 juin de cette année nous avons porté en terre notre F.'. Han Tjong King, major des Chinois de Soerabaja. Il avait été initié en 1888 et avait demandé à être enterré selon les rites maçonniques.

A huit heures du matin, le M.'. en Ch.'., le M.'. Dép.'., les deux Surv.'. accompagnés de plusieurs FF.'. se sont rendus à la maison mortuaire pour déposer sur le cercueil la branche d'acacia, le baudrier et le poignard que les MM.'. portaient encore quand le F.'. Han Tjong King fut initié. Ce furent les Off.'. de la Loge qui fonctionnèrent comme escorte pendant le transport du cercueil de la maison à l'auto.

Le cortège arriva bientôt au cimetière familial. L'emplacement du sépulcre était choisi depuis longtemps. Au cours des vingt-six jours écoulés entre la mort et l'enterrement, on avait construit une énorme pagode, toute tendue de gris, pouvant contenir plus de deux cents personnes. A côté on avait aussi bâti un kiosque pour la musique et un buffet où des rafraîchissements étaient servis.

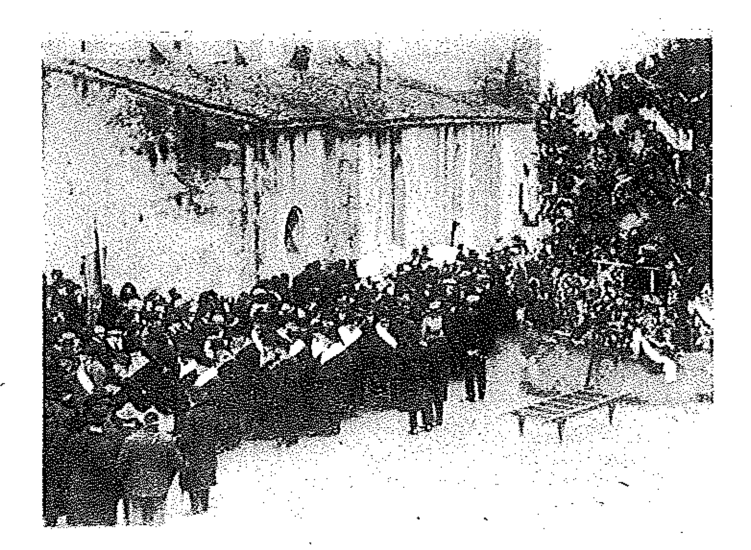
La pagode recouvrant le tombeau était orientée de l'est à l'ouest. Elle était divisée en deux parties par une tenture noire, ornée de glands d'argent. A l'est, devant la tenture, on avait placé en forme de croix les cinq autels chinois, garnis de leurs offrandes.

A l'ouest, derrière la tenture, se trouvait le sépulcre. Il a la forme des organes génitaux féminins, symbolisant magnifiquement le retour aux entrailles de la terre. Au centre se trouve la fosse, dont le fond et les parois étaient recouverts de marbre gris-bleu. Elle est exactement orientée est-ouest. Dans le marbre de la paroi orientale resplendissait en or la gravure de nos insignes maç.'. (l'équerre et le compas, enfermant l'étoile à cinq branches).

Vingt coolies javanais apportèrent le lourd cercueil chinois jusqu'au bord de la fosse. Il était recouvert d'un filet noir garni de décorations de la branche d'acacia et des insignes maç.'. du F.'. décédé. Pendu à d'énormes bambous tenus par de jeunes Chinois, il fut descendu dans la fosse. Le cercueil doit être mis dans l'axe exact de la tombe et à égale distance des parois. Cette cérémonie de la mise en place peut durer des heures. C'est grâce à l'habileté du chef des cérémonies que déjà au bout de trois quarts d'heure le cercueil avait la position requise par le rituel chinois.

A ce moment le M.'. en Ch.'. prit définitivement congé de notre F.'., puis il jeta trois poignées de pétales de roses sur le cercueil. Le même geste fut répété par les FF.'. présents. D'autres discours suivirent, le fils du défunt remercia au nom de la famille et les Européens quittèrent alors le cimetière, laissant la place aux prêtres chinois.

Louis BOUDET

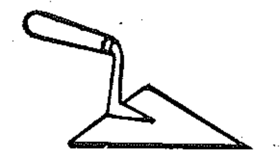


Funérailles maç.'. dans un cimetière de village.

(1) Ces manifestations ainsi que le port des insignes maçonniques sur la voie publique sont interdits. Lorsque certaines circonstances telles qu'enterrement civil imposeront une atténuation aux prescriptions réglementaires, nous faisons appel au tact et à la prudence des vénérables, des officiers et de tous les FF.'. pour que ces manifestations ne donnent pas lieu à des actes qui pourraient être nuisibles à l'ordre (C. n° 25 du 2 avril 1889).

(2) En 1832, le F.'. Viet, général en retraite de la gendarmerie et « Grand Secrétaire en exercice » de la Grande Loge, avait été transporté au Val-de-Grâce où il mourut brusquement. Une cérémonie religieuse fut célébrée à la chapelle du Val-de-Grâce, ce qui provoqua une grosse émotion dans les milieux juifs de la Grande Loge. Pour éviter qu'un « tel scandale » se reproduisît et que les familles puissent disposer de leur corps, les hauts dignitaires furent invités à rédiger un testament où ils exigeraient des obsèques civiles et à le remettre au **Grand Secrétaire**. C'est ainsi que ce testament a pu parvenir entre nos mains.

(1) Les rituels secrets de la Franc-Maçonnerie, par Jean Marquès-Rivière, chez Plon, 1941.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

L'AFFAIRE DES FICHES

Le colonel Larpent, quelques jours avant sa mort, a écrit un article très documenté sur le misérable rôle des Loges dans ce qu'on appela « L'Affaire des Fiches ». De cet article paru dans **L'Appel** du 18 mars, extrayons quelques passages.

Le général André fut appelé au ministère de la Guerre par Waldeck-Rousseau ; le nouveau ministre s'était préparé à ce poste !

« A cet effet, il avait constitué deux registres : l'un qu'il appelait « Corinthe » comprenait les noms des officiers qui pouvaient bénéficier des faveurs gouvernementales et, en particulier, recevoir de l'avancement; l'autre, dénommé « Carthage », était réservé aux officiers que l'on devait, par tous les moyens, écarter de l'armée : « Corinthe » parce que Non licet omnibus adire Corinthum (tout le monde ne peut pas aller à Corinthe) ; « Carthage », parce que Delenda Carthago (il faut détruire Carthage) : André avait des lettres ! »

D'un côté, ceux qu'il estimait suffisamment sûrs, de l'autre, ceux qu'il jugeait réactionnaires. Il se fit aider dans cette tâche par le général Percin :

« Percin avait pour ainsi dire la passion de la délation. Il se mit de toute son ardeur à l'œuvre que lui indiquait son chef. Il accueillit tout d'abord les dénonciations d'officiers qu'il considérait comme « sûrs » et ne leur ménagea pas les faveurs, si scandaleuses qu'elles fussent. On a cité, entre autres délateurs, le lieutenant d'artillerie Savoureau, qui n'établit pas moins de cent cinquante fiches sur ses camarades. Il avait débuté dans le métier en accusant son capitaine — il était alors en garnison à Gabès — de malversations dans l'ordinaire. Le capitaine n'eut pas de peine à établir son innocence, et le général commandant la division d'occupation de Tunisie réclama une sanction sévère contre Savoureau. En fait de sanction, il fut nommé à Versailles et promu capitaine au choix, bien que ne figurant pas au tableau d'avancement ! »

Percin se fit aider par d'autres officiers délateurs :

« Toutefois, malgré le grand zèle de ces volontaires de la délation, il n'arrivait pas à garnir convenablement « Corinthe » et « Carthage ». Percin fit appel aux préfets et à la Sûreté générale ne craignant pas de soumettre les officiers à de basses enquêtes de police. Mais, de ce côté-là également, le résultat fut médiocre.

« André et Percin eurent alors une idée lumineuse : ils décidèrent de s'adresser aux « Associations républicaines ». Or, quelle plus solide « Association républicaine » que la Maçonnerie ? Il y avait, précisément, au cabinet du ministre, un capitaine franc-maçon, le capitaine Mollin. Percin lui demanda un beau jour, si les Frères ne pourraient pas les « aider » dans leur « tâche ». Mollin posa la question au sénateur Desmons, le président du Grand-Orient. Desmons accueillit favorablement l'idée et dit à Mollin de s'aboucher avec le sieur Vadécart, secrétaire général du Grand-Orient : de son côté, il vit André et « la chose fut définitivement entendue ». « Au Grand-Orient, le bureau du conseil fut saisi de la question et arrêta les termes des demandes de renseignements à envoyer aux correspondants de province !

« Ainsi donc, il y avait entente complète entre le ministre et son chef de cabinet, d'une part; le conseil de l'ordre du Grand-Orient, d'autre part. Une collaboration étroite, intime, était établie; les enquêtes devaient également porter sur les officiers subalternes. André et Percin allaient enfin pouvoir disposer de renseignements certains permettant de rectifier et de compléter « Corinthe » et « Carthage » et, par suite, d'établir en toute sécurité les tableaux d'avancement. L'armée allait être « républicanisée », et si les notes données à un officier par un savetier vénérable d'une Loge de petite ville primaient celles émanant des supérieurs directs, où était le mal ? « Du moment qu'il s'agit de la République, écrivait Mollin à Vadécart, il n'y a pas à reculer devant la tâche ».

Mais là, coup de théâtre. Percin, probablement inspiré par la peur, fit un acte inattendu. En effet :

« Il est à peine croyable qu'au mois de décembre 1902, Percin soit allé trouver Waldeck-Rousseau, remplacé depuis peu par Combes à la présidence du Conseil et lui ait signalé des pratiques « extraordinaires », « blâmables », « inadmissibles » en usage au cabinet du ministre de la Guerre pour noter les officiers, « un officier du cabinet de M. Mollin, recevant des Loges des notes qui servaient à établir des fiches ». Percin manifestait une telle horreur pour ce système qu'il demandait s'il ne devait pas donner sa démission ».

Ce fait extraordinaire devait provoquer une campagne de presse très violente et une interpellation à la Chambre. Au cours de celle-ci, Guyot de Villeneuve s'en prit violemment à André. Le ministre ne sut que répondre :

« Je blâme très énergiquement les agissements qui viennent d'être déroulés devant vous. Je n'admets en aucune manière, dans aucune mesure, les procédés qui semblent résulter des lectures qui viennent de vous être faites ».

André se débarrassa de Mollin trop voyant et trop compromis : il espérait que l'incident n'aurait pas de suites.

« Mais la question revint devant la Chambre le 4 novembre. André reconnut que le « capitaine Mollin était autorisé à demander des renseignements et à en recevoir », ce qui était en contradiction avec ce qu'il avait répondu dix jours avant : on lui fit remarquer alors qu'il avait menti. André devint arrogant et insolent. Je sais, dit-il, qu'un certain nombre de mes ennemis ont décidé d'avoir ma peau. Je resterai à mon poste jusqu'au moment où un vote manifeste de la Chambre m'en aura exclu. Il regagna son banc. C'est alors que Syveton le rejoignit et lui appliqua une paire de gifles retentissante. Certes, l'action était brutale, elle scandalisa les modérés et, du coup, la majorité ministérielle remonta d'une trentaine de voix ».

André fut finalement obligé de quitter le ministère.

« Mais son œuvre persista. Les nominations de généraux restèrent à la discrétion du ministre. Les tableaux d'avancement continuèrent à être établis dans l'ombre du cabinet du ministre avec une influence maçonnique plus ou moins virulente, suivant la composition du gouvernement. Les résultats s'affirmèrent avec éclat en 1914 dans les premières semaines de la guerre. La valeur du commandement recruté dans et par les Loges apparut à la dernière évidence. Joffre « dut remettre à la disposition du ministre » environ cent cinquante généraux ».

Hélas ! la leçon ne profita point, et les mêmes pratiques se retrouvèrent après la guerre.

« Le système n'ayant pas changé, les résultats restèrent les mêmes et le haut commandement de 1939 fut à l'échelle de celui

de 1914. Un délateur notoire reçut le commandement d'une armée. D'autres armées furent confiées à d'anciens chefs de cabinet de ministres ou à des généraux ayant fait leur carrière à la S. D. N. »

Terminons en faisant nôtre la conclusion du colonel Larpent.

« La cause profonde de nos désastres, il faut la chercher dans l'œuvre accomplie par André et par Percin en 1900. Quarante années de « Républicanisme » de l'armée nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui. Telle est la vérité. »

LA FRANC-MAÇONNERIE BELLIQUEUSE

Nous venons de voir comment la Maçonnerie s'entendait à contaminer l'armée et, comment, de ce fait, elle l'affaiblissait ; voici maintenant à l'œuvre la Franc-Maçonnerie belliqueuse. Les extraits que nous citons sont tirés de la **République Lyonnaise** du 15 mars.

« Nous conservons dans notre mémoire, écrit ce journal, le précédent tout récent de 1939 (Déclaration de guerre à l'Allemagne), celui, si près de nous aussi, de 1938, celui de 1936-1937 (Appel frénétique en faveur des Maçons tortionnaires de Madrid et de Barcelone), celui de 1935 (Coalition des Maçons de Genève pour défendre les droits du Négus et battre Mussolini). »

Plus anciennement, l'article de la **République Lyonnaise** le rappelle, les Maçons firent rompre, en 1917, les négociations de paix ouvertes par l'empereur Charles, menées par le prince Sixte de Bourbon. Les négociations étaient près d'aboutir : le projet avait l'assentiment complet de Lloyd George, du roi d'Angleterre, du roi d'Italie, mais tout fut mis en œuvre pour empêcher leur réussite, ce qui coûta, rien que pour notre pays, cinq cent mille hommes.

« Si l'on remonte à 1870-1871 on voit les Francs-Maçons du Gouvernement Provisoire prolonger pendant six mois la longue agonie de notre armée vaincue pour aboutir finalement au traité de Francfort qui fut pour nous plus onéreux que celui qui nous eût été imposé au lendemain de Sedan. »

Plus loin encore, l'article mentionne les menées belliqueuses du carbonarisme de 1820 à 1830, la désastreuse équipée des Cent-Jours perpétrée par les Loges et aboutissant à Waterloo.

« Et enfin, nous arrivons à la campagne des boutefeux francs-maçons de 1792. Car, à ce moment-là, comme aux diverses époques qui viennent d'être rappelées, la Franc-Maçonnerie, — toujours la Franc-Maçonnerie — réclame, exige — par l'organe de Brissot et des Girondins — la guerre contre le « roi de Bohême et de Hongrie, frère de notre reine Marie-Antoinette. »

Et, remontant plus avant encore dans le passé, on peut trouver la trace de l'influence maçonne, dès 1741, date de la première scission entre les idées de politique extérieure du roi et les entraînements de l'opinion publique : dans la guerre contre l'impératrice Marie-Thérèse, si contraire à nos véritables intérêts. Pour conclure, disons :

« qu'il importe peu à la secte, aujourd'hui comme autrefois, que la chair des Français soit meurtrie dans les champs de bataille, que la France ne tire nul avantage de tant d'hécatombes répétées.

« Pour servir la logique obscure qui, selon le F∴ Lebey, « mène le monde à son but inconnu » la Franc-Maçonnerie consent par avance à toutes les souffrances des peuples et particulièrement à celles qui peuvent affliger le nôtre, « taillable, corvéable et mobilisable à merci », si crédule et si facile à émouvoir, toujours prêt à oublier ses propres affaires pour partir en guerre contre les moulins à vent. »

OU MENE LA MAÇONNERIE ?

Sur le plan de la politique extérieure — nous l'avons vu — à la guerre, la guerre la plus inexcusable, la plus bête : la guerre idéologique. Sur le plan intérieur, à la Révolution communiste.

Henry Coston, interrogé par un collaborateur du **« Cri du Peuple »**, (2 mars), en administre la preuve :

« L'Histoire de ces vingt-cinq dernières années nous montre, dit-il, que le bolchevisme s'est développé dans les pays où la Maçonnerie s'était implantée auparavant.

« Ce n'est point sur le gouvernement tsariste, si faible qu'il ait été, que Lénine a pris le pouvoir, c'est sur le gouvernement maçonnique du F∴ Kérensky.

« Lorsque le sanglant Bela Kun a fait naître la terreur rouge en Hongrie, c'est qu'il succédait au démocrate maçonnisant Karolyi.

« La Révolution espagnole rouge avait été précédée de gouvernements républicains et maçons.

« Les Maçons, en faisant le premier travail de désagrégation de la société, préparent le chemin aux bolcheviks.

« En France, le communisme s'est développé parce que le pays était miné par les institutions démocratiques, servies par les hommes des Loges. »

Ainsi, partout, l'esprit maçonnique laisse le champ libre aux expériences extrémistes. Il permet au communisme d'aboutir. A quoi ? Ouvrons notre confrère **« Gringoire »**, 20 mars :

« Espagne : 12 évêques ; 17.500 ecclésiastiques et religieuses assassinés pendant la Révolution en 1936.

« Lettonie : 1.355 personnes fusillées ; 32.895 personnes disparues, arrêtées ou déportées en l'espace d'un an.

« Estonie : 1.178 personnes assassinées ; 60.911 personnes déportées ; 6.000 enfants devenus orphelins ; 1.308 condamnations (1940), 5.063 condamnations (1941), 1.478 incarcérations en juin 1941, 1.103 arrestations.

« Lituanie : 1.100 ecclésiastiques assassinés; 15.000 lituaniens morts des suites de tortures ; 5.000 personnes assassinées en quelques jours (du 22 au 27 juin 1941) ; 50.000 Lituaniens déportés pendant la période du 14 au 21 juin 1941.

« Russie : 1.761.065 exécutions effectuées par la Tchéka (de 1917 à 1923) : 26 évêques, 1.215 ecclésiastiques, 6.575 professeurs ou membres de l'enseignement, 8.800 médecins, 54.850 officiers, 260.000 hommes de troupe, 10.500 agents de police, 48.000 gendarmes, 19.850 fonctionnaires, 344.250 intellectuels, 815.000 paysans, 192.000 ouvriers ; 10.000.000 de victimes mortes de faim au cours des années 1922-1923 (dont 1.000.000 dans la seule Ukraine), 500.000 Allemands de la Volga, déportés en Sibérie.

« Pologne : 1.800.000 personnes déportées en Sibérie, dont 1.400.000 ont disparu. »

De tels chiffres se passent de commentaires !

LA LIGUE DE LA PENSEE FRANÇAISE

Armand Bernardini dans l' **« Appel »** en a dénoncé avec force l'artifice. A son tour Jean Marquès-Rivière — **« Cri du Peuple »** (3 mars) — fustige, comme il convient, cette audacieuse tentative de résurrection de la Ligue Maçonnique de l'Enseignement qui a fait tant de mal à la France :

« La Maçonnerie est supprimée, paraît-il. Nos petits frères caméléons ont cherché aussitôt la couleur adéquate de la nouvelle mode : on porte, cette année, « européen », avec teinte « autorité de l'Etat ». Voilà donc qui est fait et vive la France nouvelle !

« Mais il faut faire l'appel des autres frères trois points et des troupes fidèles ; ce n'est pas commode. Alors on prend les mots clés, les mots de reconnaissance et on lance les mots de passe ; une fois réunis boulevard Montmartre, les grattements de mains, clignements d'œil et sourires coagulent les initiés ; l'essentiel était de préparer la façade pour être tranquille. C'est ainsi que la récente Ligue de la Pensée Française est née. »

Le Comité Directeur du Nouveau Groupement est truffé de FF∴ — on y rencontre, notamment, le F∴ René Chateau (Loge l'**Union Parfaite**, de La Rochelle), le F∴ Guyot (de la Loge la **Justice**, de Paris), le député Camille Planche (Loge l'**Equerre**, de Moulins) — et ses statuts comme son manifeste sentent « Le Sublime Prince à une lieue » :

« Pas de sectarisme, on se réconcilie, on se comprend, on se pardonne ; les petits frères ont préparé la guerre, mis l'Europe à feu et à sang, déclenché une catastrophe mondiale. Ils ont perdu ; alors, pouce, on ne joue plus. On recommencera la partie plus tard ; pour le moment, chacun reprend sa place. En trois points bien maçonniques, le F∴ Chateau propose la liberté de conscience (ça, c'est l'appel aux instituteurs et aux membres de la défunte Ligue maçonnique de l'Enseignement, malencontreusement supprimée), l'Autorité de l'Etat (ça, c'est pour la future République maçonnique), la construction de la paix (ça, c'est pour

garantir les intérêts internationaux des Loges). Et pour que « honni soit qui mal y pense » on ajoute à la fin du manifeste l'appel du pied : « les réunions de la Ligue ont permis d'obtenir l'adhésion d'un grand nombre de maîtres de l'enseignement de la région parisienne, lesquels peuvent, comme tout fonctionnaire, librement adhérer à la Ligue sans craindre d'être inquiétés. Car, à l'heure actuelle, n'est-ce pas, c'est l'essentiel : pas d'inquiétude, la digestion paisible dans le petit coin, en attendant...

Jean Marquès-Rivière conclut :

« Ce pays n'a pas fait encore sa Révolution : il n'est pas épouillé de ses parasites et de sa vermine. L'opération de la Ligue devait consister à éviter l'étrillage au nom de la liberté de conscience, de l'union et de la paix. Cela fait vingt ans que nous entendons cette rengaine ; elle est un peu usée, mon F.'. Chateau ! Il faudra trouver autre chose. »

AGISSEMENTS MAÇONNIQUES EN EXTREME-ORIENT

Le **Novoïe Slovo** donne d'intéressantes précisions sur la pénétration maçonnique en Chine et sur les liens qui unissent les Loges américaines et chinoises.

Tout le personnel dirigeant de la Chine de Tchang-Kaï-Chek, à commencer par Tchang-Kaï-Chek lui-même, est inféodé aux Loges.

« Tchang-Kaï-Chek est membre de la Loge « Pagode ». Son aide de camp est membre de la Loge « Internationale » de Pékin. M. Wang, ancien ambassadeur de Chine à Washington, appartenait à la Loge « l'Amitié 106 » de Shanghaï ; il est fondateur de la « Loge 108 » de Nankin, créée en 1922. Il fut membre également de la Loge « Internationale » et de la Loge « Mystique » de Washington, où se réunissent les 32° du Rite Ecossais. »

La liaison Chine-Amérique est assurée par les personnages suivants :

« Le chaînon liant la Chine et l'Amérique (comme l'annonce le Bulletin de la Franc-Maçonnerie de Boston) est le « Frère » américain Nelson E. Lurton (33°). D'un autre côté le Vénérable de la Loge « Doris n° 433 » de Sanghaï est le représentant de la Franc-Maçonnerie chinoise en Amérique ».

Ainsi, la Franc-Maçonnerie internationale a tissé tout un filet d'intrigues en Chine et au Japon.

« On comprend, dès lors, pourquoi le Japon a déclaré une guerre tenace à la Franc-Maçonnerie. La Chine était pour la Maçonnerie un point d'appui pour la réalisation de ses tentatives de domination mondiale et le Japon était, lui aussi, un des objectifs. Le travail souterrain, de sape des Loges maçonniques en Asie-Orientale et l'aide que portaient à ce travail divers comités judéo-américains qui se cachaient sous les enseignes les plus variées ne pouvaient pas laisser les dirigeants du Japon indifférents. »

...EN TURQUIE

La Turquie est l'un des premiers pays où les Loges ont été dissoutes. Ataturk, qui avait la claire vision du danger que la Maçonnerie représentait pour son pays, n'avait pas hésité à fermer les Temples. Les biens des Associations dissoutes — composés en majeure partie d'immeubles — revinrent à l'Etat et furent liquidés par ses soins. De très fortes amendes sanctionnèrent toute reprise de l'activité maçonnique.

Les FF.'. d'Ankara, on s'en doute, n'ont pas pris leur parti de cet état de choses. Leurs coreligionnaires internationaux non plus.

La **Deutsche Zeitung** du 6 mars révèle que, ces derniers mois, des agents des FF.'. de Londres et de Washington ont fait des tentatives pressantes et répétées « auprès de personnalités turques en vue de la réorganisation de la secte ».

Sans succès, semble-t-il.

« L'initiative anglo-saxonne pour la résurrection de la Franc-Maçonnerie, écrit ce journal, n'est pas restée cachée aux milieux dirigeants turcs et a immédiatement provoqué une très forte résistance. Le Président de l'Etat a refusé d'une façon catégorique de violer une décision aussi essentielle de son prédécesseur défunt. »

Une décision essentielle pour la vie de la Turquie !

... EN ARGENTINE (1)

Dans la plupart des pays d'Europe, la Maçonnerie est maintenant interdite ou étroitement surveillée. En Amérique, par contre, elle tient le haut du pavé. Récemment, les FF.'. de l'Amérique centrale faisaient parler d'eux à l'occasion d'un Congrès tenu à Guatemala où le titre de **Bénémerito**, c'est-à-dire « Maçon émérite » était décerné au F.'. Roosevelt. En Argentine, les Maçons viennent de se signaler par deux intempestives manifestations : la publication d'un manifeste et une visite, en corps, chez les plus hautes autorités de l'Etat.

Le **Pueblo**, de Buenos-Ayres, à qui nous empruntons cette relation, estime que de tels faits sont graves. Pour que les Maçons sortent de « leurs coins obscurs » pour agir « ouvertement », cela indique clairement, dit-il, qu'ils se sentent forts. Or, quand les Maçons sont forts, « ils menacent la paix intérieure et l'existence des Etats ». Il ne manque pas d'exemples qui le prouvent, à commencer par ceux de l'Espagne et de la France.

« L'Argentine, écrit le **Pueblo**, devrait être sur ses gardes avant qu'il ne soit trop tard. »

Souhaitons, pour l'avenir de la grande nation latine, que l'avertissement du **Pueblo** soit entendu.

(1) N. D. L. R. — Cet écho était composé quand s'est produit le récent « pronunciamiento ».

UN AMI DES LOGES

C'est de Jaurès qu'il s'agit.

Le **Réveil du Peuple** rappelle que le tribun socialiste entretenait avec les Loges d'excellentes relations, à telle enseigne qu'il conserva quatre années auprès de lui, en qualité de secrétaire, le F.'. Roché, rédacteur à **L'Humanité.**

Au temps du combisme, Jaurès avait mérité, par ses interventions répétées en faveur du ministère, notamment par son discours du 28 octobre 1905 à la séance historique où Guyot de Villeneuve « dévoila » la correspondance des FF.'. Mollin-Vadécard, le titre de « ministre de la parole du cabinet Combes ».

Aussi bien, les Loges l'avaient en haute estime et ne perdaient pas une occasion de le montrer. Au lendemain de la séance que nous évoquons, elles décidèrent d'insérer, dans le supplément au **Bulletin Hebdomadaire** de novembre 1905, un appel en faveur de l'**Histoire socialiste** du député du Tarn, et ouvrirent une souscription à cet ouvrage avec avantages spéciaux pour les Francs-Maçons.

Il est hors de doute, enfin, comme l'indique le **Réveil du Peuple**, que si Jaurès n'a jamais été initié à la Franc-Maçonnerie

« Il a été en rapport avec des sociétés secrètes internationales. Il était notamment en relations suivies avec les Italiens Bovio, Enrico et Ferri et l'Espagnol Soriano qui travaillaient en union dans les Etats latins à la réalisation de l'ancien rêve judaïque et à celui de la Haute-Maçonnerie internationale, buts qui peuvent se résumer ainsi : anéantir l'idée chrétienne dans le monde, reprendre et relever Jérusalem, asservir l'humanité tout entière ; en un mot, établir la domination universelle par la République universelle. »

En bref, Jaurès est le « type » du Maçon sans tablier dont le régime défunt nous offre malheureusement un trop grand nombre de spécimens.

PIE IX, FRANC-MAÇON ?

Pie IX, le grand pape du **Syllabus**, a-t-il, alors qu'il n'était que simple cardinal, flirté quelque peu avec la Maçonnerie ?

Le Bulletin de Documentation antimaçonnique du 8 mai reproduit différentes pièces du dossier ouvert naguère dans la presse, notamment, cette lettre du F.'. Vadécard au F.'. Mouli-

nier d'Angoulême, datée du 26 juin 1901.

« T.·. C.·. F.·.

« En réponse à votre pl.·. du 20 juin courant, j'ai la faveur de vous faire connaître qu'il est impossible d'affirmer avec certitude que le pape Pie IX a été Franc-Maçon. Ce fait, allégué bien des fois, a toujours été contesté, et aucun document officiel ne permet de se prononcer.

« Toutefois, il résulte d'une communication faite en 1865 par le F.·. Ladislas Chotomski, ingénieur à Turin, officier de la L.·. Dante Alighieri, que la Loge de Messine s'étant livrée à différentes recherches à ce sujet, elle reçut d'Amérique les lignes suivantes :

« Notre ex-Frère, le pape actuel, comte Jean Mastaï Ferretti, a été un des nôtres. Il a été initié à Philadelphie (Pensylvanie) quand il était nonce apostolique de Grégoire XVI.

« Homme intelligent, il avança promptement en grade et promettait beaucoup... C'est à vous de voir s'il a tenu parole. Dans tous les cas, voici le serment qu'il nous a fait :

« Je me rendrai un défenseur chaleureux de cet ordre maçonnique, le plus noble que je connaisse et dont la mission sublime est de moraliser le monde entier, de relever l'Humanité et de la défendre partout et toujours. »

« De plus, le F.·. Chotomski ajoutait que l'At.·. où fut reçu le comte Mastaï Ferretti (Pie IX) possède une riche collection de ses autographes que nos FF.·. d'Amérique étaient heureux de montrer à tous les Maçons qui désiraient les voir. »

Le Bulletin de Documentation antimaçonnique regrette que les circonstances ne permettent pas le contrôle impartial qui mettrait peut-être fin au débat.

« Il n'en reste pas moins, ajoute-t-il, que Maçon ou non à ses débuts, Pie IX fut, à partir de 1848, un fin politique, le grand pape qui condamna les errements du libéralisme. »

Oui, et c'est pourquoi, pour notre part, nous ne croyons pas à la version complaisamment répandue, pour la première fois, vers le milieu de l'autre siècle, par les journaux maçonniques.

La secte avait en Pie IX un adversaire vigoureux et intraitable. Tous les moyens lui étaient bons pour le discréditer.

GOETHE ET LES LOGES

Sous ce titre, la « **Gerbe** » du 14 mars donne d'importants extraits du « **Gœthe** », d'Hippolyte Loiseau, que viennent de publier les éditions Montaigne.

Détachons-en une lettre qui montre que le grand écrivain ne manquait pas de clairvoyance politique.

La lettre est de 1807. Elle est adressée « à son duc » et concerne une demande d'autorisation d'une Loge à Iéna, formulée par des notabilités locales.

Gœthe, qui avait, quelque vingt ans plus tôt, entretenu son auguste correspondant d'une demande similaire — il écrivait, en effet, le 6 avril 1789, qu'Iéna était « menacé » d'avoir une Loge, que c'était la « marotte » de Bode — déconseille formellement au « duc » d'accepter.

Et voici les raisons de haute politique qu'il invoque :

« La Franc-Maçonnerie forme un Etat dans l'Etat, là où elle existe le gouvernement a toujours à lutter pour en être maître ou la rendre inoffensive ; en conséquence, il n'est jamais, à mon sens, de bonne politique de la laisser s'installer là où elle n'est pas. »

Retenons cette maxime : ne jamais laisser s'installer la Maçonnerie là où elle n'est pas.

Ajoutons cette autre : la supprimer là où elle s'est installée.

DANGER MONDIAL

Plusieurs journaux (**Le Pilori, L'Appel**) ont relevé et commenté la phrase du Gauleiter Sauckel, dans son discours du Palais de Chaillot le 27 février : « L'Allemagne appelle aujourd'hui l'Europe au Travail. Non à un travail d'esclaves, mais à une œuvre de libération contre la peste de l'humanité, la juiverie et ses suppôts : la Franc-Maçonnerie et le Bolchévisme. »

« Voilà qui est net, voilà une parole claire, écrit Pierre Costantini, dans l'Appel, nous voudrions entendre résonner dans toutes les sphères dirigeantes de la politique européenne le même tocsin. L'atmosphère des relations franco-allemandes a été, jusqu'ici, alourdie, empestée de brume maçonnique.

« Quel soulagement, quel réconfort pour les Français résolument européens, d'entendre des paroles sans ambiguïté, permettant et promettant enfin l'action directe ! »

TEMOIGNAGE

Voici comment le **Nouvelliste de Lyon** (éditorial du 2 juin 1943) juge notre action.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ce témoignage **in extenso.**

« Signalons le bon travail qu'accomplit, sous la direction de M. Bernard Fay, écrit notre confrère, la jeune et si active revue « Les Documents Maçonniques ».

« Il est salutaire que les Français — quelques Français — apprennent par le menu la sinistre besogne qui s'élaborait au fond des Loges et quelles répercussions tout cela ne manquait pas d'avoir, par la politique, sur la vie même du pays.

« On dira que les méfaits de la Maçonnerie sont choses authentiquement connues, et de longue date.

« Ils n'étaient pas connus hier comme on les connaît aujourd'hui, document en poche, pièces en main, grâce à l'ouverture des archives ultra-secrètes où les fils d'Hiram cachaient leurs impénétrables mystères.

« Et c'est justement toute une suite de révélations aussi importantes que précises, dont « Les Documents Maçonniques » nous apportent chaque mois le tribut capital.

« L'autre jour, un lecteur léger (mais n'était-il que léger ?) écrivait à la revue : « Vous faites trop d'histoire. » Quelle erreur ! C'est au contraire en étalant au grand jour la politique des Loges dans le passé qu'on fera mieux comprendre au pays et les causes profondes des maux dont nous avons tant souffert, dont nous souffrons tant, et l'extrême péril que la Maçonnerie, même sommeillante, constitue toujours pour nous. »

Et notre confrère d'évoquer l'affaire des fiches à laquelle nous venons de consacrer un long écho.

« Relisons l'histoire des fiches. Le numéro de mai des « Documents » nous en fournit l'occasion. A travers les lettres inédites qu'il publie, on voit plus encore qu'hier l'abominable collusion qui unissait Vadécart, secrétaire général du Grand-Orient, et le ministre de la Guerre, le trop fameux général André.

« Quelle honte ! Quelle indignité révoltante ! Mais aussi quel mal fait à l'armée et comme il était temps alors que toutes ces machinations tortueuses fussent, avec leurs tristes auteurs, traînées, dévoilées en plein forum !

« A lire ces lettres de médiocres haineux, dévorés d'une seule préoccupation : savoir si tel officier allait à la messe, dans quel collège il mettait ses enfants, on se prend à douter de la réputation d'intelligence et de grandeur qui, si longtemps, avait à travers le monde illuminé le sillage de la France.

« Et pourtant il ne faut pas douter, car la vraie France est intelligente et grande.

« Mais il ne faut pas non plus se montrer lâche et, quand on connaît un péril, on doit l'écarter sans faiblesse des routes où il voudrait encore cheminer. »

On nous écrit...

La Direction de l'« Intransigeant » journal dont il a été question dans l'article de notre collaborateur M. Henry COSTON, « La Franc-Maçonnerie et la Presse », paru dans les « Documents Maçonniques » de Mars 1943, nous affirme que ce quotidien a cessé d'être sous la coupe du F.·. Louis-Louis DREYFUS (d'ailleurs récemment décédé) et de M. PROUVOST. Dont acte.

Nos Grandes Conférences

AU MOIS DE MAI

I

Conférencier : M. ROBERT VALLERY-RADOT

ISSOUDUN .... le 5 Mai
CHATEAUROUX .... le 6 Mai
LIMOGES .... le 7 Mai
BELLAC .... le 8 Mai
PERIGUEUX .... le 10 Mai
BERGERAC .... le 11 Mai

II

Conférencier : M. MICHEL CHRISTIAN

PARIS (Ambassadeurs) ...... le 10 Mai
PRIVAS .... le 13 Mai
MONTELIMAR .... le 14 Mai
ORANGE .... le 15 Mai
AVIGNON .... le 17 Mai
AIX-EN-PROVENCE .... le 20 Mai
VIENNE .... le 21 Mai
NEVERS .... le 31 Mai

III

Conférencier : M. MARQUÈS-RIVIÈRE

LISIEUX .... le 17 Mai
CAEN .... le 19 Mai

IV

Conférencier : M. JACQUES DE BOISTEL

VICHY .... le 20 Mai

V

Conférencier : M. JACQUES PLONCARD

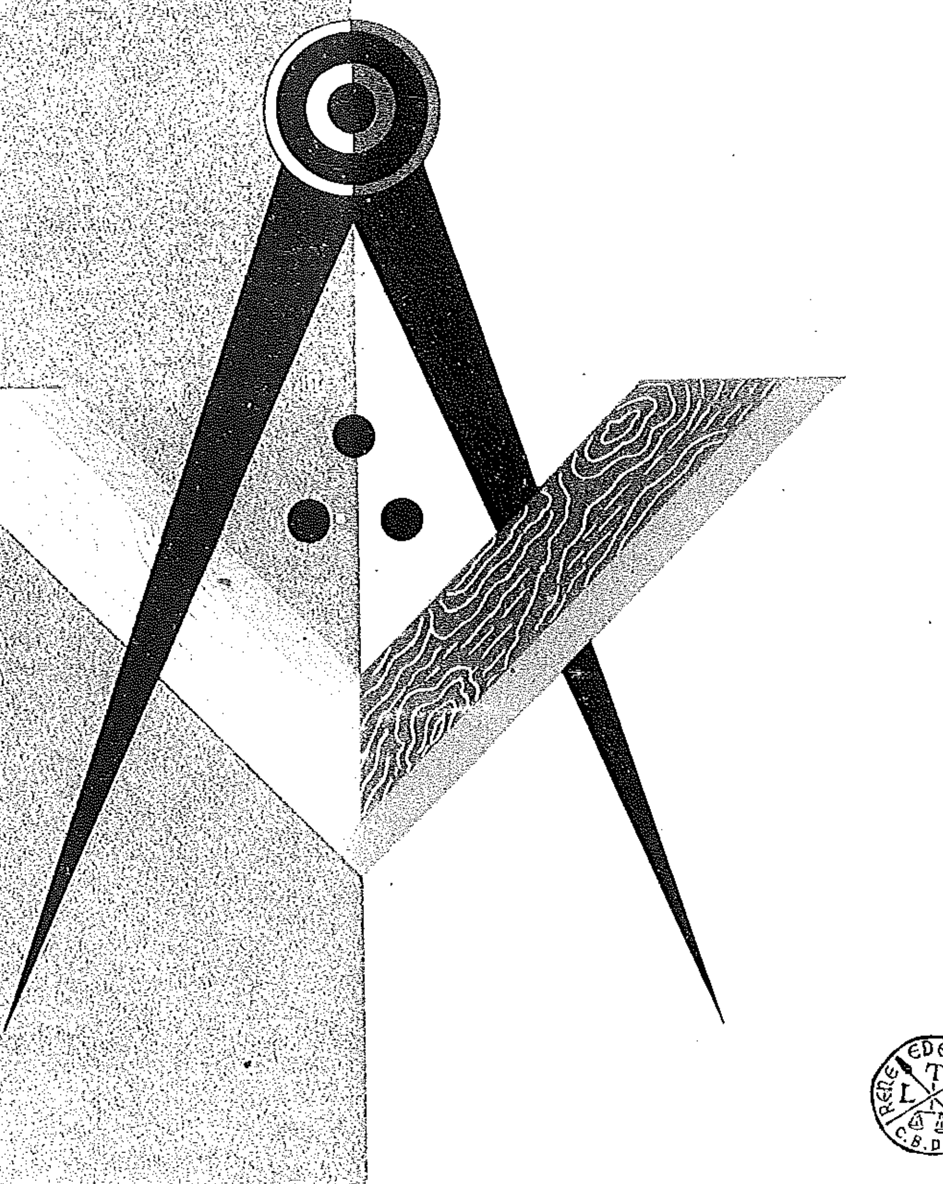
PAMIERS .... le 25 Mai
SAINT-GIRONS .... le 26 Mai
FOIX .... le 28 Mai

VI

Conférencier : Cdt MAITROT DE LA MOTTE

BOURG .... le 25 Mai
MACON .... le 26 Mai
LONS-LE-SAUNIER .... le 28 Mai
SAINT-CLAUDE .... le 29 Mai

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





AOUT 1943 REVUE MENSUELLE NUMÉRO 11

Autorisation n° 257

2e année

SOMMAIRE

NUMÉRO 11 AOUT 1943

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

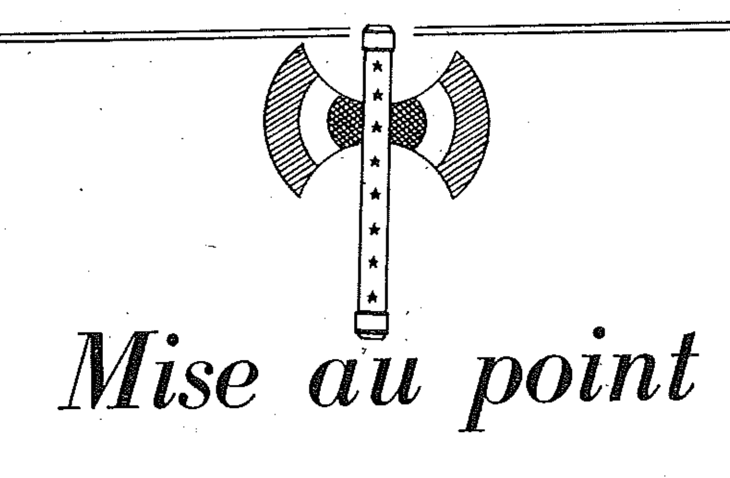
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. 34-35

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



Mise au point

Lecteurs de cette Revue, près de deux années se sont écoulées depuis que quelques hommes de bonne volonté ont accepté de répandre pour vous la lumière ; ils ont réussi à maintenir au même niveau toujours élevé la publication des « Documents maçonniques ».

Malgré la lassitude que nous impose à tous le malheur des temps présents, ils ont persévéré dans une œuvre qu'ils considèrent à juste titre comme tutélaire, et se sont consacrés à des travaux parfois rebutants et fastidieux dans le seul but de servir la collectivité française.

Vous seuls avez qualité pour dire s'ils peuvent se flatter d'une complète réussite ; ils attendent avec confiance votre jugement.

Ce que l'on doit toutefois affirmer sans crainte d'un démenti, c'est qu'ils ont accompli leur tâche avec une sincérité, une loyauté et un esprit d'objectivité absolus.

Pour respecter la volonté du Chef de l'Etat et traduire avec exactitude la pensée du gouvernement tout entier, ils se sont bornés le plus souvent à placer en pleine clarté des faits ou des textes par eux découverts et qui suffisent à démontrer l'action nocive des associations secrètes sans qu'il soit nécessaire d'y joindre des gloses ou des commentaires.

Certains de nos compatriotes, mûs par des sentiments de pitié facile, ont pu voir, dans la législation sur les associations secrètes, un esprit de malveillance ou de lutte agressive contre la liberté de la pensée, la manifestation d'un sectarisme déplacé ou même une quelconque vengeance de ceux qui entendent remplacer par un ordre nouveau nos institutions périmées. Ceux-là se trompent étrangement, et il n'est pour les en convaincre que d'observer le respect par cette législation de la liberté de pensée en ce qui concerne tous ceux qu'aucun lien n'attache aux administrations publiques ; qu'ils aient, avant la dissolution des associations interdites, participé activement au fonctionnement de celles-ci, qu'ils y aient occupé les grades les plus élevés, aucun compte ne leur est demandé, aucun grief n'en résulte contre eux et la loi ne les frappe d'aucune sanction.

Mais là s'arrête la mansuétude du législateur ; si, au contraire, il s'agit de fonctionnaires, d'agents subordonnés au pouvoir, de citoyens investis d'un mandat public, la loi les déclare, lorsqu'ils ont occupé dans les associations dissoutes un grade de dignitaire, inhabiles à conserver leur fonction dans l'Etat.

Quoi de plus légitime et de plus normal !

En agissant ainsi le législateur n'a fait qu'exercer un devoir de défense indispensable.

Aucun Etat policé ne saurait, aujourd'hui, tolérer l'existence d'associations qui, comme les groupements maçonniques de toutes obédiences, présentent, par les liens qui les attachent à des associations étrangères de même ordre, un caractère international ; d'autre part, il n'est pas admissible que des associations puissent fonctionner et se développer dans l'Etat entourées d'un secret qui cache leur but et leur objet, et qui les soustrait au contrôle toujours indispensable de l'autorité publique.

C'est ce double caractère secret et international qui a permis à la Maçonnerie, en France, d'imposer, depuis de nombreuses années aux gouvernements successifs, ses propres vues et ses volontés sur la conduite d'une politique intérieure parfois néfaste, et aussi sans doute sur le développement d'une politique extérieure parfois opposée aux aspirations nationales et à l'intérêt même de la patrie.

Ce sont ces choses que « les Documents Maçonniques » se proposent de dévoiler à l'opinion publique ; on y pourra voir l'intervention dangereuse de la maçonnerie dans les affaires d'ordre gouvernemental, sa pression sur les membres du parlement qui relevaient d'elle, son intrusion illicite dans les diverses administrations où elle se plaisait à encombrer les cadres d'un personnel souvent médiocre ou insuffisamment qualifié.

Comment douter, après les révélations qu'auront apportées les « Documents maçonniques », de la légitimité des lois qui interdisent le maintien de fonctionnaires ayant occupé dans des associations secrètes dissoutes les grades les plus élevés !

L'une des dispositions qui a pu émouvoir certains esprits superficiels est celle qui édicte contre les faux déclarants une sanction pénale. Il ne faut pas perdre de vue à cet égard que, pour mériter le respect sans lequel rien d'utile ne peut être tenté, un État se doit à lui-même de ne pas tolérer de la part de ses agents la moindre forfaiture.

Mais si l'on va au fond des choses, on se rend compte sans effort que les précautions ou les sanctions adoptées en ce qui concerne les membres des associations secrètes dissoutes sont à la mesure de notre tempérament national qui, toujours, demeure étranger aux excès.

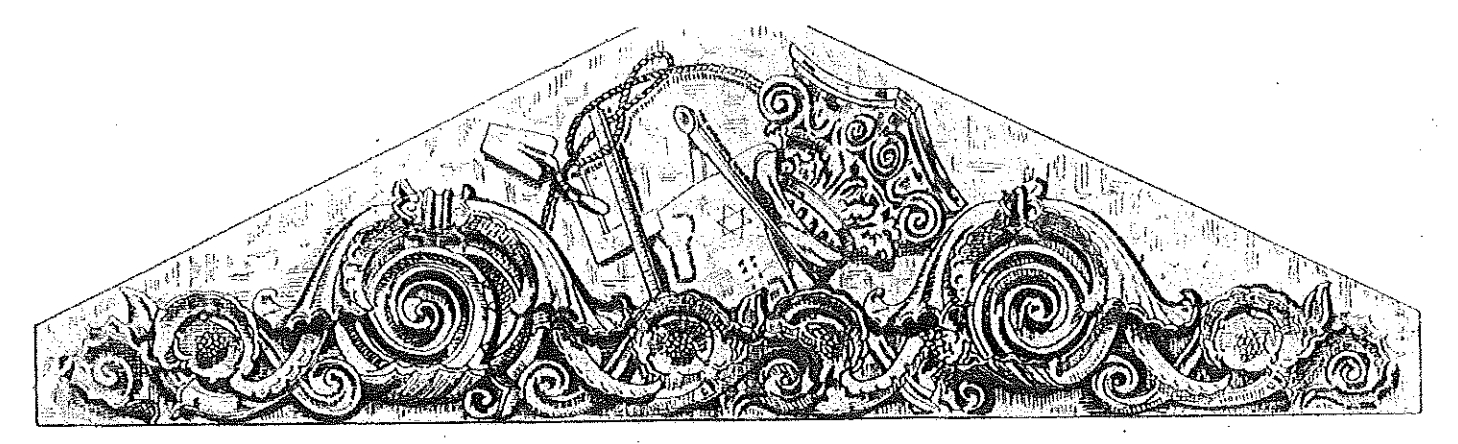
Que l'on songe, si l'on veut apprécier comme il convient la douceur relative de notre réglementation, à la cruelle décision du roi Ferdinand VII qui, après avoir favorisé la maçonnerie, en vint à changer d'opinion, l'interdit dans ses Etats et n'hésita pas à envoyer à la mort sept de ses officiers qui n'avaient commis d'autre crime que de tenter de reconstituer une loge à laquelle ils avaient précédemment appartenu.

Je n'ai fait qu'indiquer hâtivement les problèmes sur lesquels se penchent journellement ceux qui consacrent leur activité à cette Revue. Cette mise au point suffit à démontrer quel dévouement ils apportent à nous éclairer sur des questions encore mal connues ; par la découverte que facilite leur laborieux examen des archives maçonniques, ils préparent la voie à une meilleure et plus complète connaissance de l'histoire et ils aident à dissiper les nuages fumeux dans lesquels ont été volontairement dissimulées ou cachées bien des questions que l'on voulait soustraire à une discussion libre et éclairée.

A ces titres divers, tous ceux qui participent à la rédaction et à la diffusion des « Documents maçonniques » méritent d'être loués et remerciés.

J. SENS-OLIVE.





La F∴ M∴ et les leviers de commande

QUAND elle a vu la faillite des méthodes et des gens qu'elle patronnait, la Franc-Maçonnerie a commencé à se terrer ; elle a fait déclarer par ses amis et elle a déclaré elle-même à tout venant qu'elle n'avait jamais été ni bien forte ni bien dangereuse : « bénin, bénin ». Puis comme on ne l'oubliait pas assez vite, elle a répandu dans le public une sourde campagne, bien adaptée aux habitudes démagogiques de notre temps qui, sous prétexte que l'on ne punissait pas « les gros », réclamait la clémence pour les « petits » de la Maçonnerie. Tous les échos de la ville et des champs ont répété ce mot d'ordre qui exploite la naïveté du public et abuse de son ignorance.

Il semblerait, à en croire ces bons apôtres, que pour atteindre la Maçonnerie il faille tomber sur les grands politiciens, les hauts fonctionnaires qui, membres de la Maçonnerie et doués de puissance politique, sont représentés comme les « gros Maçons » et sont supposés avoir été les animateurs des Loges, les profiteurs de leur influence et les moteurs de leurs initiatives, tandis que les « petits » n'auraient été que des instruments naïfs et innocents entre leurs mains. Dans ces conditions, puisque à l'heure actuelle, on n'atteint pas les « gros », il serait tout à fait injuste de pourchasser les petits.

Sans doute ! Si les choses étaient telles qu'on veut nous les peindre ; mais la Franc-Maçonnerie n'est pas ce que ses agents bénévoles ou jurés d'aujourd'hui cherchent à nous faire entendre. Il est trop facile de jouer sur les termes de « gros » et de « petits ». Ce n'est pas parce qu'un microbe est plus petit qu'il est moins dangereux. Pour apprécier avec justice l'action antimaçonnique décidée par le gouvernement français et exigée par l'intérêt français, il faut avoir une idée précise de la façon dont la Maçonnerie s'était emparée des leviers de commande et de la façon dont elle les dominait.

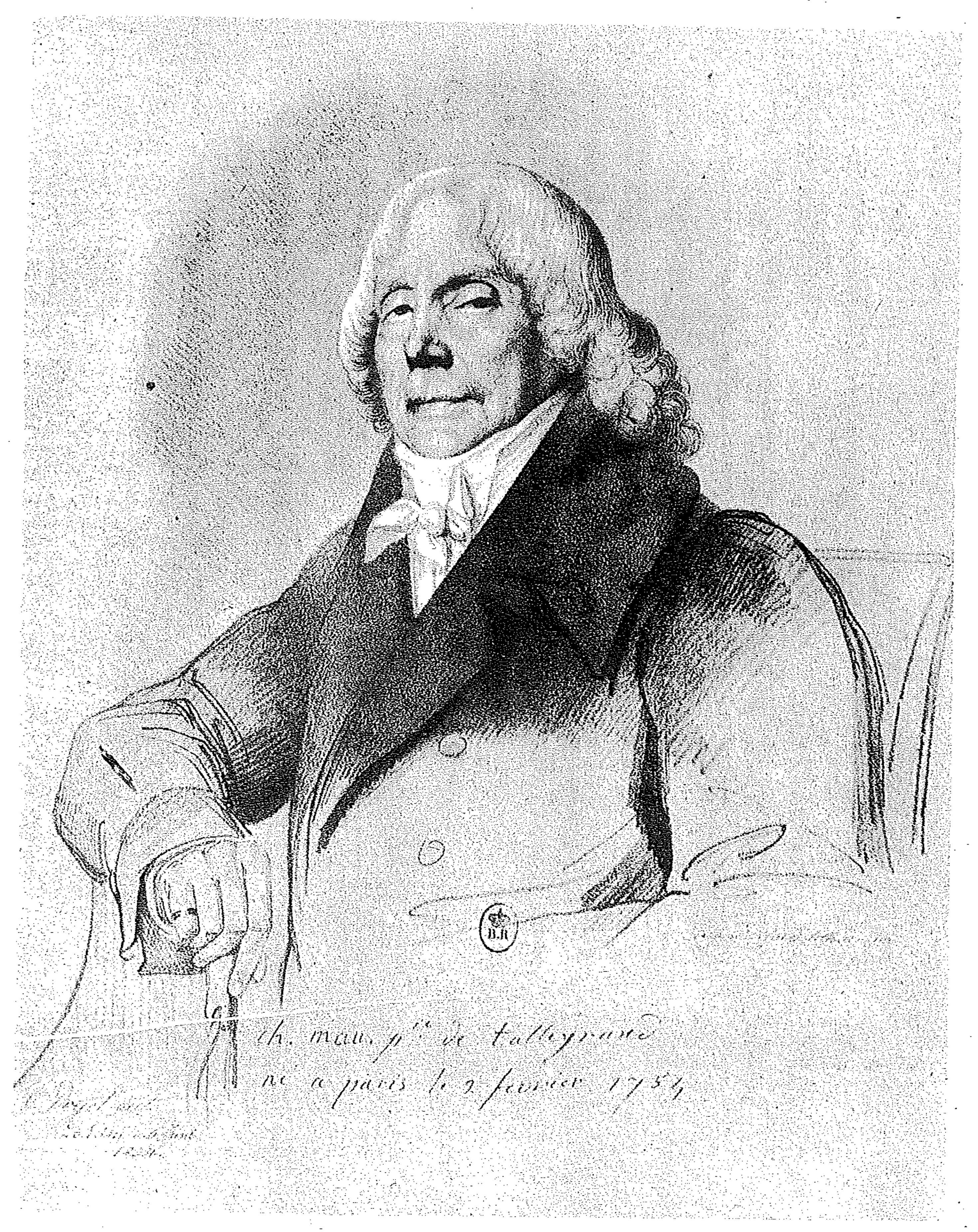
C'est ce que nous allons essayer de faire ici.

Notons tout d'abord que la mainmise maçonnique sur les leviers de commande en France remonte bien plus haut qu'on ne se le figure d'ordinaire. C'est de 1755 à 1765 que sa victoire se décide, vers la fin de la guerre de Sept ans et sous le ministère du duc de Choiseul ; c'est de 1770 à 1775 qu'elle réussit à dominer toutes les grandes administrations centrales.

L'anglomanie mondaine, la réaction antimonarchique et anticatholique qui suivit la mort de Louis XIV et l'installation de la Régence (1715-1730) lui avaient permis de prendre pied en France et d'attirer à elle un groupe de haute noblesse, d'écrivains curieux et d'esprits inquiets : Montesquieu, Voltaire, le comte de Saint-Florentin (ministre de l'Intérieur)... Elle avait jeté des racines profondes. Mais l'heure n'était pas encore venue pour son apothéose, l'Eglise était trop solide, le jeune roi trop aimé, l'anglophobie trop ancrée dans le cœur de la nation. Les années avaient passé ; la « philosophie » avait fait son œuvre, et les « frères » avaient cheminé dans la haute société. Dès 1750, l'Encyclopédie et la Maçonnerie tenaient l'Académie et les milieux littéraires. Le triomphe de l'Angleterre durant la guerre de Sept ans et la protection accordée par M. de Choiseul aux Philosophes, aux Maçons et à tous les ennemis des Jésuites donnèrent aux Loges une consécration dont elles surent profiter. Elles crûrent, elles se multiplièrent et surtout elles améliorèrent leur recrutement, un peu négligé de 1745 à 1755.

Toutefois, Louis XV leur faisait grise mine, et autour du roi un noyau de résistance efficace se maintenait. Peu soucieux de l'opinion publique, assez dédaigneux à l'égard des philosophes et, par ailleurs, très perspicace, ce grand roi dont, malgré les mémoires de Mᵉ du Hausset et le beau livre de Gaxotte, la personnalité reste encore entourée de nuées, avait réussi à constituer des barrages que la Franc-Maçonnerie ne pouvait franchir. Les nouveaux Parlements ou Parlement Maupeou étaient de ceux-là. De même le Roi n'avait pas laissé la Maçonnerie s'insinuer dans la famille royale sans prendre aussitôt des mesures efficaces. Le comte de Clermont, prince du sang et Grand Maître de la Maçonnerie, ne jouissait à la cour d'aucun crédit; le roi avait même tenu à marquer à son égard une désapprobation qui allait jusqu'au mépris. Il n'assista même pas à ses obsèques.

Rien d'étonnant donc à voir le déclin de Louis XV correspondre à l'essor de la Maçonnerie, et la mort du roi coïncider avec son triomphe. En effet, 1774-1775, c'est l'heure où la Maçonnerie anglaise de France constitue le Grand-Orient, prend comme Grand Maître le duc d'Orléans, premier prince du sang, le seigneur le plus riche de France, le plus en vue de tous les princes français et (à cette date) l'intime ami et camarade du jeune roi et de la jeune reine. Quel coup de filet ! C'est à ce moment que l'on entend parler de cette fameuse loge des « Trois Frères Amis à l'Orient de la Cour » où tous voyaient une création, sinon des trois frères royaux (Louis XVI, Provence, Artois), du moins en leur honneur. Et il est certain qu'à cette date, Orléans initiait Artois. Il est probable que Provence le fut aussi. Pour Louis XVI, nous manquons de renseignements. Quoi qu'il en



Le F.·. Talleyrand, de la Loge " Les Francs chevaliers " Or .·. de Paris

soit, la Maçonnerie tenait toutes les avenues de la cour, toutes les antichambres des ministres, l'Académie, la Censure, le « Mercure de France », la « Gazette de France », le ministère des Affaires étrangères, les cultes même, avec le jeune et déjà fameux Talleyrand, enfin elle tenait les Parlements que le jeune roi venait de rappeler et qui aussitôt avaient servi de bouillon de culture pour les loges maçonniques les plus actives. L'armée même voyait se multiplier les loges militaires que la guerre d'Amérique allait encore favoriser. C'est l'âge d'or de la Maçonnerie.

Jamais plus, depuis ce jour, la Maçonnerie n'a perdu la place qu'elle avait conquise à cette époque. La « Grande Famille », les « Enfants de la Veuve » (comme elle nommait ses initiés), entre 1755 et 1775 réussirent à détrôner toutes les autres dynasties et toutes les autres familles, alors si importantes et si bien incrustées dans les hauts emplois du gouvernement ; elle s'installa dans l'administration et elle la garda. Il lui fut indifférent (du moins elle considéra comme peu grave) de voir parfois les plus hauts emplois politiques lui échapper pourvu qu'elle conservât la haute main sur les rouages de l'Etat. Il put même parfois lui sembler avantageux de laisser d'autres s'installer dans les charges suprêmes de la politique où l'on s'use si vite. Avec une politesse ironique et non sans réticence, elle chanta tour à tour dans ses hymnes, elle célébra dans ses toasts les gouvernements qui se succédèrent: le F∴ Napoléon, le grand, le sage Louis XVIII, le bon Charles X, le roi-citoyen, la Deuxième République (maçonnique comme la première et comme la troisième), le F∴ empereur Napoléon III, la Troisième République... Chaque fois, ce fut le même concert de batteries d'allégresse et le même empressement à saluer le nouveau venu aux dépens du précédent. Jamais aucune de ces palinodies ne gêna les frères.

Peu importait le régime, peu importait le souverain, pourvu qu'elle pût s'incruster dans les bureaux et dans les antichambres ; ainsi la Franc-Maçonnerie se jugeait sûre de maintenir son influence. Il lui importait cependant de voir instaurer des équipes et des méthodes de plus en plus impersonnelles, où les responsabilités fussent diluées, où l'élément bureaucratique et anonyme gagnât en influence, car c'est par là qu'elle régnait et par là que ses méthodes triomphaient le plus facilement. Société secrète, elle fuit la lutte en plein jour, à visage découvert, homme contre homme. Elle préfère la pénombre des corridors ministériels et la poussière des dossiers derrière laquelle l'intervention d'un scribe inconnu peut d'un trait d'écriture changer une décision ministérielle et disposer d'une place.

Tandis que sur l'avant-scène les ténors de la politique se livraient des batailles bruyantes, le plus souvent stériles, et dont les brèves alternatives ne laissaient à aucun des protagonistes le temps de profiter réellement d'aucun des avantages obtenus par eux, la Franc-Maçonnerie, en liaison autant qu'elle le pouvait avec les divers camps en conflit, s'arrangeait toujours avec le vainqueur, au bénéfice de celui-ci et à son propre bénéfice. Elle offrait le tribut de ses hommages au chef de l'Etat et à ses camarades, et elle demandait pour ses fidèles les places moyennes ou même humbles par lesquelles son autorité s'installait, se maintenait, s'élargissait. Sous le Premier Empire, les maréchaux étaient encensés dans les tenues de Loges, mais les commissaires aux guerres et les intendants, des fonctionnaires moins brillants mais plus influents sur la vie administrative du pays, tels les frères Daru, étaient les piliers de la Franc-Maçonnerie. La Restauration ne réussit pas à « épurer » ses bureaux, comme en font foi les innombrables rapports de police de l'époque. Le régime de la monarchie libérale, instauré sous l'égide du F∴ La Fayette par le F∴ Orléans, ne devait pas être plus cruel à la Maçonnerie. Bien au contraire ; elle ne souffrit alors que de pléthore ; multiplication abusive et dangereuse de toutes les formes de vie maçonnique, en sorte que de 1848 à 1852 la Maçonnerie eut une sorte de crise de croissance, et fut heureuse de voir le Frère Napoléon III lui offrir une période sinon de retraite, du moins de réorganisation.

Une fois de plus, elle se réfugia dans les bureaux et l'administration devint sa bastille. Elle sut attendre et y préparer la chute de l'Empire que les avocats et les fonctionnaires saluèrent avec ivresse à l'ahurissement des agriculteurs et des citadins mal informés et peu préparés.

Ceux qui s'étonnent de la facilité que l'on eut en France à opérer au XIX[e] siècle des révolutions tous les vingt ans, sans qu'apparemment la vie profonde du pays fût troublée, oublient ou ignorent cette caractéristique de notre histoire contemporaine : depuis 1760, sous tous les régimes, les gouvernements qui se sont succédé ont eu moins d'influence véritable sur leurs fonctionnaires que n'en a eu la Maçonnerie. C'est elle qui a toujours réussi à donner à l'administration les mots d'ordre par lesquels les révolutions furent d'abord préparées, ensuite acceptées, enfin entérinées... Il n'y a pas eu de cassure réelle dans l'administration française depuis 1770 parce que depuis cette date ses cadres ont toujours compris une large proportion de francs-maçons qui n'ont jamais bougé. Ils ont assuré la continuité maçonnique de l'administration française.

On comprend mieux ainsi pourquoi la Franc-Maçonnerie a pu se passer de grands hommes. Elle est une oligarchie de démocrates, une équipe gouvernante de sous-chefs de bureau. Même sans attirer dans ses Loges de très grands hommes elle a pu être une grande institution, même sans rallier à elle tous les importants du moment, elle a toujours réussi à être l'une des forces les plus actives de la vie sociale française. Son influence a résulté de sa durée, de sa continuité et de son obscurité. Alors que les gens en vue se succédaient en un cortège bizarre et confus, elle gardait toujours son fauteuil chaud et sa clientèle satisfaite. Elle évitait les écueils de la responsabilité ministérielle et les dangers de la popularité royale. Dans un peuple qui, au fond, méprise autant la politique qu'il s'en amuse, elle se donnait les gants d'éviter les risques politiques tout en exploitant les compromissions politiques sans s'interdire de peser sur la vie politique. Son idéalisme utilitaire lui permettait à la fois de fournir des voix au député désireux de se vendre pour assurer sa réélection et une situation à l'électeur aussi avide d'être placé que friand de mépriser son supérieur hiérarchique. Elle convenait trop à nos défauts pour ne pas sembler vertueuse à la plupart des Français.

. . . .

Ce jeu dura un peu plus d'un siècle. Puis survint la Troisième République qui fit de la Franc-Maçonnerie une institution semi-officielle.

Le changement ne fut pas si grand pour elle qu'on eût pu croire ; d'abord elle menait la danse en fait depuis près d'un siècle, le surcroît de pouvoir et de prestige que devait lui donner sa position nouvelle comportait plus de risques et guère plus de garanties. Elle se trouvait plus à découvert

et, si elle était mieux en mesure d'arriver aux résultats qu'elle cherchait sur le plan théorique et intellectuel, sur le plan pratique elle était exposée à plus de jalousies, plus de dénonciations et plus de suspicions. La lutte antimaçonnique en France n'a vraiment pris corps que sous la Troisième République. Et, malgré son impuissance à arracher les leviers de commande à la Maçonnerie, elle n'a pas été inutile car elle a beaucoup gêné le recrutement maçonnique, elle a causé un grave abaissement dans le niveau social et moral des frères ; les listes de Maçons, souvent exactes, qu'elle publiait, faisant peser sur les plus prudents, les plus sages et les plus rusés une menace qui les intimidait. De plus, elle a mis les Maçons dans l'alternative d'apparaître ridicules et insignifiants ou odieux et dangereux. Elle a donc empêché que, malgré son influence gouvernementale prépondérante, la Franc-Maçonnerie s'intègre, comme dans les pays anglo-saxons, à la vie du pays et devienne une force nationale. Les Loges sont restées, malgré leur autorité, un brandon de discorde et l'apanage d'une faction. Préoccupées de se défendre, soucieuses d'avancer les intérêts des partis qui les soutenaient, elles ont échoué à constituer ce « centre d'union » qui demeurait leur objectif.

Comme compensation, elles gardaient les leviers de commande. Le ministère de l'Intérieur, celui de l'Education nationale, celui des Colonies et, plus tard, celui du Travail, furent leurs fiefs au premier chef ; elles pouvaient sans doute obtenir aussi ce qu'elles souhaitaient dans les autres ministères, mais dans les quatre que nous venons de nommer, elles n'avaient point à demander pour obtenir. Elles constituaient la règle, la loi et les prophètes. En fait, elles étaient



LE GRAVEUR ROETTIERS
A M. G. Winthrop, à New-York

bien plus puissantes dans ce domaine administratif que dans le domaine politique proprement dit.

Pour y voir clair, on pourrait résumer ainsi la situation telle qu'elle se présentait de 1875 à 1940. Les Francs-Maçons se groupaient dans des Loges qui leur permettaient de se compter, de se connaître et de subir l'influence des idées maçonniques. La Loge, telle l'église pour les chrétiens, a pour but essentiel de faire de bons maçons et d'assurer la continuité de la vie maçonnique. Cette fonction est suffisamment importante et difficile pour absorber toutes les ressources de la Loge. Elle correspond, en somme, à la paroisse chez les chrétiens. Sauf des exceptions (assez nombreuses du reste), il ne faut pas s'attendre à trouver dans les Loges une action politique définie. Il faut chercher à côté. En effet, à côté de la Loge se multiplient et s'enchevêtrent les associations maçonniques dont les « fraternelles » sont les plus caractéristiques et les plus actives. Des sociétés telles que la « Ligue de l'Enseignement », la « Société des Droits de l'Homme », la « L.I.C.A. », les « Ligues antifascistes », etc., prolongeaient l'activité des Loges et groupaient autour de cadres maçonniques une masse de sympathisants qu'il était sage, utile et commode de compromettre tout en les exploitant. La Maçonnerie et les Maçons mettaient un soin inlassable et une adresse consommée à pousser des « profanes » dans ces groupements et même à leur donner les places les plus en vue ; ainsi on répartissait les responsabilités et l'on rendait moins lourdes celles de la Maçonnerie.

L'homme politique influent, le haut fonctionnaire, l'officier



Le chancelier de Maupeou

supérieur, le capitaliste en vue, l'intellectuel notoire, en un mot tous les notables se voyaient obligés de composer avec la Maçonnerie, s'ils souhaitaient avoir une belle carrière, des honneurs ou des facilités administratives ; il n'était point exagéré de dire à la fin de la Troisième République que la Légion d'Honneur était devenue un signe de reconnaissance maçonnique et que les promotions de Légion d'Honneur étaient toutes visées au Grand-Orient et à la Grande Loge. Sans doute on laissait « passer » quelques profanes, mais on tenait la main avec sévérité à n'en pas laisser passer trop ni de trop indépendants. Aussi tous ces « importants » cherchaient-ils à se maintenir en bons termes avec la Maçonnerie, sans se trop compromettre pour elle ni se trop compromettre chez elle.

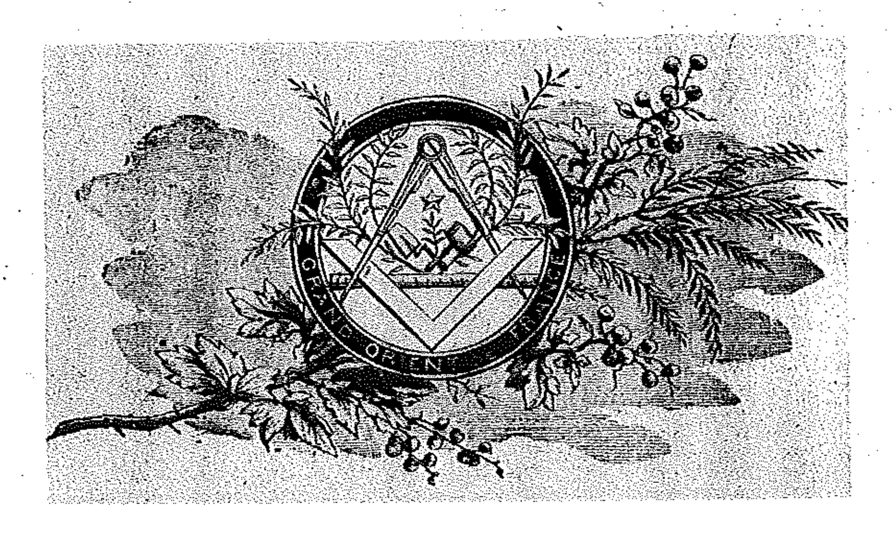
Les grands seigneurs de la politique, de la finance, du commerce, etc., qui entraient dans la Maçonnerie y demeuraient comme des otages, serrés de près et surveillés par la hiérarchie maçonnique et par les militants.

L'armature même de la Franc-Maçonnerie était constituée par ces militants. Ce fut toujours ainsi ; au XVIIIe siècle, Lacorne, un maître à danser, soutint la Maçonnerie à l'époque où la police de Louis XV la pourchassait et où les princes du sang se récusaient ; sous la Terreur, à l'heure si délicate de la réorganisation maçonnique après la destruction de l'Ancien Régime et la dispersion de la Maçonnerie nobiliaire, c'est un graveur, Rœttiers de Montaleau, qui sauve puis relance les Loges ; de même au XIXe siècle, les Desmond, les Blatin, qui furent les moteurs de la Maçonnerie, sont peu connus du grand public. La règle maçonnique du secret s'applique non seulement aux actes, aux mots d'ordre, aux idées, mais aussi aux hommes. Le véritable apôtre maçonnique évite de galvauder son nom et de se compromettre dans des luttes trop ouvertes. Il constitue un type d'homme particulier. La Chambre des députés, avec ses passions déchaînées, ses polémiques violentes, ses votes théâtraux n'a jamais attiré ou groupé autant de maçons que le Sénat où les méthodes feutrées, les discussions courtoises permettaient aux Maçons de garder les consignes des Loges sans risques et sans compromissions. Dans la vie parlementaire, le Sénat a toujours dû rappeler à l'orthodoxie maçonnique la Chambre qui, emportée par ses emballements et par le souci d'impressionner le public, était toujours portée à aller trop loin ou à réagir trop fort. Dans chaque crise ministérielle, le point de vue maçonnique était rappelé aux autorités par le Sénat, qui ne manquait pas de garder le contact avec les hautes autorités du Grand-Orient et de la Grande Loge. Celles-ci jugeaient les hommes politiques selon les données que leur fournissaient leurs frères, membres des diverses administrations. Maçon ou non maçon, chaque ministre était constamment l'objet de la surveillance qu'exerçaient sur lui les cadres maçonniques de ses bureaux, ET CELA N'A PAS CESSE AVEC 1940.

On comprend pourquoi aujourd'hui la Maçonnerie et ses agents sont tout prêts à sacrifier « les gros » pourvu qu'on lui laisse mettre à l'abri les petits. Si le militant maçonnique, l'âme de la Loge, celui qui, comme vénérable ou comme secrétaire, maintenait les frères en haleine et servait de liaison entre eux, si celui-là est épargné, il sera facile de recruter à nouveau et de reconstituer la Loge. D'autre part si, dans les diverses administrations, les frères humbles et bien dissimulés qui renseignaient les Loges et qui, par leur présence constante, intimidaient les gros personnages, peuvent être maintenus, la Maçonnerie sortira de son éclipse plus forte et plus active qu'elle ne l'aura jamais été; en effet, tous ses adversaires auront été amenés à se démasquer l'un après l'autre, tandis qu'elle aura réussi à demeurer cachée, intangible.

La destruction ou, du moins, la neutralisation de la Franc-Maçonnerie en France sont indispensables pour une renaissance nationale, car il ne saurait y avoir en France de recrutement honnête des fonctionnaires et d'application juste des lois sans cette mesure ; mais cette mesure elle-même est impossible à prendre, et tous efforts en ce sens seront inefficaces si l'on ne commence pas par une refonte en profondeur des cadres de l'administration française et de ses méthodes. Là est la « bastille maçonnique » comme l'on disait jadis. Sans son démantèlement, les Français ordinaires non maçons et non tricheurs resteront indéfiniment à la merci des ruses sourdes de ces milliers de fonctionnaires maçons toujours à la portée de manipuler les listes d'avancement au bénéfice de leurs frères, et même capables, le cas échéant, d'élaborer les règles d'avancement qui leur servent. Leur obscurité leur assure l'impunité. Il faut couper la Maçonnerie à la racine, et sa racine est là. Tel est le vœu que nous formons pour l'avenir.

B. FAŸ.



327



UN ARMISTICE

entre

L'ÉGLISE ET LA MAÇONNERIE ?

On n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur un chandelier...
Vous êtes le sel de la terre. Si le sel manque, avec quoi salera-t-on ?...
(Matth. V. 15.19).

UNE LETTRE DU REVEREND PERE BERTELOOT.

Le 20 février 1943, nous recevions, du R. P. Berteloot, la lettre suivante :

Pau, 20 février 1943.

Monsieur,

En l'absence de M. Bernard Fay qui, me dit-on, réside à Paris, c'est à vous que je me permets d'adresser une très vive protestation contre la partielle insertion dans les « Documents Maçonniques » d'un article gravement calomnieux publié sous ce titre : « La mystification des Catholiques de France » (Je Suis Partout).

Il n'est pas dans ma pensée de mettre en cause directement au sujet de cette insertion, votre responsabilité personnelle, mais votre qualité d'administrateur m'autorise à faire valoir, auprès de vous, mes justes griefs de religieux soucieux de sa réputation, conscient de son bon droit et plus encore des graves intérêts spirituels lésés ou menacés.

L'auteur du pamphlet en question est un ex-religieux sorti de son ordre dans des conditions que je n'ai pas à juger ici, mais qui ont eu pour conséquence de le placer et de le maintenir jusqu'ici dans une situation canonique, disons, point normale. Il prétend voir en moi « un ami éberlué des Francs-Maçons » qui rêve d'établir entre l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, une accusation qui serait déshonorante si elle était fondée telle qu'il la présente, il s'appuie sur une étude parue sous mon nom dans la Revue de Paris le 15 septembre 1938.

Or, tout homme qui veut bien s'en tenir honnêtement au texte, devra reconnaître qu'il n'y est nullement question d'alliance et de collaboration. D'ailleurs, voici la principale phrase de l'étude incriminée : « Devant le raz de marée du matérialisme et de la violence qui déferle sur l'Europe, un certain nombre de Francs-Maçons en sont venus à se demander s'il n'y aurait pas lieu, pour le salut du pays et de la civilisation, non pas, certes, de signer avec l'Eglise un traité d'alliance, mais de négocier avec elle une façon de trêve, d'établir un régime de paix... »

Je le reconnais volontiers, au cours de mon étude, je parle avec éloge de cette disposition d'esprit et je me plais à faire ressortir toutes les raisons susceptibles d'amener les Francs-Maçons à réfléchir et à cesser leur lutte contre l'Eglise. Mais en quoi cette initiative est-elle répréhensible ? Un prêtre outrepasse-t-il son droit, mieux, n'accomplit-il pas le devoir de sa fonction quand il travaille à convertir les Francs-Maçons ? Alors qu'on le félicite de partir aux missions à l'étranger dans des peuplades sauvages, comment lui ferait-on un crime de vouloir ramener à de meilleurs sentiments envers l'Eglise des compatriotes qui sont pour la plupart des baptisés ou des fils de baptisés ? Surtout à une époque où, déçus et désillusionnés, beaucoup se portent à de sérieuses réflexions, voire à la révision de ce qu'ils disent être leurs valeurs spirituelles.

Se prêter à cet examen, y aider, faire preuve ainsi d'une charité qui, pour être sévère, entend et sait se garder d'être aveugle, serait-ce la collusion doctrinale au jeu imprudent de je ne sais quelle politique ? ....

D'ailleurs, avant de juger ainsi, ferait-on bien de s'informer de ce que cette façon d'agir, que j'ose appeler chrétienne, a pu produire de fruits non négligeables. Les maçons sectaires, à l'œil bien ouvert, le savent, eux, et le reconnaissent si bien qu'à la veille de la guerre, dans l'un de leurs plus hauts états-majors, ils me taxaient : « notre père ennemi ». Pourrait-on dire combien de professionnels de l'anti-maçonnerie ont mérité ce qualificatif ? »

Et puis, avant de me condamner, n'était-il pas juste de me juger sur tout l'ensemble de mon article sur la Franc-Maçonnerie et sur son succédané de radicalisme ? Dans le doute, et tel était certainement le cas, n'aurait-il pas été loyal de m'écrire au préalable pour me demander quelques explications ! Entre catholiques vraiment chrétiens, à fortiori entre prêtres, cette démarche ne s'imposait-elle pas non seulement en charité mais en justice ?

On aurait alors appris que ma première étude dans la « Revue de Paris » devait être suivie d'une autre qui formait la contrepartie sous ce titre : « L'Evolution de la F∴ M∴ du Radicalisme au Socialisme. » Ensemble elles constituent un diptyque semblable à celui paru dans les Etudes (1934), pour lequel alors vous avez bien voulu m'adresser vos félicitations.

Malheureusement, la publication de la contrepartie fut remise si loin qu'elle gagna le temps de la censure. Même aventure pour une autre étude (destinée à une autre revue) très sévère intitulée : « Derniers regards sur le G∴ O∴ vieilles misères et nouvelles prétentions », dont je conserve l'épreuve imprimée, avec le refus du censeur.

La prudence dans la polémique s'impose en tous temps et plus particulièrement en temps de guerre ; aussi vous serais-je très obligé d'intervenir, quand il y aura lieu, pour calmer certaines inquiétudes et pour calmer certaines passions qui pourraient se manifester à mon sujet autour de la question maçonnique. S'il y va de mon intérêt, il y va aussi, croirais-je, d'autres intérêts qui le dépassent, dont celui même de votre revue qui, sans cela, risquerait de se disqualifier.

Confiant que vous comprendrez et apprécierez la libre franchise de ma démarche présente, je vous prie, monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : J. BERTELOOT.

Nous tenons d'autant plus à satisfaire le Révérend Père, que sa lettre nous fournit l'occasion de dissiper une équivoque fort grave en ce qui concerne le problème judéo-maçonnique. Une trop grande partie du clergé persiste avec un zèle amer à confondre le précepte évangélique de la charité qui est due même à nos ennemis et je ne sais quelle sentimentalité qui n'a rien à voir avec la Troisième Théologale.

Si je me reporte aux « **Documents Maçonniques** » de décembre 1942, je trouve à la rubrique « A travers journaux et revues », page 94, deuxième colonne, sous ce titre : « Les catholiques et la lutte antijudéo-maçonnique », le passage qui a ému le Révérend Père :

En France, la tradition antijuive n'était plus représentée que par la « Revue Internationale des Sociétés Secrètes » (R. I. S. S.), fondée par Mgr Jouin, véritable créateur et directeur de la lutte contre ce

qu'il appelait avec raison « la judéo-maçonnerie ». Ce mouvement en plein essor sous Pie X, végéta sous Pie XI. La réaction de l'action populaire contre la R. I. S. S. trouva son triste aboutissement dans l'article du R. P. Berteloot dans la « Revue de Paris » du 15 septembre 1938, pour la collaboration de l'Eglise et de la Franc-Maçonnerie.

Un point c'est tout. Il n'apparaît pas que ce soit tant cette partielle mention qui inspire au Révérend Père « **une très vive protestation** » que le fait d'avoir cité l'article d'un religieux qui ne se trouve pas en odeur de sainteté auprès de la Compagnie dont il est sorti et qui l'a condamné pour ce péché à l'**in pace** de l'oubli total. Aussi l'évoquer seulement semble à tout membre de ladite Compagnie, une licence impossible à tolérer. D'où les très vives protestations du Révérend Père. Nous ferons respectueusement remarquer à notre correspondant que ces querelles d'ordre intérieur n'ont pas à nous regarder. Nous avons cru devoir citer certaines phrases de l'article de **Je Suis Partout**, parce qu'il rencontrait dans ses conclusions nos propres positions doctrinales.

Quant au jugement que porte l'auteur sur le Révérend Père Berteloot (et que nous n'avons pas reproduit) nous concédons que la forme en est cavalière et relève de la polémique ; mais le fond en est juste si nous nous reportons à l'article incriminé du 15 septembre 1938 : « **Catholicisme et Franc-Maçonnerie** » paru dans la **Revue de Paris.**

L'ARTICLE DU REVEREND PERE BERTELOOT

Comme nous l'avons vu plus haut, le Père proteste qu'il n'est nullement question dans son article « d'alliance et de collaboration » : ce n'est pas tout à fait l'impression qu'il a voulu laisser au lecteur. Sans doute le contexte est hérissé de circonspections, traversé de prudentes chicanes, de savants redans, d'habiles tranchées de deuxième ligne, bref de tout l'appareil défensif en usage dans les traités de fortification. Mais le désir de se rendre perce à chaque détour. Le Père commence — sans nommer son ennemi de son vrai nom — par le signaler en termes assez clairs pour que nul ne s'y trompe...

> ...**Cette grande maîtresse d'enseignements, l'Histoire, nous apprend que sous le coup d'une immense épreuve commune et devant un grave danger immédiat, les fils d'un même pays oublient généralement tout ce qui les divise pour faire face en bloc au danger et porter l'épreuve fraternellement.** Protestants et catholiques d'Allemagne nous donnent en ce moment cet exemple...

Et le Père se demande si nous ne sommes pas à la veille de revoir chez nous :

> « **Une de ces heures, sinon de pareille union, au moins de** meilleure compréhension et de meilleure entente entre deux adversaires que l'opinion tient pour irréconciliables, le catholicisme et la franc-maçonnerie...
>
> ...**Que la question puisse en être posée, il n'y a pas tellement lieu de s'en étonner. C'est un fait bien connu qu'au cours de ces dernières années,** communistes, socialistes et radicaux **ont pratiqué vis-à-vis des catholiques, quels qu'en aient pu être les motifs, une politique qu'a symbolisée le geste de la main tendue. Et nul n'ignore que devant ce geste** beaucoup de catholiques, et des plus représentatifs ont fait montre de sympathie... Faut-il rappeler la réception de Mme Brunschvicg, alors ministre, au Vatican, celle de M. Léon Blum, président du Conseil, à la Nonciature, l'interview donnée par ce dernier au journal catholique **Sept** et, plus récemment sous le dernier ministère Chautemps, la magnifique réception faite au cardinal Pacelli et les échanges de décorations et de congratulations qui suivirent? »

A entendre le Révérend Père, « devant ce raz de marée du matérialisme et de la violence qui déferle sur l'Europe » (c'est-à-dire devant les gouvernements fascistes **seuls**, puisque, au dire même du Père, le communisme a fait « le geste de la main tendue » et que, devant ce geste, « beaucoup de Catholiques, **et des plus représentatifs**, ont fait montre de sympathie »), « devant ce raz de marée du matérialisme et de la violence, un certain nombre de francs-maçons effrayés, en sont venus à se demander s'il n'y aurait pas lieu, pour le salut du pays et de la civilisation, non pas certes de signer avec l'Eglise un traité d'alliance, mais de négocier avec elle une façon de trêve, d'établir un régime de paix ».

Et le révérend Père cite des témoignages édifiants de maçons, notamment du F.'. Lebey; témoignages qui cherchent à persuader le lecteur que les temps sont changés, que l'anticléralisme est mort. Les FF.'. ne se feraient plus illusion qu'en s'orientant vers l'athéisme, la Franc-Maçonnerie a fait fausse route et ils reviendraient au déisme et à la tolérance chère à Voltaire. « Un esprit nouveau rôde autour des Loges. **Avec le temps il ne peut manquer d'y pénétrer.** »

M. Fülop Miller, protestant autrichien ne venait-il pas de raconter dans son livre **Les Jésuites et le secret de leur puissance**, la fameuse rencontre qui avait eu lieu à Aix-la-Chapelle en juin 1928 entre le P. Herman Gruber « le jésuite le mieux instruit de tout ce qui concerne la Franc-Maçonnerie » et trois maçons de grande marque, Ossian Lang, secrétaire général de la Loge de New-York, le docteur Kurth Reichl, philosophe viennois et Eugène Lennhoff, historien de la Franc-Maçonnerie ? Evidemment, les principes de laïcité et d'humanitarisme enseignés dans les loges n'avaient pu trouver dans ce religieux un allié ; c'eût été renier sa foi dans le principe fondamental d'un Dieu transcendant à l'homme, mais les deux partis en étaient venus à s'accorder sur deux points : « Restreindre leur polémique réciproque,

surtout s'abstenir à l'avenir de toute imputation haineuse et propre à dénaturer les faits. » En somme, ne pas injurier et ne pas damner de parti pris l'adversaire, attitude en effet chrétienne et qui devrait être recommandée à tant de dévots qui n'ont pas assez de haine et de fiel à déverser sur « les fascismes » ; en dehors de cela, je ne suppose pas que la restriction des polémiques réciproques visât l'antagonisme des principes et que le Père Gruber admît l'existence d'une propagande maçonnique sans contrepartie.

LES PRINCIPES CHRETIENS, BASE DE LA DEMOCRATIE MAÇONNIQUE...

Le R. P. Berteloot tient à faire une distinction entre la Maçonnerie latine, beaucoup plus sectaire, et la Maçonnerie anglo-saxonne pour laquelle, au dire du Révérend Père, le Grand Architecte est toujours le Dieu de la Bible (ce qui ne semble pas ressortir cependant des ouvrages, documentés sur la question, des FF.·. américains Albert Picke et Mackey).

Le Père ayant du christianisme une conception qui ne peut évidemment choquer aucun maçon, écrit à ce propos ces lignes stupéfiantes :

Déistes ou incroyants, les maçons anglais collaborent avec les protestants sur les divers terrains de l'action sociale et de l'action patriotique. Aux colonies surtout et partout à l'étranger, ils pratiquent cette collaboration **avec une étonnante largeur d'esprit.** Trop intelligents et trop patriotes **pour ne pas comprendre qu'une œuvre d'évangélisation est par excellence une œuvre de civilisation, ils n'hésitent pas,** quand il faut, **à protéger dans leurs dominions, les œuvres catholiques elles-mêmes. Hors de la métropole, anglicans, maçons,** agents de l'Intelligence Service sont toujours prêts à travailler de concert pour le plus grand prestige de la couronne et pour le plus grand profit de l'Empire Britannique **(sic).**

Enfin, ce large libéralisme leur a permis de maintenir chez eux tous les grands principes de la civilisation européenne qui ne sont autres que les principes chrétiens, notamment la dignité de la personne humaine et le respect de la liberté individuelle, base de la démocratie.

Nous y voilà : les « principes chrétiens », pour le Révérend Père, se confondent avec la démocratie et comme la démocratie est l'expression politique de la maçonnerie, le temps viendra où l'on pourra dire que les principes maçonniques (large libéralisme, respect de la liberté individuelle) sont en somme des principes chrétiens. Etrange langage sous la plume d'un religieux qui ne craint pas, avec une terrible légèreté, de louer les maçonneries anglo-saxonnes d'être restées « fidèles à leur premier idéal ». Nous croyions que leur premier idéal avait été condamné dès 1737 par Clément XII.

Lorsqu'il félicite le F.·. Roosevelt d'être un maçon chrétien, il n'ignore cependant pas non plus le passage du F.·. Lantoine dans sa fameuse **Lettre au Souverain Pontife** où le savant bibliothécaire de la Grande Loge, l'historien érudit de **La Franc-Maçonnerie chez elle,** fait allusion au discours du président :

Quand, dans son fameux discours pour la paix, prononcé en novembre 1936, le président Roosevelt affirme : « La Démocratie ne peut vivre et se renforcer que si elle continue à être fondée sur la foi chrétienne », il constate pour la cohésion d'un peuple l'impérieuse nécessité d'une mystique; ses paroles ne constituent pas un prêche en faveur d'une religion particulière. Il ne se fait le propagandiste d'aucun culte. La foi chrétienne qu'il préconise n'est pas une foi surnaturelle, mais une foi humaine.

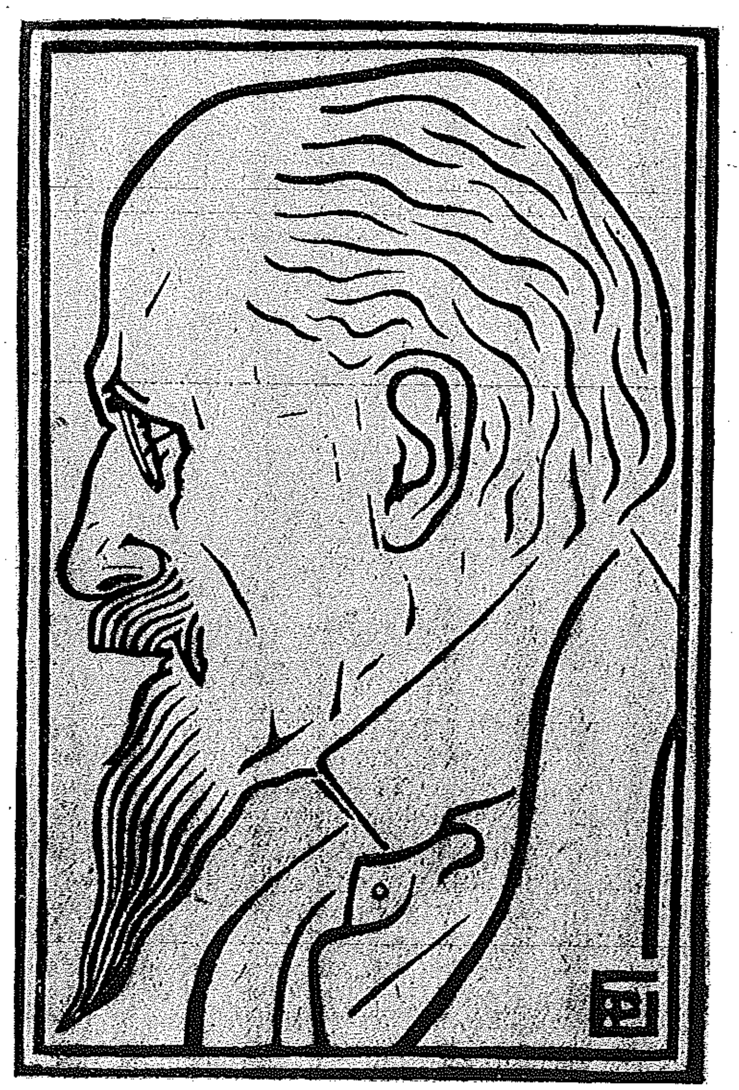
Le Révérend Père connaît certainement comment André Siegfried apprécie le christianisme américain dans son livre classique **Les Etats-Unis d'aujourd'hui,** paru en 1924 :

Le rotarien, cet Américain moyen, croit dur comme fer qu'il sert l'humanité en remplissant sa poche de confortables dollars. Il a fallu que l'image du Christ s'adaptât à cette conception. Le Christ américain n'est pas un hiératique, sentimental ou mystique. Ce n'est pas un apôtre de la non-résistance à la russe ni grands dieux non! un révolutionnaire : c'est un leader et pour beaucoup, le type du surhomme. Il y a longtemps qu'il est devenu banal aux Etats-Unis de le présenter comme le type parfait du citoyen utile, du producteur efficace, presque du commerçant honnête qui réussit...

Mais nous voyons bien où le Père veut en venir ; nous nous rappelons l'époque où l'article a été publié, la campagne savamment menée par les loges, la juiverie et les démocrates chrétiens contre ce que le R. P. appelle « les gouvernements dictatoriaux » qu'il a la prudence de ne pas désigner par leurs noms propres mais où le lecteur voit tout naturellement l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. C'était la croisade des démocraties qui commençait.

LA CROISADE DES DEMOCRATIES

Le Père Berteloot nous écrit qu'il n'était nullement question « d'alliance et de collaboration » avec la Maçonnerie. Mais si ! **et contre l'ennemi commun des Démocraties en lesquelles il se plaisait à reconnaître des principes chrétiens.** Alors, les revues **Esprit, Vie intellectuelle,** les journaux **La Vie Catholique, Sept** se déchaînaient contre toutes les vertus naturelles d'honneur, de courage, y dénonçant un paganisme renaissant. **Esprit** consacrait à l'honneur tout un numéro spécial pour piétiner cet honneur, le couvrir d'ordures, en n'en présentant qu'une caricature odieuse, ne voulant voir dans ce sentiment sacré, fleur de la fidélité, gardienne de toutes les traditions qui méritent de vivre, qu'on ne sait quelle boursouflure



Le F.·. Albert Lantoine.

d'amour-propre, à l'image sans doute de ses rédacteurs, on ne sait quel durcissement de l'orgueil. Quant à la **Vie Intellectuelle**, Christianus, dans ses billets (on disait que sous ce pseudonyme se cachait un recteur de la Faculté catholique), faisait paraître, le 18 juin 1937, un article intitulé : **Le Catholicisme en face du radicalisme.**

Le radicalisme est, comme on le sait, l'expression politique de la pure doctrine maçonnique. L'auteur s'y demandait si « la **collaboration** était possible (le mot y est), **pour la défense d'un ordre naturel que** menacent également le communisme et le nazisme », et concluait par l'affirmative. Les vœux du F∴ Lantoine étaient exaucés et au-delà.

Se réclamant de la France de Descartes, Christianus annonçait aussi que les temps étaient changés, que les radicaux reconnaissaient enfin leurs erreurs d'avoir été si méchants pour **l'Eglise :**

« **Cette dignité humaine qu'on s'était donné la mission de défendre contre la soi-disant entreprise de l'Eglise, voici que c'est l'Eglise qui, maintenant, la défend contre les dictatures. Avec surprise et sans doute un peu de gêne,** le radicalisme découvre que le langage chrétien, au fond, correspond au sien. C'est le langage clair de Descartes et de France (1), le langage de notre civilisation, **alors qu'il ne comprend rien au jargon de Hégel et de Marx. Les fantômes s'évanouissent et de vieilles passions se trouvent sans objet. Je ne pense pas trahir le travail qui se fait au sein du radicalisme.** »

Vous avez bien lu ? Le radicalisme découvre que le langage chrétien, **au fond,** correspond au sien ! Comme c'est simple ! Il suffisait de sacrer Descartes docteur en théologie pour découvrir que le langage de l'Eglise correspondait à celui des radicaux ! Nous étions loin, évidemment, des jugements sévères de Bossuet et de Pascal sur le système de Descartes. Mais qu'importe, l'alliance de la rue Cadet valait bien une messe !

Sans doute Christianus n'allait pas jusqu'à confier aux radicaux « l'avenir du christianisme », ni à « le faire compromettre par eux ». Mais il se plaisait à considérer que nous avions — écoutez bien ! « **une clientèle commune,** si on peut ainsi parler, toute la classe moyenne, toute la population des campagnes et des petites villes **qui est la chair de la France. Même quand cette classe a abandonné les pratiques religieuses elle vit encore de christianisme. Sa probité, son sens du devoir, son respect de l'autorité, sa mesure, son goût, de l'ordre sont des vertus chrétiennes.** Les Droits de l'Homme à accent révolutionnaire sont affirmés le plus souvent comme un défi au droit de Dieu. **Mais ne peuvent-ils pas recevoir une interprétation chrétienne ?** S'ils sont inaliénables et sacrés, n'est-ce pas parce qu'ils viennent de Dieu ? »

Comme dans l'article du Père Berteloot, on trouvait dans ce morceau une confusion très déplaisante de la part d'un clerc, entre les vertus naturelles et les vertus surnaturelles, entre le Déisme et le Christianisme. La probité, le sens du devoir, le respect de l'autorité, à supposer que ces vertus existassent encore dans la classe moyenne, Descartes, les Droits de l'Homme, tout cela était montré comme faisant le fond du Christianisme. Il n'y avait plus qu'à demander à la « clientèle commune » (savourons ce mot éminemment spirituel de **clientèle**) de pratiquer les vertus naturelles. Pour la clientèle de Christianus, les mystères de la foi, les exigences de la grâce, les sacrements, ne semblaient pas avoir plus d'importance initiatique dans la connaissance de Dieu que l'exercice de la raison telle qu'on la trouve chez un Epictète ou un Marc-Aurèle.

Ce qui écœurait dans cet empressement d'applaudir le changement de front de l'adversaire, ce n'était pas tant la satisfaction indiscrètement étalée (elle ne pouvait en outre qu'agacer des gens qui n'étaient pas du tout disposés à se laisser annexer aussi cavalièrement), mais l'état d'esprit de nos nouveaux apologistes. On aurait dit, en effet, à les entendre que tout l'apostolat se réduisait à déclarer à « la clientèle commune » : « Au fond, nous pensons comme vous sur la raison, l'humanité, le progrès, la démocratie. Restez donc où vous êtes et comme vous êtes si le cœur vous en dit. »

On ne songeait plus à **conquérir** les âmes : ç'eût été du bellicisme. Nous n'exagérons rien. Dans le numéro suivant de la **Vie intellectuelle,** le même Christianus, dans un billet intitulé « **Du devoir de fidélité créatrice** », on pouvait lire, en toutes lettres : « Les images militaires **d'une guerre entre la vérité et l'erreur** sont ridiculement inadéquates. » Mais pour nous qui nous rappelions les célèbres « images militaires » de saint Paul, comme le casque du salut, le bouclier de la foi, nous trouvions ce chantage au désarmement « ridiculement inadéquat » aux circonstances tragiques où se trouvait la vérité par rapport à l'erreur dans le monde moderne.

Tout ceci était d'une tragique tristesse. La force catholique énervée par tant de défaites et d'affronts doutait déjà trop d'elle-même. Du moment que le clergé, par la bouche de certains de ses docteurs, raillait ainsi ce qui pouvait rester de zèle dans la jeunesse à lutter contre l'erreur, il ne fallait pas s'étonner de la débilité des caractères, de la démission de tous les principes. On songeait à la lettre que Dante écrivait aux Cardinaux italiens : « O très sainte Mère, épouse du Christ, à quels enfants as-tu donné le jour et pour ta honte ? Mais sachez bien, mes Pères, que je ne suis pas seul à penser cela... Et tout le monde continuera-t-il à se taire ? »

Mais Christianus était tellement persuadé que tout combat n'était que réaction chagrine et bouderie stérile qu'il osait écrire :

Ces combats du passé et du présent ont composé à la pensée chrétienne une attitude de défense et de refus, peut-être exigée par le malheur des temps, mais qui défigure son vrai visage.

Ni Maistre, ni Bonald, ni La Tour du Pin, ni Augustin Cochin, ni Donoso Cortès n'ont eu une attitude de défense et de refus en face de la vérité mais seulement en face des erreurs de leur temps parce qu'ils voyaient que ces erreurs nous décomposaient cellule à cellule. Rien ne fut plus hardi au contraire que leurs efforts de synthèse mais c'était une synthèse **victorieuse.** Ils savaient que la lutte est la loi de la vie, quoi qu'on fasse ; et c'est sans doute dans ce sens que le vieil Héraclite pensait que la guerre était la mère de toutes choses... Ce n'était certes pas de « résistance aux courants » comme notre apologiste s'exprimait dans son langage qu'il fallait accuser les catholiques mais bien plutôt de complicité. Et le cri de triomphe blasphématoire poussé par le F∴ Aubertie au convent de 1936 renfermait, hélas, de cruelles vérités. « L'Eglise a été détrônée, jubilait ce maçon, les peuples n'y croient plus. **Elle ne parle plus religion à ses fidèles, mais morale et sociologie surtout.** Elle a dû s'incorporer à des intérêts économiques pour assurer son recrutement et son influence ? Perdant le prestige qu'il tenait de la famille et que l'Eglise avait renoué, le chef de famille a cessé d'être chef. L'épouse est devenue indépendante ; la famille unité disparaît. Une quasi-unanimité s'est formée pour émettre le vœu que la Franc-Maçonnerie reprenne la direction du mouvement qu'elle avait conduit au XVIII[e] siècle. »

On le voit, au moment même où Christianus pensait que « les images militaires d'une guerre entre la vérité et l'erreur étaient ridiculement inadéquates », la Maçonnerie, elle, ne montrait pas dans ses convents, des tendances aussi pacifistes.

(1) Nous voulons penser que ce **France** sans article n'est pas Anatole France, mais la France ; il y a dans le texte une incertitude troublante.

PENETRER EN PROFONDEUR.

C'est encore aux auteurs maçons qu'il faut revenir pour retrouver un peu de bon sens. Le F.˙. Louis Lachat, Rose-Croix du Rite Ecossais, dont nous possédons le manuel d'initiation, déclare, sans ambages, dans son livre : **L'Esotérisme à la Scène,** écrit en collaboration avec le F.˙. Giuseppe Leti :

> **Il ne faut pas confondre des choses diverses entre elles en se basant uniquement sur une ressemblance ou sur l'identité de certaines situations.** On évoque Dieu aussi en maçonnerie, mais dans le sens générique et impersonnel du Grand Architecte de l'Univers, terme pouvant aussi bien désigner l'idéal que chacun se construit par son propre effort que la force mystérieuse à laquelle sont soumis les mondes et les êtres, l'énergétique qui anime la matière. **Les agapes maçonniques ne sont fondamentalement que la Cène eucharistique mais leur signification est tout humaine et sociale, au contraire de la Communion de l'Eglise. En maçonnerie aussi on prie, on brûle l'encens, on célèbre les funérailles, mais les prières ne sont que conseils et vœux, les encens rappellent la beauté et la grâce, les funérailles préludent au renouvellement de la matière et ainsi de suite.** Il ne faut pas se contenter d'une observation superficielle, mais pénétrer en profondeur.

A l'époque où parut la **Lettre au Souverain Pontife** d'Albert Lantoine, soucieux de pénétrer en profondeur le sens de cette lettre, nous avions signalé dans un article intitulé : **La Maçonnerie au Carrefour** et paru dans la revue de Léon de Poncins : **Contre-Révolution** (décembre 1938), la prométhéenne imprécation du vieux maçon érudit ; elle avait déjà été publiée dans **Le Bulletin des Ateliers Supérieurs,** et son auteur, qui l'avait amoureusement polie, sertie d'épithètes rares, tenait à la mettre sous les yeux du Souverain Pontife :

> « **Je le veux bien, prononçait-il, possédés de l'esprit d'examen, nous sommes les serviteurs de Satan. Vous défendez la vérité : vous êtes les descendants de Dieu.** Les deux maîtres se complètent. Ils ont besoin l'un de l'autre. **Vous poussez le pouvoir à exterminer la Franc-Maçonnerie. Prenez garde! Ce jour-là, selon l'expression de Méléagre, vos baccins de meurtre » éclateront en sanglots »,** car la mort de Satan marquera l'agonie de votre Dieu. »

Il s'agissait donc d'accepter l'alliance de Satan, d'admettre que Satan complétât Dieu. A cette condition, la Maçonnerie consentait à signer l'armistice. La lettre du F.˙. Lantoine se terminait par une citation du F.˙. Clavel qui exprimait la même idée et était écrite en lettres capitales :

LE CHRISTIANISME ET LA FRANC-MAÇONNERIE SE COMPLETENT L'UN PAR L'AUTRE ET PEUVENT SE PRETER UN MUTUEL CONCOURS POUR LE BONHEUR DE L'HUMANITE.

RELATIONS DE FAMILLE :

Voilà ce que le R. P. Berteloot n'avait pas voulu voir ou du moins qu'il n'avait pas voulu signaler à ses lecteurs de la **Revue de Paris.** Car, son article ne contient pas une seule réserve sur la lettre d'Albert Lantoine. Etaient-ce les relations qu'il entretenait avec le bibliothécaire de la Grande Loge qui le retenaient ? Ces relations semblent avoir été assez fréquentes si l'on s'en rapporte à la correspondance qui fut saisie lors d'une perquisition faite au domicile du F.˙. Dufay, 30°, Chevalier Kadosch, cousin du Révérend Père. Les dates manquent la plupart du temps à ces correspondances, mais il semble bien que le Père Berteloot ait commencé par juger assez défavorablement le F.˙. Lantoine car il mande un jour à son cousin Kadosch :

> « **Je saisis cette occasion pour vous communiquer deux spécimens de la prose d'Albert Lantoine. On ne peut imaginer plus de sectarisme. Ainsi à chaque paragraphe peut-on compter une injustice. De tels morceaux d'architecture ne peuvent que lui faire grand tort dans le monde intellectuel.** »

Mais sans doute le charme maçonnique avait agi et peut-être aussi l'amour-propre d'auteur, car le Révérend Père faisant allusion à son article écrivait : « Dans les milieux .˙. (sic), les réactions sont excellentes. **Lantoine est enchanté.** »

Il semble que ce soit le Père qui ait mis ou remis en contact le F.˙. Lantoine et le F.˙. Dufay. Sur une carte, on lit en effet :

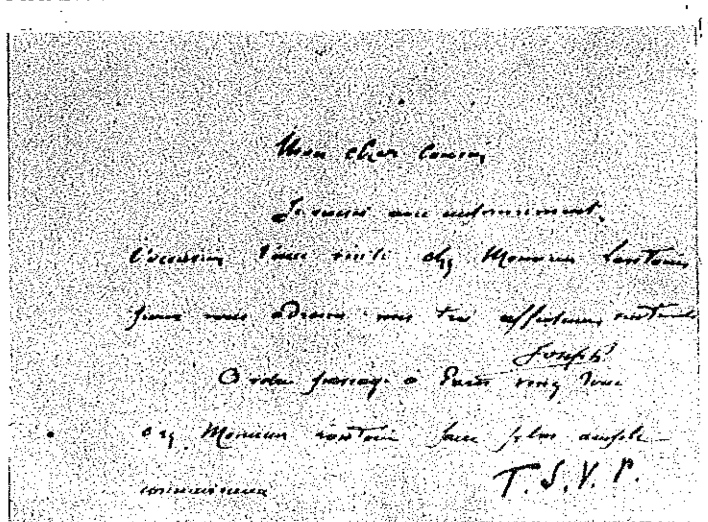
> « **Mon cher Cousin. Je saisis avec empressement l'occasion d'une visite chez M. Lantoine pour vous adresser mes très affectueux sentiments à votre passage à Paris, venez donc chez M. Lantoine** faire plus ample connaissance. »

Et sur l'autre côté de la carte, on lit ces lignes du F.˙. Lantoine :

> « **Je lis ce mot du verso. Evidemment je serais heureux de me rencontrer avec vous. Mais l'invite du P. Berteloot est imprudente. Je pourrais n'être pas chez moi. Mais prévenu, je serai là.** »

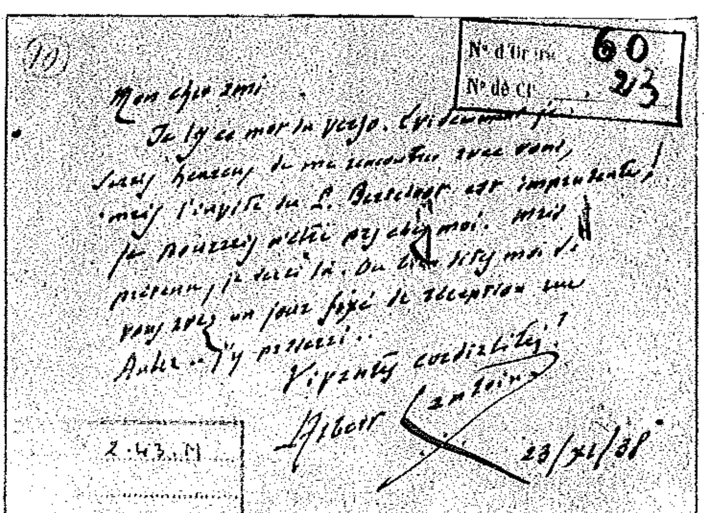
Le F.˙. Dufay, chevalier Kadosch, était directeur de la revue **L'intermédiaire des chercheurs et des curieux,** très intelligemment conçue, où se donnaient rendez-vous tous les rats de bibliothèque, tous les fureteurs d'archives, tous les érudits de province.

Le F.˙. Lantoine tenait beaucoup à y insérer des communications sur la Maçonnerie, d'ailleurs toujours intéressantes. Toute cette correspondance d'ailleurs ne révèle rien de très important en elle-même, mais elle est précieuse en



Mon cher Cousin,
Je saisis avec empressement
l'occasion d'une visite chez Monsieur Lantoine
pour vous adresser mes très affectueux sentiments
Joseph.
A votre passage à Paris venez donc
chez Monsieur Lantoine faire plus ample
connaissance
T.S.V.P.

Lettre du Père Berteloot



N° d'Ordre 60
N° de [illegible] 23

Mon cher ami,
Je lis ce mot du verso. Evidemment je
serais heureux de me rencontrer avec vous,
mais l'invite du P. Berteloot est imprudente,
je pourrais n'être pas chez moi. Mais
prévenu, je serai là. [illegible]
[illegible]
Agréez [illegible] cordialités
Albert Lantoine
23/XI/38

Réponse du F.˙. Lantoine.

ce qui concerne les liaisons établies entre la Maçonnerie et le Christianisme libéral.

Le Père Berteloot, on l'a vu, loue dans son article le large libéralisme de la maçonnerie anglo-saxonne et félicite la Grande-Bretagne de ce que les Anglicans soient toujours prêts, hors de la métropole, à travailler de concert avec les maçons et les agents de l'Intelligence Service pour le plus **grand prestige de la couronne** et pour un plus grand profit de l'**Empire Britannique.**

Une lettre du F.·. Lantoine au F.·. Dufay mérite d'être retenue. Il y parle du chapitre de son livre **La Franc-Maçonnerie dans l'Etat** et il s'y élève contre la thèse de l'historien maçon Gaston Martin qui avait écrit tout un ouvrage, d'ailleurs récompensé par le G.·.-O.·. du prix Arthur-Mille de 6.000 francs pour célébrer la préparation de la Révolution par la F.·.-M.·. française. De l'avis du F.·. Lantoine les maçons n'étaient pour rien dans la Révolution. Les découvertes d'Augustin Cochin, sans compter les aveux et les preuves éclatantes apportées par les maçons eux-mêmes et aussi par le F.·. Gaston Martin, quoi qu'en pense le F.·. Lantoine, ne sauraient être mises en échec par cet audacieux paradoxe ; mais ce qui est à retenir, c'est que le F.·. Lantoine, après avoir étrillé le F.·. Gaston Martin, écrit au F.·. Dufay :

« **Aujourd'hui, Gaston Martin traîne ce livre comme un remords. Avouer qu'on s'est trompé ? Impossible, vu les circonstances de sa publication. Alors, au lieu d'essayer une impossible réfutation, il insulte presque. J'ose écrire un peu orgueilleusement « une impossible réfutation » parce que cela a été dit par des critiques autorisés.** Même la revue Etudes (et vous le savez) où depuis des ans on accuse les maçons des méfaits de la Révolution, a été obligée d'admettre que le jugement était maintenant définitif.

Les **Etudes**, en effet, revue des Pères Jésuites, s'étaient rangées à la thèse du F.·. Lantoine.

LE PRINCIPAL BENEFICIAIRE.

Le Père Berteloot disait dans son article : « Sans aucun doute, le principal bénéficiaire serait la Franc-Maçonnerie. » Etait-ce donc cela qu'il cherchait ? et le brevet de prétendu christianisme décerné, en plein Front Populaire international, à l'humanitarisme de la Maçonnerie se confondait-il, dans sa tactique, avec la plus grande gloire de Dieu ? En guise de conclusion, il avait soin, il est vrai, d'élever des doutes sur l'influence que pourraient exercer sur les loges les nouvelles tendances des maçons. « La prudence, disait-il, nous oblige à une extrême réserve, mais si l'on veut bien constater avec quel soin les hautes personnalités et les grandes revues officielles de l'Eglise de France évitent à l'égard de la Franc-Maçonnerie toute polémique blessante, **même passent sous silence une foule de menaces ou de manœuvres répréhensibles,** on aura tôt fait de conclure que c'est aux francs-maçons surtout qu'il appartient d'intervenir en remplissant la première condition indispensable au succès de la trêve, à savoir en décidant maintenant leurs propres troupes à cesser le feu et à remiser les armes. »

Précautions oratoires qui n'effaçaient en rien dans l'esprit du lecteur le **sens général de l'article.** Nous ne mettons pas en doute la bonne foi du Père Berteloot, mais les événements ont prouvé que ce laxisme répandu à flots chez les chrétiens a contribué grandement à énerver leurs volontés et dérouter leurs intelligences. Il explique toutes les résistances feutrées, les complicités obliques que la Révolution nationale rencontre depuis près de trois ans dans tant de milieux catholiques et une grande partie du clergé, la tendresse inexplicable qu'on y garde pour le libéralisme anglo-saxon, l'indifférence quand ce n'est pas l'hostilité que l'on y témoigne à l'égard de nos campagnes antimaçonniques.

Le Révérend Père nous écrivait qu'il devait publier une contrepartie à son article de la « Revue de Paris » mais que cette publication « fut remise si loin qu'elle gagna le temps de la censure ». « Même aventure, ajoutait-il, pour une autre étude **très sévère** intitulée **Derniers regards sur le Grand-Orient, vieilles misères et nouvelles prétentions,** dont je conserve l'épreuve imprimée, avec le refus du censeur. »

Nous ignorons à quelles dates ces articles furent soumis à la censure. Tout ce que je puis dire, c'est que, depuis près de deux ans, je suis seul chargé en zone sud de la censure de tous les ouvrages et articles qui ont trait à la Franc-Maçonnerie. Les articles ne m'ont jamais été soumis.

Robert VALLERY-RADOT.

F∴ M∴ ET FINANCIERS (1)

Poursuivons notre enquête parmi la faune maçonnique de la finance et des affaires. Nous avons vu (1) quel pacte doré liait parlementaires initiés et banquiers francs-maçons. Sous le signe du Triangle, financiers marrons et politiciens sans scrupules s'entendaient à merveille pour accaparer les bonnes affaires et dépouiller les épargnants.

Il faudrait un bien gros volume pour mentionner tous les « faits d'armes » de ces pontifes de la finance. Dans cet article, nous nous bornerons à compléter la documentation de nos premières études par la publication de quelques noms de ces adorateurs du veau d'or.

UNE LOGE D'AFFAIRISTES

Il était une fois un receveur municipal qui, après de longues années de labeur — et de combines — avait obtenu une retraite « justement méritée ». Il s'appelait Bernard Wellhoff et était juif. Il était aussi Franc-Maçon. Pas un de ces modestes FF∴ que l'on connût en province et dont l'activité consistait surtout à « bouffer du curé » à tout propos et hors de propos, mais un Maçon de haut vol, de haut grade si vous préférez, ayant décroché le 33e degré en même temps que le cordon de Vénérable et le premier maillet de Grand Maître de la Grande Loge de France.

On le voit, il s'agissait là d'une « lumière » maçonnique, d'un personnage d'importance.

Au sein de la Maçonnerie comme dans le monde profane, le F∴ juif Wellhoff s'occupait de finances. Il n'avait pas son pareil, semble-t-il, pour tripatouiller la comptabilité de la Maçonnerie écossaise ; ses FF∴ avaient pour son habileté et son absence de scrupules une admiration sans bornes — sauf certain jour de septembre 1932, où différents députés au Convent lui firent l'amer reproche d'avoir effectué quelques virements par trop audacieux.

Wellhoff avait fait de la Loge **La Fidélité**, dont il était le Vénérable, le lieu de rendez-vous d'affairistes notoires. On découvre, en effet, parmi les membres de cet atelier, un certain nombre de personnages dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils avaient la fâcheuse réputation de confondre le bien d'autrui avec le leur.

Relevons dans la liste de ces personnages : un second Wellhoff, prénommé Edmond, avocat d'affaires, qui fut à plusieurs reprises chef de cabinet ou chargé de missions de certains ministres radicaux ; un troisième Hébreu du nom de Weill (Edgar), qui semble bien avoir été l'un des hommes de paille de la mère Hanau ; un quatrième Juif, nommé Robert Marx, proche parent de cet Edmond Marx, également Maçon, dont nous parlerons plus loin.

LA TRIBU DES WELLHOFF

Feu Bernard Wellhoff, d'une activité débordante malgré son âge, était l'animateur, en même temps que l'administrateur, de la Banque maçonnique « La Solidarité Industrielle et Commerciale », fondée par les membres de la Fraternelle **Union Amicale de Solidarité**, dont le F∴ Juif Edmond Marx, placier en vins fins, était le secrétaire et aussi le logeur. Wellhoff fut, en outre, l'un des fondateurs de l' « Association Financière pour le Commerce et l'Industrie », créée en mai 1919, et ayant pour objet des opérations de banque. Au capital de 24 millions de francs divisé en 48.000 actions de cinq cents francs, la société avait émis 32.000 actions de fondateurs, sans compter les 2.500 parts de fondateurs... ce qui permettait aux Bernard Wellhoff et consorts d'encaisser quelques super-dividendes !

L'Association Financière émit également, en 1920-1921, pour vingt millions d'obligations à la surveillance desquelles Wellhoff commit son ami, le maçonnisant Gustave Faure, ancien secrétaire général du Crédit Foncier de France, personnage équivoque qui devait sombrer lamentablement dans le scandale de la banque Sitri Bloch. Avant la guerre, lesdites obligations, d'une valeur nominale de cinq cents francs, ne payaient plus intérêt et ne cotaient plus guère qu'aux « pieds humides ».

La tribu des Wellhoff possédait des intérêts dans un grand nombre d'affaires. Un S. Wellhoff, établi à Alexandrie, figure au Conseil d'administration de la Land Bank of Egypt et de la Société des Sucreries et Raffineries d'Egypte. Un Albert Wellhoff, fils et neveu de Gustave et de Léon Wellhoff, dirigeait, avant la guerre, la Banque Wellhoff et Cie, dont le rôle consistait surtout à prêter à un taux usuraire aux commerçants gênés. Une sœur d'Albert Wellhoff était la veuve d'Arthur Meyer. Un André Wellhoff était commissaire aux comptes de la Société d'édition Ordre Nouveau.

On trouve également, dans le monde des affaires d'avant 1940, un certain nombre d'autres membres de cette entreprenante tribu, et notamment :

Jacques Wellhoff, administrateur du magasin à prix uniques Le Passy et de la Société d'Exploitation de Bazars ;

Raymond Wellhoff, coulissier, gros actionnaire de la Société Wecama ;

Myrtil Wellhoff, gérant de l'Imprimerie du Centre et administrateur du Consortium Bancaire en Valeurs Mobilières ;

Roger Wellhoff, tour à tour directeur administratif des Automobiles Amilcar, directeur du service d'achats de la maison Félix Potin et administrateur de la Société Wecama ;

Henri Wellhoff, gérant responsable de la Société des Chaussures Wellhoff, etc., etc.

UN ETRANGE HOMME D'AFFAIRES

L'annuaire de l'Union Amicale de Solidarité mentionne le nom d'un banquier qui fut Vénérable de la Loge **L'Action Socialiste**. Il s'agit du F∴ Pierre Cuvilier, personnage dont l'activité maçonnique et profane suscitait l'admiration des FF∴ de la région parisienne.

(1) Numéros 7 d'avril et 8 de juin 1943.

(1) « Les Documents Maçonniques » nos 7 et 9 (2e année).

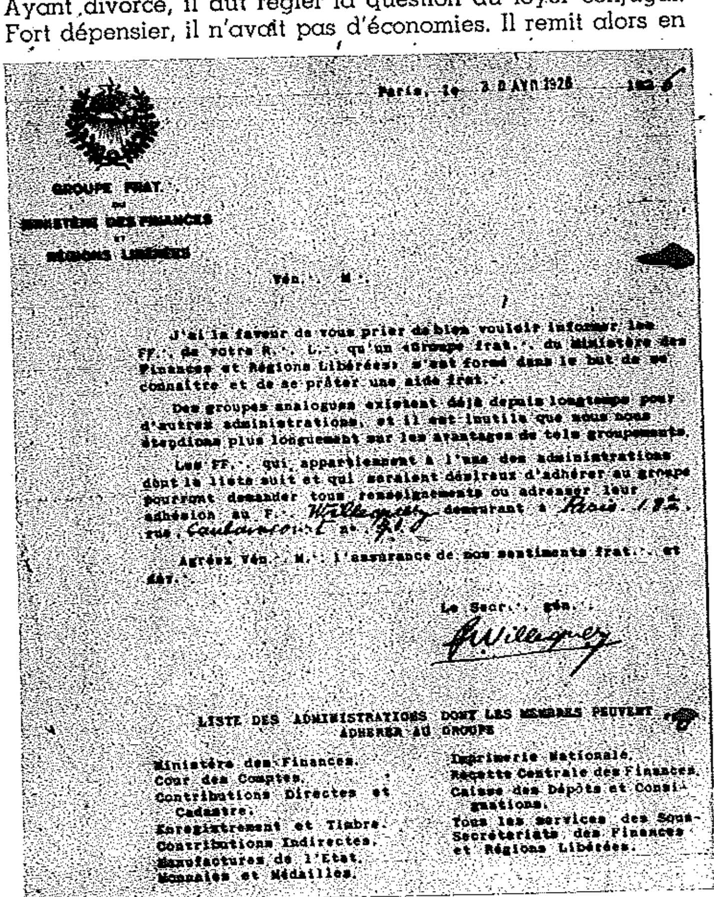
Entré en 1906 au Comptoir National d'Escompte de Paris — où il resta quatre ans — il devint en 1911 chef de la correspondance, puis chef du secrétariat de la Banque Belge, à Anvers et à Bruxelles. Parti aux armées en 1914, réformé en 1917, il entra à la Banque des Pays du Nord en qualité de contrôleur adjoint, et devint successivement caissier principal, secrétaire de la direction et chef du service des titres. Il quitta cet établissement en juillet 1919 pour créer en octobre de la même année la Banque Populaire des Commerçants et Industriels mobilisés qui devint, à l'instigation de la Fraternelle Union Amicale de Solidarité, la Banque Populaire de Paris. Le F.·. Cuvilier en fut le directeur général pendant plusieurs années.

Conseiller du commerce extérieur, ce personnage occupa successivement les postes suivants :

Administrateur de la Société Investissement National en Valeurs Immobilières ; administrateur des Etablissements Elra (balances automatiques) ; administrateur de l'imprimerie l'Exacte ; administrateur de la Société Safex ; administrateur de la Compagnie Centrale du Maroc à Casablanca ; de la Société des Etablissements Lumière, à Issy-les-Moulineaux, du Consortium des Fabricants de chaussures de luxe, de la Société Auxiliaire de la Confédération générale de l'Artisanat français, de la Société Auxiliaire de la Fédération de la Petite Industrie de la Chaussure de France, de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives d'artisans de France, de la Caisse de Secours et de Prévoyance des directeurs de Banques Populaires de France et des colonies, du Centre Fédératif du Crédit Populaire en France, de la Société Régionale Lyonnaise de banque, etc.

En dernier lieu, il était administrateur de la Société des Films Vog.

Lorsque la Banque Populaire, mentionnée plus haut, dut fermer brusquement ses portes, à la suite de graves malversations, le F.·. Cuvilier eut de sérieux ennuis personnels. Ayant divorcé, il dut régler la question du loyer conjugal. Fort dépensier, il n'avait pas d'économies. Il remit alors en paiement ou en garantie un certain nombre d'obligations du Crédit National. La propriétaire, lasse d'attendre l'argent liquide promis, voulut un jour négocier ces valeurs. Elle apprit alors que les titres étaient frappés d'opposition et que le F.·. Cuvilier les détenait indûment. Ceci se passait en 1924. Un « profane » eût été sévèrement puni, mais le fils de l'ancien proviseur du lycée Rollin, neveu de l'ancien maire du XII[e] arrondissement et beau-frère de l'ancien directeur du cabinet de Millerand, avait de hautes relations maçonniques et administratives. Il échappa au scandale et à la prison...



Paris, le 20 AVR 1926

GROUPE FRAT.·. DU MINISTÈRE DES FINANCES ET RÉGIONS LIBÉRÉES

Vén.·. M.·.

J'ai la faveur de vous prier de bien vouloir informer les FF.·. de votre R.·. L.·. qu'un «Groupe frat.·. du Ministère des Finances et Régions Libérées» s'est formé dans le but de se connaître et de se prêter une aide frat.·.

Des groupes analogues existent déjà depuis longtemps pour d'autres administrations, et il est inutile que nous nous étendions plus longuement sur les avantages de tels groupements.

Les FF.·. qui appartiennent à l'une des administrations dont la liste suit et qui seraient désireux d'adhérer au groupe pourront demander tous renseignements ou adresser leur adhésion au F.·. Willegney demeurant à Paris 18e, rue Caulaincourt n° 91.

Agréez Vén.·. M.·. l'assurance de nos sentiments frat.·. et dév.·.

Le Secr.·. gén.·.

Willegney

LISTE DES ADMINISTRATIONS DONT LES MEMBRES PEUVENT ADHÉRER AU GROUPE

Ministère des Finances.
Cour des Comptes.
Contributions Directes et Cadastre.
Enregistrement et Timbre.
Contributions Indirectes.
Manufactures de l'Etat.
Monnaies et Médailles.
Imprimerie Nationale.
Recette Centrale des Finances.
Caisse des Dépôts et Consignations.
Tous les services des Sous-Secrétariats des Finances et Régions Libérées.

UNE « HUILE » DE LA MAÇONNERIE ECOSSAISE

Un autre personnage, lui aussi ami intime de Wellhoff et dignitaire d'un haut grade, occupait — et occupe toujours — dans les affaires une place importante : le F.·. Eugène Busson. Hier encore président du Groupe Frat.·. de l'Electricité, il débuta dans la carrière comme associé d'un marchand d'appareils électriques. Mobilisé au cours de la guerre 1914-1918 — très peu de temps d'ailleurs — le F.·. Busson réussit à se faire confier par le ministre de l'Armement d'importantes commandes qui lui permirent d'installer divers ateliers à Paris et une usine à Villeneuve-Saint-Georges. Dès lors il gagna beaucoup d'argent et serait devenu très riche si la guerre avait duré quelques annés encore.

En 1921, il s'associa à un antiquaire de Versailles, Hippolyte Corre, avec lequel il créa la Société des Etablissements B. M. Z., qui devint huit ans plus tard la Société des Appareillages Eugène Busson, au capital de un million de francs, avec siège social 15, rue Buffon. Après diverses modifications, le F.·. Busson en devint le gérant statutaire à la veille de la guerre ; puis, craignant le pire, il transféra le siège de la société, après l'exode, dans l'Isère, et céda à son ancien associé, Hippolyte Corre, deux cents parts sociales en même temps que la gérance.

Le F.·. Busson fut en outre administrateur de la Société d'Appareillage Téléphonique Atis, de la Société S. I. D. A. C. E. (déclarée en faillite en 1925), des Savonneries Alga (en déconfiture), de la Société Continentale des Accumulateurs Eidso, de la Société Comptoir de Branchement, de la Banque Populaire « La Solidarité Industrielle et Commerciale », des Etablissements Hulleaut (fabrique de chaussures, en liquidation judiciaire), de la Société Immobilière Industrielle, de la Construction Electrique Moderne Celmo, des Forges et Ateliers de l'Isère (ex-Ateliers de Wagons de Brignoud), etc.

On le voit, le F.·. Busson, qui fut aussi le grand argentier de la Société Immobilière de la Rue Puteaux (immeuble de la Grande Loge), était un personnage fort en vue dans le monde des affaires.

DES NOMS, EN VOICI...

La « finance maçonne » comptait un grand nombre d'émules de Busson. Citons, parmi les plus actifs :

Le F.·. Elie Octave Brilleaud (L.·. Ernest Renan), industriel, président de la Banque Populaire de Saint-Brieuc, membre du Conseil d'administration de la Caisse Centrale des Banques Populaires ;

Le F.·. R. Goubeau (L.·. Mont Sinaï), directeur de La Fiduciaire ;

Le F.·. Henri Briend (L.·. Mont Sinaï), administrateur directeur de la Compagnie Franco-Américaine de Navigation ;

Le F.·. Albert Depresle (L.·. Mont Sinaï), directeur de la Compagnie Remington ;

Le F.·. Amédée Papillon (L.·. Trinitaires), administrateur de la Société Electro-Lux ;

Le F.·. Charles Mapou (L.·. Mont Sinaï), associé d'agent de change ;

Le F.·. Bernard Reichenbach (L.·. Mont Sinaï), administrateur des magasins à Prix uniques, de la Société Française d'Expansion Vinicole, de la Société Vve H. David et Cie, de la Compagnie des Arts français, de la Société Générale des Chaussures Françaises, de la Société Française des Chaussures Raoul, de la Société des Productions Braumberger, de la Société des Transports Aériens de Paris, de la Société Centrale pour le Commerce et l'Industrie, etc. ;

Le F.·. Claude Navoizat (L.·. L'Avenir), directeur des Prévoyants de l'Avenir ;

Le F.·. Maxime Lindon (L.·. L'Avenir), banquier, marchand de tableaux, dont le fils fut, pendant la guerre, le secrétaire de l'intendant général Bernard ;

Le F.·. Louis Vilain (L.·. Expansion Française), directeur pour le Maroc du Crédit Foncier Algérien ;

Le F.·. Félix Levey (L.·. La Raison), directeur de la Lipton Ltd ;

Le F.·. Maurice de Toledo (L.·. Mont Sinaï), ingénieur, administrateur de sociétés, directeur du Bureau Technique Hispano-Français, d'un groupe d'entreprises de reconstructions dans les régions libérées, d'un bureau d'importation des matériaux des différentes sociétés métallurgiques espagnoles de Bilbao ; membre dirigeant du Rotary Club Français ;

Le F.·. Robert Schuler (L.·. Mont Sinaï), directeur commercial de la Société Frigidaire ;

Le F.·. comte Foy (L.·. Mont Sinaï), administrateur de sociétés ;

Le F.·. Samuel Epstein, administrateur des Films Armor ;



Le F.·. Raoul Perret

GROUPE FRATERNEL DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
(et des professions s'y rattachant)

Le Groupe Fraternel de la Banque et de la Bourse vous prie de bien vouloir porter à la connaissance de votre R.·. At.·. sa constitution définitive depuis le 13 courant et d'inviter les membres de votre R.·. L.·. dont la profession se rattache à la Banque et la Bourse, d'assister à nos prochaines réunions qui auront lieu :

Le Lundi 27 Mai à 18 H. 30
et le lundi 10 Juin à 20 H. 30

au Buffet du Grand Orient de France, 16, Rue Cadet

Nous croyons bien faire en rappelant à nos F.·. de la profession, l'utilité qu'il y a pour la corporation, de resserrer plus que jamais, les liens qui réunissent les F.·. F.·. de la Finance en les groupant fréquemment en des réunions intimes.

2° - De pratiquer la solidarité sous toutes ses formes et particulièrement en prêtant un appui moral à ceux de ses membres qui feraient appel à son concours pour la défense de leurs droits, de leurs intérêts ou la recherche d'un emploi.

3° - D'assister, suivant ses ressources, ceux qui seraient par suite de revers, d'âge ou d'infirmité, ou frappés par le malheur, dans une situation digne d'un acte de haute solidarité et d'offrir à ceux qui habitent les départements ou l'étranger, un centre de renseignements afin de faciliter leurs démarches dans la capitale et d'y développer leurs relations financières ou autres.

4° - De constituer un centre d'études corporatives et sociales

5° - De propager dans le monde profane de la Finance les principes de notre ordre.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, V.·.M.·. et T.·.C.·.F.·., la sincère expression de nos sentiments fraternels et dévoués.

Le Président :

J. PASQUIER - BIZOUARNE

Le F.·. Max Singer (L.·. Mont Sinaï), gérant de la Société Agence Française de Représentations Anglo-Américaines, associé de la Société Nantaise d'Importation au Maroc, administrateur de la Société Le Capital Garanti, directeur de la maison Pynchon and Co, administrateur des Participations Pétrolifères ;

Le F.·. Georges Da Costa, banquier ;

Le F.·. F. Schoenter (18e.·.), administrateur de l'Hôtel Meurice ;

Le F.·. Michel Laparole (L.·. Expansion Française), boursier ;

Le F.·. Marcel Silberstein (L.·. Raison), administrateur de sociétés ;

Le F.·. Vincent Laperche (L.·. Paris), banquier, administrateur délégué de la Banque Laperche, administrateur de la Société Française des Barriques ;

Le F.·. Alexandre Collyer, banquier ;

Le F.·. Fernand Lecomte (L.·. Paris), administrateur de sociétés ;

Le F.·. Marcel Alphonse Rolland, intéressé d'agent de change ;

Le F.·. J.-M. Tabanou, directeur général de la Compagnie Française du Bloc Athermaux Kuagen ;

Le F.·. Raymond Rosa, alias Cohen (L.·. Mont Sinaï), banquier ;

Le F.·. Jean Stern, administrateur des sociétés

Le F.·. Coutignon (30e.·., L.·. Etoile Polaire), directeur général de la Caisse de Crédit Agricole de la Beauce et du Perche.

UN F.·. QUI SAIT « S'ORIENTER »

Il y avait aussi le F.·. Charles Ycre, étonnant homme d'affaires parvenu, ces derniers temps, à acquérir — tenez-vous bien ! — une entreprise juive par l'intermédiaire de

la Société Les Docks des Alcools, dont il est le président et administrateur délégué (avant la guerre le Juif René Blumenthal était l'administrateur délégué adjoint).

Le F.'. Charles Ycre débuta comme épicier en 1910, rue Dutot. En 1914, il créa une usine pour la préparation des alcools à laquelle il adjoignit le commerce actuel et il travailla sous la dénomination Etablissements Charles Ycre. Il devait devenir assez rapidement l'un des magnats de l'industrie française des carburants, ceci non sans heurts, puisqu'il eut, en juin 1921, quelques démêlés avec la Régie. Fort heureusement pour lui, l'analyse mit hors de cause cet excellent F.'., ce qui n'empêcha pas de méchantes langues d'insinuer que la Franc-Maçonnerie aurait pu ne pas être étrangère à l'heureuse issue de cette affaire.

Outre la présidence de la Société Docks des Alcools, au capital de cinq millions, le F.'. Charles Ycre occupe un fauteuil d'administrateur au conseil de la Société Docks souterrains Hydrocarbure du Port de Paris et à la Société Française Art et Cinéma.

Maçon actif et discipliné, Ycre appartenait à la Loge « La Clémente Amitié » depuis le 4 janvier 1905. Il fallut la dissolution de la Maçonnerie pour l'obliger à rompre, du bout des lèvres, avec la secte.

Enfin, pour finir, et bien que la liste soit loin d'être close, mentionnons encore l'activité des FF.'. Emile Martin, associé d'agent de change ; André Dreyfus, banquier ; Georges Brun, banquier ; Moïse Benveniste, banquier ; Georges Jubin, administrateur de sociétés coloniales ; Antonin Philippart, banquier ; André Haas, directeur général d'assurances...

LA F.'. M.'. A L'ASSAUT DES ASSURANCES

Ce dernier nom évoque aussitôt le krach du Lloyd de France-Vie, qui fit quelque bruit voici sept ou huit ans. Venant peu après l'affaire Stavisky — où tant de FF.'. avaient été compromis, — après l'affaire Oustric, — qui éclaboussa le F.'. Raoul Perret, garde des Sceaux, — après la faillite de la Banque des Coopératives et celle de la Banque des Fonctionnaires, ce scandale suscita peu d'intérêt, sauf dans la corporation des assurances, où l'on remarqua alors d'importantes infiltrations maçonniques.

L'affaire de l'Urbaine et la Seine, montée de toutes pièces par d'habiles et peu scrupuleux judéo-maçons, démontra que les Loges s'intéressaient particulièrement à cette branche de l'économie française.

Après les avoir noyautées silencieusement, la Maçonnerie songeait alors à nationaliser les compagnies d'assurances et à placer leurs formidables ressources entre les mains des bons FF.'. dirigeants des Assurances Sociales.

Ceci fera l'objet d'une étude particulière, que nous nous réservons de publier dans un prochain numéro.

Henry COSTON.

LA F∴ M∴

et la

POLICE POLITIQUE

Une affaire compliquée.

C'est un bien curieux dossier que celui de l'affaire Monniot, laquelle fut discutée par le jury maçonnique de la Loge « La Philosophie Positive » au milieu de l'année 1938.

Affaire significative, qui dépasse de beaucoup la dispute entre deux policiers de la Préfecture de Police s'accusant réciproquement d'être des réactionnaires pour se déconsidérer, car, par les pièces de ce dossier qui sont parvenues jusqu'à nous, par les dépositions des témoins dont les minutes ont été conservées, il nous est possible de jeter un œil curieux sur la puissance de la Maçonnerie dans la police et, en particulier, dans la police politique de la IIIe République.

L'affaire commence à la fin d'avril 1938 par la transmission à la Loge « La Philosophie Positive » d'un dossier concernant le F∴ Fernand Monniot, à l'époque sous-chef de bureau à la Préfecture de Police de la Seine, dossier constitué par le **Groupement fraternel** de la Préfecture de Police et de la Sûreté Générale.

Ce dossier était transmis par le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.

Les accusations formulées par le Groupement fraternel contre le F∴ Monniot étaient précisées par le F∴ Clergeot, président du **Groupement fraternel** de la Préfecture de Police et de la Sûreté Générale, qui portait plainte en sa qualité de président du Groupement et en son nom personnel.

Il considérait « l'activité du F∴ Monniot comme étant absolument incompatible avec la qualité de Maçon et sa présence dans notre Ordre dangereuse pour la Franc-Maçonnerie ainsi que pour ses membres ».

Précisons que si Monniot appartenait à la Loge « La Philosophie Positive », le F∴ Clergeot, le plaignant, appartenait à la Loge « La Renaissance » où il exerçait les fonctions de premier surveillant.

Le jury fraternel de la Loge « La Philosophie Positive » se réunit pour la première fois le 9 mai 1938.

De nombreuses séances devaient suivre, puisque les débats se prolongèrent jusqu'au 20 mars 1939.

Au cours des quatorze séances qui furent consacrées à cette importante affaire, on entendit le F∴ Clergeot, le F∴ Monniot, les témoins cités par l'accusation, les témoins de la défense, et certaines de ces dépositions, certains des interrogatoires du président sont aujourd'hui entre nos mains.

Ils ne nous permettent pas de reconstituer dans tous ses détails l'affaire, mais s'il reste quelques trous, la lecture de ces documents est capitale par les informations qu'on y trouve concernant la puissance de la Maçonnerie au sein de la police.

Monniot avait été révoqué, du temps où Chiappe était Préfet de Police, sous l'accusation d'avoir publié dans l'hebdomadaire, plus ou moins de chantage, de M. François-Albert, « l'Œil de Paris », des articles contre le Préfet de Police et certains scandales concernant des trafics d'influence dont se seraient rendus coupables un certain nombre de ses collègues.

Monniot nie le fait, mettant la publication de ces articles sur le dos de François-Albert, qui les aurait reçus d'un autre Maçon.

Deux articles étaient particulièrement reprochés au F∴ Monniot, l'un mettant en cause en tant que profane et militant de la 18e section du Parti socialiste le F∴ Perrin, Vénérable d'honneur de la Loge « La Philosophie Positive », l'autre la Police Judiciaire.

Monniot soutient qu'il ne pouvait être l'auteur de ces articles, qu'ils lui étaient, au contraire, très désagréables, et qu'ayant cherché à en découvrir l'auteur, il fut amené à soupçonner le F∴ Digoin, celui-ci ayant appartenu à la Préfecture de Police, et étant membre de la 18e Section du Parti S. F. I. O.

Il fit part de ses soupçons au profane Cardineau (un nom à la Simenon qui est bien à sa place dans cette histoire policière) sans se douter de l'usage que celui-ci ferait de ses paroles en les amplifiant et en les rapportant au préfet Chiappe.

C'est à ce moment que Chiappe révoqua Monniot.

Un F∴ accuse.

Pour éclairer l'affaire, donnons la déposition du F∴ Riou, collègue de Monniot à la Préfecture de Police. Cette déposition porte le n° 6 dans le dossier de l'affaire.

Le F∴ Riou avait connu Monniot au lendemain de sa révocation. Dans sa déposition, Riou fait état d'un noir complot qui aurait eu pour but d'écarter de lui son principal collaborateur et de le remplacer par une créature de Monniot. C'est du plus pur roman policier à la Préfecture de Police.

L'individu en question s'appelle Lencou.

A partir du jour où M. Lencou devint mon adjoint, Monniot fréquente régulièrement nos locaux, en même temps qu'il sollicite mon appui pour obtenir sa réintégration, il agit dans le même sens auprès de notre F∴ Priolet, haut fonctionnaire à la Préfecture de Police et président d'une importante société de secours mutuel dont Monniot avait été lui-même un des vice-présidents avant sa révocation.

Notre F∴ Priolet, qui ne paraissait pas être à l'époque plus instruit de l'affaire Monniot que je ne l'étais moi-même, me demanda un jour de novembre ou décembre 1934, de faire une démarche avec lui auprès du Préfet en vue d'obtenir la réintégration de Monniot.

Nous faisons notre démarche ensemble. M. Priolet au nom de la Société Amicale de Prévoyance de la Préfecture de Police dont il était le président, moi, au nom du Syndicat général du Personnel dont j'étais le secrétaire général.

Peu de temps après, notre F∴ Langeron, hésitant à prendre une décision, c'est au Ministère de l'Intérieur que nous allons porter notre effort.

Nous y sommes reçus par un chef de cabinet qui déclare connaître le dossier de Monniot (le Préfet, de toute évidence, lui en avait parlé) et sans nous laisser le moindre espoir, il nous promet cependant d'être notre fidèle interprète auprès du Ministre.

Ces démarches, je devais les renouveler très fréquemment, soit seul, soit accompagné.

Je dus les renouveler jusqu'au jour où ayant littéralement empoisonné tout le monde, notre regretté F∴ Salengro en particulier, Monniot fut réintégré.

Le jour où sa réintégration lui fut officiellement annoncée, Monniot, en présence de notre F∴ Langeron et de M. Jacques Simon, son principal collaborateur, me serra dans ses bras, m'embrassa en pleurant, et je l'entendis me dire devant les deux témoins : « Tu es un véritable ami ; je n'oublierai jamais ce que je te dois. »

L'oubli est vite venu.

Je dois ajouter que durant les deux dernières années qui ont précédé sa réintégration j'ai reçu Monniot à ma table plusieurs fois par semaine ; je lui ai même donné très souvent de petites sommes d'argent et je l'ai aidé par ailleurs en lui donnant la correction des épreuves de nos journaux corporatifs, travaux pour lesquels je lui accordais une très large rémunération.

Or, durant toute cette période, Monniot n'a jamais cessé de me trahir.

Monniot émargeait, en effet, aux fonds secrets de l'Intérieur, pour des sommes relativement importantes et il ne m'en a fait l'aveu qu'après la réintégration, survenue à la fin de l'été 1936.

Monniot a été inscrit à ces fonds sous M. Tardieu et sur son ordre. Je sais que les fonds secrets de l'Intérieur servent à rémunérer les services les plus divers, mais je sais aussi, et tous nos amis de la Préfecture de Police le savent également, qu'ils servent surtout à rémunérer les indicateurs de police. Monniot ne pouvait, en effet, en raison de ses relations suivies avec les milieux dirigeants communistes, en raison de ses attaches avec le parti socialiste, et également en raison de ses relations suivies avec les membres influents de la droite et plus particulièrement le comte de Fels, dont il fut l'agent électoral en 1932 (il fit alors campagne dans la circonscription d'Argenteuil, pour le comte de Fels, contre notre F∴ Lebey, dont il n'ignorait pas la qualité de maçon). Monniot, dis-je, qui était à la fois sympathisant communiste et membre régulier de deux autres partis de gauche, m'apparaît maintenant que je suis parfaitement édifié sur son compte, avoir été un indicateur politique et je ne suis pas certain du tout qu'il ne le soit pas resté.

LES MYSTERES DU « CITY-OF-HAMBURG »

Voici d'ailleurs une série de faits qui m'ont profondément troublé et qui m'ont amené un jour, à la fin du printemps 1937, à demander à Monniot quelques explications :

Dans le courant d'octobre 1936, M. Edouard Daladier, avec qui j'entretenais quelques relations depuis 1934, me fit appeler à son domicile, avenue Marceau, et me confia, en présence d'un de ses amis, qu'un bateau américain, le « City-of-Hamburg », partant de Baltimore (U.S.A.) à destination de Hambourg (Allemagne), avait à bord vingt caisses d'armes destinées aux Usines Brandt, à Bagneux.

Il me précisa que selon une information qu'il croyait sûre, ces caisses n'étaient pas destinées aux Usines Brandt mais à des extrémistes de droite.

Le « City-of-Hamburg » devant toucher Le Havre le 6 novembre dans la nuit, M. Daladier me fit part de son désir de faire prendre en surveillance les caisses d'armes dès leur débarquement du bateau. Il cherchait un homme de confiance pour cette mission ; je m'offris à la remplir et il me pria de me rendre immédiatement au Havre. Je partis pour Le Havre par l'autorail de 14 heures.

Le chef du secrétariat particulier de M. Edouard Daladier m'accompagnait. En arrivant au Havre, je fis quelques visites à des amis qui m'avaient été indiqués par notre F∴ Jattefaux, puis je me rendis au port où je pus constater, en suivant le mouvement des navires étant en escale au Havre, que l'arrivée du « City-of-Hamburg » était en effet annoncée comme devant avoir lieu dans la nuit même. Un peu plus tard, dans la soirée, étant venu au sémaphore, je constatai avec surprise que la Compagnie du « City-of-Hamburg » annonçait l'arrivée du bateau avec quatre heures de retard. La mer, pourtant, était calme depuis plusieurs jours, ainsi que l'annonçaient les communiqués du port. Le bateau, d'autre part, n'avait annoncé aucune avarie ; le retard annoncé me parut insolite. Il apparut également insolite à la personne qui m'accompagnait et qui partit le lendemain par le premier train pour Paris. Je restai seul au Havre et assistai dans la nuit du 6 à l'arrivée du bateau américain : aucune caisse d'armes ne fut sortie du navire.

Comme on le voit, nous sommes en plein roman policier, et l'émotion de la Loge dut être à son comble lorsque le F∴ Riou poursuivit en ces termes sa déposition :

Avant mon départ de Paris, Monniot avait été tenu au courant de ma mission par le secrétaire de M. Daladier qui le connaissait personnellement et qui avait, à cette époque, une grande confiance en lui.

Comme s'il craignait d'en avoir trop dit, le F∴ Riou revient en arrière et déclare :

Je n'accuse pas Monniot d'avoir trahi le secret qu'il n'aurait jamais dû connaître, mais j'ai, depuis, fait un rapprochement entre la curieuse activité de Monniot et le retard du « City-of-Hamburg ». Des armes étaient à bord de ce navire, l'information était sérieuse, le retard de quatre heures dont j'ai parlé plus haut n'a-t-il pas été mis à profit pour permettre un transbordement en mer ? J'ai tout lieu de le supposer. Et si ce transbordement a eu lieu, c'est qu'il y a eu trahison.

Où l'on voit apparaître le fameux « Cousin Jules » de Léon Blum.

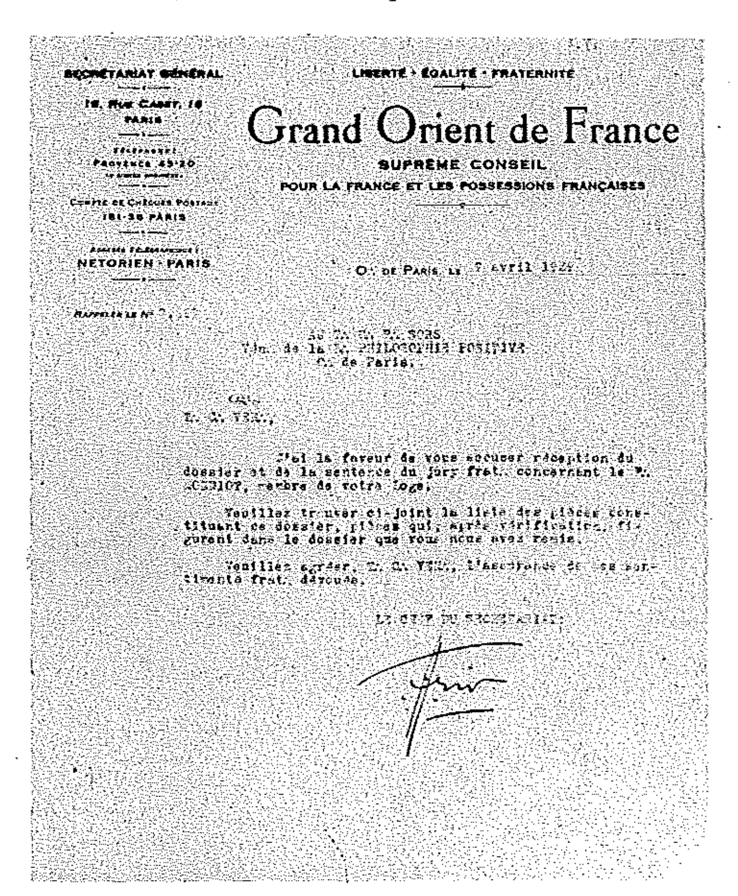
Je veux passer sur les attaques particulièrement virulentes dont je fus l'objet de 1934 à 1935 de la part de certains journaux, tels que « Le Jour », « Gringoire », etc. Et j'en arrive à un deuxième point aussi troublant, sinon plus, que le premier : fin 1936, je reçois un coup de téléphone de Mᵉ Picard-Moch, femme de Jules Moch, le militant socialiste bien connu. C'était le lundi dans la matinée. Mᵉ Moch me demandait par téléphone si je connaissais M. Monniot. Sur ma réponse affirmative, elle me pria de passer la voir d'urgence. Je pris un taxi et quelques minutes après j'étais chez elle. Là, j'appris que la veille, dans la matinée, plusieurs militants socialistes, communistes et radicaux s'étaient réunis chez M. Moch.

Cette réunion avait été tenue secrète et personne en dehors des personnes qui devaient y assister n'avait été mis au courant. Or, à la surprise générale, M. Monniot se fit annoncer avant la fin de la réunion. Il venait, disait-il, mandaté par le syndicat de la police, c'est-à-dire par moi, pour conclure un marché : demander ce que le groupe nous offre en échange de services que nous étions disposés à lui rendre.

Il est dommage que le F∴ Riou ne nous en dise pas plus long sur cette petite conspiration juive qui semble avoir eu une certaine importance. Mais, même en Loge, le F∴ Riou sait rester prudent et il n'insiste pas !

Monniot n'ayant jamais été chargé par moi de la moindre mission, il n'était donc chez Jules Moch que pour voir qui s'y trouvait et tâcher vraisemblablement de savoir ce que l'on y déciderait. Par qui Monniot fut-il informé de l'existence de cette réunion, je l'ignore ; en tout cas, il y va dans les conditions que j'ai exposées et sans mandat de personne. N'est-ce pas assez troublant ?

Et laissant là l'affaire Moch, le F∴ Riou passe à une autre affaire, l'affaire de Clichy.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

16, RUE CADET, 16
PARIS

NETORIEN - PARIS

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Grand Orient de France

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O∴ DE PARIS, LE 7 avril 19[illegible]

[illegible]
[illegible] de la [illegible] PHILOSOPHIE POSITIVE
O∴ de Paris.

J'ai la faveur de vous accuser réception du dossier et de la sentence du jury frat. concernant le F∴ [illegible], membre de votre Loge.

Veuillez trouver ci-joint la liste des pièces constituant ce dossier, pièces qui, après vérification, figurent dans le dossier que vous nous avez remis.

[illegible]



Jules Moch

Où l'on reparle de l'affaire sanglante de Clichy.

Le 18 mars 1937 a lieu à Clichy une manifestation du Front Populaire. En réalité, cette manifestation est organisée par le parti communiste, en plein accord avec la municipalité. Il s'agit de répondre par une manifestation sur la place de la Mairie aux incessantes provocations des Croix de Feu et des doriotistes de la région. Pendant que la manifestation ouvrière se déroule dans la mairie, les Croix de Feu tiennent une importante réunion dans un cinéma à environ cent cinquante mètres de là. La manifestation ouvrière ayant été autorisée par le gouvernement, la police établit ses barrages derrière la mairie pour empêcher les manifestants de se diriger sur la salle de cinéma où sont les fascistes. Le nombre des manifestants sur la place est tel que les services de police, numériquement insuffisants, sont rapidement débordés. Des coups de feu sont tirés sur la foule d'une maison riveraine de la place; des agents provocateurs, que nous trouvons dans toutes les réunions ouvrières, commencent leur ignoble besogne; ils tirent, eux aussi, et accusent la police d'avoir tiré sur la foule. La bagarre devient générale et le service d'ordre, insuffisamment encadré, numériquement insuffisant, et dont les barrages sont par surcroît très mal placés, riposte à son tour. Il y a des morts du côté des manifestants et des blessés en grand nombre du côté de la police. Je suis à Londres depuis trois jours quand se produit cette tragédie. En l'apprenant, je rentre précipitamment et, sur le quai de la gare du Nord, je rencontre à ma descente du train mon adjoint qui m'avait téléphoné en Angleterre en me disant que l'incident était sans gravité et qu'il avait déjà, par ses interventions, tout arrangé. A côté de lui était son ami Monniot. De la gare du Nord, nous nous rendons ensemble, Lencou, Monniot et moi, à Clichy, où nous nous faisons expliquer sur place, par un témoin de la manifestation, ce qui s'était passé la veille.

Des constatations que nous faisons ensemble sur le terrain, de l'audition des cadres qui participaient à la bagarre, et des déclarations faites par nos camarades chauffeurs qui amenèrent beaucoup trop tard sur place les renforts tardivement demandés par la direction générale de la police municipale, il résulte que la responsabilité du haut commandement était lourdement engagée. Du point de vue technique, des fautes graves furent en effet commises par le chef du service d'ordre. Et Monniot partagea entièrement mon avis et celui de mes camarades en nous disant que si l'on avait voulu créer des difficultés au Front Populaire et couper de lui la classe ouvrière à la faveur de cette manifestation, on ne s'y serait pas pris autrement.

M. Marchand, directeur général de la police municipale, responsable du service d'ordre, est considéré par Monniot depuis des années comme le plus réactionnaire, le plus fasciste des chefs de la Préfecture de Police.

Or, voici qu'au moment où le syndicat de la Police prend à son tour position contre le commandement qui a commis à Clichy des fautes graves, Monniot, à mon insu et à l'insu de tous nos F∴ de la Préfecture, renverse son tir et mène campagne en faveur de M. Marchand, responsable, moralement tout ou moins, des erreurs de Clichy, et attaque le syndicat de la Police qui le dénonce.

Petite cuisine maçonnico-policière.

Tenu au courant par Lencou de l'action que je mène au grand jour, avec l'approbation unanime de mes six mille mandants, Monniot entre en relations avec M. Marchand qu'il a plusieurs années diffamé stupidement et lui promet son appui et celui de tous ses amis qui se trouvent être, comme par hasard, des ennemis du syndicat à qui on ne pardonne pas d'avoir affirmé en 1934 des sentiments républicains.

Cette fois, la mesure est comble et nos amis du Groupement fraternel de la Préfecture de police et de la Sûreté nationale, après avoir longuement enquêté sur le passé et les agissements de Monniot, décident à l'unanimité, moins quelques abstentions, devant la gravité des faits relevés à sa charge, et le nombre de ses trahisons, d'exclure Monniot du Groupement fraternel de la Préfecture de Police et de la Sûreté nationale et de communiquer son dossier au Conseil de l'Ordre.

J'ajoute enfin, qu'après sa réintégration, qu'il me doit pour une large part, Monniot a tenté à différentes reprises et sans la moindre raison, de me discréditer auprès de mes mandants, en mettant en circulation les légendes les plus imbéciles afin de faciliter l'accession de son ami Lencou au secrétariat général du syndicat.

Or, Lencou, qui est un homme taré et stupide, antimaçon et antisémite violent, a été exclu du syndicat en octobre de l'année dernière par le Conseil d'administration unanime et son exclusion a été ratifiée en février dernier par les douze mille gardiens de la paix qui ont assisté à Wagram à notre assemblée générale annuelle.

Exclu du syndicat, Lencou a créé, sur la demande expresse de Monniot (qui en est d'ailleurs devenu, bien qu'il s'en défende, le rédacteur en chef), un folliculaire qui paraît mensuellement et qui s'intitule « La Vérité ».

Dans ce collecteur d'infamies, Lencou et son rédacteur en chef mènent contre moi et contre tous nos F∴ de la Préfecture de Police vis-à-vis desquels Monniot a contracté une dette de reconnaissance dont il ne pourra jamais s'acquitter, une campagne abjecte d'injures et de diffamations.

Monniot a même insinué que j'étais un pédéraste et il a tenté, pour étayer son accusation d'homosexualité de se procurer, moyennant argent, quelques faux témoignages.

Mon Dieu ! quel milieu !

Et F∴ Riou de conclure sa déposition par ces mots :

Je vous demande, mes FF∴, de faire une enquête afin d'établir si les assertions de Monniot sont exactes; on peut fouiller dans ma vie privée comme dans ma vie publique, on n'y trouvera rien de déshonorant, rien dont je ne puisse, au contraire, me vanter.

Voilà, très rapidement, l'exposé de quelques-uns des principaux faits que j'avais à formuler contre Monniot, que j'accuse de trahir ses FF∴.

Nous voilà donc en plein cœur de l'affaire. Le 4 juillet 1938, le Jury Fraternel se réunit pour la cinquième fois dans les locaux du Grand-Orient, 16, rue Cadet, sous la présidence du F∴ Sors, en présence du F∴ Riou.

Le président revient sur l'affaire du « City of Hamburg », il trouve les explications du F∴ Riou insuffisantes et lui demande s'il soupçonne quelqu'un, et Riou de répondre :

Il y avait au courant de cette affaire un Espagnol. Nous devions chercher un moyen de suivre le convoi, mais le modèle de la voiture qu'avait cet Espagnol nous a incités à aller par le train.

A ce moment, le F∴ Monniot, qui assiste naturellement aux débats, intervient et déclare que l'Espagnol en question n'était autre que le F∴ Legay, que la voiture était une Ford prêtée par le F∴ Chevretton, que tous deux étaient membres de la Loge « La Philosophie Positive » et que cette affaire avait eu lieu en juillet ou début août 1935, au sujet de dépôt d'armes chez le duc Pozzo di Borgo, 78, rue de l'Université.

Passant à l'affaire de la conspiration juive chez Jules Moch, et à la présidence suspecte, au dire du F.·. Riou, du F.·. Monniot, le président interroge le premier des deux F.·..

— Mon F.·. Riou, comment expliquez-vous l'attitude de Monniot dans l'affaire Moch, et quel intérêt le poussait à faire cette démarche ?

— Des militants de gauche étant en réunion confidentielle, en raison de l'imminence d'un coup d'Etat fasciste, comme par hasard, Monniot vint sans mandat, il fut évincé et la séance continua. Etant donné la conduite plus que suspecte de Monniot, ami de M. Nizan, nos amis ont pensé que c'était pour communiquer à la droite les renseignements recueillis.

Mais voici que Monniot, à son tour, donne une version un peu différente. Il explique qu'en juillet 1935, peu avant le 14, le secrétaire du journal front populaire, « Vendredi », vint le trouver en lui disant qu'il se préparait une réunion et pour lui demander de représenter la police.

— J'acceptai de venir, mais à la condition que je n'aurai pas un mandat mais l'aveu de Riou, sachant d'avance qu'il me désavouerait. Cette réunion avait lieu chez Jules Moch, en présence de Mme Moch, Dulot, Pierre Abraham et André Ulman. Mme Moch m'a proposé une entrevue et j'y suis allé deux fois, tout en prenant mes précautions, en mettant Daladier au courant. Je m'accuse d'avoir dit à cette dame que Riou mentait comme il respirait, j'eus son affirmation, et lui ai dit ce qui s'était passé entre Daladier, Dulot et Germaine Picquard.

C'est dommage que Monniot ne nous l'explique pas dans sa déposition.

— C'est sur la demande de Lencou que j'ai fait introduire Riou auprès de Daladier. Riou, Lencou et Lucienne Mollet ont déjeuné ce jour-là dans un restaurant du 15e arrondissement.

Les 30 tanks de Daladier

Riou nie en bloc. Et nous en arrivons, par un incident de séance, à apprendre que le F.·. Riou avait demandé en 1935 à Daladier, un armement offensif et défensif dont trente tanks légers, pour l'armement de la police, ceci, dit-il, en parfait accord avec le Préfet.

Malgré la promesse de Daladier, il n'y eut rien de fait et Riou déclare :

— Je suis allé voir notre F.·. Salengro avec un membre de la Commission S. F. I. O., il nous répondit qu'il en ferait une affaire même de cabinet.

Le président demande alors si l'armement de la police ne serait pas une arme à deux tranchants, mais le F.·. Riou affirme que cet armement ne servirait pas contre le régime. (L'on s'en doute !)

Le président, qui décidément ne semble pas trouver toute cette histoire très claire, demande à Riou :

— Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez été amené à trouver la complicité de Monniot et de Lencou ?

— J'ai été appelé au Cabinet de M. Daladier où Mlle Mollet m'a dit à différentes reprises que Monniot avait tenté en présence de cette demoiselle de dresser Lencou contre moi.

Monniot a dit à Lencou de prendre la direction du syndicat général en présence de M. Cussac (écran entre Monniot et Lencou).

A ce moment, un membre du jury demande s'il ne serait pas possible d'obtenir la déposition exacte de cette demoiselle en faveur de l'un ou de l'autre F.·.. Le vénérable s'écrie immédiatement que le secret maçonnique ne peut être dévoilé et qu'on ne peut, en l'occurrence, demander à cette demoiselle de témoigner. Puis, après un intermède sur la pédérastie où il est question d'un boxeur, ami de Riou nommé Martin, et d'un moniteur à la S. P. P. qui de notoriété publique était pédéraste, Riou se récrie et déclare qu'un agent Franc-Maçon, le F.·. Caillat, qui habite avenue d'Orléans, est prêt à témoigner qu'on a essayé d'acheter son témoignage moyennant deux mille francs.

Affaires administratives.

Autre intermède, une certaine affaire Simon, voici la version de Monniot :

— Le 15 juillet 1936, je suis dérangé par Riou au téléphone, qui me dit : « Bourlon te demande pour aller chez le Préfet ». Une fois dans le bureau, le Préfet me dit : « Il y a un mois que vous êtes réintégré ; vous devez être assez au courant de la maison ; pourriez-vous me donner votre opinion sur l'épuration à faire ? Je veux savoir qui je dois mettre à la tête des renseignements-généraux. »

N'est-il pas curieux de voir un Préfet de Police demander à un Maçon de lui désigner son candidat pour la direction d'un service aussi capital que celui des renseignements généraux, mais nous sommes à une époque où la Franc-Maçonnerie, véritable armature du régime, est toute-puissante.

Le F.·. Monniot donne le nom de M. Simon.

Si Riou accuse Monniot d'être un fasciste, Monniot se pose, lui, en antifasciste véhément. Et Riou lui-même le reconnaît lorsqu'il dit :

— Monniot trahit le parti radical, l'administration ; c'est ainsi que jeudi dernier, à la Loge « L'Expansion Française », je soutenais un profane dont je réponds et dont les trois enquêteurs déposaient des conclusions favorables, une seule lettre adressée au Vénérable était opposée ; en compagnie du F.·. du 14e, nous avons entendu Monniot attaquer la police et dire que le profane Delattre avait des opinions fascistes.

Ce jour-là, on aborde à peine l'affaire de Fels. Et Monniot reconnaît seulement avoir envoyé une lettre de Fels en 1932 et transmis deux lettres d'un certain J. Ancel.

La séance est levée à minuit.

Le 5 septembre 1938, sixième réunion, toujours rue Cadet. C'est encore le F.·. Sors qui préside. Et apparaît un nouveau personnage, le F.·. Gripois.

— J'ai connu, dit-il, Monniot avant, pendant et après sa révocation, au sujet de sa campagne sur M. et Mme Chiappe et j'ai essayé de le faire réintégrer ; il a été accueilli chez moi, à ma table, chéri comme un F.·. et une victime de Chiappe. J'ai su que Monniot émargeait aux fonds secrets.



Le F.·. Langeron

Où l'on parle de la Galerie La Boétie.

Puis, nous apprenons que le F.'. Monniot était un orateur de la Galerie La Boétie, sorte de club du faubourg, spécifiquement communisant où toutes les fortes têtes du Front Populaire venaient parader. Le F.'. Gripois assure que Monniot aurait tenu des propos contre le Front Populaire et il ajoute :

— Monniot, qui se dit professeur d'histoire, se croit un grand homme, en prétendant que par sa fréquentation des hautes personnalités il les dirigerait. A partir de ce moment il a été mon ennemi. Monniot s'employait ardemment auprès des profanes en disant que j'étais un fou et un syphilitique. Il prenait quinze à dix-sept cents francs à l'Intérieur, d'autres (sic) à la « Lumière », et d'autres auprès de Fels.

Décidément, la fraternité maçonnique n'était pas un vain mot.

Il est encore question dans les dépositions du F.'. Gripois, d'une société dont le nom n'est pas indiqué, d'un certain M. Cousin, en difficulté dans cette société, du célèbre F.'. Pachot, de policiers qui auraient été compromis dans cette affaire, puis nous retrouvons Mlle Mollet, la secrétaire de Daladier, et le F.'. Gripois assure que Monniot n'allait pas voir Daladier, mais était en relations intimes avec la demoiselle dont il était l'amant et que d'ailleurs, on n'avait qu'à le demander à Albert Bayet.

Puis il est question du commissaire Priolet, de 14.000 fr. qu'il aurait touchés d'un bordelier (sic), d'une bagarre entre le F.'. Monniot et le F.'. Clergeot, enfin Gripois précise même qu'on lui aurait rapporté à l'époque que Monniot **« avait b... le c... à un brigadier nommé Clergeot ».**

Nous apprenons encore, au passage, que le F.'. Gripois est affligé d'un beau-frère qu'on nomme pudiquement « polonais » et qui, en réalité, est un Juif du nom d'Abel Winstein, titulaire de plusieurs condamnations. Cet étalage sale dure jusqu'à minuit.



Le F.'. Roger Salengro

Où l'on reparle de la Plévitskaïa.

Pour la septième fois, le 12 décembre 1938, le Jury fraternel se réunit à nouveau. Nous trouvons dans le procès-verbal de cette séance un passage qui n'est pas des plus clairs, mais qui se rapporte à la fameuse affaire de la Plévitskaïa :

Notre F.'. Monniot, y est-il dit, proteste contre l'attitude du Groupe fraternel de la Préfecture de Police (au sujet du procès de la Plévitskoïa dont une conférence (sic) fut faite la veille du verdict) et dit que le F.'. Riou a cherché et réussi à se rapprocher de Chiappe.

Le compte rendu de cette séance est très bref : elle se termina à dix heures et demie.

Le 20 décembre 1938, nouvelle séance. Nous entrons dans le procès même par une pièce qui porte le numéro 10 et qui contient la déposition du F.'. Wurst, administrateur de la Société des anciens combattants de la Préfecture de Police. Cette pièce est intéressante à lire, bien que comme beaucoup de ses semblables versées à ce dossier, elle effleure souvent des événements, sans préciser outre mesure. Mais ce dossier vaut par l'atmosphère qui se dégage de sa lecture. Voici donc la déposition du F.'. Wurst :

Encore des coups de poing.

— Je tiens à vous faire connaître un incident très grave qui s'est produit le 24 octobre entre Monniot et moi. Au cours d'une réunion d'anciens combattants il m'a traité de lâche et m'a frappé à la sortie. Je n'ai pas mis ce fait devant l'Administration (sic) mais je tiens à le faire devant vous. Il y a eu 59 votes contre Monniot et 5 abstentions ; je me trouvais parmi ces abstentions et Monniot ne m'a jamais pardonné de n'avoir pas voté pour lui.

Le F.'. Wurst expose en terminant les faits qui sont dans le dossier. Monniot réplique :

— Je vous avais vu deux ou trois fois après ma révocation. Lorsque je suis revenu vous m'avez donné des renseignements et vous m'avez fait demander de les porter à la connaissance du Préfet. Nous nous sommes liés d'amitié et je ne voudrais pas en dire davantage.

Mais le F.'. Wurst insiste pour que Monniot dise toute la vérité et Monniot continue son exposé :

— Vous êtes venu me demander de le porter au tableau d'avancement. Je n'ai pu le faire m'étant heurté à l'opposition d'un F.'. et de M. Houdart. En 1937 vous m'avez fait entrer dans la Société des anciens combattants et je n'ai jamais su pourquoi, au milieu de 1937, j'ai été administrateur adjoint, et, fin 1937, je vous ai dit : « Wurst, j'irai voir le Préfet de Police », et j'ai tenu parole. Vous ne pouvez le contester ; j'en avais parlé à Simon. En sortant du bureau du Préfet, j'ai vu le F.'. Riou qui se tenait devant la porte. Quelque temps après, Riou me dit être au courant des propos que j'avais tenus et où il était dit que Riou faisait une drôle de figure devant la porte du Préfet. J'ai dit à Simon que vous étiez un agent double entre Riou et moi, lorsque j'ai appris par Riou cette histoire-là. Riou ne pouvait la tenir que de vous puisqu'à vous seul j'en avais parlé, et vous m'avez répondu : « Riou est un F.'. tout de même. »

L'évocation de toute cette cuisine intérieure de la Préfecture de Police et de la Maçonnerie se termina, ce jour-là, à 22 h. 30, après une évocation de l'affaire Rakowski, qui n'est malheureusement pas autrement précisée et où il est question de papiers de Monniot qui auraient été remis au Fascio de Paris, de Riou qui aurait volé ces papiers, enfin une histoire parfaitement embrouillée sur laquelle, pour l'instant, nous n'avons pu trouver d'autres renseignements.

Le F.'. Langeron se méfie.

Nouvelle séance le 9 janvier 1939, où témoignent les F.'. Fabre, Durdon, Lancou, Lefèvre et Ventura, dont malheureusement nous n'avons pas les dépositions au dossier, sauf celle du F.'. Lefèvre. Lefèvre qui appartient également à la Préfecture de Police est témoin à décharge en faveur de

Monniot ; il affirme que la seule chose à reprocher au F.˙. Monniot, c'est qu'il est trop franc et qu'il croit toujours que tous sont aussi francs que lui. Il explique que c'est lui qui a fait entrer Monniot à la Galerie La Boétie et, sur une demande de Monniot; il donne son opinion sur le F.˙. Riou : il n'a aucune confiance en lui, rapporte une démarche du Groupement fraternel qui devait être faite deux ans auparavant auprès du F.˙. Langeron, Préfet de Police. Le F.˙. Riou lui avait donné rendez-vous à la S. G. P., 11, rue Tisserand, pour un premier contact. Il s'y rend, mais le F.˙. Riou n'est pas là. Il expliqua par la suite son absence par le fait qu'il avait eu connaissance, par une communication privée, que le Préfet ne voulait pas recevoir une délégation officiellement maçonnique. Lefèvre provoque une réunion chez le F.˙. Clergeot, où il est décidé que le Bureau du Groupement fraternel maintient la délégation. Rendez-vous fut pris chez le F.˙. Clergeot pour discuter l'affaire. Riou, convoqué, ne vient pas, et, en définitive, rien n'est décidé. A ce moment, le F.˙. Clergeot prend la défense du F.˙. Riou, déclarant qu'il s'est excusé par pneumatique, assistant ce jour-là aux obsèques du F.˙. Salengro.

Le F.˙. Lefèvre assure qu'à cette époque, le F.˙. Riou avait ses grandes et petites entrées chez le Préfet. Un F.˙. demande au F.˙. Lefèvre si Monniot peut être considéré comme un factieux. Le F.˙. Lefèvre répond que non et il se porte garant du républicanisme de Monniot qui n'a jamais fait un geste antimaçonnique.

Puis, nous assistons à une curieuse demande du président au F.˙. Lefèvre, concernant l'attitude du Syndicat général de la Police, en février 1934. Voici la réponse du F.˙. Lefèvre telle qu'elle figure dans la pièce n° 11 bis :

Le F.˙. Lefèvre raconte que le 6 février, à quatre heures de l'après-midi, il a reçu la visite de Monniot qui l'a invité à prendre la température des événements. Tous deux s'aperçurent qu'il y avait à peine cent agents entre l'Arc de Triomphe et la Concorde, « ce qui est notoirement insuffisant ». Il ajoute qu'il est allé au Ministère de l'Intérieur avec Monniot où, reçus par le F.˙. Claude Lévy, il leur fut dit qu'il n'y avait aucun risque. Ils y retournèrent deux heures après, mais il était trop tard !

Le Président demande au F.˙. Lefèvre son avis sur l'idée répandue que le F.˙. Monniot était un fou et un bluffeur quand il parlait de ses relations politiques.

— Le F.˙. Monniot, répond le F.˙. Lefèvre a, en effet, beaucoup de relations politiques, et termine en répétant son opinion sur Monniot, « brave garçon et bon républicain ».

L'Œil de Paris.

Le 16 janvier 1939, nous apprenons, au cours d'une nouvelle séance, que Monniot vient d'être nommé chef de bureau. Puis, nous faisons un retour en arrière, à la suite d'une demande du Président sur l'affaire de « l'Œil de Paris ».

Le Président demande à Monniot des explications sur son attitude pour se tirer d'affaire dans sa campagne contre Chiappe et sur la mise en cause d'un F.˙., en l'occurrence du F.˙. Digoin, dont nous avons déjà parlé.

Monniot déclara :

— Je ne reconnais rien du tout : voilà ce qui s'est passé : au mois de septembre 1931, je suis parti en congé et j'étais d'accord avec François-Albert pour voir les articles de l'Œil de Paris. A ma profonde stupéfaction, fin septembre, il passe un article qui dit à peu près ceci : « Les policiers sont des voyous ; ils possèdent tous une auto » et attaquant le Syndicat de la Préfecture de Police. Si je n'avais pas été en vacances cet article ne serait pas passé, car cela pouvait me gêner. Enfin, un autre article passe sur Perrin, au sujet de sa candidature. J'ai alors écrit à François-Albert pour lui demander pourquoi ces articles étaient passés et qui les avaient écrits.

Pourquoi j'ai été amené à penser à Digoin? C'est d'abord qu'il était au service de Jonas et peu après à celui de d'Herbécourt pour de

DÉCLARATION DE PRINCIPES

La Franc-Maçonnerie n'impose aucune limite à la recherche de la vérité et c'est pour garantir à tous cette liberté qu'elle exige de tous la tolérance.

La Franc-Maçonnerie est donc ouverte aux hommes de toute nationalité, de toute race, de toute croyance.

Elle interdit dans ses ateliers toute discussion politique ou religieuse ; elle accueille tout profane quelles que soient ses opinions en politique et en religion, dont elle n'a pas à se préoccuper, pourvu qu'il soit libre et de bonnes mœurs.

La Franc-Maçonnerie a pour but de lutter contre l'ignorance sous toutes ses formes ; c'est une école mutuelle dont le programme se résume ainsi : obéir aux lois de son pays, vivre selon l'honneur, pratiquer la justice, aimer son semblable, travailler sans relâche au bonheur de l'humanité et poursuivre son émancipation progressive et pacifique.

SIGNATURE :

Le récipiendaire doit signer cette déclaration qui sera détaché et envoyé au Secrétariat général pour être déposé aux archives.

l'argent. Puis, nous nous sommes fâchés à la suite d'une histoire d'habitation à bon marché et, plus tard, il a été compromis dans l'affaire Stavisky.

J'avais demandé à Cardineau s'il lui serait possible de savoir si ce n'était pas Digoin qui était l'auteur de ces articles. Cardineau m'a répondu que cela était possible mais a essayé de m'intéresser à une histoire de terrains, en me proposant la moitié du bénéfice, soit cinquante mille francs chacun. Devant mon refus, il a dit que c'était moi qui accusais Digoin. Il a été reconnu que Cardineau était un menteur et qu'il avait été rayé du concours de commissaire pour avoir été pris en flagrant délit de copiage. (Joli monde !...)

Alors, le Président demande :

— Que s'est-il passé dans le cabinet du Préfet à la suite des articles ?

— Le mercredi 4 novembre j'étais malade et j'étais parti voir le docteur. En rentrant chez moi, j'ai vu la voiture de M. Séguy qui venait me chercher pour me conduire chez Chiappe. J'ai vu d'abord M. Bresseau. Enfin, dans le cabinet du Préfet, il y avait un aéropage dans lequel j'ai remarqué MM. Guichard, Digoin, Chiappe me dit alors que j'avais accusé Digoin d'être l'auteur des articles de l'Œil de Paris. Devant ma dénégation, il s'est réparti (sic) en disant que Cardineau avait menti, et c'est alors que je fus accusé d'être l'auteur des articles en question. Je ne savais pas que Digoin était à la Préfecture de la Seine et j'ignorais qu'il était fonctionnaire ; ce fut là que je l'appris. Le Préfet a terminé en me disant : « Vous irez voir Ringel. »

Nous passons ensuite à l'affaire de Fels, et nous apprenons que c'est le F.˙. Lavaillotte qui donnait des leçons de flûte à Mme de Fels, qui avait parlé de Monniot à cette dernière et lui avait transmis ses offres pour écrire un livre. Ceci, après sa révocation.

— Quelles démarches avez-vous faites ?

interrogea le Président, lors de la candidature de de Fels, entre le premier et le second tour du scrutin ?

— J'ai porté les affiches, je n'ai pas écrit dans les affiches, ni pris la parole dans aucune réunion, la question d'argent est une infamie.

— Sur quelle intervention avez-vous été inscrit aux fonds secrets ?

— Chautemps ne voulait rien faire pour ma réintégration. J'ai rencontré une vieille canaille (1) qui m'a montré tous ceux qui touchent aux fonds secrets et j'ai vu des journalistes qui venaient de recevoir des secours, car les fonds secrets sont divisés en deux catégories : il y a les secours et les fonds politiques, et c'est moi-même qui ai demandé à François-Albert pourquoi je ne pourrais pas toucher un secours. J'ai été proposé pour l'Exposition de 1937 mais cela n'a pas eu de suite. A ce moment, j'ai touché les fonds secrets qui servent à des pensions, telles que celle de Bonny.

On n'apprendra pas sans intérêt que le fameux Bonny, soi-disant révoqué, émargeait aux fonds secrets.

Le jugement.

C'est le 6 mars 1939 que le jury de la Loge « La Philosophie Positive » eut à se prononcer dans l'affaire Monniot. Dans la pièce n° 16 du dossier, nous trouvons les indications suivantes :

— Les accusations portées contre le F.˙. Monniot sont-elles de nature à se reporter à un des articles du règlement général visé par l'accusation pouvant entraîner l'exclusion définitive ?
— Non, à l'unanimité.
— Ou à l'exclusion partielle de un à cinq ans ?
— Non, à l'unanimité.
— Le F.˙. Monniot doit-il être acquitté ?
— Oui, sur le fond de cette accusation.

Après avoir écarté l'accusation d'indiscrétion maçonnique, le Jury, au sujet des événements de Clichy en 1936 :

Estime que l'action du F.˙. Monniot défendant son supérieur administratif Marchand, directeur de la police municipale, au point de vue républicain, lui paraît tout à fait légitime. Il semble établi que le successeur éventuel de M. Marchand au cas où celui-ci aurait été révoqué de ses fonctions était désigné: ce devait être un fasciste notoire. L'action de Monniot, en admettant que l'influence de ce dernier sur les autorités gouvernementales ou préfectorales fût aussi efficace que paraît le supposer le groupement fraternel, ce qui n'est pas du tout prouvé, ne pouvait donc nuire au régime républicain. D'ailleurs, le F.˙. Monniot a fréquemment donné des preuves non équivoques de ses sentiments républicains. Ce grief ne peut être retenu.

En ce qui concerne l'affaire de l' « Œil de Paris », le Jury fraternel décide de ne pas retenir à la charge de Monniot la déposition du bravache Cardineau, ce témoin lui paraissant sujet à caution.

En ce qui concerne l'affaire de Fels, voici ce que dit le jugement :

Monniot aurait participé à la campagne électorale de de Fels contre le F.˙. Lebey. Cette accusation repose en grande partie sur le témoignage de l'ex-F.˙. Faron, depuis exclu de la Franc-Maçonnerie. Le témoignage Faron paraît donc suspect à juste titre. Le F.˙. Monniot a établi, par des documents versés au dossier de l'enquête, qu'il était réellement auprès de Mme de Fels un collaborateur pour un travail historique que rédigeait cette dernière : La vie de Ferdinand de Lesseps. En sa qualité d'ancien professeur d'histoire, Monniot était tout indiqué pour cette collaboration ; que de plus, aucun des témoignages recueillis soit aux enquêtes préliminaires, soit au cours de l'enquête du jury fraternel n'a pu établir que Monniot ait participé, soit d'une manière effective, soit d'une façon détournée à la campagne électorale de M. de Fels.

En ce qui concerne l'affaire de la « Galerie La Boétie », ce « Club du Faubourg » du Front Populaire, où Monniot avait affirmé, au cours d'une discussion que le gouvernement de Front populaire allait mettre la main sur les avoirs des Caisses d'épargne, Monniot, déclare le jugement, « objecte d'abord qu'il n'a jamais prononcé la phrase incriminée, et que dans tous les cas, on a complètement déformé des paroles qu'il aurait pu prononcer : qu'il eût été étrange, dans le cas contraire, que la « Galerie La Boétie », subventionnée par les partis de gauche, ait continué jusqu'à présent à lui réclamer sa collaboration. »

Dans l'affaire des fonds secrets, Monniot est également blanchi et le jugement se termine par cette déclaration :

Le jury fraternel délibérant,

Se plaçant un instant dans l'ambiance des milieux policiers dans lesquels se situent les faits dont il est saisi, et évoluent les personnes mises en cause, tenant compte de certaine émotivité professionnelle pouvant porter quelquefois ces milieux à donner l'interprétation la plus défavorable aux faits ou actes portés à leur connaissance, ceci quels qu'en soient les auteurs.

Considérant, d'autre part, que les groupements fraternels PROFESSIONNELS réunissent bien des Maçons des différentes obédiences dans le but louable de perfectionnement et d'entr'aide mutuelle entre ces Maçons ;

Mais que, malgré l'esprit fraternel que la F.˙. M.˙. cherche à développer chez ses membres, ces groupements sont souvent le cadre d'ambitions concurrentes ou même de rivalités d'ordre professionnel, politique ou syndical ;

Que des querelles personnelles ayant pour cadre les associations dites « groupements fraternels » ne peuvent et ne doivent avoir aucune répercussion dans les organisations officielles et régulières de la F.˙.M.˙. ;

Considérant que les imputations formulées par les plaignants à l'encontre du F.˙. Monniot ne sont pas établies ;

Qu'au surplus, elles ne constituent que la manifestation d'une animosité professionnelle, personnelle et profane qui divise actuellement les FF.˙. Monniot et Riou ;

Qu'en conséquence elles ne sauraient en tout état de cause être retenues par le jury ;

Pour les motifs exposés ci-dessus,

Vu l'article 119 du règlement général, le jury fraternel de la R. L. « La Philosophie Positive », à l'unanimité de ses membres, déclare le F.˙. Monniot non coupable des faits visés à l'article 112, § 1, 3 et 6 du règlement général.

Acquitte le F.˙. Monniot.

Fait, le 30 mars 1939.

8.

Considérant d'autre part que les groupements fraternels " professionnels " réunissent bien des maçons des différentes obédiences dans le but louable de perfectionnement et d'entraide mutuelle entre ces maçons;

Mais que, malgré l'esprit fraternel que la F.M. cherche à développer chez ses membres, ces groupements sont souvent le cadre d'ambitions concurrentes ou même de rivalités d'ordre professionnel, politique ou syndical;

Que des querelles personnelles ayant pour cadre les associations officieuses dites " groupements fraternels " ne peuvent et ne doivent avoir aucune répercussion dans les organisations officielles et régulières de la F. M. ;

Considérant que les imputations formulées par les plaignants à l'encontre du Fr. MONNIOT ne sont pas établies;

Qu'au surplus, elles ne constituent que la manifestation d'une animosité professionnelle, personnelle et profane qui divise actuellement les Fr. MONNIOT et RIOU;

Qu'en conséquence elles ne sauraient en tout état de cause être retenues par le Jury;

Pour les motifs exposés ci-dessus,

Vu l'art. 119 du Règlement Général, le Jury fraternel de la R. L. LA PHILOSOPHIE POSITIVE, à l'unanimité de ses membres, déclare le Fr. MONNIOT non coupable des faits visés à l'article 112 §§ I - 3 et 6 du Règlement Général.

ACQUITTE le Fr. MONNIOT.

Fait le 30 Mars 1939.

CONCLUSION

Ainsi le F.˙. Monniot fut acquitté par ses FF.˙.. A dire vrai, ce long procès aurait été sans intérêt s'il ne s'était déroulé dans ce milieu si particulier de la police et ne nous avait donné, chemin faisant, l'occasion de voir la puissance de la Franc-Maçonnerie dans cette institution essentielle.

Là, comme ailleurs, les Francs-Maçons avaient réussi à prendre une importance considérable.

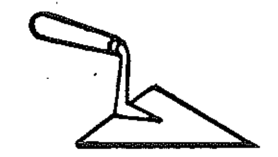
Quant à la dispute qui oppose ces messieurs, elle nous montre la bassesse des individus et des procédés.

Nos lecteurs auront noté aussi au passage cette petite conspiration judéo-policière qui eut lieu chez Jules Moch.

Voilà par quelle sorte d'individus la IIIe République était dirigée ou manœuvrée.

Il faudrait vraiment toute la folie de l'époque — il est vrai qu'elle est grande — pour souhaiter le retour d'un tel régime.

Jacques PLONCARD.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

●

EXPLICATION

Beaucoup de bons esprits ont été frappés par la contradiction qu'il y a entre la puissance considérable de la Maçonnerie et la médiocrité de ses cadres.

Copin-Albancelli, qui avait été Franc-Maçon, penchait pour l'existence « d'un supérieur inconnu dominant la masse des médiocrités et se servant d'elle pour asseoir sa domination. »

Notre ami et collaborateur Jacques Ploncard, qui a creusé le problème, n'est pas loin de se rallier à la thèse de Copin-Albancelli.

Il écrit, dans l'**Appel**, du 15 avril :

La domination de la Maçonnerie par un supérieur inconnu ou une société secrète supérieure n'est pas du domaine de la fantaisie.

Non seulement la chose paraît vraisemblable, mais, historiquement, nous avons des exemples connus, notamment celui des illuminés de Weishaupt au XVIIIe siècle.

La « Chaîne d'Union », revue secrète de la Maçonnerie, publiait, en effet, dans son numéro du 8 avril 1936, une étude du F.·. J. Albert, sur : « Mirabeau et les Sociétés Secrètes », où nous relevons le passage suivant :

Pour comprendre l'action de l' « illuminisme » bavarois, il faut toujours partir des raisons de sa constitution. Quel est son but ? L'application d'un programme politique et social. Quels sont ses moyens ? Ce sont :

1° Les mots d'ordre secrets, l'obéissance passive de ses membres inférieurs ;

2° La subordination de toutes les Sociétés Secrètes. Il veut « enter » son organisation sur la F.·. M.·. pour l'utilisation de moyens matériels et moraux que celle-ci peut lui procurer ».

Ainsi, il y a un siècle et demi, un groupement plus « occulte » que la Maçonnerie, celui des « Illuminés », avait le projet de confisquer la secte. Pourquoi ce mouvement ou un autre n'y serait-il pas parvenu ?

Que l'on songe aussi que des avocats, des médecins demandaient et obtenaient de ne pas figurer sur les listes des Loges, pour éviter certaines indiscrétions. Il en est des preuves.

Dès lors, remarque justement Ploncard, si les listes que nous possédons sont tronquées pour des personnages de moyenne importance, il est facile de comprendre que des hommes de tout premier plan dans l'Etat aient parfaitement pu être les maîtres secrets, non inscrits, de la secte.

Il conclut :

La Maçonnerie est un échelon du pouvoir occulte international, cette « main cachée », qu'on sent partout et qu'on ne voit nulle part, ce qui faisait dire au Juif Disraëli, dans un jour de confiance, « que le monde était gouverné par de tous autres individus que l'on croit ».

C'est pourquoi il faut considérer le péril maçonnique sous un angle sérieux, et non sous l'aspect de la mascarade rituélique des tabliers en peau de cochon et des accessoires de cotillon.

LES ENNEMIS DU PEUPLE

Jean Lagarigue, dans **Le Cri du Peuple** (12 juillet), évoque un incident qui eut pour théâtre, le 3 août 1908, la Bourse du Travail de Paris : les ouvriers pendirent aux fenêtres un buste de « Marianne ».

Les ouvriers de 1908, explique notre confrère, y voyaient plus clair que les ouvriers de 1936 qui, à la remorque des S.F.I.O. ou d'une C.G.T. pourrie, à la remorque des communistes faisaient de la « défense républicaine » et de l'antifascisme.

En effet, le premier cadeau de la République et de la Maçonnerie au Peuple est la loi du 17 juin 1791, dite loi Le Chapelier.

Dans l'article 2 de ce texte, il est dit que :

Les citoyens d'un même état ou profession ne pourront, lorsqu'ils se retrouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, prendre des arrêts ou des délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.

L'article 3 va plus loin encore :

Il rompt toute possibilité de contact entre les ouvriers associés et les municipalités. Celles-ci se voient interdire de recevoir les pétitions des groupes professionnels.

La loi Le Chapelier du 17 juin 1791 est vraiment l'acte de naissance du « Prolétariat ».

Dès lors les ouvriers du faubourg Saint-Marceau et du faubourg Saint-Antoine n'avaient plus qu'à se taire. Et quand il fallut se résoudre à admettre que les travailleurs avaient tout de même des intérêts à défendre, quand il fallut se résoudre, en tremblant pour les coffres-forts, à admettre les syndicats ouvriers, le divorce entre patrons et ouvriers était accompli. Les syndicats devaient naturellement se tourner vers la lutte des classes. Comment auraient-ils fait autrement ?

Ils le pouvaient d'autant moins que leurs cadres étaient noyautés par la Franc-Maçonnerie.

De nombreux députés S.F.I.O. étaient Maçons. De nombreux « chefs syndicalistes » l'étaient également. La défense de la démocratie et de ses prébendes devenait la grande affaire. Le sort de la classe ouvrière passait alors au second plan ou ne servait plus que d'appât pour les masses. Une saine doctrine ouvrière était remplacée par les niaiseries maçonniques.

Notre confrère ajoute :

Aujourd'hui, il faut renouer la communauté professionnelle brisée en 1791, il faut que les « citoyens d'un même état ou profession » réapprennent qu'ils ont des intérêts communs.

C'est difficile, après un divorce de plus de cent cinquante ans.

MOSCOUTAIRES ET FRANCS-MAÇONS

Le même journal, sous la plume de M. Henry Coston, fait un intéressant historique de leurs rapports.

Ceux-ci furent d'abord des plus cordiaux :

La Révolution communiste en Russie avait été accueillie avec enthousiasme dans les Loges. Des « batteries d'allégresse » saluaient ces farouches révolutionnaires, « tombeurs » de la tyrannie tsariste.

La guerre finie, les admirateurs de l'U.R.S.S. devinrent de plus en plus nombreux dans les Loges. Lorsque le congrès de Tours enregistra la scission du vieux Parti socialiste, nombreux furent les chers F∴ qui se rallièrent à la bannière écarlate de la faucille et du marteau. Le secrétaire général du jeune Parti communiste était alors « l'initié » Marcel Cachin qu'entouraient, outre Thorez, Lecache, Rappoport, juifs militants, les F∴ Louis Celis, Antonio Çoen, André Marty et quelques autres chevaliers du triangle.

Cette « lune de miel » dura peu. En 1922, à l'instigation du Juif Bronstein, dit Trotzky, l'ordre fut donné aux organisations communistes « de liquider, avant le 1er janvier suivant, toutes les liaisons du Parti, en la personne de certains de ses membres et de ses groupes, avec la Franc-Maçonnerie. »

Cet ukase est connu sous le nom de « 22e condition ». A quelles préoccupations répondait-il ?

Le Juif Trotzky, qui s'était servi des F∴ en 1917, craignait que la fréquentation des Loges n'embourgeoise quelque peu les meilleurs militants du Parti. En 1922, le Parti était encore très jeune, ses cadres manquaient d'expérience, et il subissait alors, en France, une grave crise intérieure provoquée par la présence d'un trop grand nombre d'intellectuels supportant assez mal la discipline imposée par Moscou. Il fallait, avant tout, pensait Trotzky, soustraire les militants communistes à toute influence dite « bourgeoise » pour les avoir mieux en main, pour les « durcir ».

C'était aussi, à dix-huit mois des élections, une manière de chantage :

Aussi bien, les F∴ qui en saisirent toute la portée, donnèrent aussitôt des preuves tangibles de leur désir d'entente : ils intervinrent énergiquement en faveur de l'amnistie des communistes emprisonnés et obtinrent satisfaction.

Ce zèle pro-moscoutaire eut sa récompense. Le Komintern n'appliqua pas à la lettre ses desseins, ce qui permit, au 11 mai 1924, à une majorité de radicaux et de socialistes de franchir les grilles du Palais Bourbon. La tactique électorale avait été profitable aussi aux communistes ; ils eurent vingt-trois élus, dont Marty.

Les rapports, dès lors, s'améliorèrent de plus en plus. Les Maçons firent campagne pour la reprise des relations avec le Kremlin. L'association « Les Nouvelles Amitiés Franco-Russes » fut créée sous les auspices du G∴O∴. On s'occupa dans les Loges de la réintégration des FF∴ ayant opté pour le parti communiste.

La collusion, toutefois, fut moins complète qu'au début. Il faut attendre le 6 février et le Front Populaire pour retrouver l'ambiance de 1919.

A partir de 1936, on voit, de nouveau, les dirigeants communistes se produire dans les réunions maçonniques. Thorez consent à prendre la parole à la Loge « Les Amis de l'Humanité ». Empêché au dernier moment, il se fait remplacer par le défroqué Florimond Bonte. Les camarades Ribard et Cogniot développent les théories communistes en différents « ateliers » de la région parisienne.

Cette étroite intimité avait des prolongements parlementaires. Communistes et Maçons mêlaient leurs bulletins en faveur du Juif Blum, du 30e Chautemps ou du « sympathisant » Daladier. On sait où cela nous a conduits.

LE 14 JUILLET

Que fête-t-on en France le 14 juillet ? Les trois quarts des Français à qui l'on poserait cette question répondraient : La prise de la Bastille ! « Plaisanterie ! » écrit Dorsay dans **Je Suis Partout**. « Le 14 juillet, on fête la mainmise de l'Angleterre et de la Franc-Maçonnerie sur la France. »

De l'Angleterre :

Des forces clandestines se livraient chez nous, depuis des années, à coups de livres sterling la plupart du temps, à une propagande acharnée contre nos institutions séculaires et contre la famille royale.

De la Maçonnerie :

Ce fut, en effet, de la Loge des Neuf Sœurs, qui se réunissait chez Mme Helvétius ; du Club des Trente, dont la plupart des membres, comme La Fayette, Mirabeau, Sieyès, Condorcet, étaient Francs-Maçons, et de la Société Olympique, siège central de la secte, établi au Palais-Royal ; ce fut de ces trois groupements, financièrement soutenus par l'or juif, que partirent les appels les plus vibrants, les excitations les plus enflammées, les mots d'ordre les plus impérieux...

Et voilà, Français mes Frères, conclut le « Pilori » du 15 juillet, à qui nous empruntons ces citations, « ce qu'on vous faisait fêter hier, avec accompagnement de chants, de beuveries, de danses et de défilés hurlant l'« Internationale » et le poing levé ! Voilà ce que des insensés et des criminels voudraient vous faire fêter encore demain sous la tutelle anglo-saxonne et bolchevique.

LA DEVISE MAÇONNIQUE

Elle s'étale encore orgueilleusement au fronton de nos édifices publics et même de certains édifices religieux. Mais comment ne pas demeurer « interloqué, puis choqué, puis blessé au plus profond du sentiment », écrit Dorsay dans **Je suis Partout** (10 juillet), quand on voit dans le square Malesherbes, à Paris, l'empreinte maçonnique, celle des trois mots fatidiques, souiller jusqu'à la sépulture du roi-martyr ?

La haine de la Maçonnerie ne s'est pas arrêtée au seuil du mausolée érigé sur la tombe de Louis XVI. Ce seuil, — allez-y voir, Parisiens, — porte lui aussi la marque de la Secte. Et ne croyez pas qu'il n'y ait là qu'une généralisation sans mauvaise intention d'une circulaire administrative prescrivant l'inscription de la formule républicaine sur tous les monuments publics. Non, rien n'est livré au hasard chez les Maçons. C'est avec la volonté de donner aux foules le sentiment qu'elle dominait définitivement ce qu'elle avait combattu dans le passé que la Maçonnerie s'affiche partout si orgueilleusement et si cyniquement.

NE DISTINGUONS PAS

Le régime nouveau n'est pas le premier auquel certains Francs-Maçons aient fait semblant de se rallier. Georges Ollivier nous conte, dans le **Nouvelliste de Neuilly** (10 juillet), les manœuvres du Rite écossais d'Italie en 1922 et 1925.

Foncièrement hostiles au régime naissant, les maçons du Rite écossais, quand ils eurent le sentiment que le Gouvernement de M. Mussolini était solidement établi, multiplièrent à son adresse les déclarations de loyalisme.

Le 17 décembre 1922, ils proclamaient :

qu'il faut être d'abord Italiens, et ensuite Francs-Maçons, qu'aucun lien international n'engage l'Ordre, ni les FF∴ en particulier.

En mai 1925, ils affirmaient :

...leur désir d'éviter d'entrer en conflit avec le Gouvernement actuel.

Et pour faire éclater leur esprit de loyale observance de la législation de leur pays, ils se déclaraient « prêts à se conformer aux dispositions des nouvelles lois annoncées ».

Leur Chef, le 33e R. V. Palermi leur enjoignait

...de répondre méticuleusement à toutes les demandes qui leur seront adressées par les autorités, afin de montrer que la Maçonnerie n'est pas une société de conspirateurs, qu'elle n'a rien à cacher, qu'elle travaille au grand jour et ne craint nulle investigation.

Les dirigeants du mouvement « chemises noires » n'étaient pas des enfants. Ils ne se laissèrent pas prendre à ces protestations intéressées.

Dès le 4 août 1924, le Conseil national du parti Fasciste mettait dans le même panier les deux obédiences : le Rite écossais et le Grand-Orient.

Elles sont, disait une de ses motions, également composées d'hommes qui, par leur mentalité, leur origine et leurs idées, sont nécessairement antifascistes, même si, pour des raisons de rivalité et de concurrence, l'une d'elles semble vouloir se rapprocher du Gouvernement. En réalité, elles sont les rameaux d'un même tronc, et sont pareillement répugnantes à l'esprit, à la foi, à la théorie et à la pratique du fascime.

Fidèle à cette politique, M. Mussolini ferma les temples des deux rites. Et il fit bien, car, réfugiés à l'étranger, les maçons de l'obédience écossaise le combattirent avec le même acharnement et la même haine que ceux du G.'.O.'. toutes les fois où ils en eurent l'occasion. Méditons ce précédent. Il n'y a pas de « bons » maçons.

CAVEANT CONSULES !

André Masson, qui préside aux destinées du « Mouvement Prisonnier », s'est signalé maintes fois par la netteté et le courage de ses déclarations.

Dans un récent discours au Grand Théâtre de Bordeaux, le Commissaire Général aux Prisonniers a précisé la position de son mouvement en face de ces « Forces Obscures » contre lesquelles, à plusieurs reprises, le Maréchal a mis les Français en garde.

Nous nous défendrons, a-t-il dit, contre les forces obscures qui ne surnagent pas toujours à la surface, mais qui s'apprêtent à se manifester demain dans un sens de réaction effroyable : je veux parler de la Franc-Maçonnerie.

Il ajoute :

Elle est là, souterraine, qui ne lâche pas sa proie ou l'espérance de sa proie et qui est toute prête à reprendre en mains les leviers de commande. Si nous nous endormons, elle ne s'endort pas ; elle pourrait bien se charger de nous réveiller quand il serait trop tard.

Que tous les bons Français méditent cet avertissement. Celui qui le lance a des titres à être entendu et suivi : il est le porte-parole de 1.200.000 des nôtres qui paient d'un long exil les fautes de la secte.

SUR LA SELLETTE

Après Bernardini, après J. Marquès-Rivière, M. Pierre Costantini, directeur de l'**Appel**, s'en prend à la Ligue de la **Pensée Française**, succédané de la défunte Ligue des Droits de l'Homme :

Le vocabulaire même de son Président, M. René Chateau, écrit-il, montre qu'il en est encore au parlementarisme maçonnique. Les événements ne l'ont pas changé, comme l'a si bien vu Georges Suarez. Ça sent le suintement des Loges, les mots de passe framaçonnards, les relents pestilentiels du cadavre de la République juive.

Qu'on fasse l'expérience que j'ai faite. Confrontez quelques articles de Blum et de M. René Chateau. Tous deux aiment à brandir les foudres de la réaction et la menace d'avalanches populaires frelatées. Ils expriment leur dévotion et leur reconnaissance aux Loges et aux Financiers des ghettos en bavant rituellement sur Maurras et en alignant des phrases sur la Liberté, avec une majuscule, s'il vous plaît !

Telle était la manière haineuse et tortueuse de Blum. Telle est la méthode maçonnique de la dissidence.

Le Directeur de l'**Appel** continue :

Avec un cynisme inouï et la duplicité framaçonnarde qui le distingue entre tous les journalistes de la presse française, M. René Chateau, de la Loge « L'Union Parfaite » de La Rochelle, poursuit l'idéal de la parfaite discorde en se faisant l'écho du S. O. S. des voix juives de la dissidence : qu'importe que la France périsse ! Sauvons la République !

La maçonnerie fabrique des républiques. Elle en tient toujours une nouvelle en réserve, adaptée aux circonstances, tantôt libérale, tantôt autoritaire, tantôt radicale, tantôt socialiste, tantôt radicale-socialiste, toujours mortelle aux peuples qui les accueillent.

De Panama à Stavisky, en passant par la mère Hanau et Oustric, il y en a de toutes les couleurs. Il en sort de tous les égoûts. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les dégoûts.

HENRI GUERNUT

A l'occasion de son décès, l'**Action Française** du 6 juin retrace en quelques lignes, l'action néfaste de ce politicien.

Son nom doit être classé parmi les artisans de nos malheurs. Au lendemain de la Grande Guerre qu'il n'avait pas faite, il s'est attaché au désarmement moral et matériel de la France.

Comme secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, cette filiale de la Maçonnerie que présidait le Juif bourgeois Victor Basch, il s'est attaqué à la réhabilitation de tous les traîtres et déserteurs cependant qu'il s'acharnait à diffamer systématiquement les artisans de la victoire...

Quand il eut accompli cette besogne et que la France fut désarmée, il devint un opiniâtre boutefeu.

Il voulait l'intervention au moment de l'affaire éthiopienne.

Il voulait l'intervention dans le conflit espagnol.

Il voulait l'intervention dans l'affaire des Sudètes.

Le jour de la déclaration de guerre de 1939 fut un des plus beaux jours de sa vie.

Il est vrai qu'il n'était plus mobilisable...

En effet, pendant la Grande Guerre, il s'était fait réformer pour débilité mentale :

Mandel, qui eut son dossier, tenait ainsi Guernut en son pouvoir. Il le fit bien voir lors de l'affaire Stavisky où il ne fut pas inquiété car c'est Guernut qui était chargé de l'enquête.

Mandel avait fait savoir à Guernut que si son nom était prononcé, il publierait le fameux dossier de réforme.

Guernut accepta le marché et Mandel ne fut pas inquiété.

Ainsi agissait-on dans la coterie.

Enfin, Guernut devint Ministre de l'Education Nationale dans le Ministère Sarraut de 1936 :

Bien que son séjour rue de Grenelle ait été bref, Guernut se signala en demandant aux autorités universitaires une sévérité exemplaire contre les Etudiants qui s'opposaient à ce que des folies soient faites à l'occasion de l'affaire éthiopienne.

Mais :

Guernut dut céder son maroquin ministériel à Jean Zay.

A la tête du département chargé de l'Education de la Jeunesse le haineux insulteur du drapeau et futur déserteur succédait au débile mental.

Est-ce que cela pouvait finir autrement que par un désastre ?

LE TABLIER SUR LA SCENE

Les journaux de ces temps derniers nous apprennent de bien curieuses histoires sur les « artistes » maçons. Et d'abord sur Marsac, célèbre par ses rosseries débitées sur une voix aigrelette. **L'Appel** du 13 mai nous dit que :

Le Chansonnier Jean Marsac, de son vrai nom Henri Delanglade, né à Paris le 6 juillet 1894, sollicita une première fois son initiation à la Maçonnerie le 14 avril 1932, à la L.'. Bienfaisance et Progrès G.'.O.'. dont le temple se tenait, 46 rue Ramey (18e arrondissement).

Ce jour-là, le profane Jean Marsac fut ajourné pour un an avec le motif suivant : « l'Atelier voulant s'assurer si (sic) le profane continuera à professer des sentiments républicains.

Notre chansonnier dépensa alors toute son activité à donner les gages qu'on attendait de lui : il prêta son concours à une foule de fêtes maçonniques. Quelque temps plus tard, il sollicita de nouveau son initiation, qui eut lieu le 6 avril 1936.

Ainsi ce cabotin, qui adopte des poses avantageuses après chaque mot soi-disant spirituel, et a toujours l'air de prendre ses auditeurs pour des imbéciles, s'est prêté aux grotesques cérémonies de l'initiation maçonnique. Danglade-Marsac a stationné dans le cabinet des réflexions, a fait son testament, puis les yeux bandés s'est promené, à travers escaliers, échelles, planches hérissées d'aspérités, au milieu de bruits extraordinaires, a avalé le breuvage d'amertume, a prêté serment, a été conduit les yeux bandés dans le troisième appartement pour y voir la lumière produite par la poudre de lycopode.

Jean Marsac, après trois ans d'absence, est remonté à Paris.

Ne jettera-t-on pas à la figure de ce fat le rappel de toutes les singeries stupides et de toutes les niaiseries ridicules qu'il a dû accomplir en tant que Maçon et qui devraient l'inciter à plus de discrétion ?

Mais le chansonnier maçon et antifasciste reprend en toute liberté ses facéties imbéciles et attend, pense-t-il, les temps meilleurs où il pourra à nouveau se démasquer comme chansonnier de bonne obédience républicaine, démocrate et maçonnique.

Après Marsac, voici Gabriello, l'énorme, le ventripotent, le bredouillant Gabriello. Il inspire les lignes suivantes à Paul Riche dans l'**Appel** du 13 mai :

Il y a quelques jours, on a rencontré le F.'. Gabriello dans le métro.

Il était encore sous le coup de l'émotion qu'a provoquée parmi les crabes Trois Points, Forces Occultes, le film anti-maçonnique dont Jean Marques-Rivière et moi-même, sommes responsables, très conscients et satisfaits.

C'est dégoûtant d'attaquer la Maçonnerie, suffoquait Gabriello. Combien ont-ils touché ? Vendus ! Une si noble institution philantropique qui comprenait tant de braves gens, dont moi !

Rappelons pour nos lecteurs que le dit Gabriello, gros garçon à humeur aigre, était, en 1936, un des plus farouches chansonniers du Front Popu qui bégayait (comme chacun sait) force crachotteries antifascistes. Si Gabriello se fâche tout rouge aujourd'hui parce qu'on attaque sa Maçonnerie marxiste, c'est parce qu'il a déjà pris une belle pinte d'extrême gauche, il y a quelques années, étant un de nos plus remarquables congestionnés du cabaret au bonnet phrygien. Ce n'était pas plus drôle pour ça : l'antifascisme ne lui donnait pas du talent, mais ça rapportait ce que ça pouvait... Et dame ! les affaires...

En maçonnerie, le F∴ Gabriello fut en tête de tous les programmes trois points. On se l'arrachait, ma chère, de Loge en Loge, de banquet rituellique en agape fraternelle ; il était la coqueluche bredouillante de toutes les goinfreries triangulées, de toutes les fêtes blumistes sous le signe de l'équerre et du compas.

Et la conclusion de Paul Riche :

Qu'ont-ils fait, les Gabriello depuis 1940 ? Ils collaborent. Ils empochent de gros cachets de la part des sociétés européennes qu'ils narguent. Ils attendent les Américains ou les Russes, à moins que l'Europe continue. De toutes façons, ils sont parés, tabous. Démocratie, soviet ou royauté, on a besoin d'eux demain, pour amuser les Français.

Il y a des clowns qui sont tristes.

Il y a des malins qui sont si gonflés de fatuité qu'aucune lame de fond ne les engloutit jamais. Les 200.000 morts ont été happés par la lame. Les Gabriello surnagent toujours !

Si ce pays crève, ce sera sous le poids des Gabriello.

Quant aux acteurs « sérieux » certains, comme M. Hervé, sociétaire de la « Comédie Française » méritent qu'on leur accorde un peu d'attention. L'**Alerte** du 8 mai fait les remarques suivantes :

Un comédien qui n'était pas sans valeur, M. Hervé figurait dans le cadre de la Comédie-Française. Or le 18 août 1941 son nom a paru à « L'Officiel » dans les listes de Francs-Maçons. Comme tel il a dû démissionner et il a dû automatiquement voir son nom rayé des cadres de la scène officielle. Mais, chose curieuse, on le retrouve aussitôt inscrit dans la troupe du Théâtre National du Palais de Chaillot. Il est vrai qu'il est en bonne compagnie puisqu'il y interprète la pièce d'un autre maçon, M. Renaitour.

M. Renaitour, qui fut aussi député, et qui se console de ne l'être plus en s'adonnant à la dramaturgie, est encore membre de la loge « Francisco-Ferrer » de l'obédience de la Grande Loge de France. Après le théâtre, le cinéma l'a tenté. Sa dernière pièce : La Duchesse en sabots fut apportée par lui au second théâtre français, l'Odéon. L'Odéon l'a représentée avec un succès... mitigé.

Il n'y a pas dans tout ceci une affaire d'Etat. Mais, tout de même, on aimerait à être fixé. Les Maçons, les gens de la secte, sont-ils, oui ou non, exclus des emplois publics et de l'activité intellectuelle grâce à laquelle ils pourraient continuer à propager leurs doctrines qui sont à l'opposé des principes nationaux ?

LE DERNIER RECIPIENDAIRE

Ayant remarqué comment la Secte et la presse à sa dévotion s'entendent à faire « mousser » les petits camarades sans talent, Fernand Gravey eut l'idée d'entrer à son tour dans la maçonnerie.

Trois F∴, le F∴ Tefchitz (aryen 100 % comme son nom l'indique), le F∴ de Wissant et le F∴ Taxil se chargèrent d'examiner l' « impétrant » sous toutes les coutures, entrant en relation avec le prof∴ (non le professeur de lettres ou de philo, simplement le profane), en l'interrogeant adroitement sur ses opinions religieuses, sociales, ses qualités et ses défauts. Le prof∴, ayant satisfait au triple examen, fut accepté le 17 mars 1940.

Le 17 mars 1940, trois mois avant la débâcle, cinq mois avant la fermeture des Temples, Fernand Gravey reçut l'investiture maçonnique ; la mascarade eût pu s'intituler « Le Franc-Maçon de la dernière heure ».

Un très mauvais rôle, en vérité, que vous avez joué là, Fernand Gravey, ironise le **Réveil du Peuple** qui ajoute :

On aurait pu vous faire oublier un peu l'amertume d'avoir été le dernier « récipiendaire » reçu avec forces « singeries » (vous êtes habitué à jouer des rôles burlesques) en vous confiant quelque chose dans Forces Occultes, ce film récent qui montre que la Franc-Maçonnerie a la plus grande responsabilité dans la déclaration de guerre.

Mais au fait où était donc Fernand Gravey en mars 1940 ?

Dut-on le faire revenir du « Front » pour l'initier aux mystères maçonniques ?

Ou se trouvait-il à pied d'œuvre ?

Il y aurait là un point d'histoire... drôle à éclaircir.

CONDITIONS DU REDRESSEMENT FRANÇAIS

Laissons là les gens de Théâtre pour aborder un sujet plus grave, celui de notre redressement.

M. Jean Arfel, dans la **Grande France**, souligne les défaillances de certains catholiques en face des problèmes de l'heure :

Il n'y a pas là seulement une question religieuse, et il faut bien comprendre l'importance de la lutte menée à l'intérieur de l'Eglise contre le Catholicisme romain traditionnel, par les apôtres du néo-mysticisme-maçonnico-bergsonien. C'est une question de Portée Nationale, aussi c'est un épisode de la lutte du démocratisme et de l'anti-démocratisme, il faut même dire que c'est là le secteur principal du combat. Qu'on prenne la peine d'y réfléchir un instant : La France ne peut pas panser ses blessures, se relever, réparer les désastres causés par 150 années de démocratie et soixante-dix ans de république maçonnique et policière, faire face au danger de ces cellules communistes et gaullistes réunies qui n'attendent qu'une occasion favorable pour passer à l'action révolutionnaire, non, la France ne le peut pas sans l'appui de toutes ses forces traditionnelles, sans le secours naturel et surnaturel de l'Eglise.

La manœuvre maçonnique consiste essentiellement à entraver ou paralyser, au moyen du bergsonisme l'action rénovatrice du catholicisme : elle arrive même à ce résultat paradoxal, mais surtout éminemment dangereux que des catholiques, que des gens d'Eglise se font les défenseurs acharnés de l'ordre ancien, je veux dire du désordre et de l'anarchie démocratiques qui correspondent naturellement et logiquement sur le plan politique à ce qu'est le bergsonisme sur le plan intellectuel.

C'est ce danger qu'il faut montrer sans cesse aux catholiques afin que voyant clair, ils s'unissent tous contre lui.

Il ne faut pas seulement l'union entre tous les catholiques mais, comme le dit **Le Légionnaire** de juin, un Front commun anti-maçonnique.

Analysant la position du Protestantisme, **Le Légionnaire** s'élève contre l'idée assez répandue, que celui-ci, sauf quelques exceptions connues, a fait alliance avec la Maçonnerie.

Au contraire, écrit-il, dans son ensemble le Protestantisme a toujours été l'adversaire déclaré de la Maçonnerie.

Tenant compte des faits, il constate:

1° qu'il y a eu autant d'écrivains catholiques que d'écrivains protestants qui se sont attaqués à la franc-maçonnerie ;

2° que les pays protestants ont su prendre des mesures anti-maçonniques tout autant que les pays de majorité catholique.

Parmi les anti-maçons, il y eut trois grands précurseurs : l'Abbé Baruel en France, Robinson en Angleterre et Eckert en Allemagne. Ils furent les premiers à signaler l'action maçonnique dans la Révolution Française...

En France, nous ne saurions oublier que les Pasteurs Lafon et Vesper, pour ne citer que ceux-là, ont toujours combattu avec talent et efficacité la subversion maçonnique.

Le Légionnaire conclut :

Devant le danger que représente pour l'Occident la Franc-Maçonnerie (sans compter tant d'autres qui nous guettent), nous devons constituer un front spirituel.

Souhaitons que tous les dirigeants du Protestantisme entendent cet appel.

BON DEBUT

Dans notre dernière Revue de Presse, nous citions un extrait du **Pueblo** de Buenos-Aires, qui mettait ses lecteurs en garde contre la recrudescence d'activité de la Maçonnerie en Argentine.

Le cri d'alarme du **Pueblo** a été entendu.

En effet, si l'on en croit le **Der Neue Tag** de Prague (29 juin), l'un des premiers actes du Gouvernement du général Ramirez a été de fermer la centrale des loges maçonniques de la République Argentine.

C'est un bon début !

ELOGE DE LA REVUE

Le **Franciste** de Marcel Bucard constate que « Les Documents Maçonniques » que nous publions se révèlent, de mois en mois, d'un intérêt plus brûlant.

On ne saurait trop féliciter, écrit-il, M. Bernard Faÿ et ses remarquables collaborateurs de leurs courageux efforts. Mais si l'on veut que cette œuvre méritoire conserve un effet durable, il y aurait lieu de réunir ces remarquables fascicules en un ou plusieurs volumes.

La question est à l'étude.

Nous sommes convaincus, comme l'écrit le « Franciste », que, à la lumière de ces publications, certaines conceptions de notre histoire devront être révisées et qu'on verra apparaître plus clairement « les menées ténébreuses de la secte au cours des périodes douloureuses de notre histoire ».

LE BOMBARDEMENT DE ROME

Il aurait été décidé au cours d'une séance secrète, tenue au début du mois de juin en Ecosse par les loges maçonniques d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada.

Le **Matin** du 26 juillet, qui emprunte cette information à la **Corrispondenza** de Rome, ajoute :

Plusieurs membres du gouvernement britannique, parmi lesquels M. Eden, assistaient à cette séance. Eden se serait engagé à attaquer Rome dès que l'occasion se présenterait.

La même agence, d'après **l'Alerte**, de Nice, s'est faite également l'écho d'une nouvelle qui éclaire curieusement la lutte séculaire entre la foi chrétienne et la maçonnerie athée. Voilà ce qu'elle écrit :

La Grande Loge maçonnique de Washington a décidé d'accepter comme membres d'honneur tous les aviateurs américains ayant participé au bombardement de l'Italie. Ceci, en haine du fascisme. Et la même loge vient de créer un fonds spécial destiné à fournir des primes aux aviateurs qui peuvent prouver qu'ils ont touché les églises.

La **Corrispondenza** ajoute que de telles décisions n'ont pas besoin d'être commentées.

C'EST BIEN NOTRE AVIS.

Nous avons la douleur de vous faire part de la mort du

Commandant Comte Albert MAITROT DE LA MOTTE-CAPRON

Officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre avec Palmes
Secrétaire général de la Société Archéologique de France
Correspondant de diverses Académies et Sociétés savantes
Membre de la Société des Gens de Lettres

Né le 22 décembre 1875 à Saint-Cyr-l'Ecole où son père était instructeur, lui-même entré à Saint-Cyr parmi les plus jeunes élèves, il en était sorti brillamment dans les premiers numéros « Promotion Alexandre-III ».

Officier d'élite toujours passé au choix, il partit aux Colonies en 1900 dans les Tirailleurs algériens, et passa ensuite dans la Division Marocaine (7e Tirailleurs de Marche).

En 1904, il se maria à Tébessa (Algérie), avec Mlle de Laminière, fille d'officier de Spahis et permuta pour les bureaux arabes dans l'Extrême-Sud.

Il passa ensuite dans la gendarmerie en 1910, il se trouvait au Maroc en 1914 et malgré l'opposition du Maréchal Lyautey, son parent par alliance, qui le tenait en particulière estime, et celle de son père devenu le Général Maîtrot (l'écrivain militaire), il voulut absolument s'engager volontairement pour la durée de la guerre. Il réussit à partir seulement en 1916, dans l'arme à laquelle il appartenait toujours au moment de sa mort, le 7e Marocains.

Comme capitaine, il fut très grièvement blessé en 1917 à Moronvilliers, lors d'une attaque qui laissait seulement en vie deux hommes et lui de sa Compagnie.

Son père s'interposa pour l'empêcher de retourner au front et le fit renvoyer en Algérie, puis en Tunisie.

De Constantine il demanda en 1918 à aller en Corse et il retourna dans la gendarmerie comme Commandant. Sa méthode de lutte contre le banditisme devait porter ses fruits, car actuellement elle est employée avec succès et porte le nom de « Méthode Commandant Maitrot ».

En 1923 il retourna en Algérie où il prit prématurément sa retraite au moment où il allait passer Lieutenant-Colonel.

A partir de 1935 il se consacra définitivement à ses travaux d'archéologie, d'héraldisme et d'histoire.

En 1939, il s'engagea de nouveau volontairement pour la durée de la guerre, malgré son état de santé et ses 64 ans. Il fut Inspecteur Général de la Défense Passive de la région parisienne.

Après sa démobilisation, le Commandant Maitrot de la Motte s'était consacré à ses travaux d'archéologie et continua ses études sur les questions juives et maçonniques.

Il était devenu un de nos solides collaborateurs et il est mort en combattant puisque la maladie l'a surpris à Saint-Quentin où il devait, pour notre Revue, prononcer une Conférence sur la Franc-Maçonnerie.

Nous prions sa famille de trouver ici l'expression de nos plus sincères condoléances et l'assurance de notre douloureuse sympathie.

La Direction.

Nos Grandes Conférences

MOIS DE JUIN ET JUILLET

I

Conférencier : M. JACQUES PLONCARD

SAINT-GAUDENS	1er Juin
MONTAUBAN	13 Juillet
CASTELSARRASIN	16 Juillet
ALES	17 Juillet
NIMES	19 Juillet

II

Conférencier : M. MICHEL CHRISTIAN

THIERS	1er Juin
RIOM	2 Juin
MONTBRISON	5 Juin
LE PUY	7 Juin
AURILLAC	17 Juin
ALBI	22 Juin
RODEZ	23 Juin
MILLAU	24 Juin
CASTRES	26 Juin
VOIRON	7 Juillet

III

Conférencier : M. PIERRE VIRION

CHOLET	8 Juin
LA ROCHE-SUR-YON	10 Juin

IV

Conférencier : Cdt MAITROT DE LA MOTTE

CHALONS-SUR-MARNE	8 Juin
REIMS	9 Juin
EPERNAY	11 Juin
LILLE	5 Juillet
VALENCIENNES	6 Juillet
DOUAI	7 Juillet
ARRAS	8 Juillet
ANNECY	11 Juillet
ANNEMASSE	12 Juillet
THONON-LES-BAINS	13 Juillet
CHATEAU-THIERRY	19 Juillet

V

Conférencier : M. J. MARQUÈS-RIVIÈRE

EVREUX	8 Juin
RENNES	21 Juin
SAINT-BRIEUC	22 Juin
MORLAIX	23 Juin
QUIMPER	24 Juin
VANNES	26 Juin
CHAUMONT	1er Juillet
LANGRES	2 Juillet
TROYES	3 Juillet

VI

Conférencier : M. JACQUES DE BOISTEL

PARIS (Ambassadeurs)	21 Juin

VII

Conférencier : M. ROBERT VALLERY-RADOT

VESOUL	30 Juin
BELFORT	1er Juillet
DIJON	2 Juillet
BESANÇON	3 Juillet
SENS	12 Juillet
AUXERRE	13 Juillet
PAU	19 Juillet
TARBES	20 Juillet
OLORON	21 Juillet
BAGNERES-DE-BIGORRE	23 Juillet

VIII

Conférencier : M. ASSELIN

(Remplaçant M. Maitrot de la Motte, décédé.)

SAINT-QUENTIN	20 Juillet
SOISSONS	21 Juillet
CHARLEVILLE-MEZIERES	22 Juillet
SEDAN	23 Juillet



● Le 23 novembre 1911 :

FRANKLIN D. ROOSEVELT
Fut fait **maître** à la Holland-Lodge nº 8
New-York

● Le 28 février 1921 :
Il fut reçu au **32e degré du Rite Écossais**

● Il est également membre
de diverses filiales maçonniques dont
Independant Order of Old Fellows
(Park Lodge nº 203 New-York)



Le Sublime Prince du Royal Secret Franklin D. Roosevelt
est un agent de la judéo-maçonnerie

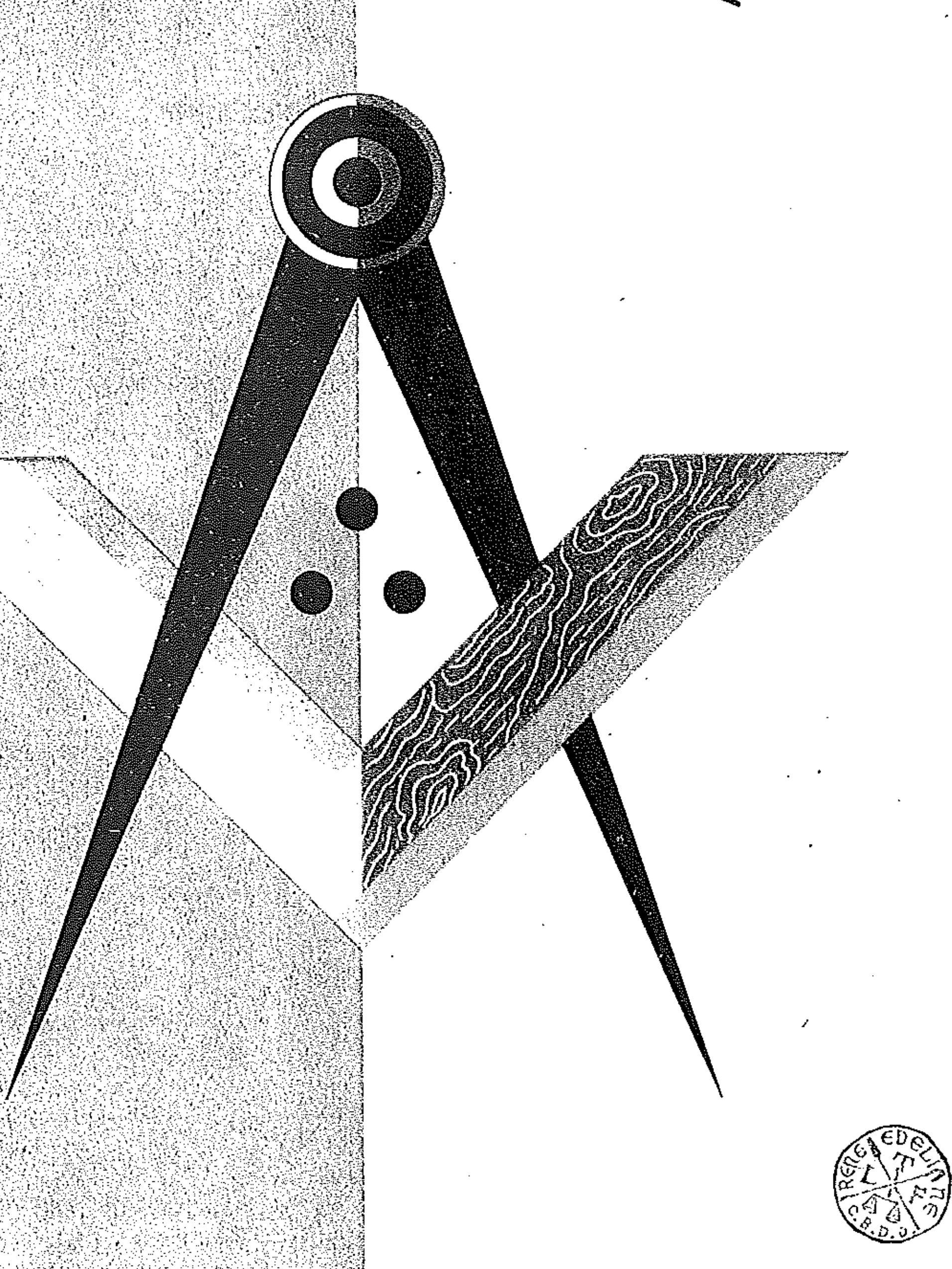
C'EST LUI QUI ORDONNA
LE BOMBARDEMENT DE ROME
selon l'aveu même des Anglais



CAR CE BOMBARDEMENT AVAIT ÉTÉ DÉCIDÉ PAR LES MAÇONNERIES ALLIÉES DANS UNE RÉUNION SECRÈTE TENUE FIN JUIN EN ÉCOSSE

Roosevelt est l'agent d'exécution de la Maçonnerie

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



SEPTEMBRE 1943 REVUE MENSUELLE NUMÉRO 12
Autorisation n° 257
2e année

SOMMAIRE

NUMÉRO 12 SEPTEMBRE 194

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. 34-35
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO
7 francs



Les deux visages de la Franc-Maçonnerie

Quand on veut éliminer la Maçonnerie, on est perpétuellement gêné par la multiplicité de ses aspects. Si l'on cherche à la saisir comme une grande organisation puissante, elle apparaît aussitôt comme un groupement anodin et insignifiant. Si l'on veut la tourner en dérision, elle montre ses origines lointaines, les grands hommes qui ont participé à ses conseils, le rôle mystérieux et efficace qu'elle a joué dans le développement des Etats, dans leur épanouissement et dans leur chute. Ainsi, de quelque côté que l'on veuille la prendre, semblable à Protée, elle glisse entre vos mains et elle disparaît. Cette méthode n'est point un effet du hasard, mais un artifice conscient. La Maçonnerie se vante toujours, et encore dans les documents les plus récents que nous connaissions, de renaître, semblable au « Phénix ». On entend bien ce qu'elle veut dire par là.

A l'heure actuelle, il est deux aspects principaux qui caractérisent la Maçonnerie et qu'il ne faut point oublier quand on veut s'occuper d'elle ; ces deux aspects sont contrastants ; ils sont même parfois en opposition, et c'est grâce à cette dualité essentielle que la Maçonnerie réussit à se dissimuler si bien et à jouer sur tant de tableaux différents.

Tout d'abord, la Maçonnerie est l'héritière directe des mystiques protestants de la fin du XVIIe siècle qui, avides de religion et incapables de foi positive, cherchaient un moyen de satisfaire cet appétit sans surmonter leurs faiblesses. Ils avaient besoin de l'atmosphère mystique, mais ils reculaient devant l'idée de Dieu. Ils étaient épris d'émotion spirituelle, mais leur esprit n'osait plus, ne voulait plus ou ne pouvait plus s'attacher aux affirmations qui servent de base à toute foi concrète. Depuis cette date, les Maçons ont tâtonné au seuil de la foi et de toutes les fois, ils ont voulu remonter à leurs origines et, constamment, l'obsession religieuse a fait résonner les Loges de discours innombrables.

Nous possédons, à ce sujet, un témoignage irréfutable, car c'est celui de l'homme qui donna à la Franc-Maçonnerie française sa forme définitive, la forme qu'elle a gardée depuis 1775 : le Duc de Montmorency-Luxembourg, Secrétaire Général du Grand-Orient de France. Dans les textes que nous avons publiés de lui, il y a cinq ans, le Duc de Montmorency-Luxembourg parlant de la Maçonnerie l'appelait « cette religion nouvelle ». Ces textes étaient des papiers intimes, destinés à lui-même, à ses intimes et à sa justification devant sa propre conscience et devant Dieu. Ils expriment sa pensée profonde et sa réaction spontanée. Si quelqu'un sur terre pouvait savoir ce que voulait être, ce que pensait être et ce que cherchait à être la Maçonnerie, c'est bien M. le Duc de Montmorency-Luxembourg, fondateur du Grand-Orient.

Il serait niais d'ignorer que, d'âge en âge, cette préoccupation religieuse a passé du premier au second plan, pour redevenir ensuite prédominante. Elle n'a jamais disparu. Selon les tendances sociales et philosophiques des périodes, des opinions, des nations, des régimes et des États, elle s'est teintée et elle s'est adaptée, mais elle a toujours persisté comme l'une des lignes de force essentielles de la fraternité maçonnique. Les dépouillements récents et considérables auxquels on s'est livré au Grand-Orient prouvent que, même à l'heure actuelle, malgré la crise de matérialisme qui sévit dans tout l'univers civilisé et malgré l'exécrable recrutement des loges, depuis 1910, la Franc-Maçonnerie était bien restée une institution religieuse. La guerre qu'elle faisait à l'Eglise catholique était une guerre de rivalité ; elle n'oubliait pas que dans ses plus anciens documents, dans les fameux règlements de 1723, elle se dénomme elle-même « la religion catholique »; elle n'oubliait pas qu'elle était tenue de parler de tolérance, car pour elle ce mot est un drapeau qui lui permet de se mêler à

toutes les questions religieuses, de prendre position en face de toutes les religions et de toutes les sectes et de tenter cette manœuvre habile, capitale, qui consiste à coiffer et, si possible, à absorber toutes les tendances religieuses, tous les courants religieux et même tous les principes religieux.

Tant qu'elle durera, la Maçonnerie aura pour objet d'être le centre et la synthèse des croyances humaines.

La Maçonnerie, à une époque de désagrégation sociale, a été en même temps une « grande famille » c'est du moins ce qu'elle a prétendu ; en fait, elle a été la principale association d'entr'aide sociale qui ait existé depuis 1700. Elle est la camaraderie la plus vaste, la plus utilitaire, la plus pratique et la plus cynique qui existe. Avec des réticences verbales, des précautions infinies et des hypocrisies pudiques, elle n'hésite pas à pratiquer toutes les méthodes les plus brutales pour arriver à ses fins et pour soutenir, dans tous les domaines, par tous les moyens, à tous les moments, ses frères et leurs sympathisants.

Un des traits distinctifs de cette camaraderie, et l'un de ceux sur lesquels le public se trompe le plus, c'est en effet d'englober tous les hommes ayant une importance quelconque, qui peuvent servir la Maçonnerie et qui y consentent, fussent-ils non initiés, fussent-ils, occasionnellement, attachés à d'autres religions. Sur ce point, la tolérance maçonnique est relative et nuancée. Elle évite de faire la guerre à certains catholiques pratiquants ou à certains protestants sincères si elle a constaté que leur foi était pour eux un trésor intime et non pas une force expansive. Elle est prête à tolérer, à agglutiner ce que l'on pourrait appeler des « chrétiens passifs », mais elle sera toujours en guerre avec ceux dont la foi est en même temps nettement définie et active. Même dans les questions de camaraderie, même au moment où elle se préoccupe avant tout d'utilité, la Maçonnerie ne néglige jamais l'aspect religieux des problèmes. Il lui arrive pourtant, à des moments particulièrement délicats, de faire passer sa croisade de camaraderie avant sa croisade religieuse. Depuis 1936, la gravité des circonstances et la difficulté de sa position l'ont portée à rechercher des alliances diverses et à envisager même les plus audacieuses. Sans attacher trop d'importance au Frère Albert Lantoine et à ses propositions de collaboration avec les chrétiens, il faut pourtant noter que, dans l'ensemble des loges françaises, un rapprochement tendait à se faire avec les démocrates chrétiens. Certaines affinités d'ordre mystique qui caractérisaient et les maçons d'esprit sincèrement religieux et les démocrates chrétiens aux idées les plus vagues et au cœur le plus zélé, certains points de contact sociaux qui amenaient maçons et démocrates chrétiens à se rencontrer dans les mêmes milieux, facilitaient ce ralliement qui restera le type du compromis maçonnique. La Maçonnerie ne se jugeait pas, en effet, engagée vis-à-vis des démocrates chrétiens, mais à une heure où les problèmes s'accumulaient elle faisait passer avant tout le souci de maintenir ses cadres et sa clientèle.

Cette deuxième activité de la Maçonnerie, la plus tangible et celle qui lui vaut le plus grand nombre de recrues, est également celle qui lui a permis de jouer dans la politique française un rôle à la fois si important si permanent et si difficile à saisir.

Dans l'effort que nous avons fait pour définir la Maçonnerie et pour en reconnaître l'influence nocive, nous avons constamment vu la religiosité maçonnique et la camaraderie maçonnique s'entremêler, se soutenir et se rendre le service de se dissimuler l'une l'autre. Aux heures où il s'agissait de s'entendre avec les grandes religions révélées, la Maçonnerie ne parlait que de sa camaraderie. Aux heures où il s'agissait de se faire tolérer par les gouvernements, la Maçonnerie ne parlait plus que de son idéalisme. Elle est pourtant alimentée par ces deux racines et telle est la raison pour laquelle nul esprit sincèrement attaché à l'idée de Dieu, nul patriote, nul citoyen soucieux de la souveraineté de l'Etat, ne peut jamais accepter en France le maintien de la Maçonnerie.

Bernard FAŸ.

LA F∴ M∴ AMÉRICAINE

et la

GUERRE D'ESPAGNE

La mort de la démocratie espagnole.

Les Français voyageant aux Etats-Unis entre 1936 et 1939 ont été frappés par l'antipathie rencontrée dans ce pays par le mouvement du général Franco. Un tel sentiment était dans l'ordre des choses : les U.S.A. étant sous l'influence de la F.˙. M.˙. et de l'**Intelligentsia juive**, il était fatal que l'opinion fût dressée d'une façon systématique contre le mouvement national.

Dès le début de la guerre civile, les comités directeurs de la F.˙.-M.˙. donnèrent à leurs adhérents les thèmes dont ils devaient se faire les propagandistes et **The New Age**, qui est l'organe le plus autorisé, définit les principes politiques mis en jeu par le conflit espagnol. Le F.˙. Frédéric Acosta, 32°, écrivit dans le numéro de septembre 1936 :

> **La vieille Espagne se débat, à l'heure actuelle, dans les convulsions de la guerre civile la plus cruelle qu'elle ait jamais connue au cours de sa longue histoire. Cette guerre devrait décider si elle conservera la forme démocratique du gouvernement fondé en 1931, qui garantit au peuple des droits inaliénables (parmi lesquels sont la vie, — la liberté, la liberté politique et la liberté économique), ou si elle retournera à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire à la forme monarchique du gouvernement dominé par l'Eglise.**
>
> **Dépouillée de la nomenclature politique (Gauches, Droites, fascistes ou nazis), la guerre civile d'Espagne est un duel à mort entre le peuple qui lutte pour sa vie contre le retour de l'oppression ecclésiastique; le despotisme de la noblesse et la minorité des généraux mécontents qui veulent établir une dictature militaire qui balaiera tous les vestiges de la démocratie, redonnant de cette façon la vie à l'ordre ancien.**

Les Maçons sincères n'étaient pas, au fond, très sûrs que la démocratie n'ait pas été tuée par la guerre. Dans le même numéro de **The New Age**, le F.˙. Frédéric Juchhoff, 32e, écrivit que le libéralisme n'étant possible qu'entre gens d'opinions très voisines, l'Espagne ne pourrait plus être soumise qu'à un gouvernement d'autorité, fasciste ou marxiste, suivant l'issue du combat. Il faisait précéder cette déclaration de conseils cyniques sur ce qu'on a, depuis, appelé la « non-intervention » dans le conflit :

> **Bien que la révolte espagnole ait nécessairement créé de nombreuses complications internationales, le problème de la neutralité peut être facilement résolu si les diverses nations s'engagent à respecter un certain idéal de principe, tout en soutenant l'une, sinon les deux factions, suivant les besoins de leurs intérêts politiques ou économiques.**
>
> **L'effet, peut-être, le plus sérieux de la guerre civile espagnole sera l'inévitable destruction du gouvernement populaire. Ainsi serait allongée d'un pays européen la liste grandissante des autocraties. Que le gouvernement actuel parvienne à écraser la révolution de la Droite fasciste ou que le coup de l'armée réactionnaire et fasciste réussisse, il est certain que l'Espagne aura perdu cette tolérance et ce respect des droits de l'individu qui sont l'essence de la démocratie et pour lesquels le Gouvernement républicain a déclaré se dresser.**
>
> **Si le Gouvernement gagne, ce sera parce que la gauche radicale aura abandonné les principes démocratiques et que, sous le nom de socialisme ou de communisme, il aura rudement pris le contrôle de tous les éléments dissidents, les libéraux et les modérés, comme les réactionnaires. D'un autre côté, dans le cas de succès de la révolte de l'armée fasciste qui est partie du Maroc espagnol et s'est répandue sur la péninsule ibérique sous la direction de chefs militaires, férocement opposés à la République, avec l'aide de la Légion étrangère espagnole et des Maures, aucune considération ne sera plus accordée aux démocrates, dont le libéralisme gardait les ennemis déclarés du Gouvernement à des postes militaires de responsabilité, non plus qu'aux syndicalistes, socialistes et communistes détestés.**
>
> **De tels résultats sont inévitables. La tolérance et la démocratie ne sont, en effet, praticables que dans un pays où les citoyens ont, en gros, le même point de vue général.**
>
> **Les démocraties ne peuvent se permettre d'être tolérantes que pour des divergences mineures d'opinions politiques et économiques et tant qu'aucun élément puissant n'entreprend de modifier ouvertement la structure générale du gouvernement. Elles doivent se préparer à opposer la force à la force et à employer, au moins temporairement, la fermeté si elles ont l'espoir de survivre à l'assaut de ceux qui se tournent vers la dictature pour résoudre les problèmes de l'heure...**

La démocratie espagnole n'avait aucune envie d'être tolérante ; elle avait manifesté sa « force » en procédant à des massacres plus systématiques peut-être que ceux auxquels les Soviets, réputés pour leur barbarie, avaient eu recours en 1917.

Pour justifier cette « fermeté », **The New Age** publiait (en octobre 1936, p. 592) deux programmes politiques attribués aux rebelles.

L'un d'eux, qui aurait été saisi sur le capitaine Luis Lopez Varela, comportait l'expulsion des juifs d'Espagne, l'expulsion ou l'internement de tous les Francs-Maçons, l'interdiction de tous les partis politiques et organisations marxistes, y compris les syndicats.

On sait que les chapitres de ce programme relatifs aux FF.˙. MM.˙. et aux organisations marxistes ont été réalisés ; il n'y avait évidemment pas moyen de s'entendre.

Contre la « non-intervention ».

Mais en dépit des massacres, les Rouges n'étaient pas arrivés à bout de leurs adversaires et la lutte avait pris un aspect de bataille rangée fort inquiétant pour les bandes anarcho-syndicalistes. Devant l'extension du conflit, les puissances européennes, soucieuses d'éviter une guerre générale, avaient proclamé une politique hypocrite de neutralité.

Cette déclaration ne faisait pas l'affaire des Maçons espagnols. Ils auraient voulu voir leurs FF.˙. de l'étranger obtenir l'intervention massive des démocraties. Le Grand-Orient et la Grande Loge d'Espagne leur adressèrent des appels pressants.

The New Age a reproduit celui du Grand-Orient dans son numéro de décembre 1936. Le voici :

C'est le cœur déchiré par la peine que nous adressons cet appel au secours et à la solidarité.

Le sang de nos Frères coule à torrents sur le sol de notre patrie.

L'Espagne est, à l'heure actuelle, le théâtre de la plus cruelle et de la plus sanglante des guerres civiles : celle-ci a été déclenchée par une bande de despotes militaires et de réactionnaires avec l'aide d'une ploutocratie brutale, des hordes les plus sauvages du Rif et de la Légion étrangère du Maroc espagnol.

Nos Frères sont la cible de ces bandes. Des centaines de Francs-Maçons ont été arrêtés, persécutés et fusillés.

Ces quelques mots vous permettront de bien dépeindre la tragédie.

Mais, quelles que soient les souffrances que nous ressentions pour les victimes innocentes des brutalités de la caste militaire et les horreurs de l'effroyable tragédie que nous vivons, elles ne sont pas pires que l'amertume qui envahit nos âmes quand nous considérons l'incompréhension des cercles politiques des démocraties européennes qui ne peuvent ou ne veulent reconnaître la grandeur de l'héroïsme de notre nation et qui, plus est dédaignent l'autorité légale du Gouvernement de la République espagnole.

Finissons-en de toutes ces perfidies ! Le monde entier est, aujourd'hui, bien informé des buts du mouvement factieux, de sa naissance, de son développement et de toutes ses conséquences.

Personne n'a donc plus le droit de jouer l'ignorance des divers facteurs en jeu et moins encore celui de profiter de cette feinte ignorance pour adopter une attitude d'indifférence, sinon d'une partialité délibérée pour les Rebelles.

Néanmoins, nous voyons des cercles politiques, dans les démocraties européennes, qui prennent une position stupéfiante (et jusqu'à un certain point de suicide), en déclarant une politique de neutralit devant un problème aussi important.

En adoptant cette attitude déraisonnable de neutralité à l'égard d'u gouvernement légal, régulièrement élu, et celui d'une nation qui lutt pour sa liberté et, en même temps, pour celle de toutes les autre nations, ils ont mis ce gouvernement légal et cette nation dans un situation d'infériorité vis-à-vis du clan des aventuriers prétoriens res ponsables de cette catastrophe.

L'attitude prise par le libre peuple d'Espagne envers les démocra ties européennes en d'autres circonstances ne mérite pas ce traite ment méprisant, surtout si l'on considère la nature, la rectitude mêm de la cause qu'il défend.

D'un côté se tiennent la raison, la justice et le droit ; de l'autre, le Rebelles représentant le despotisme, l'injustice, la régression, la bar barie. En dépit de toutes les raisons qui militent en notre faveur, il ‹ été prouvé que le Portugal et d'autres pays fournissent aux factieu tout ce qui est nécessaire à la guerre, même des techniciens mili taires. Dans ces conditions, la déclaration de neutralité faite par le gouvernements démocratiques de l'Europe devient de la complicit dans le crime commis contre la civilisation et la liberté : elle permet l massacre du peuple espagnol.

Aussi nous vous appelons pour que vous usiez de tous les moyen en votre pouvoir pour obtenir l'annulation de l'accord de neutralité

Nous vous demandons aussi de nous aider en nous fournissant d'ur gence les moyens de nous battre. La Raison et la Justice l'exigent.

Le moment est venu pour la Franc-Maçonnerie Universelle de mon trer sa grande influence fraternelle.

Agissez vite. Vous sauverez des victimes ; si nous avions reçu plu tôt du secours, ce drame se serait déjà terminé par la victoire de l Liberté.

On dit que cette position de neutralité évitera une guerre euro péenne. C'est une grave erreur.

Plus la guerre durera, plus grand sera le danger couru par les démo craties européennes et la paix universelle : le seul moyen de termine la lutte est de venir vite et d'une façon efficace au secours du Gouver nement légal de la République espagnole.

Nous demandons aussi de l'aide matérielle. Envoyez-nous de l'ar gent. Il y a beaucoup de misères à alléger ; de nombreuses familles sont en deuil.

Comme en Espagne, les mouvements de fonds et la transmission des lettres sont difficiles à cause des mesures que nous avons été obligé de prendre contre l'espionnage des rebelles, nous avons établi u Office de secours et d'information à Bruxelles. Veuillez nous envoye votre contribution financière et la correspondance à cette adresse nous les transmettrons à nos Frères d'Espagne.

FRERES DE TOUS LES PAYS, AIDEZ-NOUS !

C'est l'esprit fixé sur les malheureuses victimes de cette grande tra gédie, les yeux tournés vers ceux qui défendent notre liberté, certain du triomphe de la LIBERTE et de la JUSTICE que nous vous envoyon nos vœux fraternels.

Ceferino GONZALEZ,
Député Grand Maître du Grand-Orient d'Espagne.



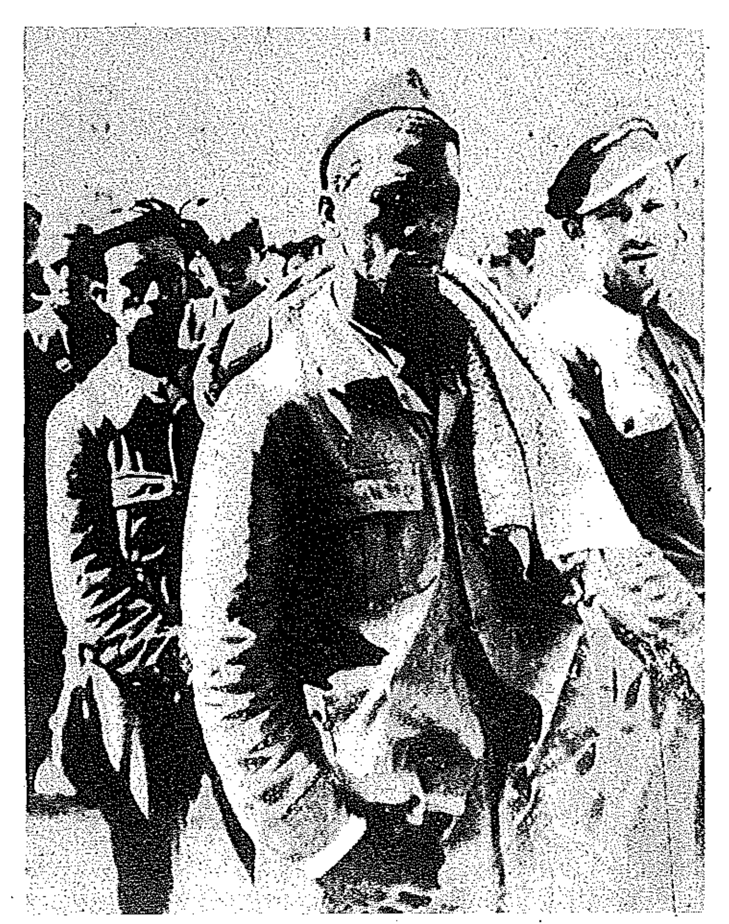
Le général Franco.

Si grand que fut leur désir d'écraser le fascisme en Espagne, les démocraties furent contraintes par la menace de la guerre de s'en tenir à la formule trompeuse de la « non-intervention ». Le F∴ Ferdinand de los Rios et ses amis firen vainement des conférences pour amener le Congrès à modifier la loi de Neutralité sous la pression de l'opinion publique. Ils n'obtinrent qu'une aide officieuse, d'ailleurs considérable, mais voyant que le centre de la résistance étai l'élément catholique, ils essayèrent de le dissocier. Au mois de mars 1938, **The New Age** déclara :

> Beaucoup de gens se demandent comment une organisation religieuse, grande ou petite, qui répand la parole d'un Dieu plein de miséricorde et l'humanité du Prince de la Paix peut attendre avec complaisance une victoire qui est largement due au massacre d'un peuple innocent et qui n'a même pas la permission de se défendre.
>
> . . . .
>
> Les successeurs de saint Pierre ont insisté sur leur amour de la paix leur horreur des querelles et des conflits armés. L'occasion est offerte au titulaire actuel de ce trône de prouver par ses actes si ses déclarations pacifiques et celles de ses distingués prédécesseurs sont sincères ou non.

La guerre aérienne.

Ces arguments étaient trop gros pour porter. Les Maçons cherchèrent donc à émouvoir l'opinion publique par le réci



Quelques volontaires "américains" de la brigade Abraham Lincoln.

des bombardements aériens de Madrid et de Barcelone. Passant sous silence le bombardement des villes franquistes, **The New Age** reproduisit en avril 1938 plusieurs déclarations « humanitaires » des chefs du **Frente Popular.** Ceux-ci étaient très ennuyés de voir que leurs adversaires leur rendaient coup pour coup ; ils se déclaraient prêts à renoncer aux bombardements aériens si les Nationalistes s'abstenaient de bombarder les villes rouges :

The New Age a reçu des renseignements authentiques montrant que, le 29 janvier de cette année, le ministère de la Défense nationale du Gouvernement républicain a diffusé un communiqué déclarant que :

Le Gouvernement est disposé à prendre en considération toute initiative tendant à rejeter, d'un mutuel accord, une telle guerre qui répand le sang des innocents et accélère la ruine de l'Espagne.

Le même jour, l' « United Press » a publié le rapport suivant :

Les Nationalistes espagnols (insurgés) ont diffusé à la station de T. S. F. de Salamanque une note semi-officielle rejetant la proposition des Loyalistes en vue d'un accord sur l'abstention des bombardements aériens de villes situées à l'arrière du front.

Le 2 février, le Dr. Juan Negrin, Premier ministre, a fait la déclaration suivante :

Ainsi que nous l'avons répété, le Gouvernement est disposé à s'abstenir de bombarder les villes de l'arrière. Dans la proportion de quatre-vingts pour cent, le peuple, chez les insurgés, sympathise avec le Gouvernement ; il nous répugne de lui infliger de nouvelles souffrances. Les vingt pour cent qui restent sont des Espagnols ; ils appartiennent donc à notre peuple, attendu que le Gouvernement de la République est le gouvernement du territoire espagnol tout entier. Nous pourrions raser Saint-Sébastien et Salamanque, mais il nous déplaît de le faire. Nous avons montré aux insurgés que nous le pouvions. Ils n'ont pu empêcher nos aéroplanes de bombarder Salamanque, Séville et Valladolid... Ce n'est pas notre intérêt de tuer les vingt pour cent de la population qui se sont rangés du côté du généralissime Franco. Lorsque la guerre sera finie, nous ne voulons avoir d'ennemis dans aucune partie de l'Espagne. Nous en aurions certainement si nous bombardions les femmes et les enfants.(1)

Aucun accord n'était possible avec les bandits dégoutant du sang des phalangistes et des religieuses de Madrid, qui avaient l'audace de se poser en amis du peuple espagnol. La guerre aérienne continua donc. Elle fit plus de victimes chez les Nationalistes que chez les Rouges, il convient de le dire.

Les Treize Points du Président Negrin.

S'adressant alors aux démocrates, **The New Age** publia, au mois d'août 1938, le programme en treize points, que d'accord avec le Président Negrin, la Maçonnerie voulait appliquer à l'issue de la guerre :

1° Assurer l'indépendance absolue et la complète intégrité de l'Espagne. Une Espagne complètement libre de toute ingérence étrangère...

2° Libération du territoire des forces militaires étrangères qui l'ont envahi, ainsi que des éléments qui sont venus en Espagne après juillet 1936, sous prétexte de collaboration technique, et qui interviennent dans la vie légale et économique de l'Espagne et essayent de la dominer à leur profit.

3° Une République populaire représentée par un Etat énergique, basé sur les principes de la démocratie pure, exerçant son action au moyen d'un gouvernement muni de toute l'autorité conférée par le vote des citoyens et le suffrage universel...

4° La structure légale et sociale de la République sera le fruit de la volonté de la nation librement exprimée par un plébiscite qui aura lieu aussitôt après la fin de la guerre...

5° Respect des libertés des différentes régions sans qu'il en résulte de préjudice pour l'unité de l'Espagne...

6° L'Etat espagnol garantira tous les droits des citoyens dans la vie civile et sociale, la liberté de conscience. Il assurera le libre exercice des croyances et pratiques religieuses.

7° L'Etat garantira la propriété légalement et légitimement acquise dans les limites imposées par l'intérêt suprême de la nation, de même que la protection du producteur. Sans paralyser l'initiative individuelle, il s'opposera à ce que l'accumulation des richesses conduise à l'exploitation des citoyens et à ce qu'elle viole les droits du peuple ; elle ne pourrait le faire qu'en restreignant le contrôle de l'Etat dans le domaine économique et social. Dans ce but, l'Etat encouragera le développement de la petite propriété ; il garantira la subsistance de chaque famille et favorisera toute mesure susceptible d'améliorer la situation économique, morale et raciale des classes productrices.

La propriété et les intérêts légitimes des étrangers qui n'ont pas aidé la rébellion seront respectés. Des enquêtes seront faites pour évaluer les indemnités qui peuvent être dues pour les dommages involontaires causés au cours de la guerre. Le Gouvernement a déjà fondé une Commission des réparations étrangères pour l'étude de ces dommages.

8° Une réforme agraire totale liquidera la propriété semi-féodale de l'aristocratie. Cette propriété, qui a toujours manqué de sentiments humains, nationaux et patriotiques, a toujours été le plus gros obstacle au développement des immenses possibilités du pays. La base de la nouvelle Espagne sera une large et solide démocratie de paysans qui seront propriétaires de la terre qu'ils cultiveront.

9° L'Etat garantira les droits du travailleur par une législation sociale avancée, suivant les besoins spécifiques de la vie et de l'économie espagnoles.

10° L'amélioration culturelle, physique et morale de la race sera le premier et fondamental objet de la sollicitude de l'Etat.

11° L'armée espagnole au service de la nation elle-même sera libérée de l'hégémonie de toute tendance ou de tout parti.

Le peuple verra en elle le sûr instrument de la défense de ses libertés et de son indépendance.

12° L'Etat espagnol réaffirmera la doctrine constitutionnelle de renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale. L'Espagne, fidèle aux pactes et aux traités, soutiendra la politique symbolisée par la Société des Nations qui continuera d'être la clé de sa politique...

Pour contribuer à cette politique d'une manière efficace, l'Espagne développera ses moyens de défense.

(1) Le gouvernement américain qui protestait lors des bombardements aériens de la guerre d'Espagne massacre actuellement sans scrupules les populations européennes.



L'américain-type de la brigade Abraham Lincoln.

13° Une large amnistie pour tous les Espagnols qui veulent coopérer à l'immense tâche de la reconstruction et de l'élévation de l'Espagne.

L'éditeur de **The New Age** tint à spécifier que l'exposition de ces principes lavait la République espagnole de l'accusation d'être « rouge » ou « communiste ». Il nous suffit de nous reporter aux déclarations antérieures de cette revue pour comprendre que la guerre civile ayant tué le libéralisme, ce programme était un trompe-l'œil à l'usage de l'étranger. L'assassinat en masse des opposants au régime démocratique devait rendre possibles toutes les audaces en matière électorale. Le traitement de la question religieuse était plus cynique encore. La République avait trop montré comment elle garantissait la liberté des cultes et celle de la propriété pour que des croyants gardent des illusions sur ses intentions véritables. L'adhésion au Pacte Briand-Kellogg de « renonciation à la guerre » ne pouvait qu'être agréable aux puissances anglo-saxonnes, qu'elles fussent ou non affiliées à la Société des Nations. L'indemnisation des compagnies étrangères visait en particulier l'Angleterre dont les intérêts en Espagne étaient considérables.

Ayant ainsi satisfait les intérêts et les principes des Etats anglo-saxons, les FF.·. se crurent autorisés à se joindre aux chefs des organisations de tendance communiste pour réclamer la levée de l'embargo sur les armes à destination de l'Espagne.

En janvier 1939, **l'Almas Shrine Temple** accueillit les délégués du Comité nord-américain d'aide à la démocratie espagnole et ceux-ci réclamèrent avec violence la modification de la loi de Neutralité. Les « Mères d'Espagne » firent la même requête à Madame Roosevelt, afin de sauver les enfants des horreurs de la guerre. Trois cents « intellectuels » supplièrent le F.·. Président Roosevelt de rompre avec une fallacieuse neutralité et de préserver les démocraties sud-américaines du fascisme.

Commentant ces manifestations en février 1939, **The New Age** assura que le sort de la Maçonnerie espagnole était en jeu :

Lors de la fondation de la République espagnole, en 1931, la Maçonnerie a eu une glorieuse renaissance et, grâce au renouveau de la liberté, elle fut florissante. Elle eut ainsi une magnifique occasion de travail et de service.

L'esprit de la Maçonnerie s'identifie avec les principes de la démocratie et l'intronisation de la pensée humaine. Pendant le long règne des rois Bourbons, la Maçonnerie espagnole avait eu une existence plutôt difficile et précaire. Les Maçons étaient persécutés sans merci et jetés en prison à la plus légère provocation. Il n'est donc pas nécessaire de faire un grand effort d'imagination pour prévoir le sort qui attend les Frères espagnols au cas où Franco gagnerait la guerre. Il établira une forme totalitaire de gouvernement, façonné sur le fascisme d'Italie et le nazisme d'Allemagne ; nous pouvons être sûrs qu'il abolira la Maçonnerie en Espagne, comme elle l'a été en Italie et en Allemagne. Que Dieu interdise cette éventualité en Espagne !

Au nom de l'humanité, au nom de la démocratie et en celui de la liberté humaine, nous élevons notre voix et supplions le Gouvernement des Etats-Unis de lever l'embargo sur les armes destinées aux Républicains d'Espagne. La défaite de l'Espagne loyaliste aura les plus graves répercussions aux Etats-Unis, comme en Amérique latine.

M. Roosevelt ne demandait qu'à intervenir. S'il ne le fit pas, c'est que le souvenir du F.·. Wilson était encore frais et que les partisans de l'abstention dans les affaires de l'Europe étaient puissants. L'Espagne rouge ne put donc obtenir de l'Amérique d'autres secours qu'une aide officieuse en tous points comparable à celle que lui donnait le Front Populaire Français.

La lettre de M. Merry del Val.

Les Nationalistes espagnols cherchèrent bien à contrecarrer la propagande maçonnique, mais ils ne trouvèrent aucune sympathie dans les milieux officiels. Les massacres en série de Madrid, Barcelone et Valence n'inspirèrent même aux politiciens de Washington aucune parole de pitié.

Aussi, quand le marquis Merry del Val vit la presse américaine se déchaîner en faveur des juifs d'Allemagne, il ne put s'empêcher d'envoyer de Biarritz la lettre indignée que voici au F.·. Président Roosevelt :

A Son Excellence Franklin D. Roosevelt, Président des Etats-Unis.

Monsieur,

La presse de votre pays informe le monde de l'attitude de protestation que vous avez jugé bon d'adopter contre la persécution des Juifs d'Allemagne.

Vous avez déclaré, rapporte-t-elle, que vous pouviez à peine croire que des choses semblables se passent en un siècle de civilisation comme le XX° siècle.

Comment se fait-il que la torture et le massacre, en Espagne, de plus de quatre cent mille hommes, femmes et enfants sans défense, n'aient pas provoqué le moindre signe de dégoût de votre part ?

Ces infortunés ne sont pas morts sur un champ de bataille de guerre civile. Ils ont été arrachés de leurs foyers et assassinés ouvertement à cause de leurs opinions aussi bien religieuses que politiques. Bien mieux, leurs meurtriers sont des partisans résolus de la destruction par la violence de cette civilisation que vous célébrez. Ils ont froidement détruit des sanctuaires, des monuments publics, des œuvres d'art inestimables et des habitations particulières par milliers. Ils ont exposé des religieuses nues à la vue des foules. Ils se sont livrés à des rapines et à un pillage sans précédent dans l'histoire de la chrétienté. Contrairement aux usages et au droit international, votre propre ambassadeur est contraint de vivre loin du gouvernement auprès duquel il est accrédité parce qu'autrement, d'après ses propres déclarations, sa sécurité personnelle serait en danger.

Cependant, je sais que vous avez été directement, suffisamment et sûrement informé de la vérité de mes allégations, car j'ai pris part à la transmission de ces renseignements.

Malgré tout, vous stigmatisez le bris de vaisselle, le pillage de boutiques, la brimade renaissante des Juifs, toutes choses bien petites, si déplorables qu'elles soient, à côté des événements d'Espagne, alors que vous n'avez pas montré la plus légère désapprobation du meurtre de centaines de milliers d'êtres humains dont les coreligionnaires dans votre pays ne sont pas deux millions comme les Juifs, mais dix-huit millions des meilleurs citoyens des Etats-Unis.

Vous avez probablement entendu dire que les Nationalistes espagnols sont coupables des mêmes crimes que leurs adversaires : c'est un mensonge. Depuis le début du glorieux mouvement de libération

du général Franco, toutes les personnes accusées d'avoir commis les crimes dont j'ai parlé, ont été jugées par des cours régulièrement constituées et pourvues d'amples moyens de défense, alors qu'elles méritaient largement les méthodes illustrées par le juge Lynch et le Ku Klux Klan, méthodes qui sont inconnues en Espagne. Entre ceux qui sont ainsi punis et ceux qui demandaient pour eux l'application des lois en vigueur en Espagne, il y a la même différence qu'entre le juge des Etats-Unis et le « gangster » qu'il condamne.

Je n'ai pas de titre spécial pour vous écrire. Je ne suis qu'un des fidèles partisans du général Franco, mais je suis convaincu que j'exprime les sentiments de millions d'Espagnols, en fait, de tous les honnêtes hommes et femmes de cette Espagne d'où la croix et la civilisation ont été apportées en Amérique.

Je suis, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Merry del Val
Ancien ambassadeur d'Espagne
à la Cour de Saint-James.

Quelques mois plus tard, le Frente Popular était enfin écrasé.

La démocratie américaine donna asile à plusieurs de ses chefs.

Au mois de juillet 1939, le Comité nord-américain d'aide à la Démocratie espagnole et son Bureau médical levèrent, avec l'aide de la Franc-Maçonnerie, une somme d'un million de dollars pour les Espagnols réfugiés dans les camps français. Manifestation symbolique, car l'entretien de ces camps fut pour notre gouvernement la source de dépenses d'une autre grandeur, mais que les noms les plus éclatants de la démocratie américaine servirent à patronner : Harold Ickes, ministre de l'Intérieur, Madame James Roosevelt, mère du Président, Albert Einstein, Fanny Hurst, Henry Wallace, ministre de l'Agriculture (aujourd'hui vice-président des Etats-Unis) et Félix Frankfurter, juge à la Cour suprême.

L'Amérique officielle montrait ainsi qu'elle n'avait pas désarmé.

Georges OLLIVIER.

	Bombard'ts	Localities	Victims
ASTURIAS	327	11	9024
SANTANDER	1	1	14
PALENCIA	15	9	99
SORIA	21	6	27
BURGOS	12	7	79
LOGRONO	6	3	19
BASQUE PROV.	90	38	329
NAVARRE	10	8	202
HUESCA	163	7	3871
LERIDA	7	5	196
SARAGOSSA	241	48	596
CORUNNA	6	2	30
LEON	7	1	3
VALLADOLID	20	7	412
SEGOVIA	28	21	82
AVILA	29	10	73
SALAMANCA	13	9	109
CACERES	215	7	217
BADAJOZ	13	8	80
TERUEL	256	16	460
CASTELLON	6	4	37
GUADALAJARA	63	16	282
MADRID	36	13	78
TOLEDO	57	22	215
BALEARES	44	12	450
SEVILLA	51	6	223
CADIZ	10	3	78
MALAGA	51	18	154
CORDOBA	125	26	475
JAEN	5	2	61
GRANADA	121	20	480
MAROC	22	5	348

TOTAL
Up to June 1, 1938

BOMBARDMENTS	2091
LOCALITIES	373
VICTIMS	18985

BOMBARDMENTS: Less than 10 / 10 to 50 / More than 50

General Air Corps Staff, Section 7

Carte dressée par l'état-major de l'air du général Franco indiquant, par degré d'importance, les bombardements effectués dans les provinces franquistes par les aviateurs rouges. (D'après la revue de propagande nationaliste "Spain" paraissant aux U. S. A.).

LA F∴ M∴ ANGLAISE

ARME POLITIQUE SECRÈTE JUIVE

J'ai déjà décrit, dans mon ouvrage sur l'Histoire de la Franc-Maçonnerie française, les origines des Loges spéculatives anglaises. J'ai montré l'existence de courants souterrains à travers le Moyen âge, courants d'origine hermétique, rosi-crucienne et juive, dont les recherches spéculatives très téméraires devaient être déguisées à l'aide du symbolisme respecté et chrétien de la Corporation maçonnique. Des Sociétés de pensée ont existé à travers tout le Moyen âge : Raymond Lulle (1235-1315) précise qu'à son époque, en Italie, il y avait une Société de physiciens, un **rex physicorum.** On sait qu'alors les couvents fournissaient un grand nombre de philosophes hermétistes : les moines de Saint-Bertin, Basile Valentin, le prieur de Walkenried, dom Gilbert, surnommé **Abbas Aureus** (1264), Albert le Grand. L'époque de la fin du Moyen âge fut une époque de grands voyageurs. Il est certain que les Sociétés de Rose-Croix furent des sociétés de pensée s'efforçant à des recherches de synthèses philosophiques, de « **Sommes** », comme l'on disait alors.

L'apport des Arabes et des Juifs, ces grands voyageurs de l'Occident, fut considérable dans les spéculations philosophiques et scientifiques de cette époque.

Le pouvoir absolu des pays catholiques d'Europe rendait difficile, aux différentes Sociétés de pensée plus ou moins orthodoxes du Moyen âge, la libre implantation de leurs membres. L'Allemagne était alors ravagée par la guerre de Trente ans. Ce sera l'Angleterre qui servira le mieux de refuge au mouvement hermétique rosi-crucien et illuminé dans lequel les Juifs vont jouer un rôle prépondérant. Parmi les noms qui subsistent dans la poussière des documents d'alors, Robert Fludd, alias **de Fluctibus,** alias **Otreb** (1574-1637) fut un de leurs premiers initiés ; c'était un noble voyageur, comme on disait alors; il avait parcouru l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la France; nous retrouvons là ce cosmopolitisme philosophique, cher aux Rosi-cruciens; en 1617, il écrivit son **Tractatus Apologeticus,** apologie de la Fraternité contre les attaques de **Libavius.** Mais à côté de Fludd, le plus extraordinaire Rose-Croix anglais fut Sir Francis Bacon (1561-1626). Son œuvre principale est cette « Nova Atlantis » (1624), véritable testament philosophique et qui a préparé les voies à la future maçonnerie spéculative. Cette « Nova Atlantis » est toute symbolique; elle décrit une certaine « maison des Savants », dite de Salomon, située sur l'île imaginaire de **Bensalem** (fils de la Paix); ces savants ont un costume (manteaux rouges, croix rouges sur la coiffure), et un auteur moderne, W.-F.-C. Wigston (1), a même conclu à l'existence d'une société rosi-crucienne dirigée par Bacon qui en était le chef occulte, le « Tirsan ». Par ailleurs, la **Nova Atlantis** est remplie de symboles que nous retrouverons, un siècle plus tard, en Franc-Maçonnerie : soleil, lune, équerre, niveau d'eau, les lettres J et B, le delta sacré... et qui étaient employés par les corporations des constructeurs. Le compas et l'équerre symbolisaient, pour les Rose-Croix, les lois de la Nature et la Nature elle-même, celle-ci étant, au même titre que la Bible, la source de la connaissance de Dieu. Nous retrouvons l'Etoile flamboyante maçonnique dans le symbolisme rosi-crucien, ainsi que le pélican qui s'ouvre les flancs pour nourrir ses petits.

Nous pouvons maintenant comprendre l'influence que les sociétés rosi-cruciennes ont exercée dans la formation de la Franc-Maçonnerie spéculative. L'hypothèse de certains auteurs maçons, tels le F∴ Lantoine dans les temps modernes et Christophe-Frédéric Nicolaï en 1782, d'une filiation directe de la Franc-Maçonnerie avec la **Nova Atlantis** de Bacon, influencé lui-même par les écrits d'Andreæ et de l'Anglais **Fludd,** est une fable séduisante, mais une fable qui ne repose sur aucun document historique et qui permet seulement de relier la Franc-Maçonnerie moderne à une Fraternité plus ancienne et plus mystérieuse; nous retrouvons là cet instinct invincible de la part des maçons de s'attribuer des ancêtres illustres pour cacher peut-être la médiocrité de leurs descendants. L'influence des multiples sociétés rosi-cruciennes s'est exercée beaucoup moins directement à notre avis, et surtout elle s'est exercée en pleine décadence de la Maçonnerie spéculative elle-même. En cela, nous croyons que l'hypothèse du plus grand symboliste maçon connu, l'Américain Albert Fike, est plus proche de la vérité quand il écrit : « **Je pense que les philosophes, en devenant francs-maçons, introduisent dans la maçonnerie leur symbolisme secret, à l'époque du Moyen âge et non après le début de la décadence de la maçonnerie opérative.** »

L'alchimie, l'architecture, la mécanique, le symbolisme, l'astrologie avaient des parts égales dans la construction des cathédrales et des grands ouvrages de l'époque médiévale. Une construction était une harmonie secrète des nombres et des symboles. On y trouvait incorporées des traditions d'architecture, de symbolisme, d'alchimie, de cabalisme, de magie et de mathématique. Les groupes hétérogènes des Sociétés de pensée des XVe et XVIe siècles me paraissent avoir été les derniers porteurs d'une tradition synthétique réelle datant du Moyen-âge et qui était déjà bien oubliée et bien abaissée.

Que des éléments illuminés et hermétistes aient pénétré les Loges en formation dans la Maçonnerie spéculative, nous le pensons. Ces symbolistes et ces philosophes vinrent en grand nombre dans les nouvelles Loges spéculatives qui utilisèrent la très honorable Corporation des constructeurs pour y déguiser leurs spéculations peu conformes à l'orthodoxie des Eglises. Que des Juifs aient été mêlés, et d'une façon importante, à ces courants de pensée, l'histoire nous le démontre. Ne découvre-t-on pas, parmi les principaux maçons avant la lettre, le Juif Elias Ashmole, initié en 1646 à Washington ? Nous trouvons, pendant presque un siècle, une osmose prolongée entre les groupes de pensée juifs, hermétistes, cabalistes et magiciens, d'une part, et les maçons non professionnels, nouvellement acceptés par les loges opé-

(1) Bacon. « Shakespeare and the Rosicrucians », Londres, 1888.

ratives, d'autre part. Si la Maçonnerie anglaise n'est pas une création juive, car on en saisit fort bien l'origine dans l'histoire des gildes anglaises et écossaises, le rôle des cabalistes et des philosophes juifs y est cependant prépondérant dans l'intronisation et le symbolisme des mystères. Aucun nom de loge du XV[e] ou du XVI[e] siècle ne nous a été transmis. De même, nous ne connaissons que très peu de noms de loges du XVII[e] siècle. C'est à la fin du XIV[e] ou au début du XV[e] siècle qu'a été transcrit le poème d'Halliwell (1). Les sources utilisées viennent très probablement du XIV[e] siècle. Le poème d'Halliwell nous décrit la plus ancienne constitution de la Maçonnerie anglaise que nous connaissions. Nous trouvons déjà la « loge » considérée comme le tabernacle et le centre d'une confrérie. La constitution qui vient après par ordre d'ancienneté, le manuscrit Cooke, date de la première moitié du XV[e] siècle.

La Franc-Maçonnerie anglaise moderne est sortie de l'ancienne Maçonnerie. En effet, la création de la Grande Loge qui marque le début de la Franc-Maçonnerie résulte de la fusion de quatre loges sorties des anciennes loges de maçons anglais. La Grande Loge de Londres prit très vite de l'importance. En 1726, elle englobait déjà 70 loges, en 1732, il y en avait déjà 109 et en 1740 on en comptait même 181. Parmi elles, 113 étaient à Londres, 53 dans la province anglaise et 15 à l'étranger. En 1772, on comptait 160 loges à Londres et 168 loges provinciales subordonnées à la Grande Loge de Londres. Par la suite, les loges provinciales se multiplièrent tandis que les loges de Londres diminuèrent : en 1813, la Grande Loge de Londres ne comprenait plus que 81 loges à Londres. Par contre, elle en avait 277 en province et 30 à l'étranger.

En 1751, cinq loges, indépendantes de la Grande Loge de Londres déjà existante, fusionnèrent dans la capitale anglaise sous le nom de « Regular Lodges of Ancient Masons ». En 1753, elles choisirent leur premier grand maître. En 1813, cette Grande Loge comprenait 59 loges à Londres, 127 loges en province et 74 à l'étranger. Le principal représentant de cette Grande Loge des « Ancient Masons » était Lawrence Dermott qui jusqu'en 1791, année de sa mort, travailla de toute son énergie à la fusion de ces deux grandes loges.

C'est le 27 décembre 1813 enfin, qu'elles se réunirent sous le nom de « United Grand Lodge of Ancient Free-masons of England ». A cette époque, le grand maître des Modern Masons, c'est-à-dire de la Grande Loge de Londres était le duc de Sussex, à qui son prédécesseur, le prince de Galles, avait transmis la charge le 31 mai 1813. Le duc de Kent avait été choisi le 1[er] décembre 1813 pour succéder au duc d'Atholl à la dignité de grand maître des « Ancient Masons ». Le duc de Sussex fut élu à l'unanimité premier grand maître des grandes loges unies. La Grande Loge d'Angleterre comptait alors déjà 648 loges : 1 grande loge centrale, 139 loges citadines, 404 loges rurales et 104 loges étrangères.

On sait que depuis le début, l'aristocratie anglaise a joué un rôle prépondérant dans la Franc-Maçonnerie anglaise. Dès 1721, le duc de Montagu, lord Herbert, lord Stanhope et le duc de Wharton entrèrent à la Grande Loge de Londres qui, depuis lors, a eu comme grands maîtres les personnages dont les noms suivent :

Duc de Montagu (1721).
Duc de Wharton (1722).
Comte de Dalkeith (1723).
Duc de Richmond (1724).
Lord Paisly (1725-1726).
Comte de Inchiquin (1727).
Lord Coleraine (fin 1727).
Lord Kingstone (1728-1729).
Duc de Norfolk (1730).
Lord Lovel (1731-1732).
Vicomte Montagu (1732-1733).
Duc de Strathmore I (1733-1734).
Duc de Crawford (1734-1735).
Vicomte Weymouth (1735-1736).
Duc de Loudoun (1736-1737).
Duc de Darnley (1737-1738).
Marquis de Carnarvon I (1738-1739).
Lord Raymond (1739-1740).
Duc de Kintore (1740-1741).
(1738 Grand Maître d'Ecosse.)
Duc de Morton (1741-1742).
(1739 Grand Maître d'Ecosse.)
Lord Ward (1742-1744).
Duc de Strathmore II (1744).
(1740 Grand Maître d'Ecosse.)
Lord Cranstoun (1745-1747).
Lord Byron (1747-1752).
Lord Caryfort (1752-1754).
Marquis de Carnarvon II (1754-1757).
Lord Aberdour (1757-1762).
(1755-1757 Grand Maître d'Ecosse.)
Comte Ferrers (1762-1764).
Lord Blaney (1764-1767).
Duc de Beaufort (1767-1772).
Lord Petre (1772-1777).
Duc de Manchester (1777-1782).
Duc de Cumberland (1782-1790).
Prince de Galles (1790-1813).
Duc de Sussex (1813).

Comme dans le cas de la Grande Loge de Londres, les Grands Maîtres de la Grande Loge des Ancient Masons fai-



Le premier F∴ M∴ de la Famille royale, Frédéric-Louis, prince de Galles (1707-1751).

(1) Le manuscrit se trouve au British Museum, sous la désignation officielle de Bibliotheca Regia, 17/A, I. C'est pourquoi en Angleterre, il est généralement connu sous le nom de manuscrit Regis. Halliwell fut le premier éditeur du manuscrit.

saient partie de la haute aristocratie britannique. Voici les noms de ces Grands Maîtres :

L'Hon. Edward Vaughan (1754-1770).
Duc de Blesington (1756-1760).
Duc de Kelly (1760-1766).
L'Hon. Thomas Mathew (1766-1770).
Duc d'Atholl III (1771-1774).
Duc d'Atholl IV (1775-1781).
— En 1782, il y eut une vacance.
Duc d'Antrim (1783-1791).
Duc d'Atholl IV (1791-1813, pour la deuxième fois).
Duc de Kent (1913).

Nous avons dressé les listes des Grands Maîtres de ces deux grandes loges parce que rien qu'en y jetant un coup d'œil on voit que, dès le début, la haute aristocratie anglaise a joué un rôle dirigeant dans la Franc-Maçonnerie. On sait également que la maison royale elle-même est très étroitement liée à la Franc-Maçonnerie.

Le premier prince anglais franc-maçon fut Frédéric-Louis, prince de Galles (1707-1751), fils du roi George II. Il entra dans la loge en 1737. En outre, voici les membres de la famille royale qui ont appartenu également à la Franc-Maçonnerie :

Edouard-Auguste, duc d'York (1739-1767), frère du roi George III. Devenu franc-maçon en 1756.

Guillaume-Henri, duc de Gloucester (1743-1805). Devenu franc-maçon en 1766.

Henri-Frédéric, duc de Cumberland (1745-1790). Devenu maçon en 1767.

George IV, depuis 1820 roi de Grande-Bretagne et du Hanovre (1762-1830). Devenu franc-maçon en 1787. Depuis 1787 jusqu'à son accession au trône il fut maître de la loge Prince de Galles. De 1813 à sa mort, il fut grand patron des francs-maçons anglais.

Frédéric, duc d'York et Albany (1763-1827), frère du roi George IV. Devenu franc-maçon en 1787.

Guillaume IV, duc de Clarence, roi de Grande-Bretagne et de Hanovre depuis 1830. Depuis 1830, grand patron de la Franc-Maçonnerie anglaise.

Edouard, duc de Kent et Strathearne, comte de Dublin (1767-1820). Devenu franc-maçon en 1789.

Ernest-Auguste, duc de Cumberland, roi de Hanovre en 1837 (1771-1851). Devenu franc-maçon en 1796.

Auguste-Frédéric, duc de Sussex, comte d'Inverness, baron d'Arklow (1773-1843). Devenu franc-maçon en 1798.

Guillaume-Frédéric, duc de Gloucester (1776 à 1834). Devenu franc-maçon en 1795.

George V, roi de Hanovre (1819-1878). Devenu franc-maçon en 1857.

Arthur-William-Patrick-Albert, duc de Connaught et Strathearne et comte de Sussex, troisième fils de la reine Victoria et frère du roi Edouard VII. Devenu franc-maçon en 1874.

Léopold-George-Duncan-Albert, duc d'Albany, comte de Clarence et baron d'Arklow, quatrième fils de la reine Victoria et frère du roi Edouard VII. Devint franc-maçon en 1874.

Albert-Victor-Christian-Edouard, duc de Clarence et comte d'Athlone. Devint franc-maçon en 1885.

Nous ne pouvons cependant pas clore ce chapitre sans songer au rôle prééminent joué par le roi Edouard VII de Grande-Bretagne dans la Franc-Maçonnerie. Le roi Edouard VII fut reçu franc-maçon en 1868 alors qu'il était encore prince de Galles. En 1871, il devint patron des Grandes Loges d'Ecosse et d'Irlande. Lorsque le marquis de Ripon, Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre, eut abandonné sa charge, c'est ce prince qui lui succéda en 1875. On sait que le roi Edouard VII est un des principaux responsables de la Grande Guerre. Le grand rôle joué par ce roi dans la Franc-Maçonnerie a contribué pour une large part au succès de sa politique d'encerclement contre les Empires centraux et particulièrement contre l'Allemagne.

Son successeur, le roi George V, était également franc-maçon. En 1910, il reçut le titre de Grand Patron des « Trois institutions franc-maçonniques », tandis que sa femme, la reine Mary, fut élue Grande Patronne de la Franc-Maçonnerie féminine.

Edouard VIII, l'actuel duc de Windsor, fut initié le 2 mai 1919 à la loge N° 2614 qui porte le nom de « Household Brigade Lodge », alors qu'il était encore prince de Galles. En 1924, il fut nommé Grand Maître des grandes loges provinciales du Surrey.

George VI, souverain actuel de Grande-Bretagne, a reçu l'initiation maçonnique le 3 décembre 1919 à la Navy Lodge N° 2612. En 1924, il devint Grand Maître de la Grande Loge Provinciale du Middlesex. Il fut nommé Grand Maître de la Franc-Maçonnerie anglaise à l'Albert Hall de Londres.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le journal franc-maçon **Masonic Diget**, paraissant à Los Angeles, aux Etats-Unis :

Ce fut un événement historique dans les annales de la Franc-Maçonnerie lorsque le mois dernier George VI prit personnellement part à une tenue de l' « United Grand Lodge of England » pour son intronisation au grade de Past Grand Master.

C'est un véritable acte de reconnaissance à l'égard de la communauté franc-maçonne que le souverain du plus grand empire du monde vient d'accomplir. Il témoigne en outre de façon éclatante de la part prépondérante prise par la Franc-Maçonnerie dans les événements mondiaux et particulièrement dans l'Empire britannique. En outre, cet événement est de la plus haute importance pour l'avenir de la Franc-Maçonnerie.

Au mois de juin 1943, le roi George VI d'Angleterre a conféré à son beau-frère, le comte de Harewood, le titre de Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre. Le roi d'Angleterre, à cette occasion, a exprimé l'espoir que la Maçonnerie pourrait, dès que les circonstances le permettraient, reprendre son activité dans les pays où elle a été interdite.

Nous pouvons donc, pour terminer cette première partie de notre exposé, affirmer que l'aristocratie anglaise, les



Le roi Édouard VII d'Angleterre revêtu de ses insignes maçonniques.

membres de la maison royale britannique et les souverains eux-mêmes, sont à la tête de la Franc-Maçonnerie anglaise.

Or, l'influence entre la Franc-Maçonnerie et le Judaïsme en Angleterre est également un fait historique.

L'écrivain anglais bien connu, Hilaire Belloc, dont on sait les sentiments favorables à l'égard des Juifs, écrit ce qui suit à la page 223 de son livre « The Jews », sous le titre « Position of the Jews in England » :

Certaines institutions privées, comme la Franc-Maçonnerie, que les Juifs ont fondée au XVII[e] siècle pour servir comme d'une sorte d'intermédiaire entre eux et leurs hôtes, ont eu une force particulièrement grande. C'est ainsi qu'il est né une tradition politique très vivace, qui a finalement prouvé son énorme importance et selon laquelle l'Etat britannique a été reconnu facilement par les gouvernements étrangers comme protecteur officiel des Juifs dans les autres pays.

En 1848 parut à Londres le livre de l'historien anglais Charles Egan, intitulé « The Status of the Jews in England from the time of the Normans to the Reign of Her Majesty Queen Victoria ».

Au bas de la page 32 de ce livre, nous trouvons la remarque suivante sur les Juifs et la Franc-Maçonnerie :

Il n'y a peut-être pas de témoignage plus convaincant du caractère dévoué et pacifique du peuple hébreu que le fait que la plupart des Juifs sont membres de cet ordre si ancien et vénéré de la Franc-Maçonnerie. De plus, la Grande Loge d'Angleterre a récemment donné une preuve éclatante de l'estime dans laquelle on tient universellement les Juifs. Elle a en effet décidé d'exclure tous les francs-maçons prussiens de ses réunions en raison d'un ordre donné par la Grande Loge de Prusse d'écarter tous les francs-maçons hébreux de leurs tenues. Les frères prussiens ont cependant reconnu l'équité du blâme des frères anglais en supprimant immédiatement un ordre qui sans aucun doute avait été pris sans réflexions suffisantes.

Il faut remarquer à ce propos que la Grande Loge Prussienne, en prenant la résolution ci-dessus mentionnée, était poussée non par des considérations de nationalité ou de race mais uniquement par des raisons d'opportunité.

Dans « Freemason » du 2 avril 1930, le Rev. S. McGowan écrivait :

La Franc-Maçonnerie fut fondée sur la vieille loi d'Israël... Et c'est Israël également qui a fait naître cette beauté qui est à présent la base de la Franc-Maçonnerie.

Voici ce que dit le rabbin Isaac M. Wise dans le numéro du 3 août 1866 du journal « The Israelite of America » :

La Franc-Maçonnerie est une intitution juive dont l'histoire, les grades, les fonctions, les mots de ralliement et les lois sont absolument juifs à l'exception d'un grade et de quelques paroles, la formule d'engagement.

Richard Carlile déclarait dans le « Manuel of Freemasonry » :

Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie de la Grande Loge est complètement enjuivée.

Bernard Lazare (Juif) écrivait dans « l'Antisémitisme » :

Des Juifs sont certainement à l'origine de la Franc-Maçonnerie et certains rites prouvent même que c'étaient des Juifs cabalistes.

Dans « Latomia » (7-8-1928), le frère Rudolph Klein déclarait ce qui suit :

Notre rite est juif du commencement à la fin. Le monde peut en conclure que nous avons des rapports très fréquents avec le judaïsme.

Voici ce qui est écrit dans les « Transactions of the Jewish Historical Society », 1894-1895, vol. II, p. 136 :

Les armes de la Grande Loge d'Angleterre sont entièrement composées de symboles juifs.

Le « Freemasons' Guide », New-York, 1901, déclare :

Les francs-maçons élèvent une construction où le Dieu d'Israël vivra dans tous les temps.

Voici le passage que nous lisons dans « Le Symbolisme » de juillet 1928 :

La Franc-Maçonnerie a pour mission primordiale de glorifier la race juive qui a maintenu dans sa pureté la sagesse divine. Ayons confiance dans la race juive qui ne connaît aucune frontière.

Dans le « Textbook of Freemasonry », Londres, p. 7, un initié au plus haut rite est appelé le « modeste » représentant du roi Salomon.



Le duc de Connaugth, grand maître de la G.·. L.·. de Londres (décédé en 1939).

« An Encyclopedia of Freemasonry », Philadelphie, 1906, écrit :

Chaque loge est le symbole du temple juif et chaque vénérable d'une loge doit représenter le roi juif et chaque franc-maçon incarner l'ouvrier juif.

On trouve un autre témoignage dans la résolution prise en 1934 lors du congrès londonien du « World Non-Sectarian Anti-Nazi Council to Champion Human Rights », sous la présidence du Juif américain Samuel Untermeyer (voir le rapport dans « South African Jewish Chronicle » du 14 décembre 1934). Conformément à cette résolution, le boycottage de l'Allemagne pour les Juifs ne doit pas cesser avant qu'il (le gouvernement allemand) ait remis les loges maçonniques dans l'état où elles se trouvaient auparavant et leur ait rendu les biens dont il les a spoliées.

Au surplus, il est facile de voir que les francs-maçons et surtout les dignitaires de hauts grades refusent invariablement tout essai d'enquête ou de résistance contre la prédominance croissante des Juifs et que les politiciens chrétiens, francs-maçons, sont toujours disposés à soutenir les intérêts juifs.

Le « Jewish Daily Post » du 6 mai 1935 nous apprend que le duc de Sussex, premier grand vénérable de l' « United Grand Lodge of Ancient Freemasons of England », sortie en 1813 de l'Union de la Grande Loge de Londres et de la Grande Loge des Ancient Masons, était notoirement ami des Juifs.

Nous y lisons ce qui suit :

Le duc de Sussex était un loyal ami de la communauté juive... il ouvrait avec bienveillance les portes de sa demeure aux Juifs.

Les Juifs marquèrent bien vite de leur empreinte la Franc-Maçonnerie anglaise. Comme le dit le frère J.-C. Ehrmann en 1816, les Juifs virent bientôt dans l'art royal de la Franc-Maçonnerie une occasion favorable de fonder leur propre royaume ténébreux et plein de mystère.

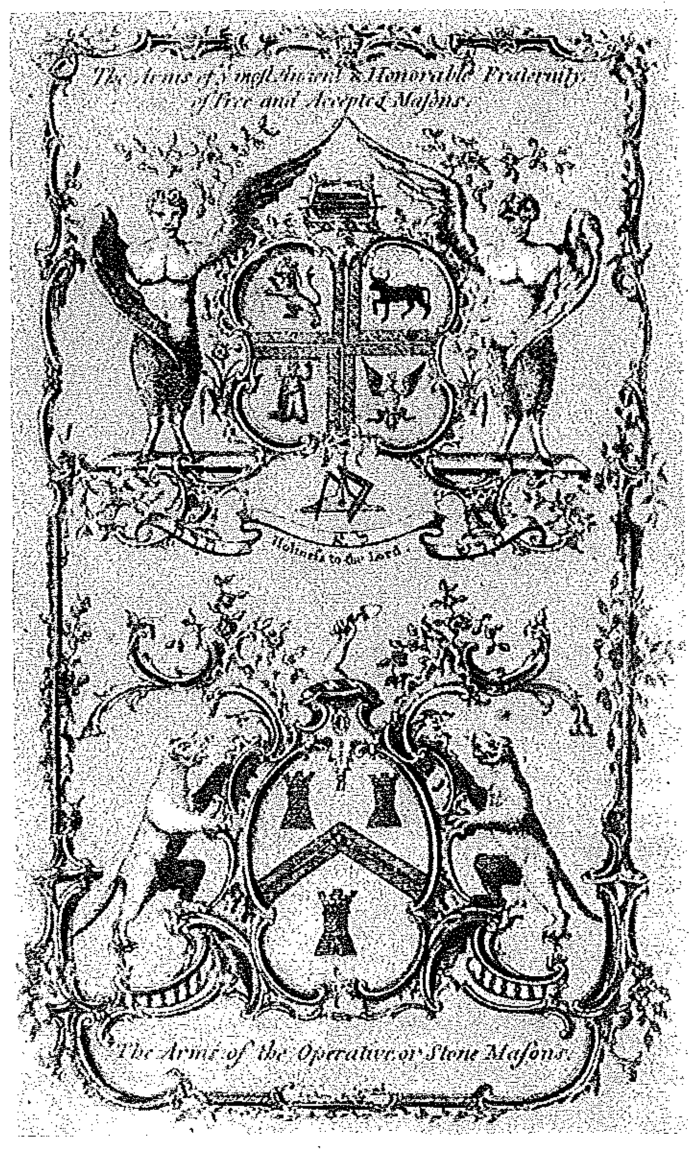
A la tenue de la « Cheapside Lodge » à la Rose Tavern le 22 septembre 1723, un Juif reçut l'initiation, après qu'on eut démontré que d'autres Juifs étaient déjà sur la liste des membres. Depuis 1725, on trouve régulièrement des noms juifs sur les listes ; à partir de 1730, ils deviennent toujours plus fréquents.

Dans les « Masonic Facts », Londres, 1887, H. Eadler écrivait :

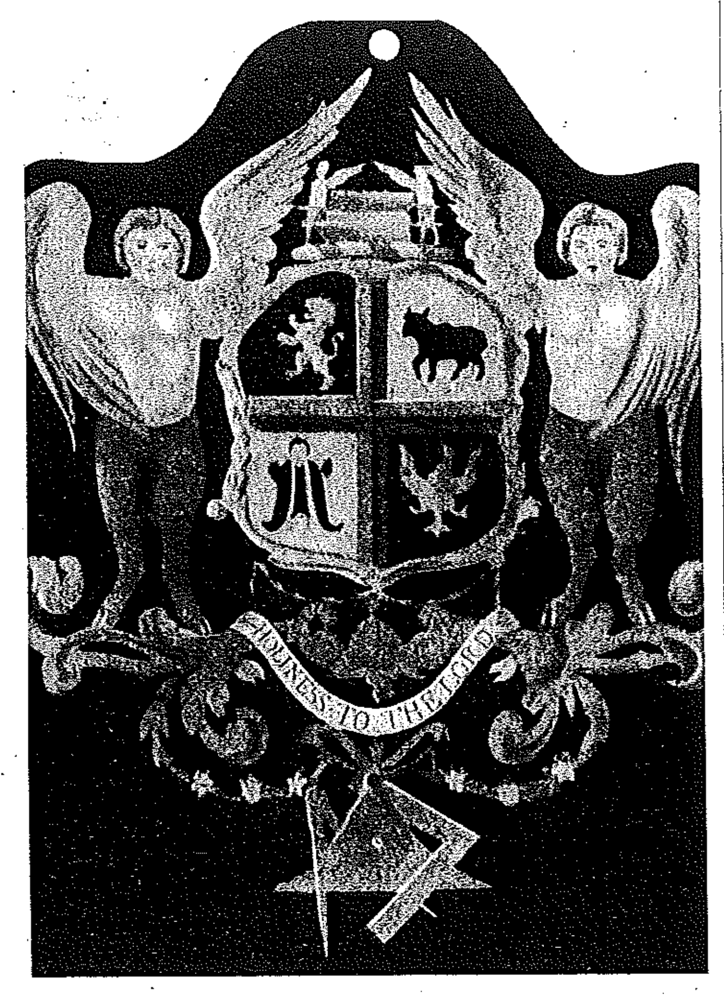
Il n'y a pas grand'chose à dire sur la Franc-Maçonnerie anglaise pour la période allant de 1720 à 1760; à part le fait que les Juifs jouaient un grand rôle.

Le frère W. Sanderson, de l'association English Mistery, déclare à la page 55 de son livre « Ce qui a été perdu — traité sur la Franc-Maçonnerie et l'English Mistery » :

Il est très facile, mais ni très convenable ni juste, de condamner les fondateurs pour avoir introduit des coutumes juives. Ils se sont



Armoiries de la Grande Loge anglaise des Anciens Maçons fondée en 1751 et de la représentation éloignée de Dermott des armoiries de la G.·. L.·. de Londres fondée en 1717.



Armoiries de la G.·. L.·. des Anciens maçons d'après une reproduction des "Transactions of the jewish Historical Society of England" Vol. II.

donné beaucoup de peine pour créer une harmonie entre Juifs et chrétiens en supprimant le Nouveau Testament.

C'est suffisamment clair ! et cela se passait en 1723 alors que le chiffre de la population juive en Angleterre ne devait être encore que très faible ; il en ressort donc que le judaïsme commençait déjà à faire sentir sa force.

Voici ce qu'on peut lire à la page 12 du même livre :

Aujourd'hui, la situation est telle que la Franc-Maçonnerie, si elle n'est pas antichrétienne (en Grande-Bretagne tout au moins), n'est cependant chrétienne en aucune façon. De même que par égard pour les Juifs le Nom du Christ a été supprimé de la formule du serment parlementaire, de même et pour une semblable raison, la Franc-Maçonnerie a abandonné le Christianisme.

Le numéro du 27 mai 1943 du « Service Mondial » nous apporte une très intéressante étude sur l'origine du blason de la Grande Loge Anglaise, blason qui montre que les armes de la Franc-Maçonnerie anglaise sont juives et que c'est un Juif qui en a fait l'esquisse :

Un simple examen des armes de la Franc-Maçonnerie permet d'écarter tous les doutes qui pourraient subsister encore sur les rapports étroits unissant le judaïsme et la Franc-Maçonnerie. Il est aujourd'hui certain que ces armes ont été esquissées par un Juif.

Nous pouvons lire dans un article du fameux historien juif Lucien Wolf, président de la société historique juive d'Angleterre, dans le livre « Transactions of the Jewish Historical Society of England » vol. II, années 1894 et 1895, p. 156 :

On connaît du moins un Juif qui s'était consacré à l'étude du blason. Il s'appelait Jacob Jehuda Léon di Templo. C'est probablement en 1673 qu'il se rendit pour la première fois en Angleterre.

Il était très habile à faire des esquisses. En dehors d'autres dessins d'armoiries, on lui doit celles qui sont utilisées aujourd'hui par la Grande Loge d'Angleterre. Au cours de l'Anglo-Jewish Historical Exhibition (Exposition historique anglo-juive) qui vient d'avoir lieu récemment on a montré une belle et ancienne copie de ces armoiries. Nous la reproduisons ici encore une fois.

Ces armoiries sont uniquement composées de symboles juifs. Il semble qu'on ait essayé d'y révéler les différentes formes sous lesquelles sont apparus les chérubins telles qu'elles nous sont décrites dans la deuxième vision d'Ezéchiel, un bœuf, un homme, un lion et un aigle. Ces éléments appartiennent au domaine le plus élevé et le plus mystique de la symbolique hébraïque.

Le Chef du blason est formé par le Trône de la miséricorde avec les chérubins représentés dans l'attitude orthodoxe prescrite dans Exode XXV 18-20. Les supports de l'écu représentent les mêmes figures mystiques, les ailes droite et gauche écartées en signe de respect, cachant les corps de leur mouvement, comme ils apparaissent dans Ezéchiel.

La devise du blason original esquissé par Templo était écrite en hébreu. L'écrivain franc-maçon Lawrence Dermott, qui le vit en 1759, l'a traduite par « Kodes la Adonaï » (Loué soit Jéhova !).

L'inscription indiquée ici est anglaise : « Holiness to the Lord. » Il s'y ajoute des symboles francs-maçons qui ne sont pas mentionnés dans la description de Dermott. C'est la raison qui fait croire que la devise a été rajoutée par la suite et n'a aucun rapport avec le dessin original de Templo.

L'information suivant laquelle l'original aurait été trouvé parmi les papiers de Templo et que c'est lui-même qui l'aurait dessiné me semble parfaitement fondée.

C'était un homme aux connaissances très étendues. Il était théologien, polémiste, polyglotte, dessinateur de blasons et artiste. De plus, il avait une préférence marquée pour l'étude de tout ce qui se rapportait au temple de Salomon et au tabernacle du Désert (voir « The Jewish Encyclopedia », vol. XI). En 1643, il vendit à la reine Henriette-Marie d'Angleterre des modèles géants de ces deux édifices et écrivit à leur sujet des traités en espagnol, hollandais et anglais. Il s'est appliqué plus particulièrement à l'étude des chérubins et exposa ses opinions dans deux traités différents, l'un en latin, l'autre en espagnol. Dans le traité espagnol, il s'est occupé longuement des différentes formes revêtues par les Chérubins. Il les rattache aux quatre étendards traditionnels des quatre parties du camp juif dont était entourée la tente de rassemblement dans le désert. Le lion de Juda, l'homme de Ruben, l'aigle de Dan et le taureau d'Ephraïm. Son amour pour les dessins héraldiques s'est également manifesté dans le fait qu'il a orné les traités avec les armes des personnalités connues à qui ils étaient dédiés.

Le rabbin Templo était au surplus très lié avec le fameux rabbin d'Amsterdam, Menassé ben Israël, qui déploya le plus grand zèle pour permettre que les Juifs soient de nouveau tolérés en Angleterre.

Les recherches récentes ont également amené à se faire l'opinion que le blason de la Grande Loge Anglaise avait été esquissé par le Juif Iacob Jehuda Léon di Templo, et que c'est Dermott qui l'avait terminé plus tard en se basant sur cette esquisse.

En 1813, le blason de la Grande Loge d'Angleterre s'unit à celui de la Grande Loge des Ancient Masons pour donner le blason de la «United Grand Lodge of Ancient Freemasons of England ». Chose remarquable, ce blason renferme également l'ensemble de l'emblème judaïque du blason de la Grande Loge des Ancient Masons. L'aristocratie anglaise et même les rois anglais reconnaissent comme leur ce blason purement juif. Nous voyons donc à nouveau combien le trône d'Angleterre et l'aristocratie britannique sont étroitement liés avec les Juifs par l'intermédiaire de la Franc-Maçonnerie.

Il y a enfin une preuve interne de l'influence juive dans la Maçonnerie. Tous les mots de passe des 33 degrés du rite écossais sont hébraïques. Certains même (30°) sont formés d'une véritable phrase juive divisée en deux parties, dont la première est dite par l'interrogateur et la seconde par l'interrogé. Par ailleurs, ce rite écossais, né en 1801, a été créé par cinq Juifs : John Mitchell, Frederic Delcho, Emile de la Motta, Abraham Alexandre et Isaac Auld. On sait que c'est ce rite qui est le plus important à l'heure actuelle dans la Maçonnerie internationale. Il est curieux de relire une page du journal juif « La Vérité Israélite » dans le tome V paru en 1861 (p. 74) : **L'esprit de la Franc-Maçonnerie, c'est l'esprit du Judaïsme dans ses croyances les plus fondamentales, c'est presque son organisation. L'espérance qui éclaire et fortifie la Franc-Maçonnerie est celle qui éclaire et affermit Israël... Son couronnement sera cette merveilleuse maison de prière de tous les peuples dont Jérusalem sera le centre et le symbole triomphant.** Tout le problème est de savoir ce que feront les Juifs dans cette « merveilleuse maison », en dehors des prières...

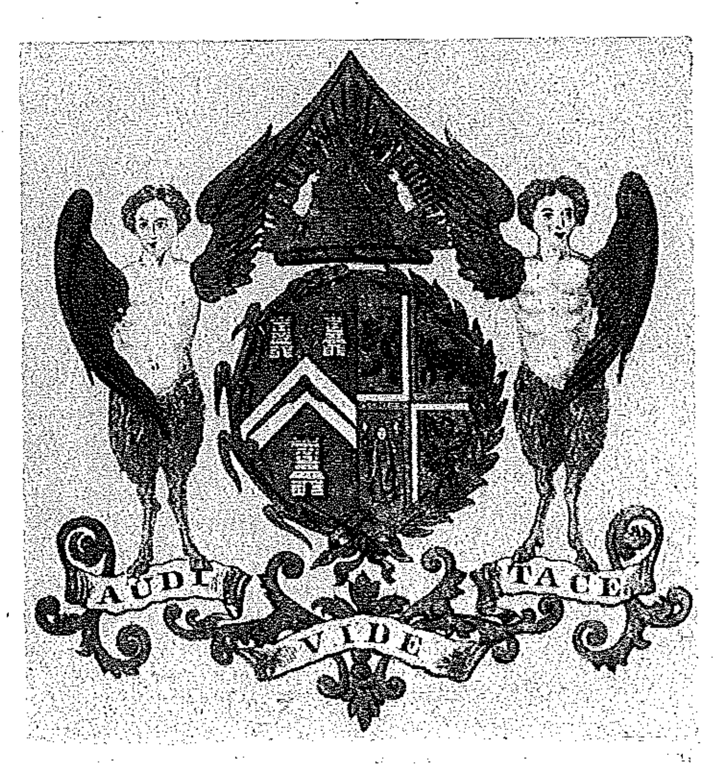
D'ailleurs, les citations à faire sur le « judaïsme » des rituels et de l'esprit maçonniques seraient nombreuses ; donnons la phrase décisive de la Jewish Tribune de New-York du 28 octobre 1927 (vol. 97, n° 18) : **La Franc-Maçonnerie est basée sur le Judaïsme. Eliminez les enseignements juifs du rituel maçonnique, que reste-t-il ?** En effet, il n'en resterait rien. Mais soulignons bien que l'influence juive ne s'est pas seulement exercée dans le domaine rituélique mais aussi, et plus encore, dans le domaine politique. L'influence des Loges maçonniques aux Etats-Unis et en Angleterre n'est pas à démontrer, la majorité du nombre de francs-maçons étant dans ces deux pays. Ces maçons occupent également des fonctions importantes dans l'armée, dans la magistrature, dans le commerce, dans le clergé. Or, on sait maintenant que les Juifs émigrés d'Europe jouent en Amérique et en Angleterre un rôle d'excitateurs contre les peuples qui ont repris conscience de leurs qualités raciales ; les loges maçonniques leur ont servi d'exutoire et de tremplin de propagande.

Souvenons-nous du rôle joué dans les Loges françaises par le F∴ Bernard Lecache, directeur du **Droit de Vivre** et président de la Ligue contre l'antisémitisme, qui fut un des ardents animateurs de l'attitude belliciste française.

Soulignons, enfin, l'existence des Loges des **Beni-Berith**, Loges exclusivement juives que nous avons étudiées précédemment dans cette revue.

Du roi d'Angleterre, en passant par Churchill, Roosevelt, La Guardia, maire de New-York, la maison royale, les chefs militaires anglais et le haut clergé anglais, jusqu'aux Juifs banquiers ou commerçants de New-York et de Londres, la chaîne est indissolublement liée ; nous en voyons les effets aujourd'hui. Cette guerre est avant tout une guerre d'idéologie judéo-maçonnique contre une nouvelle conception révolutionnaire européenne.

J. MARQUES-RIVIERE.



Les armoiries de la F∴ M∴ anglaises, formées par la réunion des armes de la G∴ L∴ des Anciens Maçons en 1814.



L'OUESTIE

UN PLAN JUDÉO-MAÇONNIQUE D'UNION FRANCO-ANGLAISE

La revue secrète maçonnique **L'Acacia** a publié un rapport établi en 1909 par un Juif F.·. M.·., le F.·. Bollack, qui prenait soin d'indiquer qu'il s'agissait là de « **la recherche d'une base pour l'établissement de la cité future désirée par la Franc-Maçonnerie** » (1).

Il nous faut résumer le rapport du F.·. Bollack qui représente une quinzaine de pages dactylographiées.

Cela commence par un regret avoué de l'œuvre de Jeanne d'Arc qui « influença fâcheusement sur les destinées humaines », mais le F.·. Bollack s'en console en déclarant qu'après tout **les temps n'étaient pas accomplis, les peuples devaient passer par le stade intermédiaire des « patries nationales »**..

La réalisation de ce commonwealth anglo-français, le F.·. Bollack la voit s'opérant non par l'emploi de la force brutale, mais bien par des procédés de justice; car parallèlement à ce mouvement de concentration physique, on assiste à une transformation de la conscience humaine qui aspire à l'entente universelle » (2).

Autrement dit, il s'agit de rassurer les gens. L'opération sera sans douleur.

En attendant, les deux effroyables guerres de 1914 et de 1939 ne semblent pas avoir apporté la preuve de cette aspiration à l'entente universelle...

« Grâce aux moyens de communication toujours plus rapides, les sentiments de haine ou de mépris, pour ceux qui habitent au delà de nos frontières immédiates s'atténuent graduellement. »

On retrouve là tout le terrible verbiage maçonnique qui déclenche la guerre en bêlant la paix.

Le but final de la Maçonnerie, selon le F.·. Bollack, doit être la République universelle, mais il faut y arriver par étapes :

C'est pourquoi l'homme, tout en poursuivant l'idéal « terminus » d'une future Fédération de tous les Terriens — lesquels travailleraient en commun à l'adaptation de leur milieu — devra évidemment franchir auparavant certaines étapes fédératives intermédiaires qu'il peut aisément percevoir, pour ainsi dire, toucher du doigt.

Or, par de similaires procédés se sont formés autrefois : en Amérique : les Etats-Unis et les Républiques sud-américaines; en Europe : les Etats fédéraux de Suisse ou d'Allemagne et le royaume d'Italie. De même, avant la fondation des Etats-Unis du monde, nous assistons au préalable à l'avènement d'une Confédération sud-américaine, d'une Confédération européenne. L'instauration de cette dernière suivra forcément celle des groupements fédéraux moins vastes sans aucun doute, en Europe, des unions fédératives scandinave, balkanique, slave, germaine, et, en premier lieu, celle suggérée ici-même : l'Ouestie, la Fédération anglo-française, qui précédera toutes les autres pour montrer à l'univers, la « voie sacrée » vers la Concorde.

Et dans le langage fleuri des « planches » maçonniques, le F.·. Bollack s'écrie :

Sur son aéroplane, Blériot a comblé les eaux qui les séparaient (la France et l'Angleterre) ; un tunnel peut aisément les relier.

Il résulte forcément de ces déductions que l'Ouestie (Westia en anglais) est la fédération qui sera fondée avant toute autre. L'établissement du Commonwealth de ces pays du Nord-Ouest européen constituant un des chaînons rationnels de l'évolution humaine vers des « vastitudes » toujours plus étendues.

A son tour, l'Ouestie sera le premier maillon de la future Confédération européenne, elle-même précurseur de la Fédération terrestre.

Et notre Juif franc-maçon de poursuivre :

Il faut dédaigner l'épithète d'utopique qui sera certainement accolée au projet de l'Ouestie (c'est là le sort de toute conception nouvelle, de tout progrès suggéré). Bornons-nous à répéter que l'utopie d'hier est la réalité de demain.

Plus valable est l'argument de la différenciation entre l'état politique des deux pays. Une monarchie et une république se fédérant ! Quelle impossibilité ! On sait pourtant que la seule différence constitutionnelle entre la charte de la France et celle de l'Angleterre consiste en la pérennité du chef de l'Etat et en l'accession obligatoire du prince de Galles au trône. Cette simple énonciation convaincra tout esprit réfléchi qu'une aussi mince divergence ne saurait être un empêchement sérieux à l'établissement d'une Union fédérative.

Une question plus délicate se pose : les conséquences de la méfiance plus que probablement éprouvée par certaines grandes puissances devant la future agglomération, considérée par elles comme étant par trop démesurée.

Afin de désarmer ces éventuelles préventions, il faudrait que les « Ouestiens » (the Westians) déclarent solennellement à l'Univers que leur Fédération apporte un élément de paix ; à cet effet, qu'ils prennent un engagement solennel de ne jamais se livrer à une guerre offensive.

Pour arrêter net toute suspicion, le roi d'Angleterre et le Président de la République devraient conjointement signer un manifeste ; il y serait dit que l'Ouestie verrait avec joie se constituer des groupements similaires.

Très vraisemblablement, pour rétablir l'équilibre européen, une autre grande fédération : la « Centralie » surgirait alors (1). Cette

(1) L'Acacia, n° 12. Décembre 1911-p. 761.

(2) Au reste, tous les chefs d'Etat savent déjà que la guerre est impossible, puisque aucune nation n'a les moyens financiers de la supporter plus d'un mois !

(1) A vrai dire, la Centralie existe. L'aigle allemande à deux têtes est une réalité. A Rome déjà, deux consuls gouvernaient simultanément. L'alliance intime de l'Allemagne et de l'Autriche, bien qu'avec un gouvernement bicéphale, est une véritable confédération. C'est cette redoutable puissance cause du malaise européen, qui a donné naissance au « contre-poids » de l'Entente Cordiale.

Confédération germanique de l'Allemagne et de l'Autriche englobe-rait peut-être, suivant la prédiction de Bjœrnstjernson, la plus petite « Fédération scandinave » : Suède, Danemark et Norvège.

La Slavie et la Balkanie compléteraient la carte politique de l'Europe qui se trouverait divisée en quatre grandes tranches, après que l'Italie et la péninsule ibérique, suivant toute vraisemblance, se seraient jointes à l'Ouestie. Au lieu des vingt et une nations actuelles, le contingent d'Europe se trouvera divisé alors en quatre grandes fédérations (1).

Par suite de l'établissement de ces quatre fédérations, une paix perpétuelle serait assurée, les conflits entre de si énormes populations devenant totalement impossibles. La paix générale serait d'autant plus certaine que les quatre parties de l'Europe s'aggloméreraient elles-mêmes avant peu d'années en une seule Fédération (2).

On peut objecter enfin que la réalisation d'un tel projet est par trop difficultueuse parce que les deux pays d'Ouestie n'abdiqueront pas de bonne grâce leur souveraineté. Or, nous assistons journellement à ce phénomène de l'abandon d'une part de souveraineté par quelques nations pour procurer le bien-être de l'humanité (3).

Les Etats civilisés constituent « un seul corps ». Ils discutent déjà en commun des questions d'ordre mondial ; lors de la deuxième conférence de La Haye, on vit les représentants des quarante-cinq Etats de la Terre réunis et délibérant en paix (4).

La Société des Nations est fondée à tout jamais (5).

Détruisons enfin les dernières objections, celles se référant aux procédés mêmes de la Création de l'Ouestie.

Comme de juste, une propagande active, créée par les soins d'une « Ligue ouestienne fédérale », doit déterminer le courant d'opinion nécessaire à l'exécution d'un tel projet.

Comme auxiliaire le plus précieux, comptons sur la force invincible du progrès qui favorise toute transformation lorsqu'elle répond à un besoin et quel besoin est plus grand que celui de notre sécurité !

Formuler en détail les articles de la future constitution ouestienne est superflu, mais dans les grandes lignes, la Charte anglo-française peut néanmoins déjà s'esquisser.

On a beaucoup remarqué dans ces derniers temps, l'action énergique du président TAFT, en faveur de l'arbitrage. N. D. L. R. de l'Acacia.

A toute Fédération, un territoire fédéral est indispensable. Pour l'Ouestie, nul doute possible dans le choix à effectuer : les ILES ANGLO-NORMANDES (6), proches du littoral français, où l'on parle la langue française, bien qu'elles soient sous domination britannique, se trouvent providentiellement élues par avance. Elles abriteront le territoire neutre des deux nations. Pour un symbolique denier, la France achètera à l'Angleterre un hectare de terrain sur la côte de Jersey ; à ses frais elle construira le Palais du Conseil fédéral anglo-français (7). ......

On peut supposer les délégués de France et d'Angleterre au nombre de vingt-cinq par pays ; cinq d'entre eux seraient élus par le Parlement, cinq par les Chambres de commerce, cinq par les institutions savantes, cinq par les associations ouvrières et enfin cinq fonctionnaires choisis par chacun des deux gouvernements.

L'article premier de la future constitution de l'Ouestie débuterait, comme de juste, par une déclaration affirmant que CHACUNE des parties contractantes conserverait son ENTIERE AUTONOMIE et qu'il ne saurait résulter des délibérations du Conseil fédéral que des vœux exposés sous forme de DESIDERATA.

Mais, grâce à la pression morale exercée par cet accord préalable entre les conseillers fédéraux « ouestiens », de telles indications ne manqueront pas de devenir bientôt la loi des deux pays.

Cette influence s'exercerait tout d'abord dans les relations avec les puissances étrangères. L'Angleterre et la France auraient forcément une seule ligne de conduite politique concordante à l'égard des autres puissances.

Puis une répartition plus logique des colonies s'imposerait (1).

La troisième tâche des délégués d'Ouestie consisterait en la conclusion de tarifs douaniers libre-échangistes entre les deux parties de la Fédération. Si, comme il est malheureusement probable, l'Angleterre se voit contrainte d'adopter un régime protectionniste (2), ce Zollverein ouestien serait d'un merveilleux secours pour les deux pays réciproquement. La France fournirait au Royaume-Uni les produits agricoles et les objets d'élégance et recevrait de sa « co-fédérée » le charbon et les produits manufacturés.

(1) Abstraction faite de quelques petits Etats neutralisés : Suisse, Bohême (Suisse du Centre), Belgique, Hollande, peut-être Alsace, qui seraient sous la protection des quatres grandes fédérations : Ouestie, Centralie, Balkanie et Slavie.

(2) Ce phénomène s'opérerait non par sentiment vertueux, mais bien par pur intérêt matériel. En effet, l'Europe s'unira tout d'abord sous forme d'un Zollverein, union douanière absolument indispensable pour la défense contre l'invasion des produits américains.

(3) Précédemment, ont été énumérées les nombreuses conventions où chaque pays en aliénait déjà quelques parcelles. Du reste, sous peu, le dogme de la souveraineté sera considéré comme une notion fossile.

(4) C'est-à-dire la presque totalité des Etats, puisque trois d'entre eux faisaient seuls défauts. Et lesquels L'Abyssinie, Costa-Rica et Liberia !

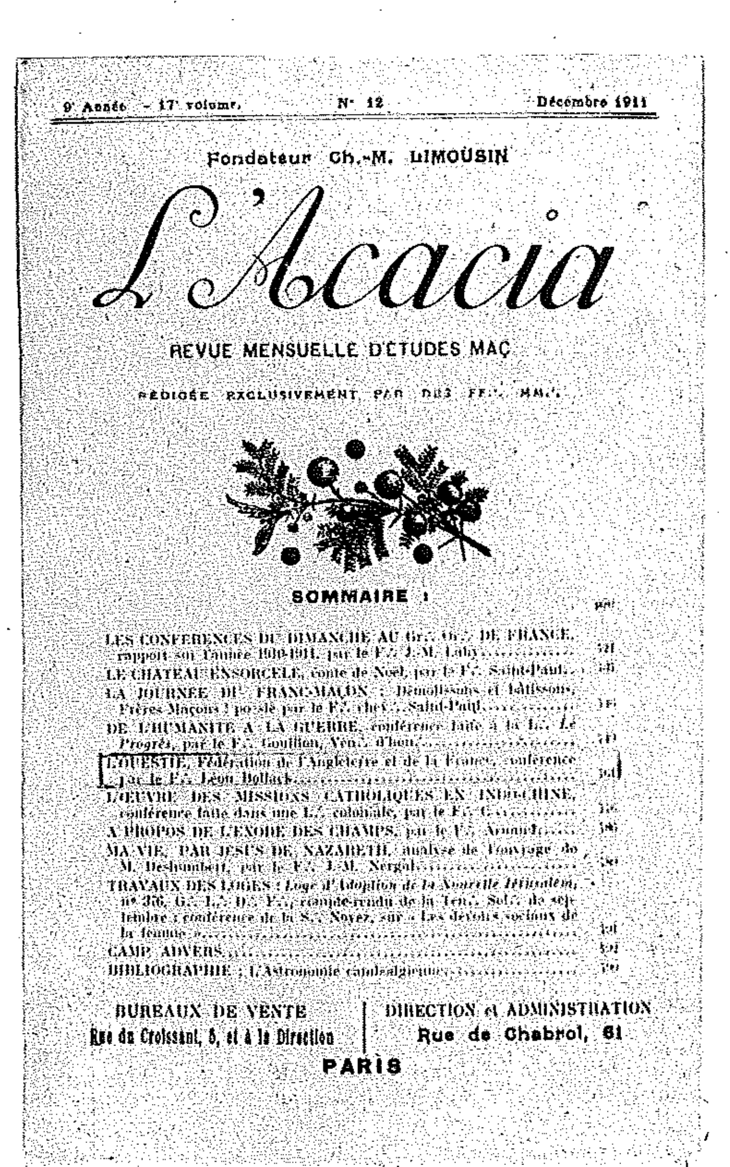
(5) On dit que le traité à ratifier entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc et du Congo contient des clauses importantes de recours au Tribunal d'arbitrage de La Haye. Note de l'auteur.

(6) Le choix de cet emplacement comme territoire fédéral sera d'autant plus judicieux, que, peut-être quelque jour les Etats-Unis d'Amérique se joindront à l'Ouestie pour former la Confédération de l'Atlantique.

(7) Alors, les délégués américains pourront directement aborder au port de « Fédéralia », la métropole ouestienne.

(1) L'Empire Colonial français irait, suivant l'expression de M. O. Reclus, « de Calais à Brazzaville ».

(2) Par suite de la situation qui lui est faite par les tarifs de prohibition des autres pays.



9e Année – 17e volume. N° 12 Décembre 1911

Fondateur Ch.-M. LIMOUSIN

L'Acacia

REVUE MENSUELLE D'ETUDES MAÇ∴

RÉDIGÉE EXCLUSIVEMENT PAR DES FF∴ MM∴

SOMMAIRE :

BUREAUX DE VENTE
Rue du Croissant, 5, et à la Direction

DIRECTION et ADMINISTRATION
Rue de Chabrol, 61

PARIS

Le numéro de " L'Acacia " où fut publié l'article du F∴ Bollack.

L'Ouestie pourrait suffire à elle-même ! (1)

D'autres traits d'union, d'importance moindre, mais d'une utilité évidente, seraient encore établis : le système décimal introduit chez les Anglais, le méridien de Greenwich (2) en France, des tarifs de poste uniformes, des prix de transport réduits, des poids et des mesures similaires et une monnaie unique. Des lois communes de toute nature édictées, valables pour les citoyens des deux peuples, qui se trouveraient protégés à l'étranger aussi bien par les consuls anglais que par les agents de la France.

Enfin, comme fonction suprême, le Conseil fédéral ouestien, au cas de différends entre les deux nations contractantes, deviendra la Haute-Cour de justice franco-anglaise.

Combien d'intéressantes questions à élucider ! Toutes auront pour objet une union toujours plus intense entre les deux grands pays associant leurs destinées.

Par leur Fédération, l'Angleterre et la France vont faire éclater dans l'univers un irrésistible élan vers une ère de mieux-être.
Que vive l'Ouestie ! Hurrah for Westia !
1909.

Nous sommes donc bien en présence d'un véritable plan maçonnique pour la conquête du monde aux idées des Loges. (1)

Pourquoi cette volonté maçonnique d'unir Angleterre et France dans une première fédération maçonnique ?

Pourquoi pas une Fédération latine ou franco-allemande?

Tout simplement parce que la puissance maçonnique la plus forte du continent était l'Angleterre et qu'elle était également avec la City le centre de l'internationale financière juive.

N'oublions pas que Bolack est à la foi Juif et maçon.

Il s'agit d'unir la République maçonnique française à l'oligarchie judéo-maçonnique anglaise.

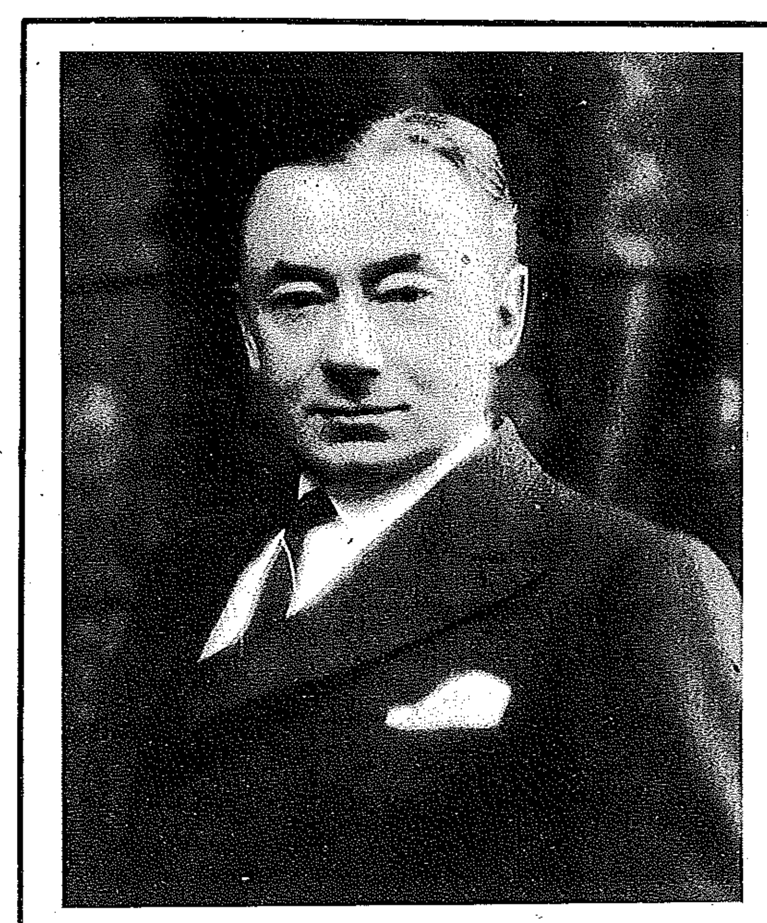
C'est un vieux programme maçonnique, il a commencé avec la maçonnisation des institutions politiques françaises et ce n'est pas par hasard que le premier personnage qui prononce l'expression d'Entente Cordiale est le F∴ Palmerston, comme en témoigne le maçonnique **Globe** du 12 mai 1849.

Ainsi il y a près de cent ans qu'inlassablement l'Angleterre maçonnique cherche à attirer la France dans un bloc maçonnique franco-britannique.

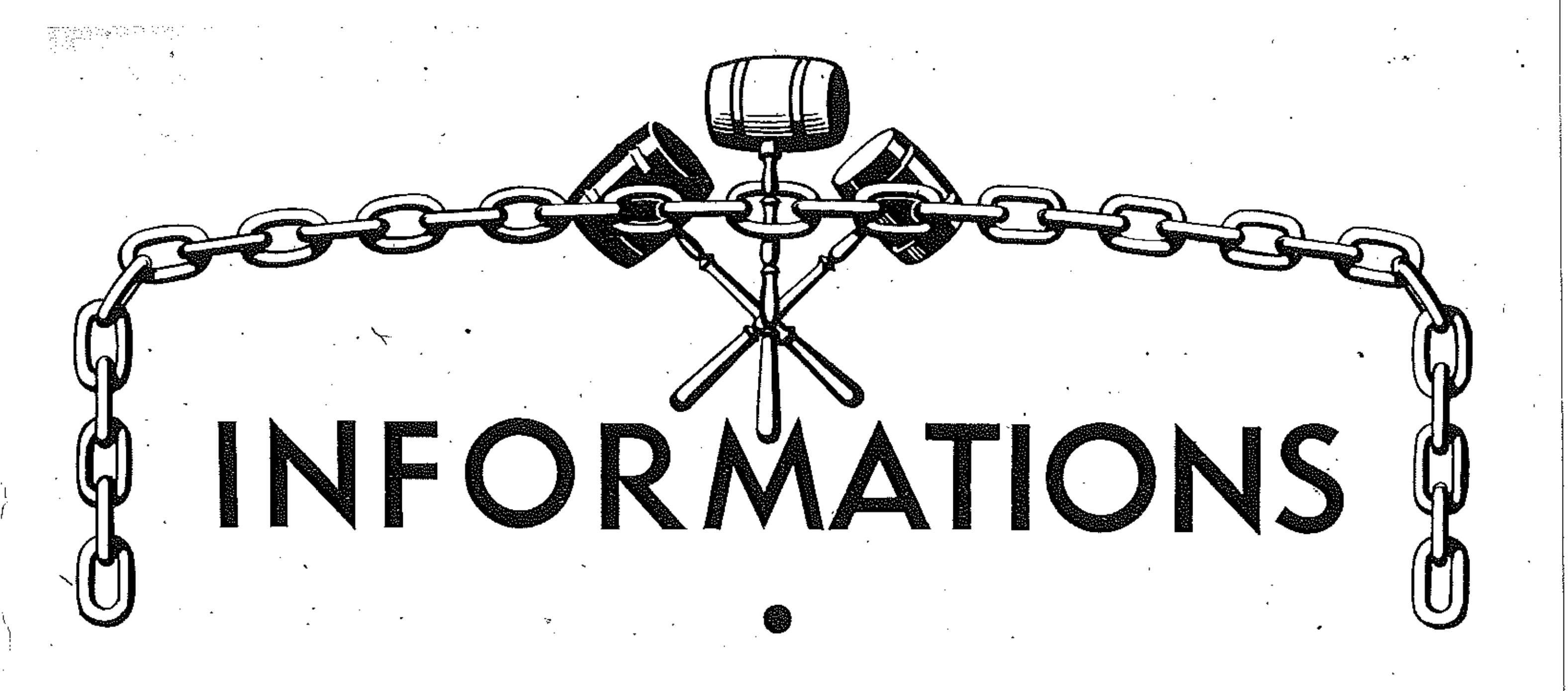
Jacques PLONCARD.

(1) La conception de l'Ouestie n'a pas surgi de pied en cap du cerveau de l'auteur. Elle se trouve dans Auguste Comte, sous le nom de République occidentale ; dans les œuvres de J. Nivocow, sous forme d'hypothèses d'une Union franco-anglaise plus intime. Enfin, n'a-t-on pas attribué un propos à Edouard VII, lorsqu'il n'était encore que Prince de Galles ; il décrivait, paraît-il, la future République des Grandes-Iles et de Gaule. Que sont tous ces rêves, sinon les premières évocations de l'Entente Cordiale... de l'Ouestie ?
(2) Cette réforme du méridien a été introduite en France depuis que cet article a été écrit. N. D. L. R.

(1) Comment ne pas rapprocher ce projet de Confédération de l'Atlantique de la fameuse Charte de l'Atlantique ! (N. de l'A.)



Paul Reynaud qui tenta de réaliser le plan maçonnique en 1939.



LA F∴ M∴ ANGLAISE ET SES BUTS DE GUERRE

Installation d'Earl of HAREWOOD, beau-frère du roi d'Angleterre dans son poste de grand maître de la G∴ L∴ Unie d'Angleterre

Le 1er juin 1943, La Grande Loge Unie d'Angleterre tint une tenue exceptionnelle à Londres, à « Freemason's Hall ». De nombreux maçons de toutes les provinces du Royaume assistaient à cette Tenue.

La présence du roi George VI donnait à cette cérémonie une solennité toute particulière, car le roi devait procéder à l'installation de son beau-frère Earl of Harewood comme Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre.

Depuis la mort du dernier Grand Maître, le duc de Kent qui succomba en août 1942 à la suite d'un accident d'aviation, Earl of Harewood occupait déjà provisoirement ces fonctions dans lesquelles il fut confirmé par un vote unanime du Convent.

Le « Times » du 2 juin 1943 publia sur cette manifestation maçonnique le compte rendu suivant :

LE ROI ET LES FRANCS-MAÇONS INSTALLATION DU NOUVEAU GRAND MAITRE EARL OF HAREWOOD

Pour la deuxième fois depuis quatre ans, le Roi a installé un Grand Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre. En 1939, il installa son frère le duc de Kent et hier dans une assemblée extraordinaire de la Grande Loge à « Freemason's Hall » son beau-frère, le comte de Harewood, qui est, depuis soixante-dix ans, le premier Grand Maître qui ne soit pas de sang royal.

Le grand Temple dans lequel a eu lieu la cérémonie était rempli de francs-maçons venus de toutes les parties du royaume. On pouvait voir une délégation de la Grande Loge d'Ecosse conduite par le Grand Maître captain Stewart et une autre de la Grande Loge d'Irlande, également conduite par son Grand Maître.

La Tenue fut ouverte par le Vice-Grand Maître, le général sir Francis Davies, et lorsque les délégations eurent été introduites, on alla processionnellement au-devant de Sa Gracieuse Majesté le Roi au son de fanfares et d'une strophe de l'hymne national joué à l'orgue.

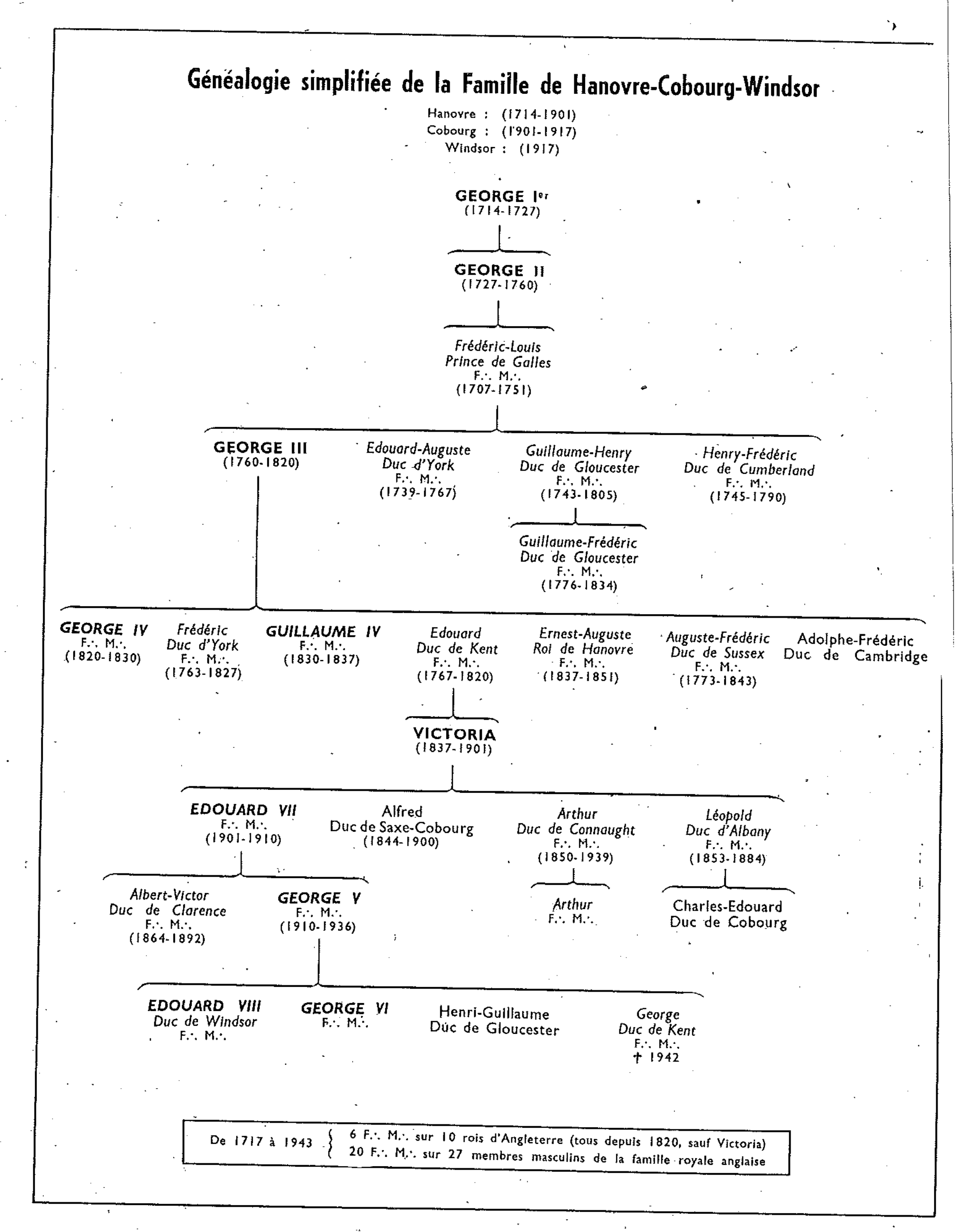
Le Roi, revêtu des insignes d'ancien Grand Maître, passa ensuite lentement entre les rangs formés par l'escorte, et les frères lui réservèrent un accueil d'une franche cordialité.

FEU LE DUC DE KENT

Le Roi prit ensuite la place du Vice-Grand Maître sur le trône et une autre procession se rendit au-devant du comte de Harewood. Le Roi fit une allocution et, s'adressant à celui-ci, constata qu'il n'y avait que quatre années qu'il était venu dans une assemblée identique installer le duc de Kent.

En ce temps-là, tout le monde espérait qu'il resterait à la tête de l'Ordre encore plus longtemps que son prédécesseur, le duc de Connaught.

« Mais, ajouta le Roi, notre désir ne devint pas la réalité et le conflit mondial dans lequel nous sommes impliqués demande qu'on lui paye son tribut et nous a apporté à tous de la douleur et des



Généalogie simplifiée de la Famille de Hanovre-Cobourg-Windsor
Hanovre : (1714-1901)
Cobourg : (1901-1917)
Windsor : (1917)
GEORGE Ier (1714-1727)
GEORGE II (1727-1760)
Frédéric-Louis Prince de Galles F.·. M.·. (1707-1751)
GEORGE III (1760-1820)
Edouard-Auguste Duc d'York F.·. M.·. (1739-1767)
Guillaume-Henry Duc de Gloucester F.·. M.·. (1743-1805)
Henry-Frédéric Duc de Cumberland F.·. M.·. (1745-1790)
Guillaume-Frédéric Duc de Gloucester F.·. M.·. (1776-1834)
GEORGE IV F.·. M.·. (1820-1830)
Frédéric Duc d'York F.·. M.·. (1763-1827)
GUILLAUME IV F.·. M.·. (1830-1837)
Edouard Duc de Kent F.·. M.·. (1767-1820)
Ernest-Auguste Roi de Hanovre F.·. M.·. (1837-1851)
Auguste-Frédéric Duc de Sussex F.·. M.·. (1773-1843)
Adolphe-Frédéric Duc de Cambridge
VICTORIA (1837-1901)
EDOUARD VII F.·. M.·. (1901-1910)
Alfred Duc de Saxe-Cobourg (1844-1900)
Arthur Duc de Connaught F.·. M.·. (1850-1939)
Léopold Duc d'Albany F.·. M.·. (1853-1884)
Albert-Victor Duc de Clarence F.·. M.·. (1864-1892)
GEORGE V F.·. M.·. (1910-1936)
Arthur F.·. M.·.
Charles-Edouard Duc de Cobourg
EDOUARD VIII Duc de Windsor F.·. M.·.
GEORGE VI F.·. M.·.
Henri-Guillaume Duc de Gloucester
George Duc de Kent F.·. M.·. † 1942
De 1717 à 1943
6 F.·. M.·. sur 10 rois d'Angleterre (tous depuis 1820, sauf Victoria)
20 F.·. M.·. sur 27 membres masculins de la famille royale anglaise

pertes. Nous nous rappellerons avec fierté de l'enthousiasme avec lequel le duc de Kent a accepté sa charge et du grand intérêt qu'il porta à tout ce qui avait trait à l'Ordre.

« Quoique les années de sa Grande Maîtrise soient peu nombreuses, elles seront des plus marquantes dans l'histoire de l'Ordre et nos successeurs auront des raisons d'être reconnaissants de l'intelligence dont la Grande Loge a fait preuve en le choisissant comme Grand Maître. »

Ensuite eut lieu la cérémonie d'installation, puis le Roi s'adressa au Grand Maître et lui rappela qu'il prenait sa charge au début d'une des périodes peut-être les plus critiques de l'histoire de l'Ordre.

« BEAUCOUP DE NOS LOGES, dit-il, SE TROUVENT DANS LES PAYS QUI SONT OCCUPES EN CE MOMENT PAR L'ENNEMI. IL VA FALLOIR LES RECONSTITUER. LEURS MEMBRES CRAINDRONT PROBABLEMENT DE REPRENDRE LEUR ACTIVITE MAÇONNIQUE ET AURONT DONC BESOIN, DANS BEAUCOUP DE CAS, DE NOTRE AIDE. »

UNE TRISTE PERIODE

« Il est aussi des pays où des obédiences maçonniques que nous avons reconnues régulièrement ont été dissoutes. Nous sommes dans une période triste de notre histoire et, quand les circonstances le permettront, je ne doute pas que la Grande Loge Mère mondiale n'offre avec joie son aide à toutes les obédiences pour pouvoir reconstruire l'Ordre maçonnique dont l'esprit se sera renforcé dans le danger.

« La Franc-Maçonnerie anglaise a derrière elle deux siècles et demi de persévérante fidélité à ses principes et je crois que la seule politique qui puise être suivie dans le futur est le maintien de ses valeurs qui ont été le roc sur lequel la structure maçonnique s'est appuyée dans le passé pour résister aux tempêtes qui l'ont assaillie. »

Le Grand Maître, dans sa réponse, déclara qu'il considérait comme un des buts essentiels de son activité future d'aider les organisations maçonniques qui ont accepté les principes que le Roi avait exposés avec tant de sagesse.

Un compte rendu du même genre a paru dans le « Daily Telegraph » du 2 juin 1943.

Voilà donc clairement exposés par un document officiel émanant de la Grande Loge de Londres les projets de la F.·.-M.·. anglaise pour l'après-guerre : TRAVAILLER A L'INSTAURATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE EN AIDANT ET SOUTENANT TOUTES LES OBEDIENCES DES AUTRES PAYS QUI SONT CONSIDEREES COMME REGULIERES PAR LA GRANDE LOGE DE LONDRES.

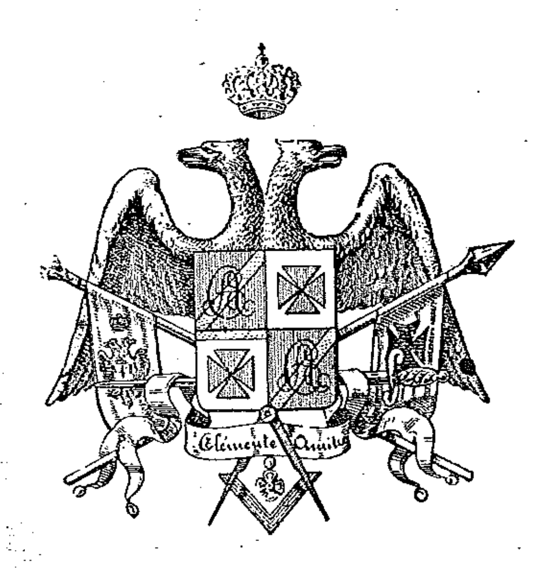
Déjà, en 1917, au Convent des Maçonneries alliées et neutres, le F.·. M.·. Lebey avait énoncé clairement que les **buts de guerre maçonniques** étaient **idéologiques** et que c'était pour continuer l'œuvre de 89 qu'il fallait se battre, car si de la Révolution française étaient sortis les Droits de l'Homme, de la guerre mondiale devait sortir le **DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES.**

La Maçonnerie paraît avoir oublié ce principe pour lequel elle a fait couler le sang de millions d'êtres humains et amassé des monceaux de ruines, car les escadrilles de la Gracieuse Majesté et du F.·. M.·. Roosevelt et les hordes asiatiques de leur allié Staline se battraient en 1943, de l'aveu même du roi d'Angleterre, entre autres choses, pour restaurer la Maçonnerie dans les pays où elle a été interdite.

Pourtant, les gouvernements nationaux qui ont cru devoir prendre position contre la secte internationale ont agi EN PLEINE SOUVERAINETE et en PLEINE CONNAISSANCE DES BESOINS DE LEUR PAYS. C'est ainsi que Mussolini, Hitler, Franco, Salazar, le maréchal Pétain et tout récemment encore le nouveau gouvernement d'Argentine ont pris des mesures antimaçonniques pour le salut de leurs patries.

La Maçonnerie n'a pas voulu accorder aux décisions prises par ces pays le bénéfice de son grand principe du **droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.** Cela ne nous étonne pas car l'histoire nous enseigne qu'elle édicte pour les besoins de sa cause et d'une façon toute opportuniste des principes que sa propagande dit immuables, quitte à les abandonner et à les remplacer par des concepts opposés si la face des événements et ses intérêts le lui commandent.

Et comme le général Franco avait raison de dire la veille de l'anniversaire de la révolution nationale espagnole, le 17 juillet 1943, devant le conseil national de la Phalange : « NOUS N'OUBLIERONS JAMAIS LE JEU TROUBLE DES MAÇONS. LA MAÇONNERIE EST LE MEILLEUR MOYEN DE DETRUIRE NOTRE LIBERTE ET NOS ASPIRATIONS NATIONALES. »



Un article du F.·. Wallace

On a beaucoup parlé ces derniers temps de la « politique de bon voisinage » entre Etats américains inaugurée par le Président **ROOSEVELT**, Maçon de haut grade et Sublime Prince du Royal Secret.

Un des plus ardents défenseurs de cette formule politique ne servant qu'à cacher les velléités impérialistes américaines, est le Vice-Président **WALLACE** qui a pris une certaine importance depuis qu'il est considéré comme un des futurs candidats les plus en vue des élections présidentielles de 1944.

WALLACE, comme son maître **ROOSEVELT** et la majorité des politiciens des Etats-Unis, est franc-maçon. Il a été élevé au grade de Maître le 4 octobre 1927 à la « **CAPITOL LODGE** » n° 110 à Des Moines (Iowa) et un peu plus d'un an après, le 23 novembre 1928, il fut reçu au 32e degré du « **Rite Ecossais Ancien et Accepté** » également à Des Moines.

De plus, **WALLACE** a des rapports très étroits avec le « **ROTARY INTERNATIONAL** », car le journal « **THE ROTARIAN** », organe officiel de cette Association, a publié sous sa signature, dans son numéro de décembre 1942, un grand article qui a pour but de forcer l'adhésion des Rotariens à la fameuse « politique de bon voisinage » c'est-à-dire aux visées impérialistes du Gouvernement **ROOSEVELT**.

Dans cet article, **WALLACE** insiste sur le fait que les Rotariens ont pour mission de gagner l'Amérique latine à la politique panaméricaine des U.S.A. et il se base pour cela sur la déclaration faite lors d'un récent voyage à Washington par le Président actuel du ROTARY INTERNATIONAL et selon laquelle « tout devait être mis en œuvre par les « ROTARY CLUBS » pour développer l'esprit d'union dans les Républiques américaines ».

Au cours de l'exposé des motifs et des possibilités d'une telle politique, **WALLACE** s'est laissé aller à découvrir le jeu réel des U.S.A. et a indiqué à ses lecteurs ce qu'on entend à Washington par « **collaboration panaméricaine** ».

C'est ainsi qu'il explique que les Etats d'Amérique Centrale et du Sud auront pour rôle primordial d'être dans le futur le prolongement économique des Etats-Unis en ce sens qu'ils devront leur fournir les matières premières qui leur manquent.

L'Amérique, toujours d'après **WALLACE**, devra être soumise à un plan de production autarcique car si l'on veut que des échanges fructueux s'établissent entre les Etats-Unis et les autres pays, ces derniers devront avoir une production soigneusement orientée vers les matières premières et particulièrement vers celles dont les U.S.A. ne disposent pas. Ils devront abandonner par exemple la production des céréales et des viandes de boucherie pour l'exportation et produire exclusivement ce qui leur sera demandé par l'industrie américaine, par exemple : du caoutchouc, des textiles, des soies naturelles, etc...

En développant de telles théories, **WALLACE**, Sublime Prince du Royal Secret et porte-parole de la Judéo-Maçonnerie Internationale se fait « ipso facto » le champion d'une politique impérialiste qui ne répond en aucun cas aux principes que la Maçonnerie a propagés à travers le monde pour impressionner l'opinion publique des pays qui ne sacrifient pas sur l'autel des sacro-saintes Démocraties maçonniques.

DIVERS

M. Louis Gauche nous a fait délivrer, par exploit de Me Louis Bennet, huissier, en date du 3 août 1943, la nouvelle lettre ci-après :

J'ai sous les yeux le numéro 10 de juillet 1943 du périodique « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES ». Vous avez publié, avec un retard au sujet duquel je fais toutes réserves, ma rectification du 8 mai 1943. Cette rectification est suivie d'un commentaire de M. de BOISTEL. Ma réponse sera courte :

L'invitation dont vous reproduisez la photographie, en admettant qu'elle ne fût pas un faux, ne m'a jamais été adressée. Je n'ai pas assisté au banquet du 12 janvier 1925. Je n'ai jamais assisté à aucun banquet organisé par les Loges.

En 1925, j'habitais LILLE. Lorsqu'il m'arrivait, de temps à autre, de venir à PARIS, je rencontrais au café « Mazarin » et au café « Commodore » mes confrères de la publicité. Il y avait là ceux des journaux de gauche et ceux des journaux de droite.

C'est dans ces cafés que j'ai rencontré MM. Monnier et Crinque. Ils ne sont jamais venus chez moi. Je ne suis jamais allé chez eux. En affirmant que nous étions liés par « une grande amitié », M. de BOISTEL fait preuve d'une logique très personnelle.

M. Gabriel Meyer dirigeait l'imprimerie commerciale du journal « Le Progrès du Nord ». Il était comme moi employé par la société propriétaire de ce journal. Nous étions une centaine d'employés.

Le directeur politique de ce journal n'était ni maçon, ni de tendance favorable aux Loges. Vous concluez de ce fait que j'étais Franc-Maçon. Vos lecteurs ont dû sourire. Décidément, monsieur, votre « mise au point » n'aura pas été inutile.

S'il fallait suivre les raisonnements de M. de BOISTEL, tous les Français eussent été Francs-Maçons ou favorables aux Loges. Je ne puis croire que M. de BOISTEL ait été dupe de son propre commentaire. Le tribunal correctionnel dira ce qu'il faut penser de vos procédés de polémique et de discussion.

Nous pourrions répondre longuement à M. Louis Gauche, mais nous n'entendons pas le suivre sur le terrain de la polémique.

Précisons seulement :

1° Que le retard apporté à publier sa première lettre est uniquement imputable aux délais de censure.

2° Que c'est le F.·. Mézé et non le soussigné qui fait état, dans un mémo retrouvé dans les archives de la Loge « Cosmos », de la « très grande amitié » qui liait M. Louis Gauche au F.·. Monnier, F.·. M.·. de la Grande Loge de France.

Contentons-nous enfin de renvoyer nos nouveaux lecteurs au document extrait des archives des Loges, qui, par là même, ne saurait être discuté, et que nous avons publié dans notre numéro 10 du mois de juillet 1943.

Il appert de ce document que sur une **invitation maç.·. officielle**, M. Louis Gauche est appelé « **Mon Très Cher Frère** », que son prénom et son nom sont **précédés de la lettre F..** et que l'invité semble bien avoir assisté au déjeuner auquel il était convié en sa qualité de « publiciste de la Loge Cosmos », puisque cette pièce est revêtue au verso de signatures maçonniques apposées à l'issue de cette agape fraternelle.

J. B.

ORGANISATION DE LA F∴ M∴ PAR LE G∴ O∴ en 1778

Dans le rapport qu'il présenta au Convent national des Gaules à Lyon en 1778, le Rit des Chevaliers bienfaisants, le marquis de Chef de Bien, représentant de la Maçonnerie de la Primitive Observance, rappelait les débuts de la Maçonnerie en France. Il commençait par affirmer qu'elle n'avait pas paru dans le royaume avant le XVIIIe siècle et déclarait fausse l'hypothèse d'un règlement qui lui aurait été donné au XVe siècle par Henri VI, roi d'Angleterre, et qu'aurait commenté le philosophe Locke :

C'est tout au plus en 1732, disait-il, qu'a été fondée rue des Boucheries, à Paris, la première Loge de Francs-Maçons français dont j'ai connaissance.

M. de la Lande cite une Loge tenue pareillement rue des Boucheries par Mylord Derwent-Water en 1725, c'est-à-dire que les Anglais associés des premiers à la coterie des Frères Maçons sont venus sabler quelques bouteilles de vin de France sur ces lieux, selon les formalités usitées dans leur nouveau club ; et c'est à eux sans doute que nous devons l'établissement de la F∴ M∴ dans notre bonne ville.

En Angleterre, on fait remonter les Loges ou tout au moins les traditions sur leurs origines à la reconstruction de la Cité après le grand incendie de 1666 et la construction de la cathédrale Saint-Paul en 1675-1710 par Wren dont on a fait un Vénérable (mort en 1716). (1)

Les premières Loges voulurent pour maître et protecteur, un grand Seigneur de la Cour et elles choisirent le duc d'Antin, le seul fils qu'avait eu Mme de Montespan de son mari. C'est vers le même temps que, par la bulle « In Eminente » en date du 28 avril 1738, le Pape Clément XII condamnait la Maçonnerie, condamnation qui devait être renouvelée par Benoît XIV dans l'Encyclique « Providas ».

On remarquera, poursuit Chef de Bien, après avoir décrit les usages des Compagnons avec leurs banquets et leurs réceptions au cours de leurs voyages par les « Mères », que la nouvelle société se répandit rapidement dans tout l'univers avec autant de facilité que les draps anglais et autres objets d'exportation, par l'entremise des négociants, des ambassadeurs, des chefs de comptoirs et des officiers publics, qui, tous, avec l'enthousiasme du noviciat se sont empressés de prendre des lettres de maîtrise de maîtres provinciaux et les instructions nécessaires pour propager les formes très simples qui étaient en usage au commencement.

L'on peut consulter les listes que la Grande Loge de Londres a fait imprimer à différentes époques ; l'on y verra le nom et la date de toutes les Loges qui ont porté la F∴ M∴ dans les divers pays. Aucune date n'est antérieure à 1721.

Cependant, cette société partout connue, partout proposée avec une espèce de délire, n'était pas encore entièrement développée dans ses formes ni fixée quant à son but. C'est entre 1721 et 1736 que l'on vit s'opérer successivement la création de plusieurs dignités ou charges à mesure que la vanité et la nécessité en inspiraient l'institution. »

Mais surtout c'était l'anarchie et le désordre qui régnaient dans cette foule de Loges créées sans préparation, dans des mouvements irréfléchis d'enthousiasme ou d'engouement des maîtres généraux, le duc d'Antin d'abord, le comte de Clermont ne s'étant pas suffisamment préoccupés de les organiser. Ce dernier en avait délégué le gouvernement à un de ses serviteurs qui battait monnaie en donnant à qui le payait le droit de créer des Loges et de s'en proclamer le chef. Son exemple fut suivi par nombre d'aventuriers qui multiplièrent, non seulement les Loges, mais encore des groupes de Loges ayant chacun de prétendues traditions et des rites fabriqués de toutes pièces. Pour rivaliser de dignité et de crédit, ces improvisateurs reculèrent dans le passé les origines des traditions, des pratiques et des rites qu'ils avaient inventés. Les uns se prétendaient les continuateurs des Templiers, d'autres des disciples de Salomon et de son architecte Hiram, constructeur du Temple de Jérusalem, d'autres des initiés des Mystères de l'Egypte et de la Grèce antique, et se réclamaient d'Orphée ou de Pythagore. Leurs pratiques, leurs enseiments se contredisaient et se combattaient, et ceux qui les prenaient essayaient de procurer aux leurs la prédominance en multipliant les Loges et en les groupant en fédérations rivales. Dans ces luttes, les plus faibles succombaient et la rapidité avec laquelle se multipliaient toutes ces créations n'avait d'égale que la rapidité avec laquelle elles disparaissaient.

(1) Remarquons toutefois dans le tableau des Loges affiliées au Grand-Orient que nous publions, la date du 25 mars 1688, à laquelle la Loge de Bapaume faisait remonter sa fondation, date que le Grand-Orient avait en quelque façon reconnue, en l'inscrivant sur le tableau. La date la plus ancienne, après celle-là est celle de la création de la Parfaite Union de Valenciennes (1er juillet 1733), qui cadre avec l'affirmation de Chef-de Bien.



374 Mme de Montespan, mère du duc d'Antin.

Le marquis de Chef de Bien a tracé, dans son rapport au Convent de 1778, le tableau de cette période d'agitations chaotiques :

A des époques plus ou moins enclavées les unes dans les autres et sous l'étendard de la Franc-Maçonnerie, on prêcha et on proposa l'indépendance politique et religieuse, l'obéissance passive, la religion romaine, le calvinisme, l'anglicanisme, l'impiété, la débauche, la philosophie, les sciences, les arts, l'oisiveté ; en un mot, il n'est rien qu'on n'ait propagé et pratiqué plus ou moins, à l'abri des mystères, du secret et des hiéroglyphes que chaque secte maçonnique a restreints ou multipliés à son gré et que chacune a pu faire ployer aux interprétations qui favorisaient ses vues.

Dans une **Esquisse d'architecture ou Notion générale sur le Caractère et l'objet du rit primitif** nous lisons une description analogue de ces origines troubles de la Maçonnerie française :

L'Association connue sous la dénomination de Franche-Maçonnerie a eu, comme beaucoup d'autres sociétés, ses temps romanesques et fabuleux et ses époques historiques ; encore faut-il distinguer dans ces dernières ce qui appartient véritablement à l'histoire d'avec ce que l'enthousiasme, l'engouement ou les motifs quelconques ont fait ajouter à la vérité des faits, en un mot avec ce qu'on pourrait appeler la broderie.

Il faut convenir encore que cette société a éprouvé dans ses formes, ses dogmes et sa coordination, une infinité de schismes et d'hérésies s'il est admissible d'appliquer ici ces expressions consacrées à des objets plus relevés.

Soit par l'impulsion de ce sentiment que l'on nomme esprit de corps, soit par l'effet d'un zèle plus ardent que réfléchi, on a pris à tâche de donner le change aux observateurs sur l'origine et le but primitif de cette association. C'est de là qu'est provenue cette multitude innombrable de rits, de grades, de titres, de décorations, cette variété de couleurs, cette foule de soi-disant Maîtres, Sages, Philosophes, Excellents, Sublimes Précepteurs de la Sagesse, Docteurs en toute science, Demi-Dieux, Thaumaturges en toutes espèces de superlatifs qui (s'il est permis d'employer une pareille image dans ce discours) du haut de leurs tréteaux s'écrient sur tous les tons, chacun de son côté : « Venez à moi ! Je suis le vrai Polichinelle ; accourez tous ; mon baume est le meilleur (1) ».

Ce morceau bien enlevé veut nous montrer que la Maçonnerie en s'établissant en France se recouvrit de ce vaste camouflage qu'elle a gardé même lorsqu'elle se fut fortement organisée !

Pour préserver la Maçonnerie de la ruine à laquelle l'aurait conduite une telle anarchie, certaines Loges et certaines puissantes personnalités travaillèrent à l'organiser autour d'un chef suprême et d'une administration centrale. Parmi ces Loges mentionnons la Grande Loge de France qui était la plus importante de rit écossais, le Grand-Orient de France qui était la Loge la plus puissante de Paris et avait des affiliations nombreuses en province, les Loges parisiennes des **Amis Réunis** et des **Philalèthes** qui semblent avoir été des émanations du Grand-Orient. Parmi les personnalités en union avec ces organismes, mentionnons le marquis de Chef de Bien qui, de 1775 environ à 1788, joua dans le monde maçonnique en France et à l'étranger un rôle de premier plan que nous raconterons d'après ses archives familiales.

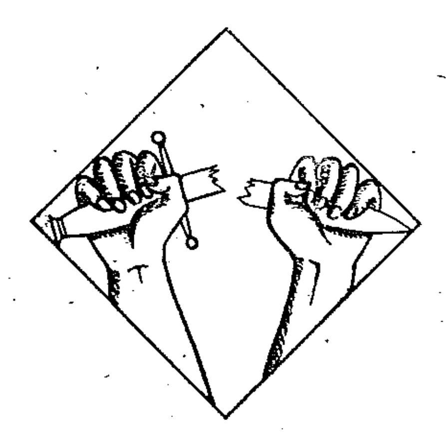
Ces tentatives de concentration soulevèrent des oppositions.

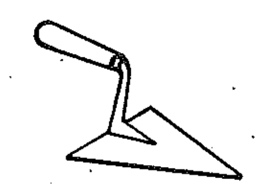
A la mort du comte de Clermont, le Grand-Orient, fidèle à la tradition, alla demander son nouveau chef, à un membre, comme Clermont, de la famille royale, le duc de Chartres qui, à la mort de son père le duc d'Orléans, deviendrait lui-même duc d'Orléans et à ce titre premier prince du sang. Comme le duc de Luxembourg, grand maître de la Grande Loge de France, partageait les opinions « philosophiques » du duc de Chartres, ils tombèrent d'accord pour réunir en un organisme unique la Grande Loge et le Grand-Orient et les Loges de leurs deux Obédiences sous l'autorité du duc de Chartres proclamé chef de toutes les Loges de France et assisté du duc de Luxembourg qui prenait le titre d'administrateur général du Grand-Orient. Les Loges existantes et celles qui seraient créées à l'avenir seraient invitées à s'affilier au Grand-Orient en recevant les règlements qu'il lui enverrait. Les diplômes d'affiliation porteraient les deux sceaux du duc de Chartres et du duc de Luxembourg. Dans la nouvelle organisation, chaque Loge adhérente prendrait le rang qui lui serait conféré d'après les dates de sa création et de son affiliation au Grand-Orient.

En 1778, du tableau que le Grand-Orient publia des Loges qu'il s'était affiliées et du nombre d'adhérents déclarés par chacune d'elles, il résultait que le Grand Maître commandait à 260 **loges répandues dans toute la France, dans ses colonies** (Saint-Domingue, La Guadeloupe, la Martinique) **et même à l'étranger** (Cologne), **présentant elles-mêmes un total d'environ** 4.000 **francs-maçons.**

Jean GUIRAUD.

(1) Cette citation, comme la précédente, nous est fournie par les Archives Chef de Bien qui ont été mises à notre disposition.





A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

UN EDIFIANT BILAN

Lucien Pemjean s'est penché sur l'histoire parlementaire de la III[e] République. Il y a fait d'intéressantes découvertes, consignées dans un article très documenté du **Pilori** (3 juin).

Parmi les cent et quelques ministères de la III[e] République, il n'y en eut pas un seul qui ne comptât plusieurs francs-maçons authentiques. La plupart en eurent une douzaine, non compris les conférenciers en loges et les juifs. Même sous le « Mac-Mahonat », le Grand-Orient put introduire ses hommes dans les avenues du pouvoir : entre autres, les FF.˙. Jules Simon, Général Gresley, Duc Decazes.

Mais ce furent les derniers gouvernements de l'ancien régime, ceux de Blum et ceux de Camille Chautemps, qui battirent tous les records.

« Sur les 90 membres de l'équipe du premier ministère Blum (ministres, sous-secrétaires d'Etat, directeurs, secrétaires et attachés), il y avait 40 juifs et 50 FF.˙.MM.˙., soit exactement 100 pour 100.

« Et sur les 33 Excellences du ministère Chautemps, de janvier 1938, il y avait 12 FF.˙. MM.˙. dûment initiés, 6 conférenciers en Loge et 15 membres de divers groupements judéo-maçonniques, soit également 100 pour 100. Sans compter les juifs comme Jean Zay et les demi-juifs comme Frossard.

LE MECANISME DE LA DOMINATION DES LOGES

Pour avoir une telle part dans le pouvoir politique, les maçons étaient donc bien nombreux ?

Ils n'étaient pas 25.000 en 1892 et, déjà, écrit notre confrère Amelot, dans **Le Franciste** (12 juin), ils détenaient la presque totalité des fauteuils ministériels (10 sur 11), la présidence de la République, la présidence du Sénat, la présidence de la Chambre.

Le secret de leur dictature politique est dans le régime électoral qu'ils avaient su imposer au pays.

« Sur quarante millions de Français onze millions et demi avaient seuls le droit de voter. Parmi ceux-ci, vingt-cinq à trente pour cent s'abstenaient. Restaient en gros huit millions d'électeurs et la majorité qui décidait de la vie du pays était de quatre millions d'électeurs, soit le dixième de la nation.

« Il suffisait donc à la Maçonnerie d'avoir prise sur quatre millions de Français pour dicter sa loi au pays. »

Il lui suffisait même d'avoir barre sur une bien plus médiocre portion du corps électoral : sur les quelques centaines d'électeurs « flottants » qui, dans cent ou cent cinquante circonscriptions assuraient l'élection. Les « rubans » et les « passe-droits » ralliaient cette clientèle.

AU SERVICE DE L'ETRANGER

Maîtresses du pouvoir politique, les loges l'exerçaient naturellement dans le sens de leur idéologie à l'intérieur et à l'extérieur.

Il était, par exemple, dans la logique des choses qu'en 1936 les FF.˙. français répondissent avec empressement au signal de détresse de leurs congénères espagnols.

M. Jean Contoux, dans **L'Appel** du 15 avril 1943, nous dit ce que fut l'aide des agents officiels de la maçonnerie au « Frente Popular » :

« Le F.˙. Edouard Serre, de la L.˙. « Eole », alors directeur technique d'Air France, en plein accord avec le misérable Pierre Cot, mit les appareils et les pilotes de cette société à la disposition du gouvernement rouge.

« Après être entré en négociations à Madrid, avec le F.˙. Largo Caballero, il chargea le colonel Cahusac, autre membre de la L.˙. « Eole », à l'époque attaché militaire français à l'ambassade de France en Espagne, d'assurer une étroite liaison entre celle-ci, le ministère de l'Air espagnol et la Société Air France.

« ... Le meilleur matériel français prit le chemin d'outre-Pyrénées. »

La secte peut d'autant moins nier ces agissements criminels que plusieurs de ses membres ont eu le cynisme et l'audace de s'en glorifier.

Exemple le F.˙. Paul Perrin qui, dans une conférence, le 22 décembre 1936, déclarait :

« Nous sommes intervenus partout où ce fut nécessaire. A l'étranger, et plus particulièrement en Grande-Bretagne, nous nous sommes trouvés en parfait accord avec nos FF.˙. du rite écossais. Nous les avons décidés à entreprendre à nos côtés une action contre le fascisme international, ce qui nous a permis d'aider nos FF.˙. d'Espagne de façon très discrète, mais d'autant plus efficace. »

LES MAÇONS ET L'ECOLE

A l'intérieur, les loges s'efforçaient de mettre la main sur l'école, l'école où se forment les futurs électeurs.

Dans ce but, la Maçonnerie avait constitué, dans le monde enseignant,

un groupe très agissant, le Groupe Fraternel de l'Enseignement, dont Henry Coston (**« Cri du peuple » du 31 juillet**), dit « qu'il formait l'armature de tous les organismes officiels ou non, administratifs et syndicaux de l'Enseignement public ».

S'appuyant sur la Ligue de l'Enseignement, que présidait le T∴ILL∴F∴ Brenier, sénateur de l'Isère, **l'alter ego** du sinistre Périer, qui fut l'œil des loges dans un grand nombre de ministères, le Groupe Fraternel « savait imposer ses décisions aux fonctionnaires de l'Education nationale ».

Ce groupe, dont l'animateur fut le F∴ Marceau-Pivert, un moment dictateur de la Radio, sous le proconsulat de M. Blum, comprenait des parlementaires de marque : les FF∴ Aubaud, Jammy-Schmidt, Rucard, Ramadier, G. Monnet, notamment, plusieurs fois ministres.

Ceux-ci avaient pour mission de faire adopter par la Chambre et le Sénat les projets de loi élaborés par le cénacle maçonnique.

Une foule d'autres organisations, telles que le **Front Laïque**, les **Comités d'action et de défense laïque**, les **Compagnons de l'Université nouvelle**, parachevaient l'œuvre du Syndicat National des Instituteurs (en majorité peuplé de maçons) et du groupe en question.

Ainsi la Maçonnerie dominait et asservissait l'école. Et par l'école elle maintenait et consolidait son pouvoir politique.

LES MAÇONS ET LA C.G.T.

Un autre secteur de la vie française attira très vite l'attention de la Maçonnerie : le secteur économique et social. Dès que les syndicats autorisés par Waldeck-Rousseau eurent conquis droit de cité, pris de l'importance dans les luttes électorales, on vit la Maçonnerie se rapprocher d'eux, s'infiltrer dans leurs rangs, les noyauter. Au début du siècle, elle fonda le « groupe fraternel de la C. G. T. ».

Dès lors, la Maçonnerie fut de tous les Congrès syndicaux. Elle fut présente à tous les grands débats.

Notre confrère **La Voix Française** assure même que c'est un F∴ qui « mit la dernière main au plan de la C.G.T. en 1936 », et il ajoute ce détail piquant: le F∴ en question était le principal collaborateur d'un grand banquier israélite.

« Cette coïncidence, ajoute-t-il, ouvre de curieuses perspectives sur l'alliance inavouée du capitalisme de spéculation et des puissances de désordre. »

LES DISSIDENTS DE L'INTERIEUR

Sous ce titre, **La Sarthe**, du 21 juillet, s'élève contre la présence, dans les cadres de l'administration française, de trop nombreux Francs-Maçons qui font tout pour discréditer la Révolution Nationale, ses principes, ses hommes et son œuvre.

Selon notre confrère, qui est encore au-dessous de la vérité, il y en aurait « onze mille, onze mille qui poursuivent souterrainement leur sinistre besogne : ils en ont l'habitude ».

Actuellement, elle consiste, cette « besogne », à « faire regretter le régime défunt ».

S'adressant aux mécontents, **La Sarthe** écrit :

« On accuse Vichy, on accuse les Allemands, on oublie surtout les Onze Mille. Les Onze Mille qui ne font pas que rêver à la belle époque où il n'y avait qu'à tendre un « tablier » pour le voir tout aussitôt s'emplir d'honneurs, de rubans, de profits. »

Et le journal de l'Ouest de souhaiter « au nom de la justice et de l'intérêt national » qu'on « brise » la Maçonnerie ; car si l'Etat français « rate les Onze Mille, les Onze Mille ne le rateront pas ».

C'est bien notre avis.

LA CROIX DE LORRAINE

Puisque nous sommes sur le chapitre des « dissidents », sait-on que la Croix de Lorraine que les fidèles de l'ex-général de Gaulle arborent volontiers, au revers de leur veston, comme le signe de leur foi politique, est l'emblème du 27e degré du rite maçonnique, dit Ecossais ?

Le Pilori (8 juillet) écrit, à ce propos :

« Ce degré est appelé : Grand Commandeur du Temple ou Souverain Commandeur du Temple de Jérusalem. C'est l'un de ceux qui ressortissent nettement à la juiverie. Au sautoir est suspendue une croix à huit pointes qui rappelle celle des Templiers, et, sur le ruban même, sont brodées quatre croix que le rituel, que l'on appelle le « tuileur », dit « Croix de commandeurs » ; mais la gravure explicative ne permet pas d'hésiter : ce sont quatre croix de Lorraine ; il est impossible de les voir autrement que sous cette forme, à laquelle nous sommes si accoutumés. Les maçons ont eu toutefois la pudeur, assez rare chez eux, de ne pas adopter la couleur bleue, l'émail azur de la croix attribuée à la Pucelle et qui signifie, héraldiquement, fidélité. Ils ont pris le rouge, les gueules dont le sens est : courage, mais aussi violence, ce qui est significatif. »

L'ŒUVRE DES LOGES

Il y a quelques mois, un hebdomadaire français a reproduit, d'après un journal espagnol, un document sur les projets maçonniques dans la presqu'île ibérique.

Ce document, dont certains contestent l'authenticité, nous vaut, de la part de **L'Avenir de Vaucluse** (29 avril), d'opportuns rappels sur le rôle de la maçonnerie à Lisbonne et à Madrid.

A Lisbonne, « elle a fait assassiner l'ancien roi Carlos de Portugal et elle a plongé ce pays, durant vingt ans, dans un chaos sanglant. Il a fallu la Révolution Nationale de 1936, menée par le général Carmona, secondé du président Salazar, pour pacifier le pays et organiser son admirable renaissance ».

A Madrid, « la Franc-Maçonnerie a été la principale instigatrice de la Révolution de 1931, qui renversa le roi Alphonse XIII et instaura un régime républicain socialiste, dont presque tous les dirigeants étaient maçons. Ce régime mena rapidement le pays à une anarchie sanglante et aboutit à l'effroyable guerre civile menée par les éléments communistes de Moscou ».

Souhaitons à ces deux pays de ne pas retomber sous la coupe des loges.

VENGEANCE MAÇONNIQUE

On se souvient de la façon dont M. Alexandre Millerand dut, en juin 1924, au lendemain du triomphe électoral du Cartel des Gauches, quitter l'Elysée.

On a donné comme raison du refus des chefs de majorité d'entrer en rapport avec lui, la position politique qu'il avait prise, quelques mois avant la consultation populaire, en un discours prononcé à Evreux. Est-ce là la véritable raison ? Un journal espagnol, **Le Correo Catalan**, de Barcelone, qui a consacré un article à l'ancien Président de la République récemment décédé, estime, pour sa part, que l'ostracisme des Gauches avait une autre cause. Elles ont voulu lui faire payer l'audace d'avoir renoué les relations avec le Saint-Siège.

« La Franc-Maçonnerie et la Juiverie politique ne lui ont jamais pardonné cet acte. Passe encore de renforcer le pouvoir exécutif et l'autorité du pouvoir présidentiel, mais revenir à la saine tradition de la France, fille bien-aimée de l'Eglise, c'était trop ! »

NAPOLEON ET LES LOGES

Nous avons cité, il y a quelque temps, le mot de Napoléon sur la

Franc-Maçonnerie : « Ce sont des enfants qui s'amusent ; laissez-les faire et surveillez-les ».

Les Tablettes des Deux Charentes (30 juin), exhument un autre texte de Napoléon, alors Premier Consul, adressé au ministre de la police. Cette lettre est du 3 Vendémiaire, An XI (21 septembre 1802), elle est ainsi conçue :

« Il existe, citoyen ministre, une loge de Francs-Maçons à Turin, qui est extrêmement dangereuse. Vous écrirez une lettre particulière au citoyen Delaville, préfet du Pô, c'est un homme très riche, mais d'un caractère très faible. Vous lui ferez connaître qu'il n'est pas convenable qu'un magistrat, investi comme lui de la confiance du gouvernement, assiste à ces loges, tout au moins inutiles si elles ne sont pas dangereuses, et qui sont soupçonnées de nourrir des principes contraires au gouvernement. »

Voilà qui est net, ajoute notre confrère :

« L'œil du grand homme surveillait tout et sa volonté savait s'imposer. »

UN CRIME MAÇONNIQUE

Plusieurs journaux français et étrangers, **L'Appel**, la **Pariser Zeitung**, **Le Témoin** (de Tirana), ont évoqué, ces temps derniers, la fin tragique du Prince Impérial, au cours d'une expédition contre les Zoulous.

L'événement eut lieu le 1er juin 1879.

« Ce jour là, en fin d'après-midi, écrit Marc Airelle dans la « *Pariser Zeitung* », parmi les cavaliers de l'escorte britannique, partis en expédition contre les Zoulous, sous le commandement du capitaine Carrey, un jeune Français de 23 ans rêvait à son enfance heureuse.

Il rêvait aussi à cette réflexion étrange de la veille, que lui avait faite le commandant en chef du corps expéditionnaire, le général Wood.

— Eh bien ! Monseigneur, lui avait dit Wood, vous ne vous êtes pas encore fait tuer ?

Bientôt un kraal fut signalé : cinq petites huttes rondes et l'inévitable enclos pour le bétail. Devant les huttes, hautes à peine d'un mètre et demi, un espace couvert de cendres encore chaudes et de détritus.

— Well, dit Carrey, repos !

Et sans plus de précaution, l'escorte s'engagea dans ce guêpier.

Tout à coup, un bond dans les herbes qui encerclent le kraal. Le guide, hors d'haleine, jette un cri : « Les Zoulous, les Zoulous ! » Mais, trop tard, déjà les balles crépitent et les flèches sifflent...

Les Anglais, lâchement, se précipitent sur leurs chevaux et détalent. Le jeune Français se voyant seul veut tenter de les rejoindre. Mais la sangle de sa selle, étrangement, se dérobe. La monture fait un bond, il roule à terre.

Il ne reste plus alors qu'un jeune homme de 23 ans, face à cinquante monstres qui ne comprennent pas. Nu tête, le petit tirailleur avance vers les Zoulous. Mais les sagaies l'atteignent. Il tombe transpercé de part en part. »

Il y eut enquête.

Le capitaine Carrey, qui, entre parenthèse, était franc-maçon, déclara devant la cour martiale :

« — J'ai tout fait pour sauver le prince ! »

— Vous n'avez absolument rien fait, lut obligé de lui répliquer le capitaine accusateur Brander. »

Le F.'. Carrey fut, pour la forme, dépouillé de son grade. Peu de temps après, il était gracié et pouvait regagner l'Angleterre où nul — et il le savait — ne devait lui tenir rigueur de ses « fautes ».

« Il le savait d'autant mieux que « l'Intelligence Service », de l'époque, avait bien fait les choses et la Maçonnerie Internationale aussi. A tel point qu'à l'heure même où le prince tombait sous les coups des guerriers zoulous, Gambetta pouvait annoncer à la Chambre française qu'elle était enfin débarrassée du dernier des Bonaparte. »

Est-ce assez clair ?

LES YEUX QUI S'OUVRENT

La **Semaine Religieuse**, de Paris, dans son numéro du 22 mai, signale le succès obtenu au Guatemala par le « premier congrès des catéchismes ». Cette réussite vient après le succès obtenu par le premier congrès eucharistique national, tenu il y a quelques mois. Ce sont là, constate l'organe de l'archevêché, « d'heureux symptômes du renouveau religieux d'un pays qui était depuis 1870 sous la domination entière de la Franc-Maçonnerie ».

Il ajoute :

« Le monde entier commence d'être excédé du joug intolérable que cette secte, sous couleur de « libéralisme », fait peser depuis cent ans sur un très grand nombre de nations, en majorité catholiques, et dont la France a expérimenté les fâcheux résultats. »

UN GENERAL OBLIGEANT

L'Action Française, du 6 juillet, nous conte les avatars du général de brigade Laude. Celui-ci, F.'. bon teint, présentait d'excellents titres à la reconnaissance maçonnique. Qu'on en juge d'après ce rapport du vénérable de la loge « Les Arts Réunis », Orient de Grenoble :

1° Le général Laude donne à ses enfants une instruction laïque ;

2° Il est fermement attaché aux institutions républicaines et n'hésite pas à le montrer dans ses discours ;

3° Les faveurs ci-dessous (dispenses, sursis, réformes, etc.), ont été accordées par le général aux électeurs républicains d M. Ruau (alors député de la Haute-Garonn et, sur sa demande, savoir : en 1903, 16 f veurs ; en 1904, 23 faveurs ; en 1905, 74 f veurs ; en 1906, 107 faveurs.

En outre, le général s'est occupé favorable ment de : 400 protégés de M. Gruppi (égale ment député de la Haute-Garonne, comme l plupart des autres personnages cités) ; 25 protégés de M. H. Leygues ; 200 protégés d M. Bepmale ; 35 protégés de M. Ournac ; 1 protégés de M. G. Leygues ; 50 protégés d M. Rouques; 110 protégés de M. Caze; 40 pr tégés de M. Hue, directeur de la P.S.T.; 15 protégés du préfet de la Haute-Garonne ; 1 protégés de divers conseillers généraux rép blicains. »

Qui dira jamais, conclut **L'Actio Française**, à quel degré, sous la Répu blique, la F.'.M.'. avait pourri l'Etat.

DEMOCRATIE, MAÇONNERIE ET BERGSONISME

C'est pourtant ce régime qu'u grand nombre regrette et que d'autre attendent et préparent.

Parmi ces derniers, ceux que l'on appelés les « Démocrates Chrétiens sont particulièrement dangereux.

Ils se font depuis quelque temps le champions des doctrines bergsonien nes.

Le problème est délicat et nous féli citons Jean Ariel des utiles vérités qu'i exprime dans **La Grande France** **L'Action Française** du 11 juillet cite u article récent de ce même écrivain paru, cette fois, dans **L'Etudiant Fran çais** :

« Nous avons dit le fait : c'est au pre mier chef des catholiques qui prêchen Bergson. Mais il ne faut pas s'arrêter au fai brut, il convient de l'examiner et d'en cher cher les raisons. De quels catholiques s'agit il ?

Des « Démocrates chrétiens ». Beaucou d'entre eux ne lisent de Bergson que ce qu'il lisent de Maritain : l'apologie de la démocra tie au nom des valeurs religieuses et de l dignité de la personne humaine.

Bon ! Mais d'où vient la démocratie ? D la Maçonnerie. Et c'est ici que la chose de vient intéressante. Il suffirait d'y prêter atten tion : les thèses morales, politiques et reli gieuses du bergsonisme coïncident avec le thèses maçonniques, non point partout e toujours, mais sur les points essentiels.

.. ..

.. ..

Comme la Maçonnerie, par exemple Bergson propose une morale et une religiosité refusant le « tout fait » : le dogme, l'autorité ecclésiastique ; une religion et une morale « ouverte », « dynamique » ; toute l terminologie bergsonienne va dans le mêm sens que l'effort maçonnique, il s'agit d substituer une religion à une autre et cette religion nouvelle se définit exactement : l'interprétation démocratique de l'Evangile. »

.. ..

.. ..

Guy Poulon, examinant le même su-

jet, écrit dans **L'Echo des Etudiants**, publié à Montpellier :

« Et nous ne dirons pas que Bergson ait été maçon, ni qu'il ait eu conscience de l'aliment qu'il apportait au combat philosophico-religieux du Maçonnisme. Il nous suffit de savoir qu'il ait été juif pour discerner, au delà des témoignages trompeurs, la véritable raison de sa mystérieuse entente de fait avec les maçons et toutes les forces de la subversion.

Bainville, disais-je dans mon dernier article, n'a pas tenu compte du rôle des juifs dans son « Histoire de France ». On m'a répondu qu'il n'y avait pas de question juive en 1789. J'en doute fort pour ma part. Mais la question juive ne se posait qu'en fonction de la question des sociétés secrètes. Il n'y avait peut-être pas de question juive au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Mais il y avait dans le sein des sociétés secrètes des juifs, ferments, hier comme aujourd'hui, de décomposition et de subversion. Dans la mesure où les juifs ont pu pénétrer dans les sociétés secrètes, il est permis d'affirmer qu'ils ont joué, bien avant 1789, un rôle sur les arrière-scènes de l'histoire. La Révolution de 1789 est de ce point de vue le résultat de l'effort judéo-maçonnique. »

LES ROSE-CROIX IMMORTELS ?

La plume de L. de Gérin-Ricard nous vaut dans **L'Alerte** du 17 juillet, ces lignes intéressantes sur les Rose-Croix et sur le comte de Saint-Germain, qui fut le plus notoire d'entre eux :

« Les adeptes de cette association prétendaient qu'elle remontait à la création du monde, se réclamaient des groupes pythagoriciens, des gnostiques, de Dante, de Paracelse, en un mot de tout ce qui, selon eux, avait été pour la liberté de penser. Ils cachaient à peine leur ambition de réformer le monde, ils laissaient entendre que ni la faim, ni la soif (Saint-Germain invité aux meilleures tables ne mangeait jamais en public), ni la vieillesse, ni la mort, ne pouvaient les atteindre. La pauvreté non plus, car ils possédaient l'art de transmuter les métaux. Leurs chefs secrets auraient siégé dans l'Himalaya. Leurs chefs terrestres, s'entend, car ils en avaient d'autres — et fort nombreux — parmi les « désincarnés » se réincarnant d'ailleurs lorsque besoin était.

Pour l'historien, il ne peut enregistrer qu'un fait : cette société de prétendus magiciens mène une lutte savante et dissimulée contre le catholicisme, la papauté et les monarchies chrétiennes en faveur des Etats protestants ou schismatiques, fonde la maçonnerie (à Londres en 1643), et joue un rôle considérable dans la Révolution de 1789. Ce dernier point explique pourquoi Saint-Germain était si bien renseigné sur les événements à venir dont il révéla le détail à Mme d'Adhémar... G. Lenôtre a prétendu que Saint-Germain n'était qu'un espion du roi de Prusse. Qu'il se soit efforcé de faire adopter par Louis XV une politique favorable à Berlin, cela ne semble pas douteux et c'est bien dans la ligne rosicrucienne.

Mais, dira-t-on, tout cela n'explique ni la résurrection de celui qui apparut aux Récollets, à Mme d'Adhémar, ni le mystère qui plane autour de la mort d'Alexandre II !

Si ! car tout apparaîtra fort clair quand on dira que, pour permettre à ses membres de frapper l'imagination, la Rose-Croix leur prescrit, non seulement de ne pas manger en public (afin de persuader le commun des mortels qu'ils vivent de l'air du temps), mais de faire une « fausse mort ».

On enterrait en grande pompe un cercueil vide et le Rose-Croix réapparaissait ensuite, sans peine, aux yeux des vivants. C'était là une facile réincarnation. Puis il allait mourir « dans l'Himalaya » à la maison mère des Rose-Croix.

C'est sans doute ce que firent Saint-Germain et Alexandre de Russie, car il n'est pas douteux que le Tsar ait été affilié à la Rose-Croix; la preuve peut en être aisément administrée. »

Cela est bien dans la ligne des prestidigitateurs et illusionnistes. Ils attirent l'attention sur un point, par des gestes, du bruit, pour pouvoir mieux faire leurs tours. Seulement, pour les Rose-Croix, il ne s'agissait pas seulement de faire disparaître un pigeon ou apparaître des pièces d'argent !...

JURISPRUDENCE...

Nous n'avons pas à entrer dans les détails d'un jugement qui vient de condamner **Je Suis Partout** pour avoir injustement qualifié de F∴ M∴ quelqu'un qui ne l'était pas ; pourtant, ce jugement qui fut publié par notre confrère dans son numéro du 13 août 1943 comporte des « attendus » pour le moins inattendus.

Mais laissons la parole au chroniqueur de ce journal qui relève bien à propos ces bizarreries de procédure :

Naturellement, la plupart de nos lecteurs ont dû omettre de lire le texte du jugement rendu contre nous par la Cour d'Appel d'Amiens et publié dans nos colonnes la semaine dernière.

Ils ont eu bien tort. D'abord parce qu'il est toujours instructif de constater avec quelle ingéniosité les gens de loi contorsionnent la langue française. Et ensuite parce que ce jugement contient, mine de rien ! cette petite phrase :

« Attendu, lisons-nous, que si l'on considère le discrédit général dont cette association (la Franc-Maçonnerie) se trouve actuellement atteinte et la suspicion qui s'attache à chacun de ses membres, PLUS SPECIALEMENT peut-être dans la zone du territoire français où paraît le journal « Je Suis Partout », etc.

Nous, nous sommes trop respectueux des autorités de justice pour nous attarder outre mesure à cet « actuellement » qui souligne le caractère tout à fait provisoire du discrédit de la Maçonnerie. Et nous nous refusons par surcroît à nous émouvoir du « plus spécialement » qui laisse entendre qu'en zone Sud la répression de la Maçonnerie serait plutôt une sorte d'aimable galéjade.

Les bons juges d'Amiens n'ont certainement pas voulu dire ça...

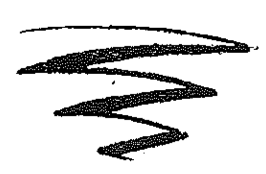
Si les juges d'Amiens lisaient « Les Documents Maçonniques », ils sauraient que le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat, a condamné formellement la Franc-Maçonnerie sans qu'il soit question de mesures prises **actuellement** et **plus spécialement** pour la zone où paraît « **Je Suis Partout** ».

N'a-t-il pas déclaré dernièrement à notre directeur, M. Bernard Faÿ (1) :

VOUS NE DEVEZ PAS HESITER. LA FRANC-MAÇONNERIE EST LA PRINCIPALE RESPONSABLE DE NOS MALHEURS ; C'EST ELLE QUI A MENTI AUX FRANÇAIS ET QUI LEUR A DONNE L'HABITUDE DU MENSONGE. OR C'EST LE MENSONGE ET L'HABITUDE DU MENSONGE QUI NOUS ONT AMENES OU NOUS SOMMES.

Mais il y a mieux : nous proposons aux juges de lire tout simplement le **Journal Officiel**. Ils y trouveront toute la législation promulguée contre la F∴ M∴ par le **Gouvernement français** (empressons-nous d'ajouter qu'aucun de ces textes ne parle de zone ni de mesures transitoires).

(1) « Les Documents Maçonniques », 2e année, n° 4, page 97. Egalement 1re année. Nos 1 et 12, 2e année, n° 6.



BIBLIOGRAPHIE

SYNTHÈSE DE LA QUESTION JUIVE

par Léon BRASAT (1)

Léon Brasat ne pouvait choisir meilleur titre. Tous les aspects de cette question si complexe sont méthodiquement examinés. L'auteur, de chaque page, aurait pu faire un chapitre ; cette concision voulue, toutefois sans sécheresse, laisse apparaître une connaissance approfondie des sujets traités et la maîtrise d'une bibliographie innombrable.

Le plan de l'ouvrage ainsi que les nombreux graphiques et tableaux synoptiques aident à la clarté de l'ouvrage.

L'auteur expose tour à tour quelles sont les origines de la race juive et comment elle s'est constituée, quelles sont ses tendances physiologiques et psychologiques, quelles sont ses mœurs, habitudes de pensée et d'action aussi bien que de vie. Il montre comment elle s'est répandue dans le monde tout en gardant son unité, non exempte à certaines époques de dissensions violentes, le rôle qu'elle a joué au milieu des nations et l'emprise qu'elle a su prendre sur nombre d'elles. Il indique ses buts, ses espoirs et analyse les méthodes que les Juifs ont employées pour atteindre leur puissance actuelle.

Il ne fait aujourd'hui de doute pour personne que toute l'organisation financière est marquée de leur empreinte. Léon Brasat démontre qu'il en est de même dans le domaine intellectuel où leur marque se retrouve, par exemple, dans les idées qui ont donné lieu aux hérésies du Christianisme (Gnose, Catharisme, etc.). Elle est également sensible dans certaines idées qui, nées dans la Réforme et la Renaissance, qui avaient elles-mêmes donné droit de cité au libre examen et lieu à la formidable bataille intellectuelle de la fin du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, ont abouti à la formation de ce que l'on a appelé l'opinion publique, outil politique dont les Juifs ont encore augmenté le pouvoir en en faisant la « Conscience Universelle ».

Léon Brasat se demande enfin comment résoudre le problème juif, comment maintenir les Juifs dans la limite des droits des nations, car, pour l'auteur, le Juif ne devient un ennemi que lorsqu'il est « politiquement organisé » pour une domination oppressive. Après avoir rejeté le Sionisme, il propose des solutions dont on pourrait discuter.

Son livre sera une révélation pour ceux qui ignorent le sujet, le guide le plus sûr pour ceux qui, le connaissant, voudront l'étudier plus à fond et avoir sous la main un ouvrage d'ensemble.

(1) Sorlot.

TABLE DES MATIÈRES

Numéros 1 à 12 (2e année) Octobre 1942 - Septembre 1943